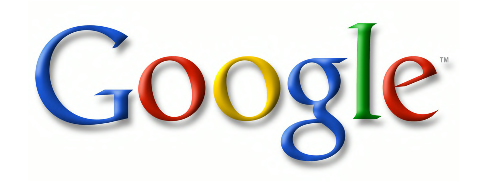

Google



CATALOGUE
DE LA
BIBLIOTHÈQUE
DU
MUSÉE THOMAS DOBRÉE

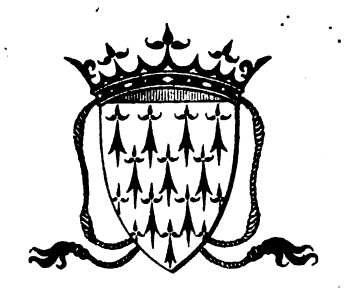
TOME PREMIER

MANUSCRITS

Par l'Abbé G. DURVILLE

Membre de la Commission administrative du Musée départemental

AVEC PLANCHES



NANTES

AU MUSÉE THOMAS DOBRÉE

RUE JEAN-V

1904

CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

DU

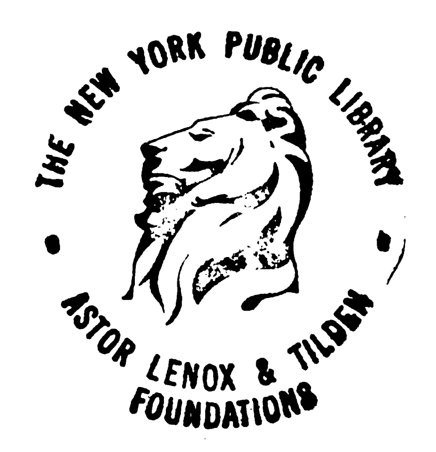
MUSÉE THOMAS DOBRÉE



NANTES

IMPRIMERIE MODERNE - JOUBIN & BEUCHET FRÈRES

24 - Rue du Calvaire - 24





Phototypie Berthaud, Paris

[redacted]ufour présente à Anne de Bretagne ses *Vies des femmes célèbres*.

(Musée Thomas Dobrée, à Nantes, ms. 17, fol. 1.)

CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

DU

MUSÉE THOMAS DOBRÉE

TOME PREMIER

MANUSCRITS

Par l'Abbé G. DURVILLE

CATALOGUES DU MUSÉE TH. DOBRÉE

Rédigés sous la direction de

M. P. DE LISLE DU DRENEUC, CONSERVATEUR

NANTES

AU MUSÉE THOMAS DOBRÉE

RUE JEAN V

1904

A M. P. DE LISLE DU DRENEUC

Conservateur du Musée Dobrée

Il n'est pas besoin de sortir du Musée Dobrée pour trouver à qui dédier ce volume.

Si j'avais à parler au nom des amis des arts et de l'antiquité, je vous exprimerais leur reconnaissance pour les démarches par lesquelles vous avez assuré au Département la possession d'un si grand trésor ; pour les peines que vous a coûtées l'installation, dans un palais digne d'elles, de toutes ces richesses; pour le travail considérable que vous vous imposez, afin de livrer au public la série de tous les Catalogues destinés à lui en faire connaître la haute valeur.

Mais, sans m'occuper des autres, j'ai assez à vous exprimer ma propre reconnaissance.

Vous avez bien voulu me proposer à la Commission du Musée Dobrée pour la rédaction de ce Catalogue : œuvre bien spéciale et dont les difficultés me semblaient, d'abord, presque insurmontables.

Grâce à votre bienveillance, j'ai vécu, depuis quelque temps, au milieu de merveilles que le public n'est admis à contempler qu'en passant. Jouissant de ces richesses comme si j'en étais le maître, j'ai feuilleté à loisir de précieux volumes feuilletés autrefois par les mains royales d'Anne de Bretagne et de Charles V, et j'ai pu repaître mes yeux du plaisir de contempler les admirables miniatures qui ravissaient les leurs, il y a quatre et cinq cents ans.

Hôte assidu du Musée Dobrée, j'y ai constaté que les objets inanimés qu'il renferme ne sont pas seuls à avoir une âme

Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer.

En homme que le culte de l'antiquité ne rend pas insensible à l'amabilité de ses contemporains, il m'est même arrivé parfois d'être infidèle à mes vénérables manuscrits, pour jouir des charmes de conversations doctes et spirituelles, par lesquelles, dans votre cabinet de travail, les vivants montrent leur supériorité sur les morts. Je regretterais la fin de ma tâche qui serait pour moi la fin de bien des plaisirs, si je ne savais que vous vous êtes déjà préoccupé de me la continuer.

Je ne fais donc qu'œuvre de justice en vous dédiant ce volume.

. . . . . Il me devra le jour
S'il ne me doit pas la naissance,

disait la fille de Pharaon en sauvant Moyse. Vous pourez vous appliquer ces paroles : Ce volume vous doit le jour.

Puisse-t-il répondre à votre confiance et à celle que l'honorable Commission du Musée place, avec tant de raisons, dans le jugement comme dans les autres qualités du Conservateur de nos deux Musées départementaux.

Daignez, cher et très honoré Monsieur, agréer le sincère hommage de ma profonde reconnaissance.

G. DURVILLE.

AVANT-PROPOS

Le Musée Dobrée renferme des collections de plusieurs sortes. Le visiteur qui en parcourt les salles est loin d'en soupçonner les richesses. En dehors de ces objets d'art ancien exposés aux regards, s'en cachent, au fond d'armoires, d'autres plus précieux peut-être, et qui, pour être moins appréciés du public, n'en font pas battre moins vivement le cœur de l'amateur et de l'érudit ; car, pour eux, après le bonheur de posséder des choses si belles et si rares, il n'en est pas de plus grand que celui de les voir et de les consulter.

Au nombre de ces collections diverses, amenées à un point où il est rare de les rencontrer dans des Musées, même de capitales, on peut citer notamment : la collection d'estampes (1), la collection de monnaies bretonnes, et, pour nous borner à ce qui nous intéresse, la Bibliothèque avec ses incunables, ses éditions rares, ses reliures de maîtres et ses *Manuscrits*.

Chargé, par une confiance dont nous avons tout lieu d'être confus, de faire le catalogue de ces derniers, nous avons cru que notre rôle ne devait pas se borner à imiter les catalogues de vente, et à matriculer, avec toute la sécheresse d'une nomenclature officielle, des objets dont plusieurs sont de la plus haute valeur : il nous a semblé que plus nous ferions

(1) Le catalogue des estampes a été confié à M. Loys *Delteil* : il est actuellement sous presse. Le catalogue des *monnaies bretonnes* et autres est fait par M. P. Soullard, numismate *nantais, dont la* science est bien à la hauteur de sa mission difficile. Ce que nous en connaissons nous permet d'affirmer que, pour les monnaies bretonnes, il sera plus complet et surtout plus exact que les ouvrages déjà si estimés de Bigot et de Poey-d'Avant. Le tome II du catalogue de la Bibliothèque vient d'être publié par M. M.-L. Polain ; le tome III est rédigé par M. le Conservateur du Musée lui-même, qui ne trouve pas, dans ses travaux habituels et dans le surplus de travail considérable que lui donne la rédaction des autres catalogues des Musées départementaux, une matière suffisante à son activité.

ressortir cette valeur, plus nous travaillerions dans l'intérêt du Musée et, par conséquent, au gré de l'honorable Commission si zélée pour tout ce qui touche à sa gloire.

Ces manuscrits sont désormais soustraits aux pérégrinations dangereuses auxquelles les exposaient les hasards des ventes des bibliothèques particulières. Parvenus à leur dernier domicile (autant du moins qu'on peut l'espérer, étant donnée l'instabilité des choses humaines), ils ont droit à ce qu'on leur constitue un état civil, à ce qu'on recherche et qu'on dise leur âge, d'où ils viennent, ce qu'ils ont été, ce qu'ils sont, ce qu'ils renferment, ce qu'ils valent. Tous ces points, nous les avons traités, avec les ressources dont on peut disposer en province, et dans la faiblesse de nos moyens.

C'est ainsi que, marchant toujours devant nous, nous attardant parfois en route, mais ne regardant jamais le chemin que nous venions de faire, nous avons été amené à la fin de notre tâche ; un peu étonné nous-même d'avoir fini par écrire un volume de 700 pages sur une partie numériquement petite des collections Dobrée.

Cette collection, en effet, ne comprend que vingt-six manuscrits : mais si l'on doit estimer une collection d'après la valeur plutôt que d'après le nombre des objets qui la composent, nous n'hésitons pas à dire que bien des collections encombrées de plus de manuscrits sont loin d'égaler sa richesse.

Parmi ses plus précieux volumes, dont seraient fières des collections de premier ordre, citons plus particulièrement : les *Sermons de saint Bernard en langue romane ;* une *Bible* ayant appartenu à la Bibliothèque du Louvre, au temps de Charles V ; les *Vies des Femmes célèbres,* composées pour Anne de Bretagne par Antoine du Four, et les *Mémoires de Philippe de Commynes.*

Notre manuscrit des *Sermons de saint Bernard* en langue romane est un des trois que l'on connaisse des sermons du saint docteur traduits dans cette langue : l'un est à la Bibliothèque nationale de Paris et l'autre à la Bibliothèque royale de Berlin. Le Musée Dobrée n'a, sous ce rapport, rien à envier aux premières Bibliothèques de ces grandes capitales : bien plus, son manuscrit renferme un plus grand nombre de

sermons que les deux autres, et est, par suite, d'un intérêt plus grand encore pour ceux qui s'occupent de l'étude des dialectes romans.

Les manuscrits ayant appartenu à Charles V constituent de grandes raretés bibliographiques. Outre leur beauté intrinsèque, sans laquelle ils n'auraient pas été admis dans la bibliothèque choisie de ce bibliophile délicat, ils ont encore le mérite d'un passé glorieux et de précieux souvenirs. M. Léopold Delisle, l'éminent Administrateur de notre Bibliothèque nationale, s'est attaché à découvrir les traces de tous ces fugitifs, qui, une fois sortis de l'antique Bibliothèque royale, se sont dirigés dans toutes les directions, sans chance de se rencontrer plus jamais au nid d'où ils se sont dispersés.

Notre Bible nous a fourni le plaisir de lui signaler l'asile d'un de ces échappés. La reconnaissance a été un peu laborieuse. Les signes dont était marqué notre pigeon voyageur n'étaient ni des plus visibles, ni des plus lisibles. Depuis cinq cents ans qu'il avait quitté le colombier! Enfin, après des hésitations et des conjectures dont notre article sur cette Bible porte des traces (1), nous avons pu en voir assez pour reconstituer son histoire, et retrouver son matricule dans le catalogue de la Bibliothèque du Louvre dressé en 1411, quelques années seulement avant celle où il s'en était envolé pour toujours.

Il ne serait pas impossible que la petite Bible du XIIIe siècle qui accompagne la grande ait eu aussi des destinées illustres : les fleurs de lis de cuivre ou d'argent doré qui ornent sa vieille reliure pourraient bien dénoncer une possession royale : mais nous n'avons pas les éléments nécessaires pour lui arracher son secret.

Le manuscrit des *Vies des Femmes célèbres*, par Antoine du Four, renferme une riche galerie des miniatures les plus belles que l'on puisse voir. Elles ont fait et font toujours l'admiration de tous les connaisseurs. Il est impossible de trouver nulle part une plus grande finesse de pinceau, un modelé plus délicat, un coloris plus suave, une ornementation plus somptueuse.

(1) V. p. 291-295, et *Additions*, p. 640-645.

Dédié à la reine Anne, et vraiment digne d'une reine, il repose au Musée Dobrée, sous le même toit et à quelques pas seulement de la vitrine où l'on conserve le cœur d'or qui a renfermé le cœur de la bonne duchesse. Ce volume a dû faire battre ce cœur autrefois.

En réunissant l'un près de l'autre deux objets si précieux, avec un autographe et un médaillon de la reine Anne, M. le Conservateur du Musée a déjà formé le noyau d'un Musée, nous allions dire d'un sanctuaire, en l'honneur de notre duchesse toujours si populaire. Nantes et la Bretagne, fidèles à la religion du souvenir, sauront apprécier la délicatesse de ce sentiment.

Les visiteurs du Musée admireront sans doute les grandes miniatures du manuscrit de Philippe de Commynes : et il faut bien reconnaître qu'elles renferment de quoi exciter leur curiosité et leur étonnement.

Mais les amis de notre chroniqueur seront plus friands du texte de son histoire. De tous les manuscrits consultés pour les éditions de Commynes, c'est celui qui nous conserve le mieux son œuvre authentique. Pendant quatre cents ans, l'historien de Louis XI a été trahi et défiguré par ses éditeurs : on a fait dire à Commynes des choses qu'il n'avait jamais écrites, et l'on n'a pas toujours lu ce qu'il avait écrit. Ce manuscrit, qui a appartenu à la célèbre Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, renferme encore des secrets dont la révélation ne peut que profiter à la gloire du vieux chroniqueur.

Avec ces manuscrits qui sont, à différents titres, hors ligne, en figurent d'autres d'un intérêt local des plus puissants. Au premier rang, nous citerons le *Cartulaire de Saint-Serge d'Angers*, avec ses nombreuses chartes du XIe siècle au XVe, relatives à l'Anjou, au Maine, et à d'autres pays voisins.

La part de l'Anjou est grande dans notre collection. Elle comprend, en plus du Cartulaire, un volumineux *Lectionnaire* du XIe siècle, deux *Missels*, l'un du XIIe, l'autre du XVe ; un *Pontifical* et un *Recueil de Statuts synodaux* du XVe.

Bien que ces manuscrits aient, avant tout, un intérêt local, les plus anciens, surtout ceux du XIe et du XIIe siècles,

méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui s'occupent de patrologie, d'hagiographie et de liturgie.

Nous nous sommes livré, sur le *Lectionnaire*, à un long travail, afin d'indiquer les provenances des 178 pièces qu'il contient. Ce travail de patience pourra, peut-être, être utilisé par ceux qui étudient ce genre de recueils.

Nous ne parlons pas des *Livres d'heures* des XIV[e] et XV[e] siècles et de leurs miniatures : il n'est pas de collections de manuscrits qui n'en possèdent au moins quelques-uns. Notons cependant que notre numéro XIII renferme des miniatures supérieures à celles des trois autres, et peintes par un artiste qui ne manquait pas de talent.

Il y aurait encore d'autres manuscrits à signaler, mais nous finirions peut-être par les passer ici tous en revue. Un mot cependant encore en faveur de notre n° XIX et de notre n° XXIV.

Le premier renferme l'ouvrage de l'empereur Frédéric II, *De arte venandi*. D'après le baron J. Pichon, ce manuscrit et un autre de la Bibliothèque Mazarine « sont les seuls, à ce qu'on pense, qui existent maintenant du texte latin de l'empereur Frédéric II ». Ce texte n'ayant été publié qu'en partie par Welser, en 1596, la partie restée inédite donne à ce manuscrit une grande valeur.

Notre numéro XXIV, le *Mespris du Monde*, est surtout précieux par sa reliure. Elle est d'un maître du XVII[e] siècle : soit de Le Gascon, soit de Florimond Badier. Nous avions d'abord pensé que le manuscrit pouvait être de la main de Nicolas Jarry, le calligraphe le plus en vogue de cette époque. Mais après avoir comparé ce manuscrit avec d'autres de cet artiste, conservés à la Bibliothèque nationale (1), nous devons renoncer à maintenir cette attribution.

Si une collection, numériquement si petite, compte tant de précieux ouvrages, c'est que M. Dobrée tenait surtout à la qualité.

Nous trouvons, dans un des nombreux catalogues empilés

(1) Nous parlons plus loin, p. 463, de cette visite, mais nous saisissons dès maintenant l'occasion de remercier vivement M. L. Delisle et M. H. Omont de l'extrême bienveillance de leur accueil.

sur les rayons de sa bibliothèque, une lettre du 22 février 1867, qui nous dévoile ses sentiments à cet égard. Il recommande avec instance à M. Giraud de Savine, son correspondant, d'examiner avec le plus grand soin des estampes de Rembrandt: « leur état faisant des différences de 800 à 3,000 francs »; il a vu à leur sujet « s'enfoncer des gens qui ne s'y connaissaient pas »...

« Vous savez, continue-t-il, que l'on voit les estampes vendues dans la vacation, une demi-heure avant qu'elle commence. Il est toujours sage de les regarder, parce qu'il a pu arriver à la pièce, du jour de l'exposition à celui de la vente, quelque accident, une déchirure, une éraflure, qui en ait altéré la valeur. Je vous dirai, en vous donnant ma liste, quelles sont les qualités qu'elles doivent avoir ou plutôt les défauts qui peuvent les faire abandonner. »

Il semble que, dans ses acquisitions, il ait été plus difficile sur le choix des objets que M. Firmin-Didot, qui avait formé, lui aussi, des collections remarquables.

Parlant de la vente qui doit se faire à l'hôtel Drouot : « Vous y verrez s'enflammer, ajoute-t-il, le père Didot, achetant balle et bourre, aux prix auxquels il plaît à Clément de les lui faire payer, les estampes, et vous ne prendrez pas exemple sur lui. Je l'ai vu emporter sous le bras, triomphant, de magnifiques pièces retouchées entièrement à l'encre de Chine par Stafoiel ou quelque confrère, et ne pas s'en douter. »

Pour les manuscrits, comme pour les estampes, il ne voulait que des pièces de premier choix.

Si nous parcourons les préfaces des catalogues des ventes dans lesquelles il a acheté ces manuscrits, nous constatons que son choix s'est fixé sur ceux qui y étaient principalement signalés.

La bibliothèque du marquis de Coislin renfermait sept (1)

(1) V., p. 425, l'article de Techener paru dans le *Bulletin du Bibliophile* de décembre 1847. Cet article signale surtout sept manuscrits. La préface du catalogue de la vente Coislin se borne à en indiquer quatre dans les termes suivants :

« Nous ne dirons rien ici des précieux manuscrits qui donnent

manuscrits qui attiraient surtout l'attention des amateurs. M. Dobrée a malheureusement laissé échapper le premier : l'*Histoire du roi Alexandre*, qui fut vendu 11,000 francs ; mais il s'est rabattu sur les trois plus précieux après lui : les *Sermons de saint Bernard*, les *Vies des Dames illustres* et les *Mémoires de Philippe de Commynes*.

De même, à la vente Grille, à Angers. Parmi les manuscrits les plus remarquables, figuraient le *Cartulaire de Saint-Serge*, le *Pontifical* de la même abbaye et un superbe Missel du XVe siècle. Si ces trois volumes et quelques autres ne se trouvent plus aujourd'hui en Anjou, il sont restés ensemble à quelques heures seulement du pays qu'ils ont quitté.

La préface du catalogue de la vente Jérôme Pichon indiquait aussi comme étant « d'une importance hors ligne », « le manuscrit de Gaston Phébus, du XVIe siècle, orné de miniatures (304), et un manuscrit précieux du Traité de Fauconnerie de l'empereur Frédéric II, exécuté au XVe siècle et dont une partie seulement a été publiée (373) ». Tous les deux sont aujourd'hui au Musée Dobrée.

Une fois cependant, M. Dobrée éprouva une déception pour s'être trop fié à la préface de ces catalogues de vente : il avait lu, dans l'une d'elles, la mise en vente d'un Livre d'heures manuscrit ayant appartenu à la Bibliothèque des ducs de Bretagne.

Un livre de la Bibliothèque des ducs de Bretagne ? Pour un bibliophile nantais, quelle aubaine ! M. Dobrée succombe à la tentation, s'empresse de faire venir le livre de Gand, et constate, avec un cruel désappointement qu'il a consigné sur une feuille écrite à double exemplaire, que ce livre des ducs de Bretagne n'avait appartenu, pour tout potage, qu'au « bonhomme Arnoult », un bibliophile nantais. C'est à cette

un caractère si éminent à ce petit catalogue : ils ont été décrits avec soin à leur rang ; nous indiquerons seulement les quatre suivants : *Les Sermons de saint Bernard* (n° 588) ; Le Roman d'Alexandre (n° 598) ; *Les Mémoires de Commines* (n° 604) et le *Livre des Dames illustres* (n° 606) comme capables, à eux seuls, de faire la fortune d'une bibliothèque, fût-elle moins riche et moins curieuse que ne l'est celle-ci. » Sur ces quatre, les trois en *italique* sont au Musée Dobrée.

méprise qu'un Livre d'heures, sorti de Nantes en 1826, a dû d'y revenir, en 1858, après avoir poussé une pointe jusqu'à Gand.

Collectionneur dans l'âme, M. Dobrée était un collectionneur prudent, à moins qu'il ne fût un collectionneur honteux. Toujours est-il qu'il prenait toutes ses précautions pour ne pas passer pour un collectionneur. Il ne se contentait pas de ne pas étaler ses richesses sous les yeux des amateurs : il ne voulait même pas que l'on sût que tel objet précieux, soustrait depuis quelque temps à la circulation des ventes, était finalement parvenu chez lui.

Dans ce but, il dissimulait ses acquisitions sous le nom de ses correspondants. Un grand nombre de catalogues de vente portent en marge, écrits à la main, les noms des acquéreurs avec le prix atteint par l'objet exposé. Inutile d'y chercher le nom de M. Dobrée. Il recommandait trop instamment son incognito à ses correspondants pour que ces derniers songeassent à le trahir. Lisons encore un passage de la lettre à M. Giraud de Savine, dont nous avons déjà donné un extrait :

« Vous voudrez bien me garder le secret sur ces acquisitions, et parler toujours comme si c'était pour vous que vous achetiez. Je compte donner quelques commissions à Made Loizelet à qui je le dois bien, et pour qu'il n'y ait pas de soupçon sur votre rôle, je lui demanderai quelques-unes des pièces de votre liste que je vous désignerai. »

Ainsi, pour mieux faire garder son secret, il donnait commission à deux correspondants d'acheter un même objet. Il est à croire que M. Giraud de Savine ne mettait pas d'enchère sur les objets que d'autres poussaient pour M. Dobrée : puisqu'il était dans sa confidence. Mais ceux à qui M. Dobrée donnait des commissions de ce genre, ne devaient guère se douter que M. Giraud de Savine travaillait pour le même commettant qu'eux.

Aussi ce correspondant zélé put-il opérer, pendant de longues années, pour le compte de M. Dobrée, sans être « brûlé ». Le nom de notre Mécène nantais était inconnu des habitués des salles de vente. M. Giraud de Savine achetait, achetait

encore, achetait toujours ; et tout le monde des amateurs proclamait son bonheur.

Philippe de Commynes est enlevé à la vente de Coislin. Pour le public, c'est M. Giraud de Savine qui devient « l'heureux propriétaire de ce trésor » (1) ; et Mlle Dupont, qui terminait son édition de Commynes quelque temps après, met, dans une note de sa préface, que le célèbre manuscrit de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés a été acheté par M. Giraud de Savigny (*sic*).

Même erreur du public relativement aux *Vies des Femmes célèbres*. En 1847, M. Giraud de Savine en est l'acquéreur apparent. En 1860, M. Le Roux de Lincy, ayant à parler de cet ouvrage, en dit incidemment : « il appartient, je crois, maintenant à un amateur de Paris, M. G. de S. »

C'est ainsi que, dans toutes les ventes publiques, M. Giraud de Savine faisait le marquis de Carabas aux frais de M. Dobrée. Qui riait sous cape de cette mystification du public ? c'était M. Dobrée lui-même. Ses collections sont là pour attester que c'est un plaisir dont il ne se priva pas. Pendant qu'il y était, il eût bien dû se le payer encore plus souvent !

Aussi, ceux que préoccupent les destinées des objets précieux qui ont été acquis par M. Giraud de Savine, et qui lisent son nom en marge de nombreux catalogues de vente, feront-ils bien de commencer leur enquête par une visite au Musée de l'amateur nantais. Le public ne voyait, à Paris ou ailleurs, que l'ouverture de la boîte aux lettres : mais le fond en était à Nantes. C'était là que glissaient secrètement tous les objets que M. Giraud de Savine passait par l'ouverture de la boîte ostensiblement. C'était dans son rôlet : « Vous voudrez bien me garder le secret sur ces acquisitions, et parler toujours comme si c'était pour vous que vous achetiez. »

Il est regrettable que M. Dobrée n'ait pas amené sa collection de manuscrits aussi loin que d'autres de ses collections : elle aurait pu rivaliser de richesse, pour le nombre et pour la beauté des pièces, avec celle du « père Didot ». Le goût, la fortune,

(1) V. plus loin, p. 425.

une longue vie : il eut tout ce qui est nécessaire pour former une collection de premier ordre. Il a vécu à des époques où les circonstances malheureuses faisaient sortir, des collections particulières, les pièces de choix qu'il guettait, et où l'on pouvait les acquérir à des prix qui, aujourd'hui, semblent dérisoires. Il eût pu en recueillir davantage. Malheureusement pour cette collection, il en poussait trop d'autres en même temps.

« Tous les goûts à la fois sont entrés dans mon âme »,

dit le poète. Il en a été un peu ainsi de M. Dobrée. Sa passion pour les estampes, pour les incunables, pour les romans de chevalerie, pour les éditions rares, pour les autographes, pour les monnaies, pour les objets d'art ancien, a nui à sa collection de manuscrits. En feuilletant quelques-uns de ses catalogues, on constate qu'il a payé plusieurs des romans de chevalerie de sa bibliothèque au prix de 5,000 francs.

C'est à ce prix qu'il a acquis, en 1865, les *Quatre fils Aymon*, 1re édition, ainsi que *Tristan de Léonnois*, édition d'Antoine Vérard (1), et d'autres encore. Il n'a dépensé cette somme pour aucun de ses plus beaux manuscrits. Au prix où se payaient les manuscrits autrefois, nous avouons que, pour cinq mille francs, nous en aurions préféré quatre aux *Quatre fils Aymon*.

Reconnaissons, du reste, pour être juste, que, quand le vent soufflait aux manuscrits, M. Dobrée en faisait de véritables rafles, et des plus beaux. Jugeons-en plutôt.

A la vente de Coislin, en 1847, il acquiert : 1o les *Sermons de saint Bernard*, pour 2.450 francs ; 2o *Philippe de Commynes*, pour 4.400 francs ; 3o les *Vies des Femmes célèbres*, pour 4.500 francs, ce qui n'est pas le dixième de leur valeur.

A la vente Grille, en 1851, il dépense de moins fortes sommes, mais il se fait adjuger un plus grand nombre de volumes. Ce sont : 1o le *Cartulaire de Saint-Serge*, pour 680 francs ; 2o le *Pontifical* de la même abbaye, pour 305 francs ; 3o un *Missel* du XVe siècle, pour 305 francs ; 4o un autre *Missel*

(1) Le premier forme le no 556 et le second le no 549 du *Catalogue des Imprimés*, par M. Polain.

du XII[e] siècle, pour 40 francs ; 5° un *Lectionnaire* du XI[e] siècle, pour 320 francs (1).

Le dernier bon coup de filet qu'il jette est à la vente Pichon, en 1869. Dans le petit nombre des manuscrits signalés à part au commencement du catalogue, il achète les quatre suivants : *Sentiments de Madame de Longueville, Petrus de Crescentiis, Gaston Phébus, Frederici II imperatoris*, qui font les n[os] 73, 179, 304 et 373 du catalogue complet des *imprimés et des manuscrits* de cette vente, et les numéros *XXV, XVI, XXII et XIX* du nôtre.

Ainsi, sur les vingt-quatre manuscrits acquis dans les ventes publiques, douze lui sont venus en trois coups seulement. Il semble avoir terminé ses acquisitions de manuscrits à la vente *J. Pichon*, en 1869. Il les avait commencées à la vente *de la Mésangère*, en 1831. Le dernier manuscrit entré dans sa collection lui est venu par un don fait en récompense d'une libéralité (2). Trois de ces manuscrits, les n[os] XX, XXI et XXIII, se trouvent sous la même reliure que des imprimés. Tous les autres forment des volumes à part. Les premiers sont renfermés dans les armoires de la Bibliothèque ; tous les autres sont exposés sous les vitrines réservées aux manuscrits.

Sur nos 26 manuscrits, 17 sont en latin et 9 en français, Ces derniers sont ainsi répartis :

XII[e]	siècle.	*Sermons de saint Bernard.*
XV[e]	—	*Le Livre des ruraulx prouffis.*
XVI[e]	—	*Philippe de Commynes* (peut-être du XV[e]).
		Les Vies des Femmes célèbres.
		Les Deduits de la Chasse.
		Contre les Anabaptistes.
XVII[e]	—	*Le Mespris du Monde.*

(1) Ces prix sont les prix d'adjudication inscrits en marge des catalogues. Il y avait, en plus, les droits de pourcentage et les frais de commission, variables suivant ses correspondants. En réalité, M. Dobrée a payé le *Pontifical angevin* 331 francs. Il est inutile de dire que tous ces prix sont très loin de représenter la valeur actuelle de ces manuscrits.

(2) V. plus loin, p. 594.

XVIIIe siècle. *Sentiments de Madame de Longueville.*
XIXe — *Madame Dobrée : Pensées.*

On trouve aussi quelques prières en français dans les *Livres d'heures* du XVe : nous les indiquons dans les articles qui leur sont consacrés.

L'objet de nos manuscrits est assez varié. Pour nous conformer à la classification d'usage dans les catalogues, nous donnons, mais ici seulement, et en tableau, les divisions sous lesquelles on peut ranger tous nos manuscrits ; nous les donnons avec leurs titres et leurs numéros.

THÉOLOGIE

ÉCRITURE SAINTE : *Evangile selon S. Luc*, II ; *Bibles*, VII, VIII.	3
LITURGIE : *Missels*, IV, XI ; *Pontifical*, X ; *Livres d'heures*, IX, XII, XIII, XIV	7
SYNODOLOGIE : *Recueil de Statuts synodaux*, XV.	1
SAINTS PÈRES : *Lectionnaire*, I ; *Le Mespris du Monde*, XXIV.	2
THÉOLOGIENS : Théologie parénétique : *Sermons de S. Bernard*, V ; *d'Olivier Maillard*, XXI	2
— Théologie mystique : *De contemptu mundi*, VI ; *Sentiments de Madame de Longueville*, XXV ; *Pensées de Madame Dobrée*, XXVI.	3
— Théologie polémique : *Contre les Anabaptistes*, XXIII.	1

SCIENCES ET ARTS

AGRICULTURE : *Petrus de Crescentiis*, XVI	1
MÉDECINE : *Antonius Guainerii*, XX.	1
CHASSE : *Frederici II de arte venandi*, XIX ; *Gaston Phebus*, XXII	2

HISTOIRE

Vies de Saints : V. plus haut : *Lectionnaire*.	Mémoire
Cartulaire de Saint-Serge, III.	1
Philippe de Commynes, XVIII.	1
Les Vies des Femmes célèbres, XVII.	1
	26

Nous n'avons pas cru devoir nous astreindre à suivre cette classification dans ce catalogue. On peut constater que la Jurisprudence ni les Belles-Lettres n'y sont nullement représentées. D'autres subdivisions, telles que celles des *Sciences morales*, des *Sciences mathématiques*, des *Voyages*, manquent également. N'ayant pas assez d'articles pour remplir ce cadre trop vaste, il eût peut-être été prétentieux de suivre cette classification.

Bien que, dans certains catalogues de manuscrits, on ne se soit astreint à suivre aucun ordre, et que l'on y enrôle les articles pêle-mêle, comme ils se présentent à celui qui les décrit, nous avons adopté l'ordre chronologique : c'est le plus simple, et il permet de suivre, siècle à siècle, les modifications de l'écriture et le développement de tous les arts qui s'y rattachent, ainsi qu'au livre et à son illustration.

Sous ce rapport, la collection Dobrée présente une série graduée assez complète : depuis le XI[e] siècle jusqu'au XIX[e], chaque siècle y est représenté, et quelques-uns assez largement.

L'ordre chronologique, que nous avons cherché à établir, est cependant un peu troublé à la fin du XV[e] siècle. Certains des manuscrits de cette époque se trouvant perdus dans des recueils imprimés, nous ne les avons étudiés qu'un peu trop tard pour leur donner leur place naturelle. Il est vrai que la division même par siècle est un peu arbitraire : la fin d'un siècle et le commencement de l'autre se touchent de si près, qu'il est bien possible que tel manuscrit, que nous plaçons au commencement du XVI[e] siècle, soit des dernières années du siècle précédent.

Quoi qu'il en soit, voici l'ordre dans lequel nous étudions nos vingt-six manuscrits. Ce tableau peut servir de table des chapitres : nous donnons, à la fin du volume, des tables plus détaillées qui permettront au lecteur de se reconnaître davantage au milieu des sujets si variés que nous avons été amené à toucher.

I

LEGENDÆ SANCTORUM

Ms. du XIe siècle. 0.323 sur 0.270 mil. ; 319 ff. chiffrés, plus 3 non chiffrés. Vélin, ancienne reliure en bois couvert de cuir.

Recueil de passages de l'Ecriture sainte, de légendes des saints et de sermons qui se lisaient à l'Office public. A la première page, avant le texte, se trouvait une inscription qui indiquait l'usage et le propriétaire de ce volume. On y lit encore : *C'est le livre de cuer...*, le reste de l'inscription a été gratté. Au verso de la même feuille, est inscrite la table, assez détaillée bien qu'incomplète, des textes divers que renferme le volume. En tête de la table, on lit : *Hic sequuntur legende sanctorum que continentur in hoc libro.*

C'est de cette inscription que se sont inspirés ceux qui ont écrit au dos de la reliure : *le[gendæ s]anctorum.*

Ce volume est du XIe siècle, probablement de la première moitié. Le plus récent des documents qu'il renferme est de saint Fulbert, évêque de Chartres, mort en 1029. Si l'on remarque que plusieurs pièces relatives à saint Nicolas de Myre ne font aucune allusion à la translation des reliques du saint, on sera porté à croire qu'il a été écrit avant 1087, année de cette translation.

Les caractères de l'écriture ont beaucoup de rapports avec celle du Xe siècle. Les titres de chaque opuscule sont en majuscules romaines ou onciales. On y rencontre assez souvent des lettres conjointes. Citons notamment l'N et le T, unis de telle sorte que la barre du T surmonte le dernier jambage prolongé de l'N (fos 97, 250), l'R et le T (fo 95 vo), l'E, l'N et le T en un seul caractère (fo 60), le T et le V, l'A et R (fo 120), le T et l'E dans *zelotes* (fo 290 vo). Ces majuscules conjointes se trouvent même parfois mêlées à la minuscule du texte comme dans *ricentes* (fo 304 vo).

Avec ces lettres conjointes se rencontrent aussi quelques lettres enclavées (v. Ego, f° 4 v°; Cum, f° 151; Quaedam, f° 252 v°).

On trouve aussi dans la minuscule plusieurs traditions du X[e] siècle. Le copiste emploie assez souvent l'*a* formé d'un double *c*, surtout quand il est précédé du *t* (Pict*a*vorum, t*a*nt*a*, etc., f° 120).

Il emploie aussi une forme d'*r* qui ressemble de très pres à l'*y*, et surmonte l'*y* d'un point pour distinguer les deux lettres entre elles. (Voir *martyres*, f° 308, 309 v°, 312). L'emploi de cette forme d'*r* se fait remarquer parfois, dans le cours de tout le volume. Il devient ordinaire à partir du f° 304 jusqu'à la fin du manuscrit. Du reste, cette dernière partie, qui est d'une main différente, accuse, d'une manière beaucoup plus sensible, les traditions d'écriture du X[e] siècle.

On retrouve encore ces traditions dans l'indistinction de plusieurs mots. Bien que, en général, ils soient séparés les uns des autres, il n'est pas rare d'en trouver qui se suivent sans séparation. Sur ce point comme sur d'autres, on sent que le copiste a cherché à appliquer des règles dont l'usage tendait à se répandre; mais la force de l'habitude, ou la distraction, le fait retomber, quand il ne se surveille pas, dans celles que ses premiers maîtres lui avaient enseignées.

La ponctuation du manuscrit est aussi une preuve de sa haute antiquité. Le point et virgule y remplit, à la fin des phrases, le rôle du point. Ce dernier est employé dans le cours de la phrase à la place de la virgule; le point et virgule renversé (⁏) sert de deux points ou de point et virgule. Le point d'interrogation ressemble assez, comme figure, au point d'interrogation actuel, mais il a sa crosse en bas; et, au lieu de se tenir droit sur le point qui lui sert de base, il incline vers la droite (1). Le point d'exclamation est exprimé par un accent aigu qui surmonte le mot sur lequel porte l'exclamation.

(1) Cette forme de point d'interrogation se rencontre dans les impressions du XVI[e] siècle. L'édition d'*Abdias de Babylone*, que nous avons l'occasion de citer souvent au cours de cette étude, n'en connaît pas d'autre.



On trouvera des exemples de cette ponctuation dans le passage suivant du numéro CXXXVIII :

Nunc mihi de muliere mala sermo est : non de bona et honesta ; Novi enim bonas et ordinatas in omne opus bonum promptas : quarum me vitam commemorare oportet. ad edificationem audientium. et ad amorem bonorum excitandum in mentibus singulorum ; Quid adhuc dicam ? O' malum omni malo peius mulier mala :

Ces signes de ponctuation se rencontrent dans un cartulaire du Xe siècle contenant les privilèges des églises d'Arles et de Saint-Martin-de-Tours, et qui portait le numéro 2777 des manuscrits de la bibliothèque du roi.

Pour ces différentes raisons, nous croyons que notre manuscrit est l'œuvre de copistes nés au Xe siècle, instruits dans les traditions d'écriture de cette époque, et qui l'ont écrit dans la période de temps qui s'est écoulée entre l'époque où Fulbert de Chartres, mort en 1029, a composé son sermon qui y figure, et celle qui a pu voir la fin de la génération du siècle précédent. Il est vrai qu'une note écrite au XIXe siècle, à la première feuille, dit « on croit cette écriture du commencement du XIIIe siècle ou de la fin du précédent ». Mais cette note ne mérite aucune prise en considération.

Le manuscrit est chiffré, mais la pagination en est plus récente que la composition. On peut le conclure du caractère des lettres employées comme chiffre dans le cours du volume et au haut des feuilles, et du renvoi de la légende de saint Germain. Par distraction, ou pour autre cause, le copiste a omis de transcrire cette légende à sa place naturelle, au fo CCV vo. Pour corriger sa faute, il renvoie par une croix au bas de la page, à la note suivante *« hic debet esse legenda beati Germani. Tu invenies [ ] legendam pulchram et magnam in isto libro post festum beati Michaelis archangeli »*. Si le manuscrit avait été dès lors chiffré, il semble qu'il eût été plus simple de dire que cette légende se trouve au fo CCLIX, où on la trouve en effet.

La pagination va jusqu'à la feuille CCCXIX qui termine actuellement le corps du volume, mais qui ne l'a pas toujours terminé. Cette feuille finit, en effet, au cours d'une phrase

d'un sermon de saint Augustin : *Si mutatur invisibilitas metuendum...* mots qui se trouvent dans le numéro 15 du sermon qui comprend, en outre, les numéros 16, 17, 18 et 19.

L'examen plus attentif de cette dernière partie du volume qui va du f° CCCIIII à la fin, tendrait à faire croire que nous sommes en présence de feuillets d'un manuscrit plus ancien. Outre les caractères d'une écriture plus archaïque dont nous parlons plus haut, on peut constater que le copiste donne, pour la seconde fois, les actes du martyre de saint Vincent. Il est vrai que ce second texte offre quelques différences avec le premier, comme nous le faisons remarquer aux numéros LXXVIII et CLXVIII de cette étude ; mais on peut néanmoins admettre avec vraisemblance que le copiste n'a pas recherché cette variété de texte, et que les actes de saint Vincent donnés dans cet endroit appartenaient au manuscrit plus ancien auquel ces feuillets ont été arrachés. S'ils sont compris sous la même pagination, on n'en peut conclure qu'une chose : c'est qu'ils étaient réunis dans le même volume à l'époque où tous les feuillets en ont été chiffrés en lettres gothiques. Or, une pagination qui ne peut dater que du XIIIe siècle, ne peut donner une note de contrôle qu'à partir de cette époque, et non pas pour des documents recueillis et classés deux siècles auparavant.

A la suite de ces feuilles, en ont été ajoutées, au moins, deux autres d'une écriture et d'une ponctuation plus récente et qui semblent aussi tirées d'un autre manuscrit. Au dos de la dernière, on a continué la table des matières qui commence à la première feuille non chiffrée, avant le corps du volume. Cette table semble du XIIIe siècle. Deux mots placés en dehors de son texte sur la dernière feuille vont nous apprendre tout ce qu'on peut savoir de vraisemblable sur les origines du manuscrit.

Ces deux mots écrits en caractères gothiques sont une invocation : *Sancte Laude*. Ils trouvent comme un écho dans la note suivante, inscrite sur la garde de la reliure. « *De Saint-Lo-les-Angers.* »

Que notre manuscrit soit d'origine angevine, la chose est incontestable. Les saints angevins y sont largement représentés. On y trouve les légendes de saint Lezin, de saint Aubin, de

saint Maurille, des saints Serge et Bach, de saint Maurice, de saint Lô, de saint Maimbœuf.

C'est à l'illustration de ces légendes que l'enlumineur emploie toutes les ressources de son art. Saint Maurille y figure à la place la plus honorable. Le copiste a inséré dans son recueil non seulement la vie de saint Maurice si cher aux Angevins, mais encore deux sermons en son honneur (1).

Mais Angers ne manquait ni de moines ni de chanoines, et la difficulté consiste à dire à quel chapitre ou à quel monastère appartenait le vénérable manuscrit. La place importante que le copiste donne à tout ce qui regarde saint Benoît, saint Martin et l'abbaye de Marmoutier, porterait à croire qu'il appartenait à un monastère dépendant de cette abbaye célèbre. Mais l'insertion, dans le corps du volume, de la légende de saint Lô, rapprochée des deux inscriptions de ses dernières pages, fait aussi supposer qu'il a servi à l'église de Saint-Lô. Sans pouvoir affirmer qu'il a été écrit pour elle, il lui a certainement appartenu depuis une époque très reculée.

Ajoutons qu'il provient de la vente *Toussaint Grille*, et qu'il porte le n° 2425 au catalogue de cette vente importante, qui eut lieu à Angers, en mai 1851.

Le texte est écrit sur deux colonnes de 37 lignes chacune. Les lignes et les marges en ont été réglées à la pointe sèche. Le copiste n'a tenu compte de la réglure de la marge qu'au commencement des lignes : il les finit sans se préoccuper d'atteindre la réglure de l'autre marge et la dépasse parfois ; aussi, au premier aspect, le volume a-t-il l'apparence d'un recueil de vers.

Les initiales des alinéas ressortent du texte et empiètent sur la marge.

Les titres des opuscules sont en majuscules rouges ; les premières lignes, quelques noms propres *(Martinus, Maria)*, les mots importants, en majuscules rouges ombrées ou pointées de noir. Les initiales des opuscules sont ornées tantôt sommairement, tantôt avec une certaine recherche. La palette de l'enlumineur n'a que trois couleurs : le rouge, le jaune et le violet.

(1) V. plus bas : nos LXXXIV, LXXXVI, CXLI, CXLII, CXLV, CXLVI, CXLVII, CXLVIII, CLIV, CLV.

Les motifs de l'ornementation sont peu variés : ils consistent en palmettes, rinceaux, entrelacs. Parfois, cependant, l'enlumineur s'est élevé au-dessus de ces banalités. Au f° XXXVI, il dessine une tête ornée de deux cornes, et au f° LXXXII v°, un animal complet.

Parmi les lettres ornées, qui ne tirent de l'intérêt que de l'antiquité du volume, citons celles des ff^os 1, 4 v°, 5 v°, 37, 48 v°, 60, 72, 78 v°, 82 v°, 111, 120, 136, 139, 147, 155, 157 v°, 188, 194, 208, 221, 230, 245 v°, 250, 251, 252 v°, 255 v°, 259, 277 v°.

Dans deux circonstances, l'enlumineur a fait un suprême effort. Au commencement de la vie de saint Martin (f° IV v°), il nous en présente l'auteur assis dans le grand E de Ego, et, un instrument dans chaque main, écrivant au commencement du volume : *Ego Severus scribo.*

La plus curieuse enluminure est, sans contredit, celle qui représente la résurrection de saint René par saint Maurille. Le saint évêque, nimbé, est revêtu de l'aube, de l'étole à frange qui pend sous la tunique, et d'une chasuble. Il porte la tonsure et toute sa barbe. Son bras gauche, orné du manipule, serre un livre. De sa main droite, il saisit la droite de l'enfant qui se soulève de sa châsse, levant l'autre main. Derrière la châsse, se trouve la mère de saint René et six personnages. La scène est encadrée d'un arc à plein cintre orné de palmettes, soutenu par deux colonnes surmontées de chapiteaux. Du milieu de l'arc, descend une lampe à forme sphérique, avec un pied. Au-dessus, on lit ces deux vers :

> *Maurilius puerum septem post mortis aristas*
> *Ereit ex herebo, populus stupet ipsaque mater.* (f° 231).

Au-dessous, l'*i* qui commence le texte, descend jusqu'au bas de la page, orné de palmettes et d'entrelacs. Ces enluminures sont bien primitives ; mais elles constituent un précieux document pour l'histoire de la renaissance des arts dans notre pays, après l'invasion des Normands.

En marge des titres, quelques manchettes indiquent parfois le sujet de l'opuscule : malheureusement, elles ont été rognées lors de la reliure du manuscrit.

Avec ses 319 feuillets, sur deux lignes de texte, on peut s'attendre à ce que notre recueil renferme une ample matière de documents. Nous en avons compté 278, en comprenant dans ce nombre les pièces écrites sur les deux feuillets restés en dehors de la pagination.

Ces documents, tout en appartenant à l'Ecriture sainte, à l'hagiographie et à la patrologie, sont de provenance les plus diverses. Comme il était bon d'en dresser *le catalogue, nous* avons relevé tous les titres inscrits *en majuscules dans le* recueil, et, à la suite du titre, nous donnons les premiers mots du texte, pour en faciliter l'identification.

Pour compléter ce travail, nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt de rechercher parmi ces documents ceux qui ont joui des honneurs de l'impression. Nous avons eu le regret de constater que presque tous ont eu cet honneur, que notre manuscrit renferme peu de chose qui soit inédit, et que ce qui n'en a pas été imprimé, si l'on s'en rapporte au jugement des Bollandistes ou autres critiques autorisés, ne méritait guère de l'être.

Nous donnons sous le numéro de chaque document quelques notes qui le concernent. Les nos XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXIII et XXVIII, nous semblent avoir été tous publiés par M. Quicherat, sans que nous ayons pu nous procurer le volume où s'est faite cette publication. Ce sont des pièces de vers et des inscriptions qui rappellent des souvenirs de saint Martin à Marmoutier. Nous en donnons les premiers vers pour permettre à d'autres de vérifier notre supposition.

En dehors de ces documents, ceux dont nous n'avons pas constaté l'impression par nous même sont les nos XLI, LXVI, LXVII, XCI, CVIII, une partie de CXI, CXIII, CXLVI, CXLVII, CXLVIII, CLVI, CLXV, CLXIX, CLXXI, CLXXV, CLXXVI, CLXXVII et CLXXVIII.

Les cinq derniers numéros ne font pas, à proprement parler, partie du volume ; ils appartiennent plutôt à ses gardes, feuilles qui ne sont pas comprises dans sa pagination. Il ne reste donc pour tout le volume que treize documents sur l'impression desquels nous ne pouvons pas apporter notre propre témoignage. Parmi ces treize, il n'est pas téméraire d'avancer qu'il en est

qui ont certainement été imprimés, soit dans des recueils que nous n'avons pas pu consulter, soit dans ceux que nous avons parcourus, mais où ils se cachent trop bien.

Les nos LXVII et XCI doivent être imprimés quelque part. Ce sont deux sermons : le premier sur la Circoncision, et le deuxième sur l'Annonciation. Ils appartiennent sans doute à quelque Père de l'Eglise, comme tous les autres sermons du recueil. Nous donnons à chacun de ces numéros les indications qui permettront peut-être à d'autres d'en retrouver les auteurs. Notons seulement ici une particularité du no XCI : il y est dit que la mort de Jésus-Christ eut lieu le 25 mars, date de son incarnation. Quelques martyrologes anciens, cités par les Bollandistes, ont également avancé cette opinion.

Si ces sermons nous semblent avoir été imprimes, nous ne pouvons en dire autant de trois panégyriques, dont deux pour la fête de saint Maurice, et un pour celle de saint Vincent. Ce dernier a eu l'honneur d'être loué par les plus illustres Pères de l'Eglise. Saint Augustin lui a consacré quatre panégyriques, sans compter un cinquième publié parmi ses œuvres douteuses. Notre recueil donne un des quatre premiers que nous plaçons sous le no CLXX. Saint Léon a aussi loué le diacre de Sarragosse ; mais notre no CLXIX diffère de tous ces panégyriques connus.

Faut-il vraiment attribuer à saint Léon le panégyrique de saint Maurice que notre recueil nous donne avec la rubrique *sermo beati Leonis papae ?* Nous ne demanderions pas mieux que d'en grossir les œuvres du grand docteur. Malheureusement, la chose est impossible pour plusieurs raisons, dont la première est que l'auteur de ce sermon cite le pape saint Grégoire-le-Grand qui a vécu plus d'un siècle après saint Léon. Nous laisserons aux érudits angevins le soin de rechercher la paternité de ces deux panégyriques très anciens. Ils sont, du moins, une preuve à ajouter à d'autres, de l'importance du culte rendu au XIe siècle à saint Maurice dans leur pays.

Ces différents sermons ou panégyriques, s'ils n'ont déjà été imprimés, mériteraient peut-être de l'être. Les autres documents de notre recueil sont des opuscules hagiographiques sans utilité pour l'histoire, et qui n'offrent qu'un intérêt de curiosité. Les Bollandistes qui les ont connus par d'autres manuscrits, ne

les ont laissés inédits que par dédain. Nous n'en parlerons pas ici davantage, pour n'être pas exposé à des redites quand nous les retrouverons plus loin (1).

De ce que notre manuscrit ne renferme qu'un petit nombre de documents qui peuvent être inédits, il ne faudrait pas conclure qu'il est sans intérêt pour les lettres. Il en offre au contraire un grand, en ce qu'il semble n'avoir jamais été consulté. Dans toutes les recherches qu'il nous a fallu faire dans de nombreux et vastes recueils, pour retrouver les auteurs de ces deux cent soixante-dix huit pièces, nous ne l'avons jamais vu cité une seule fois.

Les Bollandistes avaient de nombreuses occasions de le citer, notamment dans les articles qu'ils consacrent aux saints de l'Anjou, comme saint Lezin, saint Maurice, saint Lô, saint Maimbœuf. Ils citent d'autres manuscrits qui paraissent avoir avec le nôtre certains rapports : en particulier un manuscrit d'André du Chesne ; quant au nôtre, nous croyons qu'il leur est resté complètement inconnu.

Nous parlons ici des grands recueils tels que ceux des Bollandistes et de la Patrologie de Migne, qui donnent les textes qu'ils publient avec l'indication des manuscrits d'où ils sont tirés ; nous n'avons pas eu la facilité de rechercher si des publications faites à Angers n'ont pas consulté ce manuscrit augevin, avant son acquisition par M. Dobrée.

Il résulte de ce fait que ceux qui glanent les variantes dans la publication des textes, y pourront trouver des richesses qui les récompenseront de leurs peines. Il eût été trop long de relever toutes ces variantes. Nous avons indiqué quelques documents qui en offrent de plus nombreuses et de plus importantes. Mais notre but étant d'indiquer ces documents à l'étude des autres, plutôt que de les étudier nous-même, nous ne l'avons fait que très sommairement.

Ces variantes portent sur des mots, sur des membres de phrases, quelquefois même sur des parties plus considérables du texte. Avec le secours de ce manuscrit, l'hagiographie pourra rétablir le texte primitif de plusieurs légendes de saints,

(1) V. nos LXVI, CVIII, CXI, CXIII, CXLVIII, CLVI.

publiées par Surius, avec ses retouches de style ordinaires ; la patrologie pourra fixer d'une façon plus certaine quelques leçons douteuses du texte des Saints Pères ; la philologie qui ne peut arriver à des conclusions sérieuses qu'en travaillant sur des mots d'une lecture incontestable, trouvera dans leur pureté les éléments qu'elle cherche, et qui sont si souvent dénaturés, soit par les copistes, soit par l'impression. Elle constatera par exemple qu'il faut bien lire *Tincillacum* et non *Cincillacum*, comme il a été parfois imprimé, le nom du monastère de saint Aubin. Dans la recherche de cette localité, elle éliminera tous les noms actuels qui ne dériveraient pas de la première forme : et en comparant cette forme avec le *Tincillacensi domo*, mentionné dans Fortunat, elle se demandera si l'abbé Deric n'a pas eu raison de placer cette localité au pays de Guérande, à Théhillac, où se trouvait un vieux moutier et dont le nom actuel dérive régulièrement des deux formes, substantive ou adjective, données par Fortunat.

Nous ne prolongerons pas davantage cette étude préliminaire. Pour la terminer, nous nous contenterons de donner, par ordre alphabétique : 1° la liste des auteurs qui figurent, dans notre manuscrit, avec indication des numéros qui leur ont été attribués par les critiques ; 2° la liste des Vies de Saints et Actes des Martyrs, opuscules le plus souvent anonymes, mais dont quelques-uns cependant sont l'œuvre d'auteurs mentionnés dans la liste que nous donnons en premier lieu.

I — Liste des auteurs auxquels sont attribués les opuscules du LEGENDÆ SANCTORUM

Abdias de Babylone, XXXVIII, XXXIX, XLIII, LXIV, LXV, CIX, CX, CXXVIII, CXXXVI, CXLIV, CLIX.

B. Alcuin, I, II.

S. Ambroise, LXXVI, LXXVII, LXXXII, CXIV.

S. Augustin, II, LI, LII, LV, LIX, LXVIII, LXIX, LXXI, LXXII, LXXIII, LXXIX, LXXXI, LXXXV, LXXXIX, XC, XCVII, C, CIII, CV, CVI, CXXX, CXXXIV, CLXI, CLXIX, CLXX, CLXXII.

V. Bède, I, II, CVII, CXVIII, CXXVI, CXXXI, CLVII.

S. Clément d'Alexandrie, LXI.

Constance, CLII.

S. Damase, pape, CLXXIII.

S. Faustin, LXVIII.

II — Vies des Saints et Actes des Martyrs

(1) Pour les autres apôtres, voir dans la liste précédente, *Abdias de Babylone*. C'est à cet ouvrage apocryphe que notre recueil puise tout ce qu'il en dit. Il indique une fois cette provenance (f° CCIIIIxx, IV v°), en ces termes : *Scripsit autem gesta sanctorum apostolorum Abdias episcopus Babyloniæ, qui ab ipsis apostolis ordinatus est, sermone hebraico. Quæ omnia a discipulo eiusdem Abdiæ, Eutropio nomine in greco translata sunt : quæ universa nihil hominus ab Africano in decem libris latino sunt translata sermone. Ex quibus ista decerpsimus, inicia de primo libro, et ultima de decimo.*

L'ouvrage, qui porte le nom d'Abdias et le titre de *Certamen Apostolicum*, a été imprimé plusieurs fois au XVIe siècle ; nous renvoyons pour nos indications de provenance à la première édition donnée par *Wolfgangus Lazius, Basileæ, ex officina Ioan. Oporini, MDLII, mense martio.*

I. — SERMO ALCUINI, DE NATALE OMNIUM SANCTORUM. — **Legimus, in ecclesiasticis historiis, quod sanctus Bonefacius...** (fo I).

Sermon sur la Toussaint, imprimé à la suite des œuvres du vén. Bède (Migne, *Patrol. lat.* (1), t. XCIV, p. 452 ; homil. LXXI, parmi les *homiliæ subdititiæ*).

On n'attribue à Alcuin que quatre sermons dont un sur la Toussaint. Il commence par les mots : *Hodie, dilectissimi.....* et est le même que le numéro suivant attribué par notre manuscrit à Odon.

II. — ITEM SERMO DOMNI ODONIS ABBATIS. — **Hodie, dilectissimi, omnium sanctorum sub una solemnitatis laetitia...** (fo III).

Sermon sur la Toussaint, attribué : 1o à saint Augustin et publié avec ses œuvres sous le no CCIX de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. V, p. 2888 ; édit. Migne, t. V, p. 2135) ; 2o au vén.

(1) A moins d'indication contraire, quand nous citons la Patrologie de Migne, il s'agit de la Patrologie latine.

Bède et publié avec ses œuvres (Migne, *Patrol.*, t. xciv, p. 450, *homiliæ subdititiæ)* ; 3° à Alcuin (Migne, *Patrol.*, t. ci, p. 1308).

Aucun de ces recueils ne songe à l'attribuer à Odon. Migne a publié cinq sermons du saint abbé de Cluny, sans faire la moindre allusion à celui qui nous occupe (1). Les auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France* (2), tout en rappelant que les homélies d'Odon ont joui d'une grande célébrité, reconnaissent qu'elles sont presque toutes perdues, et ne mentionnent, en dehors des cinq connues, que deux autres, l'une sur les paroles *Stabat Mater juxta crucem*, et l'autre sur la fête de l'Assomption.

Cependant une note placée à la fin du VI[e] volume de cet ouvrage, p. 696, prouve que, postérieurement à la rédaction de l'article sur saint Odon, inséré dans le corps du volume, on avait trouvé un document qui faisait honneur de ce sermon au célèbre abbé. « Le même critique (le P. Regnaud), dit cette note, observe, d'après Baronius, p. 274 de son même volume, que le premier sermon de la fête de tous les saints entre ceux de saint Augustin que les théologiens de Louvain voulaient transporter à Alcuin, porte le nom de saint Odon de Cluni, dans un manuscrit de Sainte-Marie-Majeure, à Rome ».

La concordance qui existe sur ce point entre le manuscrit angevin et celui de Rome, pourrait être invoquée en faveur d'Odon : ses attaches avec Angers et Tours expliqueraient amplement l'insertion d'un de ses discours dans notre manuscrit.

III. — IN CHRISTI NOMINE, INCIPIT EPISTOLA SEUERI AD DESIDERIUM DE UITA SANCTI MARTINI EPISCOPI. — **Ego quidem frater unanimis...** (f° iv v°).

Lettre de Sulpice Sévère sur sa Vie de saint Martin.

IV. — **Plerique mortalium...** (3).

Préface de l'ouvrage suivie de la table de 26 chapitres.

(1) *Patrol.*, t. CXXXIII, p. 710-752.

(2) Edit. revue par Paulin Paris ; Palmé, éditeur, t. VI, p. 229-253.

(3) Migne a mis *Plerique mortales ;* il compte 27 chapitres, mais en dédoublant le dernier.

V. — INCIPIT UITA SANCTI AC BEATISSIMI PATRIS NOSTRI MARTINI, EPISCOPI ET CONFESSORIS. — **Igitur Martinus Sabarriae.** (f° v v°).

VI. — EXPLICIT LIBER PRIMUS. INCIPIT EPISTOLA SEUERI AD EUSEBIUM PRESBITERUM, POSTEA EPISCOPUM. — **Hesterna die...** (f° xii).

VII. — INCIPIT ALIA EIUSDEM AD AURELIUM DIACONEM. — **Posteaquam a me...** (f° xii v°).

VIII. — INCIPIT EPISTOLA SEUERI SULPICII AD SOCRUM SUAM BASULAM QUALITER SANCTUS MARTINUS DE HOC MUNDO RECESSERIT. — **Sulpitius Seuerus Basulae parenti... si parentes uocari in ius...** (f° xiii).

IX. — EXPLICIT EPISTOLA SEUERI. INCIPIUNT CAPITULA DIALOGI SEUERI. (f° xv).
Suit une table de vingt chapitres.

X. — INCIPIT DIALOGUS SEUERI. — **Cum in unum locum...**

XI. — EXPLICIT LIBER SECUNDUS *(sic)*. INCIPIUNT CAPITULA DIALOGI SEUERI SECUNDI. (f° xxii v°).
Suit une table de quinze chapitres.

XII — INCIPIT DIALOGUS SEUERI SECUNDUS. — **Quo primo igitur tempore.** (f° xxiii).

XIII. — EXPLICIT DIALOGUS SEUERI SECUNDUS. INCIPIUNT CAPITULA DIALOGI SEUERI. (f° xxvii v°).
Suit une table de vingt et un chapitres.

INCIPIT DIALOGUS SEUERI SECUNDUS *(sic)*. — **Lucescit o Galle...** (1). (f° xxviii).

Tous ces opuscules de Sulpice Sévère se trouvent parmi ses œuvres et dans le même ordre que dans notre manuscrit (Migne, *Patrol.*, t. xx, 159-222). Ils avaient été imprimés en 1552 par

(1) Migne ; *Lucescit hoc, Galle.*

Wolfgangus Lazius, Basileæ ex officina Joan. Oporini, à la suite de l'ouvrage d'Abdias de Babylone et de plusieurs autres opuscules hagiographiques ; par Lipoman (1) (Pars II, p. 313) ; Surius (2) (t. VI, 11 nov.) et par plusieurs autres éditeurs cités par D. Cellier (3).

XIV. — EXPLICIT DIALOGUS SEVERI TERTIUS. INCIPIUNT UERSI IN FORIBUS PRIMAE CELLULAE SANCTI MARTINI EPISCOPI.

Uenimus en istuc hic nec nunc personat eheu !
Uenimus en istuc, et crucis arma silent... (f° XXXIII).

Pièce de cinq distiques.

XV. ITEM IN CELLA ALIA.

Hic inhabitauit domini uestigia lambens.
Hic inhabitauit uir crucis arma gerens...

Pièce de quatre distiques.

XVI. — IN CELLULA INTERIORI.

Sancte Deus, miserere loci quem semper amasti,
Dilige, multiplica, protege, semper ama...

Pièce de quatre distiques.

XVII. — ITEM ILLIC SUPER LOCUM LECTI EIUS.

Qualia o istic bellantis tela frequenter,
Uidimus absentem...

Pièce de quatre distiques se terminant par le suivant :

Cellula namque fuit requies in nocte silenti,
Pro scamno aut cathedra hec quoque cella die.

Cette pièce a été connue de D. Mabillon (4) qui en cite les

(1) *Historiæ Aloysis Lipomani episcopi Veronensis de vitis sanctorum, apud Joannem Bogardum.* Louvain, 1568.

(2) *Surius*, édit. de Cologne, MDLXXI, 6 vol. in-f .

(3) D. Cellier. *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, éd. Vivès, 1862.

(4) D. Mabillon : *Annal. Benedict.*, lib. I. c., 22 t. I, p. 11.

deux derniers vers, en les faisant précéder de ces lignes : « *Una ex tribus (cellulis) quas illic habebat (Martinus), lectulus ejus dicta quod in ea noctu somnum caperet, atque interdiu sederet, ut docent versus super locum lecti ejus qui in hos desinunt :*

Cellula namque fuit requies...

XVIII. — INCIPIUNT UERSI BASILICAE. ITEM PRIMUS IN TURRE A PARTE ORIENTIS.

Ingrediens templum refert ad sublimia uultum ;
Excelsos aditus suscipit alta fides...

Pièce de cinq distiques.

XIX. — ITEM ALIUS.

Pellite mundanas toto de pectore curas ;
Et desideriis animum uacuate profanis...

Pièce de huit vers.

XX. — ITEM IN INTROITU A PARTE OCCIDENTIS SUPER OSTIUM. HISTORIA PICTA UIDUAE.

Discat euuangelico Christum sermone fateri,
Quisquis venit summo uota referre Deo...

Pièce de huit distiques.

XXI. — ITEM UERSUS SUPER OSTIUM A PARTE LIGERIS. — **Discipulis praecipiente domino...**

Une note qui semble indiquer le sujet d'une peinture précède les vers suivants :

Quisque solo adclinis, mersisti in puluere uultum,
Humidaque inlisa pressisti lumina terrae...

Pièce de vingt-cinq vers.

XXII. — ITEM SUPER ARCUM ABSIDIS IN ALTARE. — **Quam metuendus est locus iste, uere templum Dei et porta coeli.** (f° XXXIII).

Texte liturgique tiré de l'Ecriture sainte.

XXIII. — ITEM CIRCA TUMULUM AB UNO LATERE. — **Hic conditus est sanctae memoriae Martinus episcopus**

cuius anima in manu Dei est, sed hic totus est praesens manifestus omni gratia uirtutum.

XXIV. — ITEM IN ALIO LATERE. — **Certamen bonum...** Paroles de saint Paul appropriées à saint Martin.

XXV. — ITEM DE SUPER.

Confessor meritis, martyr cruce, apostolus actu,
Martinus coelo praeminet hic tumulo...

Pièce de deux distiques. Imprimée dans l'histoire de *Saint-Martin, par Lecoy de la Marche*, in-4°, p. 439.

XXVI. — ITEM IN ABSIDA, UERSUS SIDONII EPISCOPI.

Martini corpus, totis uenerabile terris
In quo post uitae tempora uiuit honor...

Ces vers se trouvent dans une lettre de Sidoine Apollinaire à Lucontius. Epistol., l. IV, 18. (Migne, *Patrol.*, t. LVIII, p. 525).

XXVII. — ITEM INCIPIT DEPOSITIO SANCTI MARTINI.— **III idus nouembris pausauit in pace Domini, nocte media.**

XXVIII. — ITEM INCIPIT IN MEMORIA SEC [ ] REM.

Quinque beatorum retinet domus ista coronas...

Pièce de 17 vers en l'honneur des saints Jean-Baptiste, Félix, Victor, Gervais et Protais.

XXIX. — **Basilica sancti Martini abest e ciuitate passos quingentos fere et quinquaginta. Habet in longo pedes centum sexaginta...** — Détails sur la basilique de saint Martin et sur les solennités qu'on y célèbre. Tiré de Grégoire de Tours. *Hist. Franc.*, lib. II, 14. (Migne, *Patrol.*, t. LXXI, p. 211).

Les nos XIV à XXIX renferment les inscriptions qu'on lisait au XIe siècle, dans les endroits de Marmoutier qui rappelaient particulièrement un souvenir de saint Martin. Ces inscriptions sont, presque toutes, en vers qui, parfois, peut-être par la faute du copiste, manquent de mesure. Nous en avons inutilement cherché les auteurs parmi les poètes qui ont célébré les gloires du thaumaturge de la Gaule. D. Mabillon en a connu au moins

une, celle du nº XVII, dont il cite deux vers. On peut se demander si on les voyait encore de son temps, ou s'il en parle d'après des documents antérieurs. Nous avons des raisons de croire qu'elles ont toutes été publiées par M. Quicherat, dans sa *Restitution de la basilique de saint Martin*, mais nous n'avons pu vérifier le fait.

XXX. — INCIPIT LIBER SANCTI MARTINI DE TRINITATE. — **Clemens Trinitas est...** (fº XXXIV vº).

Profession de foi sur la Sainte Trinité, attribuée à saint Martin; imprimée (Migne, *Patrol.*, t. XVIII, p. 11. cf. *Hist. litt. de la France*, t. I, sec. partie, p. 417).

XXXI. — INCIPIT EPISTOLA GREGORII TURONENSIS DE TRANSITU SANCTI MARTINI. — **Arcadio uero et Honorio, sanctus Martinus Turonorum...**

Tiré de Grégoire de Tours. *Hist. Franc.*, lib. I, c. 43; (Migne, *Patrol.*, t. LXXI, p. 184).

XXXII. — ITEM UERSICULUS DE TRANSITU SANCTI MARTINI EPISCOPI. — **Beatus autem Seuerinus...** (fº XXXV).

Tiré du même. *De miraculis sancti Martini*, lib. I, c. 4; (Migne, *Patrol.*, t. LXXI, p. 918).

XXXIII. — ITEM ALIUS SANCTI AMBROSII DE TRANSITU SANCTI MARTINI EPISCOPI. — **Eo namque tempore beatus Ambrosius...** (fº XXXV vº).

Tiré du même. (*Ibid.*, c. 5, à la suite).

XXXIV. — ITEM ALIUS SERMO QUANDO CORPUS EIUS TRANSLATUM EST. — **Opere precium est et iam illud inserere lectioni.**

Tiré du même. (*Ibid.*, c. 6, p. 919).

XXXV. — INCIPIT UITA SANCTI AC BEATISSIMI BRICTII EPISCOPI ET CONFESSORIS. — **Igitur post excessum beati Martini...** (fº XXXVI).

Tiré du même. *Hist. Franc.*, lib. II, c. 1. (Migne, *Patrol.*, t. LXXI, p. 188).

XXXVI. — INCIPIT PASSIO SANCTAE CECILIAE UIRGINIS QUAE PASSA EST X KAL. DECEMBRIS. — **Humanas laudes et mortalium infulas...** (f° XXXVII).

Actes du martyre de sainte Cécile. Publié par Lipoman (*Pars* II, p. 32), et par Surius (t. VI, 21 nov., p. 505). Notre texte offre de nombreuses différences avec celui que Lipoman et Surius ont donné d'après Siméon Métaphraste. Si le début n'est pas le même, la fin se ressemble. On n'y remarque que les divergences qui peuvent tenir à une différence de traduction d'un texte grec, ou aux modifications introduites dans les documents originaux par Surius, à la suite de ses retouches habituelles du style des anciens auteurs.

XXXVII. — INCIPIT PASSIO SANCTI CLEMENTIS EPISCOPI ET MARTYRIS QUI PASSUS EST VIII KAL. DECEMBRIS. — **Tertius Romanae ecclesiae fuit episcopus Clemens...** (f° XLV).

Ce texte est complètement différent de celui que Surius a donné d'après Siméon Métaphraste. Il a été publié, à quelques variantes près, par *Wolfgangus Lazius*, à la suite de l'ouvrage attribué à Abdias de Babylone, sous le titre *Historia et vita sancti Clementis, Romani episcopi, incerto auctore*, p. 131. (*Basileæ ex officina Ioan. Oporini*, 1552).

XXXVIII. — INCIPIT PASSIO ET TRANSITUS SANCTI ANDREE APOSTOLI. — **Conversante et docente... beato Andrea... apud Achaiam...** (f° XLVIII).

Actes du martyre de saint André. A part les premières lignes, tiré textuellement d'Abdias de Babylone (p. 19-40), depuis *Respondit... Apostolus : Ego sum, inquit, proconsul, qui prædico...* jusqu'à la fin du troisième livre. La première partie de ce troisième livre fait le numéro suivant (1).

(1) Nous faisons remarquer plus haut (note de la page 11), que les légendes des Apôtres de notre lectionnaire sont toutes empruntées à l'ouvrage apocryphe publié sous le nom d'*Abdias de Babylone*. L'auteur de la légende se contente de faire des coupures dans le texte d'Abdias, et de les approprier à son sujet par quelques lignes de début. Son travail semble avoir eu comme un caractère officiel, et a été reproduit exactement dans d'autres lectionnaires. Un autre manuscrit du XI[e] siècle, conservé à la bibliothèque d'Angers, n° 801, donne, avec leur début modifié comme dans le nôtre, les n[os] XXXVIII, XXXIX, XLIII et autres tirés du *Certamen Apostolicum*.

XXXIX. — INCIPIUNT CAPITULA DE MIRACULIS BEATO (*sic*) ANDREA APOSTOLI. (fo XLIX vo).

Suit une table de 38 chapitres, dans laquelle le copiste a sauté du no XIII au no XV, ce qui lui en fait compter à tort 39.

INCIPIT PREFATIO. — **Inclita sanctorum apostolorum tropea...** — EXPLICIT PREFATIO. INCIPIUNT MIRACULA DE SANCTO ANDREA APOSTOLO. — **Igitur post illum Dominicae ascensionis nobilem gloriosumque triumphum...** (fo L).

Cet opuscule n'est autre que la vie de saint André attribuée à Abdias de Babylone et aussi à Grégoire de Tours. Migne en a donné la préface, la table des matières et les trois derniers chapitres, à la suite des œuvres de l'historien mérovingien. (*Patrol.*, t. LXXI, p. 1099). Il en a omis toute la partie du texte qui se trouve dans les éditions d'Abdias. Notre manuscrit nous donne donc, avec de nombreuses variantes, la vie de saint André attribuée, à tort ou à raison, à Grégoire de Tours.

XL. — EXPLICIT UITA SANCTI ANDREAE APOSTOLI. BEATISSIMI NICHOLAI UITAE E GRECO A JOHANNE IN LATINE TRANSLATA LUCULENTE PREFATIO OMNIBUS TRINAE FIDEI IN UNITATE CULTORIBUS MAXIME ATHANASIO MONACHO, INCIPIT. — **Sicut omnis materies, si ab imperito artifice... Beatus Nicholaus ex illustri prosapia ortus...** (fo LX).

Vie de saint Nicolas traduite du grec par le diacre Jean, et dédiée au moine Athanase.

Le Nain de Tillemont a connu cette vie, mais ne semble pas en avoir connu la préface.

« Nous avons trouvé dans un manuscrit, dit-il (1), une vie de saint Nicolas beaucoup plus courte que celle de Surius. Je ne sçay si ce ne serait point celle que Baronius, *6 déc. a.*, attribue à Jean Diacre dont on aurait osté la préface ; car elle commence par ces mots : *Beatus Nicolaus illustri prosapia ortus.* Elle n'est pas tout à fait mal écrite et les bouts de vers qui finissent souvent les périodes sentent assez le IXe siècle.

(1) *Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiast. des six premiers siècles.* t. VI, p. 824.

« Je n'ay point vu, continue-t-il, celle que Baronius attribue à saint Méthode et qu'il dit être imprimée. Elle mériterait quelque respect, sinon pour le temps, au moins pour la qualité de son auteur, pourvu qu'il y eust preuve que ce fust de lui. Car Allatius ne marque rien de saint Méthode sur saint Nicolas. Mais ce qui m'étonne, c'est que Baronius tire de Métaphraste ce qu'il a à dire de saint Nicolas, plutôt que de saint Méthode. Il cite bien quelquefois ce saint, mais c'est avec les autres, comme quand il rapporte l'histoire des trois capitaines. Il ne dit point si c'est de lui qu'il tire les termes de cette histoire. Mais ce ne sont point ceux de Métaphraste, ni de la vie manuscrite que j'ay (1). »

La connaissance de la préface de notre opuscule, eût permis au savant critique d'attribuer, sans hésitation, la composition d'une vie de saint Nicolas au *patriarche Méthodius*, malgré le silence d'Allatius.

Des manuscrits des bibliothèques d'Allemagne, plus complets que le manuscrit consulté par Le Nain de Tillemont, renfermaient, comme le nôtre, cette préface dont la connaissance eût fait éviter bien des discussions sur cette vie de saint Nicolas.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans D. Ceillier (2) : « Othon corrigea aussi la vie de saint Nicolas, évêque de Myre, et prit soin d'avertir dans un prologue des changements qu'il y avait faits. On trouve dans les bibliothèques d'Allemagne deux vies de ce saint, dont l'une a pour auteur un *Jean Diacre, qui se dit dans la préface serviteur de saint Janvier.* »

Le culte dont saint Nicolas jouissait à Angers, dès avant la translation de ses reliques, explique pourquoi notre manuscrit angevin renferme l'œuvre intégrale du diacre Jean, pendant que d'autres manuscrits des bibliothèques de France en ont supprimé la préface si intéressante pour l'hagiographie du saint.

Les Bollandistes renvoient pour ce qu'ils ont à dire de saint Nicolas à sa fête, 6 décembre. A leur témoignage,

(1) Le Nain de Tillemont, *ibidem*, p. 825. Voir aussi la note p. 689.

(2) D. Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XIII, p. 282.

l'œuvre du diacre Jean a été publiée par Mombritius, t. II, p. 162 (1).

Le continuateur de D. Ceillier nous apprend qu'elle l'a également été par le cardinal Angelo Maï (*Spicil. Rom.*, t. IV, p. 323-339 (2).

Nous n'avons pu consulter aucun de ces deux recueils : mais nous avons rencontré dans un autre cette œuvre de Jean Diacre, dont n'ont parlé que d'après le témoignage des autres, de savants critiques qui se sont occupés de l'hagiographie de saint Nicolas. Elle a été publiée, en 1568, par Lipoman (*Pars* II, p. 266). Elle l'avait même été avant lui, d'après cette note dont il accompagne sa publication : *Habetur in libro antiquo Mediolani impresso, necnon et in altero monachorum sancti Nazarii Veronen. iam 300 annis in pergameno scripto.*

XLI. — EXPLICIT UITA SANCTI NICHOLAI EPISCOPI. INCIPIUNT MIRACULA ET TRANSITUS SANCTI NICHOLAI. — **Quodam tempore aduenit quaedam mulier de uico qui dicitur Ciparsus...** (f° LXVII v°).

Ce récit des miracles de saint Nicolas semble celui que Jean Diacre avait traduit de différents auteurs, et dont il parle dans la préface du numéro précédent. Peut être cet opuscule est-il le même que « l'histoire assez longue des miracles de saint Nicolas » que Ducange avait lue et qui se trouvait dans un manuscrit de la bibliothèque Colbertine (3). Peut-être aussi a-t-il été publié à la suite du numéro précédent par le cardinal Angelo Maï.

XLII. — INCIPIT PASSIO SANCTAE LUCIAE UIRGINIS. — **Cum per uniuersam prouinciam beatissimæ uirginis Agathae...** (f° LXX).

Actes du martyre de sainte Lucie. Imprimé avec des variantes par Surius, *ut habetur in perantiquis ms. codicibus* (t. VI, 13 déc., p. 892).

(1) *Acta sanctor.*, t. VI *jun.*, p. 657.

(2) D. Ceillier, *op. cit.*, t. XII, p. 762.

(3) D. Ceillier, *op. cit.*, t. XII, p. 425.

XLIII. — EXPLICIT PASSIO SANCTAE LUCIAE UIRGINIS ET MARTYRIS QUAE PASSA EST IDUS DECEMBRIS. INCIPIT DE MIRACULIS BEATI THOMAE APOSTOLI, UEL QUALITER AD MARTIRII GLORIAM, DOMINO TRIBUENTE, PERUENIT. — **Beatum Thomam, cum reliquis discipulis...** (f° LXXI v°).

Tiré d'Abdias de Babylone, liv. IX, p. 99. Imprimé avec quelques variantes dans les éditions de cet auteur.

XLIV. — EXPLICIT PASSIO SANCTI THOME APOSTOLI. INCIPIT DE NATALE DOMINI, LECTIO I. — **Primo tempore alleuiata est...** (f° LXXVIII v°).

Tiré d'Isaïe, c. IX.

XLV. — **Consolamini, consolamini, popule meus...**

Tiré d'Isaïe, c. XL.

XLVI. — **Consurge, consurge...**

Tiré d'Isaïe, c. LII.

XLVII. — **Natalis Domini dies ea de causa a patribus uotiuae...** (f° LXXIX).

Sermon attribué à saint Maxime. (*Patrol.*, t. LVII, p. 761, *sermo* III *in natale Domini*). Migne n'en donne que le commencement et la fin, dans le volume consacré aux œuvres de ce saint. Il en a publié le texte complet, conforme à celui de notre manuscrit, dans l'*Homiliaire* de Paul Diacre. (*Patrol.*, t. XCV, p. 1168, d'après saint Isidore).

XLVIII. — **Saluator noster, dilectissimi hodie natus est...** (f° LXXIX v°).

Sermon de saint Léon, imprimé. (Migne, *Patrol.*, t. LIV, p. 190, *sermo* XXI. I *de Nativ. Domini*).

XLIX. — **Exsultemus in Domino, dilectissimi, et spiritali iocunditate...** (f° IIII^xx).

Sermon de saint Léon, imprimé, (*Ibid.*, t. LIV, p. 193, *sermo* XXII, II *de Nativ. Domini*), et publié de nouveau avec quelques modifications parmi les œuvres de Raban Maur. (*Ibid.*, t. CX, p. 16).

L. — **Cupientes aliquid de huius diei sollemnitate narrare...** (f° IIII^xx I).

Sermon de saint Fulgence, imprimé. (Migne, *Patrol.*, t. LXV, p. 726, *sermo* II).

LI. — INFRA EBDOMADA ANTE NATALE DOMINI, SERMO BEATI AUGUSTINI DE UNITATE TRINITATIS ET DE INCARNATIONE DOMINI. — **Legimus sanctum Moysem populo Dei...** (f° IIII^xx II v°).

Sermon de saint Augustin, imprimé sous le n° CCXLV de ses sermons (édit. Gaume, t. V, p. 2982; édit. Migne, t. V, p. 2196); attribué aussi à saint Léon, (Migne, *Patrol.*, t. LIV, p. 474).

LII. - ITEM SERMO BEATI AUGUSTINI DE ADUENTU DOMINI. — **Uos, inquam, conuenio, o Iudaei qui usque...** (f° IIII^xx II v°).

Tiré de saint Augustin, *Contra Judæos, paganos et Arianos sermo de Symbolo* XI, imprimé (édit. Gaume, t. VIII, p. 1558; édit. Migne, t. VIII, p. 112); imprimé aussi, sans indication de provenance, dans l'*Homiliaire* de Paul Diacre sous le titre : *In Annuntiatione B. Mariæ, vel potius in Adventu Domini.* (Migne, *Patrol.*, t. XCV, p. 1470).

LIII. — ITEM DE NATIUITATE DOMINI SERMO BEATI MAXIMI EPISCOPI. — **Iustissime, fratres, festiuitate praesentis diei...** (f° IIII^xx V).

Sermon de saint Maxime, imprimé avec ses œuvres, (Migne, *Patrol.*, t. LVII, p. 244, *Homil.* XI); attribué aussi à saint Léon.

LIV. — ITEM EIUSDEM DE NATALE DOMINI. — **Hodie, fratres karissimi, Christus natus est...** (f° IIII^xx VI).

Sermon de saint Maxime, imprimé (*Ibid.*, p. 241, *Homil.* X).

LV. — ITEM DE NATALE DOMINI, CUIUS SUPRA. — **In aduentu dominico, fratres karissimi, solutus est...** (f° IIII^xx VII).

Sermon de saint Maxime, imprimé (*Ibid.*, p. 247., *Homil.* XII); attribué aussi à saint Augustin et imprimé parmi ses œuvres,

nº cxxii de l'Appendix. (Edit. Gaume, t. v, p. 2666; édit. Migne, t. v, p. 1988).

LVI. — ITEM CUIUS SUPRA DE NATALE DOMINI. — **Hodierni mysterii sacramentum, fratres karissimi...** (fº IIIIxxVIII).

Sermon de saint Maxime, imprimé (*Ibid.*, p. 249, *Homil.* XIII).

LVII. — IN NATALE SANCTI STEPHANI PROTOMARTYRIS CHRISTI OMELIA BEATI FULGENTII CARTHAGINENSIS (*sic*) EPISCOPI. — **Heri celebrauimus...** (fº IIIIxxVIII).

Sermon de saint Fulgence, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LXV, p. 729, *sermo* III).

LVIII. — ITEM IN NATALE EIUSDEM BEATI MARTYRIS STEPHANI OMELIA SANCTI MAXIMI EPISCOPI. — **Lectio Actuum Apostolorum...** (fº IIIIxxIX).

Sermon de saint Maxime, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LVII, p. 383, *Homil.* LXV).

LIX. — ITEM SERMO SANCTI AUGUSTINI EPISCOPI DE MIRACULIS EIUSDEM BEATI MARTYRIS STEPHANI. — **Ad aquas Tibilitanas, episcopo afferente Praeiecto...** (fº IIIIxxX vº).

Ce passage est donné à tort comme un sermon de saint Augustin. Il est tiré de sa *Cité de Dieu*, livre XXII, chap. VIII, 10, etc. jusqu'aux premières lignes du chapitre IX : *idem huius fidei testes fuerunt* (édit. Gaume, t. VII, p. 1065 ; édit. Migne, t. VII, p. 766).

LX. — IN NATALE SANCTI IOHANNIS EUUANGELISTAE. SERMO BEATISSIMI ISIDORI EPISCOPI. — **Iohannes apostolus et euangelista filius Zebedaei...** (fº IIIIxxXII).

Tiré de saint Isidore de Séville : *de Ortu et obitu Patrum*, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LXXXIII, p. 151).

LXI. — ITEM EX HISTORIA ECCLESIASTICA REUELATIONE DE EODEM BEATO IOHANNE. — **Audi fabulam, non fabulam, sed rem gestam...** (fº IIIIxxXII).

Histoire du jeune homme confié par saint Jean à un évêque, et devenu chef de brigands. Texte tiré de saint Clément d'Alexandrie : *Liber quis dives salvetur*, XLII, imprimé (Migne, *Patrol. grecque*, t. IX, p. 647).

LXII. — DE NATALE INNOCENTIUM, SERMO BEATI SEUERIANI. — **Zelus quo tendat, quo prosiliat liuor, inuidia quo feratur Herodiana hodie patefecit inmanitas...** (f° IIII^{xx}XIII).

Sermon de saint Pierre Chrysologue, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LII, p. 604, *sermo* CLII); publié aussi dans l'*Homiliaire* de Paul Diacre qui l'attribue également à saint Sévérien (Migne, *Patrol.*, t. XCV, p. 1174, *Homil.* XXXVIII).

LXIII. — ITEM SERMO BEATI IOHANNIS EPISCOPI DE EIUSDEM INNOCENTIBUS. — **Dedicatur nouus ab infantibus sermo...** (f° IIII^{xx}XIII v°).

Imprimé parmi les œuvres de saint Jean Chrysostôme (Lyon, 1687, édit. de Robert Pipie, t. II, p. 467) et publié dans l'*Homiliaire* de Paul Diacre (*Ibid.*, p. 1176, *Homil.* XXXIX).

LXIV. — ITEM INCIPIT DE SANCTO IOHANNE APOSTOLO ET EUUANGELISTA. — **In illo tempore cum sancti Apostoli Domini... ad praedicandum ducerentur, Iacobus uero et Iohannes frater eius...** (f° IIII^{xx}XIV).

A part les premières lignes, tiré d'Abdias de Babylone, liv. V : c'est le récit de deux faits : 1° martyre de saint Jean plongé dans une chaudière d'huile bouillante, p. 49 ; 2° histoire de saint Jean et d'Aristodème : l'apôtre boit impunément le poison que lui offre ce dernier (p. 63).

LXV. — INCIPIT TRANSITUS BEATI IOHANNIS EUUANGELISTAE. — **Cum uero esset annorum nonaginta septem sanctus Iohannes . . . apparuit ei Dominus Iesus . . .** (f° IIII^{xx}V v°).

Tiré d'Abdias de Babylone, liv. V. Continuation du numéro précédent, depuis la page 65 à la fin du livre. Le copiste a substitué, dans le récit, la troisième personne à la première. Au lieu de : *qui interfuimus, alii gaudebamus, alii plorabamus*, il supprime *qui interfuimus*, et met : *alii gaudebant, alii plorabant.*

LXVI. — INCIPIUNT ACTA SANCTI SILUESTRI. — **Historiographus Eusebius Cesariensis Palestinae episcopus cum historiam ecclesiasticam...** — FINIT PROLOGUS. INCIPIT UITA. — **Siluester igitur urbis Romae episcopus cum esset infantulus uidua matre sua Iusta nomine...** (f° IIII^{xx}XVII).

Vie de saint Sylvestre renfermant plusieurs faits que l'on ne trouve pas dans celle que Surius a publiée d'après Siméon Métaphraste. (t. VI, 31 déc., p. 1052). L'auteur dit dans la préface qu'il l'a traduite du grec : *ex quorum numero unum episcoporum urbis Romae, sanctum Siluestrum, me de graeco in latinum transferre praecipis, domine sancte ac beatissime pater....*

Les Bollandistes n'ayant encore rien publié sur saint Sylvestre, nous ne saurions dire si notre texte est celui des Actes de saint Sylvestre condamnés par le pape Gélase. Ce que disent au sujet de ces Actes Le Nain de Tillemont (*Op. cit.*, t. VII, p. 267) et Migne (*Patrol.*, t. VIII, p. 812), ne nous permet pas de trancher cette question.

Notre document, déjà considérable, semble cependant n'être qu'une partie d'un autre. A la fin (f° CVII v°), l'auteur dit que comme il serait trop long de raconter les actions de sainte Hélène, il les rapportera à la fin. Faut-il attribuer au même auteur le n° CXI où il est question de l'invention de la Vraie Croix par sainte Hélène? Nous nous contentons de poser cette question.

LXVII. — INCIPIT OMELIA DE CIRCUMCISIONE. — **Lectio S. Evangelii secundum Lucam : Postquam consummati sunt... Quid est hoc ut octaua die circumcideretur puer ille?... Quod alio loco praetermisi...** (f° CVII v°).

Nous n'avons pu trouver l'auteur de ce document. Raban Maur, dans une de ses homélies (*Patrol.*, t. CX, p. 17. *Hom.* VI), se pose exactement cette même question ; mais les différences qui existent entre les deux textes, ne permettent pas d'y voir une même œuvre. L'auteur avait déjà traité un sujet semblable : *quod alio loco prætermisi*, dit-il. Il cite l'Écriture Sainte d'après une version différente de celle qui est aujourd'hui en usage. Il fait dire au Psalmiste : *alienati sunt peccatores a uulua, errauerunt ab utero*, et à saint Paul : *macero corpus meum et*

seruituti subicio, au lieu de *castigo corpus meum et in seruitutem redigo*.

LXVIII. — SERMO SANCTI AUGUSTINI IN KALENDAS IANUARIAS. — **Dies kalendarum istarum...** (fo CIX).

Sermon attribué : 1o à l'évêque Faustin, par les Bollandistes qui le publient (t. I, jan., p. 2); 2o à saint Augustin, et publié avec ses œuvres, no CXXIX de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. V, p. 2683 ; édit. Migne, t. V, p. 2009). Il y est question des hommes et des femmes qui se déguisent en bêtes au premier de l'an, et des étrennes.

LXIX. — ITEM SERMO EIUSDEM IN KALENDAS IANUARIAS. — **Omne peccatum, fratres karissimi...** (fo CX).

Sermon attribué à saint Augustin et publié avec ses œuvres, no CXXX de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. V, p. 2687 ; édit. Migne, t. V, p. 2003).

LXX. — INCIPIT UITA BEATAE GENOUEFAE UIRGINIS. — **Igitur Genouefa in Nemetoderinse paroechia nata quae septem ferme millibus a Parisius urbe abest....** (fo CXI).

Vie de sainte Geneviève : texte différent de celui que Surius a publié, en en retouchant le style, selon sa coutume, et publié avec quelques variantes, avec une seconde vie de la sainte, par les Bollandistes (t. I, jan., p. 138-143).

LXXI. — EXPLICIT UITA SANCTAE GENOUEFAE UIRGINIS. HOMELIA DE FESTIUITATE THEOPHANIAE. — **Hodierni diei per uniuersum mundum...** (fo CXVI vo).

Sermon attribué : 1o à saint Augustin et publié parmi ses sermons, no CCII (édit. Gaume, t. V, p. 1327 ; édit. Migne, t. V, p. 1034) ; 2o à saint Maxime (Migne, *Patrol.*, t. LVII, p. 761, *sermo* III, *in Epiphania Domini*). Le texte de notre manuscrit a une fin différente de celle qui a été imprimée.

LXXII. — ITEM OMELIA AUGUSTINI EPISCOPI DE EPIPHANIA. — **Intelligere possumus, fratres...** (fo CXVII vo).

Sermon de saint Augustin, publié sous le no CXXXV de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. V, p. 2699; édit. Migne, t. V, p. 2011).

LXXIII. — ITEM OMELIA DE EPIPHANIA. — **Proxime est, fratres karissimi, quod die tertia...** (f° CXVIII v°).

Sermon de saint Augustin, imprimé, n° CXXXVI de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. V, p. 2702; édit. Migne, t. V, p. 2013).

LXXIV. — EUUANGELIUM UBI DOMINUS NOSTER IESUS CHRISTUS BAPTIZATUS EST, ET DE PSALMO XXVIII. — **Dies epiphaniorum e greco nomine...** (f° CXIX).

Sermon sur l'Épiphanie, attribué : 1° à saint Jérôme et publié à la suite de ses œuvres, sous ce titre : *Epistola* XXVI, *seu sermo de Epiphania Domini*. (Migne, *Patrol.*, t. XXX, p. 221); 2° à saint Maxime, et publié parmi ses sermons (Migne, *Patrol.*, t. LVII, p. 551, *sermo* X).

LXXV. — INCIPIT PROLOGUS IN UITA PRAECLARI CONFESSORIS CHRISTI HYLARII PICTAUIENSIS EPISCOPI. — **Domino patri et meritis beatissimo patri Pascentio papae Fortunatus. Religiosi pectoris...** (f° VI^{xx}).

IN CHRISTI NOMINE INCIPIT UITA BEATISSIMI HYLARII CONFESSORIS CHRISTI CONPOSITA A SERUO SUO FORTUNATO PRESBYTERO POSTEA EPISCOPO. — **Igitur beatus Hilarius...**

Vie de saint Hilaire par Fortunat, publiée par Surius (t. I, p. 264), par les Bollandistes (*Acta Sanctor.*, t. II, janv., p. 72), par Migne (*Patrol.*, t. LXXXVIII, p. 439).

LXXVI. — INCIPIT PASSIO SANCTI SEBASTIANI. — **Sebastianus uir christianissimus Mediolanensium . . .** (f° VI^{xx}III).

EXPLICIT LIBER I. INCIPIT II. — **Diebus igitur acceptae dilationis expletis, Chromatius, urbis Romanae praefectus, ad se Tranquillinum patrem Marcelliani et Marci uenire jubet...** (f° VI^{xx}IX).

Martyre de saint Sébastien, de saint Marc et de saint Marcellien; publié par les Bollandistes (t. II, jan. 629-642; cf. *Ibidem*. 622), et par Migne, avec les œuvres de saint Ambroise (*Patrol.*, t. XVII, p. 1022). Surius en a modifié le texte, *nonnichil mutatus stylus, sed modeste, per F. Laur. Surium.* (Surius,

20 janv., t. I, p. 434). Le livre II est donné par la table du manuscrit comme la légende des saints Marc et Marcellien.

LXXVII. — XII KAL. FEBR. PASSIO SANCTAE AGNETIS. UIRGINIS. — **Seruus Christi Ambrosius uirginibus sacris Diem festum...** (f° VIxxXVI).

Lettre attribuée à saint Ambroise et publiée par les Bollandistes (t. II, jan., p. 715-718); et par Migne (*Patrol.*, t. XVII, p. 735-742. *Appendix ad opera sancti Ambrosii ;* cf. Surius, t. I, p. 488; il donne une finale différente).

La fin de la légende, à partir de *Emerentiana autem quæ fuerat collactanea eius...* (f° VIxxVIII), est donnée par la table des matières comme légende de la fête de sainte Emerentienne.

LXXVIII. — INCIPIT PASSIO SANCTI UINCENTII QUAE CELEBRATUR XI KAL. FEBROARII. — **Erat apud Caesaraugustam civitatem...** (f° VIxxXIX).

Actes du martyre de saint Vincent.

Le texte offre quelques différences avec celui qu'en ont publié Surius (t. I, 22 janv.), et les Bollandistes (t. III jan. p. 7). Ce dernier se trouve plus loin dans notre manuscrit (v. n° CLXVIII).

LXXIX. — SERMO IN CONUERSIONE SANCTI PAULI APOSTOLI. — **Hodie lectio de Actibus Apostolorum haec pronuntiata est...** (f° VIIxxI v°).

Sermon attribué à saint Augustin et publié avec ses œuvres, n° CLXXXIX de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. V, p. 2833; édit. Migne, t. V, p. 2098).

Le texte de notre manuscrit présente plusieurs variantes avec les textes imprimés.

LXXX. — INCIPIT UITA SANCTI IULIANI EPISCOPI ET CONFESSORIS. — **Cum adhuc mundus errorum tenebris inuolutus...** (f° VIIxxII v°).

Vie de saint Julien, évêque du Mans, par le moine Lethold; imprimée par les Bollandistes (t. III jan., p. 377) et par Migne (*Patrol.*, t. CXXXVII, p. 783).

LXXXI. — IN PURIFICATIONE BEATAE MARIAE SERMO BEATI AUGUSTINI. — **Exultent uirgines, uirgo peperit Christum. Exultent uiduæ...** (f° VIIxxVII).

Tiré d'un sermon de saint Augustin, n° CCCLXX (édit. Gaume, t. V, p. 2167; édit. Migne t. V, p. 1657) : le sermon commence par les mots *Hodiernus dies*. Il a été également publié sans indication de provenance et avec des modifications dans l'*Homiliaire* de Paul Diacre (Migne, *Patrol.*, t. XCV, p. 1461, *In purificatione S. Mariæ, Homil. VIII)*.

LXXXII. — ITEM UNDE SUPRA. SERMO BEATI AMBROSII EPISCOPI. — **Et ecce homo erat...**

Tiré de saint Ambroise, *Exposit. Evangel. secund. Lucam*, lib. II, 58 (Migne, *Patrol.*, t. XV, p. 1572).

LXXXIII. — INCIPIT PASSIO SANCTE AGATHE UIRGINIS QUAE EST NONARUM FEBROARIARUM. — **In diebus illis sub Decio imperatore, ipso Decio ter consule...** (f° VIIxxVIII).

Actes du martyre de sainte Agathe.

Le texte de notre manuscrit offre de nombreuses variantes avec les textes publiés par Lipoman (Pars II, p. 42, édit. de 1568). Surius (t. I, 5 fév.) et les Bollandistes (t. I febr., p. 621).

LXXXIV. — INCIPIT UITA SANTI LICINII ANDECAUORUM EPISCOPI. — **Beatissimus igitur Licinius episcopus, prosapia regum...** (f° VIIxxX v°).

Vie de saint Lezin, évêque d'Angers, imprimée par les Bollandistes (t. II, febr., p. 678-682), d'après deux manuscrits : l'un d'André du Chesne, et l'autre de Jacques Sirmond. (*Ibid.*, p. 675).

LXXXV. — SERMO IN CATHEDRA SANCTI PETRI APOSPOLORUM PRINCIPIS. — **Institutio festiuitatis hodiernae a senioribus...** (f° VIIxxXIIII).

Sermon attribué à saint Augustin ; publié sous le n° CXC de l'*Appendix*, (édit. Gaume, t. V, p. 2836; édit. Migne, t. V, p. 2100). Le texte de notre manuscrit se termine par la finale du sermon CXCI, sur le même sujet. Publié avec des amplifications dans l'*Homiliaire* de Paul Diacre (Migne, *Patrol.*, t. XCV p. 1463).

LXXXVI. — INCIPIT UITA SANCTI AC BEATISSIMI ALBINI EPISCOPI ET CONFESSORIS. — **Religiosorum uita uirorum...** (f° VII^xxXV).

Vie de saint Aubin par Fortunat ; publiée par Surius (t. II, 1 mart., p. 2), par les Bollandistes (t. I mart., p. 58), et par Migne avec les œuvres de Fortunat (*Patrol.*, t. LXXXVII, p. 481).

LXXXVII. — NATALE BEATI GREGORII PAPAE URBIS ROMAE. — **Gregorius genere romanus...** (f° VII^xxXVI v°).

Vie du pape saint Grégoire, par Jean Diacre ; imprimée par Surius (12 mars, t. II, p. 98), par les Bollandistes (t. II mart., p. 137), et par Migne (*Patrol.*, t. LXXV, p. 63).

LXXXVIII. — INCIPIT UITA SANCTI GREGORII SANCTISSIMI PONTIFICIS ET BEATAE MEMORIAE. — **Gregorius urbe Romana, patre Gordiano...** (f° VII^xxXVIII v°).

Autre vie du même, imprimée par les Bollandistes (t. II mart., p. 130).

LXXXIX. — EXPLICIT UITA SANCTI AC BEATISSIMI GREGORII PAPAE SERMO IN ANNUNTIATIONE DOMINICA DE INCARNATIONE DOMINI. — **Castissimum Mariae uirginis uterum...** (f° VIII^xxIIII).

Sermon attribué : 1° à saint Augustin et publié avec ses œuvres, n° CXCV de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. V, p. 2846 ; édit. Migne, t. V, p. 2107) ; 2° à saint Maxime (Migne, *Patrol.*, t. LVII, p. 761).

XC. — ITEM IN ANNUNTIATIONE DOMINI. — **Karitati uestrae uolumus aliquid promere in laude sanctae Dei genitricis Uirginis Mariae, fratres. Sed quid nos tantilli, quid actione pusilli...** (f° VIII^xxVI v°).

A partir des derniers mots que nous citons, extrait d'un sermon attribué à saint Augustin et publié avec ses œuvres, n° CCVIII de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. V, p. 2880 ; édit. Migne, t. V, p. 2129), le sermon commence par les mots *Adest nobis, dilectissimi fratres, dies valde venerabilis*, et reparaît dans notre manuscrit sous le n° CXXXIV. La partie qui en est ici tirée commence au n° 4 du texte qui en a été publié, et comprend, en outre, le n° 5 et une partie du n° 6.

XCI. — **In illo tempore : Missus est angelus Gabrihel a Deo... Idcirco angeli priuatim nominibus censentur, ut signetur per uocabula, etiam in operatione quid ualeant...** (f° VIII^xx^VI v°).

D'après l'auteur, le Christ est mort le jour anniversaire de son Incarnation, le 25 mars : *mensem autem sextum martium intellige cuius uicesimo et quinto die Dominus noster et conceptus traditur et passus.*

Le sermon finit par une singulière application du texte évangélique : *oportet illum crescere, me autem minui.* Pourquoi, se demande l'auteur, saint Jean a-t-il été conçu vers l'équinoxe d'automne, et est-il né vers le solstice d'été ? Voici sa réponse : *docet ipse qui uel ex sua uel ex ueteris testamenti, ut multi autumant, persona loquitur : illum oportet crescere me autem minui.*

Ces deux indications peuvent aider à retrouver l'auteur de ce sermon. Faudrait-il l'attribuer à saint Augustin ? Cédant au mauvais goût de son temps, il a hasardé une application plus bizarre encore (soit dit avec tout le respect dû à son génie, à sa science et à sa sainteté), du texte qui nous occupe, quand il y a vu une sorte de prophétie du genre de mort du Messie et de son Précurseur, et qu'il a dit que saint Jean avait, en effet, été raccourci et le Christ allongé. *Iste minutus est in capite, ille crevit in cruce.* Mais ce n'est pas une raison pour rendre saint Augustin coupable de toutes les mauvaises applications du texte en question. Un sermon attribué à saint Ambroise, *sermo* IV, de *natali Domini,* l'explique aussi en disant que les jours croissent à la Nativité de Jésus et décroissent à celle de saint Jean (Migne, *Patrol.,* t. XVI. p. 610).

XCII. — IN NATALE SANCTI AC BEATISSIMI BENEDICTI ABBATIS. — **Fuit uir uitæ uenerabilis...** (f° VIII^xx^VII).

XCIII. — DE CAPISTERIO FRACTO ET SOLIDATO. — **Cumque ad locum uenissent...**

XCIV. — DE TRANSITU BEATI BENEDICTI. — **Eodem uero anno...** (f° VIII^xx^VIII).

XCV. — DE INSANA MULIERE PER EIUS SPECUM SALUTI REDDITAE. — **Nuper namque...**

Ces quatre numéros sont tirés de la vie de saint Benoît, qui forme le livre II des *Dialogues de saint Grégoire le Grand* (XCII, XCIII, c. 1; XCIV, c. 37; XCV, c. 38) publié par Surius (t. II, p. 328, 21 mars); par les Bollandistes (t. III mart. p. 276); par Migne, *Patrol.*, t. LXVI, p. 126, 128, 202).

XCVI. — FERIA V IN CENA DOMINI, AD MATUTINOS (*sic*). — **Aleph : Quomodo sedet...** f° VIII^xx^VIII.

Tiré de Jérémie (*Lament.*, cap. I).

XCVII. — **E tractatus** (*sic*) **de psalmo. — Exaudi, Deus, orationem meam... Seuierunt inimici in martires...**

Tiré de saint Augustin : *Enarratio in psalm.* LXIII, 2 (édit. Gaume, t. IV, p. 882; édit. Migne, t. IV, p. 761).

XCVIII. — IN APOSTOLO LECT. VII. — **Fratres, primum quidem conuenientibus...** (f° VIII^xx^IX).

Tiré de saint Paul (I *Ad Corinth.*, c. XI, 18).

XCIX. — FERIA VI IN PARASCEUE. — **Coph : Uocaui amicos meos...** (VIII^xx^IX v°).

Tiré de Jérémie (*Lament.*, c. I, 19).

C. — DE PSALMO. — **Prorsus, fratres, certamen** (1) **est : aut occides iniquitatem, aut occideris ab iniquitate...** (f° VIII^xx^X).

Tiré de saint Augustin : *Enarratio in psalm.* LXIII, 9 (édit. Gaume, t. IV, p. 886; édit. Migne, t. IV, p. 764).

CI. — **Fratres, festinemus ingredi in illam requiem...** (f° VIII^xx^X v°).

Tiré de saint Paul (*Ad Hebr.*, c. IV, 11).

CII. — IN SABBATO AD MATUTINAS. — **Aleph : Quomodo obscuratum est aurum...** (f° VIII^xx^XI).

Tiré de Jérémie (*Lament.*, c. IV).

(1) Gaume a imprimé *certum* pour *certamen*.

CIII. — DE PSALMO. — **Ecce resurrexit Dominus qui occisus erat...** (fo VIIIxxXI).

Tiré de saint Augustin : *Enarratio in psalm.* LXIII, 15 (édit. Gaume, t. IV, p. 889 ; édit. Migne, t. IV, p. 767).

CIV. — **Fratres, Christus assistens pontifex . . .** (fo VIIIxxXI vo).

Tiré de saint Paul (*Ad Hebr.*, c. IX, 11).

CV. — INCIPIT SERMO BEATI AUGUSTINI EPISCOPI DE DEDICATIONE. — **Quotiescumque, fratres karissimi...** (fo VIIIxxXII).

Sermon attribué à saint Augustin et publié avec ses œuvres, no CCXXIX de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. V, p. 2937 ; édit. Migne, t. V, p. 2166) ; 2o à saint Maxime, et publié à la suite de ses œuvres (Migne, *Patrol.*, t. LVII, p. 879, *sermo* XVIII, *Appendix*).

CVI. — ITEM SERMO UNDE SUPRA. — **Recte festa ecclesiae colunt...** (fo VIxxXII).

Sermon attribué à saint Augustin et publié avec ses œuvres, no CCXXXI de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. V, p. 294 ; édit. Migne, t. V, p. 2171) ; 2o à saint Maxime et publié à la suite de ses œuvres (*Patrol.*, t. LVII, p. 883, *sermo* XIX).

CVII. — ITEM IN DEDICATIONE ECCLESIAE. LECTIO SANCTI EUUANGELII SECUNDUM LUCAM. — **In illo tempore : Egressus... et reliqua. Sermo Bedae de eadem lectione. Quae impossibilia sunt...** (fo VIIIxxXIII).

Sermon attribué au Vén. Bède et publié avec ses œuvres (Migne, *Patrol.*, t. XCIV, p. 439, *Homil. subdit.*).

CVIII. — INCIPIT PASSIO SANCTI GEORGII. — **Eo tempore quo Diocletianus romani orbis gubernandum suscepit imperium, cum undique res publica multis ac diversis quateretur incommodis, Carausio uidelicet in Britanniis per idem tempus sumpta purpura rebellante, Achilleo quoque Egiptum inuadente, Iuliano in Italia imperante... cum Narseus quoque rex Persarum orienti bellum inferret.**

Actes du martyr de saint Georges. Texte différent notablement de celui qui a été publié, d'après Siméon Métaphraste, par

Lipoman (*Pars* II, p. 117), Surius (t. II, 23 avril, p. 798), et les Bollandistes (t. III april, p. 119). Ces derniers ne donnent que la première ligne d'une autre vie de saint Georges, qui commence comme la nôtre (*Ibid.*, p. 102, cf. Le Nain de Tillemont, *op. cit.*, t. V, p. 182).

CIX. — INCIPIT PASSIO SANCTI IACOBI FRATRIS DOMINI. — **Tempore quo una annorum post passionem dominicam septimana...** (f° VIII^{xx}XVII v°).

A part les premières lignes, tiré d'Abdias de Babylone (lib. VI, p. 69-71). Le copiste est tombé, à l'occasion d'un mot, dans une singulière méprise. Le texte d'Abdias qu'il avait sous les yeux rapporte que saint Jacques « *pro incredibili hac continentia et summa justitia appellatus est Justus et OBLIAS quod est interpretatum : munimentum populi et justitia* ». Mais le mot *oblias* dans le latin du moyen-âge signifiait *oublies* ou pains d'autel, ainsi que le mot *eulogias* (1). Confondant ces deux mots qui dans son esprit exprimaient une même idée, le copiste écrit « *pro incredibili hac continentia et summa iustitia appellatus est iustus et EULOGIAS, quod est interpretatum monimentum populi et iustitia* » (f° VIII^{xx}XVII). Ainsi, d'après lui, *Eulogias* aurait été un des noms de saint Jacques et aurait signifié « soutien du peuple ». On dut lui faire remarquer sa méprise, et, en marge du passage défectueux, on a écrit *Oblias* à titre de rectification.

CX. — INCIPIT PASSIO SANCTI PHILIPPI, KAL. MAI. — **Post ascensionem Domini Saluatoris, beatus... Philippus... praedicauit gentibus per Scithiam euuangelium...** (f° VIII^{xx}XIX).

Tiré d'Abdias de Babylone (lib. X, p. 118, 119); histoire du dragon qui sort de dessous la statue de Mars, et de la résurrection de ceux qu'il a tués.

CXI. — INCIPIT DE INUENTIONE SANCTAE CRUCIS. — **Crispo et Constantino caesaribus atque consulibus, Romanae**

(1) Ce mot semble avoir eu cours plus particulièrement à Angers. On le trouve plusieurs fois plus loin dans la vie de saint Maimbœuf. (V. n° CLV).

quidem ecclesiae Siluester presidebat, Alexandrinae autem Alexander... (f° VIIIxxXIX v°).

L'auteur raconte d'abord l'histoire de Constantin d'après Eusèbe Pamphile, et celle de sainte Hélène. Il s'étend longuement sur le voyage de la sainte à Jérusalem et sur la découverte de la Vraie Croix, grâce aux prières du juif Judas devenu plus tard, sous le nom de Quiriace, évêque de Jérusalem.

C'est un récit que les Bollandistes jugent sans autorité, de cette découverte. Les savants religieux en ont publié, à la fête de saint Judas-Quiriace, la partie qui commence par ces mots : *Anno ab incarnatione Domini ducentesimo trigesimo tercio, regnante filio eius* (Helenæ) *Constantino...* (f° IXxxXI). *Ils l'ont* fait précéder de ce titre qui en indique la valeur historique : *Acta apocrypha sancti Judæ-Quiriaci*, (t. I maii, p. 450; cf. *ibid.*, p. 367).

CXII. — EXPLICIT. — **Crux, inquit, dominica quæ ab Helena reperta est Hierusolimis, ita IIII et sexta feria adoratur : huius reliquias et merito et fide Helenæ comparanda regina Radegundis expetit...** (f° IXxxIII v°).

Passage dont le titre a été oublié sur une ligne et demie laissée en blanc pour son insertion.

C'est l'histoire des reliques de la Passion, tirée de Grégoire de Tours : *De Gloria Martyrum*, lib. I, c. 5, 6, 7 et 8 (Migne, *Patrol.*, p. 709, 710, 711, 712).

CXIII. — INCIPIT PASSIO SANCTORUM NAZARII GERVASII ET PROTASII, CELSIQUE PUERI. — **Sanctus Nazarius secundum saeculi dignitatem clarissimi...** (f° IXxxV).

L'auteur raconte que saint Nazaire, né à Rome, est arrêté *ad ciuitatem Ebrudunensem* (1), avec saint Gervais, saint Protais et saint Celse. Ils comparaissent devant Néron qui envoie Gervais et Protais à Milan, et fait jeter à la mer Nazaire et

(1) Saint Celse était honoré à Embrun dès le temps de Grégoire de Tours, qui en parle dans son ouvrage *De Gloria Martyrum*, c. 47. Sans affirmer que ce culte a son explication dans le fait rapporté par notre manuscrit, il est à croire que ces deux témoignages de provenance si diverse se rattachent à d'antiques traditions sur le culte de saint Celse dans cette localité.

Celse. Sauvés miraculeusement, ces deux derniers vont rejoindre à Milan les deux premiers avec qui ils sont condamnés à mort et exécutés.

Le texte de cet opuscule diffère très notablement de celui qui a été publié, d'après Siméon Métaphraste, par Lipoman (*Pars* II, p. 26) et par Surius (t. IV, p. 696). Il semble le même que celui d'un manuscrit du fonds de la reine de Suède. Les Bollandistes citent de ce dernier deux passages qui permettent de le croire. Le premier est relatif au voyage de saint Nazaire à Embrun : *Dento... invenit Nazarium in civitate quæ dicitur Ebridunum ædificantem oratorium... et infans Celsius nomine, sedebat numerans lapides* (*Acta sanctor.*, t. VI, jul., p. 523). Le second est relatif au voyage de saint Nazaire à Gênes et à la résurrection de saint Nazaire : *Nazarius vero abiit cum Celso puero...* (*Ibid.*, p. 527).

Notre manuscrit raconte ces mêmes faits avec des détails qui ne se trouvent pas dans Surius (v. sur les Actes de saint Nazaire, Le Nain de Tillemont, *op. cit.*, t. II, 542).

CXIV. — ITEM INUENTIO CORPORUM SANCTORUM MARTYRUM GERVASII ET PROTASII, QUOD EST XIII KAL. IULII. — **Ambrosius seruus Christi fratribus per omnem Italiam... In diuinis uoluminibus...**

Invention des reliques des saints Gervais et Protais, publiée 1° par Surius (t. III, p. 699, 19 jun.) ; 2° par les Bollandistes (t. IV jun., p. 683) ; 3° avec les œuvres de saint Ambroise (Migne, *Patrol.*, t. XVII, p. 743, *Appendix*). Les Bollandistes discutent longuement l'authenticité de cette lettre, ainsi que Le Nain de Tillemont (*Op. cit.*, t. II, p. 542).

CXV. — IN NATALE SANCTI IOHANNIS BABTISTAE SERMO SANCTI MAXIMI EPISCOPI. — **Sollempnitatem nobis diuersorum...** (f° IXˣˣVIII).

Sermon de saint Maxime, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LVII, p. 384, *Homil.* LXV).

CXVI. — SERMO UNDE SUPRA. — **Cunctorum quidem prophetarum...** (f° IXˣˣIX).

Sermon du même, imprimé (*Ibid.*, t. LVII, p. 387, *Homil.* LXVI).

CXVII. — ITEM SERMO UNDE SUPRA. — **Festiuitatem praesentis diei...** (f° ixxxix v°).

Sermon du même, imprimé (*Ibid.*, t. LVII, p. 389, *Homil.* LXVII).

CXVIII. — LECTIO SANCTI EUUANGELII SECUNDUM LUCAM. — **In illo tempore, Helisabeth impletum est...** OMELIA BEDE PRESBYTERI DE EADEM LECTIONE. — **Precursoris Domini natiuitas...** (f° ixxxx).

Homélie du Vén. Bède, imprimée (Migne, *Patrol.*, t. XCIV, p. 210, *Homil. genuinae, Hom.* XIV).

CXIX. — VI KAL. IULII PASSIO SANCTORUM IOHANNIS ET PAULI. — **Sub Constantino Augusto et Gallicano romani exercitus duce... Persarum gens Asyriam inuaserat...** (f° ixxxxii).

Martyre des saints Jean et Paul, Gallican et Hilarin, avec l'histoire de sainte Constance, fille de Constantin. Publié dans l'ensemble par Surius avec ses retouches ordinaires : « *Nos*, dit-il, *aliquot loca nonnihil elimavimus* », (t. IV, p. 825), et par fragments par les Bollandistes, à la date de la fête de ces saints (fête de sainte Constance, 18 février, t. III feb., p. 68 ; fête de saint Gallican, 25 juin, de saint Hilarin, 16 juillet).

Le récit du martyre des saints Jean et Paul commence dans les Bollandistes par les mots : *Pervenit ad eum (Julianum) quod Paulus et Johannes...* (t. VII jun. p. 140), et comprend la dernière partie du texte de notre manuscrit. La finale des deux textes est différente. Le manuscrit attribue expressément à Terentianus la rédaction des actes de ce martyre : *Ab ipso quidem Terentiano descripta est passio ista sanctorum martyrum.* Il est d'accord en cela avec le martyrologe d'Adon, qui, aux fêtes précitées, fait de très larges emprunts mot à mot à ce récit d'une persécution sous Julien l'Apostat.

CXX. — IN NATALE APOSTOLORUM PETRI ET PAULI. SERMO BEATI LEONIS PAPAE. — **Omnium quidem sanctarum sollempnitatum...** (f° ixxxxiiii).

Sermon du pape saint Léon, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LIV, p. 422, *sermo* LXXXII).

CXXI. — ITEM SERMO UNDE SUPRA. — **Gloriosissimos christianae fidei principes...** (f° IXxxXV).

Sermon de saint Maxime, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LVII, p. 391, *Homil.* LXVIII).

CXXII. — ITEM SERMO UNDE SUPRA. — **Apostolici natalis gaudio...** (f° IXxxXVI).

Sermon du même, imprimé (*Ibid.*, t. LVII, p. 397, *Homil.* LXIX).

CXXIII. — ITEM SERMO IN EIUSDEM FESTIUITATE. — **Beatissimorum apostolorum Petri et Pauli...** (f° IXxxXVI v°).

Sermon du même, imprimé (*Ibid.*, t. LVII, p. 397, *Homil.* LXX).

CXXIV. — ITEM ALIUD *(sic)* EIUSDEM SERMO. — **Beatissimorum apostolorum passio, fratres...** (f° IXxxXVII).

Sermon du même, imprimé (*Ibid.*, t. LVII, p. 399, *Homil.* LXXI).

CXXV. — ITEM OMELIA UNDE SUPRA. — **Cum omnes beati Apostoli...** (f° IXxxXVII v°).

Sermon du même, imprimé (*Ibid.*, t. LVII, p. 401, *Homil.* LXXII).

CXXVI. — LECTIO SANCTI EUUANGELII SECUNDUM MATHEUM. — **In illo tempore uenit Iesus in parte...** OMELIA UENERABILIS BEDE. — **Lectio sancti euuangelii quam modo, fratres...**

Homélie du Vén. Bède, imprimée (Migne, *Patrol.*, t. XCIV, p. 219, *Homil. genuinae*, lib. II, *Hom.* XVI).

CXXVII. — IN NATALE SANCTI PAULI SERMO BEATI IOHANNIS EPISCOPI. — **Beatus Paulus qui tantam uim humanae alacritatis ostendit...**

Sermon de saint Jean Chrysostôme : *De laudibus sancti Pauli, Homil.* III (imprimée avec les œuvres du saint, édit. de Lyon 1687, t. II, p. 318 ; édit. latine Migne, t. II, p. 483).

CXXVIII. — INCIPIT PASSIO SANCTI IACOBI APOSTOLI FRATRIS SANCTI IOHANNIS EUUANGELISTAE, VIII KAL.

AUG. — **Apostolus Domini nostri Iesu Christi Iacobus...** (fº CCI vº).

Histoire de saint Jacques et du mage Hermogène, tirée d'Abdias de Babylone (lib. IIII, p. 43-48).

CXXIX. — INCIPIT PASSIO SANCTI CHRISTOPHORI. — **Tempore illo quo Dagnus rex regnabat in Samo ciuitate...** (fº CCIII).

Condamnation de saint Christophe par le tyran Dagnus. Publié avec des variantes par Surius (t. IV, 355, 25 jul.), et par les Bollandistes (t. VI jul., p. 146). Le début donné par notre manuscrit se rapproche davantage d'un autre cité par les Bollandistes (*ibid.*, p. 142). *In tempore illo quo Dagnus rex regnabat in civitate Samon...*

CXXX. — INCIPIT DE INUENTIONE SANCTORUM MARTYRUM STEPHANI, NICHODEMI, GAMALIELIS ATQUE ABIBON. — **Lucianus, misericordia indigens, etc... Quae apparuit meae pusillanimitati...** (fº CCV vº) (1).

Récit de l'invention des reliques de saint Etienne ; publié par Surius (t. IV, 3 aug., p. 470) ; et parmi les œuvres de saint Augustin (édit. Gaume, t. VII, p. 1125 ; édit. Migne, t. VII, p. 807). Les Bollandistes (t. I aug., 199) renvoient pour ces différents saints au t. I du mois de décembre, qui n'a pas encore paru.

CXXXI. — NARRATIO QUA DE CAUSA CELEBRETUR FESTIUITAS SANCTI PETRI QUAE DICITUR AD UINCULA. — **Notandum est, fratres karissimi, qua de causa...** (fº CCVII vº).

Sermon pour la fête de saint Pierre-ès-Liens ; publié avec les œuvres du Vén. Bède (Migne, *Patrol.*, t. XCIV, p. 493, *Homil. subdititiæ, sermo* XCI).

CXXXII. — INCIPIT PASSIO BEATI LAURENTIS. — **Peracta passione beati Xisti episcopi urbis Romae, tunc milites...** (fº CC VIII).

Extrait d'un récit plus complet donné par Surius (t. IV.

(1) La vie de saint Germain, qui devait figurer ici, est renvoyée après la fête de saint Michel, fº CCLXIX. (V. précédemment, p. 3).

p. 586), et qui comprend le martyre de saint Sixte cité par notre document (Adon *Martyrol.*, 10 aug.; Migne, *Patrol.*, t. cxxiii, p. 323; Bolland., t. ii aug. p. 511).

CXXXIII. — INCIPIT PASSIO SANCTI YPOLITI. — **Regressus itaque Ypolitus post tertium diem...** (f° ccx).

Extrait du même document que le numéro précédent, publié par Surius, avec des variantes: *Revertens autem Hippolitus post diem tertium...* jusqu'à la fin (Surius t. iv, 589).

Les Bollandistes (t. iii aug. p. 13), citent plusieurs manuscrits dans lesquels le martyre de saint Hippolyte commence comme dans le nôtre.

CXXXIV. — IN ASSUMPTIONE SANCTAE MARIAE MATRIS DOMINI. — **Adest dilectissimi fratres, dies ualde uenerabilis...** (f° ccxi).

Sermon sur l'Assomption, publié parmi les œuvres de saint Augustin, n° ccviii de l'*Appendix* (édit. Gaume, t. v, p. 2880; édit. Migne, t. v, p. 2129). Une partie de ce sermon a déjà été donnée au n° xc, pour la fête de l'Annonciation.

CXXXV. — INCIPIT PASSIO SANCTI SYMPHORIANI QUAE EST XI KAL. SEPTEMBRIS. — **Sub Aureliano quondam, principe, cum aduersus Christianum nomen...** (f° ccxiii).

Actes du martyre de saint Symphorien, publiés par Surius, avec quelques retouches de style (t. iv, 22 aug. p. 869); par D. Ruinart (*Acta martyrum*); et par les Bollandistes, (t. iv aug. p. 496).

CXXXVI. — INCIPIT PASSIO SANCTI BARTHOLOMEI. — **Indie tres esse ab historiographis asseruntur...** (f° ccxv).

Tiré d'Abdias de Babylone (lib. viii, p. 92-99).

CXXXVII. — SERMO BEATI IOHANNIS EPISCOPI IN DECOLLATIONE SANCTI IOHANNIS BABTISTAE. — **Hodie nobis Iohannis virtus, Herodis feritas...** (f° cc xviii).

Sermon attribué: 1° à saint Jean Chrysostôme, et publié parmi ses œuvres (édit. de Paris, 1581, t. ii, p. 1074; édit. de Lyon, 1687, Robert Pipie, t. ii, p. 482, *Homil. XVI ex variis in Math. locis)*; 2° à saint Pierre Chrysologue, et publié parmi ses œuvres (Migne, *Patrol.*, t. lii, p. 549, *sermo* cxxvii).

CXXXVIII. — INCIPIT EPISTOLA SANCTI HIERONIMI PRESBYTERI AD CLAUDIAM SOROREM SEUERI DE MARTYRIO SANCTI IOHANNIS BAPTISTAE. — **Heu michi quid agam? unde sermonis exordium faciam? Quid enim audiuimus...** (f° CCXVIII v°).

Indiqué à tort comme une lettre de saint Jérôme. Attribué aussi à saint Jean Chrysostôme, et publié sous son nom par Lipoman (p. 122, édit. 1568), et Surius, d'après Siméon Métaphraste (t. IV, 29 aug., p. 973), et parmi ses œuvres (*Lugduni* MDCLXXXVII, Rob. Pipie : *ex variis in Math. locis Homil.* XV ; t. II, p. 480 ; édit. Migne, t. VIII, p. 485 ; édit. Gaume, t. VIII, p. 609, *opera spuria*). Publié aussi dans l'*Homiliaire* de Paul Diacre (Migne, *Patrol.*, t. XCV, p. 1508).

Surius et Gaume ont publié ce discours avec le fameux début du discours de saint Jean Chrysostôme : « Hérodiade est encore en fureur, elle réclame de nouveau la tête de Jean ». Le discours pourrait s'intituler : *Le bien et le mal que l'on peut dire de la femme.*

CXXXIX. — INCIPIT EPISTOLA SANCTI HIERONIMI AD PAULAM ET EUSTOCHIUM DE ASSUMPTIONE SANCTAE MARIAE. — **Cogitis me, o Paula et Eustochium...** (f° CCXXI).

Lettre attribuée faussement à saint Jérôme, et publiée à la suite de ses œuvres authentiques par Migne (*Patrol.*, t. XXX, p. 122).

CXL. — INCIPIT SERMO FULBERTI EPISCOPI IN NATIUITATE SANCTAE MARIAE. — **Approbatae consuetudinis est apud Christianos...** (f° CCXXVIII v°).

Sermon de saint Fulbert, évêque de Chartres, mort en 1029 ; publié avec ses œuvres (Migne, *Patrol.*, t. CXLI, *sermo* IV, p. 320).

CXLI. — INCIPIT PROLOGUS BEATI GREGORII TURONORUM ARCHIEPISCOPI, IN UITA BEATI MAURILII EPISCOPI ET CONFESSORIS. — **Sanctissimo sanctae Parisiorum matris ecclesiae praesulum, domino Germano, Gregorius Turonicae metropolis... Petistis sane uitas...** (f° CCXXX).

EXPLICIT PROLOGUS BEATI GREGORII EPISCOPI. INCIPIUNT CAPITULA DE UITA ET UIRTUTIBUS BEATI MAURILII EPISCOPI.

Suit une table, mal chiffrée, de 30 chapitres. Le copiste employant deux fois les nos v, vi, vii, ne trouve que 27 chapitres.

INCIPIT UITA BEATA MAURILII ANDECAUORUM EPISCOPI. — **Igitur Maurilius Mediolanensis oppidi indigena...** (fo CCXXXI).

Vie de saint Maurille, évêque d'Angers. Le texte en est précédé des lignes suivantes insérées à la suite de la table des chapitres :

RAINO quondam sancti MARTINI cotidianus discipulus et semper canonicus, ac post modum sanctae Andecauensis ecclesiae ex initio Christianitatis XXXIII (1) *humilis episcopus, ob honorem omnipotentis Dei, necnon et eiusdem sancti Maurilii, atque remissionem peccaminum animae suae, anno Incarnacionis dominicae ad huc in* DCCCCV, *et ordinationis episcopatus sui in* XXV, *hanc uitam beati MAURILII scribere ac requirere iussit. Archanaldus, sancti Martini discipulus et diaconus, iussu praefati domni Rainonis, scripsit et requisiuit.* (fo CCXXXI).

Cette vie de saint Maurille a été publiée sous le nom de Fortunat par Surius (13 sept., t. v, p. 196-203) ; et par Migne, à la suite des œuvres de Fortunat (*Patrol.*, t. LXXXVIII, p. 563-575).

D. Ruinart en parle d'après deux manuscrits, l'un de saint Germain-des-Prés, l'autre de l'abbaye de Vendôme, dans lesquels la lettre attribuée à Grégoire de Tours, l'énumération des chapitres et le texte de la vie se suivaient dans le même ordre.

« *Illud evincimus ex duobus codicibus mss. uno scilicet Vindocinensis monasterii ab annis circiter sexcentis exaratis, et altero nostræ S. Germani a Pratis bibliothecæ annorum quingentorum, ubi post præmissam Gregorii epistolam, et descriptum vitæ ipsius capitulorum indicem, hanc jussu Rainonis qui in Catalogo episcoporum Andegavensium, tempore Eusebii episcopi scripto,* XXXV *recensetur, scriptam fuisse legimus his verbis.* »

(1) A la fin de l'opuscule, Rainon est également dit le trente-troisième évêque d'Angers. *Raino* XXX *simus tertius Andecauorum episcopus*, et non le trente-cinquième comme l'affirme le catalogue cité par D. Ruinart.

Les Bollandistes connaissaient les œuvres de Rainon d'après un manuscrit communiqué par le P. Chifflet : « *Altera (S. Maurilii vita) ex ms. Accintini monasterii per Chiffletium nostrum ad majores meos transmissa incipit : Igitur Maurilius, etc...* » (t. IV, sept., p. 64). Ils n'en publient que le prologue attribué à Grégoire de Tours.

Cet opuscule a donné lieu à de longues et vives discussions. On l'a attribué tantôt à Grégoire de Tours, tantôt à Fortunat dont l'auteur a mêlé les noms à son œuvre, sans faire assez attention à la préface dans laquelle il la revendique clairement.

Sans rechercher si Grégoire de Tours et Fortunat ont composé une vie de saint Maurille, il est certain qu'il ne faut pas leur attribuer celle qu'Archanald dit avoir composée sur l'ordre de Rainon. Cette œuvre a de grands rapports avec la vie de saint Maurille écrite en 609 par saint Maimbœuf, un de ses successeurs sur le siège épiscopal d'Angers. Il serait même assez probable que c'est l'œuvre de saint Maimbœuf qu'Archanald a revue et augmentée en l'attribuant à tort à Fortunat (1). On trouve dans les deux vies les mêmes faits, passés dans les mêmes lieux, racontés dans le même ordre. La différence consiste en certaines interpolations, principalement celle qui concerne la résurrection de saint René, insérée sans critique dans la première. Aussi, les Bollandistes, qui ont donné le texte de la vie de saint Maurille par saint Maimbœuf, se sont ils abstenus de donner l'œuvre d'Archanald.

CXLII (2). — INCIPIUNT PIISSIMI MAURILII MIRACULA A DONO HARMERO SCRIPTA. — **Sacramentum regis celestis...** (f° CCXXXVII).

Publié par les Bollandistes, *ex manuscripto codice Remensi* (t. IV, sept., p. 62).

Harmerus dut écrire ce récit vers la fin du xe siècle. Il y parle de Nefingus, évêque d'Angers de 966 à 973.

(1) *Hist. littér. de la France par les Relig. Bénédict.*, t. VI, p. 94 t. III, p. 390.

(2) La ligne qui précède ce titre commence par *Archanaldus*, et est remplie par quelques notes tironiennes que nous laissons à déchiffrer à ceux qui sont versés dans cette espèce de sténographie.

Voici ce que nous lisons au sujet de cet opuscule dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. VI, p. 333) :

« Un autre écrit qui n'a pas encore été imprimé, et au sujet duquel on doute s'il en vaut la peine, c'est l'histoire de la translation du corps de saint Maurille qui se fit sous l'épiscopat de Nefingus, un de ses successeurs depuis 964 jusqu'en 973, à laquelle est ajouté un traité des miracles du même saint opérés alors. L'auteur de l'*Apologie pour saint René* (chap. IV, p. 232), fait mention de l'un et de l'autre écrit, et les donne à un moine nommé Harmer ou Hermeric, que d'autres nomment Hardmere. Le traité des miracles est, suivant toute apparence, le même que cite M. de Launai dans sa dissertation sur saint Maurille, p. 55. »

CXLIII. — INCIPIT DE REUERSIONE UEL EXALTATIONE SANCTAE CRUCIS. — **Tempore illo postquam Constantino Augusto...** (f° CCXL).

Publié parmi les œuvres de Raban Maur (Migne, *Patrol.*, t. CX, p. 131 ; *Homil.* LXX).

CXLIV. — INCIPIT PASSIO SANCTI MATHEI APOSTOLI. — **Erant itaque duo magi Zaroes et Arfaxat apud Ethiopes in ciuitate eorum magna quae dicitur Nadauer...** (f° CCXLI, v°).

Tiré d'Abdias de Babylone (lib. VII, p. 82-92).

CXLV. — INCIPIT PASSIO SANCTORUM MAURICII, EXUPERI CANDIDI, UICTORIS, INNOCENTII ATQUE UITALIS ET URSI CUM SOCIIS EORUM. — **Diocletianus quondam romanae...** (f° CCXLV v°).

Vie de saint Maurice. Texte différent de celui de la vie de saint Maurice par Eucherius, publiée d'après D. Ruinart par Migne (*Patrol.*, t. L, p. 827). Notre texte a été publié par les Bollandistes à la suite de celui d'Eucherius avec l'annotation suivante : *Passio interpolata, ex ms. S. Maximi Trevir. collato cum edit. a Surio et mss. Fuldensi, S. Salvatoris Ultrajectensis et Marchionensi* (t. VI sept., p. 345).

CXLVI. — SERMO BEATI LEONIS PAPAE IN NATALE SANCTI MAURITII SOCIORUMQUE EIUS QUORUM PASSIO

COLITUR X KAL. OCTOBRIS. — **Sacra haec solemnitas...** (f° CCXLVIII).

CXLVII. — ITEM SERMO AD POPULUM IN NATALE SANCTI MAURITII SOCIORUMQUE EIUS. — **Hodierna solemnitas, fratres...** (f° CCXLIX).

Nous n'avons pu découvrir les auteurs de ces deux panégyriques en l'honneur de saint Maurice. Le n° CXLVI est faussement attribué à saint Léon. On y trouve cette citation du pape saint Grégoire qui vivait plus d'un siècle plus tard : « *Beatus Gregorius papa romanus ait : Agricola plus eam terram diligit quæ post spinas uberem messem producit, quam illam quæ nec spinas gignit, nec aliquando fertilem fructum fecit* ». L'auteur de ce panégyrique cite les psaumes d'après une autre version que celle qui est en usage : « *Quoniam iniquitatem meam ego AGNOSCO, et DELICTUM meum contra me... et in DELICTIS PEPERIT ME mater mea* (Ps. 50).

Le n° CXLVII porte le nombre des compagnons de saint Maurice à VIDCLXVI. On le trouve aussi porté exactement à ce nombre par un auteur cité par les Bollandistes.

CXLVIII. — INCIPIT PROLOGUS VITE BEATI LAUDI CONFESSORIS CHRISTI ATQUE PONTIFICIS QUAE EST X KAL. OCTOBRIS. — **Quoniam omnipotens et...** (f° CCL).

Vie de saint Lô. A la suite du prologue, le copiste avait laissé cinq lignes en blanc pour le titre de l'opuscule : ce titre ayant été oublié, le texte commence ainsi sans autres indications : *Eo tempore quo Childebertus obtime...*

Les Bollandistes n'ont publié aucun des quatre textes de la vie de saint Lô qu'ils avaient à leur disposition (t. VI sept., p. 440). Ils se contentent de donner les détails de la vie du saint d'après ces différents manuscrits.

CXLIX. — IN CHRISTI NOMINE INCIPIT PASSIO SANCTORUM COSME ET DAMIANI, ANTIMI, LEONTII ET EUPREPII. — **Quaedam mulier benedicta...** (f° CCLII).

Martyre des saints Côme et Damien, publié avec des variantes par les Bollandistes (t. VII sept., 27 sept., p. 443; *ibid.*, p. 404 et 405).

CL. — **Memoriam beati Michaelis archangeli...** (f° CCLV v°).

Opuscule sans titre, les quatre lignes destinées à le recevoir n'ayant pas été remplies : publié par Surius avec l'indication suivante : *Relatio de dedicatione Basilicæ sancti Michaelis et miraculis ostensis: habetur in homiliario doctorum, et consentiunt antiquissima martyrologia, atque etiam pervetusti codices manuscripti, in quibus tota extat ad verbum* (t. v, p. 424, 29 sept.). Les Bollandistes l'ont aussi donné, en l'attribuant à un auteur anonyme (t. VIII sept., p. 61 ; cf. *ibid.*, 54). On trouve exactement ce même texte parmi les œuvres de Raban Maur (Migne, *Patrol.*, t. CX, p. 60, *homil.* XXXII, *In revelatione S. Michaelis*), et avant lui, dans l'*Homiliaire* de Paul Diacre (*Patrol.*, t. XCV, p. 1522). L'insertion de cet opuscule dans ce dernier recueil, en ferait remonter la composition au moins au VIII[e] siècle. Les manuscrits d'après lesquels les Bollandistes l'ont publié n'étant que du IX[e] (t. VIII sept., p. 54), on peut reculer au moins d'un siècle l'époque de la rédaction sous laquelle il nous est parvenu.

CLI. — INCIPIT REUELATIO ECCLESIAE SANCTI MICHAELIS ARCHANGELI IN MONTE QUI DICITUR TUMBA, IN OCCIDUIS PARTIBUS SUB CHILDEBERTO REGE FRANCORUM ET AUTBERTO EPISCOPO. — **Postquam gens Francorum...** (f° CCLVII).

L'indication des chapitres se trouve dans le texte sans table. *De situ locorum.* — *De constructione loci per angelicam reuelationem.* — *Qualiter a Gargano sacra sint pignora deportata.* — *De exceptione angelici patrocinii.* — *De obtenta aqua per angelicam reuelationem.* — *De uirtutibus sancti Archangeli.*

Publié par D. Mabillon (*Acta sanctor. ord. Bened.*), d'après un manuscrit de saint Germain-des-Prés écrit en 1060 ; par les Bollandistes, d'après D. Mabillon et trois manuscrits (t. VIII sept., p. 76) ; par Migne, d'après D. Mabillon (*Patrol.*, t. XCVI, 1389 ; cf. *Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 196). Notre manuscrit place le mont Saint-Michel à 6 milles de l'Océan, comme le porte le texte publié par D. Mabillon, et non à 8 milles comme le portait le manuscrit de du Chesne.

CLII. — INCIPIT PROLOGUS UITE SANCTI GERMANI AUTISIODORENSI. — **Domino... Censurio papae, Constancius peccator. Prima michi cura est...** (f° CCLIX).

ITEM INCIPIT PREFATIO. — **Plerique ad scribendum...**

EXPLICIT PREFATIO. INCIPIT UITA SANCTI GERMANI EPISCOPI ET CONFESSORIS. — **Igitur Germanus autisiodorensis...**

Vie de saint Germain d'Auxerre, publiée par Surius, (t. IV, p. 405, 31 jul.) et par les Bollandistes, d'après un texte revu sur plusieurs manuscrits qu'ils citent, et au nombre desquels le nôtre ne figure pas (t. VII jul. p. 202-212; cf. *Hist. littér. de la France*, t. II, p. 546).

CLIII. — EXPLICIT UITA SANCTI GERMANI AUTISIODORENSIS EPISCOPI. IN NOMINE SANCTE ET INDIVIDUE TRINITATIS, INCIPIT PASSIO SANCTISSIMI DYONISII — **Qui a loco Areopagita...** (f° CCLXVI v°).

Vie de saint Denys composée par Hilduin, abbé de Saint-Denys; publiée par Surius (t. V oct. p. 642-658) et par Migne, d'après Surius (*Patrol.*, t. CVI, p. 25). La lettre du pape saint Etienne, insérée à la fin de l'opuscule d'Hilduin, a été aussi publiée par Migne avec les autres lettres de ce Souverain Pontife (*Patrol.*, t. LXXXIX, p. 1022).

CLIV. — INCIPIT PASSIO SANCTORUM SERGI ET BACHI. **Maximiano tyranno regnante...** (f° CCLXXVII v°).

Vie des saints Serge et Bach, traduite de Syméon Métaphraste. Les Bollandistes ont publié le texte grec de l'œuvre de Syméon Métaphraste, avec une traduction qui diffère de celle de notre manuscrit (t. III oct., p. 871; cf. Surius, t. V oct., p. 607).

CLV. — IN NATALE SANCTI MAGNOBODI. — **Gloriosus igitur... pontifex Magnobodus...** (f° CCIIII^xx^I v°).

Vie de saint Maimbœuf, évêque d'Angers; imprimée par les Bollandistes « *ex ms. veteri et fide digno, olim a Sirmondo summisso et collato cum eadem vita edita ab Ed. Beaugendre inter opera Hildeberti Cenomanensis* (VII oct., pars II, p. 940). Elle a aussi été publiée par Migne parmi les œuvres de Marbode,

évêque de Rennes, avec la vie du même saint refaite par cet évêque (Migne, *Patrol.*, t. CLXXI, p. 1531).

CLVI. — IN NATALE SANCTI LUCAE EUUANGELISTAE. — **Lucas Sirus natione...** (f° CCIIII^xxIX).

Compilation de quelques notes sur saint Luc. L'auteur, se mettant peu en peine de les faire concorder entre elles, dit, au commencement, que saint Luc est mort à 84 ans, et à la fin, à 74 (V. Bolland, t. VIII oct., p. 299).

CLVII. — **In quamcumque domum intraueritis... Pax quae ab ore predicatoris offertur aut requiescit in domo...**

Tiré d'une homélie attribuée au Vén. Bède, et publié avec ses œuvres (Migne, *Patrol.*, t. XCIV, p. 441 ; *Homil.* LXVIII, *Homil. subdititiæ*).

CLVIII. — LECTIO SANCTI EUUANGELI SECUNDUM LUCAM. — **In illo tempore designauit Dominus... Dominus et saluator noster...** (f° CCIIII^xxX.

Tiré de saint Grégoire le Grand (Migne, *Patrol.*, t. LXXVI, p. 1139, *Homil. 17 in Evangel.)*.

CLIX. — INCIPIT PASSIO SANCTORUM APOSTOLORUM SYMONIS CHANANEI ET IUDAE ZELOTES. — **Simon itaque chananeus...** (f° CCIIII^xxX v°).

A part les premières lignes, tiré d'Abdias de Babylone (liv. VI, p. 72).

CLX. — INCIPIT PASSIO SANCTI ANDREE APOSTOLI QUE EST PRIDIE KAL. DECEMBRIS. — **Passionem Sancti Andree quam oculis nostris uidimus...** (f° CCIIII^xxXV).

Relation de la mort de saint André par les prêtres et les diacres de l'Achaïe ; publié par Lipoman (*Pars* I, p. 367) et par Migne (*Patrol. grecque*, t. II, p. 1215).

CLXI. — HOMELIA BEATI AUGUSTINI EPISCOPI. — **Hoc est preceptum meum ut diligatis inuicem sicut dilexi uos. Siue dicatur praeceptum...** (f° CCIIII^xxXVII).

Tiré de saint Augustin : *In Joannis evangelium tractatus* LXXXIII, 2 (édit. Migne, t. III, p. 1845).

CLXII. — IN NATALE SANCTORUM MARTYRUM SERMO BEATI MAXIMI EPISCOPI. — **Sufficere nobis deberent...** (f° CCIIII^xx^XIX).

Sermon de saint Maxime, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LVII, p. 429, *Homil.* LXXXII).

CLXIII. — LECTIO SANCTI EUUANGELII SECUNDUM MATHEUM IN ILLO TEMPORE : **Uidens turbas Iesus ascendit...** SERMO BEATI LEONIS PAPE DE OCTO BEATITUDINIBUS. — **Predicante, dilectissimi, domino...** (CCIIII^xx^XIX v°).

Sermon de saint Léon, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LIV, p. 460, *sermo* XCV).

CLXIV. — SERMO BEATI FULGENTII EPISCOPI, LEGENDUS IN SANCTI MARTINI UEL ALIORUM CONFESSORUM [FESTIUITATE]. — **Dominicus sermo...** (f° CCCI).

Sermon de saint Fulgence, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LXV, p. 719, *sermo* I).

CLXV. — **Initio Aduentus, canendum est responsorium: Aspiciens a longe. Liber legendus: Visio Isaiæ...** (f° CCCIII v°).

Indications liturgiques sur l'ordre dans lequel on doit lire les livres de l'Ecriture Sainte.

CLXVI. — **Ad sancti ac beatissimi istius patris nostri N...** (f° CCCIIII).

Sermon de saint Maxime, imprimé (Migne, *Patrol.*, t. LVII, p. 417. *Homil.* LXXVIII, *de sancto Eusebio* II).

CLXVII. — [**De sancto Nicholao archiepiscopo.**] [**S**]**i** (1) **devotionis uestræ, fratres dilectissimi, delectat affectum, uolumus uobis de mirabilibus beati Nicholai...**

Histoire du fils d'Iethron, obtenu du ciel, puis, plus tard, délivré de la captivité par l'intercession de saint Nicolas; suivie

(1) A partir de cet endroit jusqu'à la fin, les lignes laissées pour l'inscription des titres sont restées en blanc; les initiales des opuscules et des alinéas ont été aussi omises. Les titres ont été placés en lettres plus petites au bas de la page.

de celle de la conversion d'un juif, à la suite d'un miracle de saint Nicolas.

Le texte de la première histoire a été donné, avec des variantes, par Lipoman (*Pars* II, p. 276) *si vestræ charitati durius non est, volo adhuc de mirabilibus beati Nicholai*... On doit être ici en présence de deux versions différentes d'un même texte grec.

CLXVIII. — **Probabile satis est ad gloriam Uincentii martyris quod descriptis passionis ipsius gestis...** (f° CCCX v°).

Actes du martyre de saint Vincent, publiés par les Bollandistes (III jan., p. 7). Notre manuscrit contient plus haut, f° VI^xx^XIX, un texte différent de ces mêmes actes (V. n° LXXVIII).

CLXIX. — **Sermo sancti Augustini in natale ipsius : Uincentii martyris sancti fortissimam et glorissimam passionem...** (f° CCCXIV v°).

Ce panégyrique est différent des cinq qui ont été attribués à saint Augustin. L'auteur cite les psaumes d'après une ancienne version.

CLXX. — **[O]culus fidei certantem spectauimus martyrem Uincentium...** (f° CCCXV v°).

Sermon de saint Augustin, imprimé parmi ses œuvres, n° CCLXXVII (Gaume, t. V, p. 1635; Migne, t. V, p. 1257). Le manuscrit finit aux mots : *si mutatur inuisibilitas, metuendum*... qui se trouvent dans le n° 15 du sermon de saint Augustin. Le sermon complet comprend en plus les n°s 16, 17, 18 et 19.

CLXXI. — **[P]salmus primus nulli assignatus est quum omnium est...**

Indéterminé. Les n^os^ CLXXI et suivants se trouvent sur deux feuilles qui servent de gardes au manuscrit. L'écriture est du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe (1).

(1) Les n^os^ CLXXI et suivants ne sont entrés dans le volume que lors de sa reliure et lui servent de gardes. Ils semblent être la préface d'un psautier. Les n^os^ CLXXIII, CLXXIV, CLXXVI, figurent dans un psautier du IXe siècle conservé à la Bibliothèque d'Angers (*Manuscrits de la Bibliothèque d'Angers*, par A. Molinier, n° 18).

CLXXII. — **[C]antica psalmorum animas decorat, invitat angelos in adiutorium, effugat demones...**

Imprimé avec l'indication suivante : *Dicta sancti Augustini, quot sint virtutes psalmorum*, parmi les œuvres de Remi, moine de Saint-Germain-d'Auxerre (Migne, *Patrol.*, t. CXXXI, p. 142)

CLXXIII. — **[D]amasus papa fratri et presbitero Ieronimo... Dum multa corpora librorum...**

Imprimé parmi les œuvres apocryphes de saint Damase (Migne, *Patrol.*, t. XIII, p. 440).

CLXXIV. — **[B]eatissimo pape Damaso sedis apostolicae... Iheronimus supplex. Legi litteras apostolatus uestri...**

Imprimé parmi les œuvres attribuées à saint Jérôme (Migne, *Patrol.*, t. XXX, p. 294 et t. CXXXI du même recueil, p. 142, avec le nº 170).

CLXXV. — **[ ]unc autem exposuimus originem omnium psalmorum et nunc Christo donante exponemus...**

Note sur la division des psaumes en cinq livres.

CLXXVI.

[P]sallere qui docuit dulci modulamine scribens
Noverat iste decem legis qui verba dedisset...

Pièce de vers qui finit brusquement au 5e et qui devait se continuer sur la feuille suivante, aujourd'hui disparue.

Indéterminé. (Cf. *Manuscrits de la Bibliothèque d'Angers*, par A. Molinier, nº 18). (1).

(1) Nous avons connu trop tard pour nous en inspirer utilement, ce dernier ouvrage. On peut y voir que la ville d'Angers a pu, sans s'apauvrir, laisser partir quelques-uns des vieux manuscrits de ses célèbres abbayes, pour venir enrichir des collections étrangères. Parmi les volumes qui ont du rapport avec notre *Legendæ Sanctorum*, nous signalons les nos 121, 123, 281, 295, 308, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 814, 815, 817, 1559, 1838. Ce sont des manuscrits des IXe, Xe, XIe et XIIe siècles, dans lesquels on trouve un grand nombre des documents renfermés dans celui que nous étudions ici. Le travail d'indication de sources auquel nous nous sommes livré pour ce dernier, pourra donc être utilisé pour tous les manuscrits qui lui ressemblent : sermonnaires, lectionnaires, vies de saints, soit d'Angers soit d'ailleurs.

CLXXVII. — La page se termine par cette fin de vers : *omnia Christi ;* l'autre commence par ces mots : *quia ubicumque testimonia de Filio Dei invenerunt, pretermiserunt : ut est illud : Ex Egipto uocaui... pusillus erat inter fratres meos.*
Indéterminé.

CLXXVIII. — [*F*]*undamentum ipsius camere est fides. Altitudo est spes... latitudo eius est caritas.*
Indéterminé.

II

ÉVANGILE SELON SAINT LUC

AVEC COMMENTAIRES

Ms. du XIIe siècle. 0.257 sur 0.172 mil. ; composé de 11 cahiers de parchemin, 88 ff. chiffrés, y compris un feuillet de garde. Reliure en bois recouvert de cuir rougi ; fermoir en cuivre, à la charnière de cuir.

Le texte de l'Evangile : *Quoniam quidem multi...* occupe à peu près le tiers de la feuille. Sur les marges, de chaque côté du texte et au-dessus, courent, mais non d'une manière continue, de longs commentaires en caractères plus petits et en lignes plus serrées.

Les commentaires commencent par ces mot : *Lucas de omnibus quœ fecit Ihs. et docuit usque in diem qua assumptus est sermonem facturus, primo eorum qui de eo falsa scripserunt redarguit audaciam...* Ils se terminent par les suivants... *non*

in victimarum sanguine, sed in laude Dei et BENEDICTIONE conclusit.

Entre les lignes du texte se rencontrent aussi parfois quelques annotations. Ainsi, tous les noms qui figurent dans la généalogie de Jésus, ch. III, f° 13, sont surmontés de leur traduction latine.

Dans le neuvième cahier, f° 69, est intercalé un feuillet pour rétablir les versets 27 à 41 du chapitre XIX, que le copiste avait omis. Ce feuillet, non réglé, n'est écrit que d'un côté, et sans commentaires. Les autres sont écrits des deux côtés, en caractères plus anciens. Le texte de l'Evangile y prend 18 ou 19 lignes, réglées à la mine de plomb, et se suit sans alinéa. Dans tout le volume, le copiste n'est allé à la ligne qu'une fois : à la fin de la préface de saint Luc, pour le passage qui forme actuellement le verset 5, où il commence le premier chapitre.

Le commencement des chapitres est indiqué dans le texte par une majuscule rouge, qui, souvent tirée de l'alphabet gothique, notamment l'A, le C et l'E (ff. 11, 30, 35, 44, 53, 56, 58, 63, 68...), contraste avec le reste de l'écriture. Les majuscules ont été ajoutées postérieurement. Le copiste avait laissé en blanc la place des initiales, comme on peut le constater encore aux ff. 3, 4, 5, 7 et 8, où l'on ne lit que [ ] *n* pour *In*, [ ] *xurgens* pour *Exurgens*, [ ] *lisabeth* pour *Elisabeth*, [ ] *agnificat* pour *Magnificat*, [ ] *xiit* pour *Exiit*, [ ] *astores* pour *Pastores*. Dans plusieurs autres endroits, la majuscule gothique rouge remplace une lettre grattée (cf. ff. 35, 56...)

Les phrases commencent par une majuscule tantôt capitale, tantôt onciale, ou par une grande minuscule. Quand il arrive à la phrase de commencer la ligne, l'initiale est placée en dehors du texte, sur la marge. Les noms propres sont écrits sans majuscule : ainsi le copiste met « *H*erodes » au commencement de la phrase, « *h*erodes » dans le milieu.

Bien que les XXIV chapitres soient indiqués dans le texte, leur numérotation en chiffres romains, rouges et noirs, est postérieure à la transcription de l'Evangile et des commentaires. Le copiste qui l'a ajoutée a profité du blanc laissé par la fin du prologue pour y écrire CAP. I. C'est la seule fois que l'indication du chapitre est au rang du texte. Autrement, sa place

dépend des commentaires qui le bordent. Quand le commentaire occupe une marge, l'indication du chapitre est inscrite sur l'autre, tantôt à droite, tantôt à gauche (ff. 7, 11, 17, 21, 26, 30); quand aucune marge n'est libre, l'indication est transportée au haut de la feuille (ff. 30, 40), quand cette partie est aussi occupée, le copiste a glissé entre deux lignes sa numérotation (v. f. 14, CAP. III). Si l'on fait attention que l'omission signalée dans le chapitre XIX est indiquée par un signe de renvoi marqué en rouge, on sera tenté d'attribuer tous les caractères de cette couleur au copiste du XIII[e] siècle qui a revu le volume et réparé cette omission.

Le texte de l'Evangile finit au f° 85, verso, 6[e] ligne. Au bas du f°, on lit: *Liber s. Petri Apli in Augia minori ;* et au haut de la première feuille : *Hartmannus tradidit librum istum.* Ces deux inscriptions sont antérieures à la seconde moitié du XIII[e] siècle.

Une des grandes curiosités de ce volume consiste dans les f[os] 86 et 87, qui suivent le texte de l'Evangile. On y trouve les Lamentations de Jérémie avec la notation musicale par neumes, usitée avant celle que Guy d'Arezzo inventa vers 1020.

Ces lamentations, chantées par l'Eglise aux offices des jeudi, vendredi et samedi saints, commencent, dans notre manuscrit, par le prologue de Jérémie : *Et factum est*, et non par l'annonce : *Incipit lamentatio*, aujourd'hui en usage. Les lettres de l'alphabet hébraïque : Aleph, beth, etc., sont notées comme le texte, mais la notation ne s'étend ni au prologue, ni à la prière de Jérémie : *Recordare Domine*, qui suit le texte des lamentations. Le texte des lamentations et celui de la prière est plus complet que ceux que l'on chante actuellement, mais aucun d'eux n'est coupé par la terminaison : *Jerusalem, Jerusalem, convertere ad Dominum Deum tuum.*

Ce manuscrit est donc antérieur, sinon à l'époque où Guy d'Arezzo inventa la nouvelle notation musicale, du moins à celle où cette réforme fut introduite dans le pays où il a été écrit: peut-être ne faudrait-il pas en reculer la composition après le XI[e] siècle.

Il provient de l'abbaye de Weissenau, *Augia Minor*, au diocèse de Constance (Souabe). Au bas du premier feuillet, le

nom de *Bonaventura abbas Minoraug* « Bonaventure abbé d'*Augia Minor* », imprimé sur une bande de papier, a été collé sur les mots *Bibliotheca Weissenaviensis*, écrits en écriture récente sur le parchemin. Bonaventure ne figure pas parmi les abbés de Weissenau dans la liste qu'en a publiée le *Gallia Christiana* t. V. et qui s'arrête vers 1730 (1). Il a pu régir l'abbaye depuis ce temps; à moins que cette liste, qui offre des lacunes, ne l'ait omis parmi les abbés du siècle précédent.

Tout en haut du même feuillet, se trouve l'inscription que nous avons déjà relevée : « *Hartmannus tradidit librum istum*; c'est Hartmann qui a donné ce livre ».

L'abbaye de Weissenau a eu à sa tête deux personnages de ce nom, du temps où elle était gouvernée par des prévôts, et non pas par des abbés: Herman I, premier prévôt de 1145 à 1175; Herman II, dernier prévôt, de 1237 à 1257. Le donateur du manuscrit à l'abbaye était assez connu des moines pour que cette courte inscription suffît pour leur rappeler son souvenir : il est à croire que notre *Hartmannus* est un de ces deux prévôts. Comme l'écriture de l'inscription ne peut être de la seconde moitié du XIII[e] siècle, il faut en conclure que ce donateur fut Herman I. Ce serait donc au XII[e] siècle, que ce manuscrit fut, sinon composé (il pouvait l'être depuis quelque temps déjà), mais donné à l'abbaye de Weissenau.

A la fin du volume, une feuille de garde tirée d'un missel, contient une partie de l'office de Noël. Les plats intérieurs sont garnis de feuilles de papier tirées d'un traité de médecine, écrites en gothique et chargées d'abréviations. Ces feuilles en recouvrent d'autres, de parchemin, mais trop complètement pour qu'on puisse en indiquer le contenu.

(1) *Gallia Christiana*, Province de Mayence, t. v, col. 1105...



III

CARTULAIRE DE SAINT-SERGE D'ANGERS

SECOND VOLUME

Ms. du XIIe siècle. 0.330 sur 0.221 mil.; 176 ff. chiffrés. Dans ce nombre ne sont pas compris 3 autres dont nous parlons plus loin. Vélin, reliure en bois recouvert d'un reste de cuir blanc. Elle est en mauvais état. Au bas du premier plat, un anneau mobile en fer, rivé dans le chêne.

Histoire du volume, de 1790 à son arrivée dans la collection Dobrée.

Une note inscrite sur une des feuilles volantes, restées comme marques dans ce volume, porte l'indication suivante :

Cabinet Audouys, cartulaire de Saint-Serge, sæc^o XIII° *exaratum, liber concatenatus de 176 f^os comprenant 376 chartes.*

Les mots « *liber concatenatus*, livre enchaîné », sont suffisamment expliqués par l'existence de l'anneau dont nous parlons plus haut, et où passait jadis la chaîne qui empêchait d'emporter le volume.

L'attribution du manuscrit au XIIIe siècle, attribution qui se retrouve du reste répétée au crayon au premier feuillet du manuscrit, est erronée : il est du XIIe. L'indication la plus précieuse de cette note est la première : *Cabinet Audouys,* puisqu'elle nous permet de retrouver une étape du Cartulaire depuis sa sortie du chartrier de Saint-Serge jusqu'à son arrivée dans la collection Dobrée.

En 1843, le Cartulaire de Saint-Serge faisait partie de la collection *Toussaint Grille.* M. Marchegay lui consacrait les lignes suivantes :

« Le second registre appartient à M. Grille. Il est intitulé *Cartulaire volume 2*. C'est un petit in-folio dont la reliure est très ancienne et formée de planchettes de chêne dont une seule a conservé la peau blanche qui recouvrait le volume. Le manuscrit se compose de 177 feuillets de vélin, dont l'écriture a été commencée au XIIe siècle et continuée jusqu'à la fin du XVIe. On y a copié trois cent soixante-seize chartes sans y comprendre les mentions d'hommages rendus aux abbés et qui occupent la fin du manuscrit. Ce cartulaire est très bien conservé et, pour ainsi dire, plus que complet, puisqu'on a attaché aux fils qui relient les cahiers diverses pièces originales, entr'autres une longue charte-notice ou pancarte du XIe siècle. L'écriture en est très belle, surtout pour le XIIe siècle, mais sa lecture présente quelques difficultés en raison de sa finesse, pour la partie appartenant au XVIe. Elle est disposée en pleine page. Chacune de celles qui appartiennent au XIIe siècle est peu remplie, attendu que les pièces sont courtes et très espacées (1) ».

Il est à croire que ce volume a suivi pendant quelque temps le sort du Cartulaire de Saint-Aubin, qui vient d'être publié par M. Bertrand de Broussillon. En parlant de ce dernier, M. Marchegay écrivait : « Nous le voyons compris dans le catalogue des registres et titres, qui passèrent le 3 mai 1790, du chartrier du monastère dans les Archives du Département de Maine-et-Loire. Toutefois, il ne tarda pas à en sortir, et il est tombé, on ne sait trop comment, entre les mains de M. Audouys, l'un des feudistes attachés au triage et au dépouillement des titres provenant des communautés religieuses et des châteaux. Il est aujourd'hui la propriété de M. Grille, ancien bibliothécaire de la ville d'Angers, auquel il a été cédé par les héritiers de M. Audouys » (2).

(1) P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 199. Le *Cartulaire* ne contient aucune pièce du XVIe siècle : la plus récente est de 1402. Une erreur typographique a probablement fait mettre XVI à la place de XIV. Cette erreur a, du reste, été corrigée à la main sur l'exemplaire des *Archives d'Anjou* déposé aux Archives de Maine-et-Loire.

(2) P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I. p. 192.

Le Cartulaire de Saint-Serge ayant aussi appartenu à M. Grille, après avoir fait partie du *Cabinet Audouys*, il n'est pas téméraire d'affirmer que ces deux cartulaires angevins ont eu la même histoire, depuis 1790 (1) jusqu'au moment où la vente des manuscrits de M. Grille les a séparés pour toujours.

Cette vente eut lieu à Angers, le 24 mai 1851. Le Cartulaire de Saint-Serge figure au n° 3.156 du catalogue, avec l'indication, *Second Cartulaire de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers.* « Le premier Cartulaire de cette ancienne et importante communauté, perdu depuis longtemps, ajoute le catalogue, a été remplacé par celui que nous possédons. »

Nous ignorons où le rédacteur de ce catalogue a pu prendre ce renseignement. Il faudrait que le premier Cartulaire de Saint-Serge eût été perdu avant le XIIe siècle, puisque celui que l'on donne pour le second est de cette dernière époque.

Mais, si ce rédacteur a négligé de nous dire où il a vu mentionné le premier Cartulaire de Saint-Serge, nous pouvons signaler une méprise qui semble avoir donné naissance à son opinion.

Au haut du premier feuillet, notre Cartulaire porte en écriture récente : *Cartulaire de Saint-Serge, Vol. 2e.* Cette dernière indication signifie évidemment : deuxième volume; on lui a fait assez mal à propos signifier *deuxième Cartulaire.* Cette interprétation a prévalu dans les procès-verbaux du Conseil Général d'Angers et dans les actes administratifs de la Préfecture et du Ministère. M. Célestin Port, dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, ne parle, lui aussi, que du second

(1) On a dû dresser pour Saint-Serge, comme pour Saint-Aubin, un inventaire des titres qui devaient passer des chartriers de ces abbayes dans les Archives de Maine-et-Loire ; mais nous avons inutilement cherché ce document dans le dépôt de ces Archives : nous n'y avons trouvé qu'un inventaire des titres d'un des nombreux prieurés de Saint-Serge, et non l'inventaire des titres de l'abbaye elle-même. Ce dernier se trouve peut-être dans un fonds spécial qui n'est pas encore classé, avec l'inventaire des titres de l'abbaye Saint-Aubin, que nous avons aussi inutilement cherché. Le travail considérable auquel M. Audouys a pris part, forme probablement un fonds particulier, dont la découverte nous eût, peut-être, permis de voir comment le Cartulaire de Saint-Serge, ainsi que celui de Saint-Aubin, passa dans « le *Cabinet Audouys.* »

Cartulaire de Saint-Serge pour désigner le second volume de ce manuscrit.

Quand nous ne lirions pas, dès le commencement du Cartulaire : *Vol. 2e*, le simple contenu de ce qu'il renferme prouverait qu'il n'est qu'une partie d'un ouvrage plus complet.

Les prieurés de l'abbaye de Saint-Serge étaient beaucoup plus nombreux que ceux sur lesquels ce volume donne des documents. Dans le pays Nantais, trois prieurés, ceux de Rouans, de Chéméré, de Saint-André de Pornic, dépendaient du monastère angevin. Leurs titres, non plus que ceux de beaucoup d'autres prieurés, ne se trouvant pas transcrits dans le second volume, devaient certainement l'être dans un premier.

La découverte de l'inventaire des titres de Saint-Serge, déposé aux Archives de Maine-et-Loire, permettrait de dire si le premier volume du Cartulaire était encore à l'abbaye à l'époque de la Révolution. Il y était sûrement au XVIIe siècle. Un procès-verbal du 17 avril 1670, nous transporte dans « la Chambre du Trésor de Saint-Serge, où D. Georges Louvel a représenté un livre in-follio couvert de bois, avec une peau de mouton blanche par dessus, qu'il a dict estre le premier livre du Cartulaire de lad. abbaye, contenant 189 feillets en parchemin, escript recto et verso commenczant par ces mots au premier feillet recto: *Regestum cartarum et litterarum abbatiæ sancti Sergii*, et finissant par ces autres mots, au dernier feillet verso : *Qui Tescelinus senior Harduini accepit pro anto*, l'escripture duquel livre paroist très ancienne » (1).

On pourrait se demander comment ce premier volume a été séparé du second, et si cette séparation a eu lieu en 1790, ou à la vente du cabinet Audouys. Depuis la Révolution, nous ne trouvons nulle part mention de son existence. En 1843, M. Marchegay signalait sa perte. « Deux volumes, dit-il en parlant de Saint-Serge, composaient le Cartulaire de cette abbaye, et, d'après un fragment de mémoire sur le prieuré de Chalonnes,

(1) Archives de Maine-et-Loire. H 1811. Le Cartulaire des prieurés de Juigné, écrit en 1487, mentionne aussi le premier volume « relié couvert de cuir blanc relyé entre deux ayes, ledit livre commenczant: *Registrum Cartarum*, etc. *Ibidem*, H 1082.



Duchesne les avait proclamés les plus beaux et les plus authentiques de la France. Nous n'avons pu savoir ce qu'est devenu le premier » (1).

Grâce aux nombreuses copies qui avaient été faites des actes de ce premier volume, soit dans les collections anciennes, soit dans les recueils comme celui de D. Housseau, M. Marchegay est parvenu à le reconstituer en grande partie. Son travail forme un gros volume grand in-4°. Il l'a déposé aux Archives de Maine-et-Loire, le 7 septembre 1859. C'est cette reconstitution du premier volume que M. Célestin Port cite sous les indications de premier Cartulaire de Saint-Serge (1).

M. Marchegay n'a pas eu à faire pour le second volume un travail aussi laborieux; il en a fait un autre aussi utile. Craignant que les hasards de la vente fissent perdre à Angers un volume si précieux pour tout l'Anjou, il s'occupa de procurer aux Archives de Maine-et-Loire une copie du manuscrit, conservé alors dans la collection Toussaint Grille.

M. Grille désirait avoir un volume qui appartenait à ces Archives; ce fut la base d'un échange et d'un arrangement passé entre lui et les Pouvoirs publics, en 1845. Dans sa séance du 29 août 1845, le Conseil Général de Maine-et-Loire autorisa le Préfet, M. Bellon, à faire les démarches nécessaires pour avoir cette copie. Le 17 septembre suivant, le Préfet écrivit au Ministre une lettre dans laquelle il lui représente « que M. Grille est fort âgé. Après sa mort, sa collection, justement célèbre, sera vendue par ses nombreux héritiers collatéraux. Il y a lieu de craindre que le manuscrit de Saint-Serge, dont les possessions s'étendaient jusqu'en Angleterre, ne passe entre les mains de sir Philipps ou d'autres collecteurs de la Grande-Bretagne qui, comme vous le savez, M. le Ministre, font monter les cartulaires à des prix que la Bibliothèque royale, elle-même, ose rarement offrir. Quand il sera rendu en Angleterre, le Cartulaire de Saint-Serge sera perdu pour notre histoire. Même en admettant la possibilité de l'y faire copier, on y aurait moins de facilités, et il en coûterait beaucoup plus qu'à Angers ».

Le Ministre répondit au Préfet qu'il ne tenait qu'à lui de

(1) P. Marchegay. *Archives d'Anjou*, t. I. p. 198.

faire l'échange proposé, la valeur des objets en cause ne dépassant pas la somme pour laquelle il est autorisé à faire des transactions. En conséquence, le Préfet prit, le 3 novembre, un arrêté relatif à la copie du *second Cartulaire de Saint-Serge*. D'après les conventions, M. Grille devait communiquer le manuscrit « à l'archiviste qui devra en avoir terminé la copie dans les deux mois qui suivront ».

Mais deux mois étaient courts pour la transcription de tout ce volume. M. Grille le prêta le 25 décembre 1845, et l'archiviste ne le lui rendit que le 15 avril 1846.

C'est ainsi que fut copié, pour les Archives de Maine-et-Loire, le second volume du Cartulaire de Saint-Serge. M. Marchegay a transcrit à la fin de son travail les pièces administratives qui l'ont autorisé : c'est de ces documents que nous tirons ces divers renseignements.

Dans la copie du second volume du Cartulaire, M. Marchegay a transcrit une charte par feuillet, et comme le manuscrit renferme 376 chartes chiffrées, sa copie contient 376 feuillets. M. Célestin Port, dans les citations qu'il fait de ce qu'il appelle le *second Cartulaire* de Saint-Serge a suivi la nouvelle pagination introduite par M. Marchegay. Nous ferons remarquer que cette pagination ne répond nullement à celle de l'original qui n'a que 176 feuillets chiffrés. Ceux qui voudront vérifier les références de M. Port, doivent se reporter dans notre Cartulaire à la numérotation des chartes et non à la pagination des feuillets.

Dans sa lettre au Ministre, le Préfet de Maine-et-Loire exprimait la crainte de voir le Cartulaire de Saint-Serge partir pour l'Angleterre. Cette crainte, heureusement, fut vaine. Parmi les prieurés sur lesquels le Cartulaire renferme d'anciens documents, se trouve le prieuré de *Juigné-la-Prée, en Morannes*. Or, M. Dobrée en était le propriétaire : et l'on voit encore dans le volume, à l'article de ce prieuré, la moitié d'une enveloppe jaune adressée à Madame Dobrée, au dos de laquelle (nous disons le dos de l'enveloppe), on lit au crayon : « *Juigné, propriété de M. Dobrée* ».

C'était une raison pour notre Mécène nantais d'acquérir ce manuscrit. C'est ce qu'il fit à la vente Grille à l'un des prix les plus élevés qu'aient atteints les vieux manuscrits qui s'y ven-

dirent, et qui ne fut dépassé que pour le Cartulaire du prieuré de la Haye aux Bons-Hommes, les Comptes de la fabrique de la cathédrale d'Angers et le Cartulaire de Saint-Aubin.

Ainsi, le manuscrit au lieu de passer en Grande-Bretagne est restée dans la petite. Il a vu même, contrairement à toutes les prévisions humaines, d'autres précieux manuscrits venir de la Grande Bretagne le rejoindre : et l'île qui, comme l'avare Achéron, passe pour ne pas lâcher sa proie, a envoyé notamment à la collection Dobrée un manuscrit qui est une des perles de cette collection : le splendide manuscrit des *Mémoires de Philippe de Commines,* dont nous parlerons plus loin.

Types d'écritures du Cartulaire

L'écriture du Cartulaire est assez variée. Plusieurs copistes ont dû se partager le travail. Nous signalerons, dans l'écriture de la partie ancienne, au moins sept types principaux (1).

Type A. — Une des particularités de ce type consiste dans la forme de l'*e* minuscule, dont la boucle est toujours fermée, et dans l'emploi d'une forme du *G* majuscule, dont la boucle du bas est, le plus souvent, complètement fermée et se prolonge au dessous de la lettre par un trait qui lui donne l'aspect d'un *9* accroché dans un *C* (V. chartes 6, 8, 9, 11, 329, 336). Les *s* et les *ſ* sont parfois bouclées (ch. 4, 5).

A ce type appartiennent les chartes 1-19 inclusivement, 22-25, 27-35, 37, 38, 47-49, 213-224, 315-341, 352-354, 358-360, du fonds des prieurés de Beaupréau, Montrevault, Saint-Mélaine et Villeneuve.

(1) Nous nous contentons d'indiquer les caractères généraux qui distinguent, à première vue, un type d'un autre. Quelquefois, dans une même charte, on trouve deux écritures dans lesquelles une même lettre offre deux aspects complètement différents. Ainsi les sept premières lignes de la charte 217 appartiennent incontestablement au type A, mais on dirait que les huit lignes suivantes, qui font le bas de la page et le milieu de la charte, ont été écrites par une autre main que l'on retrouve dans une partie de la charte 222, dans les chartes 223 et 224. La charte 195 est également de deux écritures différentes.

Type B. — Il se rapproche du type A par l'*e* minuscule également fermé, mais s'en distingue, entre autres différences, par un *G* majuscule sans l'appendice que nous signalons dans le *G* de ce type, et par le trait abréviatif qui surmonte les mots. Il comprend les chartes 103-113, 125-129, 172-174, 176, 178-180, 183, 234-245, 265-268, 282-285 et 289, du fonds des prieurés de Grez, Sceaux, Thorigné.

Type C. — L'*e* minuscule est également fermé comme dans les types précédents : mais l'écriture est plus allongée, avec tendance à s'incliner vers la gauche ; le *G* majuscule présente tantôt les formes des types B et D tantôt celle du type F (v. ch. 51, 60).

Une des notes caractéristiques de ce type consiste dans la forme de l'*s* et de l'*f*. Le crochet supérieur de ces deux lettres, au lieu de tomber en saule pleureur sur la lettre suivante, se relève comme pour recevoir une suspension.

A ce type appartiennent les chartes 50-62, 364, 365, du fonds du prieuré de Chaumont.

Type D. — Il ressemble beaucoup au type B : l'*e* minuscule est fermé, et le *G* majuscule, sans appendice, mais le *g* minuscule de ces deux types offre des différences très sensibles. Dans le type B, la boucle supérieure du *g* consiste dans un *o* d'où se détachent, à droite et en bas, les autres traits de la lettre ; dans le type D, cette boucle est formée par le trait vertical du *g*, croisé à angle droit par le trait supérieur d'où descend un autre trait qui se recourbe à droite pour aller rejoindre le trait vertical. Le *W* de ce type diffère aussi du *W* du précédent.

A ce type appartiennent les autres chartes du prieuré de Chaumont et les chartes 63, 64, 362, 366-376, à l'exception de la charte 371 qui est du XIIIe siècle.

Type E. — Il diffère sensiblement des précédents par la forme de l'*e* minuscule. Sa boucle, loin d'être fermée, reste ouverte, et le trait destiné à la fermer remonte vers la lettre suivante. Le *G* majuscule ne présente rien d'anormal et ressemble à celui du type B.

A ce type appartiennent les chartes 39-46, 65, 68-79, 85,

342-351, 355-357, du fonds des prieurés de Beaupréau, Montrevault et Villeneuve.

Type F. — Son *e* minuscule ouvert ressemble à celui du type E. Il se distingue de ce type par son *G* majuscule. Le crochet inférieur de ce G se replie d'abord vers le centre de la lettre, puis se retourne, en ondulant au niveau de la ligne, vers la lettre suivante. De plus l'écriture est plus courte que celle du type E : le trait abréviatif et le P majuscule offrent encore dans ces deux types des différences que nous nous contentons de signaler.

A ce type appartiennent les chartes 86, 87, 89, 90, 115, 116, 118, 120, 121, 131-148, 159, 160, 165, 168, 202, 204, 205 *bis*, 206-209, 226-233, 246-263, 271, 277-279, 281, 286-288, 290-293, 295-300, 302, 303 des fonds des prieurés de Juigné, Sceaux, Thorigné et Grez.

Type G. — Il tranche sur tous les autres par son caractère archaïque qui le fait ressembler plutôt à l'écriture du XIe siècle qu'à celui du XIIe, comme on peut s'en rendre compte en examinant une charte originale de 1102 insérée au f° 118 du Cartulaire. Les *f* et les *s* ont une tendance à dévier de la perpendiculaire, et prolongent leur crochet au-dessus des lettres suivantes, comme pour les protéger de leur ombre. Le bas des *m*, des *n* et des *r* s'amincit en se tournant vers la gauche, formant une courbe au lieu d'offrir des jambages droits.

A ce type appartiennent les chartes 66, 67, 79-84, 306-313, des fonds des prieurés de Beaupréau et de Montrevault. On trouve un type analogue, mais non absolument semblable, dans les chartes 184 à 192, et quelques autres du fonds du prieuré de Juigné.

Du reste, ce dernier fonds, plus considérable que les autres, offre encore d'autres variétés d'écriture. Ainsi dans les chartes 88, 91, 94, 96 et 97, le *d* oncial est plus souvent employé que le *d* minuscule : ce qui permet de différencier ce type des types E, F, avec lesquels il offre plusieurs points de rapprochement.

Ces différents types appartiennent à la première rédaction du

Cartulaire. Les temps postérieurs en ont encore augmenté la variété.

Les premiers copistes avaient laissé en blanc, à l'usage de leurs successeurs, une partie parfois considérable du feuillet. La charte que nous appellerons « de première inscription », n'occupe tantôt que le haut, tantôt que le bas de la page, laissant libre tout le reste, et, parfois, tout le verso. Dans la suite des temps, on a utilisé ces espaces libres: et l'on a intercalé entre ces chartes d'autres chartes dont l'écriture et l'encre contrastent avec celles du reste du manuscrit.

Ces intercalations ont commencé à la fin du XIIe siècle, peu de temps après la composition du Cartulaire. Elles se sont prolongées au XIIIe et au XIVe. Le document le plus récent qu'il contienne consiste en six lignes écrites en 1402.

Parmi ces différentes insertions, nous croyons pouvoir attribuer à la fin du XIIe siècle: d'abord, les chartes 20, 21, 36, 161-164, 166, 167, 181, 182, 193, 194, 210, 212; puis les chartes 26, 92, 117, 119, 122, 123, 130, 269, 270, 276;

Au XIIIe, les chartes 144, 157, 158, 170, 175, 177, 203, 205, 211, partie de 361, 363, 371, et des documents transcrits aux f°s 61, 93 v°, 101, 168 et suivants;

Au XIVe, les chartes 99-102, 255, 280, 301, 304, 305, partie de 361 et les f°s 169 et suivants.

Epoque de la composition du Manuscrit

L'étude des premières de ces chartes nous permettra de connaître assez précisément la date de leur insertion, et, par contre, la date de la composition de notre Cartulaire.

La première chose qui frappe dans le contenu de la plupart, c'est la mention d'Amauri, qui fut abbé de Saint-Serge de 1150 à 1168. Il y figure à double titre: tantôt comme prieur de Beaupréau, tantôt en sa qualité d'abbé.

Voici les extraits de chartes où il est question de ce personnage: *Guillelmo Amaurico monacho tunc priore sancti Martini*, ch. 20; *in manu Guillelmi prioris*, ch. 21; *in manu Guillelmi Amaurici qui erat prior supradicte celle... in manu Guillelmi*

Amauri abbatis, ch. 26; *in manu Willelmi Amaurici monachi tunc prioris*, ch. 36 ; *abbas Guillelmus concessit hoc*, ch. 163.

On remarquera ces expressions : Guillaume Amauri *qui était* prieur ; Guillaume Amauri *alors* prieur ». Les chartes qui les renferment datent évidemment de l'époque où le prieur Amaury était devenu abbé. Du reste, l'une d'entre elles, la charte 26, le mentionne avec sa double qualité.

Dans les chartes 92, 182, 193, 210 et 212, Guillaume Amauri figure comme abbé de Saint-Serge. Il est même à noter que dans toutes les chartes copiées par la main qui a transcrit les chartes 20 et 21, Guillaume Amauri est, de tous les abbés de Saint-Serge, le seul qui soit mentionné. La charte 181, il est vrai, parle de l'abbé Hervé, prédécesseur d'Amaury. Mais elle n'est que le début de la charte 182, dans laquelle Guillaume Amaury termine une affaire commencée par son prédécesseur.

Ainsi donc, les chartes ajoutées après coup au Cartulaire, et les plus anciennes de celles que nous appellerons « de seconde inscription », mentionnent des donations faites soit sous l'abbé Hervé, soit sous l'abbé Amaury.

Si maintenant, par une sorte de contre-épreuve, nous recherchons quel est le dernier abbé dont les chartes d'écriture plus ancienne fassent mention, nous trouvons que c'est l'abbé Hervé. La charte 29 parle d'une donation faite *tempore Hervei abbatis*. Parmi les témoins de la charte 180, figure *Herveo monacho qui postea fuit abbas*. De même, la charte 225 donne pour témoins l'abbé Gautier (1102-1113), puis *Herveo monacho postmodum abbate*.

Or, l'écriture de ces chartes appartient à la première époque du Cartulaire, à son origine, et donne les différentes variétés de types dont nous parlons plus haut. C'est une vérité dont il est facile de se convaincre à la seule inspection de ces chartes et de celles des nos 54, 55, 57, 58, 64, 87, 128, 165, 179, 297, relatives à des donations faites sous l'abbé Hervé.

Une première conclusion qui se dégage de ces faits, c'est que le Cartulaire de Saint-Serge n'est pas antérieur à l'abbé Hervé, puisque ses premiers rédacteurs ont inséré dans leur recueil les chartes passées sous cet abbé. Une seconde, c'est qu'il n'a pas même été écrit sous son administration, comme le font entendre

les mots *au temps de l'abbé Hervé, Hervé, moine, qui* fut *ensuite abbé.* Une troisième, c'est qu'il est du temps de l'abbé Guillaume Amaury, et que c'est ce dernier qui a pris soin de faire copier, pour empêcher leur perte, tous les titres de l'abbaye passés sous ses prédécesseurs (1).

Ceux dans lesquels il intervient lui-même ne furent pas insérés au Cartulaire de son vivant : différentes raisons lui firent laisser ce soin à ses successeurs. Mais, après sa mort, ce travail fut confié à des copistes différents des premiers. Ainsi s'explique le contraste si sensible qui existe entre l'écriture des chartes qui mentionnent l'abbé Amaury et de celles qui mentionnent ses prédécesseurs ; ainsi, également, s'expliquent les expressions : *le moine Guillaume Amaury, alors prieur de Saint-Martin de Beaupréau.* Suivant un usage dont on trouve bien d'autres exemples, le copiste du Cartulaire insère, dans les chartes qu'il transcrit, des expressions qui manquent à l'original et qu'il ajoute pour la plus grande instruction de la postérité.

C'est donc sous l'abbé Guillaume Amaury, et par conséquent de 1150 à 1168, que nous placerons la composition du Cartulaire de Saint-Serge. Les chartes où paraît cet abbé y furent transcrites à la fin du XIIe siècle, à part une, le no 363, dont l'écriture est de la première moitié du XIIIe. Cette transcription fut, en grande partie, l'œuvre du même copiste. Tous les numéros que nous donnons plus haut comme *transcrits à la fin du XIIe siècle d'abord,* dénotent la même main.

De tous les copistes des chartes ajoutées au Cartulaire primitif, un seul a laissé son nom : c'est l'abbé Guillaume *Bajuli* qui a transcrit les nos 99, 100, 101, 102, 301, 304, 305, et a ajouté l'attestation suivante : *Copiata per me Guillelmum abbatem anno Domini MoCCCLXXVIo mense novembri :* no 99 ; ou cette autre formule : *Ego frater Guillelmus Baiuli sacræ theol. pro-*

(1) L'examen de la charte 23 confirme pleinement ces conclusions : Elle rappelle une donation faite *in manu Will. Amaurici monachi, tunc temporis eandem domum agentis.* Or, elle a été écrite par l'un des premiers copistes du Cartulaire. Ces copistes travaillaient donc au temps où Guillaume Amaury n'était plus prieur, c'est-à-dire à celui où il était abbé.

fessor, abbas... scripta manu mea propria anno Domini MCCCLXXIIII° quarta die mensis septembris, ch. 305.

Quant aux copistes du XIIe siècle, le Cartulaire ne renferme aucune indication de nature à les faire connaître. On trouve bien parmi les témoins d'une charte un moine qui signe *Robertus, scriptor* (295), mais cette indication est bien vague pour lui attribuer une part dans la composition du manuscrit. Tout ce que l'on peut conjecturer à ce sujet, c'est que les mêmes moines semblent avoir été chargés de transcrire les mêmes fonds. Le fonds du prieuré de Chaumont ne présentant que les types C et D, a été copié par deux moines qui ne se sont occupés que de ce fonds. Les fonds des prieurés de Beaupréau, de Villeneuve et de Montrevault, voisins les uns des autres, présentant les types A, E, G, ont été transcrits par trois moines. Ceux des prieurés de Sceaux, de Thorigné, de Grez, présentant les types B et F, l'ont été par deux autres, dont l'un a prêté aussi son concours à la transcription du fonds considérable de Juigné.

Il est même à remarquer que le parchemin et la réglure des feuillets varient souvent avec les fonds à la transcription desquels ils sont consacrés. Ainsi, la marge verticale des feuillets est indiquée par une simple ligne dans les deux cahiers du fonds de Chaumont, dans un des fonds de Grez et dans deux des fonds de Juigné : elle l'est par deux dans les autres cahiers.

Les auteurs du Cartulaire ont suivi dans leur travail différentes méthodes. Parfois ils insèrent le texte intégral de la charte, y compris tout ce qui est de pur protocole. C'est ainsi qu'ont été transcrites une charte de 1102, dont l'original est intercalé dans le Cartulaire, et une autre dont l'original est conservé aux Archives de Maine-et-Loire, (H 1242). Ce procédé semble avoir été aussi suivi pour la transcription de certaines chartes très importantes, telles que la *Noticia de ecclesia sancti Martini* de Beaupréau (65).

D'autres fois, le copiste a supprimé tout ce qui est de simple formule, surtout au début. La comparaison des chartes qui portent les numéros 342 et 353 nous initie à sa méthode. Ces deux chartes sont la reproduction l'une de l'autre. Comme, la première fois, elle n'avait pas été insérée dans le fonds dont elle fait partie, elle a été recopiée plus loin à sa place naturelle.

Le corps du document est identiquement le même dans les deux transcriptions, la différence consiste dans le début : le numéro 342 commence ainsi : *Notum sit omnibus sancte Dei ecclesie fidelibus, maxime nostris successoribus, quod Gosfredus...* Au numéro 363, le copiste abrège et met simplement : *Notum sit omnibus quod Gosfridus...*

D'autres fois enfin, ce n'est plus la charte que l'on a enregistrée : on en a fait une analyse substantielle qui donne à certaines parties du Cartulaire toute la sécheresse d'un catalogue. Le fonds de Grez souffre particulièrement sur ce point d'une trop laconique concision. Souvent deux, trois ou quatre lignes suffisent au copiste pour faire connaître l'objet, l'auteur et les témoins d'une donation.

Etat du Manuscrit

Dans la composition du Cartulaire, loin de ménager le parchemin, on y avait été largement. Sur tel et tel feuillet, on ne trouve, au recto et au verso, que quelques lignes : d'autres feuillets étaient restés complètement en blanc.

Si quelques-uns de ces feuillets d'attente ont été remplis plus tard, les autres ont persisté à rester inoccupés et, pour les utiliser autrement, on a exploité le vieux Cartulaire comme une mine de parchemin.

De là, dans ces feuillets, de nombreuses coupures qui défigurent le volume. Ces coupures sont de toutes dimensions en hauteur et en largeur ; quelquefois elles atteignent le feuillet tout entier. Nous croyons inutile de signaler ici les manquants : d'autant plus que si les siècles n'ont pas respecté l'intégrité du volume, ils ont, ce qui est l'essentiel, respecté l'intégrité du texte.

Dans quelques cas, c'est tout juste. L'opérateur opérait de son canif au dos de la charte, quand, la retournant, il s'aperçut qu'il avait été trop haut et tranchait dans le vif du document. Contrairement à ceux qui opèrent traîtreusement dans le dos des gens, il fut heureusement pris d'un scrupule : et c'est ainsi que la charte 207 nous est parvenue, bien que coupée, avec tout

son texte, sa partie inférieure pendante, semblable aux lemnisques destinés à recevoir les sceaux plaqués.

Mais si notre découpeur de parchemin mérite un bon point pour son respect de la charte 207, il le perd pour la mutilation de la charte 359. Il a supprimé une partie des témoins de la donation de Renaud Burgevin. S'il n'existe, pour cette charte, ni original, ni copie, certaines familles angevines (la difficulté sera de dire lesquelles), pourront le poursuivre pour suppression d'aïeux.

Nous ne saurions préciser à quelle époque remontent ces coupures. Elles sont certainement antérieures à la pagination du volume. Les feuillets 33 et 101 ont perdu toute leur partie supérieure. Ce qui en reste a été chiffré par la même main que les autres feuillets. Le feuillet 104 a été coupé dans toute sa largeur. La bande verticale qu'on lui a laissée n'en porte pas moins son numéro. Çà et là, on voit encore des amorces de feuillets coupés dans toute leur longueur. On n'a tenu aucun compte de leur nombre pour la pagination.

Il est même naturel de penser que l'on a exploité les parties de feuillets restés en blanc, lorsque l'on ne se servait encore que de parchemin pour la rédaction des actes. Cette exploitation dut avoir lieu avant l'époque où l'on a donné au Cartulaire la reliure avec laquelle il nous est parvenu. Les feuillets 199, 201 et 207 nous semblent avoir été coupés par un même coup de canif. Or, les feuillets qui les séparent sont intacts : ce qui n'aurait pas lieu si ces coupures avaient été faites depuis que ces feuillets ont été reliés dans l'ordre actuel.

Notre volume ne semble pas dans sa première reliure. Les cahiers qui le composent se suivent dans un désordre qui ne devait pas exister primitivement.

Ces cahiers portaient pourtant, au bas du dernier feuillet, verso, leur numéro d'ordre. On y lit encore les indications I. Qv., II. Qv., III. Qv., etc., pour *primus, secundus, tertius quaternus*, premier, deuxième, troisième cahier. Mais le relieur n'a tenu aucun compte de cette sorte de réclame. Par un défaut dont la corporation ne s'est pas encore affranchie, il a bouleversé tous ces cahiers, et changé cet ordre dans le désordre suivant.

Nous indiquons en première ligne le fonds des prieurés, en

seconde, l'ordre actuel des cahiers, en troisième, l'ordre des feuillets, en quatrième, l'ordre des chartes.

1.	Beaupréau	III. Qv.	1-9	1-28
2.	Beaupréau	IIII. Qv.	9-17	28-50
3.	Chaumont	X. Qv.	17-25	50-65
4.	Beaupréau	I. Qv. et II. Qv.	25-37	65-86
5.	Juigné	XI. Qv.	37-44	86-103
6.	Thorigné	XII. Qv.	44-52	103-115
7.	Sceaux	XIII. Qv.	52-62	115-136
8.	Thorigné	XIIII. Qv.	62-70	136-149
9.	Juigné	XV. Qv.	70-78	149-171
10.	Sceaux	XVI. Qv.	78-84	171-184
11.	Juigné	XVII. Qv.	84-92	184-202
12.	Thorigné	XVIII. Qv.	92-98	202-213
13.	[Saint-Melaine]	XIX. Qv.	98-106	213-226
14.	Grez	Sans indication.	106-114	226-265
15.	Grez	XXI. Qv.	114-126	265-290
16.	Juigné	V. Qv.	126-133	290-306
17.	[Beaupréau]	Sans indication. (1)	133-137	306-314
18.	Montrevault	VI. Qv.	137-145	314-335
19.	Villeneuve	VIII. Qv.	145-153	335-351
20.	Montrevault	VII. Qv.	153-159	351-362
21.	Chaumont	IX. Qv.	159-168	362-376

En tenant compte de ces indications, on a pour la disposition des cahiers, cet ordre qui est, du moins en partie, beaucoup plus naturel.

Beaupréau	I, II, III et IV	Thorigné	XII, XIIII, XVIII
Montrevault	VI et VII	Sceaux	XIII et XVI
Villeneuve	VIII	Saint-Mélaine	XIX
Chaumont	IX et X	Grez	XX, XXI
Juigné	V, XI, XV, XVII		

Même ainsi rectifiée, la classification n'est pas des plus méthodiques. Pour l'excuser, on peut du moins dire que l'indi-

(1) Le feuillet de ce cahier, qui portait la réclame I ou II Qv., a été intercalé par le relieur dans le quatrième cahier qui renferme ainsi les deux réclames I Qv., II Qv.

cation des cahiers, autant qu'il est permis d'en juger par les caractères de l'écriture, n'est pas aussi ancienne que le manuscrit, et que, peut-être, a-t-elle été faite précisément pour le relieur qui en a si mal profité.

Le malheureux ne s'est pas contenté de brouiller l'ordre des cahiers sans leur en donner un meilleur ; il a encore, dans le même cahier, brouillé l'ordre des feuillets. Il a mêlé ensemble les feuilles des cahiers I et II du fonds de Beaupréau ; si bien que l'indication du cahier I se trouve au feuillet 35, et l'indication du cahier II au feuillet suivant. Sa maladresse a coupé en deux une charte importante pour l'histoire de cette même ville. Commençant au feuillet 25, ce document devrait se continuer au feuillet 26 : mais, entre le commencement de la charte et la fin des signatures, le relieur a intercalé les feuillets 26 et 27, de sorte qu'il faut se reporter au feuillet 28 pour trouver, au haut d'une page, une grappe de signatures, que, au premier abord, on ne sait à quel acte rattacher.

Le feuillet 154, qui contient trois chartes, a été également inséré entre deux autres ; et il faut passer par dessus les chartes 352, 353 et 354 pour avoir la fin de la charte 351. Quand une chose n'est pas à sa place, elle est de trop où elle est, et elle manque là où l'on est en droit de la chercher.

Le dernier cahier du volume ne porte aucune réclame. Par le parchemin et par la réglure, il diffère complètement du corps du manuscrit. Il ne contient que des actes postérieurs à 1250 : actes qui concernent non seulement les prieurés de l'abbaye mentionnés dans le second volume du Cartulaire, mais encore d'autres mentionnés dans le premier. Il a dû être inséré dans le volume lors de sa dernière reliure, pour compléter le Cartulaire tout entier.

Cette reliure, beaucoup plus récente que le manuscrit, est certainement antérieure au XV[e] siècle. Un procès-verbal du 20 janvier 1486 (v. s.) nous la décrit ainsi : « Item a esté extraict par moy, greffier dessus dit, d'un autre livre couvert de cuir blanc, relyé entre deux ayes, plusieurs articles, ledit livre commenczant : *Notitia de Lisoio, de Bello Pratello*, duquel livre, et du XXXVII[e] feillet ont esté extraicts plusieurs articles et sem-

blablement de plusieurs autres feillets depuis le xxxviie jusqu'au iiiixx feillet d'iceluy livre (1) ».

Ce genre de reliure avec des planchettes de chêne recouvertes de cuir blanc, a été en usage, du moins à Angers, pendant plusieurs siècles ; on la trouve dans le premier numéro, le *Legendæ sanctorum*, qui vient de la même ville, et qui a été relié après sa pagination, qui date du XIIIe siècle. La Bibliothèque d'Angers renferme aussi en assez grand nombre des manuscrits des IXe, Xe, XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, également reliés en chêne recouvert de cuir blanc. L'époque précise de la reliure est donc, de prime abord, difficile à assigner.

Le Cartulaire était paginé en chiffres arabes, dès le XVIIe siècle. Si l'on se fie à cette pagination, il contient 176 feuillets. Mais, dans ce nombre, on n'a pas compris un feuillet de garde, extrait d'un missel du XIIe siècle (2) et qui se trouve au commencement, non plus que deux autres feuillets non attachés au volume. L'un de ces feuillets a été inséré entre les feuillets 158 et 159. Il porte, dans la numérotation des pages, le chiffre 159, qui fait ainsi double emploi avec le suivant, et dans la numérotation des chartes, le chiffre 361. Il ne contient que des documents des XIIIe et XIVe siècles. Sa place la plus naturelle serait après le feuillet 166, qui clôt réellement le manuscrit.

A la fin du volume se trouve un autre feuillet mobile, non paginé, et qui ne lui appartient ni comme parchemin ni comme écriture. Il est écrit sur deux colonnes, tandis que tout le Cartulaire l'est à longue ligne ; et la réglure en est très serrée. On serait d'abord tenté de croire qu'il a été tiré d'un autre Cartulaire de Saint-Serge. On y trouve, en effet, mentionnées plusieurs chartes de donation à cette abbaye. Mais ces chartes ne remplissent que le recto du feuillet et les dix premières lignes de la première colonne du verso. Le copiste s'est arrêté

(1) Archives de Maine-et-Loire, H 1082.

(2) Un second feuillet de ce même missel fait l'intérieur du premier plat de la reliure. L'intérieur du second plat est garni par un feuillet d'un livre liturgique : on y voit la légende de saint André, les antiennes notées en neumes et les oraisons de ce saint, de saint Damase, et des saintes Lucie et Agathe.

au milieu d'une phrase; son écriture est parfois peu régulière: l'ensemble du feuillet a moins l'aspect d'un livre mis au propre que celui d'un brouillon. L'absence de tout chiffre sur ce feuillet détaché laisse croire qu'il a été intercalé dans le volume depuis sa pagination.

On ne s'est pas contenté de chiffrer les feuillets du volume ; on en a aussi numéroté les chartes. Il en a été compté 376, qui occupent les 21 cahiers dont était primitivement composé le Cartulaire, et ses 166 premiers feuillets.

Ce travail, comme le précédent, est, au plus tard, du XVIIe siècle. A cette époque, les copies tirées du Cartulaire mentionnent les chartes et les feuillets avec la numérotation inscrite aux marges du manuscrit.

L'auteur de la numérotation a laissé en dehors de son travail tout un cahier, différent de réglure et de parchemin, et qui a été ajouté au volume lorsqu'on l'a relié. Ce cahier comprend les feuillets 168 à 176. Le fo 167 consiste en une bande étroite de parchemin de la largeur des autres feuillets, mais qui n'a que la surface nécessaire pour écrire sept lignes, il est aujourd'hui dérelié, ainsi que les feuillets 175 et 176.

La numérotation des chartes est des plus défectueuses. L'auteur a passé les numéros 95 et 326. A titre de compensation, peut-être, il a employé deux fois les numéros 139 et 205. Il a divisé les chartes de la façon la plus arbitraire. Les chartes 19, 29, 185, par exemple, sont la continuation évidente des chartes 18, 28 et 184. Une même charte lui fournit ailleurs les numéros 53, 54, 55 et 56.

Les feuillets 117 et 118 du Cartulaire nous permettent de prendre notre nomenclateur en flagrant délit de division et de multiplication (opération encore préférable, dans l'espèce, à une soustraction) de documents. Il a catalogué, sous les numéros 272, 273, 274 et 275, une pièce qui, de prime abord, semble bien ne faire qu'un seul tout. Pour sa condamnation, il se trouve que l'on a intercalé entre les feuillets 118 et 119 la charte originale. C'est un *cyrographe* de 1102, relatif à la donation de différents droits à Verron. La conservation de cette charte, la seule qui soit insérée dans le Cartulaire, prouve donc d'une manière

tangible que la numérotation de ces documents n'a pas été faite avec un très grand soin.

On peut aussi se demander quelle règle l'auteur de cette numérotation à suivie quand il rencontre, intercalés au cours du manuscrit, des documents du XIIIe ou du XIVe siècle. Il aurait pu ne pas les compter : mais, du moment qu'il se décidait à le faire, il aurait dû les compter tous. Or, s'il applique parfois des numéros à ces documents plus récents (cf. 203, 205, 211), il est bien des cas où il les traite comme négligeables (cf. fos 61, 93 vo, 101).

Enfin, même quand il se décide à numéroter ces documents postérieurs, il se contente de numéroter le premier sans se préoccuper de ceux qui peuvent le suivre, et qui sont de même écriture. Le numéro 205, fo 93, comprend un document de 1270, un autre de 1273, un autre de 1276, avant l'Ascension, un autre de 1276, à la Saint-Barnabé, et enfin un autre de 1270 : ce qui devrait faire matière à cinq numéros.

Si l'on tient rigoureusement compte de ces documents ainsi oubliés dans la numérotation, et de ceux qui occupent le dernier cahier du volume, il faudrait en ajouter environ cent aux 376 qui ont été chiffrés.

Pour simplifier notre travail, nous sommes forcé de nous servir de cette numérotation défectueuse. Elle a, du reste, été, pour ainsi dire, consacrée par le travail de M. C. Port, qui s'en sert pour l'indication des références dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Mais l'un des premiers devoirs de ceux que tentera la publication du Cartulaire sera de la refaire sur des principes plus sérieux.

Objet du Manuscrit

Le contenu du volume est clairement indiqué par son titre. C'est une transcription des chartes de donations faites à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers.

Ce volume n'étant que le second du Cartulaire, on ne doit pas s'attendre à y trouver les titres primordiaux de tous les

prieurés de l'abbaye. Bien que, dans sa partie la plus récente, il donne incidemment quelques renseignements sur presque tous ces prieurés, dans sa partie ancienne, il ne renferme que les chartes relatives aux neuf suivants : Beaupréau, Chaumont, Grez, Juigné-la-Prée, Montrevault, Saint-Mélaine, Sceaux, Thorigné et Villeneuve, et une charte sur Verron.

Dans l'analyse que nous donnons de ces titres, nous croyons devoir les rattacher à ces différents fonds, plutôt que de suivre l'ordre défectueux qu'ils présentent dans le volume, par la faute du relieur, comme nous le disons plus haut.

Quelques-uns seulement de ces documents ont été publiés à différentes époques, soit d'après les originaux, soit d'après le Cartulaire lui-même. Beaucoup d'autres ont été copiés pour des recueils : dans plusieurs, des crochets, tracés au crayon, indiquent des parties passées dans les transcriptions qui en ont été tirées.

Ces transcriptions n'ont pas eu un but exclusivement historique, comme celles que firent D. Housseau et autres, pour leurs grands travaux sur l'histoire d'Anjou et sur celle de France. Elles ont été parfois motivées par les intérêts particuliers de chacun des prieurés de l'abbaye.

Si les Archives de Maine-et-Loire ne renferment plus qu'un très petit nombre des originaux transcrits dans le Cartulaire, elles renferment, en revanche, plusieurs copies de ce manuscrit, surtout depuis le XVIIe siècle.

Parmi ces copies, nous en signalerons tout particulièrement une plus ancienne qui forme, à elle seule, un petit Cartulaire : le Cartulaire de Juigné, conservé aux Archives de Maine-et-Loire, H 1082. Il a été extrait de notre Cartulaire, en janvier 1486 (v. s), *du XXXVIIe feillet... et semblablement de plusieurs autres feillets depuis le XXXVIIe jusqu'au IIII^{xx} feillet d'iceluy livre... par Jehan Dupré greffier des privilaiges royaux de l'Université d'Angers à la requeste de maistre Martin Vaslin procureur dudit abbé* (de Saint-Serge).

Le Cartulaire de Saint-Serge a conservé des traces de ce travail. A la marge de trente-deux des chartes qui en ont été tirées se trouve, en chiffres romains, un numéro d'ordre qui correspond assez exactement aux numéros d'ordre des chartes du Cartulaire de Juigné.

La concordance suivante montrera que nous ne nous méprenons pas en donnant cette explication de la numérotation en chiffres romains inscrite en marge du manuscrit seulement dans le fonds de ce prieuré. Nous donnons d'abord le chiffre romain tel que nous le trouvons dans les deux Cartulaires, puis le chiffre arabe auquel ce chiffre correspond dans la numérotation générale introduite postérieurement.

v, 87; vi, 88; vii, 90; viii, 94; ix, 96; x, 97; xi, 151; [xii], 153; xiii, 155; xiv, 160; xv, 161; xvi, 162; xvii, 163; xviii, 164; xix, 165.

A partir de la charte 165, la concordance cesse d'exister entre les chiffres romains des deux Cartulaires. Le Cartulaire de Juigné, coupant cette charte en deux, en a fait les numéros xix et xx : ce qui établit une différence d'une unité dans la numérotation, et donne la concordance suivante, dans laquelle nous plaçons en premier lieu le numéro du Cartulaire de Saint-Serge, et en second, celui du Cartulaire de Juigné.

xx, xxi, 166; xxi, xxii, 167; xxii, xxiii, 168; xxiii, xxiv, 169; xxiv, xxv, 170: xxv, xxvi, 184; xxvi, xxvii, 185; xxvii, xxviii, 186; xxviii, xxix, 187; xxix, xxx, 188.

Le Cartulaire de Juigné ayant placé sous le nº iv la charte 195 qui porte le nº xxx dans celui de Saint-Serge, la concordance reparaît exactement entre les deux Cartulaires: et les chiffres romains correspondent à celui des chartes suivantes : xxxi, 196; xxxii, 198; xxxiii, 199; xxxiv, 200; xxxv, 201.

Le Cartulaire de Juigné comprend en outre trois chartes, les numéros i, ii, iii, qui se trouvent aussi dans celui de Saint-Serge, mais n'ont pas été marqués par ce chiffre de contrôle. Voici leur concordance : i, 298; ii, 300; iii, 299.

L'auteur du Cartulaire de Juigné a ajouté à son recueil la transcription de quatre autres chartes *d'après les originaux.*

On peut se demander si les originaux transcrits dans le Cartulaire de Saint-Serge existaient encore, et s'ils ne sont pas du nombre des nombreux documents perdus par l'abbaye lors des guerres de religion. En se contentant de copier le Cartulaire, Jacques Dupré simplifiait son travail, sans que cette absence de recours à l'original lui enlevât rien de son autorité.

Les cartulaires, en effet, faisaient foi autant que les chartes

originales elles-mêmes. Un procès-verbal de 1670 nous atteste ainsi que les tribunaux leur reconnaissaient même valeur.

On y déclare « qu'il a esté d'une pratique generalle à tous les Chappitres et principallement dans les abbayes de l'ordre de Saint-Benoist, de rediger en livres de Cartulaires, ce que on nomme *déal enchaisné au chappitre* à Rennes en Bretagne, touttes les donations pour obvier à la perte des titres originaux qui se divertissent ou corrompent par la longueur du temps; que ce qui a esté une prudence dans les autres abbayes a esté une nécessité en celle de Saint Serge qui estant de 1200 ans, de fondation de Clovis, premier roy chrestien, située à la porte de la ville d'Angers, hors les murs d'icelle, a servi de poste aux ennemis dans les ligues, mesme, des huguenots, et a esté plusieurs fois bruslée et saccagée par les incursions, ce qui a causé la perte de parties des tiltres originaux de lad. abbaye; que ce Cartulaire est receu tous les jours par les premiers juges présidiaux d'Angers, qui en ordonnent compulsoire sans contestation des parties; que ledit Cartulaire a esté confirmé par arrest de la Cour du Parlement de Paris et autres » (1).

Le Cartulaire a perdu, depuis la suppression de l'abbaye de Saint-Serge, l'intérêt en vue duquel il avait été rédigé. Mais, à notre époque si avide de connaître dans le détail ce qu'était la vie de nos pères, il a retrouvé un autre intérêt plus vif et plus général que celui qu'il avait pour les religieux d'une abbaye.

Ces sortes de documents, dans leur simplicité non fardée, nous montrent, avec toute la réalité et la vie d'un instantané, la société de l'époque. L'histoire locale y trouve le détail des faits qui se sont passés à l'ombre de tel ou tel clocher. Ils sont, pour les généalogistes, des *registres de l'état-civil* qui leur permettent d'ajouter un anneau de plus à une chaîne de filiation, ou d'unir entre elles deux parties de cette chaîne qu'ils ne savaient comment rattacher. La philologie y surprend les formes de noms à leur époque de transition entre la forme ancienne qui va disparaître et la forme nouvelle qui finira

(1) Archives de Maine-et-Loire: *Déclaration de D. G. Louvel*, H 1811.

par la remplacer. La jurisprudence peut dégager, de la répétition de certains faits, la loi d'après laquelle ils se produisent. Dans les causes où, comme Jean Lapin, elle « allègue la coutume et l'usage », elle peut établir que cette coutume remonte à la plus haute antiquité. De nos jours, où les ravages du phylloxéra ont conduit devant les tribunaux les propriétaires et les colons de nos vignes, il est telle ou telle charte de notre Cartulaire qui donnerait sur les vignes à complant *(ad complantum)*, une lumière qui ne serait peut-être pas inutile pour régler la question.

Nous ne pouvons qu'indiquer ces questions sans entrer plus avant dans leur étude (1). La publication du texte du Cartulaire permettrait de les traiter avec toute l'ampleur que mérite leur importance, ainsi que beaucoup d'autres qu'il serait même trop long de signaler. Plusieurs Cartulaires d'Anjou, notamment ceux de l'hôpital Saint-Jean, des abbayes du Ronceray et de Saint-Aubin ont déjà eu les honneurs de l'impression. En attendant que le tour de cet honneur arrive au nôtre, nous nous bornerons à donner ici une analyse française des documents qu'il contient.

Si chacun de ces documents existait encore, en original ou en copie, un Inventaire d'Archives ne pourrait se dispenser d'en indiquer l'objet par une rapide analyse. Quand un Cartulaire conserve le texte d'actes presque tous perdus, le moins qu'on puisse faire, c'est de dresser le catalogue de ces actes. Ce serait donner une idée par trop incomplète du deuxième volume du Cartulaire de Saint-Serge que de dire en une phrase qu'il renferme 376 documents anciens sur l'Anjou.

(1) Le *Cartulaire de Saint-Serge* ayant un intérêt tout particulier pour l'Anjou et quelques localités limitrophes, principalement de la Sarthe et de la Mayenne, nous faisons de cette étude un tirage à part, dans lequel nous traitons en plus les questions suivantes :

Les donateurs. — Les donations : consentement des parents ; consentement des seigneurs. — Dons en retour : argent, objets divers, chevaux. — Formalités de la donation, embrassement des parties. — Chicanes : l'année de la chevalerie ; mort des donateurs ; les gendres. — Les arrangements : Cours ecclésiastiques, Cours séculières. — Les biens donnés : leurs charges et redevances. — Les terres : leur amélioration, les cultures, la vigne, vigne à complant. — Mesures et prix des terres et de différents objets. — Observations philologiques : les noms propres, noms d'origine germaine, etc. ; surnoms, sobriquets, établissement des noms de famille.

Analyse des Chartes

Nous avons dit plus haut que le second volume du Cartulaire de Saint-Serge ne contient, dans sa partie primitive,(1) que les titres d'une partie des prieurés de l'abbaye, et nous en avons déjà donné la liste p. 73.

On a pu constater que ces prieurés sont tous situés en Anjou, mais, comme quelques-uns se trouvent sur les confins du pays, on trouve incidemment, dans les actes qui les concernent, quelques renseignements sur certaines localités des départements voisins. Le Cartulaire renferme même, parmi les titres du prieuré de Grez, deux pièces qui y ont été intercalées sans qu'on puisse s'en expliquer la raison. Une de ces pièces, très importante, regarde la concession de Verron.

Pour la plus grande facilité des recherches, nous avons dressé un *dictionnaire* de tous les noms de lieux du Cartulaire, avec renvois aux chartes qui les mentionnent.

Dans l'ordre que nous suivons pour l'analyse des chartes, nous n'avons pas cru devoir nous astreindre à suivre la numérotation introduite dans le Cartulaire à la suite du désordre de la reliure. Il nous semble plus logique de rassembler dans un même dossier tout ce qui concerne le même établissement. Nous placerons donc dans le même article tout ce qui concerne respectivement les prieurés suivants : I. Beaupréau ; II. Chaumont ; III. Grez ; IV. Juigné-la-Prée ; V. Le Petit-Montrevault ; VI. Saint-Mélaine ; VII. Sceaux ; VIII. Thorigné ; IX. Villeneuve.

Nous nous sommes efforcé, dans notre analyse, de résumer le plus substantiellement possible les faits et les divers détails

(1) Nous ne nous occupons d'abord que de la partie ancienne, qui contient les chartes numérotées. La partie, plus récente, qui renferme quelques détails intéressant la plupart des prieurés de Saint-Serge, fera l'objet d'un *Appendix* que nous placerons à la fin. C'est en vue de cet *Appendix* que nous prolongeons jusqu'au XVe siècle notre liste des abbés de Saint-Serge, bien que les actes les plus récents de cette première partie datent de l'abbé Geofroy (170, 175, 177).



renfermés dans les chartes. Dans cet esprit, nous ne donnons pour chacune que les noms des personnages intéressants à relever pour la chronologie, les généalogies et la philologie. Pour plus de clarté, nous avons adopté, dans l'analyse, la forme actuelle des noms de lieu. En groupant dans un *Dictionnaire topographique* toutes ces formes, on obtient un faisceau de lumière qui éclairera davantage certains points, qu'un rayon perdu dans une seule charte ne parvient pas à élucider.

La plus grande partie des chartes est malheureusement sans date. Plusieurs renferment des notes chronologiques qui permettent de les dater approximativement. Parmi ces notes, figure en premier lieu la mention des abbés de Saint-Serge. Il nous a paru bon d'en donner la liste. Nous la publions d'après M. Hauréau et d'après M. C. Port[1]. On trouvera, dans la chronologie adoptée par l'un et par l'autre, quelques divergences. Elles tiennent, pour la plupart, à ce que M. Port a réduit en nouveau style les dates données par M. Hauréau. Nous avons eu des raisons de nous demander si cette réduction n'avait pas déjà été faite : ce qui introduirait un élément de trouble dans la chronologie de M. Port. Nous nous contentons de consigner cette remarque, laissant aux érudits angevins le soin d'examiner si elle est fondée.

L'administration de certains abbés de Saint-Serge ayant été très longue, il eût fallu d'autres notes chronologiques pour dater plus exactement certaines chartes. La mention des évêques d'Angers, d'autres abbés, de certains seigneurs ou autres personnages qui figurent dans des documents contemporains, nous a été de quelque utilité. Mais nous avouons que, sur ce point, il y a encore beaucoup à faire. Avec leur connaissance approfondie de leur histoire locale, les érudits angevins auraient amené ce travail à un plus grand degré de précision et de perfection. Si, dans les dates que nous proposons pour certaines chartes, ils remarquent quelques inexactitudes, ils voudront bien nous les pardonner, ne serait-ce que parce que nous leur aurons fourni une occasion de montrer leur science.

(1) Hauréau, *Gallia Christiana. Prov. Tur.*, 643-658 ; C. Port, *Diction. de Maine-et-Loire*, art. Angers, p. 67.

Dans son *Inventaire des Archives de Maine-et-Loire,* H 1195, M. C. Port place de 1100 à 1140 le n° 118, et vers 1150, le n° 121 de notre Cartulaire. Or, tous les deux sont contemporains de l'abbé Daibert, abbé de 1055 à 1083. C'est une erreur d'au moins un demi-siècle. S'il nous arrive d'en commettre une semblable, les Angevins voudront bien ne pas être trop sévères pour un étranger qui ne peut pas recourir, pour dater les chartes angevines, à toutes les ressources que leur archiviste avait à sa disposition.

Liste des Abbés de Saint-Serge, du Xe siècle au XVe

	Gallia Christiana	*C. Port*
Renaud I..........	993	993
Hubert...	1030	1025 — 1036
Vulgrin...........	1047, 1055	1040 — 1055
Daibert...........	1055 † 11 avril 1082	1055 — 11 avr. 1083 (n. s.)
Achard	1082 † 27 mars 1093	1083 — 27 mars 1094 (n. s.)
Bernard...........	1093 † 6 avril 1102	1094 — 6 avril 1103 (n. s.)
Gautier I.........	1102 † 9 janv. 1113	1103 — 9 janv. 1114 (n. s.)
Pierre I...........	25 juin 1113 † 3 août 1133	1114 — 1133
Hervé.............	1138 † 31 mars 1150	1138 † 31 mars 1151 (n. s.)
Guillaume Amaury	1152 † 15 oct. 1168	1er janv. 1152 — 15 oct. 1168
Otbert............	† avant le 16 juin 1171	† 16 juin 1171
Hugue II..........	† 11 oct. 1171	† 11 oct. 1171
Lucas.............	† 15 nov. 1177	15 nov. 1177
Augier............	1181 † 6 mai 1190	6 mai 1190
Renaud II.........	1195 † 12 nov. 1201	12 nov. 1201
Nicolas I..........	† 2 nov. 1203	† 2 nov. 1203
Geoffroy I (1)......	† vers 1212	1212 ?
Jean I de Chastelux	avril 1213 — 1222 ?	1212 — 1222
Fromond..........	1228	1222 — 1232
Gervais	....	1232
Philippe.	1232 † 20 déc. 1243	1232 † 20 déc. 1243
Nicolas II.........	1252 † 6 nov. 1260	† 6 nov. 1260

(1) Il paraît dans la charte 170, datée de 1207.

	Gallia Christiana	*C. Port*
Gautier II (1)......	1263 — 1270	1260 — 1270
Hamelin (2)........	1272 † 1279 ou 1282	1271 — 1280 ?
Geofroy Soubrit...	1282 — 1290	1290
Jean II Rebours (3)	1290 † 1315	1290 — 1315
Guillaume II Orgelet	† 4 nov. 1315	† 1315
Pierre II de Chalus	1316 — 1321	1316 — 1320
Jean III...........	1321 † 1327	1321 — 1327
Hélie I (4).........	1327 — 1332	1327 — 1332
Guillaume III......	1332 † 1342	1332 — 1342
Pierre Bertrand...	1342 † 1354	1342 — 1354
Gui I (5)...........	1355 † 1364	1355 — 1364
Pierre du Breuil...	1367 † 1372	† 1372
Guillaume *Bajuli* (6)	4 sept. 1374	1374
Guillaume V......	† 1387	† 1387
Hélie II.....	1389	1387 — 1389
Guy de Lure	1390 — 1412	1390 † 29 sept. 1418
Hélie II.	1412 — 1418	....

I — BEAUPRÉAU (arr. de Cholet)

Prieuré de Saint-Martin, fondé en 1062 par Géroire, seigneur de Beaupréau (65).

PRIEURS : *Béranger*, vers 1080 ; il semble le même que le moine de ce nom, qui tenait l'église de la Chapelle-du-Genêt (71, 307, 308, 309). — *Gautier* (69), sous l'abbé Bernard (1094-1103). — *Robert*, bien qu'il eût la dignité de prieur (49),

(1) En janvier 1264 n. s., il venait d'être créé abbé. On lit, en effet, f° 92 du Cartulaire : *Tempore D. abbatis Galterii noviter creati. Anno Dni* MCCLX *mo tertio, die jovis post festum B. Hylarii* (14 janvier). Le Cartulaire le mentionne encore le vendredi après le 7 octobre 1270, f° 93.

(2) Mentionné, f° 96, le lundi après *Reminiscere de* MCCLXX, c'est-à-dire le deuxième lundi de Carême 1271 n. s.

(3) Mentionné au 30 novembre 1290, f° 168.

(4) Mentionné au 29 juin 1332, f° 170.

(5) Mentionné au 11 novembre 1355, f° 173.

(6) Mentionné le 4 sept. 1374 et en nov. 1375, f°s 43, 132.

il est dit, le plus souvent, simple moine, *Robertus monachus* (2, 4, 44). Il paraît dans des titres passés sous les abbés Bernard et Gautier, et était, par conséquent, prieur vers 1100. C'est à cette date que nous plaçons les documents où nous trouvons son nom sans note chronologique plus précise, à l'exception de la charte 3, qui rappelle une donation faite avant 1094, sous Géroire de Beaupréau. — *Guillaume Amaury*, élu abbé de Saint-Serge en 1152. On a vu plus haut que c'est sous son administration qu'eut lieu la rédaction de notre Cartulaire. La charte 36 mentionne, parmi ses témoins, un Guillaume Amaury, chevalier, en même temps que notre prieur : peut-être était-il de sa famille.

Pour les seigneurs de Beaupréau, voir plus loin le Dictionnaire topographique, article *Beaupréau*.

Les titres de ce prieuré occupent les cahiers qui portent pour signatures I Qv., II Qv., III Qv., IIII Qv. (V. plus haut, p. 73). Les Archives de Maine-et-Loire (H 855) ne possèdent sur ce prieuré que quatre pièces, de 1457 à 1773.

1 — s. d., [1] vers 1100. — Lysias, chevalier de Beaupréau, donne aux moines de cette localité une terre pour laquelle il reçoit en charité LXV sous et deux setiers de froment ; sa mère, sa femme, sa fille et ses frères reçoivent, pour leur consentement, XII deniers, V deniers et III sous. Témoins : Hugue de Montjean, Jourdain, *dominus eorum*.

2 — s. d., vers 1100. — Don par le seigneur Orri de Beaupréau, à la demande du moine Robert, d'un droit sur cette terre, ainsi que de la dîme du moulin d'*Engreviers* pour l'achat de l'huile de l'église de Saint-Martin. Témoins : Fouque, frère d'Orri ; Guillaume de Boel, Renaud le Sénéchal, Arnou de la Guerche.

3 — s. d., avant 1094 (V. 66). — Don par Raoul de Montjean de la dîme sur la métairie des moines cultivée par Albert *Malcorius*, sur les blés et les vignes et sur la terre de Grafion,

(1) Explication des abréviations : **s. d.,** *sans date ;* **n. s.,** *nouveau style.*

ainsi que de sa part dans les droits de sépulture de l'église de Saint-Martin. Le don fait pour l'âme de son fils Albéric, moine, est déposé sur l'autel de Saint-Martin de Beaupréau, par Raoul et Elisabeth, son épouse, avec le consentement de leurs enfants, Ascelin, Barbotin et Asceline. Témoins : Robert, moine, Gautier du Fief-Sauvin.

4 — **s. d.**, vers 1100. — Don par Tescelin, du consentement de son épouse, à qui il l'avait donnée en dot, d'une terre sise près de celle des moines. Les donateurs feront approuver la donation par leur héritier, s'ils viennent à en avoir. Tescelin reçoit en charité, xx sous, sa femme, III. Témoins : Robert, moine, Vital du Fief-Sauvin.

5 — **s. d.**, vers 1100. — Geofroy, frère et seigneur de Lysias (V. 1) et de Jean, donne, à l'occasion de leur entrée en religion, *decimam de dominica carruca sua de toto Cuneo*, et la moitié de la dîme de l'ouche qui est au-dessus du moulin du pont. Les laboureurs avertiront les moines avant d'enlever les gerbes du champ, et les moines les transporteront à leur maison. Il donne, de plus, la dîme de la borderie de la terre de Doitran.

6 — **s. d.**, vers 1080. — Don d'une borderie et d'une vigne, par Josselin *Talis Meschinus*. Témoins : Papin, seigneur de la dite terre ; Géroire de Beaupréau, *capitalis dominus ;* Geoffroy de la Roche, Aimery de la Vrenne.

7 — **s. d.**, vers 1090. — Don d'une terre à la Chapelle-du-Genêt, par Hildebert Chalopin (cf. 309), qui reçoit en charité III livres et x sols. Témoins : Orri de Beaupréau, *capitalis dominus ;* Hugue de Montjean, Vivien, son fils ; Raoul de Montjean, et Ascelin, son fils.

8 — **s. d.**, avant 1152. — Don du moulin de Perrosel, par le prêtre David, du consentement de Geofroy *Engres*, époux de sa nièce. Témoin : Girard du Pin.

9 — **s. d.**, même époque. — Abandon de réclamations à ce sujet par Payen de Saint-Machaire et Geofroy *Engres*, qui reçoivent en charité xv sous, et déposent leur concession sur l'autel du Saint-Sépulcre (cf. 72). Témoins : Guillaume Amaury, moine ; Geofroy Chanut.

10 — s. d., 1138-1151. — Vente par Geofroy le Breton d'un pré, près de la Bretonnière, et d'une terre près de l'Aunay. Fait au cloître de Saint-Martin, devant l'abbé Hervé.

11 — s. d., vers 1100. — Don de terre aux Noues, par Thébaud de la Vrenne, quand il se fit moine.

12 — s. d., même époque. — Don par Aimery, frère dudit Thébaud, de la terre du Coin et d'une rente de IV deniers à la Saint-Etienne. Témoin : André Ernaud (cf. 16).

13 — s. d., même époque. — Don d'une ouche, *apud Restauderiam*, par le moine Terry *Canutus*, père de Geofroy *Canutus*.

14 — s. d., 1138-1151. — Don par Normand de Cholet de l'ouche *Fontis-Archerii* et d'une partie de *terra Teheldi*. Témoins : Girard du Pin, le prêtre David.

15 — s. d., 1114-1133. — Don par le moine Vivien, fils d'Hugue de Montjean, d'une borderie à Andrezé, avec la concession d'Aimery Le Roux, de Geofroy de Cholet et de Renaud, seigneurs de cette terre. L'abbé Pierre donne à Aimery, pour sa concession, le cheval de Vivien. Témoin : Renier de Sarrigné.

16 — s. d., 1114 1133. — Don, par le même, de terres à Montfaucon et au Gué du Berge. Joscelin, seigneur de Beaupréau, reçoit, pour y consentir, le palefroi dudit Vivien. Témoins : André Ernaud (v. 12), Girard du Pin, Barbotin de Châteauceaux.

17 — s. d., vers 1110. — Don d'une dîme par Geofroy de la Roche, et abandon par le même, à son retour de Jérusalem, d'une coutume qu'il réclamait sur le moulin de la *Malescherie*. Témoins : Papin de Cholet, Aimery de la Vrenne, Ulger du Pin.

18 — s. d., 1138-1151. — Don par Hamelin Berte, de Beaupréau, quand il demanda l'habit à l'abbé Hervé, d'une terre au-delà du pont du château, avec la concession de Joscelin, seigneur de Beaupréau.

19 — s. d., 1138-1151. — Réclamations sur cette terre, par Morin et Renaud de Saint-Rémy. La Cour de Beaupréau décide

de les trancher par un duel. Au jour prescrit, Hamelin Berte se présente seul : les autres font défaut. Hamelin donne en plus une terre en landes appelée *Deuzunaria*, près de la place de Girard du Pin. Fait devant le Monastère de Sainte-Marie de Beaupréau.

20 — s. d., avant 1152, sous le prieur Guil. Amaury. — Réclamations des fils de Girard du Pin sur une terre à la Croix-Guibourg.

21 — s. d., même prieur. — Concession par les mêmes d'une terre *apud Dauceunenariam*.

22 — s. d., 1094-1103. — Don à l'abbé Bernard, par Vital de *Marcilli* (?) de la dîme qu'il avait promis à ses deux frères partant pour Jérusalem, de donner à Saint-Serge, avec la concession de Jean, fils de Terry, *capitalis dominus*, et de Raoul, son fils.

23 — s. d., avant 1152, sous le prieur Guil. Amaury. — Abandon par Geofroy *Engres* de ce qu'il réclamait à tort sur une lande de la Croix-Guibourg. Il reçoit VIII setiers de seigle.

24 — s. d., vers 1100. — Abandon pour XL s., par Payen *Morsellus*, des droits qu'il prétendait sur la terre de Marcilli. Témoins : le moine Robert, Orri de Beaupréau, Geofroy de Cholet, seigneur du fief, Hugue de Montjean.

25 — s. d., vers 1130. — Don de la moitié d'une borderie au Fief-Sauvin et de la dîme de la Place, par Aimery Folin, quand il se fit moine. Témoins : André Ernaud (v. 16), Join de la Porte, Barbot de Montjean.

26 — s. d., avant 1152. — Barbot de Montjean étant mort à la suite d'une chute de cheval, sa veuve et Riboteau, son fils, donnent au prieur Guillaume Amaury le quart de deux métairies appelées *Lamalcoria*. La donation est confirmée sous le même Guillaume Amaury, abbé.

27 — s. d., vers 1100. — Don par Jourdain (v. 1) de dîmes de vignes à Beaupréau et à Chalonnes, sur les terres *Constancii Ioini, de Ragonnaria, de Calvaria et ad Stultitiam Aynrici*.

28 — s. d., 1055-1083. — Don en viager d'une terre, par l'abbé Daibert, à Renaud *Pascens familiam.*

29 — s. d., 1138-1151. — Difficultés survenues au sujet de cette terre entre Geofroy *Engres* (v. 23), fils dudit Renaud, et arrangée sous l'abbé Hervé, avec la concession de Joscelin, seigneur du château, et de Gérard *de Boschet,* seigneur du fief. Témoins : Barbot de Montjean ; et don de la moitié de la borderie de la Lande, par ledit Geofroy *Engres,* quand il se fit moine.

30 — s. d., vers 1120. — Don d'un chevalier de Beaupréau nommé Geoffroy Bute, quand il se fit moine. Témoins : Geofroy Chanut (V. 11, 13), Normand de Cholet.

31 — s. d., avant 1093 (cf. 66). — Don des dîmes des terres Engelard et Engelbert, près l'église de Saint-Martin, et des terres *Odran, Frobaldi, Huberti, Fulcradi,* de la Chapelle-du-Genêt. Témoins : Géroire de Beaupréau, Géroire de la Place, David du Coin. *Hub. de Saltu.*

32-33 — s. d., vers 1090. — Don d'Etienne *Frotbaldus* (v. 75) et d'Hubert, fils de Letard.

34 — s. d., 1055 1083. — Don de David du Coin à l'abbé Daibert.

35 — s. d., 1055-1083. — Don par Ermengot de Beaupréau : 1o d'une moitié de moulin sur l'Evre avec l'écluse qui est au-dessus du moulin ; 2o d'une moitié du moulin de Choisel sur la Vrenne. Les moines payent, pour le premier don, XVIII sous et les droits de vente ; pour le second, VII sous ; l'abbé Daibert concède à Ermengot le bienfait de l'abbaye. Témoins : Foucher de Corné, fils d'Abraham, prévôt du comte, Robert de Chalonnes.

36 — s. d., avant 1152. — Don par le moine Geofroy Raoul au prieur Guillaume Amaury, de XII deniers de rente sur la vigne du Bugnon, du consentement de son frère, de sa sœur et de son beau-frère. Témoins : Herbert de la Vrenne, Guil. Amaury, chevalier.

37 — s. d., 1055-1083. — Roger de Blaison et son fils Tesselin autorisent les dons de Geofroy Fulcoen, à Beaupréau,

et ceux de la Lande-Fleurie et de *Cappadisla*. Roger pose sa donation, d'abord dans la main de l'abbé Daibert, puis sur l'autel de Saint-Serge. Il reçoit xv sous et le bienfait de l'abbaye. Témoins : Renaud, fils d'Hugue de Blaizon, Geofroy Fulcoen, de Beaupréau, Albert, chanoine de Saint-Lezin, Etienne de *Gisuiis*.

38 — s. d., 1055-1083. — Arrangement entre Jean, fils de Thierry de Beaupréau et les moines, pour la reconstruction du moulin de l'Angle. Témoins : l'abbé Daibert, Géroire de Beaupréau, Brice, son épouse, Gauslin, leur fils, *Seniorulus*, son frère, Girard de Boel, Guillaume, son fils, Hardouin, fils de Geofroy de Sobs, Geofroy de *Cartem*.

39 — s. d., vers 1100. — Don d'une dîme à Beaupréau par Renaud de Cholet, et arrangement à ce sujet entre sa veuve Hildegarde, remariée à *Campanus*, et le moine Robert, qui lui donne xxvi sous et le bienfait de l'abbaye pour elle, *Campanus*, et les deux fils de Renaud, Mathieu l'aîné et Geofroy. Fait à Montjean, dans le cloître des moines de Saint-Martin. Témoin : Orri, frère de *Campanus ;* Urseau de la Ferrière, Albert de *Orcheria*, Guil. de la Forêt, Renaud le Malfaiteur. Geofroy *Crassus*, frère dudit Renaud de Cholet, en la main de qui étaient demeurés l'épouse et les enfants de son frère, consent à cette donation Témoins : Orri de Beaupréau, *capitalis dominus*, Hugue de Montjean. Mathieu, fils dudit Renaud de Cholet, étant venu, l'année de sa chevalerie, demander un secours au moine Robert, et en ayant reçu x sous pour acheter un bouclier, donne également son consentement.

40 — s. d., vers 1062. — Convention avec Géroire de Beaupréau au sujet des vignes données par l'épouse de Goscelin de Sainte-Maure. Témoins : Yves de *Corziaco*, Hugue son frère.

41 — s. d., 1070-1083. — Don par Gautier de France à l'abbé Daibert, de la moitié de l'église du Doré, du consentement de Tesceline, épouse d'Hubert de Vendôme, qui reçoit xv sous, et, pour son fils Geofroy, vi deniers. Tesceline, de son côté, donne la moitié de la Chapelle-Aubry, *cum presbyteratu*, avec l'autorisation de Fouque Normand, *de cuius*

casamento erat ipsa capella. Fait au château dudit Fouque Normand. Témoins : Sigebrand de la Châteigneraie, Aimery de Jallais, Renaud de *Ioio*...

42 — **s. d.,** vers 1100. — Hildebert donne au moine Robert XII *nummos in elemosina* et en reçoit *quinque solidos in caritate.* Témoins : Orri de Beaupréau, Vaslin de *Alnerio.*

43 — **s. d.,** vers 1100. — Don par Renaud de Cholet d'un dîme *de Campo de Useo,* et par sa veuve, remariée à *Campanus,* d'une dîme de la vigne de la Sauzaie. Témoins : Papin de Cholet, Vasloth de Montjean.

44 — **s. d.,** sous le moine Robert, vers 1100. — Abandon par Eudon de ses prétentions sur la terre d'Albert Mauchoir, à la prière de Jourdain de Beaupréau.

45 — **s. d.,** 1103-1114. — Concession par Raoul, quand son père Jean se fit moine, sous l'abbé Gautier, des dîmes du fief Jourdain des Minières *de Penlaboteria,* du Coin de la Roche, *de Malescheria, de Castaneriis, molendini de Anglis, terra de Failliaco, de Campo Albo,* et d'une terre *apud Sancte Marie* (*sic*) *de Capella* Témoin : le moine Robert.

46 — **s. d.,** sous le moine Robert, vers 1100. — Vente de vignes au clos Raimbaud et au clos de la Croix. Témoin : Audebert *de Uurcea* (*sic*).

47 — **s. d.,** 1094-1103. — Réclamation de *Britellus* sur un moulin, contre l'abbé Bernard.

48 — **s. d.,** sous le moine Robert, vers 1100. — Echange de terre avec Normand Frolland, du consentement de Maurice, *de cuius fevo ipsa terra erat.* Témoins : Morin de Chaudron, Giraud de Chemillé.

49 — **s. d.,** vers 1100. — Engagement d'une terre à Robert, prieur de Beaupréau, par Vaslin, qui la tenait des moines et qui préférait la leur voir occuper plutôt que par d'autres. Les moines garderont la terre jusqu'à ce que Vaslin leur rende les XXVIII sous qu'ils lui avancent pour la dégager. Témoins : Guil. de Boel, Raoul de Montjean, Ascelin, son fils.

65 — s. d., 1062. — *Notitia de ecclesia sancti Martini* [*de Bello Pratello*]. — Don à l'abbé Daibert par Géroire, *dominicus vassus*, de l'église de Saint-Martin, sise près le château de Beaupréau, et par Haimeri de Montjean, son chevalier, du consentement dudit Géroire, son seigneur, de ce qu'il avait sur cette église. Géroire donne, entre autres choses, aux moines, la permission de construire un bourg qu'ils feront aussi grand qu'ils pourront, *per attractum suum ex omnibus hominibus de foris palatio ipsius castelli*, avec certaines franchises pour ceux qui l'habiteront. Les moines pourront pêcher, dans son étang, les poissons et anguilles nécessaires à leur nourriture ; prendre du bois pour leurs constructions dans sa forêt de Lande-Fleurie, etc. Géroire ne donnera ou ne vendra à nul autre qu'aux moines de Saint-Serge, la chapelle de Sainte-Marie, située à l'intérieur du château de Beaupréau. Il complète sa donation au jour de la dédicace de ladite église par le seigneur Eusèbe, évêque d'Angers, à la prière de l'abbé Daibert. Il fait tous ces dons pour lui, son épouse Brice, ses fils Hamelin, Pierre, Goslen, son père Hamelin, sa mère Elisabeth. Il reçoit des moines, XV livres, sa femme, II onces d'or, son frère Fouque, III livres, Haimeri de Montjean, C sous, Herbert le Chanoine, C sous. Témoins : Géroire de la Place, Girard *de Boel*, Benoit, viguier de Baugé, Burcard de Baugé, Hugue, fils de Jugan de la Marche. *Signum* ✝ *Hamelini ; Signum* ✝ *Petri ; Signum* ✝ *Gosleni filii eorum ; signum* ✝ *Briccie uxoris eius, Haimericus de Monte Iohannis etiam ipse donationem istam ex sua parte fecit et signo cru* ✝ *cis vivifice roboravit.*

66 — s. d., avant 1094. — Enumération longue et intéressante, des biens et des droits que les moines tiennent sous le seigneur Géroire à Beaupréau, *in burgo, de terra Grafionis, de Monte Croterio, de terra Engelardi, de Malcoraria*, au Fief-Sauvin, à la Chapelle-du-Genêt, *apud Alnetos Berte, apud Castaneriatas*, sur les terres du Coudray, *de Femerio de terra Stephani Frotbaldi de Salvageria*. Témoins : Géroire de Beaupréau, Mathieu de Beaupréau, Hugue de Montjean.

67 — s. d., vers 1080. — Droits des moines à la Chapelle-du-Genêt, sur la terre d'Hamelin de l'Epinay et le fief situé au-delà de l'Evre.

68 — s. d., 1055-1083. — Jean, fils de Thierry de Beaupréau, donne à l'abbé Daibert des terres et des dîmes de moulins et de poissons, près du moulin appelé *Mala escheria*. Il pose sa donation dans la main de l'abbé, puis sur l'autel. L'abbé lui donne le bienfait de l'abbaye, un cheval, et à son frère, une jument.

69 — s. d., 1094-1103. — Torts causés aux moines, par Orri, seigneur de Beaupréau, fils de Géroire, à la mort de l'abbé Achard ; l'abbé Bernard, successeur d'Achard, donne deux chevaux de grand prix pour les faire cesser : consentement d'Hildeburge épouse d'Orri, et d'Hugue, son fils. Témoin : Guil. *de Boel*, Raoul de Montjean, Hugue, son frère, Jean, fils de Thierry.

70 — 1100. — Usurpations des droits de vente sur la terre des moines, par les sergents du seigneur Orri. Ce dernier en renouvelle à l'abbé Bernard, à Beaupréau, devant l'église de Sainte-Marie, la donation qui en avait été faite par son père. Témoins : Hugue de Montjean, Vivien, son fils, Papin de Cholet, Aimery de la Vrenne, Guil. du Pin.

71 — s. d., vers 1080. — Les hommes de Géroire extorquant des droits de vente des hommes des moines, au marché de Beaupréau, Géroire, sur la réclamation du prieur Bérenger, en renouvelle aux moines la donation. Témoin : Raoul de Montjean, Aimery, son frère, Haton, son frère, Mathieu de Beaupréau.

72 — s. d., vers 1100. — Don, par Orri de Beaupréau, de la chapelle du Saint Sépulcre, construite dans son château par le moine *Odilerius* et de quelques droits. Les moines lui donnent IV livres et un palefroy à son fils Amelin. Témoins : Hugue et Amelin, ses fils, qui consentent ; Hugue de Montjean, Thébaud de la Vrenne, *Huldegarius* le Médecin.

73 — s. d., 1103-1114. — Réclamation de Vaslin, fils d'un colibert, au sujet d'une terre de son père, donnée aux moines par Brice, épouse de Géroire de Beaupréau. Les moines s'en réfèrent à la cour d'Orri, fils de Brice. Vaslin tiendra cette terre de l'abbé de Saint-Serge, comme son père la tenait de ladite Brice, et leur paiera, par an, III sous pour le service militaire.

Sous l'abbé Gauthier, Vaslin abandonne sa terre aux moines. Il promet, dans la main d'Hugue de Montjean, qu'il leur en assurera la protection et reçoit, avec son frère, xxxv sous. Consentement d'Orri, seigneur de ladite terre.

74 — **s. d.,** vers 1080. — Rappel des dons de Géroire de Beaupréau *peccatorum suorum indefessus accusator ac superne beatitudinis avidus appetitor*. Témoins : Goslen, fils de Géroire ; Clément, prévôt de Brain ; *Stabilis*, prévôt de Sainte-Marie ; Etienne de *Gisoiis*.

75 — **s. d.,** vers 1090. — Don d'une terre, par Etienne Frobaud, quand il se fit moine, et consentement de Renaud de Cholet, qui en était le seigneur. Don de la terre voisine par le moine David du Coin, qui l'avait achetée à la condition de la donner à qui il voudrait. Hamelin de Cholet l'ayant obtenue des moines en viager, la leur abandonna en entrant parmi eux. Pulcelote et ses fils avaient consenti à la vente de cette terre et ils avaient reçu xxxviii sous pour ce consentement. Mais son fils *Liseus* la réclame. Les parties comparaissent à la Cour d'Hugue de Montjean : on décide le partage de la terre. Témoins : Orri, Roger de Montrevault, Raoul de Montjean, Froger de Gros-Fouil, Guil. de *Boel*, Hamelin de Châteauceaux.

76 — **s. d.,** 1055-1083. — Herbert, chevalier, de Beaupréau, donne à l'abbé Daibert, du consentement de sa femme et de la mère de celle-ci, la dîme de la terre Engelard, une terre *apud Alnedium*, à condition que, s'il se fait moine, *pro aliqua necessitate vel sua sponte*, il soit reçu à Saint-Serge avec ses chevaux, ses armes et tout ce qu'il a.

77 — 1070, **n. s.** — Don à l'abbé Daibert, par Wascelin Grafion, d'une terre près de l'église de Saint-Martin, avec l'autorisation de Girard *de Boel*, seigneur de qui il la tenait, de son épouse et de ses enfants, Pierre, Papin, Popiard, Guillaume, et celle de Géroire, *vassi dominici senioris Belli pratelli*, de son épouse, *Brice*, de ses fils Hamelin et Goslen. Fait à Beaupréau *in ecclesia S. Marie, die purificacionis eiusdem, anno ab Incarn. Dom.* m lx viiii. *Indict.* vii, *regnante Philippo rege*. Témoins : Herbert Maugendre, Raoul de Montjean, Géroire de la Place.

78 — **s. d.** — Acte relatif au même don, sous l'abbé Daibert.

79 — **s. d.,** sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Don, par Herbert Maugendre, d'une terre au Fief-Sauvin, quand il entra, lui et son fils, au monastère.

80 — **s. d.,** 1083-1094. — Réclamation au sujet de ce don de la part du gendre d'Herbert. L'abbé Achard lui donne v sous. Témoins : Etienne *de Boleto*, Guil. de Claye.

81 — **s. d.,** vers 1060. — Don, par Odrand de Beaupréau (cf. 311), quand il se fit moine, de terres et d'un moulin appelé *Mala escheria*, avec le consentement de Gautier, son seigneur, de Jean, de qui Gautier la tenait, et de Géroire de Beaupréau, seigneur de toutes ces choses. Il est convenu que, à la mort de Raineldo, épouse d'Odrand, tout ce qui lui appartient reviendra à l'abbaye et que son corps sera inhumé à Saint-Serge. Il en sera ainsi de leurs deux fils et de leurs deux filles s'ils meurent sans héritiers. Témoin : Thébaud, neveu du prévôt de Chalonnes.

82 — **s. d.,** 1103-1114. — Abandon de prétentions sur une terre, par Aimery de la Bâte, lors d'un voyage de l'abbé Gautier à Beaupréau. Témoins : Guil. *de Boel*, Geofroy fils de Popelin, seigneur de cette terre ; Hugue de Beaupréau, Raoul, son frère, Geofroy de Vendôme.

83-84 — **s. d.,** sous le moine Robert, vers 1100. — *Notitia de molendini* (sic) *de Petroso et de Britonaria :* 1° Vente d'une terre par la femme de Geofroy Breton ; 2° Don par Païen, prêtre, de sa part du moulin de *Petroso* ou Perosel.

85 — **s. d.,** 1055-1083. — Don, par Grafion, de la terre de Grafion, à Beaupréau. Convention par laquelle Girard *qui de Bodello cognominatur*, après avoir reçu d'abord xxx sous pour son consentement en reçut encore xx autres et renonce à ses prétentions sur cette terre. Il ne réclamera plus *unum tapetum*, qu'il disait que l'abbé lui avait promis ; l'abbé Daibert prête un palefroy à Guillaume, fils de Gérard, jusqu'à Saint-Sauveur de *Carroco*. Témoins : Géroire de Beaupréau, Roger de Gros-Fouil, Geofroy de Saint-Quentin, Amelin de Cholet. Ebrard le Larron, *Latro*.

306 — s. d., vers 1060. — Don, par Aimery de Montjean et ses deux frères Raoul et Hugue, avec le consentement de leur mère Ameline, de ce qu'ils avaient *in cymiterio, et in burgo vel etiam in altare cuisdam* (sic) *capelle gloriose virginis Mariæ que de Genesta vocatur.* Témoins : Géroire de Beaupréau, Mathieu de Beaupréau, Geofroy de Saint-Quentin, Raoul le Vicomte (de Montrevault).

307 — s. d., sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Béranger, moine de Saint Serge, qui tenait l'église de Sainte-Marie-du-Genêt, ayant occupé dans la construction du prieuré un peu de la terre de Constant de Beaupréau et de son neveu Albert, ceux-ci la lui accordent pour y construire un bourg. Témoins : Géroire de Beaupréau, Brice, son épouse, Gauslin, fils de Géroire, Herbert, chanoine de Saint-Martin, Vassal de Saint-Philbert.

308 — s. d., vers 1080. — Accord au sujet de la terre précédente, située près du monastère de Sainte-Marie-du-Genêt, lors de la construction de l'église, et au sujet d'une autre entre le moine Béranger et les héritiers de Fulcroy de Beaupréau. Les moines cultiveront avec leur propre charrue la moitié de cette dernière. Hildebert, fils de Fulcroy, fera cultiver l'autre moitié par ses hommes, aussi bien et aussi honnêtement que les moines cultiveront la leur. Témoins : Géroire de Beaupréau, Hamelin de Cholet, Raoul de Montjean, Mathieu de Beaupréau, Ascelin, son frère, Hugue de Montjean, Ernaud de Montjean, Hilger du Pin.

309 — s. d., vers 1090. — Hildebert *qui Calopin nuncupatur*, cède aux moines, pour LXXVI sous, qu'il leur devait, deux ouches qu'il avait près de l'église, pour accroître le bourg, à l'intérieur des fossés, que son oncle Constant *leur avait* donnés. La cession est approuvée par Hamelin de Cholet et Geofroy son neveu, *de quorum casamento erat.* Témoins : Mathieu de Beaupréau, David du Coin, Evrard le Larron, Vassal de Saint-Philbert ; et arrangement au sujet du moulin de l'Angle.

310 — s. d., vers 1100. — Après la mort d'Hildebert, Geofroy, son frère, abandonne ses prétentions sur sa terre et

reçoit du moine Robert xx sous en charité. Témoins : Orri de Beaupréau, Hugue, son fils, Hugue de Montjean, Raoul son frère, Ascelin, fils de Raoul, Barbot, son frère, Geofroy de Cholet, Grifier son fils. Geofroy porte la donation sur l'autel de Sainte-Marie-du-Château.

311 — **s. d.,** 1083-1094. — Arrangement au sujet du moulin de la *Mala escheria,* donné à Saint-Serge par Orran, quand il se fit moine, entre Guillaume Châteigner, qui avait épousé la fille d'Orran et l'abbé Achard, ainsi qu'au sujet d'une terre que ledit Orran tenait de Gautier de Château-Renier, et Gautier, de Jean, fils de Thierry, terre donnée aux moines avec la concession desdits Gautier et Jean et de Géroire, *eiusdem terre capitalis dominus.* Fait à Beaupréau. Témoins : Renaud de Cholet, Raoul de Montjean, Hugue, son frère ; Geofroy de Saint-Quentin et presque toute la cour de Beaupréau.

312 — **s. d.,** 1103-1114. — Après la mort d'Oger Chasteigner, *Castanarius,* qui avait épousé la fille de Gautier de Château-Renier, Gaucher, époux de sa veuve, abandonne ses prétentions sur la même terre. Fait avec l'abbé Gautier, à la cour du seigneur Orri. Témoins : Orri de Beaupréau, Aimeri de la Poueze et toute la cour de Beaupréau, Hugue, fils d'Orri, Guillaume de Boel, Normand et Geofroy de Cholet.

313 — **s. d.,** 1055-1083. — Echange d'une terre pour des vignes et une maison à Chalonnes, entre l'abbé Daibert et Mathieu de Beaupréau. Témoins : Géroire, Brice, son épouse ; Geofroy de Saint-Quentin, Froger de Gros-Fouil, Aimery de Cholet.

II — CHAUMONT (arr. de Baugé)

Prieuré de Saint-Pierre. — Les chartes relatives à ce prieuré remontent à l'abbé Daibert (1055-1083)

Prieurs : *Ascelin,* vers 1080 (375, 376). — *Robert,* vers 1090. — *Robertus de Tasleia* (53, 61, 69, 370). — *Vital,* vers 1100 (366, 367). — *Geofroy Bute,* vers 1140 (368, 374) ; M. C. Port le place à tort vers 1100. Il était prieur sous l'abbé Hervé (56, 64).

Les chartes dans lesquelles il figure mentionnent des personnages qui vivaient de 1120 à 1150. Il était de Beaupréau, et avait la qualité de chevalier (30). — *Renaud Sale*, vers 1165 (364).

Les titres de ce prieuré occupent les cahiers signés IX Qv. et X Qv. Les Archives de Maine-et-Loire (H 1027) ne possèdent à son sujet que quatre pièces de 1466 à 1746.

50 — s. d., sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Don, par Fouque *de Matefelon*, pour le salut de ses parents, de ses frères défunts, Thébaud et Yvon, de ses droits sur l'autel de Saint-Pierre-de-Chaumont, *panes scilicet et candelas*.

51 — s. d., 1060-1081. — Abandon, par Fouque, fils d'Hugue de Mathefelon, à des conditions que les moines jugent onéreuses, de ses prétentions sur leurs biens. Fait au chapitre de Saint-Serge, XI *kal. aprilis, regnante Philippo Francorum rege et Fulcone Andecavorum Comite et Eusebio pontifice, coram D. Daiberto abbate*. Témoins : Gautier le Médecin, Lambert de Segré.

52 — s. d., même époque. — Don, par Fouque de Mathefelon et par sa mère Senegunde, de la dîme de la terre de Jean de Jalesnes, c'est-à-dire de la Roche, en Saint-Pierre-de-Chaumont, pour l'âme de son frère Yvon le Bastard, décédé moine de Saint-Serge. Témoins : Jean de Jalesnes, Geof. de Baracé, Gui des Vaux.

53 — s. d., vers 1090. — Reconnaissance, par ledit Fouque, que les moines sont exempts des corvées qu'il voulait leur imposer pour la construction d'un pont. Témoins : Gui des Vaux, Hugue du Château-du-Loir.

54 — s. d., vers 1120. — Exemption de tailles accordée aux moines par Hugue de Mathefelon, fils de Fouque, pour le repos de l'âme de son fils Fouque, avec le consentement de son fils Thébaud, et don, par le même Hugue, se trouvant à Saint-Serge, *in domo infirmorum ubi iacebat infirmus*, d'une terre déserte appelée la Haie-de-Chaumont, depuis le bois de *Tuschaus, usque ad foramen de Boerols*, et des droits à Beauveau. Témoins : Gautier, prêtre de Fromentières ; Renaud le Roux, seigneur du Plessis ; Guiart de *Parrenai*, Harduin d'Azé.

55 — s. d., sous l'abbé Hervé, 1138-1151. — Délimitation, par Thébaud, fils dudit Hugue, des terres du fief de Jarzé, entre Hervé, abbé de Saint-Serge, et *Hernisius*, abbé de Chaloché. Témoins : Hubert de Chaumont, Gautier du Perray, Fouque de la Roche, fils de Robert.

56 — s. d., vers 1130. — Réclamation du prieur Godefroy audit Thébaud, qui en reconnaît la justesse, au sujet d'un droit réclamé par son sergent à un homme des moines. Fait à l'abbaye, au parloir, devant le cellier. Témoins : Foucran d'Anthenaise, Païen de Montdoubleau, Roussel de Montfaucon, Borrel de Saint-Denys.

57 — s. d., sous les abbés Pierre et Hervé, 1114-1151. — Histoire mouvementée de la terre seigneuriale d'Hugues Mansel. Usages féodaux relatifs à sa transmission. Guerre, *werra*, à son sujet entre Hugue de Mathefelon, fils de Fouque, et Aimery, fils d'Agnès, veuve de Geofroy de *Ralei*, qu'elle avait épousé sans consulter Fouque. La paix étant faite, Aimery tint, avec sa mère, jusqu'à son voyage à Jérusalem, où il mourut, ladite terre qui passa ensuite à son frère Frellon. Témoins : Thébaud de Mathefelon, Païen de *Trueia*, Hardouin d'Azé, Bernard d'Entramnes. Don de cette terre a l'abbé Pierre. Témoins : Guillaume de Juvardeil, *Lupellus* de Daumeray. Maurice d'Etriché, Noël de Feneu, Girard *de Bulet*, Richard, archidiacre, Bunel le Changeur, Guiheneuc de Château-Gontier, Frellon, fils d'Hubert de Champigné. Thébaud, fils d'Hugue de Mathefelon, avait consenti à ce don à son départ pour Jérusalem. Depuis, Hugues a fait donner son consentement à son épouse Marquise, à Châteauneuf, dans la maison du meunier Hervé, en faveur de l'abbé Hervé, pour L sols. Témoins : Jean, doyen de Laval ; Rahier de la Place, Wiart de Changé, Renaud d'Entramnes.

58 — s. d., 1138-1151. — Prétentions élevées après la mort d'Hugue de Mathefelon, par Hugue de Baracé, son vassal, sur cette terre, sur la Haie-de-Chaumont, donnée à l'abbaye par Hugue de Mathefelon, quand il prit l'habit religieux, et sur la terre de Lué. Il y renonce en échange d'une dîme due aux moines dans son fief des Miliers. Témoins : L'abbé Hervé, Païen

de la Roche, Froger de Chaumont. Renaud *de Troata*, Daguenet.

59 — **s. d.,** sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Don d'une terre à Chaloché, par un homme noble nommé Yve de Denezé, à la prière de Jean de Jalesnes, *de cuius casamento eadem terra erat,* avec le consentement de Roger, fils d'Yve et de Milesende, fille de Jean de Jalesnes. Les moines paieront une rente de II sous à Yve et à ses successeurs ou, à leur défaut, à Jean de Jalesnes et à ses successeurs. Témoins : Herbert d'Ingrandes, Guy des Vaux.

60 — **s. d.,** 1094-1103. — Don, par Hubert de Durtal, d'une taille sur la terre de Chaloché, d'abord sous l'abbé Bernard, qui lui donne XXX sous, puis sous l'abbé Gautier. Témoins : Tetgrin *de Troata, Scariothe*, Gilbert de Changé. Hubert ayant ensuite oublié sa donation, réclame cette redevance jusqu'à ce que l'on trouve et qu'on lui apporte à Durtal la charte par laquelle il l'avait accordée. Témoins : Goslen, moine, qui avait apporté la charte ; Guérin, prêtre, qui l'avait lue ; Hamelin *de Troata*, Gilbert de Changé. Après la mort d'Hubert, Geofroy de Clairvaux, héritier de sa terre, confirme sa donation, en présence du moine Geofroy Bute (vers 1130).

61 — **s. d.,** vers 1090. — Construction d'un moulin. Jean de Jalesnes prie les moines de Chaumont de construire un moulin dans son bois du Breuil. Ils auront la moitié du moulin, c'est-à-dire de la mouture, des poissons, des oiseaux, du verger et du jardin. Les moines *scientes nichil ad utilitatem valere, nisi id ipsum filii eius et uxor concederent, domnum Iohannem ad suam Rocham adierunt*, obtiennent le consentement de la femme et des fils de Jean. Témoins : ledit Jean, Geofroy et Jean, ses fils ; Eudes *de Ulmeria*, Herbert d'Ingrandes, Froger *de Montessalt*. Fromond, prêtre de Jarzé ; Ansaut, prêtre.

62 — **s. d.,** même époque. — Don d'une vigne et de la maison de Thébaud l'abbé, par Jean de Chaumont, et arrangement à ce sujet avec son fils aîné. Témoins : Gui des Vaux, Robert le Savetier, de Lui, *Constancius qui fuit ad Partiri terram* ; Hervé *Filiaster*, Robert des Vaux, Ansaut, prêtre.

63 — s. d., sous l'abbé Pierre, 1114-1133. — Roger de Moulins, désirant faire une religieuse de sa fille [1], et ayant obtenu, par les démarches de l'abbé de Saint-Serge, qu'elle entrerait à l'abbaye de Nid-d'Oiseau, donne à l'abbé la dîme de la terre appelée *Ialennolia*. Il se rend ensuite à Saint-Serge, avec *Goda*, son épouse ; Païen *Bouet*, frère de la religieuse ; Grossin *Artifex*, beau-frère de Païen. *Revestierunt abbatem Petrum de predicta decima et deosculatis omnibus qui aderunt monachis, ipse Paganus Bouet portavit super altare sancti Sergi donum pariter et concessionem*. Témoins : Roger de Moulins, Goda, son épouse ; *Grossinus Artifex gener eorum*.

64 — s. d., sous l'abbé Hervé, 1138-1151. — Don, par le même Païen *Bouet*, de dîmes sur les Essarts situés derrière sa maison, du côté des Landes de Chaloché. Le moine Geofroy Bute et un autre, vont ensuite trouver Païen dans sa maison, *in madomum Pagani*, et font consentir à ce don, Jeanne, sa femme ; Guillaume et Thébaud, ses fils, et Hildeburge, sa fille.

362 — s. d., sous l'abbé Bernard, 1094-1103. — Abandon, par un chevalier de Baracé, nommé Geofroy, de ses prétentions sur le bordage appelé *Bordagium Thebaldi Gaffardi* et don d'une terre *in loco qui dicitur boschus sancti Petri* avec la concession de Fouque de Mathefelon, seigneur de la dite terre, de Ménard, surnommé *Boretus* et d'Hubert, fils de Gui des Vaux. Témoins : l'abbé Bernard, Geofroy *Tuanslu*, Fouque de Mathefelon, Hubert des Vaux, Barbot *de Rareio*, Ménard *Buet*, Dreux de Sermaise.

363 — s. d., 1163-1168. — Concession, par Guichard *Charpi*, de ce que son père avait donné aux moines, en Brissarthe, à la Guiberdière. *Ista omnia misit in manu Gaufridi andegav. episc. cum capello ipsius*. Témoins : Richard, archidiacre d'Angers ; Giraud de Beaufort, chapelain de l'évêque ; Malin, prêtre de Châteauneuf ; Aimery, fils d'Adelelme de *Charencé* ; Renaud de Précigné. Guichard remet sa donation avec le livre du Chapitre dans la main de l'abbé Guillaume, puis, de sa main, la dépose

(1) En vertu d'un arrangement consigné dans la charte 130, l'abbé de Saint-Serge avait le droit de faire entrer gratuitement une religieuse à l'abbaye de Nid-d'Oiseau.

avec le même livre, sur l'autel de Saint-Serge, et après avoir reçu le bienfait de l'abbaye et embrassé les moines et l'abbé, il se retire en paix. Témoins : Hugue de *Sacé*, Rivallon *Bocel*, Maurice de *Pocé*, Raoul de Thorigné, Renaud *Sale*, prieur de la dite obédience ; Aimery de *Charancé*, Garnier de Brissarthe.

364 — **s. d.,** vers 1100. — Hugue de Baracé donne aux moines le droit de synode de l'église de Saint-Pierre-de-Chaumont. Témoins : Geofroy, prêtre de Seiches ; Geofroy d'Entramnes ; Goslin de Montsabert, Hubert de Chaumont, Achard d'*Escharbot*.

365 — **s. d.,** vers 1100 (v. 362). — Don, par Geofroy de Baracé, d'une rente sur les noyers de Lué, avec le consentement de son épouse, de son frère Hugue de Baracé, d'Hugue de Mathefelon, *capitalis dominus rei*. Témoins : Mainard *Bouet*, Payen, son fils, Goslen de Montsabert, Roger *Malus Miles*, Hubert des Vaux.

366 — **s. d.,** vers 1100. — Don de la dîme des vignes de Vernoil-le-Fourrier, par Maurice *Coherius*, avec le consentement de sa femme *Richia* et de son fils Nicolas, *qui inde unum blialdum habuit*. Il dépose sa donation, avec un couteau, sur l'autel de Saint-Pierre-de-Chaumont. Témoins : Vital, prieur de Chaumont ; Hubert des Vaux, Durand du Perray et Jean Berger, dont le couteau fut déposé sur l'autel avec le don. La donation est ensuite consentie par Rivallon d'Entramnes, gendre de Maurice, Hubert Sauvage son neveu et Adélaïde, femme d'Hubert. Nicolas renouvelle, dans la suite, cette concession en retenant une rente à la foire d'Angers, ainsi que son épouse, Richilde, fille d'Hubert des Vaux. Les moines lui donnent, pour cette concession, VII sous et à sa femme V. Témoin : Goslen de Montsabert.

367 — **s. d.,** vers 1095. — Don de II sous VI deniers de rente par Maurice *Coerius* qui reçoit en retour XXXI sous avec la concession de Fouque de Mathefelon et de son fils Hugue. Témoins : Gui des Vaux, Geofroy de Baracé, Barbotin de *Bareio*, Maurice d'*Alberiis*, Rivellon d'Entramnes. Autre don du même quand il se fit moine, sous le prieur Vital.

368 — **s. d., 1140.**— Concession par Maurice *Coerius*, quand il se fit moine (vers 1100), des dîmes de Chaumont et de Vernoil

et de la terre de *Groia*. Abandon de prétentions sur cette terre par Hubert Sauvage et ses fils Etienne et Geofroy, sous Geofroy Bute, prieur de Chaumont, qui donne à Hubert xv sous et à chacun de ses fils x deniers. (Vers 1140.) Témoins : Lambert, prêtre de Lué, Hardouin, prêtre de Chaumont.

369 — **s. d.**, vers 1090. — Rappel du don de Maurice *Choerius*, sous Robert, prieur de Chaumont. Témoins : Gui des Vaux, Ménard *Bouet*, Hubert de Vernoil.

370 — **s. d.**, vers 1090. — Arrangement entre le moine Robert et Maurice, fils de Renard *Coherius*, au sujet de terres données par ses ancêtres. Les moines lui accordent v sous et le bienfait de l'abbaye. Témoins : Gui des Vaux, Gilebert son fils, Ansaut, prêtre.

372 (1) — **s. d.**, vers 1090. — Vente, par Eude de Rougé, pour L sous, d'un arpent de vigne *apud Talevasiam* ; ledit Eude l'avait enlevé aux moines qui la tenaient d'Albéric Texier. Fait à Seiches, le jour de la dédicace de l'église de cette ville. Témoins : Ernaud, moine, cousin du dit *Eude* ; Gilbert de *Fanvilleris*, Gautier, *de Burbuillone*, Raoul de la Roche, Guillaume de Jarzé, Garnier, frère d'Eude ; Ascelin, moine.

373 — **s. d.**, sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Don de deux arpents de vigne par Albéric de *Taleresia* et Asceline son épouse. Témoin : Renaud le Métayer, de Briançon.

374 — **s. d.**, vers 1140. Sous Godefroy, Bute, prieur. — Concession par Oger de Bretignolles de ce qu'il avait *in riveria prati maledicti*. Il reçoit xi sol et sa femme des souliers pour sa concession, *ad* viii *d. census omni anno reddendos ad Andecarinam*. Témoins : Hubert des Vaux, Hubaud, Hugue de Baracé, Païen de la Roche, Roger de Moulins ; le moine Geofroy Bute va ensuite audit pré et *ibi concessit pro una lagena vini quicquid in riveria habebat et ibi accepit* viii *d. census in die Natiuitatis S.-Marie*.

(1) Sous le n° 371 figurent deux pièces : 1° Charte de l'abbé Gautier concédant à Michel de la Forêt, citoyen d'Angers, la moitié d'une maison voisine de la porte Buschère, confirmée par l'évêque Guillaume, 1270 ; 2° Modèle de la lettre à envoyer pour demander des prières pour les frères défunts.

375 — s. d., vers 1090. — Vente par Helgot de Chaumont au moine Ascelin, d'une terre qu'il avait achetée et dont il avait donné la moitié, avec sa fille, à son gendre Thébert, qui n'a pas encore d'enfant. Témoin : Gui des Vaux.

376 — s. d., sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Vente au moine Ascelin de la terre de Jean des *Boereuls,* située près de l'église de Saint-Pierre. Témoins : Yvon le Bastard, fils d'Hugue de Mathefelon ; Jean de Jalesnes, Gui des Vaux, Raimbert de Vernoil ; avec l'autorisation de Garnier de Mathefelon, de Tesceline, son épouse, et de Maurice, son fils, qui posa la donation sur l'autel de Saint-Pierre pour l'âme de son frère Thébaud. Garnier reçoit pour sa conccession v s. et Maurice vi d.

III. — GREZ-NEUVILLE (arr. de Segré).

Prieuré de Saint-Jacques. — La fondation du prieuré remonte au passage du pape Callixte II en Anjou, en 1119. Par son conseil et ceux de Gilbert, archevêque de Tours, et de Renaud, évêque d'Angers, Raoul, seigneur de Grez, construisit, en l'honneur de Saint Jacques, une église qu'il donna aux religieux de Saint-Serge (271). L'acte de donation fut rédigé du temps de Pierre, abbé de ce monastère, et d'Ulger, évêque d'Angers. L'église de Saint-Jacques devint, dès lors, le centre d'un pèlerinage (247).

Prieurs : *Ernaud.* Il doit être le premier prieur. Son nom figure dans le plus grand nombre des chartes du prieuré. Il vivait sous les abbés Pierre et Hervé (261, 265). — *André,* sous l'abbé Hervé (265). La charte 240 a pour témoin un autre prieur du nom d'Hardouin, *Harduinus prior,* en même temps que *Ernaldus monachus tunc prior de Gre.*

Les titres de ce prieuré occupent deux cahiers du Cartulaire ; le premier sans signature, le second signé xxi Qv. Ce dernier renferme deux chartes antérieures à la fondation du prieuré et transcrites à une époque plus récente. L'une, qui fait les numéros 272-276, concerne *Verron* et l'autre, 276, l'écluse de *Bastais,* qui dépendait du prieuré d'*Huillé.*

Les Archives de Maine-et-Loire n'ont, parmi les pièces relatives au prieuré de Grez (H 1031-1045), qu'une pièce antérieure au XIIIe siècle.

226 — s. d. (1). — Don d'Ernaud de *Trapellis* et de son fils Hugue. Témoins : Ernaud, prieur ; Bruno de *Trapellis*.

227 — s. d. — Don d'une lande au prieur Ernaud, par Herbert le Pêcheur.

228 — s. d. — Don par Hubert *Emenri*, d'une terre à *Veceril*.

229 — s. d. — Don d'Asceline, épouse de Raoul *Brancus*.

230 — s. d. — Don de deux jalées de vin, par *Josbert Disder*.

231 — s. d. — Don d'une terre à *Veceril*, par Renaud de *Trapellis* et Elisabeth, son épouse. Témoin : Bruno de *Trapellis*.

232 — s. d. — Don par Bernard de Hoges, d'une terre à Hoges.

233 — s. d. — Don par Jean le Médecin, d'une terre *trans Meduanam*.

234 — s. d. — Don par Marie du Bois, d'une terre à Puiseux.

235 — s. d. (1138-1151). — Don à l'abbé Hervé, par Hugue Renard (Vulpis) de Grez, quand il fit son fils moine à Saint-Serge, d'une lande au fief de Raoul de Grez, et d'une vigne au fief d'Hugue de Grez, avec le consentement de ces seigneurs et de ses fils Renier, *Gaupele* et Geofroy. Témoin : *Wiet* de Morte-Fontaine.

236 — s. d. — Don, par Hugue de Grez, dans la maladie où il se fit moine, d'une rente de vin et d'un quartier de vigne, avec les concessions de Païen et d'Hunebald, ses fils. Témoins : Ernaud, prieur, *qui eum monachizavit*, Bérenger de Grez.

237 — s. d. — Don de Normand le Gras, *Grassus*.

(1) Les titres du prieuré de Grez ne renferment pour notes chronologiques précises que les noms des abbés Pierre et Hervé et du prieur Ernaud. Nous n'assignons de date qu'à ceux qui mentionnent l'un de ces deux abbés. Tous les autres doivent se dater de 1124 à 1151.

238 — **s. d.** — Don, par Gui, fils de la Vieille, *filius Vetule*, d'une dîme au fief d'Hugue de Grez.

239 — **s. d.** — Don, par Geofroy du Chastelet, quand il sa fit moine, d'un bordage à Poligné, avec la concession de son frère Lisiard, de Raoul, seigneur de Grez, et de Renaud, frère du seigneur Raoul. Témoins: Herbert *de Choeria*, Jean, prêtre de Thorigné, Geofroy de Tessecourt.

240 — **s. d.** — Don, par Renaud de Grez, quand il se fit moine, d'un bordage à Poligné, libre de toute redevance, excepté de la taille des seigneurs de Sceaux, de Briolay et d'Iré, avec la concession de Raoul, seigneur de Grez, frère et seigneur dudit Renaud. Témoins : Hardouin, prieur, Ernaud, moine et alors prieur de Grez.

241 — **s. d.** — Don, par Guérin Pelletier et Lézine, son épouse, de III bouteilles de vin pour un anniversaire.

242 — **s. d.** — Don de Bonnefille, fille d'Humbert de la Plesse. Témoins : Hubert, prêtre de Pruillé, *Hugo Vulpis*.

243 — **s. d.** — Don, par Renaud le Court, d'une dîme *trans Meduanam*, pour un anniversaire. Témoin : *Hugo Vulpis*.

244 — **s. d.** — Don, par Guinebert le Pêcheur, de II bouteilles de vin pour un anniversaire.

245 — **s. d.** — Don, par *Lisius*, d'un boisseau de froment pour un anniversaire.

246 — **s. d.** — Don de Raoul Hunebald. Témoin : Hugue de Marcillé.

247 — **s. d.** — Don, par Guillaume Leodevin, à Saint Jacques-de-Grez, où il était en pèlerinage, *cuius peregrinus erat*.

248 — **s. d.** — Don, par Rivallon *Carnifex* (1), de II bouteilles de vin, avec le consentement de son fils Ascelin, prêtre.

(1) Il ne devait être bourreau que de nom : son fils était prêtre; or, l'Eglise, par horreur du sang, n'admet pas dans les Ordres les fils de bourreaux.

249 — s. d. — Don, par Renaud Morin, de II bouteilles de vin. Témoin : Bertrand de la Lande.

250 — s. d., 1124-1133. — Don, par *Popelon* le Meunier, d'une dîme de la pêcherie de Neuville. Témoins : D. Pierre, abbé, Nicolas de Neuville, Raoul de Grez.

251 — s. d. — Don de Renaud le Fournier. Témoin : *Hugo Vulpis.*

252 — s. d. — Don de Germain de Grez. Même témoin.

253 — s. d. – Don de II bouteilles de vin par Girard. Témoins : Ernaud, prieur, et toute l'église de Saint-Jacques.

254 — s. d. — Don d'une terre à *Vesceril,* par Josbert.

255 — Hommages rendus en 1334 : V. *Appendix.*

256 — s. d. — Don de II bouteilles de vin par Benoit le Pontonnier.

257 — s. d. — Don de deux bouteilles de vin par Aremburge *de Seuret.*

258 — s. d. — Don, par Luel, de III minées de terre.

259 — s. d. — Don de II bouteilles de vin, par Ermensende.

260 — s. d. — Don, par Marie de la Porte, de IV sous de rente, à l'Angevine. Témoins : Robert, seigneur de ladite Marie; Renaud Tue-Vache, son frère.

261 — s. d., 1124-1133. — Don à l'abbé Pierre d'une vigne qui avait été donnée par Burchard, seigneur de Grez, à Guérin Bouguier, et que celui-ci avait donnée à complant, *ad complantum*, à Rivallon. Témoins : Raoul, seigneur de Grez, Judicael, son fils.

262 — s. d. — Don de Bernier de Puiseux. Témoin : Richard de Puiseux.

263 — s. d., 1138-1151. — Don de Geofroy *Carbonel.* Témoins : D. Hervé, abbé ; Ernaud, moine ; Robert de *Veceril.*

264 — s. d. — Don par Hilduin, quand il se fit moine, d'une rente sur un bordage à Ecuillé et d'une autre à Pui-

seux, avec la concession de ses seigneurs Raoul de Grez, Lisiard du Châtelet et Girard des Brosses, d'Isemburge, sœur d'Hilduin et de Pierre *de Trapelis*.

265 — **s. d.,** 1138-1151. — Don à l'abbé Hervé, par Pineau, de Brain, quand il se fit moine, avec la concesssion de son fils aîné Païen. Témoins: André, alors prieur de Grez ; *Lupellus*, prêtre du Plessis-Macé, Nic. de Neuville.

266 — **s. d.,** 1124-1133. — Don de Richard de Puiseux. Témoins : l'abbé Pierre, Ernaud, alors prieur de Grez, Raoul, seigneur de Grez.

267 — **s. d.** — Don par Hugue Le Roux d'une sextrée de terre et d'une bouteille de vin, avec la concession de ses fils Bernard et Belin.

268 — **s. d.** — Don par Hélie de Pont-Perrin de sa dîme de Pruillé *trans Meduanam*. Témoin : Raoul, seigneur de Grez.

269 — Don par André de Puiseux de II bouteilles de vin pour un anniversaire.

270 — Don semblable, par *Hatho Maing*.

271 — 1119-1133. — Charte de Raoul, seigneur de Grez, attestant qu'il a donné à Saint-Serge l'église de Saint-Jacques-de-Grez, fondée par lui, pour le salut de Burchard, son père de Chrétienne, sa mère, de Marie, son épouse, et de ses enfants et amis. Il l'a fait avec l'autorité et le consentement du pape Callixte, de Gislebert, archevêque de Tours, et de Renaud, évêque d'Angers. Il confirme aux moines les donations qu'ils ont déjà reçues à Grez. Il dépose sa donation, lui, son épouse Marie, son gendre Guischard, ses filles Mabile et Adelaïde, dans la main de l'évêque Ulger (1125-1149), puis, sur l'autel, le jour de la dédicace de ladite église. Témoins : Ulger, évêque ; Pierre, abbé de Saint-Serge ; Richard, archidiacre ; Geofroy, doyen ; Albéric, chantre ; Raoul de *Burs*, Henry de Craon, Bruno de *Trapelis*, Guillaume de Feneu : *Signum Radulfi* ✝, *Signum Marie* ✝, *Signum Guischardi* ✝, *Signum Mabiliæ* ✝, *Signum Adeladis* ✝.

272 — 1102 [1]. — *Notitia de Verrun.* Nihard Bevin, fils de Fromond *Bevin,* donne à l'abbé Gautier, en exécution des dernières volontés de son père, la dîme des Essarts, à Verron, et une terre sur la rivière du Loir, *in loco qui dicitur Curva.* L'abbé fera chanter mille messes pour son père et autant pour sa mère. Quant à lui, on le recevra moine, s'il le désire ; autrement, on lui chantera mille messes, et, en quelque endroit qu'il meure, on apportera son corps solennellement à Saint-Serge. Témoins : Guillaume du Vau, Goslen [de la Lande], *Odo de Croceio* [*Creyo*], Hugue [de *Creant*], Bernard Bevin, Geofroy du Mans, Girard de Clefs.

273 — Continuation de la même charte. — Autre don du même sur la colline voisine : il demande mille messes pour l'âme de son frère Hardoin, qui s'est fait moine, et qui est mort la même année, et cinq cents pour son père, Fromond Bevin.

274 — 1103, continuation de la même charte. — L'année suivante, Renaud, évêque d'Angers, ayant eu une conférence avec le seigneur Hélye, comte du Mans, dans l'église de Sainte-Colombe, *apud Feciam,* ledit comte autorisa cette donation à l'entrée de la porte méridionale. Témoins : Renaud, évêque ; Guillaume, archidiacre ; Hubert, chantre ; Etienne de Champigné, Richard *de Laval*, Guérin de Brain, Gérard d'Echarbot, Renier du Fougeré.

275 — Continuation de la même charte. — Les moines, par leur travail, ayant rendu labourable cette terre, précédemment inculte, un chevalier en réclame une partie à Bevin, qui reconnaît ses droits. Les moines, tristes de voir leur travail inutile, réclament auprès de Bevin, qui leur donne une terre voisine. Témoins : Thébaud de Lué, Gilbert de Changé, Geofroy d'Huillé.

(1) Les feuillets 117, 118, 119 et 120 ont été intercalés par le relieur dans le cahier relatif aux fonds du prieuré de Grez. Par l'écriture et la réglure, ils diffèrent complètement du reste du cahier. Au feuillet 119, on a collé l'original détérioré des chartes 272-275. Le copiste a écrit *Odo de Creyo* à la place de *Croceio*, et Girard *de Cleriis* à la place de *Cleeriis*. Les mots *de Landa* et *de Creant* placés entre deux [ ] après les noms de Goslen et de Hugue, manquent dans l'original.

276 — s. d., sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Robert, roi des Francs, *inclytus et Deo amabilis,* ayant donné aux moines l'écluse de Bastais, ceux-ci en donne la moitié à un homme noble nommé Marcoard de Daumeray, qui leur accorde, en retour, la mouture de toute sa terre de Daumeray, le bois vert pour construire l'écluse et le moulin, et le bois mort pour chauffer les moines, leurs hommes et leurs fours. Témoins : du côté de Marcoard : Symon de la Boirie, Garnier Bodin, Burchard de Brulon, Aubry de Laigné, Thébaud *de Troata,* Auger de Daumeray, nouveau chevalier ; du côté de l'abbé : Fouque de Mathefelon, Hugue de Baracé, Giraud de Saint-Serge, Tescelin *Calvus,* prieur d'Huillé. Peu de temps après, Marcoard, accompagné de deux chevaliers, Garnier Bodin et Auger de Daumeray, va à Saint-Serge demander la part qu'on lui avait promise de cette écluse. L'abbé la lui ayant accordée, Marcoard en est tout joyeux et confirme sa donation, ainsi que celle de la terre de Molières à Bierné, *et refectione accepta gaudentes ad propria recesserunt.*

277 — s. d., 1124-1133. — Don à l'abbé Pierre, par Renaud *de Meisameil.* Témoins : Ernaud, prieur, Raoul, seigneur de Grez, *Witon* de la Plesse.

278 — s. d., 1124-1133. — Abandon, par Isembert Vivet, de sa part sur la terre de Renaud *de Mesameil.* Témoins : Pierre, abbé, Ernaud, moine, Renaud de Grez, *Hugo Vulpis.*

279 — s. d. — Don par Britel de Pruillé, quand il se fit moine, de ce qu'il avait sur l'autel de Pruillé, et de sa part de dîme *trans Meduanam,* excepté la part de sa sœur, avec la concession de *Lupellus,* son frère, d'Hadevise, leur mère, et de Raoul, seigneur de Grez. Témoins : Ernaud, prieur, *qui eum monarchizavit ;* Girard de Villiers.

280. — 1332. — Serments de recteurs à l'abbé Hélie.

281 — s. d. — Don à l'abbé Pierre, par Hugue, fils de Geofroy de Marcillé, de sa dîme en la paroisse de Neuville, avec la concession de sa femme ; de son fils, de *Boueius qui aliam sororem habæbat,* et de Renier de Marcillé. Témoins : Ernaud, prieur ; Hugue et Gervais de Marcillé ; Raoul, seigneur de Grez.

282 — **s. d.** — Don par Abraham Saunier, de Grez, d'une minée de terre et d'un coteret de vin au fief d'Hugue de Grez. Témoin : Ernaud, moine.

283 — **s. d.** — Don, par Pierre *Malviz*, de deux sextrées de terre à la fontaine de l'Orme, avec la concession d'Alain de Feneu, son seigneur, et d'Ameline, son épouse. Témoin : Marie, épouse de Raoul de Grez.

284 — **s. d.** — Don par Renaud Tue-Vache, quand il se fit moine, du pré qu'il avait acheté de Pierre *Malviz*. Témoins : Guillaume Pousse-Miche ; Gui, fils de la Vieille, *filius Vetule*.

285 — **s. d.** — Don par Milesende *Babonissa* de trois minées de terre à *Vescerile*.

286 — **s. d.**, 1124-1133. — Arrangement entre l'abbé Pierre et Rufel au sujet de la terre de Hoges donnée par Hugue Calvel quand il se fit moine, et sur laquelle Rufel élevait des réclamations. Témoins : Ernaud, prieur ; *Tue-Vache ;* Raoul, seigneur de Grez ; Lisiard du Châtelet ; Herbert *de Choeria ;* Gui de Chauvon ; Hugue de Grez ; Philippe de Hoges ; Geofroy de Tessecourt.

287 — **s. d.** — Don par une matrone, *matrona nomine Genta de Puseaus*, d'une rente à l'Angevine, et don de Pierre *de Trapellis*.

288 — **s. d.**, 1124-1133. — Don à l'abbé Pierre par Gosbert, quand il se fit moine, de sa dîme à la Cramesière, avec la concession de Renier de Marcillé, *de cuius fevo erat decima ;* d'Elisabeth, son épouse, et de ses fils Garnier et Geofroy. Témoins : Raoul, seigneur de Grez ; Gervais de Marcillé ; Daniel de la Cramesière.

289 — **s. d.** — Don, par Brice, de sa dîme dans la paroisse de Saint-Martin-de-Neuville. Témoins : Ernaud, prieur de Grez ; Roger de Contigné, prêtre ; Fromont, prêtre de Brissarthe.

IV. — JUIGNÉ-LA-PRÉE, EN MORANNES (arr. de Baugé)

Prieuré de Saint-André. — Fondé dans le fief de l'évêque d'Angers, sur un fonds donné à Saint-Serge par l'évêque Renaud (973-1005). Cette donation, ainsi que plusieurs autres, est rappelée dans le diplôme du roi Robert, transcrit en 1374 au f° 131 v° du Cartulaire.

PRIEURS : *Geofroy* (150, 157) sous l'abbé Bernard (201). — *Bernard*, sous le même abbé (201). — *Yvon*, moine (90) ; prieur (189, 293, cf. Yvon, moine, fils de Tesceline, 197, 198, 200). — *Geofroy Tue-Loup*, *Tuans Lupum*, moine (156, 186), sous les abbés Achard, Gautier et Pierre (295, 150, 184, 195) et sous le prieur Yvon (189) ; prieur (188) sous l'abbé Pierre (88, 160, 168). *Yvon* (1), prieur sous l'abbé Hervé (293). — *Denis*, moine (94, 96, 97, 98, 156, 161, 166, 294), sous les abbés Pierre (160, 165) et Guillaume (163) ; prieur (155, 190, 302), sous les abbés Pierre, Hervé (88, 165, 297) et Guillaume (92, 93, 196). — *Geofroy Sale* (163) de Thorigné (210), prieur sous l'abbé Guillaume (193).

Les titres de ce prieuré remplissent les cahiers signés v Qv, xi Qv, xv Qv et xvii Qv. Trente-cinq de ces documents ont été extraits de notre Cartulaire, comme nous le disons plus haut, p. 78, à la fin du xve siècle, et forment un Cartulaire à part connu sous le nom de Cartulaire de Juigné. M. C. Port en a donné une analyse dans son *Inventaire des Archives de Maine-et-Loire*. Nous n'avons pas cru devoir adopter toutes les dates qu'il assigne à chacune de ces chartes. Si incomplètes que soient les données que nous avons pu nous procurer, loin d'Angers, sur l'histoire d'Anjou, elles sont sur certains points assez précises pour nous permettre de proposer, pour plusieurs de ces chartes, d'autres dates que celles que leur donne l'archiviste angevin.

(1) Les prieurs ne gardaient pas leur charge à vie. Le prieur Yvon, prédécesseur de Geofroy Tue-Loup (189) est peut-être le même que le prieur Yvon, son successeur. Denys est prieur sous les abbés Pierre, Hervé et Guillaume. Son administration est interrompue par celle d'Yvon, prieur sous l'abbé Hervé.

Le prieuré de Juigné a laissé aux Archives de Maine-et-Loire, (H 1079-1105) un fonds assez important. Outre le Cartulaire de *Juigné* (H 1082), ce fonds comprend plusieurs originaux des documents transcrits dans le Cartulaire de Saint-Serge, soit au XIIe siècle, soit dans les siècles suivants.

L'ancien prieuré de Juigné appartenait à M. Dobrée. Ce fut, sans doute, la raison qui le détermina à faire l'acquisition de notre manuscrit.

86 — s. d., sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Don, par Constant de Juigné, de tout son son avoir, *de omni suo habere,* en vigne et en prés. Témoin : André du Lion-d'Angers.

87 — s. d., 1138-1151. — Abandon au prieur Denys, par Geofroy Guiul, de ses prétentions sur la dîme des prés de Chartres. Il reçoit en retour un setier de froment qui valait ce jour-là VIII sous et, ce qui est plus précieux, le bienfait de l'abbaye. Il confirme sa donation à l'abbé Hervé.

88 — s. d., 1130-1133. — Echange, sous le prieur Denys, entre l'abbé Pierre et Geofroy Païen, du *masuale (sic) Ansaldi* et d'une terre au Mortier de Champelande, avec la concession de la fille de *Guiul* de Louarcé, épouse de Geofroy, fils d'autre Geofroy. Témoin : Hubert *de Ulmeia.*

89 — s. d., 1055-1083. — Don par Hugue, fils de Guismand, de la terre de Champdemanche et de tout ce qu'il aura à sa mort. Témoin : Gautier, neveu de l'abbé (Daibert).

90 — s. d., 1130-1133 (v. 168). — Don par Païen de Cutaison d'une dîme sur une terre de Constant Bonnel de Laigné et sur le moulin de *Pendu*, avec la concession d'Auburge, épouse, et de Geofroy et Asceline, enfants de Païen, et de Garsile du Bignon, de qui cette terre relevait.

91 — s. d., vers 1130 (?) — Don de parts sur l'écluse de Chartres : 1° par *Halle*, qui en avait acquis une de Bernard *de Monte Girul ;* 2° par Froger de *Gubit ;* 3° par Païen *Gul.*

92 (1) — **s. d.,** 1153-1162, sous l'abbé Guillaume et l'évêque

(1) Cette charte porte à la marge en chiffres arabes la date de 1159. Parmi ses témoins, nous signalons spécialement *Hugue de Sem-*

d'Angers, Mathieu. — Don d'une terre au Vendreau, par Girard de Molières, quand il se fit moine. La donation est consentie par Denise, épouse de Girard; Barthélemy, surnommé *Gastepais*, son fils; ses frères Girard, Burdin et Païen, et Aimery, leur neveu. Témoins: Hugue de Semblançay, Barthélemy fils d'Adélard de Château-Gontier, Hugue de Champdemanche, Hugue de Saint-Denys; parmi les chevaliers: Hugue de Tours, Geofroy *Guiul*, Aimery son fils, Geofroy Païen, Geofroy Rechin son fils.

93 — **s. d.**, même époque. — Don de Fouque *Burrellus*, qui tenait le fief de Gui de Gratte-Cuisse, du chef de sa femme, Pétronille, sœur de Gui. Il confirme la donation précédente de Girard de Molières, *et in manu Nicholai monachi tanquam super altare cum sarpa quadam posuit*. Sa femme Pétronille confirme aussi sa donation, et pose son don sur l'autel avec un livre manuel. Témoins: le prieur Denis; Durand enfant, neveu de l'abbé Hervé; Evain de *Sivreio*, Hervé *de Soreio*.

94 — **s. d.**, vers 1135. — Don par *Odo Ravaro* de terres à Laigné, au fief de Gui de Gratte-Cuisse, à la chaussée et sur le pont de Laigné. Le moine Denis lui donne en charité, pour le premier arpent, VII sous, et pour les autres terres, XXX, ainsi qu'un pain et une juste de vin le lendemain de Noël.

[**95**] — Ce numéro a été passé.

96 — **s. d.**, vers 1135. — Don par Maurice, fils de Geofroy Auduin, de la dîme du Champ-Rouge au fief de Gui de Gratte-Cuisse. Témoins: Anger *de Chesneio*, Hudin *de Rusceel*. Le moine Denis lui donne en charité X sous, un pain et une juste de vin au lendemain de Noël.

97 — **s. d.**, vers 1135. — Don par Païen *Morel* de la dîme de l'Ecoublère au fief de Raoul d'Ecorces. Le moine Denys lui donne V sous et la même rente à Noël.

98 — **s. d.**, vers 1135. — Engagement par lequel le moine

blançay, le riche bienfaiteur de la Cathédrale d'Angers: « On croit, dit M. Port (*Dictionnaire*, t. III, p. 519) qu'il vivait à la fin du XII[e] siècle ». Notre charte, en le faisant figurer parmi les clercs de l'Evêque avant 1162, nous donne à son sujet une indication précieuse à recueillir.

Denis reçoit à garder dans sa chapelle le coffre de Raoul d'Ecorces.

149 — **s. d.,** sous l'abbé Gautier, 1103-1114. — Don de Lebert de Morannes, avec le consentement de ses fils Barbot et Geofroy ; fait à Baracé.

150 — **s. d.**, 1094-1103. — Lebert de Morannes engage aux moines, pour XL sous, une terre jusqu'à la troisième moisson. Passé ce terme, si Lebert le veut, les moines lui donneront LX sous, et auront ainsi à perpétuité la dite terre en aumône pour C sous et le bienfait de l'abbaye. Au terme fixé, Lebert reçoit les LX de l'abbé Bernard et lui concède cette terre à perpétuité, du consentement de sa femme et de ses enfants. Il reçoit en charité XXX sous, et Hugue Goul, seigneur principal de la terre, reçoit *scipho corneo quarteriato colorato*, qu'il apprécie lui-même XX sous et même davantage.

151 — **s. d.**, vers 1080. — Etienne, surnommé le Bâtard, avant de faire aucun arrangement avec Etienne de *Gobith*, avait donné une dîme et des vignes aux moines, avec le consentement d'Albéric de Laigné. Etienne de *Gobith* ayant réclamé ces biens, les moines l'assignent à la cour d'Albéric, mais il y fait défaut. Témoins : Vivence et Salomon de la Noue. Thébaud de *Troata*.

152 — **s. d.,** vers 1080. — Etienne de *Gubith*, malade, reconnaît l'injustice de ses réclamations. Témoins : Gautier de *Tasleia*, Robert de la Cornuaille, moine.

153 — **s. d.,** vers 1080. — Etienne le Bâtard donne ses biens à l'abbaye, mais comme il n'avait pas d'autre héritier qu'Albéric de Laigné, son seigneur, les moines demandent et obtiennent le consentement d'Albéric à cette donation : *ad eum enim pertinebat Stephani memorati hereditas.*

154 — **s. d.,** 1055-1083. — Don à l'abbé Daibert, par Ascelin de *Ispaniaco*, d'une terre *apud villam Ispaniacum iuxta Lapratam*, avec le consentement d'Adélard de Sennones, *capitali domino suo.*

155 — **s. d.,** 1138-1150. — Don de dîmes, par Renaud et Gautier, fils de Sevald. Fait dans la chapelle de Juigné. Le

moine Denys leur donne en charité une mesure de seigle et une demie de froment.

156 — **s. d.**, vers 1130. — Epreuve judiciaire. Réclamation de Martin sur une terre. *Post multas querelas iudicatum est ei ut per manum suam iudicium portaret*. Au jour fixé, Martin fait défaut. Témoins : Les moines Godefroy et Denys, et Raoul Singet *qui paratus fuit sigillare manum*.

157 — **s. d.**, vers 1100. — Don de la Coutancière, par Ernoul Coustant, *Constantius*, quand lui et son fils se firent moines, et concession de Pierre *Neir Gruignon*. Témoins : Geofroy, prieur ; Gui Fauter, Goslen Fauter, Gui de Saint-Michel, Guérin de Sarrigné.

158 — **s. d.**, même époque. — Concession relative à la même terre. Témoins : Vivien de Chandemanche et Hugue, son frère.

159 — Sous l'abbé Bernard, 1094-1103. — Concession, par Garnier Bodin, quand il fut fait chevalier, de ce que les moines possédaient dans son fief. Il reçoit un palefroy valant VII livres. Témoins : Etienne Iudas, Ulric de *Cantaberla*, Guiul de la Chevrière.

160 — **s. d.**, sous l'abbé Pierre, 1114-1133. — Don, par Garnier Bodin de Morannes (seigneur de Pendu), de la dîme de la masure de Monceaux, avec la concession de son épouse Ermengarde, de son fils Hélyas, de ses deux filles Agnès et Mabile, puis plus tard d'Hugue Goul, époux de Mabile, et de ses deux filles *que iam nate erant*, Adeline et Mathilde. Témoin : Robert, prêtre de Morannes. Concession par ladite Agnès, religieuse, des dîmes des moulins de Reuzérieux et de celle de Champelande. Témoins : *Paragius, Petrallus*.

161 — **s. d.**, 1138-1150. — Accord, entre le moine Denys et Hamelin Fouchard, au sujet de l'hébergement *super ductum Laigneii*, de l'autre côté du pont de Laigné.

162 — **s. d.**, 1114-1133 (v. 88, 160). — Don d'Ermengarde, épouse de Guiulfus de Louarcé et de *Guiulfus*, son fils. Témoins : Geofroy Paien, *Paragius, Petrallus*.



163 — s. d., sous l'abbé Guillaume 1152-1168. — Echange de prés pour faire un étang près le bourg de Juigné, fait entre le moine Denys et Henri, fils de Geofroy Païen et Petronille son épouse, avec la concession d'Ermengarde, épouse d'Henri et d'Ameline, sa fille. Témoin : Païen de Monceaux.

164 — s. d., 1130-1150. — Don de la dîme du moulin d'Huldeman [ou Bouet] par Albéric de Laigné, avec la concession de Garsile du Bignon, son héritier, puis plus tard, de Fulcran du Bignon et Raoul, son fils. Témoins : Fouque de *Sivreio*, Gui de Fromentières, *Bouet*, meunier.

165 — s. d., 1120-1150. — Hugue Goul, dans sa dernière maladie, prend l'habit de moine et restitue à l'abbaye une terre qu'il lui avait donnée, puis enlevée avec violence. Il donne, de plus, une dîme sur la terre de Monceaux, avec la concession de Mabille qui reçoit, *accepit*, de l'abbé Pierre, un palefroy valant XL sous. Témoins : Païen, fils dudit Hugue ; Garnier de Villechien. Peu de temps après, Mabile, irritée de ce que l'abbé Hervé ne lui ait pas donné le palefroy, lui enlève ladite dîme, mais les parties s'arrangent, grâce au moine Denys. Témoins : Geofroy Païen, Maurice de Guize.

166 — s. d., vers 1150. – [De la dîme des moulins Henriot]. Geofroy Païen, en prenant l'habit, donne, du consentement de tous ses enfants, la dîme de son moulin de Juigné sis au-dessous de la terre appelée Jérusalem. Témoins : Hubert, prieur d'Huillé ; Denys, moine.

167 — s. d., même époque. — [*De terra que vocatur Buf elemosina*]. Arrangement entre les moines de Juigné et Fulcran du Bignon et Fouque, son fils, qui avaient frappé et blessé le prieur. Celui-ci en appelle à l'évêque et à l'archidiacre qui les excommunient. Ils comparaissent tous les deux devant l'évêque, *ubi composuerunt verba concordiae*. Ensuite Fulcran se rend au Chapitre de Saint-Serge, reconnaît qu'il a agi injustement et demande miséricorde. Il concède les terres en litige et principalement celle de *Buf elemosina*, pour laquelle il avait blessé le religieux. Il donne, de plus, un endroit pour construire un moulin à frais communs. Témoins : Raoul *Faber* de Crosmières ; Bérenger, frère de Fulcran ; Raoul de Sobs ; Benoît de Sarrigné.

168 — **s. d.**, vers 1110. — Don par Garnier Bodin [seigneur de Pendu] de la taille de la Filotière, avec la concession de son fils Hélie et de sa fille Agnès.

[Numéro omis] — **s. d.**, vers 1120. — Don par le même et Ermengarde, son épouse, de la dîme des moulins de Reuzérieux, en présence de l'abbé Pierre et de Geofroy Tue-Loup, et arrangement à ce sujet avec Agnès, fille de Garnier, épouse de Maurice de Cordé, qui donne aussi la dîme et les prémices *de la terre de* Champelande. Témoins : Gautier du Mont, *Paien de Cutaison*, Guillaume de Louarcé, *Guibl* de la Chevrière.

169 — **s. d.**, vers 1110. — Don, par Garnier Bodin, des dîmes des moulins de *Pendu* et de Reuzérieux, de ses biens de Morannes et de ses vignes de *Verceio*, avec la concession de son épouse Ermengarde, d'Hélie son fils et de ses deux filles Agnès et Mabille. Témoins : Hubert de Durtal, Suhard de Baïf, Tebaud de la Baraise.

170 — 1207 — Charte de Guillaume, évêque d'Angers, touchant un arrangement entre Hugue de Charencé, chevalier, époux de Jeanne, et Geofroy, abbé de Saint-Serge, au sujet de dîmes dont les moines de *Bele-Branche* perçoivent la moitié à Morannes. Témoins : Jean et Guil. de *Seis* ; Thomas *de Faire* ; Gautier, chanoine de la Roue ; Gautier *de Parillé* ; Guil. de la *Chese* ; Hugue de Champdemanche ; Gervais *Wastepais*.

184 — **s. d.**, 1103-1114. — Don à l'abbé Gautier, par Hamon d'Ecorces, de la moitié de la dîme de la terre d'Ecorces, dont Renaud avait déjà donné la moitié, de la censive de Gautier Pêche-Tout, *Piscantis totum*, et de la dîme du moulin de *Roserolis*. Hamon reçoit un cheval valant VII livres, et Hélie, du fief de qui relèvent ces biens, XX sous, un casque et un cheval valant IV livres. Témoins : Renaud, évêque d'Angers ; Geofroy, trésorier ; Richard de Laval... ; Mainier de Saint-Lô ; Geofroy Tue-Loup ; Guérin de Brain ; Hélie de Morannes ; Hugue de Baracé ; Auger et Jaguelin de Daumeray ; Suhard de Baïf ; Guil. de Bierné ; Guiul de la Chevrière.

185 — **s. d.**, même époque. — Concession de la donation précédente, par Garnier Fourier, époux de la sœur d'Hamon,

laquelle ne l'avait pas consentie. Garnier, sa femme et son fils Girard Païen reçoivent en retour le bienfait de l'abbaye et xv s.; et autre concession par Guémard, fils de Jaguelin, qui reçoit le même bienfait et v s. Témoins : Ernaud de *Luet*, Alex. de *Igneio*.

186 — s. d., même époque. — Don, par Renaud d'Ecorces, d'une terre à Juigné, près de la terre de Renaud Jérusalem, et de la dîme de sa terre d'Ecorces. Il reçoit le bienfait de l'abbaye et sera inhumé, comme ses frères, par les moines. Peu après, approchant de sa fin, il reçoit l'habit religieux. Sa donation est consentie par son épouse Eremberge et leurs fils Renaud et Morel. Témoins : Geofroy Tue-Loup, moine ; Robert, prêtre de Morannes.

187 — s. d., même époque. – Don, par Hamon d'Ecorces, d'une terre du fief de Jaguelin de Daumeray, avec la concession dudit Jaguelin, puis de son fils Guémard, en présence d'Alexandre de *Igniaco* (v. 185).

188 — s. d., vers 1120. — Don d'une rente de II s. et II d. par Renaud d'Ecorces et Morel son frère, avec la concession de *Roscia*, épouse de Renaud. Ils reçoivent, en charité, Renaud xxx s. et Morel XII d. Renaud n'a pas encore d'enfant, ni Morel, d'épouse.

189 [1] **— s. d.,** vers 1110. — Don d'une partie d'une ouche près de la maison des moines, par *Doda* et son fils *Firmatus*, avec la concession de l'autre partie si les moines peuvent l'acquérir des oncles de ce dernier. L'acquisition faite, ils nient avoir fait cette concession. La cause est portée devant les juges, et même le duel était prêt quand, en vertu d'un accord, les moines donnent en charité xx sous et gardent toute l'ouche. Témoins : Ivon, prieur ; Geofroy Tue-Loup, moine ; Hélie de Morannes ; Ménard de la Prée ; Geofroy *de Hinniaco* ; Richard de Sablé.

190 — s. d., vers 1130. — Acquisition d'une partie de ladite ouche, des frères de Doda, de Louarcé et réclamation de

(1) L'original des numéros 189 et 190 se trouve aux Archives de Maine-et-Loire (H 1079).

leur nièce Marie, fille de Firmatus, qui *vit encore*. Denis, prieur de Juigné, donne x sous et un porc valant II sous.

191 — **s. d.**, 1083-1094. — Don d'une terre par Renaud, surnommé Jérusalem, et réclamation à ce sujet de Hugue, fils de Guismand, et de Guil. de Louarcé, seigneur du fief. On juge que la cause sera tranchée par l'épreuve judiciaire ; mais, au jour fixé, Hugue et Guillaume abandonnent leurs prétentions et l'abbé Achard leur donne en charité xx sous, et à *Hugue II* arpents de terre pour y construire, à condition *qu'il sera son* vassal, et que, si ses héritiers directs viennent à manquer, la terre retournera aux moines avec toutes ses constructions. Témoins : Renard, doyen ; Geofroy, chantre.

192 — **s. d.**, même époque. — Confirmation de la donation précédente faite par Hugue et Guil. de Louarcé à l'abbaye de Saint-Serge.

193 — **s. d.**, vers 1155. — Concession de Renaud de Chandemanche, au sujet de la terre de Champelande, dont il avait chassé les vassaux des moines, qui l'avaient, pour cela, cité devant la cour de l'évêque Geofroy. Témoins : L'abbé Guillaume, Aimery de Long-Champ, Raoul de Sobs, Geofroy Sale, prieur.

194 — **s. d.**, même époque. - Don, par Hamelin Fouchard de la censive, qu'Hervé de la Roche tenait de lui. Témoins : Geofroy de Villechien, Païen et Raoul d'Ecorces.

195 — **s. d.**, 1114-1138. — Don de la Filotière, près de Juigné, par le moine Vital du Puy, qui la tenait de Renaud d'Ecorces. Elle était restée inculte par suite des prétentions d'Hélie de Morannes, mais il les abandonna en retour de c sous que lui donna l'abbé Pierre. Témoins : Olivier de *Fanvillariis*, Herbert de Jarzay. Quelques temps après, Geofroy, surnommé Païen, d'Ecorces, fils de Renaud, prétendit n'avoir jamais concédé cette terre. Les moines qui payaient à son père, à ce sujet, une rente de IV sous, sur laquelle il lui avait donné II sous, en paieront III à Geofroy Païen. Témoins : Boemont, archidiacre ; Geofroy Bevin, chanoine ; Halgot de Doussé, Raoul d'Ecorces. Geofroy Païen, qui n'était pas encore marié, renouvelle sa donation dans les mains de l'abbé Hervé (1138-1151).

196 — **s. d.**, 1152-1168. — Réclamation de Paîen, fils de Renaud d'Ecorces, au sujet de la dîme d'Examples. Il en reconnaît le mal fondé devant la cour de Morannes, puis, avec son frère Renaud, à l'abbaye de Saint-Serge, sous l'abbé Guillaume et le prieur Denys.

197 — **s. d.**, 1094-1103. — Don d'une terre à Vendreau, par Tesceline, mère d'Yvon, avec la concession de ce dernier. L'abbé Bernard donne en charité, à Tesceline, II setiers de seigle et I de froment, valant X sous VII et III deniers, et à son fils XXXV sous. Témoins : Guil. de Louarcé, Lebert de Morannes.

198 — **s. d.**, 1083-1094. — Don, par Yvon, au temps de l'abbé Achard, de la dîme *totius Vendrei ac Vendrielli cuiusdam bordagii qui Villena vocatur, a quodam possessore etiam bordagium Rainaldi qui cognominatur Jerusalem* et de toute la terre sise entre la Sarthe et le Loir. Il reçoit le bienfait de l'abbaye et VI livres de deniers. Il donne ses dîmes comme il les tenait de Renaud de Château Gontier, avec la concession de sa mère, d'Hugue de *Moyseo*, son beau-frère, et de son épouse, sœur d'Yvon. Témoins : Hilderius de Baugé, Renier du Bochet, Letard de *Lupello*.

199 — **s. d.**, même époque. — Consentement à la donation précédente par Renaud de Château-Gontier, qui, sous l'abbé Daibert, avait consenti à toutes les acquisitions que les moines pourraient faire dans son fief : l'abbé Achard donne XII pièces de monnaie à Adélard, fils de Renaud. Témoins : Babin de Sauconnier, Guil. de Sennones, Albéric d'Ampoigné.

200 — **s. d.**, même époque. — Don d'une partie de la dîme de Vendreau, par Tesceline, la mère du moine Yvon, qui en avait la jouissance. Tesceline reçoit XX sous. Témoins : Geofroy et Robert, prêtres de Morannes ; Garnier Bodin, Vivien de Chartres, Aimeri de Saint-Loup.

201 — **s. d.**, 1094-1103. — Les moines échangent, sous le prieur Geofroy, leurs vignes de Château-Gontier, trop éloignées et par conséquent peu utiles, pour la terre de Vendreau, près de leur prieuré, possédée par Yves de Gratte-Cuisse, che-

valier ; Yves reçoit en outre, de l'abbé Bernard, LX sous. Témoin : Robert de *Chistrio*.

290 — **s. d.**, 1138-1151. — Réclamation d'Hulgot de Doussé, au sujet de la taille de la terre donnée aux moines par Geofroy Haslet. Les moines offrent de recourir à la cour de l'évêque. Robert le Marquis ayant juré sur des reliques que Geofroy Haslet avait vraiment donné ces marais de Venplante, Hulgot finit par s'arranger avec l'abbé Hervé. Témoins : Gaudin de *Vegeia*, Gui de Gratte-Cuisse, Garnier, son frère ; Geofroy Païen, Païen de Fougerolles, Thébaud d'Allencé.

291 — **s. d.** — L'année suivante, Barbot, fils dudit Robert le Marquis, irrité contre les moines, suggère à Hulgot que son père, en mourant, lui a déclaré qu'il avait fait un faux serment, Hulgot, à cette occasion, enlève tout l'orge mûr de la terre des moines dans son fief. Mais il confesse son injustice, et en demande pardon en la réparant. Témoins : Geofroy, prêtre de Baracé, Lucie, mère d'Hulgot ; *Richegarz*, son écuyer.

292 — **s. d.**, 1138-1151. — Don d'une partie du marais de Venplante, par Geofroy Haslet. L'abbé Hervé, dans une entrevue à Etriché, promet à Geofroy deux cents messes pour l'âme de sa fille *Otiosa*, femme de Chaden de Daon, morte récemment. Témoins : Hugue de Mathefelon, Garsire du Bignon, Guiterne, son frère ; Joscelin de Doussé, *Heliorz de Troata*, Maurice d'Etriché, Païen de Cimbré, Fouque de Baracé, Païen de Fougeroles, Garnier de Villechien.

293 — **s. d.**, vers 1110. — Don de pré aux Loges, par Joscelin de Doussé et sa femme, en faveur d'un enfant qu'ils avaient pris pour filleul, qu'ils avaient élevé jusqu'à l'âge de dix ans et qu'ils voulaient faire moine à Saint-Serge, sous Yvon, prieur de Juigné. Témoins : Geofroy de *Peverleio*, Geofroy des Monts.

294 — **s. d.**, vers 1130. — Acquêt par le moine Denys, d'avec Gérard Noir *Groigno* (v. 157), de terre à Champelande *in olchia Coral*.

295 — **s. d.**, 1083-1094. — Concession, par Girard, fils d'Hulgot, d'une terre donnée par Robert de Lezigné. Témoins :

l'abbé Achard, Albéric de Laigné, Fouque de Mathefelon, Gui des Vaux, Hugue de Rablay, Hubert, doyen de Saint-Maurice.

296 — **s. d.**, 1083-1094. — Don, par Gautier *Haslet*, de prés dans les îles de la Sarthe et d'une terre de Corzé, sous l'évêque Geofroy. Témoins: Roger de Feneu, Robert de *Malandriaco*, Maurice d'Allencé, Guillaume d'Aussigné. A sa mort, Gautier fut inhumé *in Galilea monasterii*. L'abbé Achard était allé au devant du corps jusqu'à la forêt de la Verrière et promit mille messes pour le repos de son âme.

297 — **s. d.**, 1138-1151. — Arrangement au sujet de ces prés, entre l'abbé Hervé et Girard, fils d'Aimeri de Molières. Témoins : *Paragius, Petral.*

298 — **s. d.**, 1055-1081. — Don, par Geofroy, fils d'Eudon, en faveur de son fils Eudon, moine, de deux masures, l'une à Juigné, l'autre à Chandemanche, avec le consentement de l'évêque Eusèbe. Les moines ayant commencé à cultiver cette terre, Salomon éleva des prétentions à ce sujet, à cause de sa femme, tante du moine Eudon. *Considerantes monachi salubrius sibi esse cum pace quam cum discordia ullius terram possidere optulerunt eidem Salomoni et dederunt decem libras denariorum et uxori eius unam unciam auri.* Salomon accepte et fait autoriser l'arrangement par ses enfants, Normand, Turpin, et les autres qui pouvaient parler *quicumque iam poterant loqui.* Témoins : Guillaume de Juvardeil, Guérin de Saint-Quentin, *Lisoius* de Craon, *Lisuius de Pestono*, Grossin Main-de-Fer, Rahier de Craon, Guillaume de *Colonis*.

299 — **s. d.**, vers 1070. — Charte de l'évêque Eusèbe, attestant qu'un chevalier, nommé Geofroy, a donné à Saint-Serge, en faveur de son fils Eudon, moine, la terre de Chandemanche comprenant deux masures à Morannes, avec l'autorisation de ses fils Renaud et Pierre, encore catéchumène. Témoins : Fouque, chapelain ; Hugue le Roux, Eude, chevalier, Hubert de la Porte, Hervé de l'Aunay, Seinfred de Grézigné.

300 — **s. d.**, vers 1074. — Cession, par l'évêque Eusèbe, de sa viguerie et autres coutumes qu'il avait sur les terres précédentes, *Iuthrinni et Campo Dominico*, à la prière de Geofroy

et de l'abbé Daibert. Témoins : Geofroy, trésorier ; Robert, doyen ; Fouque, chapelain.

301 — Documents des XIe et XIIe siècles, transcrits en 1375. V. *Appendix*.

302 — **s. d.**, vers 1130. — Don, par Hulgot, fils de Joscelin de Doussé. Fait à Daumeray dans la maison des moines, dans la main de Denys, prieur de Juigné. Témoins : Hugue, prieur de Doussé, Geofroy de *Peverlezio*, Richegarz, son écuyer, Renaud, moine de Daumeray.

303 — **s. d.**, vers 1100. — Don, par Gautier Haslet, de la terre de Corzé, ainsi que de l'île Constance dont il avait hérité de Robert de Lézigné qui la tenait de Vivien de Chartres. Témoins : Renaud d'Ecorces, Robert le Marquis (cf. 296).

V — LE PETIT-MONTREVAULT

commune de Saint-Pierre-de-Maulimart (arr. de Cholet)

Prieuré de Saint-Jean. — Désigné au haut des feuilles du Cartulaire par ces seuls mots : *de Sancto Johanne*. D'après M. Port (Diction. de Maine-et-Loire, *le Petit-Montrevault*), il aurait eu pour origine la donation de l'église de Saint-Jean, rachetée par Bernon, vers 1070. La charte de cette donation fait le n° 351 du Cartulaire : mais, précédemment, les religieux de Saint-Serge avaient déjà des attaches dans ce pays. La donation de Saint-Rémy-en-Mauges, faite en 1058, figure la première dans les actes classés sous la rubrique *de Sancto Johanne* (n° 314). Un titre du prieuré de Sceaux rapporte même une concession faite par Adelelme de Tran, contemporain de l'abbé Daibert, au sujet de l'église Saint-Jean-de-Montrevault, que les moines avaient achetée longtemps auparavant (118). Il semble que l'église Saint-Jean faisait partie de l'ancienne donation des biens du pays de Mauges, faits par Renaud, évêque d'Angers (973-1005) ; biens enlevés aux moines dans la suite, et distribués à ses seigneurs par Fouque, comte d'Angers, fondateur du château de Montrevault (314).

PRIEURS : *André*, vers 1060 (329, 355, 356). — *Allain*, vers 1110 (327).

Les titres de ce prieuré occupent les cahiers signés VI Qv et VII Qv. Les Archives de Maine-et-Loire n'ont dans le fonds qui lui est consacré (H 1124), qu'une pièce de 1687. En dehors de ce fonds, elles conservent (H 1242), l'original de la charte 314.

314 — 1058 — Don de la moitié de la cour de Saint-Remy, par le vicomte Raoul, lors de la mort d'Emma, vicomtesse du Mans, nièce d'Hubert, de douce mémoire, évêque d'Angers, décédé le II des ides de septembre MLVIII, et inhumée à Saint-Serge, par affection pour son oncle qui y avait été inhumé, par Gervais évêque du Mans, Frédéric, abbé de Saint-Florent, Vulgrim, abbé de Saint-Serge et plus tard, évêque du Mans, en MXLVII, le V des nones de mars. A cette occasion, Raoul, vicomte du Mans, donne ou plutôt restitue aux moines, l'église de Saint-Remy-en-Mauges. Elle leur avait été précédemment donnée par le vénérable Renaud, évêque : *Quando de reliquis alodis suis Metallice regionis et Pictaviensis pagi sancto Mauricio testamentum fecit.* Mais le comte Fouque avait violemment enlevé ces biens à Saint-Maurice et à Saint-Serge ; et, après la construction du château qu'il appela Mont Rebelle (Mont-Reveau), il les avait distribués à des chevaliers. A cette donation, faite par l'autorité d'Eusèbe, évêque d'Angers, Raoul ajoute d'autres biens dans la forêt et au dehors, et la moitié de la chapelle située près de la forêt. Témoins : Eusèbe, évêque d'Angers ; Thierry, abbé de Saint-Aubin ; Landri, archidiacre ; Renaud, archidiacre ; Adélard de Château-Gontier, Tescelin de Montrevault, Auger de Morannes, Adam des Vaux.

315 — **s. d.**, 1083-1094. — Don du chevalier Hubert *cognomine Borellus*, fait par son fils Robert, avec l'approbation de Mathieu, son autre fils. La donation comprend à Montrevault la masure appelée *Mandremeria*, la borderie de Bademer, une rente au lieu appelé *Caput insule*, une dîme sur une masure près de l'étang du château *quod vocatur Mons Rebellis*, et ce qu'il prétendait sur l'église de Chaudron. L'abbé Achard envoie deux moines à Saint-Christophe où Hubert était malade, pour l'emme-

ner au monastère afin de l'y faire moine. Là, il augmente sa donation, et les moines lui promettent de l'inscrire dans leur martyrologe (1) après sa mort. Témoins : Geofroy, *clericus Restinniacensis*, Renaud de *Ostallo*, Barthélemy de Courcelles, Jean, fils d'Hugue de Saint-Christophe, *Borgo de Sacio*, Aimery de la Pouèze, Païen de Beaumont.

316 — s. d., sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Don, par le même Hubert *Burrellus* de ce qu'il prétendait sur l'église de Chaudron. Il reçoit en récompense LX sous et un cheval de grand prix. Ses fils Mathieu et Robert confirment cette donation. Fait au Chapitre de Saint-Serge. Témoins : Géroire de Beaupréau, Daniel du Palais, Durand *Corsun*, Gautier, neveu de l'abbé.

317 s. d., avant 1058 (cf. 314). — Tescelin de Montrevault et Haldeburge, son épouse, donnent à Saint-Serge, pour le salut de leur fils Hubert qui y repose, la moitié de l'autel de Saint-Rémy, et d'un arpent de vigne, avec l'autorisation d'Aremburge (v. 347), épouse de Rabier de Lué et d'Hubert son fils. *Domnus Radulfus vicecomes et uxor eius Emmelina ex quorum beneficio hec omnia habentur, cum signo sancte crucis notitiam hanc firmaverunt cum filiis suis Huberto scilicet atque Radulfo.* Témoins : Gautier de *Petrenario*, Rabier de Lué, Hubert Borrel, Geofroy de Saint-Quentin, Roger *Franciscus*, Hubert Chevreuil, *S. Radul † fi, S. Emme † line, S. Huber † ti, S. Radul † fi.*

318 — s. d., 1094-1103. — Arrangement avec Geofroy de Saint-Pierre qui, après son mariage avec la fille de Sebrand Rasle, avait élevé des prétentions sur une terre donnée aux moines par ledit Sebrand. Les moines fourniront Sebrand, pendant toute sa vie, de nourriture et de vêtements convenables : il aura autant de pain et autant de vin qu'un moine, et une écuelle pleine de n'importe quel mets, *plenam scutellam qualiscumque pulmenti*, et à la fin de sa vie, on lui donnera l'habit de religieux. Fait, de la part des trois frères de l'épouse de Geofroy, *in manu Lisoii monachi* au Lion-d'Angers ; et de la part de

(1) Le *Martyrologe* de Saint-Serge existe encore à la Bibliothèque municipale d'Angers. Les indications de notre Cartulaire pourraient aider à reconnaître plusieurs des personnages qui y sont inscrits.

Geofroy et de son épouse, *in manu domni Bernardi abbatis... in Monte Rebelli castro Normanni, ipso Normanno audiente et orante ut fieret et factum concedente.* Témoins : Geofroy de Vendôme, Raoul de Montjean.

319 — **s. d.,** 1036-1055. — Vente à l'abbé Ulgrim, par Tescelin, fils d'Hilbert, avec le consentement de ses frères Eude et Hubert, d'une terre située près de l'église de Saint-Rémy, avec sa viguerie et toutes ses coutumes. Les moines s'engagent à ne pas recevoir sur cette terre les vassaux de Tescelin sans son consentement. Témoins : *Domnus abba Ulgrinus. Domnus Daibertus mon. Adelardus mon. S. Thescelini senis. S. Adelelmi militis. S. Gaufridi de S. Quintino. S. Frogerii de Blazono. S. Angerii de Camberliaco. S. Sicherii de Vignia. S. Sigefredi vicarii... S. Sauarici ioculatoris. S. Martini Taconis.* L'acte est consenti par Roger de Montrevault, *sub signo sancte crucis, kal. octob. in festivitate. S. Remigii in eadem terra. Nomina filiorum eius. S. Dni Roge † rii. S. Fulconis † S. Roge † rii. S. Rainaldi, S. Ielduini, S. Goffredi.*

320 — **s. d.,** 1094-1103. — Les moines ayant échangé leur terre de Saint-Rémy donnée par Tescelin le Vieux pour une autre à Montrevault avec Renaud de Saint-Rémy, Robert Borrel éleva des réclamations à ce sujet. L'abbé Bernard va à la cour dudit Renaud et, après de nombreuses paroles, s'arrange avec lui. Témoins : Geofroy de Vendôme, Yve l'Ane (cf. 331), Morin de Saint-Rémy, Païen de Gros-Fouil, Alduin de Saint-Rémy,

321 — **s. d.,** 1133-1138. — Arrangement entre Pinard de Montrevault et les moines qui n'avaient pas d'abbé *eo quod abba deesset.* Pinard ratifie les concessions de son père *necnon etiam presbiteraturam ecclesie. S. Remigii et res ipsius presbiteri.* Fait en la maison des moines de Saint-Florent audit château. Les moines donnent une somme de vin pur.

322 — **s. d.** — Don de Renaud Vieux-Denier. Il accorde une somme de vin si l'année est bonne; autrement, un coteret.

323 — **s. d.,** vers 1120. — Don par Guillaume Iaius (cf. 331), de la dîme et de la taille d'un quartier de vigne. Témoin : Giraud de Coron.

324 — **s. d.**, vers 1080. — Don d'une dîme à Chaudron, par Guil. Fruissegaut, quand il se fit moine.

325 — **s. d.** — Don d'une terre par Barbotin avec la concession de Geofroy Gibous, de qui elle relevait, *retentis tantum* III *nummis pro censu et* II *pro talleia*. Fait au Chapitre de Saint-Maurille-de-Chalonnes.

[**326**] — Numéro passé.

327 — **s. d.**, vers 1110. — Vente de huit deniers de taille pour VII s. par Garnier Buissel à Alain, prieur de Saint-Jean. Témoins : Yve l'Ane (cf. 320, 331, 352), G. Bevin, Robert *miles Ivonis*, Hugue Buissel.

328 — **s. d.**, vers 1100. — Don de huit deniers de taille par Geofroy de Saint-Pierre (cf. 318).

329 — **s. d.**, vers 1060. — Don par Tescelin de Montrevault (cf. 314), de deux borderies au Plessis-Albert de Saint-Rémy. Il reçoit du moine André un âne valant III s. et demi. Témoins : Geofroy de Saint-Quentin, Albert, Renaud et Gauslin de Saint-Rémy.

330 — **s. d.**, même époque. — Retour d'une vigne aux propriétaires du fonds, par suite du non paiement de la redevance par le colon : *Quidam homo habebat dimidium arpennum vinee ab Alberto et Rainaldo de S. Remigio* (**329**), *de qua reddebat censum et vinagium. Sed dimisit reddere et propter hanc causam reversa est in proprietatem predictorum dominorum qui vendiderunt eam monachis Sancti Sergii. Sed post longum tempus, Ioslenus Britellus, filius hominis illius qui perdiderat vineam, calumpniatus est eam monachis. Monachi vero requisierunt warantos suos, qui cum non possent adquietare vineam, concesserunt censum et vinagium monachis, quod suum erat. Postea vero isdem Ioslenus accepta a monachis una area molendini, dedit et concessit eis vineam liberam et quietam, et sic habuerunt monachi vineam a Iosleno, censum quidem et vinagium a dominis Alberto et Rainaldo. Testes Alduinus de S. Remigio et alii.*

331 — **s. d.**, sous l'abbé Pierre, 1114-1133. — Don de Pierre l'Arbalétrier, quand il se fit moine. Témoins : Normand de Montrevault, Païen son frère, Yve l'Ane, Guil. *Iaio* (cf. 323).

332 — **s. d.,** vers 1100-1120. — Vente d'une terre par Bernard Nid-d'Oie, *Nidus anseris,* au moine Guérin (352). Hugue Buissel (327) et Pierre Galochier (333), touchent chacun v deniers pour les ventes et vii pour la concession.

333 — **s. d.,** vers 1120. — Don, de Geofroy le Clerc, quand il fit moine son fils Pierre, avec la concession de ses neveux Aimeri de Mauges et Maurice de *Escublent,* ledit Maurice son futur héritier. Fait devant Normand de Montrevault. Témoins : Bouchard fils de Pierre l'Arbalétrier (cf. 331) et Pierre Galochier (cf. 332).

334 — **s. d.,** vers 1100. — Liste des témoins d'une donation concernant l'église de Saint-Jean-de-Montrevault et dont le texte manque. Témoins : Nivelon de Vihiers qui fit le don, Girbergue son épouse; *Enisaz,* son beau-père; Dételine, son épouse; Girard, doyen; Geofroy, fils de Landry *dunensis;* Achard de Vihiers, Gosbert de la Porte.

351 — **s. d.,** sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Bernon, *vicarius,* ayant acheté, de Renaud Burgevin, la moitié de l'église de Saint-Jean située près de l'église de Saint-Pierre-de-Maulimart, la donne aux moines comme il avait achetée, *excepta sepultura consuetudinariorum matris ecclesie S. Petri de Melle marco,* à certaines conditions plus longuement exprimées. Il leur donne aussi d'autres terres et des vignes, la moitié d'une masure de terre au Doré, une terre à Villeneuve, *in castello quoque vicecomitis unum furnile si* c *sol. redimire voluerint ; medietatem etiam sex castaneorum, insuper et medietatem fructuum castaneorum quos habet de Gosberto Bornio.* Parmi les nombreux témoins de ces différentes donations, figurent : Tescelin le Vieux, Hubert *Barillus,* Hubert Chevreuil, Ermenfred de Montrevault, Thébaud de *Petereccia.* Normand Fouque de Montrevault donne aussi deux places pour faire des maisons dans son château et la dîme de ses châtaigners, avec le consentement de Mahaut, son épouse. Témoins : *Mauriciolus* fils de Girard de Montfaucon et Hugue de Briolay.

352 — **s. d.,** sous l'abbé Bernard, 1094-1103. — Vente d'une terre aux moines Guérin et Déodat, par Renaud de Saint-

Rémy et Albert. Témoins : Hermiot de la Tuffière, Normand de Montrevault, Geofroy de Vendôme, Yve l'Ane.

353 — **s. d.**, vers 1060. — Don de Geofroy de Saint-Quentin, à la chapelle du Puiset. Il pose sa donation sur l'autel, devant Thescelin le Riche, de Montrevault.

354 — **s. d.**, sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Acquisition de terre du chevalier Albert, au territoire de Montrevault, près de Saint-Rémy, avec l'autorisation de Renaud et de Rainon, ses seigneurs, devant Thescelin le Riche, dans le fief duquel elle se trouvait.

355 — **s. d.**, vers 1060 — Droits de vente et d'autorisation. *Notum sit omnibus quod Andreas monachus S. Sergii apud Montem Rebellem emit de Balduino et de Girardo Sutore duos molendinos absque octava parte quam iam habebat. Balduino dedit* XII *sol., et* XII *denarios de venda dedit Tescelino filio Helberti, Girardo dedit* XXVIII *sol., et* XIIII *denarios de venda Tescelino et* V *solidos pro auctoritate.*

De Walterio fratre Normanni emit dimidium molendinum XXVIII *sol., et Siziliie, matri Tescelini, dedit* XIIII *denarios de venda et* X *d. de auctoritate.*

De Richerio emit unum quarterium de eodem molendino, XIIII *sol., et Sizilie dedit* XIIII *denarios de venda et unum sextarium vini optimi de auctoritate.*

De Ernaldo monacho emit unum quarterium de eodem molendino XVI *sol., et Sizilie* XVI *denarios de venda.*

De Helberto emit unum arpentum vinee XVII *sol. totum quietum absque tercia lagena de decima, et dedit vendas Tescelino...*

De Tescelino, filio Helberti, emit unum quarterium vinee solidum et quietum et vinagium de arpento vinee quem emerat de Helberto, et ut auctorizaret de molendino quod ei vendidit Balduinus ; pro his tribus causis dedit ei V *sol.*

De Rainaldo Calvo emit dimidium arpentum vinee IIII *sol.*

De Herveo Sutore emit unum quarterium vinee, deditque illi unum asinum sub pretio duodecim denariorum de his tribus quarteriis habuit vendas Tescelinus.

De Helberto emit pratum quod est iuxta molendinum V *sol.*

et dedit Adelelmo de Brioledo v *obolos de venda et* xii *den. de auctoritate...*

356 — s. d., vers 1060 — Don de vignes au moine André, par Helbert, avec le consentement de son épouse Osanne et de Fantion et Geofroy, enfants d'Osanne, par-devant Adelelme (v. 355) *de cuius casamento est*, et d'une dîme de la vigne *Loco vadit* ou *Loco vadis.*

357 — s. d., sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Arrangement avec Tescelin, fils d'Helbert, qui avait causé de grands torts aux moines, au sujet de l'écluse et des moulins qu'ils tenaient de Tescelin lui-même, près de l'église de Saint-Rémy (v. 355). Fait à Château-Roger. Témoins : Gosbert, prêtre du château du Vicomte ; Geofroy de Saint-Quentin, Bérenger, prêtre : *Gunbaldus socius eius.*

358 — s. d., sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Don, par André Papot, de la moitié de sa part des offrandes en l'église de Saint-Jean, près de l'église de Saint-Pierre-de-Maulimart. Le donateur s'engage aussi à ne céder la moitié de l'église de Saint-Pierre qu'aux moines de Saint-Serge. Témoins : Etienne *de Gisoiis.* Ulgrin de Saint-Serge.

359 — s. d., 1055-1083. — Don, par Renaud Burgevin de Montrevault (cf. 351), de sa part sur l'église et sur l'autel de Saint-Jean, près de l'église de Saint-Pierre-de-Maulimart. Fait à Saint-Serge, devant le crucifix. L'abbé Daibert lui donne *unam culcitam, et unum pulvinar, unum linteolum et unum villosum, ut per futuras generationes hoc foret supradicti doni testimonium.* Témoins : Tescelin, fils d'Helbert, Etienne de Gisoiis.

VI. PRIEURÉ DE SAINT-MÉLAINE (arr. d'Angers)

Sa fondation remonte à la donation de l'évêque Renaud (973-1005) qui comprend *ecclesiam S. Melanii ultra Ligerim.*

Prieurs : *Gautier Buort*, sous l'abbé Bernard (220) ; *Geofroy* (222), sous l'abbé Pierre (217-224).

Le fief des moines de Saint-Serge s'étend dans les paroisses de Saint-Mélaine, Erigné, Juigné, Soulaine et Charcé. (Archives de Maine-et-Loire, H 1160 et suivants).

Les titres de ce prieuré occupent le cahier XIX. Les Archives de Maine-et-Loire (H 1156-1191) n'en ont conservé ni original ni copie. Le plus ancien titre qu'elles possèdent sur cet établissement est une charte de 1160 environ, relative à un moulin *in vado quod vocatur Aubantia* (H 1156). Le Cartulaire de Saint-Serge n'a pas inséré cette charte, mais il en a, sur le même sujet, une autre (220), plus ancienne, passée au temps de l'abbé Bernard.

213 — s. d., 1055-1083. — Hugue, fils d'Hugue Normand, moine de Saint-Serge, ayant engagé une dîme donnée par son père, au lieu de Claye, du vivant de l'abbé Hubert (vers 1030), la restitue à l'abbaye, et reçoit de l'abbé Daibert LX sous. Témoins : Etienne de *Iesois ;* Gautier, neveu de l'abbé, Guihenoc de Rennes.

214 — s. d., même époque. — Don de Guillaume, vassal dudit Hugue, et concession de ce dernier.

215 — s. d., sous l'abbé Achard, 1083-1094. — Don par ledit Hugue d'une terre *ante portam municipii sui.* Témoin : Anquetil *homo monachorum.*

216 — s. d., vers 1100. — Hugue le Jeune, fils d'Hugue de Claye, se trouvant à Saint-Serge pour l'inhumation de son père, ainsi que ses frères Renaume et Eude, et son cousin Barthélemy de Murs, confirme les donations de son père pour le salut de ses parents, à savoir ledit Hugue et Cécile qui sont inscrits ce même jour au martyrologe de l'abbaye. Témoins : Barthelemy de Murs, neveu dudit Hugue ; Normand d'Erigné ; Hugue son frère ; Maurice de Mozé ; Anquetil.

217 — s. d., 1114-1133. — Don par Eude, fils d'Hugue de Claye, quand il prit l'habit, de la terre de la Fosse, située au-delà de la Loire, à Saint-Mélaine, avec la concession de ses frères Hugue et Renaume, et d'Hugue, neveu d'Eude ; confirmation du même don, lors d'un voyage de l'abbé Pierre à Claye, par Hugue, Renaume et Geofroy, frères d'Eude ; Thiphaine,

épouse d'Hugue ; les neveux d'Eude, fils d'Hugue, nommés Hugue, Geofroy et Mathieu, et leurs sœurs Cécile, Marie et Laurence, et Cécile *filia Salamacis*. Ils posent le don dans la main de l'abbé, avec leur couteau. Témoins : Geofroy, prieur de Saint-Mélaine ; Jean de Rochefort ; Grossus *de Luet*. L'abbé leur donne des palefrois ou de l'argent pour leur concession.

218 — s. d., sous l'abbé Pierre, 1114-1133. — Concession du don précédent par le comte Fouque et Geofroy, son fils, dans la demeure de Geofroy de Ramefort. Témoin : Geofroy des Verrières.

219 — s. d., 1138-1151. — Hugue le Jeune, fils d'Hugue, *cum factus esset miles*, ayant essayé de reprendre ce qu'il avait accordé avec son père, reçoit de l'abbé Hervé XL sous en charité et le bienfait de l'abbaye : puis, après avoir embrassé de rang les moines, abandonne ses prétentions. Témoin : Grafion, chantre de Saint-Maurice.

220 — s. d., sous l'abbé Bernard, 1094-1103. — Arrangement entre Gautier Buord, qui dirigeait l'obédience de Saint-Mélaine, et Abelin, au sujet d'une terre située sur le cours d'eau appelé *Albantia*. On avait d'abord fixé un terme pour le jugement à Saint-Venance-de-Murs : mais l'arrangement se fit ensuite à l'amiable. Témoins : Hugue de Claye, Fouque de Murs, son neveu, Renaud Belle Tête, Geofroy de Saint-Mélaine, Anquetil.

221 — s. d., vers 1110. — Guérin de Brain (184) ayant acquis pour le compte des moines, une terre de Geofroy de Briolay, prie ensuite les moines de la concéder à son neveu Eude, durant sa vie. A sa mort, Eude restitua cette terre avec le consentement de ses sœurs, Laurence et Hersende ; Hersende, après son mariage, ayant élevé des réclamations sur cette terre, y renonce ainsi que son époux Jean et ses fils, Pierre et Julien. Tous reçoivent le bienfait de l'abbaye, et de plus, en charité, Jean XVI sous, sa femme II sous, chaque enfant VI deniers. Témoin : Gautier de Tessigné.

222 — s. d., vers 1120. — Acquisition d'un arpent de vigne pour XL sous, par le moine Geofroy. Témoins : Goslen de

Saint-Mélaine, Ernaud des Brosses, Benoît, chevalier, de Soulaines. Taillefer, devenu chevalier, ayant émis des prétentions sur cette vigne, dont il avait consenti la vente, et l'ayant arrachée en partie, on porte l'affaire à la Cour du seigneur Normand, archidiacre, devant lequel il reconnaît son tort. Témoins : Geofroy de l'Aleu, Atson de Juigné.

223 — s. d., même époque ? — Don par Maurice *Garrel* de Mozé : 1° de la dîme qu'il avait dans cette paroisse, avec la concession de Thébaud, son beau frère, et de ses enfants ; 2° d'un pré, avec la concession de ses frères, Garnier et Bardou. Témoins : Guil. du Plessis, Ernaud des Brosses et Agathe, *domina eiusdem ville.*

224 — s. d., sous l'abbé Pierre 1114-1133. Don par Sarrazine, épouse de Mathieu de Beaupréau, de la dîme d'une terre à *Boschet*, avec le consentement de son époux et de son frère Renaud de *Calugniaco*. On l'inhumera à Saint-Serge et on inscrira son nom dans le martyrologe de l'abbaye. Témoin : Geofroy, prieur de Saint-Mélaine.

Peu d'années après, Mathieu de Beaupréau, sur le point de mourir, fait venir Geofroy, prieur de Saint-Mélaine, pour en recevoir l'habit religieux. Il donne à l'abbaye six setrées et une minée de terre et deux deniers de rente. Témoins : Pierre de Montsabert, Pierre de Saint-Saturnin, Hugue de *Roem*.

225 — s. d., sous les abbés Gautier et Hervé. — Don en viager, par les moines, à Anquetil, leur serviteur, d'une terre à Haute-Perche. En se faisant moine, il la leur remet, du consentement de son épouse et de ses fils, Maurice et Hugue, et leur donne la terre des Landes et un pré *in Luet*. Témoins : l'abbé Gautier, Hervé, moine et depuis abbé. Les moines jouirent tranquillement de ces biens pendant plus de sept ans. Mais après la mort desdits Maurice et Hugue, Benoite, fille d'Anquetil, élève, à ce sujet, des réclamations. Elle reconnaît enfin ses torts, *torturam suam recognoscens*, en présence de l'abbé Hervé. Témoins : Gautier de la Roche, Hubert de Martigné.

VII — SCEAUX (arr. de Segré)

Prieuré de Saint-Martin. — Sa fondation remonte à la donation de l'évêque Renaud (973-1005), qui comprend les deux églises de Sceaux et de Thorigné, *duas ecclesias Celsum et Thoriniacum inter Sartam et Meduanam* (301).

Prieurs : *Rivaldus de Tasleia*, vers 1100 (125) ; *Rivalon Bucel* ou *Bocel*, sous les abbés Pierre (180) et Hervé (181). Il vivait encore sous l'abbé Guillaume, mais sans la qualité de prieur, portée alors par *Geofroy* ; *Silvestre*, sous l'abbé Hervé (179) ; *Geofroy*, sous l'abbé Guillaume (182) ; *Renaud de Longchamp*, vers 1207.

Les chartes de ce prieuré occupent les cahiers signés : XIII Qv et XVI Qv. Les Archives de Maine-et-Loire conservent sur ce prieuré une charte originale du XIe siècle, une du XIIe siècle et plusieurs du XIIIe siècle (H 1193-1214), ainsi que plusieurs copies tirées, au XVIIe siècle, de notre manuscrit.

115 — s. d., sous l'abbé Achard, 1083-1094. — Echange, avec les chanoines de Saint-Maurice, d'une terre de la paroisse de Sceaux, acquise de différents seigneurs par le chantre Girard, et qui coûtait plus qu'elle ne rapportait aux chanoines, et des vignes de Mont-Riou. Les moines donnent entre autres choses un arpent de vigne estimé xx livres de deniers. L'échange est confirmé deux fois publiquement *in capitulo sancte Matris Ecclesie Andecavensis primo sub presentia Domni Eusebi episcopi, secundo sub presentia Domni Gaufridi episcopi. Porro testes qui huic rei interfuerunt, quia tam multi sunt ut si omnes hic annotarentur, modus excederetur quosdam nominatim subscripsimus*. Témoins : Renaud, doyen ; *Marbodus* (1).

116 — s. d., même époque. — Autorisation de l'échange précédent, par Artaud de Briolay et Alsende, son épouse, *Drogo Forestarius,* Durand de Facé, Renaud d'Iré. Témoins : Jean de Riaden, Ascelin et *Drogo* de Sceaux, Berard de Thorigné. *Et ne*

(1) C'est le célèbre évêque de Rennes.

res incredibilis videatur, pro concessione huius commutationis habuit Rainaldus de Iri, L *s., Drogo de Truinniaco et Adelaida eius uxor* XX *s., Goffredus Grosse,* X *s., Durandus de Fasciaco,* V *s., Frotmundus Turlus* IIII *s., Poncilinus* II *s., Eudo de Monte Riulfi* V *s., Mainerius* V *s.*

117 — **s. d.,** vers 1110. — Don de Geoffroy de Briollay, (v. 173), père de dame Chevrière.

118 — **s. d.,** 1055-1083. — Concession, par Adelelme de Tran (cf. 120), de ce que les moines avaient acheté ou possédaient dans son fief, savoir : l'église de Saint-Jean-Baptiste à Montrevault, la dîme « *inter Sartam et Meduanam, loco qui Celsus nominatur* », une dîme acquise de Renaud de Facé ; il confirme cette concession au Chapitre de Saint-Serge, avec Agnès, son épouse, et Burchard, son fils. Témoins : Burchard, frère d'Amerland de Tessecourt ; Guérin le Médecin, Gautier Papeau.

119 — **s. d.,** vers 1138. — Rappel que les hommes qui habitent dans le bois des Troncs ne peuvent rien prendre pour eux de ce bois (cf. 181).

120 — **s. d.,** 1055-1083. — Don de la dîme de Facé à l'abbé Daibert, par Sevald, vassal d'Adelelme de Tran, et son oncle Hélye, avec l'autorisation dudit Adelelme (v. 118), qui reçoit XXX sous en charité. Témoins : Gérard *Mercator de Sancta Maria,* Etienne *de Gisoiis, Adam homo S. Sergii.*

121 — **s. d.,** même époque. — Concession, par Hugue, *capitalis terre dominus,* de la dîme acquise de Renaud de Facé, *inter Sartam et Meduanam apud villam Loellam.* Fait à Ecuillé. Témoins : Fromond de Cheffes, Ponce de Soudon, Bernard, fils de Normand de Souzé ; Ascelin et Giroire d'Ecuillé, Renaud et Durand, de Facé.

122 — **s. d.,** vers 1140. — Don par Guillaume, fils de *Bartolot* de Champigné, de la dîme du premier moulin qu'il avait fait construire. Il reçoit en charité XL sols, à la place du palefroi qu'il avait demandé au prieur Rivallon.

123 — **s. d.** — Don par *Dometa,* épouse de Giraud de la

Violette, d'une rente d'un coteret de vin pur, *unum costerecium vini meri, in tempore vindemiarum.*

124 — s. d., 1055-1083. — Abandon par Hubert de Varennes de ses prétentions sur la dîme de Montriou. Vaslin, fils d'Hubert, n'ayant pas voulu d'abord ratifier cet abandon, revient à de meilleurs sentiments et obtient des moines qu'ils enterreront son père et son frère Cochard. Pour lui, s'il meurt à Château-Gontier, les moines transporteront son corps à Saint-Serge, s'ils sont prévenus de sa mort. La donation faite en la main de l'abbé Daibert, est déposée sur l'autel de Saint-Serge. Témoins : Hubert, père de Vaslin ; Cochard, son frère ; Lambert, *scriptor episcopi* ; Thébaud *Papans Bovem.*

125 — s. d., vers 1090. — Arrangement entre le moine Gautier Buort et Fromond Turlus (nº 116), au sujet d'une rente de xx deniers. Témoins : Albéric de Tessecourt, Ansald de Champigné, Geofroy Poidras.

126 — s. d., sous l'abbé Pierre, 1114-1133. — Geofroy *Destueis*, héritier dudit Fromond, ayant troublé les moines au sujet de l'arrangement précédent, est forcé de reconnaître leurs droits. Témoins : Raoul de Grez, Hubert de Champigné, Hervé de Morte-Fontaine.

127 — s. d., 1055-1083. — Don par Renaud, fils d'Hubert d'Iré, quand il accompagna le corps de son père pour le faire inhumer à Saint-Serge, d'une terre à Sceaux et à Thorigné, *quantum una carruca duabus sationibus arare potest.* Le don fait dans la main de l'abbé Daibert, est ensuite déposé sur l'autel de Saint-Serge. Témoins : Hugue des Jonchères, *Hugo siniscallus, Gaufridus vicecomes.*

128 — s. d., sous l'abbé Hervé 1138-1151. — Don, par Gui du Chastelet, d'un droit sur la terre des Cormiers, à Sceaux, et ratification de ce don pour v livres par son fils Lisiard qui l'avait contesté.

129 — s. d., 1125-1133. — *De Longanaia.* Pierre, indigne ministre des saints martyrs Serge et Bach, par le conseil de Rév. seigneur Ulger, évêque d'Angers et l'approbation de Geofroy, doyen de Saint-Maurice, Boemond et Richard Nor-

mand archidiacres, concède à des frères qui avaient acquis un cimetière dans la paroisse de Saint-Martin-de-Sceaux, la permission d'y avoir un oratoire, sauf toutefois les droits de la mère église.

130 — **s. d., 1114-1124.** — *De ecclesia Soceelle noticia.* Pierre, abbé de Saint-Serge, à la prière de vénérable Renaud, évêque d'Angers, donne à l'église de Sainte-Marie de Nid-d'Oiseau, par la main du dit seigneur Renaud, dans la main d'Eremburge, première abbesse dudit lieu, et dans la main de maître Salomon, l'église de Soucelles, excepté la sépulture des héritiers de Morin *de Alneriis*. A la mort de chaque moine de Saint-Serge, les religieuses feront célébrer une messe dans leur couvent, et chacune d'elles chantera un psaume. Les moines pourront présenter une religieuse à Nid-d'Oiseau; s'ils en présentent une seconde, les religieuses la recevront, mais elle sera habillée aux frais des moines qui donneront en outre, pour elle, LX sous, tandis qu'ils ne donneront rien pour la première. Si les religieuses abandonnent ce bien, il retournera à l'abbaye de Saint-Serge avec toutes ses constructions. *Monachi vero recipient breve monacharum et ad obitum earum facient dignum servicium.*

131 — **s. d.,** 1114-1123. — Arrangement entre les moines et André de Viviers. Les moines ne payeront pas la taille, *nisi pro captione sui corporis, aut pro filio suo cum miles factus fuerit, aut pro filia sua primogenita cum maritum acceperit.* Témoins: Hubert de Champigné (cf. 126), Barthelémy son fils, Rahier de la Place, Raoul de Grez, Benoit de Chelles.

132 — **s. d.,** sous l'abbé Achard, 1083-1094. — Concession par Guillaume de Feneu des dîmes de Montriou, et de ce qu'il avait dans son fief, à Thorigné. Témoins : Jourdain de la Boirie, Geofroy *de Teleio.*

133 — **s. d.,** vers 1080 (cf. 125). — Don par Guinebert des Cormiers de la terre *que vocatur de Sepi.* Témoins: Renaud de la Varenne, Isembart de Sceaux, Fromond *Turlus.*

134 — **s. d.,** sous l'abbé Achard, 1083-1094. — Don par Menier, fils d'Alburge, de la moitié d'un arpent de vigne, avec la concession d'Eudon de Montriou, *de cuius erat beneficio.*

135 — **s. d.**, même époque. — Don à l'abbé Achard, par Geofroy, *filius Grosse*, de droits à Sceaux aux Cormiers, près de son plessis, et de la moitié des noues *de Longalistra*. Il fait consentir ses sœurs à ce don.

171 — **s. d.**, vers 1102-1113. — Thébaud de Fontenelles réclamant des moines une redevance qu'ils ne lui devaient pas sur la terre de la Tremblaie, et ayant enlevé et gardé longtemps la chape d'Etienne, homme des moines, est assigné par eux par devant Rahier de la Place (v. nº 173), son seigneur. Au jour dit, les moines se présentent, mais Thébaud, sentant l'injustice de sa cause, fait défaut.

172 — **s. d.**, sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Don, par Gombaud, de terres à Sceaux, et réclamations à ce sujet. Témoins : Renaud d'Iré, Renaud Meschin, Albéric *Ferlus*, *Drogo Forestarius*, Ascelin de Sceaux, Renaud de Tessecourt, Yves de Grez, Jean *de Riaden*.

173 — **s. d.**, 1103-1114. — Concession au sujet de la terre précédente, de Rahier de la Place, époux de la fille d'Hamelin, fils de Wicher. Fait dans la cour de Geofroy de Briolay. Témoins : l'abbé Gautier, Fouque *de Matefelun*, Guillaume de Feneu, Burchard de Grez, Guy *de Fuzeila*.

174 — **s. d.**, sous l'abbé Gautier 1103-1114. — Abandon de réclamations sur cette terre, par le neveu d'Hamelin.

175 — **s. d.**, sous l'abbé Geofroy I, 1207-1212. — Concession d'une dîme sur la terre des Bignons, par Nicolas Pierre de Seurdres qui reçoit, en retour, xv livres monnaie d'Angers. Témoins : Geofroy Pierre, son frère ; Alard de Saint-Laurent, *Turrel de Bierne*, Etienne de Floué. Confirmé à Seurdres : *et quia sigillum proprium non habebam, dominus episc. andeg. et archid. transmeduan. ad petitionem meam suis sigillis presentem paginam roboraverunt.*

176 — **s. d.**, vers 1130. — Don de Rahier de la Place au jour de l'inhumation de son épouse à Saint-Serge, avec le consentement de ses enfants : Mathieu, Geofroy, Rahier et Hamelin. Témoin : Guillaume, prêtre de Saint-Michel.

177 — **s. d.**, sous l'abbé Geofroy I, 1207-1212. — Conces-

sion par Hamelin de la Place, de la terre du *Fareriz*, à Sceaux. Témoin : Renaud de Longchamp, prieur de Sceaux : *Gaufrido Jesse armario abbatie et Philippo de Noient, monachis, Billeio de Soleire, Erneis de Daon, Rob. Ancher, militibus, Raherio fratre meo qui benigne hoc concessit ;* Hamelin de Chatillon, Etienne de Floué.

178 — s. d., 1055-1083. — Don d'Herbert de Sceaux et de sa femme : à la mort de l'un d'eux, les moines auront un quartier de vigne et toute sa part. Témoin : Gautier, neveu de l'abbé Daibert.

179 — s. d., sous l'abbé Hervé, 1138-1151. — Echange avec Richard de *Loires*, des droits que les moines avaient à Sceaux au fief de Rahier de la Place, pour ceux que le dit Richard avait dans le fief de Berthelot de Champigné. Les moines donnent à Richard un cheval de L sous ; à Rahier, pour son consentement, un cheval et X sous ; à ses fils Mathieu et Geofroy, V et III sous. Témoins : André de *Charnacé*, Geofroy *Charpi*, Silvestre, prieur de Sceaux, qui paya toutes les dépenses.

180 — s. d., 1114-1133. — Concession par l'abbé Pierre à Bartholot de Champigné, d'une place pour faire une maison dans le cimetière de Sceaux, *tali conditione ut quicquid in ea suum proprium fuerit liberum ab omni consuetudine præter sacrilegium habeat.* Il paiera une rente de II sous IV deniers, à la Saint Laurent. Mais, comme les moines lui doivent une rente de VIII sous IV deniers à la foire d'Angers, *ad feram andecavinam inter servicium et pastum*, ils retiendront sur cette redevance la rente qui leur est due, si elle n'est pas payée autrement. Témoins : Hervé, moine, *qui postea fuit abbas*, Freslon, frère de Bartholot.

181 — s. d., 1138-1151. — Don par Gui du Chastelet de droits sur la terre des Troncs, confirmé par son fils Lisiard, son épouse, Berthe, et ses enfants, Pierre et Mabile. Témoins : l'abbé Hervé, Rivallon Bocel, prieur de Sceaux ; Ernaud et Raoul de Grez, Gautier l'Anglais.

182 — s. d., 1158-1162. — Pierre, fils de Lisiard, *iam factus miles*, ayant inquiété les moines au sujet du don précédent,

est cité par eux devant la cour de l'évêque Mathieu (1155-1162). Il récuse son jugement et s'en va. Les moines, voyant qu'ils ne peuvent obtenir justice par le moyen de la Cour ecclésiastique, recourent, parce qu'ils y sont forcés, à la Cour séculière, *et Ugonem filium Pipini Turonensis Castelli novi tunc temporis siniscalli, ut causam eorum audiret rogaverunt.* On se réunit devant le sénéchal, et Pierre, de l'avis de ses amis, se décida à reconnaître le droit des moines et porta de sa main l'acte d'accord, sur l'autel de Saint-Martin-de-Sceaux. Témoins : l'abbé Guillaume, Rivalon *Bocel*, Ansger, prieur de Thorigné ; Geofroy, prieur de Sceaux ; Hubert, prieur d'Huillé ; Hugue le Sénéchal ; Fouque de Clefs, Guillaume de Champigné, Freslon de Champigné, André *de Charnacé*, Fromond de Feneu.

183 — s. d. — Don de Geofroy de la Cropte avec le consentement de sa femme, de sa sœur Fillote, et de Renaud, fils de Fillote. Témoins : Herbert de la Varenne, Renaud *de Ruga*.

VIII. — THORIGNÉ (arr. de Segré)

Prieuré de Saint-Martin. — Fondé sur le fonds donné à Saint-Serge par l'évêque Renaud (973-1005) (v. Sceaux, p. 136).

Prieur : *Anger*, vers 1160 (182, 212).

Les titres de ce prieuré occupent les cahiers signés XII Qv et XIIII Qv. L'*Inventaire des Archives de Maine-et-Loire*, H 1214, donne, pour le XIIe siècle, sur cet établissement, deux titres qui manquent à notre Cartulaire, et quelques copies qui en ont été tirées au XVIIe siècle.

103 — s. d., 1125 (n. s.). — Accord entre Pierre, abbé de Saint-Serge, et Hamelin, abbé de Saint-Aubin, au sujet de l'écluse de Varennes, voisine des écluses de la Roussière, de Sautré et de Grez, et dont les mesures avaient été déterminées par Girard, abbé de Saint-Aubin, et Bernard, abbé de Saint-Serge. Charte de l'évêque Renaud, datée du v des ides de janvier,

Indict. sec. M. C. XX. IIII. (1) Témoins : Gilbert, archevêque de Tours; Lisiard de Sablé; Païen et Rolland de Montrevault; Ulger, archidiacre; Richard, archidiacre; Rouaud et Grafion, chanoines; Geofroy de Feneu; Raoul de Grez; Geofroy de *Sancthe;* Odo des Aleux; Pichon de la Guerche; Guy Charboneau.

104 — s. d., 1055-1083. — Don, par Oger de Thorigné, d'une terre chargée d'une redevance envers Girard Ascelin *de Curum*, et arrangement relatif au fossé d'un moulin. Témoins : Gautier, neveu de l'abbé ; Pierre *de Alberiis.*

105 — s. d., même époque. — Don, par Bodin, de la terre de Varennes; abandon de prétentions à ce sujet par Gautier de *Volria* et son épouse, fille d'Hulin de Quincé. Témoins : Pierre de *Alberiis*, Fromond de Feneu.

106 — s. d., 26 mars 1111 (2). — Don de la terre appelée la Bodinière, située entre Thorigné et les moulins de Varennes, par Gautier, surnommé le Médecin, avec le consentement d'Hamelin *de Sivreio* et d'Auger de Marigné, *de quorum casamento erat*, qui déposèrent leur concession sur l'autel de Saint-Serge pendant que le seigneur Gautier y célébrait la messe ; et de Gosbert de Sauconnier, *capitalis dominus*, et de Garnier son frère. L'abbaye donnera audit Gautier, pendant toute sa vie, la nourriture et le vêtement d'un moine. Témoins : *Nichol* de Neuville, Geofroy de Floué. *Actum VII Kal. april, in Ramis palmarum.*

107 — s. d., vers 1080. — Don d'une masure à Thorigné par Gosbert, chevalier, fils de Guicher, et Adelaïde, son épouse, avec l'autorisation d'Hubert d'Iré, son seigneur, oncle d'Adelaïde. Le vilain qui tiendra cette masure pourra prendre

(1) Cet acte prouve qu'il faut prolonger jusqu'en janvier 1125 (n. s.) l'épiscopat de Renaud, qui eut pour successeur cette même année, sur le siège d'Angers, Ulger, qui paraît parmi les témoins avec la qualité d'archidiacre.

(2) La date exacte de cet acte nous est fournie par l'indication suivante : *Fait le VII des Kal. d'avril, le jour des Rameaux.* Il suffit de chercher sous l'abbé Gautier, par conséquent de 1103 à 1114, l'année où le dimanche des Rameaux tomba le VII des Kal. d'avril, ou 26 mars, ce qui, dans cet intervalle d'années, n'arriva qu'une fois, en 1111, où Pâques tomba le 2 avril.

dans la forêt du bois sec, pour se chauffer, et du bois vert, pour réparer les bâtiments, mais ne pourra pas en vendre. Témoins : Jean de Jalesnes, Hubert de Chanzé, Bertrand de Champigné, Hubert de Sélaines, Gaudin de *Chiriaco*, Ménard de Thorigné, Etienne de *Gisois*.

108 — s. d., 1055-1083. — Abandon, par Eude de Chemazé, de prétentions sur la terre et le moulin de Varennes ; il met sa donation d'abord dans la main de l'abbé Daibert, puis sur l'autel de Saint-Serge. Témoins : Eude et Hugue de Blaison, *Hato* de Saint-Samson.

109 — s. d., même époque. — Concession par Maurice de Chemazé de tout ce que les moines tenaient de son fief, surtout de la terre de Varennes. Témoins : Maurice et Adelard son fils qui fait la même concession, Hervé de Baugé, Geofroy de *Alberiis*.

110 — s. d., 1082-1101. — Don, par Bernier et Giraud, fils d'Andefred, bourgeois d'Angers, de ce qu'ils avaient sur les moulins de Varennes. Confirmé par le dit Giraud, dans la cour du seigneur Geofroy, évêque, sous l'ormeau. Témoin : Renaud *de Vulventio*.

111 — s. d., vers 1130. — Don, de Mainard de Grez, fait d'abord dans la main du moine Michel, et porté ensuite avec un livre manuel sur l'autel de Saint-Martin. *Concedente Hugone de Greio* (v. 236) *qui de eadem terra servicium habebat, qui et huius doni cessionem in manu iam dicti Michaelis misit.* Témoins : Renaud de la Barbée, Richard de Morte-Fontaine, André de Poligné.

112 — s. d., sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Don d'une masure à Varennes, par Guinebert Bodin, avec l'autorisation de Gautier le Sénéchal qui la tenait de Rahier de Craon, dudit Rahier, d'Hugolin frère de Gautier le Sénéchal, de Geofroy de Quincé, de son épouse et de son fillâtre Geofroy *ad quem honor pertinebat*. Les moines donneront chaque année IV sols, *pro militari servicio*, à Geofroy de Quincé tant qu'il tiendra le fief de son fillâtre, puis, après sa mort, à son fillâtre. Ledit Geofroy aura à Sceaux une maison franche, de quatre toises de long et de large. *Domum* IIII *teisarum in longum et in latum.*

La donation est déposée sur l'autel de Saint-Serge par tous ceux qui y prennent part.

113 — **s. d.,** vers 1090 (v. 204). — Don de la terre voisine de la porte de Saint-Martin, à droite en sortant, jusqu'au ruisseau et au moulin, par Oger, avec le consentement de Giraud et de Popelin, *capitalis dominus*, de Bernon son frère, *accepto renone*. Témoins : Gosbert *Tuisun*, Robert *Bigot*, Martin de Hoges, Geofroy de la Porte.

136 — **s. d.,** 1055-1083. — Don de la terre de Poligné par Jean l'Anguille et ses frères, avec le consentement de Garnier de Juigné et *Maineldis eius uxor que in mariagio terram habebat, de quibus Ioh. terram tenebat*, et d'Hubert de Chenillé, *de quo Ioh. tenebat, et ipse a Warnerio*. La donation est déposée sur l'autel de Saint-Serge. Témoins : Ernou frère de Goslen, chanoine de Saint-Lô ; Constant de Rochefort, Jean, prêtre du Plessis ; Goslin de Feneu. La donation est confirmée, dans la suite, sous l'abbé Daibert. Témoin : Guérin *Aloa*.

137 — **s. d.,** même époque. — Concession, par Roger de Montrevault, *capitalis dominus terre de Polinniaco*, de tout ce que les moines avaient dans cette terre. Fait à son château de Montrevault. Témoins : Robert de Châteauceaux, *Effredus* de Château-Renier, Cirbert de Loudun, Bernier Bodin, Renaud Bodin, Guérin *Aloa*. (cf. 136.)

138 — **s. d.,** 1083-1094. — Abandon, par Guillaume, fils de Garnier de Juigné, de ses prétentions sur la terre de Poligné. La donation est faite dans la main de l'abbé Achard, puis posée sur l'autel. Témoins : Poelin de Vernée, Babin.

139 — **s. d.,** même époque. — Don, par Guinebert de Poligné quand il se fit moine, de ce qu'il avait dans la terre de Poligné. Témoins : Richard *de Nemore*, *Geofroy de Thorigné, Ogerius Forestarius, Lisoius monachus*.

139 *bis* — **s. d.,** même époque. — Abandon, par Gui, fils d'Ascelin, de ce qu'il prétendait sur la terre de Poligné, avec le consentement de son frère Eude, surnommé Barbotin, qui reçoit, en récompense, des souliers. Témoins : Gérard *Coquus*, Wigrim, *Ogerius Forestarius*.

140 — s. d., sous l'abbé Achard, 1083-1094. — Don d'une terre à Poligné par Durand de Facé. Il ira à Saint-Serge avec sa femme, quand elle sera guérie, confirmer cette donation déjà faite à l'abbé Achard et renouvelée dans les mains des moines Yve de Grez et Grégoire à Poligné. Témoins : O. de Neuville, Gautier, surnommé *Cum oculis*.

141 — s. d., même époque. — Don de la terre de Hoges par Hunebaud, chevalier, vassal de Burcard de Grez, avec la concession de Burcard, seigneur d'Hunebaud. Fait à Grez, dans la main du moine Yves, frère du même Burcard. Témoins : Goslen de Doué, neveu de Burcard, Robert des Essarts, Thébaud d'Ampoigné.

142 — s. d. — Don, par un chevalier nommé Popin, fils de Roger du Bois, d'une terre à Aussigné. Fait au Plessis-Macé. Témoins : Pierre du Plessis, Lambert de *Pende Latronem*.

143 — s. d., sous l'abbé Achard, 1083-1094. — Don, par Guillaume de Feneu, de la dîme de Montriou. Témoins : Jourdain de la Boirie, Geofroy de *Teleio*.

144 — s. d., 1103-1114. — Guillaume de Vernée réclamant à tort diverses redevances entre autres *summerium in exercitu*, et ayant causé des dommages aux moines, *preda reddita, pro forfacto venit Torinniacum et discaltiatus venit cum virga ante altare et satisfecit domno Walterio abbati, et monachis eius*. Témoins : *Decanus Richardus S. Mauritii*, Burchard de Grez, Raoul son fils.

145 — s. d., vers 1070. — Au temps de Burcard et d'Ingelger, fondateurs du prieuré de Saint-Marcel (de Briolay fondé vers 1032-1036), un chevalier nommé Geofroy, époux de *Manissa*, fille de Marmion. avait donné à Saint-Marcel des terres sises à Bauné et à Thorigné. Après la mort de Geofroy, un chevalier nommé Hubert, fils d'Albéric d'Iré, *de genere Marmionis*, ayant élevé des prétentions sur cette terre y renonce. Témoins : *Dominus Ingelgerius, Ermensendis uxor eius, Gosfridus filius eorum*. Burchard de Cimbré, Burchard de Soucelles, Fromond de Grez.

146 — s. d., même époque. — Abandon de prétentions sur cette terre par Bernard fils de Brunon. Fait *in placitum ante*

dominum Ingelgerium et Hubertum. Témoins : Hildeman d'Aussigné, Sebrand *qui Mischinus vocabatur,* Arnoul de Verrigné.

147 — 1070, n. s. — Don, par Albéric *de Orbesciaco* et son épouse Bernelde, de masures qu'ils tenaient de leur seigneur Ermengis, surnommé Goscelin, fils de Gautier *Infedi*, d'une vigne située devant l'église de Saint-Martin-du-Bois, et d'une maison située dans le cimetière de Saint-Martin, qu'ils tenaient de Geofroy, fils d'Yvon du château de Segré. Témoins : Geofroy fils de Geofroy *de Noda*, Lambert *de Hulsedo,* Mainard de Morte-Fontaine, Gautier neveu de l'abbé. *Anno* M LXIX *feria* III *ante caput ieiunii* (16 février 1070).

148 — s. d., sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Abandon, par Drogon, forestier de Renaud d'Iré, de ses prétentions, sur la terre donnée aux moines par son beau-père, *patraster*. Il donne en plus x setrées de terre après sa mort, s'il n'a pas d'enfant. Témoins : Gumbaud de Sceaux, Lambert des Jonchères.

202 — s. d., sous l'abbé Pierre, 1114-1133. — Abandon, par Barthelémy de Champigné, de ses prétentions sur la masure de *Huston*, et sur une partie des landes que Renaud d'Iré avait données aux moines pour la sépulture d'Hubert, son père, et sur la terre de Bauné. Fait d'abord à Ecouflant dans la maison des moines, puis à Briolay, au cloître de Saint-Marcel. Si les vassaux de Barthelémy, de qui les moines tiennent leurs terres de Sceaux, lui refusent leurs redevances, il n'envahira pas le bien des moines, mais avertira l'abbé de s'acquitter envers lui de ce qu'il doit à ces vassaux, et défendra les moines pour empêcher ces derniers de ravager leurs terres. Témoins : Richard de *Laval*, Hubert de Champigné, Robert *Poiadras* (1).

(1) Var. *Poidras*, v. n° 125. Ce nom est encore porté dans le pays nantais. Outre les noms dont nous indiquons l'origine dans l'étude qui précède l'analyse des chartes, p. 81, notre cartulaire en mentionne plusieurs autres d'origine indéterminée et qui sont toujours portés dans nos contrées de l'Ouest. Au nombre de ces derniers, en figure un que les catalogues des collections Dobrée ont souvent l'occasion de citer parmi les bienfaiteurs du Musée : celui de *Gasselin*. Le nom de *Vaslinus* (16), *Gascelinus* (18), ou *Guascelinus* (26), se rencontre fréquemment dans les titres du prieuré de Beaupréau. Il s'est per-

[**203**]. — Hommages rendus au XIII[e] siècle ; v. *Appendix*.

204 — **s. d.**, vers 1090. — Yvon de Grez (v. 140) achète de Drogon le Forestier (v. 148), une terre à Aussigné. Témoins: Geofroy de la Porte, Etienne de Hoges.

205 — **s. d.** — Vente, aux moines, d'une terre à la Fontaine d'Aussigné, par Bérenger *Borlerius* et son fillâtre qui, pour l'autorisation, embrassa les moines Fromond et Gautier qui faisaient cet achat, en présence d'Archembaud, son oncle, qui l'autorisa volontiers.

206 — **s. d.**, sous l'abbé Daibert, 1052-1083. — Don d'une terre par le chevalier Adelelme, avec le consentement de sa femme Ingeline par qui cette terre était venue en son domaine.

207 — **s. d.**, sous le même. — Don, de terre à Sceaux et à Thorigné, par Renaud fils d'Hubert d'Iré quand il accompagna le corps de son père à Saint-Serge.

208 — **s. d.**, même époque. — Arrangement au sujet d'une terre située devant la porte de Thorigué, près de la croix, entre les moines et Hugolin, fils d'Ours de Chauvon ; on n'y fera jamais rien, excepté un chemin public.

209 — **s. d.**, vers 1080 (v. 112.) — Suite des propriétaires du moulin de Varennes. *Aloius canonicus Sancti Sergii et prior ceteris canonicis fecit molendinum de Varedna*. Il passe ensuite à son fils qui fut, dans la suite, lépreux ; puis à Durand des Vignes, enfin à Guinebert Bodin qui reconnaît qu'après lui nul n'a plus de droit que Saint-Serge à le posséder.

210 — **s. d.**, sous l'abbé Guillaume, 1152-1168. — Don, par Geofroy *Sale*, quand il se fit moine, du fief de Monceaux, avec la concession des deux fils de Bernegaud, à savoir Lambert et Geofroy et de leur sœur Gosbergue, à condition que l'abbé et les moines la marieront légitimement à leurs frais. Geofroy *Sale*

pétué non seulement dans les familles, mais encore dans des noms de terre du pays d'Anjou, au Sud de la Loire ; par exemple, à Andrezé et à la Varenne. C'est de cette dernière, que la famille Durand-Gasselin avait déjà tiré son nom au XVIII[e] siècle.

porte son don sur l'autel de Saint-Martin (1), àThorigné, à la vue de sa femme Ermengarde, de son fils Guillaume, de son neveu Mathieu *Sale* et de Freslon de Champigné, seigneur du fief.

[**211**] — Hommages rendus en 1270; v. *Appendix*.

212 — **s. d.,** sous le même, 1152-1168. — André *Boce*, meunier de Varennes, *qui habebat iure hereditario mulneragium de Varennis*, donne le onzième boisseau et le onzième poisson de sa part au prieur Ansger, qui lui donne, ainsi qu'à sa femme et à ses deux enfants, un pain de froment, en souvenir de leur concession. La donation, faite d'abord à Thorigné sur l'autel de Saint-Martin, est renouvelée par les mêmes à Saint-Serge en la main de l'abbé Guillaume. Témoin : Jean de la Cour.

IX — VILLENEUVE, bourg
(arr. de Cholet, commune du Fief-Sauvin)

Prieuré de Notre-Dame, fondé avant 1080 à la suite de la donation de Fouque Normand, seigneur de Montrevault (336).

Prieurs : *Eslon*, vers 1080 (335). — *Aimery*, vers 1080 (349). — *Eude le Louche, Odo Luscus*, vers 1100 (340). — *Geofroy*, vers 1100 (338). — *Guillaume*, vers 1110 (360).

Les titres de ce prieuré occupent le dernier feuillet du VIIe cahier, f° 158, v°, et le VIIIe cahier tout entier. L'Inventaire des Archives de Maine-et-Loire n'a pas de fonds spécial pour cet établissement.

335 — **s. d.,** vers 1080. — Don par Raoul, le Vicomte de Montrevault, et Roger de Montrevault, de quatre arpents de la

(1) Ces donations sur l'autel, souvent mentionnées dans le Cartulaire, se faisaient à la messe, à l'Offrande. En déposant sa charte sur l'autel de donation, le donateur qui entrait dans le monastère disait : « Seigneur, voici que je vous rends et que je vous offre avec mon âme et ma pauvreté, tous les biens que vous m'avez donnés ; je veux que mes biens soient là où vont être mon cœur et mon âme, sous la puissance du monastère et de l'abbé qui doit tenir désormais pour moi, Seigneur, votre place ». V. sur cette cérémonie : Les commentaires sur la règle de Saint-Benoît. (Migne, *Patr. Lat.*, t. LXVI, col. 835).



forêt de Ville-Neuve. Les moines en tireront tout ce qui leur est nécessaire, mais ne pourront pas l'arracher, ni en faire une terre labourable. La donation, faite au temps où les moines Erlon, Déodat et Fromond demeuraient à Ville-Neuve, est confirmée à l'abbé Daibert, en voyage dans les Mauges. Témoins : Raoul, le vicomte ; Geofroy de Saint-Quentin, Froger de Gros-Fouil, Goslen de Saint-Remy.

336 — s. d., 1080 1083. — Don à l'abbé Daibert par Fouque Normand de Montrevault, fils de Roger, de la moitié de la chapelle de Ville-Neuve qui est près de la forêt, *cum sepultura, et primitiis agnorum, vitulorum, porcorum, canabi, et lini.* La donation est faite pour les âmes de Roger, son père ; Marsirie, sa mère ; Anger, Renaud, Gelduin et Geofroy, ses frères, et la sienne. Il reçoit des moines un excellent cheval, *optimum equum.*

337 — s. d., 1080-1083. — Don au même abbé, par Tesceline, fille de Roger de la Motte, épouse de Robert de Vendôme et de Thébert, frère de Bernon le Viguier. Témoins : Fouque Normand, Sigebrand de la Châtaigneraie, Bernard Ecorche-Loup, Gautier l'Angevin, Lethard, fils de *Bersejai ;* Geofroy Boit vin, Yve l'Ane, Renaud Burgevin, Yve, moine.

338 — s. d., vers 1100. — Don par Fouque, le vicomte, sur le conseil d'Agathe, sa mère, de la moitié du bois où sont les Essarts d'Yvon, c'est-à-dire toute sa part de l'église de Sainte-Marie-de-Villeneuve. Témoins : Bernard Laurier, Bonet de Villeneuve, Bernard d'Ajoux, *Johanne fratre Restei qui fecit in quercubus signa.* Burchard, fillâtre de Fouque, consent à ce don et le dépose sur l'autel de Villeneuve, devant Geofroy, prieur du dit lieu.

339 — s. d., vers 1080. — Don par Guillaume le Glorieux *Gloriosus*, d'une dîme, *apud Trosam troe* et d'une rente que lui devait Brient de Beaupréau. Témoin : Yve, moine (337).

340 — s. d., vers 1100. — Raoul, vicomte de Montrevault, près de mourir, fait promettre à son épouse Agathe, et à son fils aîné, Fouque, de donner la terre d'Ajoux à Saint-Serge, où il veut être inhumé : ce qu'Agathe et Fouque exécutent

après sa mort, par la main d'Eude le Louche, qui était alors à l'obédience de Villeneuve. Témoins : Bourmaud de Chaudron, Jean de *Mazeio*, Picard *Loripes*, Raoul *Trenchard*, Bernard Laurier (338), Bonet de Villeneuve, Renaud *Bataille*, *Batailla*. Mais comme cette terre était commune entre les seigneurs des deux châteaux, le moine Rivallon va trouver Normand, seigneur du Petit-Montrevault, qui lui donne tout ce qu'il avait de droits sur cette terre.

341 — 1138-1151. — Les moines, par négligence ou paresse, n'ayant pas cultivé cette terre, un clerc, nommé Gédéon, s'en empare. Les moines réclament, mais plus mollement qu'ils n'auraient dû, car elle était un peu loin de leur maison. Enfin, l'abbé Hervé va trouver Roscelin, le Vicomte, fils de Fouque, qui lui confirme la donation de son aïeul Raoul et de son père Fouque, et donne la terre d'Ajoux aux moines, comme les deux ermites Gilebert et Mainard l'avaient possédée. La donation est consentie par Pétronille, épouse de Roscelin, fille d'Orri de Beaupréau, dans la chambre de Roscelin à Montrevault. Témoins : Joscelin, prêtre de Beaupréau ; Joscelin, seigneur de Beaupréau ; Normand *de Fauril* ; Morin de Saint-Rémy. L'abbé Hervé va ensuite trouver Fouque, fils dudit Normand, seigneur du Petit-Montrevault, qui confirme la donation, puis *Aricia*, épouse de Fouque, qui la confirme également. Témoins : Alain de Saint-Michel ; Renaud de *Corrun* ; David *la Broche* ; Geofroy *Luel. S. Rosce † lini, S. Petro † nille uxoris eiusdem, S. Fulco † nis, S. Ari † tie uxoris eius, S. Gau † fridi filii eorum.*

342, 343. — Chartes barrées, reportées à leur place plus naturelle, dans le fonds de Montrevault, sous les nos 353, 354.

344 — Vers 1100. — Vente d'une terre à Villeneuve, par l'épouse d'Hermenard de *Ciriaco*, avec le consentement de ses enfants.

345 — 1055-1080. — Acquisition par l'abbé Daibert d'une terre à Villeneuve, *super aquam de riro profundo*, d'avec Hardouin, frère d'Ermengot de Jallais, et de Tescelin, fils d'Hulbert. Tescelin, seigneur d'Hardouin, reçoit II sous pour que lui et Hardouin en garantissent la propriété aux moines. Roger de

Montrevault, seigneur des deux, reçoit XII deniers pour son autorisation, avec garantie qu'il ne laissera ni Hardouin ni Tescelin troubler les moines à ce sujet. Témoins : Roger de Montrevault.... Du château du vicomte : Froger, Restaud le Viguier.

346 — Vers 1080. *Notitia de Frogerio de Monte Rebelli.* — Don par un chevalier, nommé Froger, d'une terre à Sainte-Marie-de-Villeneuve pour le salut de ses parents et de ses frères Reginfroy et Girard. Témoin : Vincent, prêtre de Saint-Michel.

347 — Sous l'abbé Daibert, 1055-1083. — Don par Tescelin de Montrevault, *devotus Deo miles*, et son épouse Adeburgis, *insignis in sancta religione*, de la moitié de la cour et de l'église de Saint-Rémy, d'une terre près de l'étang du château de Montrevault, etc. Témoins : Renaud, archidiacre ; Rahier de Lué et son épouse Aremburge, sœur de dame Adeburge, épouse du seigneur Tescelin.

348 — Sous le même. — Don par le même et Girard, *filius Freeline*, de la terre appelée *Quarteriolum*, à Villeneuve. Témoins : Géroire de Beaupréau, Daniel du Palais.

349 — **s. d.,** vers 1080. — *Donum de commendatione de Villa nova.* Don de Daniel du Palais, en expiation de ses fautes. Daniel du Palais avait autrefois envoyé ses pillards ravager la terre de Beaupréau. Mais pendant que lui-même, avec plusieurs autres, se cachait en embuscade, en les attendant à Villeneuve, il fut pris du regret de ses fautes, et donna aux moines.... *medietatem commendationis de Villa nova.* L'autre moitié est donnée par Iven le Bouc au moine Aimeri qui gouvernait l'obédience de Villeneuve. Témoins : Raoul le Vicomte, Agathe son épouse, leurs fils Fouque et Burcard. Froger de Gros-Fouil.

350 — **s. d.,** sous les abbés Achard et Bernard. 1083-1104. — Don d'une terre, près de l'église de Villeneuve, par Geofroy de Saint-Quentin et par son fils Geofroy qui défend à ce sujet la cause des moines contre son frère Board, sous l'abbé Achard. Après la mort dudit Geofroy, un chevalier nommé

Vasloth, ayant épousé sa veuve, réclame cette terre. L'abbé Bernard se rend à la cour du vicomte Raoul, à Montrevault, avec ledit Vasloth, *paratus per iudicium liberare terram*. Mais par le conseil du vicomte et de ses barons, ils s'accordent : l'abbé Bernard donne x sous à Vasloth et v deniers au fils de Geofroy.

360 — Vers 1110. — *Notitia de terra Widonis de Sancto Quintino*. Gui, fils de Geofroy de Saint-Quentin, à son retour de Jérusalem, ayant désiré se faire moine et n'ayant pas d'argent à donner en espèces, donne à Guillaume, prieur de Villeneuve, dix setrées de terre, et promet d'en donner davantage si Hervé du Palais, son beau-frère, le lui permet. Le moine Guillaume envoie le moine Etienne au Palais vers Hervé qui avait sous sa garde et sous sa puissance tout le bien de Gui, dont il avait épousé la sœur aînée, *terramque et totum fevum serviebat*. Hervé, joyeux, ne se contente pas de concéder ce qu'avait donné Gui ; il y ajoute encore du sien propre, à savoir une rente à la Toussaint sur Bonnet de Villeneuve (v. 338, 340) ; et son neveu Chochard, une masure de terre entre le bois, près de l'église du Puiset, *et mansionem in suo proprio plaxicio ad rusticum hospitandum*. Ceci fait, le moine Guillaume et Gui se rendent au Petit-Montrevault, vers le seigneur Païen, et lui demandent de concéder ce que Gui et Hervé ont donné à Saint Serge. Non seulement Païen le concède, mais promet qu'il en sera le protecteur. En témoignage de cette concession, Gui baise ses pieds, et, par le conseil du seigneur Païen et d'Hervé, les moines reçoivent Gui parmi eux.

DICTIONNAIRE DES NOMS DE LIEUX

mentionnés dans le Cartulaire de Saint-Serge

Pour faciliter les recherches dans le Cartulaire de Saint-Serge, il nous a semblé bon d'ajouter, à l'analyse des chartes, un Dictionnaire des noms de lieux qu'il contient.

Dans ce Dictionnaire, nous donnons d'abord le nom actuel de la localité, puis ensuite les différentes formes de ce nom aux XIe et

XII[e] siècles. Ce groupement de formes qui, prises isolément, ne renferment pas toujours assez de lumières pour éclairer leur origine, présente, au point de vue philologique, un avantage sur lequel il est inutile d'insister.

Cet avantage est aussi très appréciable au point de vue généalogique. Le rapprochement des noms de plusieurs seigneurs jette également sur leurs familles une clarté qui permet de dissiper les obscurités, soit de leur origine, soit de leurs filiations.

Parmi les familles d'Anjou ou du Maine dont les membres paraissent dans notre Cartulaire, figurent principalement celles des seigneurs de Beaupréau, Cholet, Montjean, Montrevault, Blaizon, Château-Gontier, Mathefelon, Grez, la Roche-d'Iré, Louarcé, la Motte-de-Pendu, etc.

Les généalogies de la plupart de ces familles ont souvent été publiées soit dans des études spéciales, soit dans les histoires des localités qui portent leur nom. Nous en avons consulté quelques-unes dans les savants travaux de MM. Port, sur l'Anjou; Pissot, sur Cholet; l'abbé Allard, sur Montjean et Montrevault; A. de Martonne, sur les seigneurs de Château-Gontier; Godard-Faultrier, etc. (1) Dans toutes ces généalogies, nous avons constaté pour l'époque difficile des XI[e] et XII[e] siècles, soit des lacunes que le Cartulaire de Saint-Serge permet de combler, soit des méprises qu'il permet de rectifier.

Nous n'entrons point sur ce sujet dans de plus grands détails; les simples comparaisons des articles que notre Dictionnaire consacre à ces familles avec ceux que l'on peut voir dans ces généalogies, nous dispensera de discussions dans lesquelles il n'est pas dans notre plan d'entrer.

Pour l'identification de certaines localités, nous nous sommes servi du remarquable *Dictionnaire* de M. Port. Quelque autorité qu'il mérite, nous avouons cependant ne pas l'avoir toujours suivi. M. Port, nous semble avoir placé dans le Maine-et-Loire certaines localités situées dans les départements limitrophes. En règle générale, dans une donation, il faut chercher les lieux qu'elle mentionne aux environs de l'établissement en faveur de qui on la fait. Plusieurs prieurés de Saint-Serge étant voisins de la Mayenne et de la Sarthe,

(1) *Dictionnaire géograph. et biograph. de Maine-et-Loire*, par M. C. Port. — *Topographie historique de la Ville de Cholet*, par le D[r] Léon Pissot. — *Notes sur Montjean et ses Seigneurs*, par l'abbé Allard. — *Les Seigneurs de Château-Gontier*. — *Commission historique et généalogique de la Mayenne*, t. III. — *L'Anjou et ses Monuments*, par Godard-Faultrier.

c'est dans ces départements que nous avons cru devoir placer certaines localités placées par M. Port dans le Maine-et-Loire.

Pour la même raison, nous nous refusons à voir dans Chanteussé le *Campus de Useo* de la charte 43. Cette dernière localité est mentionnée dans une donation faite au prieuré de *Beaupréau*, par Renaud, de Cholet. Il est peu probable qu'un seigneur de Cholet ait donné aux moines de Beaupréau la dîme d'une terre dont ils étaient, les uns et les autres, séparés par toute la longueur de l'Anjou.

Quand, avec les ressources insuffisantes dont nous disposons, nous n'avons pu identifier certains noms de localités, nous nous bornons à en indiquer le nom latin en italique. Dans ce cas, pour restreindre le champ des recherches, nous accompagnons le numéro de la charte qui donne ce nom, de l'indication du fonds auquel cette charte appartient. Voici le sens des abréviations que nous employons à cet effet : Titres de Beaupréau, *t. B.* ; de Chaumont, *t. Ch.* ; de Grez, *t. G.* : de Juigné, *t. J.* ; de Montrevault, *t. M.* ; de Saint-Mélaine, *t. S. M.* ; de Sceaux, *t. Sc.* ; de Thorigné, *t. Th.* ; de Villeneuve, *t. V. N.*

L'immense majorité de ces localités étant située dans le Maine-et-Loire, nous avons cru inutile d'en faire suivre le nom du nom de ce département. Nous nous bornons à en indiquer soit la commune, soit l'arrondissement. Nous n'indiquons le département que pour les localités situées dans les départements voisins.

Ajoux, Fief-Sauvin, arr. Cholet : *Aios*, 340, 341 ; *Bernardus de Aiois*, 146, 338 ; *Rainaldus de Aios*, 350.

Allencé, terre relevant de Doussay, en Daumeray : *Tebaudus de Lence*, 290 ; *Mauricius de Lenciaco*, 296.

Alleu (l'), Thorigné, d'après C. Port : *Gaufridus de Alodo*, 222.

Alleuds (les), arr. Angers : *Odo de Alodiis*, 103.

Alloyau (?) commune d'Angers : *Letardus de Lupello*, 198.

Alneriis : *Morinus de A.*, 130, vers Soucelles.

Alnerio : *Vastinus de A.*, 42, vers Beaupréau.

Ampoigné, Mayenne, arr. Château-Gontier : *Tedbaldus de Ampinniaco*, 141 ; *Albericus de Ampugniaco*, 199.

Andrezé, arr. Cholet : *terra apud Andriziacum*, 15.

et de Pétronille, épouse de Roscelin de Montrevault, 341; *Hugo de Bello Pratello,* peut-être le fils d'Orri, paraît avec *Radulfus eius frater,* sous l'abbé Gautier, 1103-1114, 82; Joscelin paraît avec le titre de seigneur de B., peut-être sous l'abbé Pierre, 1114-1133, 16, certainement sous l'abbé Hervé, 1138-1151, dans des actes qui ne mentionnent pas sa parenté avec ses prédécesseurs; *Joscelinus dominus Castri B. P.,* 16; *Iocelinus dominus Castri,* 18, 29; *Iocelinus dominus de B. P.,* 341.

Autres personnages de B., dont le Cartulaire ne permet pas d'établir la filiation : Mathieu de B., contemporain de Géroire et d'Orri, paraît dans les mêmes actes que ces seigneurs, 66, 71, 75, 306, 308, 309, 313; *Sarracena, uxor Mathei de B. P., Rainaldo de Calugniaco, fratre suo,* 224; Ascelin, frère de Mathieu, 308; *Jordanis de B. P.,* 1, 22, 24, 42, 44; *Joh. filius Teoderici de B. P.,* 22, 38, 68, 75, 308, 311; *Lysias ou Lisoius, miles, de B. P.,* 1, 5; *Ermengodus de B. P.,* 35; *Herbertus miles de B. P.,* époux *d'Adelentia,* fils *d'Aldescendis,* 76, 78; *Herbertus de B. P. cognomento Malus Gener,* 80, cf. 79; *Gosfredus Fulcoenus de B. P.,* 37; *Hamelinus Berte de B. P.,* 18; *Fulcredus de B. P.,* père de Hildebert, 308; *Brientius de B. P.,* 339; *Vaslonus, frater Gosberti de B. P.,* 357; *Odrandus de B. P.,* 81, 311; *Wascelinus Grafionis de B. P.,* 78; *Ragotus sinicallus de B. P.,* 20.

Beauveau, arr. Baugé : *Monachi de Bella Valle,* 54, 56.

Belle Branche, S.-Brice, Mayenne, arr. Château-Gontier : *Monachi de Bele Branche,* 170.

Bierné, Huillé : *Turrel de Bierne,* 175; *Wil. de Biernio,* 184; *Terra de Moleriis ad Bierne,* 276.

Bignon (le), Ecuillé : *Garsilius de Buignun,* 90; *G. de Bugnone,* 164, frère de Guiterne, 292; *Fulcorannus de B.,* père de Raoul et de Fouque, frère de Bérenger et *heres Alberici de Laigneio,* 164, 167; *Terra des Boignons apud Celsum,* 175; cf. *Terra des Boignons in par. de Escuillé* (Arch. de M.-et-L., H 1095).

Bignon (le) : *Vinea de Bugnone,* 36, t. B.

Castanearia, 337, *borderia de Castaneriis*, 45, *Castaneriatas*, 66, t. B.

Château-Ceaux (1), vulgairement Champtoceaux, arr. Cholet : *Barbotinus de Castro Celso*, 16 ; *Hamelinus de C. C.*, 75 ; *Robertus de C. C.*, 37.

Château-du-Loir, Sarthe, arr. S.-Calais : *Hugo de Castello Ledi*, 53.

Château-Gontier, Mayenne : *Oppidum*, 199 ; *Castrum* ou *Castellum Gunterii*. Seigneurs : Allard, 1058, *Adelardus de Castro Gunterii*, 314 ; Renaud, *Rainaldus de Castello Gunterii*, 199 ; *R. Castri G.*, 198. Il renouvelle, sous l'abbé Achard, une concession qu'il avait déjà faite sous l'abbé Daibert. L'abbé donne à son fils Allard, en bas âge, XII deniers, *velut alludens puerili eius animo*. Cet Allard est donc différent du témoin de 1058. Barthélemy, fils d'Allard, *Bartholomeus filius Adelardi de Castro Gunterio* (vers 1159), 92. Nous ne le trouvons mentionné dans aucune des généalogies des seigneurs de Château-Gontier. La plus complète, celle de M. A. de Martonne (*Commis. hist. et généal. de la Mayenne*, t. III, 281-305), dit d'Allard de Château-Gontier : « Cet Allard n'eut d'autre enfant que celui qui suit (p. 295) », c'est-à-dire un autre Allard. Barthélemy figure parmi les clercs de l'Evêque ou les chanoines d'Angers. *Wihenocus de Castro Gunterii*, 57 ; *Vinee Castri G.*, 201.

(1) En adoptant dans notre Dictionnaire les formes actuelles des noms de localités, nous sacrifions assez, par ailleurs, la raison et l'étymologie à l'usage. C'est ainsi que nous écrivons *Montrevault* au lieu de *Montreveau*, forme qui correspond plus exactement à *Mons Rebellis*, et dans laquelle le *t* n'a aucune raison d'être, et *Sceaux*, au lieu de *Ceaux*, dont la vieille forme latine est constamment *Celsus*. Quant au nom de *Château-Ceaux*, nous avouons n'avoir pu nous résigner à employer la forme vulgaire faite en dépit de toutes les règles étymologiques, et qui est contre les plus anciennes formes latines de ce nom. L'histoire ancienne de Château-Ceaux se résume tout entière dans celle de son château, et c'était avec raison que ce mot de Château était uni avec celui de Ceaux dès le VI[e] siècle. L'orthographe officielle a changé tout cela en adoptant la forme monstrueuse de *Champtoceaux*. Pour la raison que nous avons exposée dans notre étude sur *Château-Ceaux aux VI[e], VII[e] et VIII[e] siècles*, les habitants de Château-Ceaux nous pardonneront de conserver à leur localité un nom qui dise quelque chose et qui rappelle d'anciens souvenirs.

Château-Neuf, arr. Segré : *Castrum novum*, 57 ; *Malignus presb. de Castello novo*, 363 ; *Ugo, filius Pipini Turonensis, Castelli novi siniscallus*, 182.

Château-Renier (1), arr. Cholet : *Walterius de Castello Rainerii*, 66, 311, 312 ; *Effredus de C. R.*, 137.

Château-Roger : *Castellum Rotgerii*, 357. Château du Petit-Montrevault, ainsi appelé de *Roger de M.*, pour le distinguer du Grand-M., appelé dans le même acte *Château du Vicomte*.

Châtelet (le), Sceaux : *Guido* ou *Wido de Castelet*, 181 ; *Lisiardus del C.*, 264 ; *de Casteleto*, 286, *filius eius*, époux de Berthe, père de Pierre et de Mabile, 128, 181 ; *Gaufridus de C.*, frère de Lisiard, 239 ; *Petrus, filius Lisiardi, factus miles*, 182.

Châtillon, Cantenay-Epinard : *Hamelinus de Chastelun*, 177.

Chaudron, arr. Cholet : *ecclesia de Chalderun*, 315, 316, 324 ; *Morin de Ch.*, 48 ; *Burmaldus de Chalderone*, 340.

Chaumont, arr. Baugé : *S. Petrus de Calido Monte*, 50, 52 ; *de Calvo Monte*, 364 ; *Obedienta de Calido M.*, 362 ; *de Calvo M.*, 363 ; *de Callo M.*, 366 ; *Harduinus, presb. de Calvo M.*, 368 ; *Hubertus de C. M.*, 364 ; *de Calido M.*, 54 ; *Frogerius de C. M.*, 54 ; *de Callo M.*, 58 ; *Helgotus de Calido M*, 375 ; *Ioh. de C. M.*, 62 ; *Rainaldus de Calmonte*, 362. V. Prieuré, p. 98.

Chauvigné, Mozé : *Rainaldus de Calugniaco*. Cette identification, faite par M. Port, nous semble défectueuse. Le Cartulaire

(1) Cette localité est aussi mentionnée dans un important document relatif à l'histoire du pays nantais et connu sous le nom de *Charte de Louis le Gros*, charte datée de 1123, dans sa dernière rédaction, mais rédigée avec des documents antérieurs aux invasions normandes. Frappé de l'ordre logique dans lequel cette charte énumère les localités qui appartinrent autrefois au temporel de l'évêque de Nantes, nous avons déjà émis l'opinion qu'il fallait chercher *Château-Renier* dans le pays d'Anjou, au sud de la Loire, contre le sentiment d'autres auteurs qui l'ont placé au nord de ce fleuve. La rencontre de ce même nom parmi les titres du prieuré de Beaupréau, nous semble apporter une nouvelle force à notre opinion. Si nos souvenirs ne nous trompent pas, le nom de Château-Renier doit aussi se rencontrer dans un titre des prieurés de Liré ou de Château-Ceaux.

porte *de Calugniaco* et non pas *Calvigniacum*, suivant la lecture de cet auteur, 224.

Chauvon, Thorigné : *Hugolinus, filius Ursi de Calvono*, 208; *Guido de Chaluun*, 286.

Cheffes, arr. Angers : *Frotmundus de Chefa*, 121 ; *Bened. de Chefe*, 131.

Chemazé, Mayenne, arr. Château-Gontier : *Odo de Chamaziaco*, 108 ; *Mauricius de C.*, 109.

Chemillé, arr. Cholet : *Giraldus de Chemilli*, 48.

Chenillé, Chenillé-Changé, arr. Segré : *Hubertus de Chinilliaco, filius Gaufridi vicarii*, 136.

Chesneio *: Angerius de C.;* la Chênaie, Chasnay (?), 96, t. J.

Chevrière (la), Briolay : *Widulfus de Capraria*, 184 ; *Guibl* (sic) de C., 168 ; *Widolus de Capreria*, 296 ; *Widulfus de Capria*, 159 ; *G. de Brioledo, pater Domine Capraricæ*, 117 (cf. *Capraria de Brioledo*, Arch. de M.-et-L. H 857 et H 1082, 39, H 1208).

Chiriaco *: Galdinus de C.*, 107 ; t. Th. Cherré (?), arr. Angers ou Saint-Rémy-la-Varenne. (C. Port).

Chistrio *: Rotbertus de C.*, 201, t. J.

Choeria *: Herbertus de C.*, 239, 286. t. Gr.

Choiseau ou **Choisel,** moulin : *Chosellum in Avaresma*, t. B., 35.

Cholet : *Hamelinus de Choleto* ou *Coleto*, 85, 308, 309, frère de Vaslon, 81, 311 et de Gosbert, 311, moine, 75. On lui a donné un fils du nom de Jean ; c'est peut-être une interprétation fautive de la Charte 308 : *cum Hamelino de Choleto et cum Johanne filio Teoderici*. Ce Jean, fils de Thierry, était un personnage important de l'époque, et figure dans plusieurs chartes de Beaupréau. — Geofroy, neveu d'Hamelin, 309, fils de son frère Gosbert, 311 — Renaud de Ch., 15, 75, 311, époux d'Hildegarde, 39, remariée à Campanus et mère d'Aimery, 43, père de Mathieu, son aîné, et de Geofroy, 39 ; Geofroy le Gras ou *Crassus*, frère de Renaud et tuteur de ses enfants, 39 ; *Gaufridus de Choleto*, 15, 24, 314 ; *Griferius filius eius*, 310 ; Mathieu de C., fils de

Renaud, chevalier, 39; Aimery de C., 313, fils d'Hildegarde épouse 1º de Renaud, 2º de Campanus, 39, 43; Papin de C., 17, 43, 70; Normand de C., 312, époux de *Genta*, 14, ses héritiers, 30. Ces personnages se disent : *Hamelin de Cholet, Renaud de Cholet, Mathieu de Cholet*... mais aucun ne porte le titre de seigneur de Cholet. Le titre de seigneur avec le nom de la localité est réservé, dans le pays, aux seigneurs de Beaupréau.

arr. de Saumur. Ce nom ne se trouvant que dans les titres du prieuré de Juigné, c'est aux environs du prieuré de Juigné qu'il faut chercher ce lieu.

Ingrande, Azé, arr. Château-Gontier : *Herbertus de Ingrandia*, 61, 59.

Ioio : Rainaldus de I., 41, t. Beaupréau.

Iré, La Roche d'Iré, Bourg d'Iré : *Dominus de Yri*, 240; *Hubertus de Yri*, 107; *Hubertus, miles, filius Alberici de Iri de genere Marmionis*, le chevalier Geofroy, époux de *Manissa*, fille de Marmion, 145; *Rainaldus de Hiri*, 116, *de Yri*, 116, 127, 172; *Rainaldus, filius Huberti de Hiri*, 207, 202; *Gaufridus de Hiri*, 162; *Drogo, forestarius Rainaldi de Hiri*, 116, 148.

Ispanniacum, aux environs de Juigné, en Morannes, identifié par C. Port, avec Laigné, t. II, p. 438 : *Apud villam Ispaniacum que est sita iuxta Lapratam*, 154; *Ascelinus de Ispanniaco*, 154.

Iutrinni mansura, Morannes : 300.

Jalesne, Vernantes, arr. Baugé: *Ioh. de Ialegniis*, 52; *Ialonniis*, 61; *de Ialonnia*, 107, 376; de *Ialumniis*, 59; père de Geofroy et Jean, 61, et de Milesende, 59; *terra de Ialennolia* (?) 6.

Jallais, arr. Cholet : *Aimericus de Ialesia*, 41 ; *Ermengotus de I.*, 345.

Jarzé, arr. Baugé : *Feodum Iarziense*, 55; *Fromundus, presb. de Iarciaco*, 61; *Will. de Iarziaco*, 372; *Herbertus de Zarziaco*, 195.

Jérusalem, Morannes : *Terra quœ vocatur Hierusalem*, 166, 191, 192.

Jonchères (les) : *Lambertus de Iunceriis*, 148; *Hugo de Iuncheriis*, 127, 207.

Juigné : *Iovinniacum*, 195; *Iuinniacum*, 149, 184, etc.; *Iuinniacum de la Prata*, 293; *Capella de Iuinniaco, altare S. Andree*, 155, 165; *Wil. filius Garnerii de Iuinniaco... Maineldis, uxor eius*, 136, 138; *Atsone de Juigni*, 222. V. p. 113.

Monte Croterio : *Decima de M. C.*, 66, t. B.

Montdoubleau, Pellouailles, arr. Angers : *Paganus de Montdoblet*, 56.

Montessalt : *Frogerius de M.*, 61 ; t. Ch.

Montfaucon, arr. Cholet : *Ferum de Monte Falcun*, 16 ; *Mauricius de M. Falconis, Mauriciolus, filius Girardi de M. F.*, 351 ; *Morinus de M. F.*, 78 ; *Rusellus de Mont Falcon*, 56.

Mont-Girou : *Bernardus de Monte Girul*, 91 ; t. J.

Montjean, arr. Cholet : *Mons Iohannis ; Apud Montem Iohannis in claustro monachorum S. Martini*, 39. — Seigneurs : Asceline, mère d'Aimery, Raoul et Hugue, 306 ; Aimery (1062), *Haimericus de M. J., et duo fratres eius Radulfus et Hugo cum consensu Asceline matris eorum*, 306, frère de Raoul et d'Haton, 71 ; Raoul (1070 et après 1093) ; *Radulfus de M. J.*, 3, époux d'Elisabeth, sœur de Mathieu de Cholet, cf. 39, 66, père d'Ascelin, Barbotin et Asceline et du moine Albéric, 3, 7, 49, 66, 69, 75, 77, 308, 310, 311, 318, 350, frère d'Hugue, 69, 306, 310, 311 ; Hugue (avant 1082 et après 1100), *Hugo de M. J.*, 1, 2, 7, 24, 39, 47, 66, 70, 72, 73, 75, 308, père de Vivien, 7, 70, *Hugo de M. J., Radulfus frater eius, Ascelinus filius Radulfi, Barbotus frater eius*, 310 ; Ascelin, fils de Raoul, 3, 7, 49, 310, frère de Barbot, 310 ; Barbot, fils de Raoul, *Barbot de M. J.*, 29, *Barbotinus*, 3, *Barbotus de M. J.*, 25 ; *Aaleddis uxor defuncti Barboti et Ribotellus filius eiusdem*, 26 ; Vivien, fils d'Hugue, 7, 70, 83, moine à S.-Serge, 15, 16 ; *Odo de M. J.*, 66 ; *Ernaldus de M. J.*, 308 ; *Gaufridus fratri (sic) Petri Montis Iohannis*, 42 ; *Vasloth de M. J.*, 43.

Montrevault, arr. Cholet. — Grand-Montrevault, Château fondé par le comte Fouque : *Castellum quod Montem Rebellem nominavit. Castrum quod vocatur Mons Rebellis*, 315. Les seigneurs du Grand-Montrevault portent le titre de vicomtes ; le Cartulaire en mentionne trois : I. Raoul, *Radulfus vicecomes*, 306, 335, 350 ; *R., vic. de Monte Rebelli*, 340 ; il vivait sous les abbés Daibert, Achard et Bernard, 350 ; époux d'Agathe, 340, père de Fouque qui suit et de Burcard, *Rad. vicecomite, Agatha uxore eius Fulcone et Burcardo filiis eorum*, 349. — II. Fouque, fils aîné

de Raoul et d'Agathe, 340 ; *Fulco vicecomes, consilio Agathe matris sue,* 338, père de Roscelin qui suit, beau-père de Burcard : *Burchardus filater Fulconis,* 338. — III. Roscelin, fils de Fouque, époux de Pétronille, fille d'Orri de Beaupréau : *Roscelinus vicecomes filius Fulconis ; avus suus Radulfus, Petronilla uxor sua filia Orrici de Bello Pratello,* 341.

Petit-Montrevault, prieuré, v. p. 125 : *Eccl. S. Iohannis apud Montem Rebellem,* 118 ; *eccl. S. Ioh. iuxta eccl. S. Petri de Mellemarco,* 358 ; *territorium Montis Rubelli,* 354 ; *Mons Rebellis Parvus,* 360.

Seigneurs : V. Château-Roger. Roger, *Rogerius de Monti Rebelli,* 75, 137, 319, 335, 336, 345, époux de Marsire, 336, père de Fouque qui suit, et de Roger, Renaud Gelduin et Geofroy, 319, il était aussi seigneur de Poligné, 137, il vivait et mourut sous l'abbé Daibert, 345. — Fouque, dit Normand : *Dominus Parvi Montis Rebellis,* 340 ; *Fulco de M. R.,* 336 ; *Fulco Normannus,* 41 ; *Normannus,* 318 ; *N. de M. R.,* 331, 333, 340, 352 ; *Normannus Fulco de M. R.,* 351 ; fils de Roger et de Marsire, frère de Roger, Renaud, Gelduin et Geofroy : *Patris sui Rotgerii, et matris sue Marsirie et fratrum suorum Rogerii, Rainaldi, Jelduini et Goffredi* 336 (cf. 319), et de Païen : *Pagano fratre eius,* 331, il était époux de Mahaut : *Maheldis uxor eius ;* 351, il vivait sous les abbés Daibert, Bernard et Pierre, 331. — Fouque, fils du précédent : *Fulco filius Normanni, dominus Parvi Montis Rebellis,* époux d'*Avicia* et père de Geofroy : *S. Fulconis, S. Avitie, uxoris eius, S. Gaufridi, filii eorum,* 341 ; il vivait sous l'abbé Hervé. Ces diverses données ne concordent guère avec ce qu'écrit M. Port. « Quoique Normand laissât deux fils, c'est un de ses frères, Payen, qui paraît lui avoir succédé. » (*Diction.*, t. II, 730). Payen ne porte pas le titre de seigneur, qui est, au contraire, attribué par la charte 341, à Fouque, fils de Normand. Cependant, la charte 360 pourrait être invoquée en faveur de l'opinion de M. Port. *Paganus de M. R.* (1125), 103, 360, frère de Normand, 331. Le nom de Montrevault est aussi porté par les personnages suivants que le Cartulaire ne permet pas de rattacher à la famille de ces seigneurs : *Ermenfredus de M. R.,* époux d'*Adeberga,* père de Salomon, 351 ; *Pinardus de M. R.,* 321 ; *Stephanus de M. R.,*

moine, 374; *Frogerius de M. R. miles*, frère de Sigenfred et de Girard, 346; *Rolandus de M. R.*, 103; Renaud Burgevin de M. R., 359, 352. On trouve plusieurs fois mentionnés les noms de Thescelin de M., Thescelin le Riche de M., Thescelin le Vieux de M., Thescelin, fils d'Hilbert ou d'Hulbert. Ce dernier diffère de Thescelin le Vieux, 351. Quant aux autres, nous nous contentons d'insérer ce que le Cartulaire renferme à leur sujet : *Tescelinus de M. R.* (1058), 314, 329, 348 ; époux d'Adeburge, 347, sœur d'Aremburge, épouse de Rahier de Lué, 317, 347 ; père d'Hubert, inhumé à S.-Serge, et vassal de Raoul, vicomte du Mans, 314, 317. — *Thescelinus senis, T. vetulus*, 320, 351, *senior*, 316. Thescelin, fils d'Hilbert, frère d'Eude et d'Hubert, 319, 357, 359, vassal de Roger de M., 345. *Thescelinus dives de M. R.*, 353, 354. M. Port mentionne un *Hilbert*, seigneur du Petit-Montrevault (*Dict.*, II, 730). Est-ce de lui que Tescelin était fils ? Nous l'ignorons. Mais comme il était vassal de Roger de M., il ne faudrait pas lui attribuer cette seigneurie.

Montriou, Feneu : *D. de Monte-Rionis ; de M.-Riol,* 132, 143 ; *de M.-Rioli,* 124 ; *Eudo de M.-Riulfi,* 116, 134, 115.

Mont-Sabert, Coutures : *Petrus de Monte-Seberto,* 224 ; *Goslenus de M.-Setberti,* 365 ; *G. de M.-Tiedberti,* 364 ; *Gaoslenus de M.-Thetberti,* 366.

Morannes, arr. Baugé : *In vico Morenne,* 184 ; *Morenna,* 87, 169, 196, 314 ; *Gaufridus presb. de Morenna ; Rotbertus presb. eiusdem loci,* 200 ; *Robertus presb. de M.,* 160, 186 ; *Lebertus de M.,* 149, 150, 197 ; *Barbotinus, Gaufridus, Robertus filii eius,* 150 ; *Frogerius de M.,* 294 ; *Helias de M.,* 184 ; *de Morennis,* 195 ; *Algerius de Moranna,* 314.

Mortagne (Vendée), arr. La Roche-sur-Yon : *Mauritania,* 66 ; t. B.

Morte-Fontaine, Thorigné : *Richardus de Mortuo-Fonte,* 111 ; *Herveus de M.-F.,* 126 ; *Will. de M.-F.,* 147, 235. (Cf. Arch. de Maine-et-Loire, H 1226).

Mortier (le) : *Morterium in Campi-Landa,* 88 (v. *Champelande).*

Partiri terra : 62, t. Ch.

Pende Latronem : *Lambertus de P. L.*, 142 ; t. Th.

Pendu, Morannes. Moulin et seigneurie de la Motte-de-Pendu, cf. Arch. M.-et-L., H 1085 : *Molendinum de Pendu*, 90, 169 ; *Warnerius cognomento Bodinus* [*dominus de Pendu*] *de Morenna*, époux d'Ermengarde, père d'Hélie, d'Agnès, d'abord mariée à Maurice de Corde, 118, puis religieuse, 160, et de Mabile, mariée à Hugue Goul, 160, 168, 169, 191, 200, 276 ; *Helyas*, fils de Garnier Bodin, 184, fait chevalier, 159 ; *Hugo Goul* ou *Gous*, époux de Mabile, fille de Garnier, père d'Adeline et de Matilde, 160, et de Païen, 165, seigneur de Pendu, 150, 165, mort après 1114, 165. Les mots *dominus de Pendu* ont été ajoutés en surcharge au-dessus des noms de Garnier Bodin et d'Hugue Goul, au XIIIe siècle, 160, 165, 168. Le texte porte simplement : *Warnerius cognomento Bodinus de Morenna*. Hélie, fils de Garnier, s'appelle aussi Hélie de Morannes. V. Morannes.

Penlaboteria : *Decima de P.*, 45, t. B.

Perosel : *Molendinum de P.*, 8 ; *de Petroso*, 83, 84, t. B.

Perray (le), terre dépendant de Briolay (Arch. de Maine-et-Loire, H 890) : *Galterius, Walterius de Perreio*, 55, 366 ; *Durandus de Perreio*, 366, 368 ; *Harduinus, filius eius*, 368, t. Ch.

Pestono : *Lisuius de P.*, 298, t. J.

Peterecia : *Tetbaudus de P.*, 351, t. M.

Petrenario : *Walterius de P.*, 317 ; t. M.

Peverleio : *Gaufridus de P.*, 293 ; *G. de Peverlezio*, *Richegarz armiger eius*, 302, t. J.

Pin-en-Mauges (le), arr. Cholet : *Girardus de Pinu*, 8, 14, 16, époux d'*Hersendis*, père de Payen et d'Ulger, 19, 20 ; *Girardus Tresmenses*, époux de lad. Hersende, 21 ; *Ulgerius de P.*, 17, 308 ; *Wil. de P.*, 70.

Place (la) : *Platea*, 25, 31 ; *Girorius de Platea*, 31, 65, 68 ; *Archembaldus de P.*, 335, 345, t. B. et V. N.

Saint-Michel : *Will. presb. de S. Michaele,* 176; *Guido de S. M.*, 157, t. Sc., Saint-Michel-du-Tertre (?), cf. Arch. de M.-et-L., H 774; *Alanus de S. M.*, 341; *Viventius S. Micaelis presb.*, 346, t. V. N.

Saint-Philbert-en-Mauges, arr. Cholet : *Vassallus de S. Philiberto*, 307, 309.

Saint-Pierre : *Gaufridus de S. Petro*, père de Burchard et de Marie, 318, 328, t. M.

Saint-Pierre, bois en Chaumont : *Boscus S. Petri*, 362.

Saint-Pierre-Maulimart (1), arr. Cholet : *Eccl. S. Petri de Melle Marco*, 351; *eccl. S. Joannis iuxta eccl. S. Petri de Mellemarco*, 358, 359.

Saint-Quentin-en-Mauges, arr. Cholet : *Gaufridus de S. Quintino*, 85, 306, 311, 313, 317, 319, 329, 335, 353, 357; *G. de S. Q. Gaufridus filius eius, Boardus frater eius iunior*, 350, 42; *Wido filius G. de S. Q.*, 360; Geofroy de S. Quentin vivait du temps de l'abbé Daibert et paraît dans un acte passé sous son successeur, après 1083, 311.

Saint-Quentin-les-Beaurepaire, Baugé, ou Mayenne, arr. Château-Gontier : *Warinus de S. Quintino*, 298, t. J.

Saint-Rémy-en-Mauges, arr. Cholet : *Ecclesia S. Remigii in pago Metallico*, 314, 317, 319, 321, 354, 357; *Morinus et Rainaldus filius eius de S. Remigio*, 19, 320, 341; *Rainaldus de S. Remigio*, 329; *Maurinus filius predicti Rainaldi*, 320, 352; *Curia eiusdem Rainaldi*, 320; *Vinea in fevo R. de S. R.*, 356; *Gauzlenus de S. R.*, 329, 335, 355; *Alduinus de S. R.*, 320, 330.

Saint-Samson, ancienne paroisse d'Angers : *Hato de S. Sansone*, 108.

(1) Cette localité est ainsi mentionnée parmi les biens dépendants autrefois de l'évêché de Nantes, dans la charte de Louis-le-Gros (v. plus haut p. 164, note) : *Dimidium Mello Mortis cum ecclesia*. Parmi les autres localités du Maine-et-Loire énumérées dans cette charte, citons : Gesté, Montfaucon, Liré, Drain, la Varenne, et, dans ce qui était dès lors le pays d'Anjou : *In pago Andegavo, Balgiac. Curtem Daon, Curtem Genii ac Villam Lineris. Mello Mortis* a été identifié à tort avec Saint-Etienne-de-Mer-Morte, au Pays de Retz.



APPENDIX

Nous donnons sous ce titre les documents ajoutés, après coup, au Cartulaire, sur la partie de ses feuillets laissée en blanc lors de sa rédaction. Ces documents se rapportent à l'histoire générale de l'abbaye et à celle de tous ses prieurés. Ils comprennent : 1° des diplômes et chartes concernant ses donations et privilèges ; 2° des serments prêtés par les recteurs des paroisses à la nomination de l'abbé, ainsi que les hommages rendus pour les biens situés dans son fief : les derniers actes concernent la plupart des prieurés de l'abbaye, et renferment quelques renseignements sur des prieurés des diocèses du Mans, de Laval, de Rennes et de Nantes.

Pour ne pas nous étendre plus longuement, nous nous bornerons à indiquer rapidement ces actes divers, dans l'ordre dans lequel nous les trouvons inscrits dans le manuscrit. Quelques-uns de ces documents ont été transcrits, comme nous le disons plus haut, sur les feuillets mêmes du Cartulaire : les autres remplissent les feuillets 167-176, qui forment un cahier ajouté au volume lors de sa reliure, mais qui en diffère complètement par le parchemin.

I. — Diplômes et chartes concernant les privilèges de l'abbaye de Saint-Serge

F° 131 v°. — Ch. 301. — 1000. Diplôme de Robert, roi de France, en faveur de l'abbaye de Saint-Serge, située à un mille d'Angers, vers l'Orient. Il confirme la donation faite par l'évêque Renaud pour les âmes de son père *Equinocus* (sic), de

sa mère Richilde, de son frère Hugue, du comte Geofroy et de Fouque, son fils, donation qui comprend : *dimidiam ecclesiam S. Remigii cum pertinenciis suis, et de rebus ecclesie sue duas quartas de terra que est de potestate que vocatur Jonniacus... villam Boschitum ex integro et dimidiam villam Confluentis et dimidium portum de Sarta eiusdem ville, et piscarias et prata cum mancipiis et omnibus ad hoc pertinentibus et Alberis villam dimidiam et piscariam dimidiam que dicitur litteris Guaschita et villam Campiniacum cum adjacentibus ex integro et duas ecclesias Celsum et Thoriniacum inter Sartam et Meduanam et ecclesiam de Buxito et ecclesiam S. Melani ultra Ligerim et quidquid habent S. Sergius et Bachus in Chelgeyo.*

Charte d'Hubert, évêque d'Angers, relative à la donation de l'église Saint-Maurille de Chalonnes. *Datum kal. marcii regnante Henrico rege Francorum, et Gauf. comite Andeg. anno millesimo...*

Mention d'un diplôme **s. d.** du roi Henri, confirmant la donation précédente ; d'une autre charte de l'évêque Hubert, confirmant les donations de son prédécesseur Renaud ; d'une charte de l'évêque Ulger, donnée en 1148, *Ludovico Francorum rege expedicionem Domini in Sarracenos agentis*, concernant l'écluse des Ponts-de-Cé, *de Ponte Sagii ;* et d'autres chartes de l'évêque Eusèbe, 1128.

Fo 132 vo. — Ch. 304. — 1313. Charte de Guillaume, évêque d'Angers, dans laquelle il rappelle qu'il est né et a été élevé dans ce diocèse, qu'il a été, sept ans, le commensal de l'évêque Nicolas, auquel il a succédé depuis vingt-deux ans et plus.

Ch. 305. — Note dans laquelle l'abbé Guillaume *Bajuli, sacre Theologie professor*, rappelle les différends de l'abbaye avec l'évêque Nicolas Gelent, notamment au sujet d'acquisitions devant et derrière le manoir d'*Esventart*, et atteste qu'il a transcrit les documents précédents le 4 septembre 1374.

Fo 163 vo. — Ch. 371. — Juin 1270. Charte de Gautier, abbé de S.-Serge, concédant à Michel de la Forêt, *civi Andegavensi*, la moitié d'une maison sise dans le fief de l'abbaye, *juxta portum Buschere.*

Modèle de la lettre à envoyer à la mort des religieux.

F° 93. — Ch. 99. — 1212. Charte de Jean, archevêque de Tours, faisant sa visite dans le diocèse d'Angers et au prieuré de Juigné, touchant le droit de procuration réclamé au prieuré. *Orig. et vidimus*, Arch. de M.-et-L., H 1080.

Ch. 100. — 1319. Arrangement entre l'évêque d'Angers, Hugue, et l'abbé de Saint-Serge, Pierre *de Castro Lucii*, touchant le droit de visite dans ledit prieuré.

Ch. 101. — 1252. Charte de Michel, évêque d'Angers, réglant les droits de J., archidiacre *trans meduan.* sur les prieurés de Meral, de la Poissonnière, de Savonnières, de Grez et de la Roche-d'Iré.

Ch. 102. — 1275. Charte de Nicolas Gellent, évêque d'Angers, règlant un différend entre l'abbé de Saint-Serge et Olivier, archid. d'Angers, qui réclamait le cheval monté par le nouvel abbé lors de son installation.

Avec ces chartes inscrites sur les feuillets mêmes du Cartulaire, il nous semble bon de cataloguer les suivantes, que nous trouvons sur un feuillet détaché et inséré dans le manuscrit, bien qu'il ne lui ait jamais appartenu :

Arrangement passé sous l'évêque Eusèbe, entre Albert, abbé de Marmoutier, et Vulgrin, abbé de Saint-Serge, relativement à la chapelle de Saint-Maurille-de-Chalonnes.

Arrangement avec un nommé *Adalardus*, touchant son entrée à Saint-Serge.

Arrangement avec le prêtre de Saint-Marcel (de Briolay ?) : il gardera l'église de Saint-Marcel, aux conditions indiquées, *quamdiu se caste continuerit*.

Arrangement avec le recteur de Saint-Samson, sur les droits curiaux.

Arrangement entre les moines de Saint-Serge et le recteur de Chaumont : l'acte est interrompu à la sixième ligne.

II. — Serments prêtés par les recteurs présentés par l'abbé de Saint-Serge et hommages rendus pour des terres sises dans son fief

F^os 50 v° et 51. — Ch. 114. — 1282. Hommages rendus à Geofroy Soubrit, abbé de Saint-Serge, par les personnages

qui suivent : *Hemeriays de la Jumelere,* pour le fief *de Bordellis,* en Chalonnes ; Guil. *de Planteys,* pour son hébergement du *Planteys,* paroisse de Sainte Christine ; André *Raboan,* pour son hébergement de la *Raboannere,* en Thorigné ; Pierre Gaydon, pour sa terre de *Jaanneto,* en Chalonne, chargée d'une rente d'un saumon le jeudi de la Passion, en faveur du prieur de Beaupréau ; Guil. Bérart, pour son fief de la *Triquotere,* en Briolay ; Maurice *de la Guillaumere,* pour le fief du Prieur, en la Membrole, et Saint-Jean-sur-Maine, chargé d'une rente en faveur du prieur du Plessis-Macé ; André *de la Chenaye,* pour le fief de la Haye, en Saint-Clément-de-la-Place ; Robert Beraut, pour le fief de la *Beraudere,* en Ecuillé ; Eremburge, veuve de Geofroy Pelerin, de la paroisse de la Chapelle, pour le fief *Gonher,* en Lézigné ; Josselin du Bois Saint-Pierre, de Chaumont, pour la Touche-Renard, dite paroisse ; Jean Robin, pour le manoir de la Touche-Renard ; Guil. *Dolle,* pour une terre en Bazoges. — 1283. Jean Jebert et Pierre Jambu, de Brissarthe, pour le tènement du cimetière. — 1284. La veuve de Robert de Maulévrier, chevalier, pour le *Mortier de Vern,* en Juigné-sur-Loire. — 1285. Jean Nihard, du Vieux-Baugé, pour le manoir *dou Soleir.* — 1289. Agnès du Coudray, veuve Morignan de Beaupréau.

F° 61. — Noms de ceux qui doivent hommage à l'abbaye : les héritiers *du Buignun,* à Escuillé, Raoul *de S. Alemanno,* à Juigné-sur-Loire ; Jean *de Escharbot,* pour le *Boschet;* Pierre Raboan, à Poligné ; Guil. *de Alenchun,* redevable d'une rente d'un saumon au prieur de Beaupréau, pour fief à la Folie-l'Evêque, *apud Foliam Episcopi;* Guil. Boef, pour le fief de Soleir, *de feodo Solarii.* — 1248. Hommages rendus par Julienne, veuve de Jean *d'Alençon,* pour terre *subter Foliam episcopi ;* par Guil. le Prévot, chevalier, pour les *Planteiz,* en Sainte-Christine, et Barthélemy de Beauvau.

F° 92 v°. — Ch. 203. — 1263. *Tempore Dom. abbatis Galterii noviter creati :* Hommages rendus par Geofroy *de la Roussère,* chevalier, de Beauvau ; Bourgine *de Culo Teisoin* (Cutaison) ; Jean Nihart, pour le fief du *Soler,* Vieux-Baugé ; Pierre Raboan, pour le fief de Poligné, en Thorigné ; Et. *du Breil de Lestre,* Thorigné ; Jean Jambu, de Brissarthe ; Renou Mellée, pour son

manoir de Sceaux ; Pierre de la Roche-Tebaut, chevalier, pour l'hébergement de *Marcé ;* Robert *de Moteio*, en *Meral-de-Moteoio ; Eurenborc la Berarde*, de Briolay ; Renard *de Buignon*, chevalier, en Escuillé ; Jean Guales, pour le bois du Champ-Joubert : il doit trois s. de rente au prieur de Richebourg ; Marguerite, dame *du Planteys*, de Sainte-Christine ; Mathieu, chevalier, seigneur d'Escharbot ; Pierre *de la Garmatière ;* Hemeri Jorret, pour le fief de l'héritier de *Gloire ;* André *de la Chenoe*, de Pruillé, pour la terre de la Haye, en Saint-Clément-de-la-Place, chargée d'une rente au prieur du Plessis-Macé, M. de la Guillaumière, pour le tènement de Fouque de Quatrebarbes ; Jean le Mère, chevalier, au nom des enfants de *Matillis*, veuve de Gervais Henri, de la paroisse de Morannes. — 1265. Guil. des Planteiz, Guil. Dolle, de Bazoges-sur-Loir, pour terre en ladite paroisse, redevable d'une rentē au prieur de *Crosio*.

F° 93. — Ch. 205. — 1270. Noble dame Jeanne d'Aubigné, d'Huillé, pour la dîme de *l'Escoblère*, en Morannes. — 1263. Joscelin du Bois Saint-Pierre. — 1266. Jean Robert, de Chaumont, pour la Touche Renard ; Geofroy Pelerin, de Lésigné, pour le fief Gonthier. — 1270. Mathieu *de Cutessun*.

F° 94. — 1271. *Tempore Dom. Hamelini abbatis.* — 1271. Thébaud de la Roche, de la par. *de Marcé ;* Pierre Raboan, de Chalonnes, pour le fief de Poligné ; Geofroy d'Escharbot, varlet ; la veuve de Geofroy de la Roussière, de Beauvau ; Gervais Henri, fils de Gervais Henri, de Morannes. — 1274. Heremburge, veuve de Geofroy Pelerin, de Lézigné. — 1271. Joscelin du Bois-St-Pierre.

F° 96 v°. — Ch. 211. — 1270. *Tempore D. Hamelini abbatis.* Pierre *de la Gramatière*, pour le fief de la Gramatyère, en Meral ; Jean Nihart, pour le *Solier ;* Jeanne d'Aubigné, Geofroy de la Roussière, chevalier ; Maurice de la Guillaumière, Renou Meslée ; Eremburge la Berarde, de Briolay ; J. Robert, de Chaumont ; Et. du Breuil ; J. Jambu ; Guil. *des Planteis ;* André de la Chesnaie, de Pruillé, pour la Haie, en St-Clément-de-la-Place ; Robert *de Moteio*, en Meral. — 1275. Colin *de Moteio*, clerc. — 1271. La veuve de Robert de Maulévrier.

F° 101. — 1259. Serment de Salomon, curé d'Astillé, à frère Nicolas, abbé.

F° 111 v°. — Ch. 255. — 1334. Hommages rendus à l'abbé Guillaume par Pierre Dolu *du Planteis;* Geofroy de la Roussière; Guil. le Charretier; G. Rousseau et Guil. Robert de Chaumont.

F° 122. — Ch. 280. — 1332. Serments prêtés à Hélie, abbé de Saint-Serge, le jeudi après la Pentecôte, par : Jacques, rect. de Bazoges; Pierre *Boutelle*, rect. de Sceaux; Jean Rolland, rect. de *Culleyo;* Et. Mellet, rect. de Brissarthe; Gervais Amiré, ou Auvré, rect. de Villeneuve.

F° 159. — Ch. 361. — 1295. Guil. Grondan, époux de Pétronille, veuve d'André Raboan, pour la *Raboannière.* — 1298. Pierre Bernier, de Chaumont, pour la Tortière; Macée, fille de Ren. *de Buignons,* pour vignes en Ecuillé. — 1299. Guil. Jambu de Brissarthe; Geofroy *de Doe*, chevalier, au nom de son épouse, sœur de Robert de Maulévrier, pour terres à Juigné-sur-Loire. — 1305. Geofroy *de Buignons,* fils de Renard *de Buignons*, chevalier. — 1319. Hommage de Pèlerin, pour terres au fief *Gohier*, en Lézigné, rendu à frère Henri *de Ponte Rubro,* prieur de *Villariis*, et G., prieur de Chaumont, au nom de Pierre de Châteaulux, abbé. — 1301. Colin Henri de Morannes, pour le moulin Henriot. — 1302. Pierre Raboan, de Thorigné, pour la Raboannière; Mathieu Doille, de Basoges, pour terre entre le gué de *Boigne* et les aunaies de *Oilleyo*. — 1304. Guil. de Cutesson, vallet, pour un clos de vigne à Champelande — 1307. Barth. Berart, pour le clos de vigne de la Tricotière et le bois de *Tremoreau,* en Briolay. — 1309. Guil. de la Roussière, pour la Roussière et maisons au grand bourg de Beauvau, etc. — 1319. Mabile, veuve de Geofroy *de Doe,* chevalier; *J. Crochin*, de Chaumont.

F° 167. — 1296. Serments d'Et. Monnier, rect. de Beauvau, et J. Robichon, rect. de Briolay. — 1324. Robert *de Castro,* rect. de Savennières; témoins, frères Hamelin, J. d'Angers, *J. de Gacinis,* Guil. Dan..., prieurs de Thorigné, de Sceaux, de Chéméré et de Chalonnes.

F° 168. — Serments de recteurs copiés par Jacques Pastureau, clerc :

1259. Salomon, rect. de N. D. d'Astillé; Guil, rect. de Lézigné et doyen de Vitré; Mathieu, rect. de S.-Laurent-de-

Baugé. — 1284. Guil., rect. de S.-Maurille-de-Chalonnes. — 1289. Guil., rect. de *Torrée*. — 1290. Maître Garnier *des Espineys*, clerc, présenté par le seigneur de *Villeguier*, à la chapelle de Villeguier-en-Baugé ; Ruellan, rect. de S.-Mélaine (1).

F° 169. — 1300. Guil. de *Juistignet*, rect. de S.-Mélaine, témoins : Symon, prieur de l'aumônerie de Château-Gontier ; Nic. de *Fausco*, rect. de Brissarthe ; Martin, rect. de *Combrée* ; frère Fouquet *de Miliariis*, prieur de Chaumont. — 1301. Henri, rect. de Chaumont, témoins : Guil., rect. de S.-Mélaine ; J. Parcheminier, bourgeois d'Angers. Fouque, rect. de Gennes, neveu de frère Jean, abbé de S.-Serge : témoins, frères Phil. *de la Bocaye*, prieur de Savennières ; Mathieu, prieur d'Andrezé ; Renaud, prieur de Thorigné ; Gilles Daniart, prieur de Briolay ; Hugue de l'Aunay, prieur de Chalonnes ; Mathieu de Maillé, prieur de Grez ; Fouque *de Milleriis*, prieur de Chéméré ; J. Morhier, prieur de Beaupréau ; Eude Quetier, prieur de Rochefort ; Mich. Mansseau, prieur de Mozé ; Gilles Orgebec, prieur de S.-Mélaine ; Samson, prieur de la Roche-d'Iré ; J. de Morannes, prieur de *Ceaux* ; Guil. Coustanz, prieur d'Huillé ; J. de la Maignenne, prieur de Baracé ; Mich. *Claudus*, prieur de Lézigné ; Hamon, prieur de S.-Léonard ; Guil. Danili, prieur du Creux ; Laurent, prieur des Champs ; P. Mallou, prieur de Verron ; Guil. Malloyau, prieur de Beauvau ; Martin de Tours, prieur de *Vendengé* ; J. Dex-Legart, prieur de la Poissonnière ; Guil. *Augusti*, frère du prieur de S.-Mélaine ; Robin Parcheminier, *civis andegavensis*.

1301. Nic. *dou Faut*, rect. de Brissarthe ; Jean *de la Suze*, rect. de Thorigné ; Math. *de Melleyo*, clerc, rect. de Neuville. — 1347. Jean *Salve*, rect. de la Chapelle-du-Genest. — 1301. R. *Girard*, rect. de Rillé ; Maurice *Guinet*, rect. de Verron ; témoin : J., prieur de Beaupréau. — 1302. André *de Brumenceyo*, rect. de Gennes, du diocèse de Rennes ; témoins : frère Mathieu *de Mailleyo* ; Symon de Melley ; Pierre Bienassis, rect. de Montreuil-sur-Pérouse.

(1) Dans ces titres, le recteur est souvent appelé *persona*, la personne de Baugé, etc. Au XIII[e] et au XIV[e] siècles, le mot de *persona* était aussi employé avec ce sens dans le Pays nantais ; il l'est encore dans certaines parties de la Bretagne.

F° 170. — Redevances dues par Et. du Breuil, de Thorigné; J. Guales, du Bois du-Champ-Joubert ; les héritiers de la *Garmatère;* Gervais, Henri, de Morannes, sur le Moulin-Henriot; la dame d'Aubigné, sur l'*Escoulere ;* Mathieu *de Cutesson.*

1292. — Hommages rendus par Pétronille, veuve d'André Raboan; Guil. du Verger, *de Virguto*, pour le fief du prieur en la *Manbreroule* et S.-Jean-sur-Maine ou sur Mayenne, *super Meduanam.* — 1307. Pétronille, veuve Raboan ; témoin : Guil. Malon, prieur de Chaumont. — 1309. Hommage de Geofroy de la Roussière à Henri de *Ponte-Rubeo*, prieur de Villiers, du dioc. de Limoges, au nom de Pierre de Château-Lux, abbé de S.-Serge, pour l'hébergement de la Roussière, dans la ville de Beauvau. — 1332. Math. Courtays, de Briolay.

Hommages rendus au temps de l'abbé Geofroy :

Pierre, fils d'André *de la Chesnaie* pour son fief de la Haie en S.-Clément-de-la-Place.

1299. Agathe, veuve d'Henri *Guatenny*, chevalier, pour les vignes de *Bouchet*, et terres en S.-Samson.— 1311. Nic. Raboan, fils d'André, pour la Raboannière; présents : Jean Rebours, abbé; Hamelin, prieur de Thorigné, fils de Guil. Censier. — 1313. Pierre *dou Planteys ;* témoins : frère Guil. Coutanz, prieur d'Huillé ; Hamelin *Bernehart*, prieur de Thorigné. — 1313. Jean *Ceressier;* témoin : Guil., prieur de Lézigné. — 1319. Pierre du Breuil, pour le fief du Breuil en Thorigné.

F° 171. — Hommages rendus à l'abbé Jean, en 1290 : Maurice de la *Guillaumière ;* Jeanne, veuve de Geof. de la Roussière ; P. de la Chesnaye, pour la Haye, au fief du prieur du Plessis-Macé; André Raboan, pour la Raboannière, au fief du prieur de Thorigné; Jean Robert, pour la Touche-Renart; Jules Pèlerin, pour le fief *Gohier*, en Lézigné; J. Nihart, pour le fief *dou Soleir*, au Vieux Baugé; Pierre du Bois-Saint-Pierre ; Guil. Lerat, de Briolay, Ruellan le Breton, de Brissarthe ; Renaud de *Bugsos, armiger*, pour vignes en la paroisse de Cuillé; Guil. *de Plantaiiz.* — 1293. Richard *de Vallibus* et Guil. Lepuilleys, pour la Touche-Renart; Robin de Maulévrier, chevalier, pour terres à Juigné-sur-Loire. — 1394. Guil. Robert, pour une portion des biens de Jean Robert, à la Touche-Renart ; Robert le Corveysier, pour une portion de la Touche-Renart.

F° 172. — 1302. Jean de Savennières, seigneur *d'Escharbot*, au nom d'Agathe, sa femme, dame d'Escharbot ; témoins : frères Robert, prieur de Savennières ; Symon, prieur de Château-Gontier. — 1304. Michel, seigneur *de Escharbot*. — 1319 Pierre *dou Planteiz*, pour le Planteiz, en Ste-Christine ; témoin : Pierre, seigneur de Cuillé, vallet; Roland Talvaz, pour une partie de la Raboannière. — Serments prêtés par Guil., rect. de Torrée, 1289 — Pierre *de Vendel*, rect. de Montreuil-sur-Pérouse, au diocèse de Rennes, et Guil. *Roaut*, rect. de *Loere*, 1292. — Jean de S., rect. de M... (?). 1334. — Clément, rect. de Méral, 1293.

F° 173. — 1332. Et. Mellet, rect. de Brissarte, et Gervais Auvré, rect. de Villeneuve. — 1290. Rentes dues par Olivier de la Touche, Math. *de la Garrelière*, Et. de Chantelou, P. le Fèvre, Mahaut *la Godillone*, Jeanne *la Guionne*, Et. de la Touche. — 1314. Serments : 1° de Philippe, rect. d'Huillé, tém. frère Guil., prieur d'Huillé ; Phil., prieur de *Tuydez* ; Guil., prieur de Chaumont ; Hamelin, prieur de Thorigné ; Jean, prieur de *Ceaux* ; Guil., prieur de Lézigné ; parmi les séculiers : Symon *de Melleyo* ; Olivier, rect de S.-Léger ; Raoul *Faber*, rect. de Brissarthe ; Jean Texier, rect. de S.-Samson ; 2°, 1315, de Guil. *de Crochet*, rect. de Ceaux. — 1331. Giraud, prieur de Chalonnes.

1339. Hommage de Jean Nihort, seigneur de *Louidifer*, pour le fief de *Solario*, au Vieux-Baugé.

1349. Serments de Philippe du Plessis, rect. de Montreuil-sur-Pérouse. — 1350. Guil. le Bret, prêtre, rect. de Baracé. — 1353. Guil. Poi...aut, rect. de Rablay ; Henri Pinart, rect. d'Erigné ; Jean le Maire, rect. de Mozé. — 1353. Hommage rendu à l'abbé Gui par Mathieu Nihart, du Vieux-Baugé ; tém., Guil. Faber, rect. de *Lupanis* (?) ; Bertrand Vigier, écuyer, du diocèse de Limoges.

F° 174. — 1332. Hommages rendus à l'abbé Hélye par Geofroy de la Roussière, la dame *dou Vienoix*, Pierre *dou Planteiz*, Jean de Lantenelle, Robert Talvart, Thibaud Bernier, pour la Tortière, en Chaumont ; Jean Nihart, du Vieux-Baugé ; Guil. le Charetier, G. Roussel et Pierre Robert de Chaumont, P. de Bois-Tesson, pour une vigne à Champelande : témoins ;

Pierre de Chinon, prieur de Beaupréau; Pierre de Montigné, damoiseau ; Jean du Verger, Michel du Breuil, le jeune ; J. Trochon.

Hommages rendus en 1286, au temps de l'abbé Geofroy : les héritiers *d'Escharbot*, pour leurs terres de *Bouchet* et de *Riperia* ; André Raboan, pour la Rabouannière ; Hemeri de la Jumelière, pour le fief de *Bordellis*, en Chalonnes ; Guil. *de Planteys*, pour le *Planteys;* P. Gaydon, pour la terre de *Jaanneto*, en Chalonnes, chargée d'une rente d'un saumon au Jeudi-Saint, en faveur du prieur de Beaupréau ; Guil. Berat, pour la *Triquotere*, en Briolay ; Maurice *de la Guillaumere*, pour terres dans les paroisses de la *Menbrerole* et de Saint-Jean-sur-Maine; André de la Chenaye, pour la Haie ; Rob. Beraud, pour la *Beraudere*, en *Escullé;* Eremburge, veuve de Geofroy Pèlerin, pour le fief *Gonher*, en Lézigné ; Jouscelin du Bois-Saint-Pierre, pour le manoir du Bois-Saint-Pierre et le bois de la Touche-Renard, en Chaumont ; Jean Robert, pour le manoir de la Touche-Renard ; Guil. Dalle, pour terre en Basoges, chargée d'une rente au prieur du Creux ; J. Gebert et P. Jambu, de Brissarthe, pour le tènement de *Courterio ;* les héritiers de Renou Mellee, pour un manoir en Sceaux ; J. Nihart, pour le fief *dou Soleir ;* Jean de Lentinelle, petit-fils de Renou Mellée, et fils de Math. *de Moreio* et de Laurence, fille dudit Renou, pour le manoir de la Salle-Verte, en Sceaux.

F° 175. — Serments de recteurs : 1311. Raoul de Vendel, rect. de Savennières ; témoins, Robert de la Gravelle, P. de Saumur, Bouchard de Vendel, vallet ; Raoul le Fèvre, rect. de Brissarthe — 1312. Jean Senart, prêtre, chapelain de la chapellenie de *Ceaux*, et le recteur de Beauvau ; témoins, Simon Constanz, prieur de Beauvau. — 1314. Jacques le Masson, prêtre, chapelain de Ceaux ; témoins : Simon *de Melleio*, rect. de Meral, et Guil. Crocheit, rect. de *Ceaux*. — 1307. Jean Dorceys (?), rect. de *Loyeré*. — 1317. Raoul Folin, rect. d'Huillé, et Robert Bertaut, rect. de Briolay ; témoins, frères Hamelin, prieur de Thorigné ; Hugue, prieur de Chalonnes ; Guil., prieur de Chaumont ; Guil., prieur de Lézigné ; G. de Huillé, J. de *Verronio, Laurencio de Campis, Herberto de Baraceio, B. de*

S. Leonardo, juxta Durum Stallum; Rob. *de Valli Landrici, G. de Vendengeyo, J. de S. Melanio, Math. de Bello Prato, Mich. de Saponeriis, J. de Celsis, J. de Plexeio Mathei.* — 1318. Math. Touteneau, rect. du Nouveau Baugé, et J. Pommier (?), rect. du Vieux-Baugé.

F° 176. — 1303. Thomas, rect. d'Astillé, dioc. du Mans; témoins : Guil. *de Brardis*, doyen de S.-Hilaire, dioc. d'Avranches, et Simon, prieur de l'aumônerie de Château-Gontier. Raoul le Noir, rect. de S.-Samson, près d'Angers, et Jean de Ville-Oiseau, *de Villa-Avis*, rect. de S.-Michel-du-Tertre; témoins : Guil., prieur d'Huillé; Jean, prieur de Briolay; Jean, prieur de Ceaux; Jean, prieur de Beaupréau; Simon *de Melley*. Guil. Etienne, rect. de Mozé; témoins : Gilles *Dangart*, prieur de Thorigné; Math. *Mailly*, prieur de Grez; Jean *Deulegart*, prieur de Briolay; Jean, prieur de Mozé, et Guil. Coustanz, prieur d'Huillé. Etienne Neveu, rect. de Pruillé; témoins : Aubin, rect. de Chantocé, *Trans Meduan.*; Eude, prieur de Rochefort; le recteur de Juigné *en Montenadays*. — 1305. Raoul le Fèvre, prieur de Gennes, et Mich. Cordon, rect. de Brielles, dioc. de Rennes. — 1306. Gilles *Defix?* rect. de *Ceaux*; Robert de *Moliendis*, rect. de Verron; P. Galateau, rect. de la Membrole; Raymond, rect. de Neuville. — 1307. Serment de Jacques Cordier, *Jacobus Cordarii*, du dioc. du Mans, à raison des Ecoles de grammaires que lui a concédées l'abbé Guillaume.

F° 176 v°. — 1307. Geofroy et Nicolas les Coustanz, rect. de Cuillé et de Pruillé. — 1308. Pierre de Cornillé; *de Cornilleio*, rect. de Briolay, et J. Texier, rect. de S.-Samson, près d'Angers. — 1309. Robert, rect. de Lézigné; témoins : Guil. de *Isygné*, chanoine de S.-Pierre, et Colin, son frère, prieurs de Sceaux et de Lézigné. Guil. du Bois-Talevaz, rect. de Thorigné; tém. : frère Gervais, prieur de Baugé; G., prieur d'Huillé; Geofroy *de Mailleio*, aumônier. — 1320. Guil. le Fèvre, rect. de Baracé; Hugue Garnier, rect. de Mozé, et Mich. Pouan, rect. de S.-Mélaine.

IV

MISSEL ANGEVIN

Ms. seconde moitié du XIIe siècle. 0.250 sur 0.190 mil.; 165 f^os chiffrés. Vélin, reliure en carton couvert de parchemin; marges rognées (V. f°s 19 v°, 23 v°, 29 v°, 71 v°, 77 v°).

Ce volume comprend plusieurs cahiers d'écriture différente, réunis lors de leur reliure. La partie la plus importante est un missel angevin de la fin du XIIe siècle. Il s'étend du f° 11 au f° 145. Avant le missel, f°s 1 à 11, a été intercalé un cahier des suffrages en usage dans les offices de l'Eglise; vers le milieu, f° 81, le Canon de la messe, tiré d'un autre missel, qui fait double emploi avec celui du missel entre les feuillets duquel il est inséré; à la fin, f° 145, une sorte de Graduel suivi de l'Office pour les défunts. Nous parlerons à part : 1° du missel primitif; 2° des parties qui lui ont été ajoutées.

I — MISSEL PRIMITIF

Le missel principal commence au second cahier, f° 11, par un calendrier assez peu chargé pour les mois de février, mars, avril et mai, et davantage pour les autres, sans qu'aucun cependant soit complètement occupé par des fêtes ou des noms de saints.

Au commencement de chaque mois, figurent les vers habituels sur leurs particularités : *Prima dies mensis*, etc. Ils sont écrits en rouge. Au cours du calendrier, dans la désignation des fêtes, cette couleur n'a été employée que pour les fêtes suivantes du mois de décembre : *Conceptio S. Marie V.*; *Vigilia Natal. Domini*; *Nativitas D. N. Ihu Xti*; *S. Stephani prothomartiris*; *S. Joh. evang.*; *SS. Innocentium*, et pour les indications des fêtes à jour variable de Pâques et de l'Ascension.

Au calendrier primitif, ont été ajoutées, dans le cours des temps, plusieurs fêtes. Nous les indiquons en plaçant sous une lettre différente celles dont l'inscription nous semble de la même main.

A. *S. Emerentiane, virg.*, 23 janv. ; *S. Cristine, virg.*, 24 juil. ; *Magni, m.*, 19 août. — **B.** *Blasii, epi.*, 3 fév. ; *Sotheris, virg.*, 10 fév. ; *Juliane, virg. et mart.*, 16 fév. — **C.** *Translatio S. Renati*, 18 avr. ; *Susceptio brachii beati Mauricii, tres cape*, 2 déc. — **D.** *Sile apost.*, 13 juil. — **E.** *Dominici, confes.*, 5 août ; *Gaciani, ar. Tur.*, 17 déc. — **F.** *S. Francisci, primi ministri fratrum minorum*, 4 oct. ; *Passio S. Thome, Quantuar. archiep. mart.*, 29 déc. — **G.** *Tanche, virg. et m.*, 10 oct. ; *Melanii, epi. et conf.*, 11 oct. ; *S. Martini Vertav., ab.*, 24 (sic) oct. (1). — **H.** *Octave S. Renati*, 19 nov. ; *Deposicio S. Apotemii, conf., tres cape*, 20 nov.

L'addition de ces noms a parfois pour objet de réparer un oubli. Les oraisons de sainte Emerentienne, de sainte Christine, de saint Silas, de saint Martin de Vertou, de saint *Magnus*, figurent au cours du missel, bien que les noms de ces saints manquent au calendrier. Mais, le plus souvent, l'omission de la fête dans le calendrier primitif correspond à son omission dans le missel : d'où l'on est en droit de conclure que le manuscrit a été composé avant la canonisation du saint dont sa première rédaction ne mentionne la fête nulle part.

C'est sur cette donnée que nous nous appuierons principalement pour placer la composition de ce manuscrit vers la fin du XIIe siècle. L'écriture en est bien de cette époque : mais, comme elle présente déjà quelques caractères de l'écriture de la première partie du XIIIe, l'examen du calendrier nous permettra d'en déterminer la date plus exactement.

Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer l'absence, dans le missel et dans le calendrier primitif, des noms de saint Dominique et de saint François, canonisés, le premier en 1234,

(1) Avec ce saint nantais, patron de plusieurs églises d'Anjou, le missel mentionne aussi, au 24 mai, saints Donatien et Rogatien, martyrs, dont le nom figure également dans les Litanies des Saints, f° 139 v°.

le second en 1228. L'absence de la fête de saint Thomas de Cantorbéry, est, sous ce rapport, plus caractéristique. La fête de ce saint a été instituée par le pape Alexandre III en 1179. Or, si les mots *passio S. Thome Quantuar. archiep. mart.* n'ont été insérés qu'après coup dans le calendrier au 22 décembre, l'oraison de ce saint n'a elle-même été transcrite dans le missel qu'en dehors du Propre des saints, à la fin du canon de la messe, f. 86 v°. L'écriture de cette transcription offre de grands rapprochements avec celle du reste du manuscrit, et semble elle-même de la fin du XIIe siècle. Notre missel, comme nous le disons plus loin, étant d'origine angevine, il est naturel de penser que l'Anjou, vu ses relations avec les Plantagenets, dut être des premières provinces à honorer le saint martyr. L'oraison de saint Thomas aurait, par conséquent, été inscrite dans le missel peu de temps après 1179 : et, comme ce missel n'a pas de caractères d'une plus haute antiquité, cette remarque daterait d'assez près sa composition.

Ce missel a appartenu à la cathédrale d'Angers. La mention, dans le calendrier, de nombreux saints de l'Eglise d'Anjou, montre suffisamment qu'il a été fait pour une église angevine. Nous y relevons, entre autres, les noms des saints Lezin, 13 février; Aubin, 1er mars; Benoit, évêque d'Angers, 15 juillet; Maurille, 13 septembre; Maurice, 22 septembre; Giraud, Maimbœuf, Loup, évêque d'Angers, les 13, 16 et 17 octobre; René, 12 novembre, ainsi que les fêtes suivantes : *Translatio S. Renati*, 18 avril; *Translatio S. Maurilii*, 19 octobre; *Depositio S. Apotemii, conf., tres cape*, 20 novembre; *Susceptio brachii beati Mauricii, tres cape*, 2 décembre.

Ces simples indications ne suffiraient pas à prouver que le missel a appartenu à la cathédrale plutôt qu'à une autre église d'Angers. Mais le premier cahier du volume, plus récent que le missel lui-même, ne laisse sur ce sujet aucun doute. Nous lisons ces paroles dans l'oraison de S. René : per sanctorum tuorum Renati, et aliorum *quorum reliquie in presenti habentur ecclesia* (f° 1, cf. f° 3).

Or les reliques de saint René, transportées de Sorente, reposaient dans la cathédrale d'Angers, derrière l'autel.

Ajoutons, *ad abundantiam juris*, qu'au bas du dernier folio du Missel, f° 144 v°, on voit deux lignes assez effacées dont nous proposons ainsi la lecture : **.... de Ramefort debet annuatim in festo Pentecostes *Capitulo beati Mauricii*, pro anima Bened. [ ] lib. monnete super domum (?) episcopi andeg. [ ] Marselle sita apud Ramefort in terra et feodo episcopi.**

Si notre lecture est exacte, on se demande comment une redevance au Chapitre de Saint-Maurice figurerait sur ce missel, s'il ne lui avait pas appartenu.

Depuis la Révolution, notre manuscrit a appartenu à M. Grille. Il figure au catalogue de ses collections sous le n° 971 avec cette mention : *Missel sur vélin de la première moitié du XIIIe siècle, in-4°, 164 f^os, ancienne reliure.* Il a été acquis pour le compte de M. Dobrée, en 1851, lors de la vente Toussaint Grille, pour la modeste somme de 40 francs.

Ce missel est écrit à longues lignes, 25 à la page, réglées à la mine de plomb. Il ne renferme aucune miniature (l'unique miniature du volume, f° 81, appartenant au cahier A, dont nous parlons plus loin). On n'y remarque qu'une lettre ornée, bleu sur fond or, f° 73 v°; encore l'est-elle assez simplement. Les autres initiales, moyennes ou petites, sont alternativement rouges ou bleues, sans aucune ornementation. Cette disposition a été suivie dans toute la partie primitive du missel : les folios 74, 89, 141 v° et suivants, où le bleu n'alterne pas avec le rouge, sont d'une écriture différente. Le rouge est également employé pour les indications des fêtes et des différentes parties de la liturgie. Notons, cependant, comme singularité, à partir du f° 141 v°, l'emploi du vert à la place du bleu dans les initiales et quelques rubriques. L'enlumineur de cette partie, écrite après coup, n'aura peut-être pas eu de bleu à sa disposition, à moins qu'une altération chimique n'ait fait changer son bleu en vert, ce qui arrive quelquefois.

L'intérêt de ce vieux missel consiste donc moins dans son ornementation que dans son contenu. Donnons-en d'abord la table; nous la ferons suivre de quelques observations.

Notre Missel comprend, dans l'ordre suivant :

Le Propre du temps, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au dimanche avant l'Avent, qui suit le vingt-cinquième dimanche après la Pentecôte, f°s 17-58 ;

Les messes : du Saint-Esprit, f° 58; de la Sainte Trinité, f° 59 ; de la Sainte Croix, f° 60 ; le Commun de la Sainte Vierge, f° 60 v° ; d'un apôtre, f° 61 ; de plusieurs apôtres, f° 61 v° ; des anges, f° 62 v° ; d'un martyr, f° 63 ; de plusieurs martyrs, f° 64 v° ; d'un confesseur, f° 66 ; d'un abbé, f° 67 ; de plusieurs confesseurs, f° 67 v° ; d'une vierge, f° 68 ; de plusieurs vierges, f° 68 v° ; messe pour plusieurs défunts, f° 69 v° ; pour un défunt, f° 70 ; *In die anniversarii*, f° 71 ;

Les préfaces de Noël, de l'Epiphanie (à la marge), du Carême, du Jeudi-Saint, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Sainte Vierge, des Apôtres, de la Trinité, de la Croix, f° 71 v° ;

Les Prières de la messe, f° 73 ;

Les oraisons, secrètes et postcommunions de *B. Maria*, de *S. Mauricio*, de *S. Maurilio*, de *pace*, de *caritate* ; autres oraisons, mais d'une autre écriture, de S. Maurice, de S. Laurent, de la Dédicace, de sainte Catherine, de S. François et de S. Dominique, f°s 78-81. Propre des Saints, commençant à S. Silvestre, f° 90, et finissant à S. Thomas, apôtre, f° 138 v°. Oraisons de S. Pierre-ès-liens, Litanies des Saints et Oraisons qui les accompagnent. Oraisons, d'une écriture différente : *pro iter agentibus*, pour l'Invention de S. Etienne ; oraisons diverses pour les défunts ; oraisons de S. Gérard, f° 144.

Le Propre du temps ne renferme aucune particularité à signaler. Il offre de grands rapports avec celui de nos missels actuels. Outre les trois oraisons en usage à la messe, il donne, pour les féries de carême, la quatrième qui se récite *super populum*, ainsi que les oraisons supplémentaires des Quatre-Temps. On y trouve aussi les diverses oraisons des offices de la Semaine-Sainte, l'*Exultet*, etc. A chaque grande solennité, soit le jour, soit la veille, le missel indique, après la secrète, la variante à apporter à la prière *Communicantes* du Canon.

Le texte des préfaces est le même que celui du missel romain. Comme on le voit par leur énumération, le missel en compte onze, ce qui fait douze avec la préface commune. Ces préfaces sont encore, et seules, en usage, à l'exception de celle du Jeudi-Saint. Nous en donnons le texte à cause de cette singularité et de ses sentiments pieux et touchants :

Per Christum Dominum Nostrum. Quem in hac nocte, inter sacras epulas increpantem mens sibi conscia traditoris ferre non potuit. Sed apostolorum relicto consortio, sanguinis precium à Iudeis accepit, ut vitam perderet quam distraxit. Cenavit igitur hodie proditor mortem suam et cruentis manibus panem de manu Salvatoris exiturus accepit, ut saginatum cibo major pena constringeret, quem nec sacrati cibi collatio ab scelere revocaret. Patitur itaque D. N. Ihs Xtus, Filius tuus, cum hoste novissimum participare convicium, a quo se noverat continuo esse tradendum ut exemplum innocentie mundo relinqueret et passionem suam pro seculi redemptione suppleret. Pascit igitur mitis Dominus immitem Iudam et sustinet pius crudelem convivam. Qui merito laqueo suo periturus erat, qui de magistri sanguine cogitarat. O Dominum per omnia pacientem! o agnum inter suas epulas mittem (sic)! *Cibum eius Iudas in ore ferebat et quibus eum traderet persecutores advocabat, sed Filius tuus, Dominus noster, tanquam pia hostia et immolari se tibi pro nobis pacienter promisit, et peccatum quod mundus commiserat relaxavit.* fo 71 vo.

Cette préface du Jeudi-Saint a disparu depuis longtemps des missels d'Angers. Les statuts de Jean de Rely, évêque d'Angers, publiés en 1493, et dont nous retrouverons plus loin un manuscrit, déclarent expressément que dans le diocèse « on ne trouve que dix préfaces énumérées dans les catalogues », en dehors de la préface commune.

La rencontre de cette préface dans notre manuscrit est encore une preuve de son antiquité. Parlant des nombreuses préfaces en usage autrefois dans les Eglises particulières, le cardinal Bona écrit ces paroles : « On ignore à quelle époque ces nombreuses préfaces ont cessé d'être en usage. Toutefois, les missels écrits *postérieurement à l'an 1200* ne rapportent que les neuf indiquées par Pélage (celles des grandes solennités

chrétiennes), auxquelles on ajoute la *Préface commune*, qui est fort ancienne, et que l'on pense avoir été composée par saint Gélase ou par saint Grégoire, et la Préface de la Sainte Vierge, instituée par Urbain II. C'est de ces onze préfaces que font usage toutes les églises qui suivent maintenant la Liturgie romaine. » (1)

Les prières de la messe offrent matière à plusieurs observations. En voici d'abord le détail :

Prière du prêtre avant la messe : *Deus propitius esto michi peccatori, quia tu es immortalis.*

In spiritu humilitatis...

Suscipe, sancta Trinitas, avec plusieurs variantes.

Orate, fratres..., f° 73 v° (2).

Préface : *Per omnia secula...*

Canon : *Te igitur...*

Pater noster..., Libera nos..., Agnus Dei...

Fiat commixtio et consecratio corporis...

Hec sacrosancta commixtio corporis...

Sancta cum sanctis...

Habete vinculum pacis et caritatis...

Agimus tibi Patri gratias pro jam beatificatis...

Concede, quæsumus, omnipotens...

Domine sancte, Pater omnipotens, eterne Deus...

Domine Ihu Xte, Fili Dei vivi, qui...

Après la Communion : *Corpus D. N. Ihu Xti...*

Quod ore sumpsimus, Domine...

Placeat tibi, sancta Trinitas, obsequium...

On remarquera, dans la seule énumération de ces prières, plusieurs différences avec les prières actuelles de la messe

(1) Card. Bona : *De la Liturgie ou Traité sur le Saint Sacrifice de la Messe ;* édit. Vivès, 1874, t. II, p. 179.

(2) Le f° 74 renferme les oraisons de la Dédicace, de S. Maurille, de S. Laurent, de la Sainte Vierge, et une autre du samedi après la Pentecôte. L'écriture en est d'une autre main. Cette page était restée en blanc lors de la composition du missel. Ce n'est donc qu'accidentellement que ces diverses oraisons se trouvent entre la Préface et le commencement du Canon.

A cette époque, où les diocèses de France étaient loin de recevoir la liturgie romaine dans tous ses détails, le Canon était la seule partie de la messe adoptée partout sans modification. Les prières qui précèdent ou qui suivent cette partie intangible variaient, de nombre ou de texte, suivant l'attachement des pays à leurs antiques traditions. La comparaison du canon de ce premier missel avec le canon de l'autre missel, intercalé dans le même volume, f°s 81-87, nous montre même que ces prières variaient dans le même pays.

Jusqu'au Canon, notre missel angevin ne mentionne que trois prières, que l'on retrouve encore dans le missel romain : *In spiritu... Suscipe... Orate, fratres...*

Du *Te igitur*, qui commence le canon, jusqu'à l'*Agnus Dei*, notre vieux missel est, en tout, conforme au missel romain (1).

Les seules particularités à signaler sont, dans les rubriques, le baiser du pain et du calice avant les paroles de la Consécration, et, dans le texte, la prière pour le roi, après celle du pape et de l'évêque : *una cum famulo tuo papa nostro N. et antistite nostro N. et* REGE NOSTRO N. D'après Durand de Mende, cette addition aurait été alors récente. *Quod vero addunt de antistite et rege nova traditio est*, dit cet auteur (2).

Dans les paroles que nous venons de citer, les noms du pape, de l'évêque et du roi sont indiqués par la lettre N. Ils l'étaient autrefois par l'abréviation *ill.* pour *illo.* Si le copiste a adopté, dans ce cas, cette nouvelle formule d'indication, il a conservé l'ancienne un peu plus loin. Au *Memento* des vivants et à celui des défunts, f°s 74 et 75 v°, il met : *Memento, Dne, famulorum famularumque tuarum ill.* (pour *illarum*).

Ainsi, il suit en partie l'innovation, et conserve en même temps la tradition ancienne. Le canon de l'autre missel, dont nous parlons plus loin, étant un peu plus récent, met dans les

(1) Cependant, dans l'énumération des noms de saints, deux noms inscrits primitivement dans le missel ont été grattés, l'un au *Communicantes*, entre *Laurentii* et *Grisogoni*, l'autre au *Nobis quoque peccatoribus*, après *Anastasia;* mais on peut attribuer l'insertion de ces noms à l'inadvertance du copiste.

(2) *Rationale divin. offic.*, lib. IV, c. 36.

deux cas la lettre *N*, qui est encore employée aujourd'hui dans les prières liturgiques pour désigner n'importe quel nom.

De l'*Agnus Dei* à la Communion, les deux missels n'ont de commun avec le missel romain que l'oraison *Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi...*, identique dans les deux.

Nous ne donnons que le commencement des autres prières. On en retrouve le texte dans d'autres missels. Quatre d'entre elles : *Fiat commixtio... Hec sacrosancta... Habete vinculum... Domine Sancte...* ainsi que la première prière de la messe : *Deus propitius esto michi*, font partie de la messe dite d'*Illyricus*, publiée à Strasbourg, par Flaccus Illyricus, en 1557, et imprimée en appendice à la suite du remarquable ouvrage du cardinal Bona sur la Liturgie (1).

Du reste, la liturgie angevine dut subir quelques modifications dès le XIIIe siècle, comme on peut le conclure de quelques rubriques inscrites, à cette époque, à la marge de notre missel. Ainsi, à l'offertoire, outre les deux prières dont le missel donne le texte : *In spiritu humilitatis* et *Suscipe, sancta Trinitas*, on lit en marge : *Veni, Sancte Spiritus*, etc., fo 73, qui correspond au *Veni, Sanctificator...* que le prêtre récite actuellement dans cette partie de la messe. Plus loin, au fo 80 vo, à la fin de plusieurs oraisons ajoutées au XIIIe siècle, une autre note plus détaillée revient aussi sur ce sujet :

Post ablutionem manuum dicas : Veni, Sancte Spiritus, etc. Postea, dicas, inclinando te junctis manibus ante altare : Domine exaudi orationem meam... In spiritu humilitatis, etc.; postea vertas te ad populum dicens : Orate...; postea dicas orationem secretam.

De même, après l'*Agnus Dei*, en marge de la prière : *Hec sacrosancta commixtio*, on lit : *Hanc solam dicas; et, en marge* de la prière : *Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi, on lit égale*ment : *ante datam pacem, dicas istam;* additions qui indiquent, dans les choses accessoires, une modification des rubriques en usage au temps de la composition du missel.

(1) *De la Liturgie ou Traité sur le Saint Sacrifice de la Messe*, t. II, pp. 353, 383, 385. La messe d'*Illyricus* a été réimprimée par Migne, d'après le card. Bona : *Patrol. Lat.*, t. CXXXVIII, p. 1305.

Ajoutons que, des différentes messes auxquelles nous avons pu comparer celle de notre missel, c'est avec celle de Lyon qu'elle offre le plus de rapports. Parmi les parties qui se trouvent dans cette dernière et qui manquent au missel romain, nous retrouvons aussi les prières *Veni Sancte Spiritus...*, *Hec sacrosancta commixtio...*, *Domine Sancte... :* de plus, le texte du *Suscipe, Sancta Trinitas...* donné par notre missel diffère de celui du missel romain, et est en tout conforme à celui de la messe de Lyon (1).

Dans un vieux missel, le dépouillement du Propre des saints offre autant et plus encore d'intérêt que celui du calendrier. Les interpolations y sont plus difficiles et l'on s'y fait une idée plus exacte du culte rendu à ces saints.

Nous donnerons donc la liste de tous les saints qui figurent au Propre des saints de notre missel. Nous plaçons entre [ ] les noms du Propre, qui manquent au calendrier; on remarquera que ces noms sont assez nombreux; que, par suite, le calendrier, à lui seul, ne donne qu'une idée incomplète des saints honorés dans le pays; et que le Propre des saints est pour lui un heureux correctif.

F° 90. — **Décembre :** *S. Silvestri, pape*, 31 déc.

Janvier : [*Colombe, v.*; *Genovefe ; Valerici, conf.*]; *Hylarii, ep.*, 13; *Felicis, conf.*, 14; [*Translatio S. Maurilii*]; *Mauri, conf.*, 15; *Marcelli, pape*, 16; [*Suplicii, conf.*]; *Prisce, v.*, 18; [*Marii et Marte*]; *Fabiani et Sebastiani*, 20 (chaque saint a son oraison particulière); *Agnetis, v.*, 21; *Vincencii, m.*, 22; *Emerenciane*, 23; [*et Macarii*]; *Conversio S. Pauli; Preiecti, m.*, 25; *Juliani, ep.*, 27; *Agnetis, secundo*, 28.

F° 94 v°. — **Février :** [*Ignacii, m.*]; *Brigide, v.*, 1; *Purificatio S. Marie*, 2; *Agathe, v.*, 5; *Dorotee, v.*, 6; *Scolastice, Sotheris*, 10; *Licinii, ep.*, 13; *Valentini, m.*, 14; [*Valentini*,

(1) Voir, sur ces questions : Migne, *Dictionnaire de Liturgie*. — Gavantus, *Thesaurus sacr. rituum, pars II*. — Bellarmin, *De sacrificio missæ*, lib. VII. — *La Liturgie gallicane dans les huit premiers siècles de l'Eglise*, par L. Marchesi, trad. de Mgr G. Gallot. Lyon, Pélagaud, 1869.

Vitalis, Felicule et Zenonis] ; *Juliane, m.*, 16 ; *Cathedra S. Petri*, 22 ; *Mathie, apost.*, 24.

F° 98. — **Mars :** *Albini, ep.*, 1 ; *Perpetue et Felicitatis*, 7 ; *Gregorii, pape*, 12 ; *Benedicti, abb.*, 21 ; *Annunciacio Dominica*, 25.

F° 99 v°. — **Avril :** *Ambrosii, conf.*, 4 ; [*Leonis, pape ; Eufemie, v.*] ; *Tiburcii et Valeriani*, 14 ; *Georgii*, 23 ; *Innocencii, m.*, 24 ; *Marci, evang.*, 25 ; *Vitalis, m.*, 28 ; [*Eutropii, m.*]

F° 101 v°. — **Mai :** *Philippi et Jacobi, apost.*, 1 ; [*Andeoli, m.; Florencii, conf.*] ; *S. Crucis ; Alexandri, Eventi et Teodoli*, 3 ; [*Juvenalis, Quiriaci, m., Sicharii, m.*] ; *Johannis, apost.*, 6 ; [*Flavie, v.*] ; *Gordiani* et *Epimachi*, 10 ; *Maioli, abb.*, 11 ; *Nerei, Achillei et Pancracii*, 12 ; [*Marie et Martirum ; Potenciane ; Austrigisili, m. ; Desiderii, m.*] ; *Donatiani et Rogatiani*, 24 ; *Urbani, pape*, 25 ; *Petronille, v.*

F° 106 v°. — **Juin :** *Nichomedis, m.*, 1 ; *Marcellini et Petri*, 2 ; *Medardi et Gildardi*, 8 ; *Primi et Feliciani*, 9 ; *Barnabe, apost.*, 11 ; *Basilidis, Cirini, Naboris et Nazarii*, 12 ; *Viti, m.*, 15 ; *Cyrici et Julite matris ejus*, 16 ; *Marci et Marcellini*, 18 ; *Gervasii et Protasii*, 19 ; *Vigilia S. Johannis*, 23 ; *Missa primo mane, In die*, 24 ; *Johannis et Pauli*, 26 ; *Leonis, pont. ; Vigilia apost. Petri et Pauli*, 28 ; *In die*, 29 ; *Commemoratio S. Pauli, apost. ; S. Marcialis*, 30.

F° 111. — **Juillet :** *Processi et Martiniani*, 2 ; *Translatio et ordinatio S. Martini*, 4 ; *Octave Apost.*, 6 ; [*Januarii*, etc.] ; *Benedicti, abb.*, 11 ; *Sile, apost.*, 13 ; *Benedicti, ep.*, 15 ; *Ernulphi, ep.*, 18 ; *Margarite, v.*, 20 ; *Praxedis, v.*, 21 ; *Marie Magdalene*, 22 ; *Apollinaris, m.*, 23 ; *Cristine, v.*, 24 ; *Jacobi, apost. ; Xristofori et Cucufatis*, 25 ; *Sansonis* [*et Ursi*], 28 ; *Felicis, Simplicii et aliorum*, 29 ; *Abdon et Sennes*, 30 ; *Germani, antistitis*, 31.

F° 115. — **Août :** *Vincla S. Petri ; SS. Machabeorum*, 1 ; *Stephani*, 2 ; *Inventio S. Stephani*, 3 ; [*Transfiguratio Domini*] ; *Sixti, m.*[1] ; *Felicissimi et Agapiti*, 6 ; *Donati, m.*, 7 ; *Ciriaci*,

(1) Dans la messe de ce saint, entre la secrète et la postcommunion, ont été intercalées, par la même main, trois lignes du Canon de la messe et une oraison pour la bénédiction des vendanges : *benedictio uve*, f° 116.

Largi et Zmaragdi, 8 ; *Vigilia S. Laurentii*, 9 ; *In die*, 10 ; *Tiburcii, m.*, 11 ; *Ypoliti, m.*, 13 ; [*Radegundis, regine*] ; *Eusebii, conf.*, 14 ; *Vigilia Assumptionis*, 14 ; *In die*, 15 (la messe comprend deux oraisons, une secrète et une postcommunion) ; *Oct. S. Laurencii*, 17 ; *Agapiti, m.*, 18 ; *Magni, m.*, 19 ; [*Maximini et*] *Philiberti*, 20 ; *Oct. B. Marie ; Timothei* et *Sinphoriani*, 22 ; *Bartholomei, apost.*, 24 ; *Rufi, m.*, 27 ; *Augustini, conf., Hermetis, Juliani, m.*, 28 ; *Decollatio S. Joh. Baptiste ; Sabine, v.*, 29 ; *Felicis et Adaucti*, 30.

Fo 122 vo. — **Septembre :** *Prisci ; Egidii, abb.*, 1 ; *Adriani, m., Nativitas S. Marie*, 8 ; *Gorgonii*, 9 ; *Proti et Jacincti*, 11 ; *Maurilii*, 13 ; *Exaltatio S. Crucis*, 14 ; *Cornelii et Cipriani*, 14 ; *Nicomedis*, 15 ; *Eufemie, v. ; Lucie et Geminiani*, 16 ; *Vigilia Mathei, apost.*, 20 ; *In die*, 21 ; *Mauricii cum sociis*, 22 ; *Cosme et Damiani*, 27 ; [*Mauricii*], *S. Michaelis*, 29 ; *Jeronimi, presb.*, 30.

Fo 127. — **Octobre :** [*Germani*], *Remigii* [*et Vedasti*], 1 ; *Leodegarii, ep.*, 2 ; *Fidis, v.*, 6 ; *Marci, conf., Sergii et Bachi*, 7 ; [*Marcelli et Apulei*], *Dionisii*, 9 ; *Calixti*, 14 ; *Magnobodi*, 14 ; *Lupi, ep. andeg.*, 17 ; *Luce, evangel.*, 18 ; [*Severini, conf.* ; *Benedicti. conf.*], *Martini (Vertavensis), conf.*, 24 ; *Crispini et Crispiniani*, 25 ; *Vigilia Simonis et Jude*, 27 ; *In die*, 28 ; *Vigilia omnium Sanctorum*, 31.

Fo 131. — **Novembre :** *In die*, 1 ; [*Cesarii, m.*] ; *Eustachii et sociorum*, 2 ; [*Leonardi ; Octave Omnium Sanctorum* ; *Claudii, m.*], 8 ; *Teodori, m.*, 9 ; [*Vigilia S. Martini*], 10 ; *In die*, 11 ; *Menne*, 11 ; *Brictii*, 13 ; [*Gregorii, conf.*] ; *Octave S. Martini*, 18 ; *Cecilie*, 22 ; *Clementis ; Felicitatis, v.*, 23 ; *Grisogoni, m.*, 24 ; *Saturnini, m. ; Vigilia S. Andree*, 29 ; *In die*, 30.

Fo 136. — **Décembre :** *Crissanti, Mauri et Darie*, 1 ; [*Translatio S. Benedicti*], *Nicolai*, 6 ; *Octave S. Andree*, 7 ; [*Valerie*], *Damasi*, 11 ; [*Gervasii et Protasii ; Reversio S. Martini*] ; *Lucie, v.*, 13 ; [*Lazari, Maximini*], *Thome, apost.*, 20.

Complétons ce tableau, en ajoutant la liste des fêtes qui figurent au calendrier sans figurer dans le Propre des saints :

Janvier : *Antonii, abb.*, 17 ; *Launomari, abb.*, 19 ; *Timothei, apost.*, 24. — **Mai :** *Anastasii, ep.* (barré) ; *Germani, ep.*,

28. — **Juin :** *Autberti, ep.*, 18 ; *Leufredi, abb.*, 21. — **Juillet :** *Octave S. Johannis*, 1 ; *Septem fratres*, 10 ; *Oct. S. Benedicti*, 18 (barré) ; *Serenati, conf.*, 21 ; *Wandregisili, abb.*, 22 ; *SS. Septem dormientium*, 27 ; *Pantaleonis*, 28. — **Août :** *Eusebii, m.*, 1 ; *Romani*, 9 ; *Taurini, ep.*, 11 ; *Arnulfi, ep.*, 16 ; *Timothei et Appollinaris, m.*, 23 ; *Audoeni, ep.*, 24 ; *Genesis, m.*, 25. — **Septembre :** *Victurii*, 1 ; *Ordinatio S. Gregorii, pape*, 3 ; *Oct. B. Marie*, 15 ; *Lanberti, ep. et m.*, 17 ; *Paternini, ep.*, 23. — **Octobre :** *Plati, m.*, 1 ; *Oct. S. Michaelis*, 6 ; *Nicasii*, 11 ; *Giraldi, conf.*, 13 ; *Basoli, conf.*, 15 ; *Michaelis*, 16 ; *Translatio S. Maurilii*, 19 ; *Oct. S. Michaelis ; Romani, ep.*, 23 ; *Quintini, m.*, 31. — **Novembre :** *Quatuor coronatorum ; Renati*, 12 ; *Katerine*, 25. — **Décembre :** *Conceptio S. Marie, v.*, 8 ; *Ordinatio S. Ambrosii*, 7.

Pour se faire une idée exacte d'un livre d'offices, il ne suffit donc pas de jeter un regard rapide sur le calendrier placé à son début. L'étude du Propre des saints peut parfois nous réserver des surprises. Notre missel nous en réserve une au sujet de la fête de la *Transfiguration*.

On a souvent écrit qu'elle n'a été instituée qu'en 1456, par le pape Calixte III, et l'on s'est parfois basé sur cette donnée pour dater des manuscrits au calendrier desquels cette fête manque. C'est en vain que le cardinal Baronius a fait observer que Calixte III n'avait pas institué cette fête, mais l'avait seulement étendue à toute l'Eglise. Il est bien des cas où la rectification, boiteuse comme la justice, n'atteint pas l'erreur.

Or, si la fête de la Transfiguration, fixée au 6 août, ne figure nulle part dans le calendrier du missel, elle se trouve dans le Propre des saints, à sa place naturelle, entre les fêtes de S. Etienne et de S. Sixte. On peut donc s'appuyer sur notre manuscrit pour prouver que la Transfiguration était, au XII[e] siècle, honorée dans notre pays (1).

Justifiant son nom à la lettre, notre missel nous donne presque exclusivement les prières en usage à la messe ou aux

(1) Voir, sur cette fête, outre Baronius et les Bollandistes (6 août), le Traité de Thomassin sur les Fêtes, liv. II, ch. XIX, 14.

offices qui l'accompagnent, comme au Dimanche des Rameaux, à la Purification, dans la Semaine Sainte, etc. Quelquefois, cependant, il donne aussi les oraisons de vêpres : *ad vesperas*, f°s 22, 42 v°, 43 v°, 44, 131. Il fait cette exception pour tous les jours de l'octave de Pâques. On en entrevoit la raison pour cette circonstance, mais non pour les autres jours.

A la différence des missels actuellement en usage, notre missel ne renferme que les prières réservées au prêtre.

Ce sont, en premier lieu, les collectes, secrètes et post-communions de la messe. Elles figurent à toutes les fêtes dans le Propre du temps, dans le Commun et dans le Propre des Saints.

Les différentes messes votives et celles du Commun des Saints (f°s 58-71), ont parfois, en plus, le texte complet de l'épître et de l'évangile, et les premiers mots de l'introït, du graduel suivi de l'*Alleluia*, de l'offertoire et de la postcommunion, soit à la marge, f° 58, soit dans le texte, f° 60, en caractères plus petits. Dans ce dernier cas, toutes ces indications se suivent les unes les autres, dès le commencement de la messe, avant la collecte. Cette énumération manque cependant aux messes de *S. Trinitate*, f° 59, et aux secondes messes d'un martyr, f° 63 v°; de plusieurs martyrs, f° 65; d'un abbé, f° 67; d'un confesseur, f° 68; de plusieurs vierges, f° 68 v°, et des défunts, f°s 70, 71.

Dans le Propre des Saints, la règle est loin d'être uniforme. Tantôt le missel se borne à donner les collectes, secrètes et postcommunions, f°s 90-105; tantôt il ajoute l'indication de toutes les autres parties de la messe, y compris les premiers mots de l'épître et de l'évangile, f°s 95, 96, 97, 98; tantôt, de ces différentes parties, il n'indique que les premiers mots de celles qui se chantent par le chœur, f°s 91, 106, 107, 108.

Notre missel, et c'est là une de ses singularités, est donc une sorte de missel mixte, tenant le milieu entre celui qui ne renfermait que les prières à réciter par le prêtre et le *missale plenarium* (1), qui renfermait, en plus, le texte complet de l'épître et de l'évangile.

(1) Du Cange. *Glossarium*... art. *Missale plenarium*.

Toutes les parties de la messe données aujourd'hui en entier, à chaque fête, dans le missel romain, étaient autrefois pour ainsi dire éparses dans plusieurs volumes : le missel proprement dit, ou partie des prêtres; le *Lectionnaire*, qui comprenait le texte des épîtres et autres leçons, partie des sous-diacres ou des clercs mineurs ; l'*Evangéliaire*, ou livre des évangiles, partie du diacre, et l'*Antiphonaire*, ou *Graduel*, partie du chœur.

Notre missel, fait à une époque de transition pour tant de choses, accuse, pour ainsi dire, un essai de fusion de ces parties diverses ; et l'on pourrait y trouver comme des hésitations du copiste. Dans toute la première partie, f°s 17-58, on ne rencontre que les oraisons à dire par le prêtre. Au f° 58, paraît, pour la première fois, le texte complet de l'épître et de l'évangile, texte qui continue à être donné intégralement dans toutes les messes votives, f°s 58-71.

C'est également au f° 58 que figure pour la première fois l'indication de l'introït, du graduel, etc. Elle est d'abord à la marge ; puis, au f° 60, elle commence à être insérée dans le texte lui-même, en caractères plus petits. Désormais, on la trouvera presque constamment à cette place, d'abord seule, puis, à partir du f° 97, accompagnée de l'indication de l'épître et de l'évangile, f°s 97-104, 109, etc.

L'immense majorité de ces messes, dans toutes les parties qui les composent, sont celles du missel romain ; mais les divergences de détail qui existent entre les deux missels pour les prières de la messe, se retrouvent parfois dans leurs Propres. Notons, parmi ces divergences, l'oraison de S. Barnabé, *Exaudi, Deus, populum tuum*, f° 107 v° ; les messes de la Conversion de S. Paul, *Letemur omnes in Domino...*, f° 99 v°, et de la Transfiguration, *Benedicta sit sancta...* f° 115 v°. Il serait facile de trouver entre les deux missels d'autres différences ; celles que nous signalons suffisent pour montrer l'intérêt que présenterait une étude plus approfondie de notre missel angevin.

Sans entreprendre cette étude, nous nous contenterons de signaler en terminant quelques autres de ses particularités intéressantes.

Tous les jours de l'octave de Pâques, on faisait, comme le jour de la fête, une procession aux Fonts baptismaux, et l'on y récitait l'oraison *ad Fontes*, f°s 42-45.

Aux fêtes des deux saints Jean, celle où l'on se chauffe et celle où l'on fauche, comme on disait autrefois, notre missel renferme, pour le jour de la fête, deux messes différentes. A la fête de S. Jean l'Evangéliste, 27 décembre, il en donne une sous la rubrique : *Missa primo mane*, et l'autre sous celle : *Missa in die*, f° 21 v° ; à la fête de S. Jean-Baptiste, f° 109, même distinction entre les deux messes.

Ainsi en est-il dans le graduel ajouté au missel dont nous parlons plus loin (Addition B). On y trouve, pour la fête de S. Jean-Baptiste, deux messes : la première, *Missa matutinalis : Justus ut palma... ;* la seconde, *In die : De ventre matris...* La fête de S. Jean l'Evangéliste comporte aussi deux messes différentes : la première, *Ego autem sicut oliva... ;* la seconde, *In die : In medio ecclesie...*

Le copiste attribue, il est vrai, la première à la vigile de S. Jean : *Johis evangeliste vig.* Mais cette fête, tombant au surlendemain de Noël, n'a pas de vigilé. On s'est aperçu, depuis, de l'inadvertance du copiste, et l'on a essayé de la corriger. Pour cela, on n'avait qu'à barrer le mot *vigilia*, mais un lapsus a fait tomber la barre sur le mot *evangeliste*. Comme il n'est pas admissible que l'on ait cherché à biffer la qualité principale de l'apôtre S. Jean, il est plus naturel de reconnaître que cette qualité a reçu le trait destiné au mot *vigilia* et que cette barre malencontreuse accuse une intention de correction restée sans effet.

Ainsi, chacune de ces deux fêtes a, pour le même jour, deux messes complètement différentes : la messe du matin, la messe du jour. En rapprochant ce fait des trois messes de Noël, on serait tenté d'attribuer aux fêtes des deux saints Jean un privilège analogue à celui de cette grande solennité.

Nous ne parlons pas ici de ces messes nombreuses que chaque prêtre pouvait dire autrefois, chaque jour, suivant sa dévotion (1). Il disait la même messe : tandis que notre missel nous en donne deux différentes à dire dans la même paroisse.

(1) Le pape Léon III en disait quelquefois jusqu'à neuf par jour.

probablement, comme au jour de Noël, par chacun des prêtres qui y étaient attachés.

Il y aurait encore à relever plusieurs rubriques inscrites en marge du missel, notamment aux f°s 37, 38, 39 v°, 45 et 49. Celle du f° 45 fait allusion à la procession qui se faisait à Saint-Aubin le lundi de Pâques : *ista oratio debet dici ad S. Albinum, die lune in crastino Pasche ad processionem*; les autres, à quelques usages qui étaient peut-être particuliers à la cathédrale d'Angers.

II — ADDITIONS AU MISSEL

Nous en distinguons quatre, que nous désignons par les lettres A, B, C, D.

A. La partie la plus ancienne ajoutée à notre missel est un cahier renfermant le Canon tiré d'un autre missel, inséré entre les f°s 80 et 90. Le Canon commence par la préface : *Per omnia secula seculorum*. Suivent, jusqu'à l'*Agnus Dei*, les prières semblables à celles du premier missel, avec la mention *pro rege*. Signalons cependant, dans le canon, les additions suivantes : Au *Memento* des vivants, après *omnium circonstantium*, on lit : *atque omnium fidelium christianorum*, f° 82. Au *Memento* des défunts, au lieu de *...tuarum, qui nos præcesserunt*, on lit *...tuarum et eorum qui nos...* Dans le *Libera nos, quæsumus*, le premier canon a *intercedente beata et gloriosa...*; le second, *intercedente* PRO NOBIS *beata...*, f° 84 v°.

A partir de l'*Agnus Dei*, nous trouvons les prières :
Hec sacrosancta commixtio...
Sancta cum sanctis...
Domine Ihu Xte, Fili Dei vivi, qui ex voluntate...
Habete vinculum pacis...
Concede, quesumus, omnipotens et misericors...
Domine sancte, Pater omnipotens, eterne Deus...
Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum...
Agimus tibi Patri gratias pro jam beatificatis...
Domine Ihu Xte, verbum et sapientia Dei...

Après la Communion : *Quod ore sumpsimus...*
Corpus D. N. Ihu Xti...
Placeat tibi, sancta Trinitas, obsequium...

Entre ces mêmes parties des deux missels, on peut constater, comme nous le disons plus haut, à partir de l'*Agnus Dei*, quelques différences, soit dans l'ordre, soit dans le texte des prières. Le second omet la prière : *Fiat commixtio...* Par contre, il en ajoute deux autres : *Domine, non sum dignus...*, et *Domine Ihu Xte, verbum...* Les prières communes aux deux missels présentent quelques variantes de texte ; il y a aussi entre elles une interversion que l'on retrouve également dans les prières qui suivent la communion.

Bien que ces différences se trouvent en dehors de la partie essentielle du Canon, on peut cependant s'étonner de les rencontrer dans deux missels qui semblent du même pays et du même temps. Nous nous bornons à les signaler sans chercher à les expliquer.

Cet extrait d'un second missel semble aussi de la fin du XIIe siècle. Il est de la même main que les oraisons ajoutées au missel primitif f° 79 v°, et, par conséquent, lui est un peu postérieur. Ses initiales, grandes ou petites, sont, comme dans le premier, empruntées à l'alphabet oncial et alternativement rouges et bleues. Les grandes initiales présentent un genre d'ornementation que l'on rencontre fréquemment au XIIIe siècle : l'intérieur en est orné de rinceaux au trait, rouges quand la lettre est bleue, bleus quand la lettre est rouge, avec des exubérances de lignes qui débordent sur la marge. Deux autres lettres, or sur fond bleu et pourpre, f° 81 r° et v°, prouvent que ce cahier a été arraché à un missel d'une ornementation plus riche que celui dans lequel on l'a relié.

Peut-être, cependant, au lieu d'être arraché à un autre missel, ce canon a-t-il été simplement ajouté à notre missel primitif pour remplacer son canon, lors de la revision des prières de la messe, depuis le *Pater* jusqu'à la communion.

C'est ce cahier qui renferme l'unique miniature de tout le volume. On y voit un évêque et son clerc dans la célébration des Saints Mystères. L'évêque porte une barbe courte, il est

coiffé d'une mitre basse, vêtu d'une aube aux manches serrées et ornées de parements, d'une tunique pourpre aux manches larges dépassant à peine le coude, et d'une ample chasuble bleue, relevée sur ses manches et plus courte par devant que par derrière. La broderie rouge de son amict est rabattue sur sa chasuble, formant collet. De sa main droite, il bénit le calice qu'il élève de sa gauche au-dessus d'un autel paré de draperies. Derrière le prélat, se tient debout, tête nue, un clerc revêtu de l'aube aux manches également serrées et ornées à leur extrémité de parements rouges, ainsi que d'une tunique fendue latéralement ou dalmatique semblable à celle de l'évêque, et sur laquelle est aussi rabattue la broderie rouge de son amict. Sa main gauche appuyée sur sa poitrine tient un livre; sa droite, un *flabellum* circulaire, élevé à la hauteur de la tête de l'évêque sur lequel il fixe ses regards. M. Viollet-le-Duc (1) a publié une scène qui n'est pas sans rapport avec la nôtre; et, dans un autre volume du même ouvrage, il donne un second modèle de *flabellum*. « Dès les premiers siècles du christianisme, dit-il, cet ustensile fut considéré comme nécessaire à la célébration des Saints Mystères. Dans les *Coutumes de Cluny*, il est dit que les diacres doivent toujours se tenir près du célébrant, munis d'esmouchoirs pour empêcher les mouches d'approcher de l'autel. Dès le XIIe siècle, on donne en France, à l'esmouchoir, une forme circulaire. Cet ustensile consistait alors en une bande de parchemin ou d'étoffe pliée autour d'un axe muni d'un long manche. »

Sur les huit folios que comprend ce cahier, le canon en occupe à peine six. A la fin du sixième, on a ajouté les collecte, secrète et postcommunion de S. Thomas de Cantorbéry. Le f° 87 r° est resté en blanc; le reste du cahier est rempli par les collectes, secrètes et postcommunions de S. Pierre, martyr, canonisé en 1253; de sainte Catherine; pour le roi et la famille royale; et par des prières instituées peut-être pour la croisade de saint Louis. Au f° 77 v°, se trouvent d'autres prières pour la délivrance des Lieux-Saints.

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionn. raisonné du Mobilier français*, t. III, p. 328, article *Dalmatique*, et t. II, p. 102, article *Esmouchoir*.

B. F^os 145-159. — Ce cahier semble de peu postérieur au missel principal. Il est écrit en caractères plus petits, sur deux colonnes réglées à la mine de plomb. Les grandes initiales, sans ornement, et les indications des fêtes sont d'un rouge qui a pâli en plusieurs endroits. Les petites initiales sont noires avec un trait rouge. Le folio 155 a été déchiré dans le sens de la hauteur. Il en manque la moitié de la seconde colonne.

C'est un des compléments du missel. Il renferme ce que l'on désigne actuellement sous le nom de *Graduel* : livre liturgique qui comprend les parties de la messe chantées par le chœur, c'est-à-dire : l'introït, le graduel avec l'*alleluia*, le trait, pendant le Carême, l'offertoire et la communion.

Nous avons vu que le missel proprement dit ne donne que les premiers mots de ces chants. Nous en retrouvons ici le texte en entier.

Au lieu de suivre l'ordre accoutumé et de séparer le Propre du temps de celui des saints, on les a confondus ; de sorte que les dimanches et les fêtes sont pêle-mêle les uns après les autres.

Ainsi, dès le commencement, notre Graduel suit l'ordre suivant : *In adventu : Dominica I; Dominica II; S. Nicholai; S. Lucie, v.: Dominica III; feria IIII; feria VI; sabbato; Dominica IIII; Vigilia Natalis Domini*, etc.

Cette confusion existe dans tout le cours du graduel, sauf à la fin, où ont été relégués de rang tous les dimanches après la Pentecôte, f°s 157 et 158.

Ce graduel ne correspond pas exactement au missel qu'il complète. Le plus souvent, il est vrai, nous retrouvons, dans le second, la suite des antiennes dont le premier nous donne le commencement. Mais il est plusieurs fêtes pour lesquelles le graduel donne un texte différent de celui que le missel avait annoncé. Ainsi, pour l'Invention de la Sainte-Croix, le missel indique à l'offertoire : *Protege, Domine*, f° 102 v°; or, le graduel donne, pour cette partie de la messe : *Veniens vir splendidissimus ad Constantinum*, f° 153 v° ; la communion, dans le premier, est : *Per signum....*, dans le second : *Crux Ihu Xti aperuit*. La communion de la fête de l'Assomption est,

dans le missel : *Beata viscera*, f° 118 v°; dans le graduel : *Beata es virgo*, f° 156. L'octave de la fête de S. Laurent, f°s 119 et 156, et quelques autres fêtes présentent aussi des différences de ce genre : d'où l'on est en droit de conclure que ce graduel n'est pas du même temps que le missel auquel il a été ajouté ; qu'il faudrait en placer la composition dans la première moitié du XIII[e] siècle plutôt que dans la seconde moitié du XII[e] ; et que, en tout cas, entre la composition de l'un et de *l'autre*, intervinrent pour le diocèse d'Angers des modifications *liturgiques* dont le dernier a conservé les traces et le souvenir.

C. F°s 159-165. — Ce cahier, du commencement du XIII[e] siècle, est écrit à longues lignes, 20 à la page ; grandes initiales, rubriques et portées de plain-chant en rouge ; petites initiales noires, ornées d'un trait rouge. Il renferme les messes *pro defunctis*. Il en donne non seulement les diverses oraisons, mais les épîtres et les évangiles, avec toutes les parties chantées par le chœur. Ces parties sont notées en plain-chant. Dans tout le manuscrit, c'est la seule partie qui soit notée. Au verso du f° 164, ont été ajoutées les oraisons de *S. Gérald*, puis, à celui du f° 165 une oraison de la Conception de N.-D.

Les oraisons, secrète et postcommunion de S. Gérald ont été ajoutées dans trois endroits du manuscrit, aux f°s 7, 144 et 164 v°. Ce saint est appelé indifféremment *Geraldus* et *Giraldus* (f°s 7 et 164 v°), ou *Gerardus* (f° 144). La collecte en son honneur suppose qu'il vivait dans les temps de la composition du missel : *Deus qui sine testimonio bonitatis nullum tempus relinquis, beato Geraldo supplicante precamur ut qui hunc* NOSTRIS DIEBUS *placuisse tibi per signa testaris...*

Il est à croire qu'il s'agit de S. Girard, moine de Saint-Aubin d'Angers, mort en 1123, et dont la vie a été publiée par les soins de la Société de l'Histoire de France (1).

Le calendrier du missel mentionne, dans sa partie primitive, *S. Giraldi, conf.*, au III des ides d'octobre. Mais son oraison ne figure pas dans le missel à l'endroit correspondant à cette date.

(1) *Chronique des églises d'Anjou*, par MM. P. Marchegay et E. Mabille. Paris, 1869, p. 95-126.

D. Cette addition, qui forme le premier cahier du manuscrit, comprend les f°s 1-11. Le format du cahier, un peu plus petit que celui du reste du volume, mesure 0 m. 238 sur 0 m. 180. Il est écrit en caractères gothiques sur deux colonnes de 18 lignes, réglées à la mine de plomb. Les grandes initiales, alternativement rouges ou bleues, représentent parfois l'ornementation de celles de l'addition A, avec d'autres nouvelles plus variées, parmi lesquelles des figures humaines. Les petites initiales sont noires, avec un trait rouge.

Ce cahier concerne autant les autres offices liturgiques que la messe. Il comprend les oraisons et les versets des suffrages en usage à ces offices.

En voici la nomenclature :

Suffragia ad vesperas per annum de S. Mauritio ; de S. Maurilio ; de S. Renato ; de Omnibus Sanctis ; In adventu ; Suffragia de B. Maria ad vesperas, de Omnibus Sanctis. — Suffragia ad Matutin. Oraisons de S. Maurice, S. Maurille, Tous les Saints, la Sainte Vierge ; secrètes et postcommunions de S. Maurice, S. Maurille, S. René, Tous les Saints ; oraisons à dire de Noël à l'Epiphanie, de l'octave de Pâques à l'Ascension, etc. Collectes, secrètes et postcommunions *pro infirmis ; de S. Mauricio*, de l'Invention de S. Etienne, *de S. Nichomede, de S. Dominico*, de l'octave de S. Laurent ; oraisons de la Nativité de N.-D., de S. Michel ; oraisons, secrètes et postcommunions : *S. Giraldi, conf. ; S. Francisci, conf. ; B. Petri, martiris ; S. Katerine, virg. ; S. Thome, mart.*, et *S. Remigii.*

Aux prières précédentes, toutes de la même écriture, ont été ajoutées, d'une main différente, une secrète et une postcommunion de S. Maurille, l'oraison de S. Louis (f° 10), roi de France, canonisé en 1297, et, au verso du dernier feuillet, pour le premier jour de juillet, la messe de S. Thébaud, confesseur.

Ce cahier renferme de précieuses indications sur la provenance du manuscrit. La première place donnée dans les suffrages à S. Maurice, et les oraisons de S. René faites spécialement pour le lieu où reposent ses reliques, prouvent, à n'en pas douter, qu'il a appartenu à la cathédrale d'Angers.

Outre ces additions, signalons encore celle du f° 89, qui ne

se rattache à aucune de celles dont nous venons de parler, et qui est occupé par les collectes, secrètes et postcommunions de saint Rémy, *ad postulandam serenitatem*, et *pro pace ecclesie*.

Il est à remarquer que dans un grand nombre des prières ajoutées aux parties importantes du volume (f°s 10, 47, 80, 86, 87 v°, 88, 89, 164 v°), l'initiale a été omise. Le premier copiste la laissait à peindre à celui qui appliquait les couleurs. Les siècles ont passé, et ce dernier n'a pas trouvé le temps de terminer son travail. Travail ajourné court grand risque de n'être jamais terminé.

V

SERMONS DE SAINT BERNARD

EN LANGUE ROMANE

Ms. fin du XIIe siècle. 0.210 sur 0.142 mil.; 233 ff. chiffrés. Vélin. Reliure velours cramoisi, avec deux fermoirs vermeil; doré sur tranches.

Ce manuscrit, que nous ne craignons pas de placer parmi les objets les plus précieux du Musée Dobrée, a été l'objet d'une distinction qui est tout à la fois pour lui un grand honneur et un grand bonheur.

Nous ne voulons pas parler de sa reliure un peu tapageuse, en velours rouge, avec gardes en soie bleue et fermoirs de vermeil agrémentés de pierreries et signés *Odiot, orfèvre, Paris, rue l'Evêque, 1*. Dans tout le travail, on sent un effort pour honorer le volume. Mais, sans manquer de goût, on peut dire

que l'ensemble est d'un goût douteux. Le vêtement ne doit pas jurer avec celui qui le porte : il faut de l'harmonie entre le contenu du volume et sa reliure. Franchement, un vieux manuscrit, en vieux français, contenant des sermons et des sermons de saint Bernard méritait, au lieu de cette coquetterie, une ornementation d'une beauté plus simple, plus grave, plus sérieuse : le bleu tendre ne va pas mieux aux vieux manuscrits qu'aux vieilles gens.

Mais ce qui honore notre vénérable manuscrit beaucoup plus que sa reliure, c'est qu'il a été l'objet d'une étude d'un maître en la matière. M. L. Delisle, l'éminent conservateur de la Bibliothèque nationale, n'a pas cru indigne de sa science et de ses hautes fonctions de s'occuper d'un manuscrit d'une collection de province. Il a consacré dans le *Journal des Savants*, mars 1900, à *Un troisième manuscrit des sermons de S. Bernard en français*, un article bien connu des érudits.

Nous ferions peut-être mieux de reproduire ici intégralement cette étude remarquable. Elle serait le meilleur article de tout ce volume. Mais comme elle n'a pas trait seulement à notre manuscrit, nous nous bornerons à lui emprunter ce qui le touche exclusivement.

D'ailleurs, M. L. Delisle n'ayant pas eu le volume entre les mains, n'a pu le décrire que d'après des notes qu'on lui en avait envoyées. Or un article fait sur les notes d'un autre, est exposé à quelques lacunes, et même quelquefois à quelques inexactitudes ; les autres ne voient pas avec nos yeux.

« M. P. de Lisle du Dreneuc, conservateur du Musée Dobrée, écrivait M. L. Delisle, a bien voulu me communiquer la reproduction photographique de plusieurs pages du troisième manuscrit des sermons de S. Bernard. » Cette reproduction n'était pas possible pour toutes les pages ; et, dans la partie des sermons tirée des autres pages et publiée par le *Journal des Savants*, la copie de Mlle Pellechet contenait quelques erreurs de lecture, qui demandent à être rectifiées dans l'intérêt de l'étude du vieux français.

Qu'on excuse donc notre témérité, si nous entreprenons un second article sur les sermons de saint Bernard. Nous y exploiterons largement le travail de M. L. Delisle ; et

tout en y faisant des rectifications du texte dont il n'a eu sous les yeux que des copies, nous ajouterons à son étude quelques indications qu'un vieux volume donne lui-même à ceux qui le pratiquent à loisir, mais ne donne qu'à ceux-là : car c'est sa manière, en se livrant à eux, de les récompenser de suivre à son égard la seconde moitié seulement du précepte d'Horace :

Nocturna versate manu, versate diurna.

On connaît trois manuscrits des sermons de saint Bernard en roman. Voici ce qu'écrit M. L. Delisle des deux premiers :

« La version française des Sermons de saint Bernard a d'abord été étudiée dans un manuscrit jadis conservé chez les Feuillants à Paris, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (nº 24768 du fonds français), qui contient quarante-cinq sermons pour la période de l'année liturgique comprise entre l'Avent et l'Annonciation. De ce manuscrit, M. Le Roux de Lincy a tiré neuf sermons, auxquels il a donné place à la suite de son édition des livres des Rois (1). Le texte complet en a été publié, en 1885, par M. Wendelin Foerster (2).

Un deuxième manuscrit, contenant quarante-trois sermons de la seconde période de l'année liturgique, de l'Annonciation à l'Assomption, et faisant ainsi suite (3) au manuscrit de Paris, s'est trouvé dans la collection du collège de Clermont (4), qui est passée, en 1889, de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps (5) dans la bibliothèque royale de Berlin (6). A peine incorporé

(1) *Les Quatre livres des Rois, traduits en français du XIIe siècle.* Paris, 1841, in-4°. (*Collection de documents inédits.*)

(2) *Li Sermon saint Bernart.* Erlangen, 1885, in-8°, XX et 192 p. (Extrait du t. II des *Romanische Forschungen.*)

(3) Les trois derniers sermons du premier manuscrit se trouvent même répétés au commencement du deuxième.

(4) Ms. 776 du catalogue publié en 1764.

(5) Nº 870. Avant d'arriver chez sir Thomas Phillipps, le ms. a figuré sous le nº 870 dans la bibliothèque de Meerman. — Ce recueil de sermons est annoncé sans nom d'auteur dans les catalogues du collège de Clermont, de Meerman et de sir Thomas Phillipps.

(6) A. Schulze, *Die romanische Meerman-Handschriften des sir Thomas Phillipps*, p. 12, ms. nº 20.

dans ce dépôt, il a attiré l'attention de M. A. Tobler, qui en a publié (1) la table et le texte de quatre sermons. C'est l'exemplaire dont plusieurs cahiers ont été entre les mains de Peiresc. Tous les sermons qu'il contient ont été publiés en 1894 par M. Alfred Schulze (2). »

Le troisième manuscrit a fini comme les autres, par parvenir dans une bibliothèque publique. Il est désormais conservé à Nantes, dans le Musée Dobrée : c'est celui que nous étudions.

Le volume consiste en 233 feuillets d'un parchemin assez épais, occupés par les sermons. Dans ce nombre n'est pas compris le dernier feuillet, resté d'abord en blanc, mais sur lequel se trouvent huit lignes écrites en roman assez semblable à celui des sermons, bien que d'une autre main. A la différence des deux feuillets de garde introduits au commencement et à la fin du volume, lors de sa reliure, le feuillet 234 a dû appartenir au manuscrit dès l'origine : cette addition en roman est de la même écriture que deux autres lignes de même langue inscrites au haut du premier feuillet.

Le second feuillet, blanc des deux côtés, semble avoir été ajouté assez récemment, pour protéger la première miniature. Bien qu'il ne soit pas chiffré, il a été compris dans la pagination : sa suppression ne ferait aucun tort au manuscrit. Il en interrompt le texte et fait d'abord croire à une lacune qui n'existe pas.

Le volume, contre l'ordinaire, est chiffré au verso des feuillets. Cela tient probablement à ce que c'est également au v° que commence le premier sermon. La chiffraison est régulière jusqu'à la page 199. De la page 200 à la fin du volume, une inadvertance a fait remployer les n°s 100, 101, etc., au lieu de 200, 201, etc.

Chaque cahier du volume était autrefois signé en chiffres

(1) *Sitzungsber. der K. Preuss. Akademie der Wissensch.* 1889, p. 291-308.

(2) *Predigten des Bernhard in alter französischer Uebertragung*. Tübingen, 1894. (Vol. CCIII de la collection de la Société littéraire de Stuttgart.)

romains, au bas du verso du dernier feuillet. Le relieur a rogné un certain nombre de ces signatures : on voit encore, en tout ou en partie, les suivantes :

·II· f. 17; ·V· f. 41; ·VII· f. 57; ·VIII· f. 65; ·VIIII· f. 73; ·X· f. 81; ·XI· f. 89; ·XII· f. 97; ·XIII· f. 105; ·XIIII· f. 113; ·XV· f. 121; ·XVIII· f. 145; ·XX· f. 161; ·XXI· f. 169; ·XXII· f. 177; ·XXIII· f. 185; ·XXIIII· f. 193; ·XXV· f. 201; ·XXVI· f. 209; ·XXVII· f. 217; ·XXVIII· f. 225; la signature du dernier cahier (XXIX) a été rognée.

Chaque cahier est de huit feuillets ; mais, comme nous en faisons la remarque ailleurs, le feuillet blanc qui a été intercalé entre les feuillets 1 et 2 a été compris dans la pagination ; ce qui fait, pour le premier cahier, neuf feuillets de chiffrés, bien que le manuscrit des sermons n'en comprenne en réalité que huit.

C'est ainsi que la signature II se trouve correspondre à la page 17 et non, comme elle le devrait, à la page 16 : et, par le report de cette unité, l'harmonie entre les signatures et la pagination se trouve en désaccord d'une unité dans tout le volume.

L'écriture est disposée sur deux colonnes de trente lignes chacune, réglées à l'encre. Il serait intéressant, pour la langue romane, d'en fixer la date avec précision. Malheureusement, la chose est difficile. « L'écriture semble, dit M. L. Delisle, qui en a vu la photographie, pouvoir être rapportée à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. » En étudiant la forme de certaines majuscules, on serait tenté de la fixer plutôt à la fin du XIIe. Le copiste a deux formes différentes pour les lettres C, D, E, G, O, Q, T ; la première est la forme ancienne, que l'on retrouve dans tout le courant du XIIe siècle ; la seconde, la forme nouvelle, avec sa tendance à la forme gothique. De temps en temps, il a recours à la seconde, mais, le plus souvent, il emploie la première, comme en raison d'une habitude prise depuis longtemps. Il semble que, si le manuscrit n'avait été écrit qu'au XIIIe siècle, il y aurait plus d'uniformité dans ces caractères, et que la majuscule du XIIe n'y serait pas si largement représentée.

Toutes les phrases commencent par une majuscule : la majuscule n'a été employée que comme initiale de phrase, mais

non comme initiale de nom propre. La phrase finit par un point carré appuyé sur une barre oblique : le simple point remplit le rôle de virgule ; le point d'interrogation consiste en un point surmonté d'un double crochet, en forme d'ʒ.

Le volume est tout entier écrit de la même main. L'auteur ne va à la ligne que pour le commencement de chaque sermon. Dans deux cas, cependant, f°s 201 et 223, il consacre un alinéa à une sorte de préface. Les parties de mots interrompus par la fin des lignes sont scrupuleusement reliées entre elles par un trait oblique. Un trait semblable sert souvent à pointer les *i* et à accentuer les quatre autres voyelles *a, e, o, u* : quant à l'*y*, il est pointé et non accentué.

Il est difficile de dégager les règles d'accentuation suivies dans tout le volume. On entrevoit assez souvent la raison de cette accentuation. Quand trois, quatre ou cinq traits semblables se suivent, l'auteur accentuera l'*i* pour faciliter la lecture du mot : ainsi il accentuera les *i* dans : *celuí, uiuifié, diuin, uíande,* tandis qu'il ne les accentuera pas dans : *il, cil, moi.*

Mais ces règles générales souffrent souvent des exceptions. Ainsi, en contradiction avec le principe précédent, on trouvera sans accent sur l'*i* les mots *liure, cui, uirent,* et quelquefois les mêmes mots avec ou sans accent.

A préposition a souvent l'accent qui distingue la préposition du verbe : mais souvent aussi cette lettre est sans accent. *V* pour *u*, avec le sens de *ou* conjonction et de *où* adverbe de lieu, se rencontre également avec ou sans accent. Dans une même colonne, f° 4 v°, le mot *sanior* se retrouve quatre fois : dans trois cas l'*i* et l'*o* de ce mot portent l'accent ; dans le quatrième, il est omis, bien que souvent, dans tout le cours du volume,. le même mot porte cette double accentuation. De même, *matinée* est écrit au f° 127 deux fois avec un accent sur chaque *e* : *matinéé*, et cinq fois sans accent : *matinee*. L'auteur semble pourtant avoir pour principe d'accentuer les deux *e* qui se suivent, et écrit ailleurs *parfinéé*, f° 3, pour *parfinée, apeléés*, f° 5, pour *apelées, diviséé*, f° 6, pour *divisée*. On serait même parfois tenté de croire qu'il a voulu généraliser le principe en vertu duquel les scribes de ce temps ne mettaient les points sur les *i* que quand deux *i* se suivaient, pour empêcher

de les confondre avec l'*u*, et qu'il accentue deux voyelles semblables quand elles se suivent : du moins met-il un accent sur chaque *o* dans les mots *enfoois* (enfouis), f° 18 v°, *oons* (écoutons), f° 19, *pooit*, f° 200. Mais toutes ces observations sont parfois démenties par d'autres : quelquefois dans la même page (f° 18 v°, 200) ; si bien que l'on se demande si les règles que l'on serait tenté de dégager d'un certain nombre d'observations sont bien celles qui ont, en réalité, guidé l'auteur du manuscrit.

Toutes ces remarques montrent, du moins, qu'il y a eu dès lors, une réglementation pour l'accent. Si les principes qu'on serait tenté de lui assigner n'ont pas toujours été suivis, la chose peut tenir ou à l'inadvertance du copiste, ou à la combinaison d'autres principes dont une étude de l'accentuation, dans tout le volume, parviendrait, peut-être, à faire connaître les détails plus exactement.

Le volume ne renferme que deux miniatures. La première, f° 1 v°, représente un personnage assis, la tête penchée, écrivant sur un pupitre, tenant de la main droite la plume, de la gauche le grattoir. Il porte une longue chevelure, une barbe coupée court, ainsi qu'une auréole d'or chargée de ronds. Il est vêtu d'une tunique bleue à amples manches ; sur son épaule gauche est posé un manteau blanc qui entoure sa taille, et dont un pan repose sur ses genoux, laissant dégagé, pour écrire, son bras droit.

C'est la seule ornementation du volume pour laquelle l'enlumineur ait employé l'or. Il s'en est servi pour la lettre A, l'encadrement rectangulaire de la miniature et la barre du fauteuil. Par-dessus l'or, il a ajouté quelques traits de couleur.

La seconde miniature, f° 201, représente deux personnages inscrits dans la lettre L. Le premier, debout dans la partie supérieure de la lettre, est vêtu d'une tunique bleue à manches larges ; sur les épaules, un manteau rouge, dont il relève un pan de sa main gauche, chargée d'un livre. Sa chevelure longue tombe en rouleaux sur ses épaules, et est séparée par une raie. Il porte en collier sa barbe coupée court ; sa tête est ornée d'une auréole rouge, chargée de ronds. On peut y voir ou

saint Luc ou saint Bernard. A ses pieds, assis sur son séant, et allongé dans le sens du bas de la lettre, un autre personnage sans nimbe, chevelure longue et barbe coupée court, vêtu d'une première tunique bleue, par-dessus laquelle en passe une autre rouge, aux manches serrées au poignet, et recouverte elle-même d'une troisième plus ample, aux manches larges ; sur ses genoux, un quadrupède d'une espèce difficile à déterminer. A deux angles de la lettre, deux fleurs de lys au pied coupé. Les tuniques de dessus de ces deux personnages sont semées de points blancs disposés en triangle, et ornées, au bas, aux manches et au cou, de passementerie blanche.

Ces deux miniatures, par le manque d'expression des physionomies, la gaucherie de l'attitude, la raideur des plis des vêtements, se rattachent beaucoup plus au XIIe siècle qu'au XIIIe. Elles ont d'abord été dessinées au trait : les pourtours des lettres, des personnages, les plis de leurs vêtements sont noirs. La couleur remplit les intervalles, comme dans les émaux incrustés.

Les initiales de chaque sermon sont d'une décoration beaucoup plus sommaire. La lettre est rouge et agrémentée de quelques traits bleus. L'initiale de l'épître de saint Bernard à un évêque-cardinal, fo 162, est plus travaillée que les autres, mais dans le même genre, et avec les mêmes couleurs.

Tous les titres sont en lettres rouges, fos 179, 198, 201, 223, 229. Les quarante-quatre sermons sur le Cantique des cantiques sont compris sous un même titre. De simples chiffres romains en rouge indiquent le commencement de chaque sermon. Les derniers ont été mal chiffrés. On a mis xxxi, fo 150 ; xxxxi, fo 152 ; xxxxii, fo 157, et xxxiii, fo 159, à la place de xxxxi, xxxxii, xxxxiii et xxxxiiii.

Du fo 32 au fo 208, le plus grand nombre des corrections est également en rouge. Elles consistent en grattages, fos 67 vo, 172 vo, 208 vo ; en groupes de lettres barrés, fos 141 vo, 157 vo ; en lettres annulées par un point en dessous. Elles sont souvent faites dans le texte lui-même, dont on a surchargé les lettres ou les mots défectueux par une version meilleure. Mais quand la correction est trop longue, une croix rouge renvoie soit à la marge, fos 125, 153, soit au bas de la page, fos 150, 152, 171, 172 vo, 177 vo.

L'examen minutieux de ces diverses corrections nous amène à une double conclusion : la première, c'est que notre manuscrit a été copié sur un texte roman ; la seconde, c'est qu'il a été revu et corrigé d'après un texte latin.

Plusieurs des fautes qui ont été corrigées ne peuvent s'expliquer que par une erreur de lecture, lettres mal lues ou passées. Dans ce nombre, nous placerons les suivantes :

« *Sei* pluisor » pour « *sor* pluisors », f° 112 v° ; « a*nemi* » pour « *ami* », f° 124 ; « les *oez* » pour « les *ciez* », f° 140 v° ; « qui *aimet* est » pour « qui *à moi* est », f° 157 v° ; « *retient* assez » pour « *reciet* assez », f° 150 v° ; « *manes* » pour « *manages* », f° 156 v°.

Il est surtout deux corrections qui nous semblent être d'un grand poids à l'appui de notre hypothèse.

Au f° 98 v°, le scribe avait écrit : *car* LEONS *at ilh faiz angeles*. Par la correction, cette phrase singulière devient : *car* LES UNZ *at ilh faiz angeles,* traduction exacte du texte de l'Ecriture : *alios quidem posuit angelos,* rappelé dans le sermon. Mais le scribe ayant sous les yeux un texte roman qui portait : *les unz,* et non un texte latin, qui porte : *alios,* a commis une sorte de coquille en écrivant le mot *leons* pour *les unz.*

La seconde coquille commise par notre scribe est la suivante : *Cant ilh est en* DOUS, *si rampet,* f° 90 v°. A la place du *d,* le correcteur a mis *cl,* ce qui donne le mot *clous,* traduction exacte du mot latin *clausus,* compris dans le texte de saint Bernard : *Clausus latius serpit.* Serm. XXVI. 3.

Pour donner un sens à la phrase, il a suffi de corriger une seule lettre et de substituer *cl* à *d*. Or, les lettres *cl* accolées ressemblent tellement au *d* minuscule, que ces différents caractères ont parfois été pris les uns pour les autres. Le texte que copiait notre scribe devait avoir en cet endroit un *d* minuscule, suivant l'usage le plus répandu dans le courant du XII[e] siècle, et non un *d* oncial, plus fréquent au XIII[e], et qui n'aurait pas prêté à cette confusion (1).

(1) Par une erreur analogue, provenant de la confusion du *d* avec *cl,* le copiste du Cartulaire de Redon a étrangement défiguré le nom d'une paroisse du pays nantais. Dans la charte CCXLII, p. 193 de ce Cartulaire publié par M. A. de Courson, nous lisons : *in pago*



Cette double coquille et les autres erreurs de lecture seraient inexplicables dans l'hypothèse d'une traduction directe du texte latin ; elle a son explication toute naturelle dans l'hypothèse de la transcription d'un texte roman.

Il est également à remarquer que le copiste a confondu l'*l* avec l'*s* dans les circonstances où cette confusion est possible, particulièrement avec l'*s* final. Cette dernière lettre était le plus souvent à haste *(ſ)*, à la fin comme dans le corps du mot, avant le XIIIe siècle ; ce n'est qu'à partir de la fin du XIIe siècle que cet *ſ*, assez semblable à l'*f*, est remplacé à la fin du mot par l'*s* à double crochet. Or, dans plusieurs écritures du XIIe siècle, les deux lettres à haste *l* et *ſ* se ressemblent d'assez près pour qu'on puisse les confondre. On trouve des traces de cette confusion dans les corrections suivantes : *des* pour *del*, f°s 28 v°, 56, 80 v° ; *del* pour *des*, f° 160 ; *les* pour *ses*, f° 135 v° ; *sa* pour *la*, f° 161. Ces diverses méprises auraient été impossibles avec un texte latin.

Les corrections prouvent, en second lieu, que notre manuscrit a été soigneusement revu et collationné d'après le texte latin. Dans les derniers exemples précédents, on peut constater que c'est dans le texte latin que deux phrases inintelligibles trouvent un sens, et leur sens véritable. Les mots *les uns* sont la traduction d'*alii ; clous* pour *clos*, est la traduction de *clausus ;* c'est donc le texte latin qui a fourni ces mots.

Voici d'autres comparaisons qui montreront encore mieux la vérité de notre conclusion. Nous donnons d'abord le texte roman ; en face, le texte latin ; puis la remarque que leur étude nous suggère.

Namnetico, in plebe Clavizac. Des auteurs se sont demandé avec étonnement comment l'ancien nom de la paroisse d'Avessac avait pu être *Clavizac*. La réponse est facile : c'est simplement par l'inadvertance de l'auteur du Cartulaire. Dans la charte carolingienne qu'il transcrivait, il devait y avoir *d'Avizac*, et, au commencement de cette charte, il avait lui-même très bien lu *in plebe* Daviziaca pour *d'Aviziaca :* mais, cette fois, soit que la boucle du *d* fût un peu plus séparée de sa haste, soit pour une autre raison, il a dédoublé la lettre et lu *cl ;* et c'est ce qui fait que, jusqu'ici, *Avessac* passe pour s'être appelé anciennement *Clavizac*.

Fol. 124 v°. Serm. XXXII. Quelunkes lieu vostre piez descocerat.	Quemcumque locum calcaverit pes vester. Serm. XXXII. 8.

Le correcteur a barré *desco* et mis au-dessus *chau*, ce qui donne *chaucerat*, traduction de *calcaverit*.

Fol. 125. Ke ilh li ensenget u ilh geicet.	Postulat sibi indicari, ubi ipse *pascat* et cubet. XXXII. 10.

Le correcteur a rétabli à la marge le mot *passet*, traduction du mot *pascat*, passé par le copiste.

Fol. 126. Ki ne covoiteroit mult ardanment lo paus?	Quis non illic vehementer cupiat pasci? XXXIII. 3.

Le texte roman est incompréhensible. Le correcteur a annulé l'*o* de *lo* et mis au-dessus *a estre*, ce qui donne : « Ki ne covoiteroit... la estre paus » ; *là* traduit *illic*, et *estre paus*, *pasci*.

Fol. 140. ... le cui que il voileront mie.	... puto quod melius vigilabunt. XXXVI. 33

La version romane constituait un contre-sens, *mie* étant une négation. Le correcteur a mis un *z* à la fin du mot, ce qui donne *miez* pour *mieux*, traduction de *melius*.

Fol. 140. ... la raison demandet la continace.	... quod continuandum ratio exigebat. XXXVI. fin.

Le correcteur a mis un *u* entre l'*n* et l'*a*, et surchargé cet *a* d'un trait, ce qui donne *continuance* pour *continuation*, traduction de *continuandum*.

Fol. 141 v°. ... la conscience esperance.	.. spe concepta. XXXVII. 5.

Dans *conscience*, le correcteur a annulé, par un point, la lettre *s*, barré *ence*, et placé au-dessus *te*, ce qui donne *concite*, traduction de *concepta*.

Fol. 144 v°. Alsi astoit l'espouse bele clamée.	Ita et sponsa modo dicitur pulchra. XXXVIII. 4.

Le correcteur a barré *astoit* et mis au-dessus *est or; or*

traduit *modo*, et, à la place de l'imparfait *astoit*, on a le présent *est clamée*, qui correspond au mot *dicitur*.

Fol. 144 v°. Coment moi quides tu veoir en ma bealteit.	Quomodo ... queris in mea claritate videre. XXXVIII. 5.

Le correcteur a barré *beal* et mis au-dessus *clar*, ce qui donne *clarteit*, traduction de *claritate*.

Fol. 150. ... se tu ne sentes, se il...	... si damna non sentias si... XL. 5.

Le correcteur a ajouté *les damages*, traduction de *damna*, oublié par le copiste.

Fol. 152. .... dont eles soient aornées covenablement, et se tu dis...	... quo congrue atque decenter ornatæ, et facilius ab auditoribus capiantur et delectabilius. Quod si dixeris .. XLI. 4.

Le correcteur a ajouté au bas de la page : *et oi oiour les entendent plus legierement et plus delitablement* : membre de phrase complètement passé par le copiste.

Fol. 160. ... d'une materiel dulzor.	... naturali quadam dulcedine. XLIV. 4.

Dans *materiel*, le correcteur a gratté le premier trait de l'*m*, annulé le premier *e* qu'il a surmonté d'un *u*, et l'*i*; ce qui donne *naturel*, traduction de *naturalis*.

Nous ne multiplierons pas ces exemples : ceux que nous donnons suffisent pour montrer que notre texte roman a été revisé, par un contemporain, sur un texte latin : ce qui ne peut qu'en augmenter l'intérêt.

Ces corrections ont souvent pour but de rétablir l'intégrité de la pensée de saint Bernard; mais aussi, parfois, elles visent simplement à la pureté du texte roman, nous dirions même à l'orthographe.

Ainsi, dans *volentes*, f° 5, *fois*, f° 86, le copiste annule l'*s* et le surcharge d'un *z*; dans *alcant*, f° 6 v°, *a tot*, f° 27, il

annule le *t* et le surcharge d'un *z;* dans *desiers*, f° 78 v°, il annule d'un point l'*s* final ; dans *targe*, il barre le *g* et le surcharge d'un *i* pour *j*. Dans *convoitous de vaines glore, se tu biens as*, f° 78, il annule l'*s* de *vaines* et de *biens*. Ailleurs, il change *lur* en *lor*, f. 65 v°; ailleurs, il supprime un article et annule *la* dans *l'oile de la mansuetudene*, f° 161, parce que les simples mots « d'huile de mansuétude » lui semblent mieux traduire : *oleum mansuetudinis* du texte latin.

On sent, dans toutes ces corrections, l'effort d'un puriste qui veut livrer au public un texte irréprochable, écrit d'après les principes de grammaire ou d'orthographe qui étaient alors admis.

Est-ce à dire que toutes les pages du texte aient été revues aussi soigneusement ? Nous n'oserions le prétendre. Quelques sermons ont été littéralement criblés de corrections, tandis que d'autres en sont restés vierges. On pourrait dire, il est vrai, que le copiste a écrit les premiers dans ses mauvais jours, quand il était le plus sujet aux distractions ; mais on pourrait également croire que le correcteur n'a pas étendu à tous les sermons la sévérité dont il a laissé des traces dans quelques-uns. Il est du moins certain qu'une faute assez importante a échappé à l'observation de ce dernier et à sa censure. Au f° 5 v°, il avait laissé subsister *œuvres des malz*, pour *œuvres des mains*, traduction d'*opera manuum* (Serm. II, fin). La correction n'a été faite que bien plus tard. Nous ne lui dirons pas de se pendre, ce serait trop tard et immoral ; mais, cependant, on a corrigé sans lui.

Il est bon de faire observer que ces corrections à l'encre rouge ne portent que sur les œuvres qui sont incontestablement de saint Bernard et dont on a, par ailleurs, le texte latin. En dehors de ces œuvres, sermons ou traités, notre manuscrit comprend quatre pièces qui ne figurent ni parmi les œuvres authentiques du saint abbé, ni parmi celles qui lui ont été attribuées et qui sont publiées à la suite des premières. Nous en conclurons d'abord qu'il ne faut pas les lui attribuer ; puis que, probablement, nous sommes en présence d'œuvres composées en langue romane, ou dont le texte latin, s'il a jamais existé, était, dès le XIIe siècle, inconnu du correcteur qui a

revu notre manuscrit. Une de ces pièces est, d'ailleurs, attribuée positivement à un maistre A... Quant aux trois autres, il est à croire que, si le correcteur en avait connu un texte latin, il l'aurait utilisé pour des corrections, comme il l'a fait pour la plus grande partie du manuscrit.

Bien que les trois manuscrits, connus jusqu'ici, des sermons de saint Bernard en roman, se fassent suite l'un à l'autre, il n'en faudrait pas conclure qu'ils ont été composés sous la même direction, écrits dans une même abbaye. S'il se trouve qu'ils se suivent tous les trois, les amateurs de roman ne peuvent que s'en féliciter ; mais ce n'est là que l'effet d'un heureux hasard. Ce ne sont pas trois volumes sortis d'une même bibliothèque et qui, comme les oiseaux sortis d'un même nid, ne s'y retrouvent plus.

Nous ferons d'abord remarquer que les trois derniers sermons du premier manuscrit se retrouvent répétés au commencement du deuxième : ce double emploi aurait probablement été évité, si le second volume avait été écrit dans la même communauté que le premier.

Il y a, d'ailleurs, entre ces divers manuscrits, de grandes différences dans le format, dans la disposition d'écriture, dans les caractères. L'un est in-8°, l'autre in-4° ; les deux premiers sont à longues lignes, l'autre à deux colonnes.

Non seulement les caractères de l'écriture indiquent, du moins entre les deux premiers et le nôtre, une différence de main, — ce que l'on pourrait encore expliquer dans l'hypothèse d'une unité de direction dans une même abbaye, — mais le vocabulaire de chacun prouve qu'il n'a pas été écrit pour la même région. Dans le manuscrit des Feuillants et dans celui de Berlin, le mot *anima* est devenu *airme;* dans le nôtre, *anrme ;* la première personne du pronom singulier est *ju;* dans le nôtre, *ie* ou *ge*. Une étude comparative des trois textes établirait encore mieux qu'ils n'appartiennent pas au même roman.

Il nous paraît plus probable d'admettre que la réputation de saint Bernard, l'autorité qui s'attachait, surtout dans les abbayes cisterciennes, à tout ce qui était sorti de sa plume,

avait suscité, dans plusieurs endroits en même temps, l'idée de mettre à la portée de tous, dans la langue vulgaire, assez formée désormais pour les exprimer avec bonheur, des pensées qui aidaient si puissamment au développement du sentiment religieux. C'est ainsi que chacun de nos trois manuscrits romans semble un volume dépareillé d'une série de versions romanes des sermons de saint Bernard, entreprises l'une indépendamment de l'autre, sur différents points de notre pays. Par un honneur qu'il partageait avec la Bible, mais qui, alors, était loin d'être prodigué à tous les auteurs, saint Bernard a commencé à être traduit en langue vulgaire au siècle même où il vivait.

Il dut donc y avoir, dès le XIIe siècle, plusieurs manuscrits des œuvres de saint Bernard en roman. Si les autres exemplaires en ont péri, cela peut tenir à leur caractère de version. On avait le texte latin, le texte authentique, le texte *ne varietur*. Au milieu des modifications que subissait la langue romane, dans le développement de son adolescence, la version du XIIe siècle n'était plus comprise au XIIIe, ni surtout dans les siècles suivants. Le latin conservait la pensée du grand docteur dans un texte toujours intelligible. Il n'en était donc pas de ses sermons en langue vulgaire comme des œuvres composées exclusivement en roman. Ce texte étant le seul dépositaire de la pensée de l'auteur, les manuscrits qui le conservaient avaient, dans l'esprit du temps, plus de raisons d'être conservés que ceux qui ne renfermaient qu'une traduction, de moins en moins comprise, d'un texte que de doctes clercs, férus de latin, étaient désormais seuls à lire et à citer.

Du reste, aucune donnée précise ne permet jusqu'ici de supposer que nos trois manuscrits romans se soient jamais rencontrés sur le même rayon d'une bibliothèque. On sait, au contraire, que, dès le XVIIe siècle, ils étaient conservés dans trois endroits différents. L'un, celui de Berlin, appartenait à un amateur qui le prêtait, en 1626, à Peiresc ; l'autre, celui des Feuillants, était consulté dans leur monastère par D. Mabillon ; le troisième, le nôtre, se cachait dans la retraite d'où il n'est peut-être sorti qu'à l'époque de la Révolution.

Notre manuscrit a été acquis 2.450 francs, par M. Giraud de Savine, pour le compte de M. Dobrée, à la vente de la bibliothèque du marquis de Coislin, livrée aux enchères, du 29 novembre au 4 décembre 1847. Il figure ainsi sous le nº 588 du catalogue de cette vente (1) :

« Petit in-4°, rel. en velours cramoisi, portant un titre en lettres gothiques onciales, brodé en or sur la longueur du dos du volume; ce volume est fermé par deux larges agrafes en vermeil, exécutées par Odiot, sur les dessins de Lafitte, et enrichies d'un grand nombre de pierres fines (2). Il est placé dans un coffre en bois ayant la forme d'un volume recouvert de maroquin rouge avec dorures. »

Cet article est complété, dans le catalogue, par la note suivante, extraite du *Catalogue des Livres de M. L. B.* (Bourdillon). Paris, Merlin, 1830:

« Ms. sur vélin, en langue romane du XIIe siècle, contenant 232 feuillets écrits en lettres de forme sur deux colonnes, à 30 lignes par colonne. Il est orné de lettres initiales en couleur et de deux grandes lettres historiées, la première représentant l'auteur devant son livre, une plume dans la main droite, un couteau dans la gauche.

Selon toute apparence, ce Ms. est celui de Clairvaut, cité dans l'*Histoire littéraire de la France* (tome VII, avertis. p. 44).

La dernière pièce de ce volume (le sermon sur sainte Agnès) paraît devoir être attribuée à Abailard. On peut, du moins, le supposer d'après ces mots, qu'on trouve dans le commencement de ce sermon : « Cest sermon ki ci comance fist maistre A. » Si cette conjecture est fondée, ce Ms. aurait encore un bien plus grand prix, puisque alors cette pièce serait la seule connue d'Abailard en langue vulgaire. »

M. de Coislin avait acquis le manuscrit de saint Bernard, de gré à gré, d'un amateur genevois, Jean-Louis Bourdillon. Le

(1) *Catalogue des Livres rares et précieux Manuscrits et Imprimés composant la Bibliothèque de M. le marquis de C.* — Paris, L. Potier, 1847, p. 105.

(2) Il en manque trois au fermoir d'en bas.

manuscrit figurait au catalogue de vente dressé par Bourdillon, dès 1830, et dont la note précédente a été extraite. Mais, au dernier moment, il s'était ravisé, et la vente de sa bibliothèque avait été contremandée.

Nous ignorons à quelle date M. de Coislin fit cette acquisition. « Elle est discrètement indiquée, fait remarquer M. L. Delisle dans l'avertissement mis en tête du catalogue de la vente que Bourdillon fit faire à Paris en 1847. La plupart des manuscrits (de la collection Bourdillon) ont été vendus à l'amiable : un de nos bibliophiles les plus ardents a été assez bien avisé pour s'en rendre acquéreur. »

La vente de la Bibliothèque de Coislin ayant eu lieu cette même année 1847, la note du dernier catalogue Bourdillon ne nous apprend que bien peu de chose sur le sort de notre volume; nous ne savons que la date à laquelle il est sorti de cette dernière, et non celle à laquelle il y était entré.

Bourdillon avait peut-être acquis son précieux volume en 1824. M. L. Delisle, qui, de Paris, ne l'oublie pas, nous faisait dernièrement transmettre la note suivante : « Il a été compris dans une vente faite à Paris le 29 mars 1824 et jours suivants, par le libraire Merlin. Il est annoncé sommairement, mais de façon à ce que l'identité soit absolument établie, à la page 507, et sous le nº 3526 du catalogue de vente intitulé : *Catalogue des livres imprimés et manuscrits* composant la bibliothèque de M. B. D. G. (Buscher, de Gand). »

Avant cette époque, nous ne connaissons que deux étapes de notre volume, grâce à deux notes inscrites à la première page.

La première est ainsi conçue : « J'ai acquis ce manuscrit par échange, le 15 juillet 1808. Il en est fait mention dans l'*Histoire littéraire de la France,* t. XIII, p. 193. Il est unique et très précieux. » Signé : B. de Rochefort.

La seconde porte simplement : « A la bibliothèque du Duc, le 10 janvier 1811. » Signé : Lamouvelle (?)

Nous n'avons pas les éléments pour rechercher quel était ce duc qui semble avoir eu pour bibliothécaire : Lamouvelle. Cette note nous paraît authentique et cependant nous voyons une difficulté à ce que, en 1811, un autre que Roquefort ait possédé le manuscrit. La première note, signée de l'auteur du

Glossaire de la Langue romane dit expressément qu'il « en est fait mention dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XIII, p. 193 ». Or ce tome XIII n'a paru qu'en 1814. Ce n'est donc qu'après cette date que Roquefort a pu faire ce renvoi ; par conséquent, il est à croire qu'à ce moment il continuait encore de le posséder. Par suite, que penser de la note qui attribue à un duc, en 1811, la possession de notre volume ? Nous avouons ne pouvoir répondre à cette question.

Toutes ces indications ne concernent, malheureusement, que le XIXe siècle. Il en a passé la première partie à traverser de nombreuses bibliothèques d'amateurs, vagabondant dans le monde, de Paris à Gand, de Gand à Genève, de Genève à Paris, avant de parvenir à retrouver, dans un dépôt public, la tranquillité et la sûreté qu'il dut perdre probablement à l'époque de la Révolution.

Mais dans quelle bibliothèque a-t-il passé la plus longue partie de son existence ? Quel a été son sort depuis le XIIe siècle jusqu'au XIXe ? Quelles mains de moines et d'amateurs de vieux langage ont laissé leurs traces sur son vélin sali ? Autant de questions que nous ne pouvons résoudre. Si les livres ont leur destin, ils ont aussi leurs secrets.

Il est cependant deux marques qui pourront encore révéler à de plus habiles ou à de plus heureux d'autres étapes de son histoire. On a essayé de les effacer, sans réussir complètement. Elles se trouvent au haut du fo 3. La plus récente consiste en une croix de saint André précédant *E 46 ;* elle est en encre noire. La croix de saint André a été placée sur une autre marque en encre verte et que nous croyons pouvoir lire : *G 100*. Ces indications semblent correspondre à un classement dans une ancienne bibliothèque. Nous souhaitons qu'elles aident à la découvrir.

Roquefort dut connaître notre manuscrit trop tard pour l'utiliser dans son *Glossaire de la Langue romane*. Il y cite largement un manuscrit des sermons de saint Bernard, mais c'est celui des Feuillants (1). S'il eût connu le nôtre, il est à

(1) « Parmi ces citations ou ces exemples, on en trouvera beaucoup que j'ai tirés de S. Bernard, Mss. des Feuillants » : *op. cit.* Préf. IX.

croire qu'il l'aurait également exploité, ou du moins qu'il y aurait fait quelque allusion. Mais il ne l'eut, d'après sa note, qu'en juillet 1808, et c'est en 1808 que parut son ouvrage. A l'époque de son acquisition, son travail était terminé, et le manuscrit du musée Dobrée manqua sa première présentation au public sous les auspices d'un homme qui en aurait certainement signalé le grand intérêt (1).

Le public des lettrés fut cependant dès lors averti de son existence. La note manuscrite de Roquefort renvoie au t. XIII de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 193. Consultons ce volume, publié en 1814 par Daunou. Voici ce que nous y lisons :

« M. Roquefort, qui recherche avec tant de soin et avec sagacité les plus vieux monuments de notre langue, possède un manuscrit où se lisent en français les quarante-quatre premiers sermons sur le Cantique des Cantiques, et les homélies sur l'Evangile : *Missus est angelus*. Mais, outre qu'à beaucoup d'égards ce manuscrit nous semblerait encore un peu moins ancien que celui des Feuillants, nous remarquons que le quarante-quatrième sermon sur le Cantique y est immédiatement suivi de « l'Epistle labée Bernart de Clerevals à un eveske cardinal *De Diligendo Deo* ». Or ce traité adressé à Aimeric . . . ayant été sans contredit composé en latin, et n'étant ici que traduit, nous croyons avoir le droit d'en dire autant des sermons auxquels il se trouve joint dans ce même volume. Deux autres pièces qui suivent ce Traité peuvent offrir quelques difficultés : l'une est une instruction sur le psaume

Voir aussi dans le cours de l'ouvrage, pp. 1, 2, 9, 13, etc. Littré fait aussi de fréquents emprunts aux sermons romans de S. Bernard : il les cite d'après le choix qui en a été publié, en 1841, par Leroux de Lincy, à la suite de son édition des « Quatre livres des Rois ». *Dict. de la langue franç.* T. IV, p. 2622.

Avant l'édition de Leroux de Lincy, un extrait d'un de ces sermons romans, celui de l'Epiphanie, avait été publié par P. F. Tissot. *Leçons et modèles de littérature française*, Paris, 1835. In-4°, t. I, p. 20.

(1) En 1820, Roquefort publia un supplément à son *Glossaire de la langue romane*. N'ayant pu nous le procurer, nous ignorons si l'auteur y fait allusion à notre manuscrit.

Laudate Dominum in sanctis ejus, l'autre un sermon sur sainte Agnès. Pour soutenir que la première est originale, qu'elle est naturellement française, on pourrait alléguer les textes latins qu'elle traduit, après les avoir cités, par exemple : « Li titles de ceste saume c'est en latin *laudate universalem*, et en romanz : loez celui ki tot comprent ». Mais, sans discuter la conséquence qu'on prétendrait tirer de ce passage et de ceux qui lui ressemblent, nous dirons seulement que ces deux sermons ne sont point du nombre des productions authentiques de saint Bernard, que même le manuscrit ne les lui attribue pas. Tout au contraire, l'auteur du discours sur sainte Agnès est indiqué par l'initiale A dans l'annonce que nous allons transcrire... »

Ce passage est important pour la reconstitution de l'état civil de notre manuscrit. C'est, du moins à notre connaissance, la première fois qu'il est désigné en termes qui ne prêtent matière à aucune confusion.

Notons cependant que Bourdillon a cru que notre manuscrit provenait de l'abbaye de Clairvaux. « Selon toute apparence, dit-il, comme nous le rappelons plus haut, ce Ms. est celui de Clairvaux, cité dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, avertiss. p. 44. » Le passage auquel renvoie Bourdillon est ainsi conçu : « S. Bernard emploïoit le roman quelquefois dans ses instructions au peuple, comme en font foi quelques-uns de ses sermons en la même langue, que l'on conserve manuscrits à Clairvaux. »

Au témoignage des Bénédictins, auteurs de cet ouvrage, il y aurait donc eu à Clairvaux un manuscrit des sermons de saint Bernard en langue romane. Ils donnent pour référence de ce qu'ils avancent : *Boll. 6 jun. p. 827, nº 24.* Mais c'est une erreur d'indication. La page 827 de ce t. VI a trait à saint Norbert : elle justifie non pas la phrase que nous citons, mais celle qui la suit. Nous n'avons donc, en faveur de l'existence à Clairvaux de manuscrits romans de saint Bernard, que le témoignage précis de ces savants auteurs. Malheureusement, selon la constatation de M. L. Delisle « le Catalogue de la bibliothèque de Clairvaux, dressé en 1472 (Ms. français 22364

de la Bibl. nat.) ne mentionne aucun manuscrit des œuvres de saint Bernard en français. »

Reste à savoir si l'auteur du catalogue de 1472 a attaché assez d'importance à des manuscrits qui ne renfermaient qu'une version des œuvres de saint Bernard, pour les faire figurer dans un inventaire, ou s'ils n'ont pas été postérieurement trouvés ou portés à Clairvaux. Bien que sans indication de provenance, le témoignage des Bénédictins nous semble assez sérieux pour être retenu et expliqué.

En signalant l'existence de notre volume, Daunou se demandait s'il renfermait un texte original ou simplement une traduction. C'est la question que se sont posée tous ceux qui se sont trouvés en face d'un manuscrit roman de saint Bernard ; et, comme bien des questions, elle a été tranchée dans un sens ou dans un autre avec de graves autorités. « D. Mabillon, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, apporte de fortes raisons pour montrer que c'était en cette langue (la langue romane) que saint Bernard faisait ses exhortations à ses frères de Clairvaux, en faveur des frères laïcs ou convers qui n'entendaient pas le latin. Ce qui ne permet guère d'en douter est le recueil de ces exhortations écrites en la même langue du temps même de l'auteur, recueil que l'on conserve à la bibliothèque des Feuillants de Paris, et dont on lit le commencement imprimé à la fin de la préface du même D. Mabillon, sur les sermons de saint Bernard (1). »

Tout autre est le sentiment de D. Ceillier (2). Parlant de ce même manuscrit des Feuillants : « On ne laisse pas, dit-il, d'être persuadé que ce manuscrit est postérieur à saint Bernard, et que les sermons qu'il renferme ne sont qu'une traduction. On le prouve par l'inscription même du manuscrit, qui

(1) *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 148, édit. Palmé. Le commencement du Ms. des Feuillants se trouve dans Migne, Patrol. t. CLXXXIII, p. 34, à la suite de la préface de D. Mabillon. Il a été publié d'abord par ce dernier dans son édition des œuvres de saint Bernard, Paris, 1690, t. I, p. 716.

(2) D. R. Ceillier, *Hist. gén. des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XIV, p. 484.



est en ces termes : *Ci commence li sermon saint Bernart...* Ceux qui, de son temps, recueillaient ses sermons, l'appelaient-ils saint à la tête de leurs collections ?... Mais ce qui montre que saint Bernard prêchait en latin à ses religieux de chœur et que les copistes nous les ont transmis en la même langue qu'ils les avaient ouïs... c'est enfin le témoignage même de saint Bernard, qui, parlant de ses discours sur le Cantique des cantiques, dit qu'ils ont été écrits, ainsi que tous ses autres sermons, dans le même style ou la même langue qu'ils avaient été prononcés. »

Cette dernière opinion est plus conforme que la précédente à celle de D. Mabillon ; et D. Ceillier ne fait guère que reproduire les raisons sur lesquelles il l'appuie. L'illustre savant fait, en effet, remarquer que saint Bernard a prêché quelquefois en roman. Il s'est servi de cette langue dans ses sermons adressés aux frères laïcs qui ignoraient le latin, dans d'autres prêchés en Allemagne, dans d'autres prêchés aux foules. Quant à ses sermons prêchés aux religieux de chœur, c'est en latin qu'il les prononçait.

Ces faits sont incontestables : la question est de savoir si les sermons recueillis dans les trois manuscrits romans ont été faits pour les religieux de chœur ou pour des frères qui ignoraient le latin. Les raisons données par D. Mabillon et répétées par D. Ceillier, ne permettent guère de douter que cette catégorie de sermons a été composée plus spécialement pour les religieux de chœur ; et que, par conséquent, ils ont été prononcés en latin.

Quant au manuscrit des Feuillants, ce serait à tort qu'on en placerait la date du vivant de saint Bernard. La raison donnée par D. Mabillon conserve toute sa valeur : un recueil des sermons de saint Bernard ne lui aurait pas alors donné le titre de saint. Nos recueils romans sont donc postérieurs à saint Bernard : par suite, on ne peut pas s'appuyer sur eux pour prouver que le roman a été la langue en laquelle il est certain qu'ils ont été écrits soit par saint Bernard, soit par les soins de ses religieux, aussitôt qu'ils étaient prononcés.

Nous reconnaissons cependant que la dernière raison alléguée par D. Ceillier, d'après D. Mabillon, ne nous semble pas

être bien convaincante. En s'appuyant sur « le témoignage même de saint Bernard », l'auteur renvoie au sermon LIV sur le Cantique des cantiques, n° 1.

Or, voici ce passage : *scripta sunt ut dicta sunt, et excepta stilo sicut et sermones cæteri.* La traduction qu'en a donnée D. Ceillier nous semble discutable. Dans la pensée de saint Bernard, cette phrase pourrait bien signifier que « ces sermons sur le Cantique des cantiques ont été écrits comme ils ont été prononcés, et recueillis par le stilet comme les autres sermons. » Cette interprétation nous semble même plus conforme au contexte. Saint Bernard renvoie ses auditeurs à son sermon de la veille. Pour cela, il n'avait besoin que de leur rappeler qu'ils étaient déjà écrits, sans dire si c'était en roman ou en latin.

Quoi qu'il en soit des deux autres manuscrits romans de ces sermons, le nôtre nous semble bien renfermer non pas un texte original, mais une traduction. Quelques-unes des corrections dont nous parlons plus haut ont tout le caractère d'une correction de version. En voici une autre où ce caractère est encore plus frappant. L'auteur du texte roman avait mis : « Vraiement il prist la *forme* de la char », f° 63. Or, le texte latin porte : « *Carnis quidem assumit* VERITATEM. » Serm. XX, n° 3. Le correcteur a annulé le mot *forme*, et placé au-dessus le mot *veriteit*. Evidemment, il ne trouvait pas que le mot roman traduisit exactement le mot latin.

D'ailleurs, si l'on examine le contenu de notre manuscrit, on voit que le caractère des pièces qu'il renferme les range parmi celles que saint Bernard a écrites en latin. Dans le passage que nous citons plus haut, Daunou a déjà fait remarquer que le traité adressé à un évêque-cardinal *De diligendo Deo* a été « sans contredit composé en latin. »

On peut en dire autant des homélies sur l'évangile *Missus est Angelus*, sorte de traité que saint Bernard nous dit lui-même avoir « écrit », dès le premier mot de la préface : *scribere me aliquid et devotio jubet...*

Enfin, les sermons sur le Cantique des Cantiques qui forment la partie la plus considérable de notre recueil, ont été composés pour un auditoire d'élite, dont les religieux convers étaient exclus. « Saint Bernard, dit D. Mabillon dans sa préface

sur cet ouvrage, prêchait ses sermons sur le Cantique des Cantiques dans l'auditoire des frères et en présence des novices, comme on le voit dans le sermon LXIIIe, no 6; mais les religieux convers n'assistaient point à ces réunions. Il donne souvent à entendre que ses auditeurs sont instruits dans l'Ecriture Sainte, et même, dans ses sermons XVe no 2; XVIe no 1, et XXXIXe no 2, il dit que ses auditeurs devancent, par la pensée, ce qu'il se propose de leur dire. » Du moment que les frères convers n'assistaient pas à ces réunions, on ne voit pas pourquoi saint Bernard aurait prononcé en langue vulgaire ses sermons sur le Cantique des Cantiques. L'emploi de cette langue faisait perdre à l'orateur un de ses plus grands charmes : celui qui résulte de ses emprunts fréquents à l'Ecriture Sainte, dont il enchâsse les paroles dans son texte de façon à éveiller de belles pensées dans l'esprit de ses auditeurs, en même temps qu'il procure à leur mémoire le plaisir d'un souvenir.

Notre recueil nous donne donc la première traduction en langue vulgaire des œuvres de saint Bernard. Sa publication gagnerait beaucoup à ce que l'on donnât en même temps et le texte latin et le texte roman, comme on peut en juger par l'exemple que nous plaçons sous les yeux du lecteur.

Ce travail a déjà été commencé dans l'étude de M. L. Delisle, qui a mis en regard du texte français le texte latin, tiré de l'édition de saint Bernard donnée en dernier lieu par Migne, d'après les Bénédictins.

Nous avons déjà dit que le texte français publié par le *Journal des Savants*, renferme quelques inexactitudes dues à la copie qui lui avait été envoyée. Parmi ces erreurs de lecture, nous signalerons particulièrement les suivantes : *livre d'espérance* pour *livre d'esprovance: libro experientiæ*, fo 8 vo; *s'acourdet* pour *s'aioindet : cohereat*, fo 15; *et ce à qui persone jouigerons nos*, au lieu de *à cui persone lo iugerons nos*, fo 83; *geites* pour *geises*, fo 117.

L'*n* a été parfois prise pour un *u*. Le manuscrit porte constamment *anrme* au lieu de *aurme, anima*, et *constumes* au lieu de *coustumes*, fo 1. Il a *ie vos convoitieue* au lieu de *ie vos convoitiene*, fo 8, forme qui, dans la conjugaison des verbes,

constituerait une irrégularité. De même, il y a parfois confusion entre l'*h* et l'*l*. Le son mouillé de l'*l* est représenté par *lh* au lieu de *ll*. Ainsi le manuscrit écrit *orelhe, entrailhes*, f° 223, au lieu de *orelle, entrailles*, que porte l'imprimé.

Nous ne parlerons pas ici de mots mal coupés, comme *a oes* pour *aoes ; de le* au lieu de *dele*, article composé toujours écrit en un seul mot, et *pues cel estre* pour *puescelestre*, expression qui se retrouve ailleurs et qui signifie : *peut-être, forsitan*. Ces erreurs peuvent sembler à d'aucuns peu de chose : leur rectification est cependant de la plus grande importance quand il s'agit de fixer un texte qui doit fournir une matière irréprochable aux érudits qui voudront la travailler.

Nous devrions peut-être pousser notre fidélité pour la reproduction du texte jusqu'à laisser les *u* qui s'y trouvent à la place du *r*, mais la substitution de cette dernière lettre à la première donne par elle-même assez souvent tant de clarté au texte, sans nuire grandement à sa pureté, que nous avons cru pouvoir ici nous la permettre.

Nous laisserons même les *j* à la place des *i*, quand ils sont dans le corps des mots, accompagnés d'une consonne, comme *tarjanz* au lieu de *tarianz*, *serjant* au lieu de *seriant :* adopter, sur ce point, la graphie du manuscrit serait trop défigurer ces mots, du moins pour l'oreille ; tandis que remplacer l'*i* par le *j* c'est leur conserver une consonnance qui les rapproche du mot actuel, et les rend plus intelligibles pour l'oreille, sinon pour la vue. Toutefois, nous maintiendrons l'*i* dans le cas où son maintien n'accroît nullement la difficulté de lecture du texte, par exemple au commencement des mots comme *ie, ia*, pour *je, jà*, etc.

Relativement aux accents qui surmontent les lettres *a* et *u*, nous les indiquons quand nous les trouvons dans le manuscrit. Le copiste les emploie le plus souvent avec la préposition *à ;* mais sa règle n'est pas générale : notre rôle est de reproduire son texte et non de le corriger.

Le texte latin est tiré de la *Patrologie* de Migne, tome CLXXXIII, excepté l'Epître à l'Evêque Cardinal, qui se trouve dans le tome CLXXXII. Le chiffre qui suit le texte indique la colonne du volume d'où il est tiré.

Ici comencet li promiers sermons saint Bernart sor les cantikes.

A vos, sanior frere, doit om altres choses ù certes altrement dire ke az altres del secle. A ceaz vraiement donet lait a boivre nient mangier cil ki enseniant tient la forme del apostle. Car icil meimes ensenget par son exemple que l'on doit az spirituez spiritueiz choses dire. De vos avons nos fiance ke vos teil estes, se vos ia de lonz n'estes ensongiet en vain es celestes estuides et travailhiet de sens et penset avez en la loi Deu et ior et nuit. Giers apareilhiez vos ioises nient aoes lait mais aoes pain. Un pain at devers Salemon, et cil est splendianz et mult saverous ; del livre di ge ki at nom Cantikes des cantikes. Soit fors getez, se il vos plaist, si soit brisiez.

Vobis, fratres, alia quam aliis de sæculo aut certe aliter dicenda sunt. Illis siquidem lac potum dat et non escam qui Apostoli formam tenet in docendo. Nam spiritualibus solidiora apponenda esse itidem ipse suo docet exemplo... (1) Quales vos nimirum esse confido, nisi frustra forte jam ex longo studiis estis cœlestibus occupati, exercitati sensibus, et in lege Dei meditati die ac nocte. Itaque parate fauces, non lacti sed pani. Est panis apud Salomonem isque admodum splendidus sapidusque ; librum dico qui Cantica canticorum inscribitur. Proferatur, si placet, et frangatur.

Car des paroles Ecclesiastes, se ie n'en sui deceuz, estes vos assez estruit conoistre et despitier la vaniteit de cest munde. Et ke de Parables ? Ne sunt donkes vostre vie et voz constumes asses amendeit et enformeit solunc la doctrine ki en eles est trovée ? Par tant, apres ces dous essaiez pains, ke vos aveiz enprontez fors del escrin

Nam de verbis Ecclesiastes satis, ni fallor, per Dei gratiam, instructi estis mundi hujus cognoscere et contemnere vanitatem. Quid et Parabolas ? Annon vita et mores vestri juxta eam quæ in ipsis invenitur doctrinam sufficienter emendati sunt et informati ? Proinde, illis ambobus prælibatis, quos nihilominus de amici arca præs-

(1) Ici, le texte latin donne la citation de l'Apôtre : *Loquimini... in doctis humanæ sapientiæ verbis...* ; elle a été passée dans le texte roman.

de vostre ami, aprochiez a cest tierc pain, ke vos puescelestre essaiez meilhors choses.

titer accepistis, accedite et ad tertium hunc panem, ut probetis forsitan potiora.

Fol. 5 v°. II. Mult sovent rapensanz l'ardor des deseiers des sainz peres ki desiroient la presencie de Crist en char...

Ardorem desiderii patrum suspirantium Christi in carne presentiam frequentissime cogitans... 789.

Fol. 8 v°. III. Nos leisons hui el livre d'esprovance: « Repairiez à vos mimes, et si esgard chascuns sa conscience... »

Hodie legimus in libro experientiæ : « Convertimini ad vos ipsos, et attendat unusquisque conscientiam suam .. ». 794.

Fol. 10 v°. IIII. Li sermons d'ier enseniat un trepple esploit d'anrme desoz lo nom des trois baisuez...

Triplicem quemdam animæ profectum sub nomine trium osculorum sermo hesternus complexus est... 796.

Fol. 12. V. Quatre manieres sunt d'espirs, conues vos sunt, cil dele beste...

Quatuor spirituum genera nota sunt vobis, pecoris... 798.

Fol. 15. VI. Pertant ke li sivanz sermons s'aioindet à celui qui davant est diz...

Ut præcedenti sequens sermo cohæreat... 803.

Fol. 17 v°. VII. Ge suscit à moi travailh, ki de mon greit vos tarje al enquerre...

Ipse mihi laborem suscito, qui vos sponte provoco ad quærendum... 806.

Fol. 20. VIII. Hui nos est proposeit, si cum vos tenez per la promesse de hier, desputeir...

Hodie vobis, sicut hesterna promissione tenetis... disputare propositum est... 810.

Fol. 23. VIIII. Aprochons or al livre, et si donons as paroles del espouse raison...

Accedamus jam ad librum, verbisque sponsæ rationem demus... 815.

Fol. 26 v°. X. Ne sui mie si de parfont sens ne de si agut engeinh...

Non sum ego profundi sensus neque adeo perspicacis ingenii... 819.

Fol. 30. XI. Ge dis en la fin del sarmon, et ne sui mie parezous del redire ke ie vos convoitieue...

Dixi in fine sermonis, nec me iterare piget quod cupiam vos omnes fieri... 824.

Fol. 33. XII. Moi ramembret ke ie vos ai doneit dous ungemenz, l'un de contrition...

Duo me unguenta vobis tradidisse recordor, unum contritionis... 828.

Fol. 37 v°. XIII. De la meir naissent totes les fontaines et tot li fluive; et Christus est sires de totes vertuz...

Origo fontium et fluminum omnium mare est; virtutum et scientiarum Dominus Jesus Christus... 833.

Fol. 41 v°. XIIII. Deus eret conuz en Iudee, et en Israel astoit granz ses nons. Li pobles des paiens...

Notus in Judæa Deus, in Israel magnum nomen ejus. Populus gentium... 839.

Fol. 45. XV. Li espirs de savoir est bontiebles, et ne suelt mie estre grevalz a ceaz ki lui hucent, qui soventes foiz, anzois qu'il soit apelez, dist...

Benignus est spiritus sapientiæ, et non consuevit esse difficilis se invocantibus, qui sæpe, et antequam invocetur, dicit... 843.

Fol. 48 v°. XVI. Queil chose se vuelt ciz numbres de set? Ge ne sai s'en vos at alcun si simple ki quidet cez foies estre oisouses...

Quid sibi ergo vult septenarius iste? Nescio enim an ita simplex quispiam in vobis sit, qui otiosas has vices putet... 848.

Fol. 53 v°. XVII. Quidons nos ke assez aiens avant aleit al sanctuare Deu, cant nos encerchons...

Putamus satis processum est in sanctuario Dei, dum scrutamur... 855.

Fol. 56 v°. XVIII. Oiles espanduz est tes nons. Queil certe chose nos demostret li sainz espirs...

Oleum effusum nomen tuum. Quid certum demonstrat Spiritus Sanctus nobis... 859.

Fol. 59. XVIIII. Encor parolet l'espouse amerouses choses. Ancor persiewet ele les loenges del espous et si apelet sa grasce...	Adhuc sponsa amatoria loquitur, adhuc pergit amplius prosequi laudes sponsi, et gratiam provocat... 863.
Fol. 62 v° XX. Par ke nos sermons ait comencement az paroles del maistre : « Escomeniez soit ki n'aimet lo sanior Jhesum... »	Ut a magistri verbis sermo exordium sumat : « Qui non amat Dominum Jesum, anathema sit... 867.
Fol. 66 v°. XXI. Trai moi après toi. Nos currons en l'odor de tes ongemenz...	Trahe me post te. In odore unguentorum tuorum curremus... 872.
Fol. 71. XXII. Se li ongement del espouse sunt si loet et si precious com vos oiz, cant om les traitieuet...	Si ita pretiosa, ita magnifica sponsæ unguenta inventa sunt, quemadmodum cum tractarentur audistis... 878.
Fol. 75 v°. XXIII. Li rois moi menat en ses celliers. Ellevos dont li odors, ellevos dont ù l'on cuert...	Introduxit me rex in cellaria sua. Ecce unde odor, ecce quo curritur... 884.
Fol. 83. XXIIII. Li droit toi aiment. Et ce à cui persone lo iugerons nos miez covenir? Se ce est az iovenceles, sens dote ce dient eles a lur mere...	Recti diligunt te. Et hoc cu potissimum personæ congruere judicamus ? Si adolescentulis, matri sine dubio id loquuntur... 893. (1)
Fol. 86. XXV. Ellevos ce ke ge avoi dit el sermon, ke li espouse est destrense respondre az tarjanz enviouses ki sembleuent estre...	Ecce quod dixeram in sermone, quia æmulis laccessentibus sponsa respondere cogatur, quæ... esse videntur... 899.

(1) Ce sermon a été donné deux fois et avec deux exordes différents, par saint Bernard ; la première avant, la seconde après son voyage en Italie, en 1137. Le texte roman donne le premier exorde.

Fol. 89 v°. XXVI. Si com les loges Cedar, si com les pealz Salomon. Ci devons nos comencier...

Sicut tabernacula Cedar, sicut pelles Salomonis. Hinc incipiendum... 903.

Fol. 96 v°. XXVII. Cant nos avons, sanior frere, nostre amis, qui repairiez est en son pais, perseut par les services...

Quia debitis humanitatis officiis amicum revertentem in patriam prosecuti sumus, redeo, fratres... 912.

Fol. 102 v°. XXVIII. Vos tenez, si com ge cui, a quelz pealz et dequel Salomon ge sente estre semblanz faite la bealteit del espouse...

Tenetis, credo, cujus et quibus Salomonis pellibus decorem sponsæ sentiam comparatum... 921.

Fol. 108. XXVIIII. Li filh de ma mere soi combatirent encontre moi, Annas et Nicayphas...

Filii matris meæ pugnaverunt contra me, Annas et Caiphas... 928.

Fol. 112. XXX. Ilh moi misent garde es vinges. Liquel ? Cilh tien assailhor cui tu as prochainement ramenbret. Oiez...

Posuerunt me custodem in vineis. Qui ? Tuine illi oppugnatores, quos proxime memorasti ? Audite... 933.

Fol. 117. XXXI. Ensenge moi cilh cui mi anrme desiret, ù tu paisces, ù tu geises en meidi.

Indica mihi quem diligit anima mea, ubi pascas, ubi cubes in meridie .. 940.

Fol. 121 v°. XXXII. Ensenge moi ù tu paisces, ù tu geces en meidi...

Indica mihi ubi pascas, ubi cubes in meridie... 945.

Fol. 125. XXXIII. Ensenge moi cilh cui mi anrme desiret, ù tu paissces, ù tu geices en meidi...

Indica mihi quem diligit anima mea, ubi pascas, ubi cubes in meridie... 951.

Fol. 132. XXXIIII. Se tu ne toi conois, oi bele entre les femes, eis fors, et si va après les herdes de tes compangons...

Si ignoras te, o pulchra inter mulieres, egredere, et abi post greges sodalium tuorum.. 959.

Fol. 133. v°. XXXV. « Se tu ne toi conois, fait-il, eis fors. » Dure est et aspre responsions ce que il dist : « eis fors. » Cez paroles...

« Si te, inquit, ignoras, egredere. » Dura aspera increpatio quod dicit : « Egredere. » Hoc verbum... 962.

Fol. 137. XXXVI. Ellevos ie sui a ma promesse, et a vos deseirs, et at De par le service que ie li doi. Trepple raisons si com vos veez...

En ego meæ promissioni, en ego desideriis vestris, en ego etiam Deo pro debito famulatu. Triplici, ut videtis, ratione... 967.

Fol. 140. XXXVII. Ge cui ke il n'at mestier que nos somonons del voilhier...

Puto, non habemus nunc opus hortari ad vigilandum... 971.

Fol. 143. XXXVIII. Gieres queiz choses enfantet la ignorance de Deu ? Car ci devons nos comencier...

Quid igitur Dei ignorantia parturit ? Nam hinc incipiendum est... 974.

Fol 145. XXXVIIII. A ma chevalchie es charez Pharaon toi ai ie fait semblant, mi amie.

Equitatui meo in curribus Pharaonis assimilavi te, amica mea... 977.

Fol. 148. XXXX. Tes ioises sunt beles si com turturele. Tenres est li hontes del espouse...

Pulchræ sunt genæ tuæ, sicut turturis. Tenera est sponsæ verecundia... 981.

Fol. 150. XXXXI. Tes colz est alsi com nosches. Li colz suet estre aornez de nosches, ne mie semblanz a eles...

Collum tuum *sicut monilia*. Solet ornari collum monilibus, non ipsis comparari... 984.

Fol. 152. v°. XXXXI[I] Cant li rois astoit en son acutement (c'est chambre), si donat ma narde son odor (c'est une petite herbe)...

Cum esset rex in accubitu suo, nardus mea dedit odorem suum... 987.

Fol. 157. XXXXII[I]. Mes amis est à moi uns faiscelez de

Fasciculus myrrhæ dilectus meus mihi, inter ubera mea

myrre; si demorrat entre mes mamelles. Anzois rois or amis, anzois en la roial chambre...

commorabitur. Ante rex modo dilectus ; ante in accubitu regio... 993.

Fol. 159. XXXXIII[I]. Crape de Cypre est mes amis à moi en vinges d'Engaddi ..

Botrus Cypri dilectus meus mihi in vineis Engaddi... 995.

Fol. 162. L'epistle l'abei Bernart de Cleresvals a un eveske cardinal, de diligendo Deo. Al baron noble sanior diacone et cardinal et cancelier dele romaine glise, Bernars, ki abes est apelez de Cleresvas...

Viro illustri domino Haimerico, ecclesiæ Romanæ diacono cardinali et cancellario, Bernardus abbas dictus de Clara Valle... t. 182, p. 974.

Fol. 179 v°. Li sermons sor Laudate. Laudate Dominum in sanctis ejus. Ci titles de ceste saume est Alleluia, c'est en latin : Laudate universalem, et en romanz : Loez celui ki... — ... (fol. 197 v° :) a sa gloire. A la quelle glore nos doinst parvenir ki vit et regne avoc le Pere, li espous de la glise Ihesu Crist nos tres dols amis. Amis, amis, proiez por moi cant il fait bon.

Fol. 198. Ce est de la Magdelaine. Quant li deciple Ihesu Crist eurent receut le Saint Esperit, il se partirent doi et doi por aler preeschier la foi... — ... (fol. 201 :) d'arbres d'une part et d'autre, ke li arbre enclinerent le cors.

Fol. 201 De la loenge Nostre Dame (1). La devotions me commande ke ge alcune chose escrie, mais li occupations le moi defent. Nekedent portant ke ge or ne puis sivre lo... — ... (fol. 223 :) Mais te prie ke ta parole soit faite en mon ventre. Ge ne vuel mie qu'ele moi soit solement *(sic)* prechie,

De laudibus virginis matris. Scribere me aliquid et devotio jubet et prohibet occupatio. Verumtamen quia non valeo sectari... Mihi autem oro ut in utero fiat juxta verbum tuum. Nolo autem ut fiat mihi aut declamatorie prædicatum, aut figuraliter significatum, aut imaginatorie somniatum ; sed silenter

(1) Au haut de la page a été tracé, en lettres rouges, ce titre : « *Sanctus Lucas* ». *C'est la devote meditations de saint Bernart.*

ù par figure signifie, ù par ymagene songie; mais taisanment espirée, personament encharnée et en mes entrailhes encorporée. Gieres la parole, ki n'avoit besoing qu'ele fuist faite en soi, denget estre en moi, denget estre faite à moi, solonc ta parole. Generalment a tot lo munde, mais a moi soit faite specialment solonc ta parole.

inspiratum, personaliter incarnatum, corporaliter inviscera-tum. Verbum igitur, quod in se nec poterat fieri, nec indigebat, dignetur in me, dignetur et mihi fieri secundum verbum tuum. Fiat quidem generaliter omni mundo, sed specialiter fiat mihi secundum verbum tuum. (Migne 183, col. 55-86.)

Fol 223. Li sermons sor sainte Agnès (1). Nostre sires comenda a ses deciples ke il conkeilhisent le relie k'il ne porresist (2), por ce d'aukuns sermons ke ge ai oiz ai ie conkeilhut aukuns moz; si les ai escriz en cest livre, por ce ke il ne fuissent oblié, et al comencement pri ie toz celz ki le liront, ù ki l'escoteront, ke il prient specialment por moi et por toz mes amis, et si les pri ke, s'il i truevent chose qui face à enmiaudrer, k'il l'enmiaudrent, k'il ne pensent mie k'ele fuist issi dite, mais par aventure ensi fut entendue.

Cest semon *(sic)* ki ci comance fist maistres A. — De sainte Agnès. Queramus domino nostro regi adolescentulam virginem... Nos trovons el tierz livre des Rois tot al comencement, kant David fut viez k'il refroida si ke om nel pooit rechaufer; si disent li serjant le roi cez paroles ke nos vos avons avant mises : Querons a... — ... (fol. 229:) ele priet a son ami ke il nos doinst ensi rechaufer a son exemple par amur et par desier ke nos poissiens avoec li parvenir in vitam eternam. Amen.

Fol. 229. Dele meditation. Or dunkes, anrme cristiene, si com tu les meditations de dolor comenchas a vespres, ilekes comences de consolation, keles consolations Ihesu Crist enleccent t'anrme 3). Pense l'encontrement plaine de misericorde del piu Ihesu as disciples alanz a hore de vespres en Emaus. Quar iasoit ce que om liset qu'ilh les cosat del targement de creance... (4) — ...(fol. 233) se à acune anrme

(1) Ce titre est au bas de la première colonne. Le petit avertissement qui suit occupe les seize premières lignes de la seconde colonne.

(2) Allusion au texte évangélique: *Colligite fragmenta, ne pereant.*

(3) « *Consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.* » Ps. 93.

(4) « *O... tardi... ad credendum !* » S. Luc, XXIV, 25.

bieneurouse est otroiet de nostre sanior penser plus docement u plus iolosement, ie n'en ai point d'envie. Or prie ie par cariteit toz ceaz et totes celes ki liront u ki escoteront ces paroles qu'ilh prient por celui ki l'escrit et por toz ses amis specialment.

Comme on le voit, notre recueil contient seulement quarante-quatre sermons du Cantique des Cantiques. Cet ouvrage en comprenant quatre-vingt-six, on peut se demander pourquoi le copiste s'est arrêté à la moitié de son travail. Le volume qu'il avait à sa disposition ne renfermait-il que ce nombre de sermons ? Correspondait-il à une coupure du traité de saint Bernard, à un des arrêts qu'il fit dans l'exposition de ses commentaires sur le livre sacré ? Par contre, tout en laissant inachevée cette œuvre célèbre de l'abbé de Clairvaux, l'auteur du recueil a traduit deux autres de ses traités, l'un sur l'Amour de Dieu : *De diligendo Deo*, l'autre sur les Louanges de la Sainte Vierge : *De laudibus Virginis Matris*.

Ces deux ouvrages, ainsi rapprochés dans notre volume, le sont aussi dans une phrase de Geofroy, le biographe de saint Bernard : « Si l'on veut connaître, dit-il, jusqu'où allaient les sentiments de dévotion de sa pieuse âme, il faut passer à ses homélies sur les Louanges de la Vierge et à son livre sur l'Amour de Dieu (1) ». Dans ce double rapprochement, n'y aurait-il qu'une rencontre fortuite ? L'auteur de notre recueil n'aurait-il pas, plutôt, choisi, parmi les œuvres de saint Bernard, celles qui passaient, dès lors, pour entretenir les sentiments de la plus vive piété ?

Outre les œuvres de saint Bernard, notre recueil roman contient aussi quatre pièces qui ne sont pas de lui. Pour une, la chose est certaine, puisque le copiste l'attribue lui-même à un *maistre A.*, dont malheureusement il néglige de donner le nom en entier.

Bourdillon a fini le nom de ce maître A. Il y a vu Abailard.

(1) « *Si quæritur piæ mentis religiosa devotio, transeundum ad homilias in Laudibus Virginis Matris, et illum quem De diligendo Deo, edidit librum.* » Vie de saint Bernard, par Geofroy, f° III, c. 8 : Migne, *Patr.*, t. CLXXXV, p. 320.

« La dernière pièce de ce volume, dit-il, *paraît devoir être attribuée à Abailard.* On peut du moins le supposer d'après ces mots, qu'on trouve dans le commencement de ce sermon : « Cest sermon ki ci comance fist maistre A. » Si cette conjecture est fondée, ce Ms. aurait encore un bien plus grand prix, puisqu'alors cette pièce serait la seule connue d'Abailard en langue vulgaire. »

C'est une conjecture bien téméraire. La lettre A commence tant de noms qu'on ne voit pas pourquoi, en l'absence de toute autre indication, elle évoquerait plutôt le souvenir d'Abailard que celui d'un autre auteur du XIIe siècle.

Nous pouvons dire, au contraire, qu'Abailard est un de ceux auxquels on a la meilleure raison de ne pas attribuer ce sermon. Si Bourdillon, au lieu de s'arrêter au titre, avait poussé plus loin sa lecture, il y aurait trouvé ce passage : « De cest sanc, dist sainz Bernard, sor cest mot : *Dilectus meus candidus et rubicundus,* je ai grant honte, dist-il, de ce ke Iesu Crist espandi son sanc por moi, ke ie n'espan ausi le mien por lui », f° 227.

Or, Abailard est mort avant saint Bernard : il n'a donc pas pu donner à son ardent antagoniste le titre de saint.

Une autre pièce est trop indigne du grand docteur pour que nous songions un seul instant à la lui attribuer : c'est le sermon « de la Magdelaine ».

Ce sermon n'est autre chose qu'un récit fabuleux de miracles attribués à la Magdelaine. L'auteur y rapporte l'histoire du roi d'Aquilée, sa conversion, son pèlerinage en Terre-Sainte et les choses extraordinaires qui l'accompagnent. On retrouve ce récit plus tard, bien qu'avec des variantes, au XIIIe siècle, dans Jacques de Voragine (1) ; mais notre manuscrit est le premier à le donner. Avec ces miracles, l'auteur en raconte d'autres, notamment celui de l'élévation de la Magdeleine par les anges et les circonstances miraculeuses de la mort et de la translation de son corps à « Vergelai ».

(1) Jacques de Voragine : *Légende dorée, Sainte Marie Madeleine.* Cf. *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie Madeleine, en Provence,* par M. Faillon, t. II, p. 197. Paris. Migne, 1848 : *Conversion du roi et de la reine de Marseille.*



Un passage de ce sermon nous fait soupçonner l'auteur d'avoir été un peu du midi. D'après lui, quand Magdeleine, après dix-sept ans, vit pour la dernière fois saint Maximien, qu'elle avait prié de venir dans une chapelle, ils pleurèrent tant, tous les deux, « que le pavé de la chapelle n'en fut pas seulement arrosé, mais si complètement mouillé *k'en mains lius flotoit li aive desore le pavement.* » L'hyperbole est un peu forte, du moins pour les gens du Nord. Pour un Marseillais, elle est peut-être encore timide ; au lieu de se contenter de dire que l'eau de ces larmes coulait à flots sur le pavé, il eût mis, sans doute, qu'elle éleva le niveau de la Méditerranée. En tout cas, l'exagération n'est pas du cru de Bourgogne ; elle a un goût de terroir du pays hyperbolique où fleurit autre chose que l'oranger.

Nous aurions moins de raisons de ne pas attribuer à saint Bernard les deux autres pièces. Mais nous n'en voyons, non plus, aucune de les lui attribuer. Elles ne figurent ni dans ses œuvres authentiques, ni dans les autres, émanées d'auteurs différents, et qui sont publiées à la suite des premières, par tous ses éditeurs. On y trouve, il est vrai, comme dans les écrits de saint Bernard, des allusions à l'Ecriture sainte, des mots du texte sacré fondus dans le contexte du discours ; mais ce genre, dans lequel il resta le maître, suscita à saint Bernard des imitateurs parfois si parfaits qu'on lui a même attribué leurs œuvres.

L'absence de corrections dans ces différentes pièces nous a déjà fait insinuer que nous nous trouvons ici en présence d'œuvres composées en roman. La chose nous paraît certaine pour le sermon sur *Laudate*. L'auteur y cite, en latin, un assez grand nombre de passages de l'Ecriture sainte, et les accompagne toujours de leur traduction en roman. Si ce sermon, comme ceux sur le Cantique des cantiques, n'était qu'une traduction, le même texte ne paraîtrait pas deux fois en deux langues : on se serait contenté d'en donner seulement la traduction.

Quant à la *Meditation*, dernière pièce du recueil, elle abonde en citations de l'Ecriture et en paroles des offices liturgiques, mais tous ces passages n'y paraissent que traduits. L'auteur y

parle de muscade, *noimoscate,* de clous de girofle, *clauchon de giroffle,* de cannelle, *kanele,* f° 230 (1). Ces mots sentent moins le latin que la langue vulgaire ; cependant nous ne voudrions pas affirmer qu'elle n'est pas une traduction.

Ainsi, sur cinquante pièces en roman que renferme notre recueil, il y en a quarante-six de saint Bernard, quatre d'auteurs inconnus ; ces quatre dernières ont seules pu être écrites ou prononcées primitivement en roman, les autres sont une traduction soigneusement revue d'un texte latin.

En résumé, notre volume est un recueil de pièces diverses que son auteur a réunies pour s'édifier lui-même et édifier ses lecteurs. Il en a emprunté presque la totalité à saint Bernard, à ses sermons, à ses traités. Sur 233 feuillets, saint Bernard en occupe 201 (1-179, 201-223). Le reste est rempli par quatre morceaux d'auteurs différents.

Ces morceaux nous donnent seulement la pensée de ces auteurs anonymes. La rédaction, le style sont de l'auteur du recueil, comme il a soin de nous en avertir lui-même dans les lignes qui précèdent le sermon sur sainte Agnès : « Notre Seigneur, dit-il, recommande à ses disciples de recueillir les fragments, pour les empêcher de périr. C'est pourquoi j'ai recueilli certains mots de certains sermons que j'ai entendus. Je les ai écrits en ce livre, afin qu'ils ne tombent pas dans l'oubli ; et, dès le commencement, je prie tous ceux qui le liront, ou qui en entendront la lecture, de prier spécialement pour moi et pour tous mes amis ; et je les prie que, s'ils y trouvent quelque chose à améliorer, qu'ils l'améliorent, et qu'ils ne pensent pas qu'elle a été ainsi prononcée, mais, par hasard, ainsi entendue. »

Ces paroles, évidemment, ne s'appliquent pas à la partie du volume consacrée aux œuvres de saint Bernard ; pas plus à ses sermons qu'à ses traités, puisque les uns et les autres nous donnent un texte tel qu'il est sorti de ses lèvres ou de sa plume. Elles nous montrent comment, au XIIe siècle, on recueillait parfois, pour ainsi dire au vol, les paroles qui

(1) Littré ne donne des exemples de ces différents mots que d'après des ouvrages postérieurs à notre manuscrit. A remarquer particulièrement le mot de *clauchon* pour *clous* de girofle.

s'échappaient de la chaire chrétienne, et pour lesquelles les prédicateurs ne recherchaient pas les honneurs de la publication.

Depuis longtemps déjà, on prêchait en langue vulgaire devant les foules qui ne comprenaient pas le latin. Nos sermons en langue romane sont de curieux spécimens de cette prédication.

Quant aux œuvres de saint Bernard, bien que nous n'en ayons qu'une traduction, cette traduction est cependant des plus précieuses. Les parties dans lesquelles elle a été soigneusement revue, sont, surtout, de la plus grande importance pour l'étude de la langue romane à la fin du XII[e] siècle. Le texte roman étant serré de près par le texte latin, le sens de chaque mot donné par le premier, est fixé aussi rigoureusement que par un dictionnaire. Si, dans les ouvrages versifiés de cette époque, l'allure du style est souvent gênée par les règles de la versification, notre prose romane a déjà dans ses tournures autant d'aisance que de variété.

A notre époque, où l'on se passionne avec raison pour tout ce qui touche aux origines de la langue française, la publication du texte des sermons de saint Bernard en langue romane serait du plus grand intérêt. Elle enrichirait le vocabulaire de cette langue, probablement d'expressions nouvelles, certainement de formes inédites de nos vieux mots français ; le grammairien pourrait y mieux étudier encore des règles grammaticales si longtemps méconnues, et que l'on appliquait pourtant avec soin, comme le montrent quelques-unes des corrections que nous signalons plus haut; la pensée de saint Bernard elle-même nous apparaîtrait avec plus de clarté dans quelques cas douteux où la lecture défectueuse de telle ou telle lettre a fait adopter telle forme plutôt que telle autre dans le texte latin (1).

Les deux autres manuscrits des sermons romans de saint Bernard jouissent déjà des honneurs de l'impression. Le premier

(1) Ainsi, au commencement du traité *De laudibus Virginis Matris*, les éditions hésitent entre *moneat* et *moveat*, par suite de la ressemblance qui existe entre l'*n* et l'*u* des manuscrits. Le nôtre, avec son texte : « ce ke soventes fois ma *esmuet* mon corage », f° 201, tranche la question en faveur de *moveat*.



a été publié en 1885, le second, neuf ans après, en 1894. Voilà donc le tour au troisième à paraître. Sa naissance, vivement désirée, a déjà été l'objet de tant de démarches, que nous croyons proche le moment où il ira rejoindre ses deux aînés dans un public où, certainement, il ne fera pas moins bonne figure qu'eux.

VI

OPUS INNOCENCII PAPÆ

DE MISERIA HUMANA

Ms. commencement du XIII[e] siècle. 0.235 sur 0.165 mil.; 47 f[os]. Vélin; reliure en bois recouvert, à moitié, de peau de truie.

Ce volume comprend l'œuvre du pape Innocent III, intitulée : « *De Miseria humana :* De la Misère de l'homme ». En voici le commencement et la fin :

Incipit prologus : Domino patri karissimo P. Portuensi et Sce Rufine episcopo, Lotharius indignus dyaconus cardinalis, gratiam in presenti et gloriam in futuro. Modicum ocii quod inter multas angustias, f° 1. — ... *amaritudines et terrores, fames et sitis, frigus et cauma, sulphur et ignis ardens in secula seculorum,* f° 46.

D. Ceillier parle ainsi de cet opuscule :

« Innocent III n'était encore que diacre lorsqu'il composa les trois livres intitulés : *Du Mépris du monde* ou *De la Misère de la corruption humaine*. Il les dédia à l'évêque de Porto, et

ne prit point d'autre nom que celui de Lothaire. Son but, dans cet ouvrage, est de rabattre l'orgueil de l'homme en lui remettant sous les yeux toutes les misères auquel il est sujet dès sa naissance et dans tous les temps de sa vie; les incommodités particulières à chaque âge, à chaque condition, aux bons comme aux méchants, aux riches comme aux pauvres; les diverses cupidités dont il est agité, sans pouvoir se satisfaire entièrement; les péchés dont il est souillé depuis sa naissance jusqu'à sa mort, les horreurs du tombeau où il est réduit en pourriture; les tourments qu'il souffre dans l'enfer pour ses péchés; l'éternité de peines auxquelles il sera condamné au jugement dernier, s'il les a méritées par les désordres de sa vie (1). »

Cette œuvre d'Innocent III est plus connue sous le titre « *De contemptu mundi :* Du mépris du monde », sous lequel elle est communément publiée. Migne en a donné le texte, parmi les autres œuvres de ce pape, dans sa *Patrologie latine*, t. CCXVII, p. 702-745, d'après l'édition des œuvres d'Innocent III (2), publiée à Cologne en 1575.

Ce texte offre, avec celui de notre manuscrit, d'assez notables différences. Une des premières consiste dans l'énoncé des titres, dans l'ordre, dans la division et dans le nombre des chapitres.

Voici le relevé des chapitres du manuscrit, avec leur énoncé et aussi avec la numérotation qu'on leur a donnée depuis sa composition. Nous plaçons en premier lieu le chiffre de cette numérotation puis, en second, en chiffres gras et entre ( ), le chiffre des chapitres correspondants dans les éditions. Le manuscrit, comme les imprimés, a adopté la division de l'opuscule en trois livres; mais, au lieu de la désigner sous ce terme, il emploie pour chaque livre les expressions de *Prologus, secunda pars* et *distinctio tertia*.

(1) *Hist. gén. des aut. sacrés et ecclés.*, t. XIV, p. 1016. Voir aussi sur cet opuscule Hurter, *Hist. du pape Innocent III :* édit. Paris, 1840, in-8°, t. I, p. 55.

(2) Parmi les éditions de cet ouvrage, on peut encore signaler les suivantes : Cologne, 1496 et 1681; Anvers, 1540; Venise, 1558; Lyon, 1554 et 1641; Paris, 1482, 1594 et 1645; Douai, 1633.

Prologus : 1 (**1**) *De miseria hominis.* — 2 (**2**) *De formatione.* — 3 (**3-4**) *De vicio conceptionis.* — 4 (**5**) *Quali cibo conceptus nutriatur in utero.* — 5 (**6**) *De imbecillitate infantis.* — 6 (**7**) *De dolore partus.* — 7 (**8**) *De nuditate.* — 8 (**9**) *Quem fructum homo producit.* — 9 (**10-11**) *De incommodis senectutis.* — 10 (**12**) *De labore mortalium.* — 11 (**13**) *De studio sapientum.* — 12 (**14**) *De variis hominum studiis.* — 13 (**15**) *De diversis anxietatibus.* — 14 (**16**) *De miseria pauperis et divitis.* — 15 (**17**) *De miseria servorum et dominorum,* — 16 (**18**) *De miseria continentis et conjugati.* — 17 (**19**) *De miseria bonorum et malorum.* — 18 (**20**) *De hostibus hominis.* — 19 (**21**) *De infelicitate hominis.* — 20 (**22**) *Quod gaudium dolore inopinato miscetur.* — 21 (**23**) *De inopinato dolore.* — 22 (**24**) *De vicinitate mortis.* — 23 (**25**) *De terrore sompniorum.* — 24 (**26**) *De compassione.* — 25 (**28**) *Innumere species egritudinum.* — 26 (**27**) *De subitis infortuniis.* — 27 (**29**) *De generibus tormentorum.* — 28 (**30**) *De quodam horrendo facinore.* — 29 (**31**) *De pena innocentis.*

F° 17 v°. — 30 (**1**) **Secunda pars.** — 31 (**2**) *De cupiditate.* — 32 (**3**) *De iniquis muneribus.* — 33 (**4**) *De acceptione personarum.* — 34 (**5**) *De venditione justicie.* — 35 (**6**) *De insaciabili desiderio cupidorum.* — 36 (**7**) *Quare cupidus saciari non potest.* — 37 (**8**) *De falso nomine diviciarum.* — 38 (**9**) *Exempla de vicio cupiditatis.* — 39 (**14**) *De iniqua possessione divitiarum.* — 40 (**15**) *De superbia et sollicitudine cupidorum.* — 41 (**16**) *De avaritia.* — 42 (**10**) *De incertudine divitiarum.* — 43 (**11**) *De superflua sollicitudine.* — 44 (**12**) *Diffinicio avaricie.* — 45 (**13**) *Cur avaricia dicatur ydolorum servitus.* — 46 (**17**) *De quibusdam proprietatibus gulosi.* — 47 (**18**) *De gula.* — 48 (**19**) *Exemplum contra gulam.* — 49 (**20**) *De ebrietate* (en marge : *Exempla contra ebrietatem*). — 50 (**21**) *Exempla contra ebrietatem* (barré ; on a mis en regard : *De luxuria*, f° 20). — 51 (**22**) *De luxuria.* — 52 (**23-24**) *De generalitate luxurie.* — 53 (**25**) *De coitu contra naturam.* — 54 (**26**) *De pena hujus sceleris* (barré ; en marge : *De ambitiosis*). — 55 (**27**) *De ambitioso.* — 56 (**28**) *De nimia ambitione.* — 57 (**29**) *Exemplum de ambitione.* — 58 (**30**) *De diversis specibus superbie.* — 59 (**31**) *De superbia et casu Luciferi.* — 60 (**32**) *Item de superbia.* 61 (**33**) *De arrogantia*

hominum. — 62 (**34**) *De abhominatione superbie.* — 63 (**35-36**) *Contra arrogantiam superborum.* — 64 (**37**) *De proprietate arrogantium.* — 65 (**38**) *De superfluo cultu.* — 66 (**39**) *Contra superfluum ornatum.* — 67 (**40**) *Quod plus defertur vestibus quam virtutibus.* — 68 (**41**) *De diversis viciis mortalium.*

Distinctio tertia : 69 (**1**) *De putredine cadaverum.* — 70 (**2**) *De tristi memoria dampnatorum.* — 71 (**3**) *De inutili penitentia.* — 72 (**5**) *De ineffabili angustia dampnatorum.* — 73 (**6**) *De igne gehenne.* — 74 (**7**) *De tenebris inferni.* — 75 (**8**) *De confusione penarum.* — 76 (**9**) *De indeficientia tormentorum.* — 77 (**10**) *Cur reprobi nunquam liberabuntur de pena.* — 78 (**11**) *Testimonia de suppliciis eternis.* — 79 (**12**) *De die judicii.* — 80 (**13**) *De precedente tribulatione.* — 81 (**14**) *Item de precedente tribulatione.* — 82 (**15**) *De potentia justi judicis.* — 83 (**16**) *De divino judicio.* — 84 (**17**) *Quod non sit spes dampnatorum.*

Parmi ces énoncés de chapitre, nous signalerons particulièrement celui du troisième : *De vicio conceptionis.* Il est devenu dans les éditions : *Divisio conceptionis.* Ces deux titres trouvent dans le sujet traité une justification. On peut remarquer qu'il y a eu souvent dédoublement de chapitres : les chapitres 3 et 9 du manuscrit renferment les chapitres 3 et 4, 10 et 11 de l'imprimé, de sorte que le manuscrit, avec ses 29 chapitres, renferme la même matière que les 31 du premier livre.

Le livre II offre, dans le manuscrit et dans Migne, des différences plus importantes. L'ordre des chapitres est plus souvent dérangé. Une inadvertance du copiste a fait placer sous l'énoncé d'un chapitre le texte du chapitre suivant. Cette transposition n'a été corrigée à la marge que pour les chapitres 46, 49, 50 et 54 ; elle n'en existe pas moins à partir du chapitre 46 jusque vers la fin du livre.

Autre différence plus notable. Les chapitres 42 et 43 du livre II : *De doloribus quos mali patiuntur in morte ; De adventu Christi ad diem mortis cujuslibet hominis*, manquent dans le manuscrit, ainsi que le quatrième chapitre du livre III : *De penis inferni diversis.*

Le texte du manuscrit présente un certain nombre de

variantes. Il a parfois été retouché postérieurement et ramené à celui de l'édition. La fin du chapitre *Exempla contra ebrietatem* (ch. 49) est, dans Migne : *Potum servorum benedicat rex Angelorum;* il était dans le manuscrit : *Potum servorum suorum Dominus benedicere dignetur* : après *dignetur*, on a ajouté en surcharge : *rex Angelorum*, f° 26, évidemment pris au texte adopté pour l'impression. Une main dont l'index s'allonge à travers la marge du manuscrit, indique cette correction. Il semble donc que nous sommes en présence d'un texte primitif de cet ouvrage, qui aurait subi après sa composition quelques retouches et quelques additions qui ont passé des manuscrits postérieurs dans les éditions.

Au dernier feuillet de l'opuscule, on a ajouté, vers la fin du XIIIe siècle, un plan de sermon pour la Passion, sur le texte : *O vos omnes qui transitis*. Le sermon est divisé en trois points : 1, grandeur ; 2, utilité ; 3, vertu de la passion. Le premier comporte une subdivision (souffrances du corps, souffrances du cœur), appuyée elle-même sur d'autres subdivisions ; les deux autres points ne sont appuyés que sur une première subdivision : par exemple, l'auteur examine la vertu de la Passion : *in celo, in terra* et *in infernis*.

Notre manuscrit nous semble du commencement du XIIIe siècle. Il serait, par conséquent, presque contemporain de la composition de l'ouvrage antérieure à 1198, date de l'élection d'Innocent III. Il est écrit à longues lignes, réglées à l'encre, 19 à la page.

Le manuscrit ne renferme qu'une lettre coloriée de plusieurs couleurs, la première de la première page : elle est sur fond vert avec dessins noirs, rouges et ocre. L'ornementation des initiales des chapitres est sommaire et peu variée ; les initiales sont en rouge, ainsi que les titres de chaque chapitre, relégués à la fin des lignes, de façon que le chapitre commence toujours à la ligne, ne formant dans son entier qu'un seul alinéa. Les premiers mots de chaque chapitre et les initiales de chaque phrase sont noirs avec un trait rouge.

Le volume est composé de cinq cahiers portant, au verso du dernier folio, les signatures ·I·9, f° 8 v° ; ·II·9, f° 16 v° ; ·III·9, f° 24 v° ; ·IIII·9, f° 32 v°, et ·V·9, f° 40 v°. Le dernier

cahier ne comprend que 6 feuillets : le bas du dernier en a été coupé.

En marge de chaque chapitre, dans le sens de la hauteur du volume, on en a répété le titre en petites minuscules. Cette répétition est si près du bord extérieur que le relieur l'a parfois rognée.

Chaque chapitre du volume a été chiffré postérieurement en chiffres arabes du XIIIe siècle. La table des matières qu'on a dressée à la fin du volume, fo 47, compte 84 chapitres. Elle est contemporaine de cette chiffraison. Les chiffres 1, 2, 3, 6, 8, 9, 0, ressemblent à ceux de nos jours : le 7 a l'aspect d'un lambda ou d'un V renversé, Λ, le 5 ressemble parfois au 4 ou à un Z de travers, le 4 à un X bouclé par le haut.

Le feuillet sur lequel a été écrite la table des matières est d'un parchemin différent de celui du volume. C'est un feuillet palimpseste : on y lit encore : *In Regisdorf Kappeller...*, mots qui ne semblent pas donner au texte gratté un grand intérêt.

Le volume, relié en bois, avait un fermoir dont il ne reste qu'une ferrure. Au haut du second plat, une étiquette de vélin porte, en gros caractères gothiques, le titre : *De Miseria humane conditionis*. La peau de truie qui forme le dos du volume ne recouvre que la moitié des deux plats, dont le bois reste ainsi dégarni. Il en a été ainsi dès l'origine de la reliure, comme on peut le constater et à la ferrure du fermoir et aux feuillets de parchemin qui recouvrent ces plats à l'intérieur. Un de ces feuillets est tiré d'un Légendaire, un autre d'un Homiliaire. Ce dernier renferme une homélie sur l'Evangile : *Rogabat Jesum quidam phariseus ut manducaret cum illo*. En marge, ont été inscrits les mots : *Lucam, G. G., papæ*, qui nous semblent désigner que l'homélie est de saint Grégoire, pape. Une partie du feuillet a été grattée pour faire place à un écu droit, triangulaire, inscrit dans des cercles concentriques rouges et verts, et portant : tranché d'argent et de sable au rencontre de cerf de même. L'écusson a été recouvert d'un *ex-libris* aujourd'hui déchiré. Au bas du feuillet, on lit en encre rouge : « *Felicis cantoris Thuricensis ;* Félix, chantre de Zurich. »

Cette indication nous permet de placer à Zurich l'origine de notre manuscrit. Il y avait, dans cette ville, un chapitre de

chanoines. Félix, à une époque que les érudits du pays pourront peut-être déterminer, y occupait la dignité de chantre. L'église desservie par ce chapitre est devenue, depuis, le temple de *Gross Munster*. Au XVIIIe siècle, la bibliothèque de l'ancien chapitre était encore riche en manuscrits.(1)

Cette bibliothèque a-t-elle été dispersée depuis ce temps? N'eut-elle pas à souffrir précédemment d'une aliénation ou d'un égarement de manuscrits? Nous ne saurions le dire. Mais il est certain qu'avant de venir dans le Musée Dobrée, notre manuscrit a passé lui aussi, comme l'Evangile selon saint Luc, par l'abbaye de Weissenau : son feuillet 45 porte, au bas du recto, l'inscription que nous avons déjà relevée plus haut, p. 57 : *Bibliotheca Weissenaviensis*.

Outre ces deux indications qui nous font connaître ses étapes, le manuscrit porte encore, tracée au crayon, au haut de l'intérieur du premier plat, la suivante : 6149, M. A., qui semble être le numéro d'un catalogue.

VII

BIBLIA SACRA

Ms. première moitié du XIIIe siècle. 0.125 sur 0.098 mil.; 534 f^os. Vélin très fin. Reliure en bois et cuir frappé, ornée de cinq fleurs de lys et de deux fermoirs de cuivre.

Ce manuscrit comprend le texte de la Bible, sans commentaires. On n'y a ajouté que les différents prologues de saint Jérôme. Les livres de la Bible suivent l'ordre que nous indi-

(1) « Entre les bâtimens publics qu'on voit dans la grande ville, le plus considérable est le temple qu'on nomme *Gross Munster*... Autrefois, cette église était desservie par un chapitre de chanoines

quons dans le catalogue des miniatures. Après l'Apocalypse vient l'Oraison de Manassé, puis l'interprétation des mots hébreux de la Bible d'après l'ordre alphabétique.

Au verso du dernier folio, se trouve une table chronologique divisant les temps écoulés depuis la sortie d'Egypte : puis la table des Livres saints avec l'indication du nombre des chapitres dont chacun est composé, ainsi que l'indication du cantique des laudes pour chaque jour de la semaine.

Le texte est écrit en caractères très fins, sur deux colonnes de 47 à 50 lignes réglées à la mine de plomb. Chaque livre de la Bible commence par une initiale historiée, chaque préface par une lettre ornée : nous en donnons plus loin le catalogue et la description.

Les chapitres commencent par des initiales moyennes, alternativement rouges ou bleues, agrémentées d'ornements bleus ou rouges qui montent ou descendent le long de la colonne, de manière à lui former une bordure. Ils sont numérotés en chiffres romains, également bleus ou rouges. Les petites initiales de chaque phrase sont en noir ombré de rouge. Au haut des pages, dans tout le manuscrit, court le titre du livre en lettres des mêmes couleurs.

Chaque chapitre forme un alinéa, sur la dernière ligne duquel se trouve la numérotation du chapitre suivant. Aucun n'est divisé en versets, cette division ne datant que du XVe siècle.

Il est cependant à remarquer que la plupart des chapitres admettent certaines divisions indiquées par des chiffres arabes contemporains du texte, et écrits à la marge en encre rouge. Les chiffres correspondent à une sorte de potence placée dans le texte, au commencement d'une phrase. Il y a un plus grand nombre de potences que de chiffres, mais il n'y a pas de chiffres sans potence.

La numérotation recommence avec chaque chapitre. Elle se borne assez souvent aux numéros 1, 2, 3, 4. Mais elle va parfois

fondé par Clovis III, roi de France. C'est là que se trouve une vieille bibliothèque assez riche en manuscrits. » *Le Grand Dictionnaire géog., hist. et critique,* par Bruzen de la Martinière : art. *Zurich,* t. VI, p. 395, édit. de 1768.

plus loin (fos 49 vo, 75 vo), et quelquefois même jusqu'au numéro 31 (fo 84). Quelquefois, dans le même chapitre, on répète les mêmes numéros. Ainsi le chapitre II des Nombres (fo 49 vo) porte en marge les chiffres 1, 2, 3 quatre fois répétés (cf. fos 28, 31, etc.)

Cette numérotation commence à être employée au chapitre XX de la Genèse (fo 10). On la trouve dans les livres suivants de la Bible jusqu'aux Paralipomènes (fo 149). Interrompue pendant les deux livres des Paralipomènes, elle reprend avec la préface de saint Jérôme sur le livre d'Esdras (fo 174), continue dans ce livre et dans celui de Néhémias, cesse de nouveau avec le second livre d'Esdras (fo 184), reprend avec Tobie (fo 190) et les livres suivants, cesse avec les Psaumes et les livres Sapientiaux, reprend avec Isaïe (fo 278), et Jérémie, cesse avec Ezéchiel (fo 326), reprend avec le prologue sur Daniel (fo 315 vo), pour continuer jusqu'à l'Epitre aux Romains, cesse alors et reparaît une dernière fois dans l'Epitre aux Hébreux (fo 465 vo). Ces chiffres ont souvent été effacés par le frottement sur la marge extérieure du manuscrit, mais ils ont été parfaitement conservés sur la marge intérieure.

L'encre rouge qui a servi à tracer ces chiffres et ces potences semble la même que celles des initiales. Cependant (fos 370-373), dans le texte du prophète Zacharie, potences et chiffres n'ont souvent laissé que des caractères jaune-sale d'une encre noire effacée, tandis que les initiales ont encore conservé leur couleur rouge bien que légèrement ternie.

Ce travail a-t-il été fait en vue d'une Concordance, du genre de celle qu'avait établie le cardinal Hugues, au siècle précédent? Devons-nous voir, dans son auteur, un précurseur de rabbi Mardochée Nathan, le premier qui, dans sa Bible hébraïque de 1438-1445, divisa les chapitres de la Bible en versets?

Au bas du texte biblique, ont été ajoutés, postérieurement, des quatrains latins avec assonances. Un catalogue de vente y a vu des hymnes d'église : mais à tort. Toute cette prose rhythmée qui court au bas des pages du manuscrit n'est pas autre chose que la Bible en quatrains. Chaque chapitre en a été ingénieusement analysé en quatre lignes. Pour peu qu'on y adaptât

un air d'hymne de même rhythme, ces lignes devaient facilement se graver dans la mémoire : et ce procédé mnémotechnique aidait à fixer dans l'esprit la matière de tous les Livres saints.

Le premier chapitre de la Genèse ayant été déchiré, nous donnons, avec la disposition qu'ils présentent au bas de la page, les quatrains qui résument les 2e et 3e chapitres.

CAP. I	*Benedicit, fons irrigat,* *Spirat, flumen dividitur.* *Prohibet, feras nominat,* *Condormit, Eva conditur.*	CAP. II	*Callidus Evam decipit,* *Peccant, et punivit Deus,* *Induens nudos ejicit,* *Custodit lignum angelus.*

Ce travail a été fait pour toute la Bible : livres historiques, prophétiques et sapientiaux, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse inclusivement. Il n'y a eu d'exception que pour le Psautier (fos 215-240), le second livre d'Esdras (fos 184-190), les chap. XIII, XIV et XV d'Esther (fos 203-204), et les deux livres des Macchabées (fos 375-395). En marge des Psaumes, on avait commencé à en mettre l'analyse en prose, mais ce travail n'a pas été continué au delà du psaume XII. Remarquons encore que, dans la partie traitée, quelques chapitres semblent avoir été oubliés (fos 151, 152 vo).

Ce résumé rhythmique a pu être fait au XIIIe siècle : du moins, il est bien dans le goût du temps. Mais il semble n'avoir été transcrit dans ce manuscrit que plus tard. Les chiffres arabes employés pour la numérotation des chapitres ont moins de rapports avec les chiffres anciens qu'avec les chiffres actuels, dont la forme passe pour n'avoir été fixée qu'au XVIe siècle. Pour reculer au delà cette transcription, il faudrait pouvoir en faire autant pour cette fixation. Quoi qu'il en soit, cette analyse est une des curiosités de notre Bible. Le relevé de tous ces quatrains serait un travail qui, dans sa longueur, présenterait plus d'une sorte d'intérêt.

Le volume avait primitivement une très belle reliure en bois de chêne, recouvert de cuir frappé avec un fer représentant, en deux compartiments, chacun sous un trilobe circonscrit par un arc de circonférence, un personnage couvert d'une peau de bête, et un autre avec les attributs du pèlerin

et un chien. Ce dernier est saint Roch : quant à l'autre, dont la main gauche est appuyée sur la traverse d'une barrière, et dont la droite est relevée à la hauteur de la poitrine, nous ne lui distinguons pas d'attributs qui nous permettent de l'identifier avec tel ou tel saint. Le même sujet a été reporté sur les deux plats de la reliure.

Ces plats étaient, en outre, piqués aux coins et au centre de petites fleurs de lis en cuivre. Il en reste seulement deux sur le premier, trois sur le second. Il ne reste également que les attaches gravées des deux fermoirs en cuivre.

Malheureusement, la reliure a été l'objet d'une retouche maladroite. Le dos en a été refait, au XVIIe siècle, en maroquin rouge, qui recouvre le tiers des sujets frappés : au dos, on a mis l'inscription : *Biblia manus,* dont le sens tarde à se faire entendre, mais qui veut dire probablement : bible manuscrite, *Biblia manuscripta.*

Avec cette retouche, on a aussi à regretter, dans le manuscrit, la rognure qui vient, presque à chaque page, couper le bas de l'ornementation des lettres et, quelquefois, le texte des manchettes (f°s 73, 74) ; et, surtout, la disparition de quelques feuillets.

Nous signalons ainsi l'absence du premier feuillet et de ceux qui suivaient les f°s 3, 23, 445 et 495. Entre les f°s 495 et 496, on voit les amorces de trois feuillets. Le coup de canif avec lequel on les a coupés, a laissé des traces dans le volume jusqu'au f° 489. Ces trois feuillets, qui venaient après la fin du texte sacré, étaient peut-être en blanc, comme la dernière colonne du verso du feuillet précédent. Pensons-le, pour avoir moins à regretter leur perte : autrement, on aurait à craindre, pour eux, ainsi que pour le premier feuillet du volume, qu'ils n'aient été occupés par des miniatures à pleine page, ce qui rendrait irréparable cette barbare mutilation.

Le feuillet qui suit le 23e était peut-être aussi en blanc : du moins sa disparition n'interrompt en rien la suite du texte qu'il séparait.

Il en est autrement des feuillets qui suivaient les f°s 3 et 445. Le premier de ces absents renfermait la fin du second prologue de saint Jérôme et le commencement de la Genèse.

Il est à croire qu'il mettait sous les yeux, en miniatures, l'œuvre de la Création. Le second donnait la fin de l'Epitre aux Romains et le commencement de la première Epitre aux Corinthiens. Il renfermait la lettre ornée du prologue et la lettre historiée du texte sacré : il n'est pas douteux que la beauté et l'intérêt de ces miniatures ont fait leur malheur.

Le vélin de ce manuscrit est d'une très grande finesse, et, dans les endroits où il n'a pas été trop feuilleté (fos 160, 189, etc.), d'une blancheur qui tranche sur le ton jauni des vieux parchemins.

Les caractères en sont également très fins. On y compte quelquefois jusqu'à 50 lignes (fo 393) en des colonnes qui n'atteignent pas 0.095 mil. : dans le même espace, le texte de ce catalogue n'en compte que 23. Les 534 feuillets, qui font 1.068 pages, pressés simplement à la main, donnent au volume une épaisseur d'à peine 0.03 c/m. Cependant, si grande que soit la petitesse des caractères du texte, elle est encore dépassée par celle de notes manuscrites placées parfois en marge de ce texte (fos 4, 16, 31, 38, etc.). Le tout, malgré sa petitesse, est écrit avec une sûreté de main et une netteté qui font de ce manuscrit une œuvre remarquable de calligraphie.

Plus encore que par sa calligraphie, notre manuscrit est remarquable par ses miniatures. On peut les diviser en lettres simplement ornées et en lettres historiées ou à personnages.

Les premières, employées comme initiales des prologues, et aussi nombreuses que ces prologues, nous offrent de jolis dessins d'ornementation. Ce sont presque toujours des rinceaux d'un mouvement assez varié, qui se déroulent, s'enroulent ou s'entrecroisent gracieusement et se renflent sur un point de leur parcours en ventres de dragons ou animaux fantastiques, dont elles portent une tête à leur extrémité. Ces têtes éclosent parfois au haut du rinceau, sans que rien les motive. Le plus souvent, cependant, elles sont le complément de ces corps ailés, perdus dans le reste de la décoration. L'artiste leur allonge le cou démesurément, de manière à leur amener la tête à l'endroit fixé par son caprice. De là ces têtes, qui tantôt

débordent sur la marge, comme des gargouilles (199 v°), tantôt prêtent curieusement l'oreille à un conseil de graves personnages (149).

A signaler tout particulièrement ces grotesques enchaperonnés, à l'expression fine et moqueuse, aux mouvements pleins d'aisance et de naturel, qui mettent, dans le manuscrit, la note gaie à côté de la note grave : contraste que l'on retrouve partout dans les églises de ce temps, qui savait, aussi bien que d'autres, passer « du plaisant au sévère » (f°s 190, 214 v°, 215, 278, 345 v°, 366).

Les dessins de ces lettres fourniraient de très beaux modèles pour des ouvrages de ferronnerie : grilles de chœur, balustrades, etc. ; et l'harmonie de leurs couleurs pourrait donner d'heureuses inspirations aux ornemanistes pour des peintures murales, des grisailles ou des bordures de vitraux.

Les lettres à personnages sont employées comme initiales du texte des Livres saints. Il n'y en a qu'une par livre de la Bible. Dans des médaillons dont quelques-uns ont moins de 0.020 mil. carrés, et dont les plus grands n'en atteignent pas 0.025 — à peine la grandeur de nos timbres-postes — l'artiste a trouvé le moyen de représenter des scènes de trois, quatre, cinq personnages, et quelquefois davantage encore, dessinés toujours avec une très grande finesse de trait et le plus souvent avec un grand naturel d'expression et de mouvement. Quelques bustes nus, du moins dans les grotesques, montrent qu'il avait observé de près l'anatomie du corps humain (f°s 100, 366). Le plus souvent, la forme et les mouvements du corps sont exprimés par les plis des vêtements, malgré la grande sobriété de trait, avec un rare bonheur.

Sous ce rapport, on se sent loin du XIIe siècle, avec ses personnages à l'attitude gauche, aux membres raides, à la physionomie sans expression. On se demande comment, en quelques années, les beaux-arts ont pu accomplir tant de progrès. C'est qu'on était à une de ces époques où une recrudescence d'activité saisit et entraîne l'intelligence humaine. Ses progrès sont alors rapides dans tous les genres : dans la littérature, dans les sciences, dans les arts. Ils se font sentir d'un jour à l'autre, dans les grandes comme dans les petites

choses ; tels les développements de la plante : lents dans sa croissance, rapides aux moments trop courts de sa floraison

C'était l'époque où notre sol se couvrait de ses admirables cathédrales. L'artiste avait une imagination inépuisable, servie par des organes qui savaient manier délicatement des instruments capables de donner l'existence et la vie aux êtres qu'il rêvait. Encouragé par le goût d'un public qui comprenait ses œuvres, et qui donnait aux enfants de son imagination ce qu'il demandait pour eux, — pour les moins graves, un sourire, pour les autres, un sentiment d'admiration, — il ne se contentait pas de faire grouiller la vie dans la pierre de monuments grandioses et dans le bois qu'il employait au détail de leur décoration. En travaillant pour le gros du public, il savait aussi travailler pour les esprits plus délicats : c'était à leur adresse qu'il peignait, sans les compter, ces miniatures, chefs-d'œuvre de patience toujours, de bon goût souvent. Tous ces personnages, perdus dans les feuillets d'un manuscrit, sont les petits frères de « ces grands saints de pierre athlétiques », qu'Alfred de Musset aimait à voir

Sous les portiques
Gothiques,
Priant tout bas pour les vivants.

Ce n'est pas à dire que toutes ces miniatures soient irréprochables. La mise en scène manque parfois de variété : on sent trop que l'artiste travaille d'après une tradition dont il ne veut pas s'affranchir. Plusieurs des scènes de notre manuscrit sont reproduites dans le numéro suivant de ce catalogue, de façon à ne laisser aucun doute sur l'existence de modèles qu'on étudiait dans diverses écoles. Notre miniaturiste a suivi, comme les autres, les errements de son temps : dans l'exécution de ses scènes bibliques, il s'est inspiré de ces modèles. Il eût mieux fait de ne s'inspirer que de lui-même. Il a pu le faire dans la peinture des animaux et de ses grotesques. C'est la partie la plus vivante de son œuvre : on y sent qu'il avait étudié la nature avec un esprit profond d'observation (f[os] 148, 174, 214 v[o], 215).

Malgré tous les défauts que peuvent présenter ces miniatures, quelque jugement que l'on porte sur certaines de leurs

parties, par exemple sur ces pieds que, sans être Chinois, on peut trouver trop longs, quand on considère tout l'art caché dans les feuillets d'un seul manuscrit, on est étonné de lire ou d'entendre dire que cette époque a été une époque barbare. Telle ou telle miniature protesterait à elle seule contre cette qualification.

Voyez, par exemple, au f° 492 du tome II du numéro suivant, bible de la même époque que celle qui nous occupe. La miniature représente le départ de saint Paul, conduit par ses fidèles au vaisseau qui doit l'emporter. Dans un carré de 0.032 mil., encadrement compris, se meuvent sept personnages : cinq grands et deux petits. Ces deux derniers se glissent entre l'Apôtre, pour être plus près de lui, et leur père, dont ils tiennent le vêtement de la façon la plus naturelle. Leur tête est de la grosseur d'une tête d'épingle ; et, malgré cette petitesse, elle respire un air frappant d'une ingénue curiosité. On est étonné de voir comment l'artiste a pu concentrer en de si petits visages cette intensité d'expression : vraiment, on se demande avec quoi c'est fait.

Interrogé sur ce que Dieu avait fait de plus beau dans le plus petit espace, le diable, un jour, au rapport du moins de Jacques de Voragine, dans sa *Légende Dorée*, répondit : « Un visage humain ». Cette réponse — diabolique — nous revient à l'esprit, en contemplant ces deux minuscules figures. Un artiste de nos jours donnerait difficilement en aussi petit espace quelque chose de plus délicieux.

La barbarie peut encore rencontrer la majesté dans le grandiose : il faut une civilisation avancée, un art consommé, pour produire le beau dans le petit.

Avec le dessin, et plus peut-être que lui, ce qu'on aime dans les miniatures, c'est le coloris. Un enfant préférera une image d'Epinal à une eau-forte de maître. Qui, sous ce rapport, ne s'est surpris parfois à être un peu enfant ?

Le coloris de notre artiste mérite, lui aussi, notre attention. Il évite les couleurs trop vives. Il affectionne les teintes passées, et, dans les couleurs voyantes, les nuances douces, discrètes, éteintes. Il s'abstient surtout des heurts violents de couleurs tapageuses, dont la recherche, qui n'est pas toujours

la marque d'un bon goût, se retrouve surtout aux époques de barbarie ou de décadence. Les fonds des miniatures sont bleus, lie-de-vie, et quelquefois gris-bleuté. Le plus souvent unis, ils sont parfois semés de points blancs qui s'en détachent comme les dessins d'une tapisserie.

L'artiste emploie rarement l'or. Nulle part, il n'en enrichit les vêtements de ses personnages. Il ne l'utilise que pour des objets dorés de leur nature, tels que couronnes de rois, bénitiers (f° 184), pommeaux et quillons d'épée, barres transversales de trônes ou de fauteuils. Il n'est, cependant, pas de miniatures où l'on ne trouve quelques points d'un or qui a des reflets ondoyants de nacre : mais ils y jouent souvent le rôle de gemmes qui concentrent la lumière sur les parties qui gagnent à ressortir.

Dans un volume dont le texte est trop connu pour que la curiosité des chercheurs y puisse espérer quelque découverte, le principal intérêt s'attache à ces miniatures. Nous croyons bon, ne serait-ce que comme mesure de précaution, d'en donner le catalogue complet et la description. Mais, auparavant, pour ne pas répéter à chaque instant des détails qui les regardent toutes, nous allons donner quelques indications sur le costume de leurs personnages.

Les gens sérieux voudront bien nous pardonner les lignes qui vont suivre, et sont invités à les passer : nous n'y parlerons que de modes. Mais, au fait, combien, parmi les autres, n'ont entendu parler du grave Aristote autrement que pour son classique chapitre *Des chapeaux*.

A son exemple, par concession à la frivolité d'un siècle léger, dans un travail dont le titre n'annonce pourtant rien de tel, voyons donc, en feuilletant notre manuscrit, comment cette partie du XIIIe siècle se coiffait et s'habillait.

Les rois portent toujours la couronne d'or, ouverte, à quatre fleurons. La couronne des reines est également à quatre fleurons; mais, au lieu d'être d'or, elle est de couleur : celle de Jézabel est rouge (f° 136 v°), celle d'Esther, verte (f° 199).

Les hommes sont le plus souvent tête nue. Ils portent de longs cheveux retombant sur les oreilles et ramenés du front sur la nuque, avec une mèche frisée qui fait cocarde au haut

du front. Grâce à cette pointe de cheveux écourtés, on dirait parfois qu'ils sont coiffés *à la chien*. Leur barbe est courte et en collier. Les mentons des clercs en sont ornés comme ceux des laïcs.

Leur coiffure la plus courante est le chapeau de feutre en forme de calotte hémisphérique moulant la tête, et terminé par une pointe repliée en virgule. Les bords en semblent mous comme le reste : ils se relèvent en bourrelet, tantôt sur tout le contour de la tête, tantôt simplement sur le devant. La couleur de ce chapeau est des plus variées : ils sont indifféremment bleus, verts, lie-de-vin, rouges, dorés.

Après cette coiffure, la plus usitée est la coiffe, bonnet de linge, rond, rattaché par un lien sous le menton, et semblable à celui qui serre la tête des petits enfants. Elle n'admet pas plus de variété de couleur que de forme, et est toujours blanche. Quelques mèches de cheveux s'en dégagent sur la nuque et sur le front.

C'est plus spécialement la coiffure des ouvriers et de la classe inférieure. Elle est portée par Elimélech, époux de Noémi (f° 98 v°), un guerrier (f° 253 v°), un maçon (174 v°).

Nous ne trouvons qu'un exemple d'un chapeau plat à larges bords, offrant l'aspect d'un plat renversé. Il est porté, par dessus la coiffe, par l'époux de Noémi, représenté dans l'attirail d'un voyageur (f° 98 v°).

Aucun de nos personnages bibliques n'est coiffé du chaperon, cette coiffure si commode qui consistait en un capuchon de toute couleur, terminé par une sorte de camail recouvrant les épaules et le haut de la poitrine. Peut-être l'artiste ne la trouvait-il pas assez digne pour les en affubler. Il la réserve pour ses grotesques à l'air narquois, auxquels elle donne un air plus fripon, plus canaille (f°s 214 v°, 215, 345 v°, 366, 374 v°, 440). Il faut avouer que c'est un merveilleux cadre pour faire ressortir tous ces minois moqueurs. Ajoutons, cependant, que, pour produire son effet, l'artiste ne recourt pas toujours à cet artifice. Il l'obtient avec une simple tête nue, rase, hérissée de deux longues oreilles et d'un ou deux cheveux (f°s 354, 407 v°).

La coiffure des femmes est de deux sortes. L'une consiste simplement dans un voile ou une partie du manteau jeté sur

le derrière de la tête. C'est celle qui est presque toujours adoptée pour la Sainte Vierge (f°s 252, 395 v°, 469). Le sexe laid emploie aussi parfois cette manière de se couvrir et de se draper (f° 370). L'un des deux sexes usurpe sur l'autre; mais, sans rechercher lequel, admettons que c'est le masculin.

Le plus souvent, cette coiffure est formée de deux pièces. La première consiste en une mentonnière, sorte de fanchon qui passe au haut de la tête et est attachée sous le menton. La seconde est un bandeau qui couronne le front et rejoint le haut de la mentonnière. On serait parfois tenté d'y voir une toque : mais le haut de la mentonnière et les cheveux qui ressortent sur le front, entre elle et le bandeau, empêchent de s'arrêter à cette supposition (f°s 98 v°, 101, 205). Ce bandeau est le plus souvent uni. Cependant le bord supérieur en est parfois endenché (f° 194). On remarque cette particularité dans la coiffure de Judith. Comme, pour se rendre chez Holopherne, elle avait revêtu ses plus beaux atours, on peut croire que c'était là un luxe à l'usage des personnes de haute distinction.

A regarder de très près, autant qu'on le peut en ces têtes minuscules, la coiffure de Judith ressemble, cependant, plus à une toque que la précédente. Dans cette dernière, on voit très visiblement des cheveux passer sur le front, entre la mentonnière et la bandelette qui la couronne. La coiffure de Judith semble plutôt avoir un fond. L'exemple, donné par Viollet-le-Duc, de la coiffure féminine à cette époque (*Dictionnaire*, VIIe partie, art. *Coiffure*, p. 196), offre de grands rapports avec celle de Judith. Mais cet intéressant article passe complètement sous silence la variété de coiffure que nous venons de signaler, et dans laquelle on voit très distinctement un bandeau blanc passer horizontalement sur un autre linge blanc bridé sous le menton.

Au-dessous de cette coiffure, comme genre, nous trouvons une femme en résille. C'est la coiffure d'Abisag la jeune Sunamite (f° 124). Les petites filles vont nu-tête (f° 89). C'est aussi la coiffure de la dernière catégorie des « dames d'en-bas » (f° 354 v°).

Du grand costume des personnages, il n'apparaît que deux pièces : la tunique longue et le manteau. La tunique couvre

tout le corps, depuis le cou jusqu'aux talons. Les manches en sont étroites et serrées au poignet : elle même est serrée à la ceinture et ornée parfois d'une passementerie de couleur aux poignets, autour du cou et au bras. Par dessus la tunique est un ample manteau agraffé tantôt sur l'épaule, tantôt sur la poitrine, et parfois aussi jeté simplement sur l'épaule gauche, de manière à encadrer la taille. Le revers du manteau est toujours d'une couleur qui tranche avec celle du dessus.

Ce manteau est surtout la marque des personnages de distinction. Le prophète Amos, simple berger, n'est revêtu, à sa place, que d'une cagoule, manteau fermé, à capuchon, et qui ne lui descend que jusqu'aux genoux (f° 359). Cependant Zacharie, en fonctions dans le Temple, porte aussi ce genre de vêtement, mais un peu plus long (f° 416).

La tunique longue ou robe se porte parfois seule : c'est, pour les deux sexes, la manière du temps d'être en négligé. Le manteau était éminemment *le manteau de cérémonie.*

Avec la tunique longue, la tunique courte. Elle est, comme la première, fermée par devant et serrée à la ceinture, mais ne descend que jusqu'aux genoux. Le reste du corps est couvert par le haut-de-chausse. Ce costume est porté par la jeunesse, par les voyageurs, par les messagers, par les bourreaux (f°s 98 v°, 114, 174 v°, 184, 215, 387). L'exécuteur des Macchabées exerce cependant son métier en manteau (f° 374 v°).

Il y aurait encore bien des détails à ajouter à cet article de modes. Nous en indiquerons les plus intéressants dans la description des miniatures. Nous dressons le catalogue complet de ces dernières d'après l'ordre que suivent les Livres sacrés dans notre manuscrit.

I. f° 1. — *Prologus. Frater Ambrosius*... Scribe assis dans un fauteuil aux bras et dossier droits, les pieds chaussés, appuyés sur un escabeau ; il écrit sur un scriptionale à un pied, la plume d'une main, le grattoir de l'autre.

II. f° 3. — *Alius prologus. Desiderii mei*... Rinceaux et animal fantastique.

III. f° 23. — *Exodus*. Un personnage, suivi de deux autres, ouvre la porte d'un monument. Il est coiffé d'un chapeau

formant calotte, emboîtant la tête, à bords relevés par devant, et terminé en virgule : les deux autres sont tête nue.

IV. f° 38 v°. — *Leviticus.* Deux personnages à genoux, l'un offrant un agneau au-dessus d'un autel. Ils sont tous les deux coiffés du chapeau à calotte dont les bords présentent l'aspect d'un bourrelet.

V. f° 49. — *Numeri.* Moyse, la tête ornée de deux cornes, *cornuta facies,* fléchissant un genou et appuyant sur l'autre une table de la Loi, parle à Dieu qui lui apparaît dans une nuée, au-dessus d'un arbuste. Derrière le prophète, un second personnage tient l'autre table de la Loi.

VI. f° 64 v°. — *Deuteronomius.* Un personnage, un bâton à la main droite, pousse de l'autre une porte, à travers laquelle on voit de la verdure. Il est suivi de six autres personnages figurant la foule; le premier est coiffé du chapeau à calotte, les autres sont tête nue.

VII. f° 79. — *Prologus. Tandem finito...* Rinceaux et têtes d'animaux.

VIII. — *Josue.* Personnage assis sur un banc, à la main un rouleau développé, écoutant Dieu, qui lui parle dans une nuée.

IX. f° 88 v°. — *Liber judicum.* Quatre personnages écoutent Dieu, qui leur parle dans une nuée. Deux sont assis au premier plan, sur un même banc, les deux autres derrière. Deux ont le chapeau à calotte, les deux autres sont tête nue.

X. f° 98 v°. — *Ruth.* Lettre à double sujet superposé. Dans sa partie supérieure, un voyageur, portant une tunique courte resserrée à la ceinture et des chausses vertes, tient de la main droite un bâton, et de la gauche, un autre appuyé sur son épaule, et chargé, par derrière, de son manteau. Par dessus un petit bonnet blanc, ou coiffe, qui lui serre la tête et est attaché sous son menton, il porte un chapeau noir à fond plat et à bords évasés ayant l'aspect d'un plat renversé. Au-dessous de lui, Noémi avec ses deux filles : une sur son bras gauche, l'autre tenue par la main. Elle est coiffée d'une mentonnière croisée au front par un bandeau d'où se dégage, par derrière, un chignon, par devant, quelques cheveux. Sa main droite sort

de son manteau bleu, qu'elle relève de la main gauche, en en formant des plis gracieux.

XI. f° 100. — *Prologus. Viginti et duas...* Rinceau terminé par un personnage nu à mi-corps, d'une assez heureuse anatomie, tenant un bâton de la main droite, et de l'autre un objet ovale que l'on peut prendre pour un bouclier ou une cymbale.

XII. f° 101. — *Regum I.* Trois personnages devant le Temple : celui du premier plan, à genoux, dans l'attitude de la prière, les mains jointes élevées vers le Temple. Il est coiffé de la mentonnière croisée par la bandelette. V. f° 98 Au-dessus de sa tête, une autre tête qui semble couverte d'un voile plutôt que d'un bonnet. Par derrière, un autre personnage debout, coiffé du chapeau à calotte. La scène représente le voyage à Jérusalem d'Elcana et de ses deux femmes, dont l'une, celle à genoux, la mère de Samuel.

XIII. f° 114. — *Regum II.* Exécution de l'Amalécite, auteur de la mort de Saül. Le condamné, un genou en terre, élève ses mains jointes. L'exécuteur, en tunique courte, le glaive à la main droite, maintient de sa gauche la tête de la victime et obéit à l'ordre donné par un troisième personnage assis sur un banc.

XIV. f° 124 v°. — *Regum III.* Un personnage amène à David Abisag, la Sunamite. Le roi est couché, porte sa couronne d'or à quatre fleurons. La Sunamite est coiffée d'une résille verte.

XV. f° 136 v°. — *Regum IV.* Jésabel est précipitée de son palais au toit d'or. Elle porte une couronne royale rouge. Miniature détériorée.

XVI. f° 148 v°. — *Prologus. Si Septuaginta interpretum.* Un chien et un léopard ; le premier, surtout, très naturel.

XVII. — *Paralipomenon I.* Deux animaux fantastiques.

XVIII. f° 149. — Scène à plusieurs personnages. Celui du milieu, assis, développe un rouleau écrit. Les figures de quatre autres le regardent; derrière ces derniers, le haut de trois autres têtes.

XIX. f° 159 v°. — *Paralipomenon II.* Le roi Salomon,

la tête ornée d'une couronne d'or à quatre fleurons, un genou en terre devant un autel drapé, demande la sagesse à Dieu, qui lui apparaît dans une nuée.

XX. fo 174. — *Prefatio. Utrum difficilius...* Rinceaux et animaux fantastiques.

XXI. fo 174 vo. — *Esdre I.* Cyrus permet aux Juifs de reconstruire le temple de Jérusalem. Trois scènes superposées. En haut, un maçon, la tête coiffée d'un bonnet blanc rattaché sous le menton, tient dans ses mains une pierre, pour la poser au-dessus de la seconde assise du temple de Jérusalem. En dessous, un personnage à tunique courte, un bâton à la main droite, et de l'autre, maintenant un fardeau sur son épaule, monte une échelle. En bas, un roi, portant une couronne d'or, drape son manteau de la main gauche et élève la droite au-dessus de sa tête, dans un beau geste de commandement.

XXII. fo 178. — *Nehemias.* Néhémias, un genou en terre, la main gauche sur sa joue, présente de sa droite une coupe d'or à Artaxerxès, assis sur son trône, une couronne d'or sur la tête, et un sceptre à la main gauche.

XXIII. fo 184. — *Esdre II.* Bénédiction du Temple. Un personnage en tunique courte, coiffé du chapeau à calotte, tient de la main gauche un bénitier en forme de seau en cône tronqué, et de la droite asperge le Temple. L'extrémité du goupillon, hérissée de poils, rappelle la queue de renard *goupil*, d'où ce nom est tiré.

XXIV. fo 190. — *Prefatio. Cromatio...* Haut du corps d'un sagittaire.

XXV. — *Tobias.* Tobie frappé de cécité. Le saint homme est couché et porte la main gauche à son œil, pendant que s'enfuit l'hirondelle, auteur de son malheur.

XXVI. fo 194. — *Prefatio. Apud Hebreos...* Rinceaux et animaux fantastiques.

XXVII. — *Judith.* Judith, la tête encadrée d'une mentonnière et couronnée d'un chaperon blanc ou d'un bandeau dont le bord supérieur est endenché, tient de sa main gauche la tête d'Holopherne, que son glaive vient de détacher du tronc. Holo-

pherne est couché ; le haut du corps, qui sort de la couverture, est nu.

XXVIII. f° 199. — *Prefatio. Librum...* Rinceaux et tête de grotesque.

XXIX. — *Esther.* Scène à deux personnages, l'un au-dessus de l'autre. Dans la partie supérieure, Assuérus, assis sur un trône, abaisse son sceptre vers Esther, placée en dessous de lui, et qui en baise l'extrémité. Assuérus porte une couronne d'or à quatre fleurons ; Esther, une couronne verte formée de deux cercles parallèles, le supérieur surmonté aussi de quatre fleurons.

XXX. — *Exemplar epistole regis Artaxerxis.* Rinceaux et animaux fantastiques.

XXXI. f° 204. — *Prologus. Cogor...* Même sujet.

XXXII. — *Secundus prologus. Si...* Même sujet.

XXXIII. — *Job.* Le saint homme est assis sur son fumier ; un manteau jeté sur ses épaules laisse à découvert tout le haut de son corps, couvert d'ulcères, et en recouvre le bas. Devant lui, deux hommes et une femme lui adressent la parole. La femme, la sienne, porte la mentonnière croisée par un bandeau blanc qui lui ceint le front. Les deux hommes sont deux des trois amis venus pour le consoler.

XXXIV. f° 214 v°. — Préface : *David filius Jesse...* Chien et grotesque encapuchonné.

XXXV. f° 215. — Autre préface : *Psalterium Rome...* Même sujet.

XXXVI. — *David.* Scène à deux personnages. L'un, debout, en tunique courte, tient un glaive élevé au-dessus de sa tête, et de sa main gauche saisit par les cheveux la tête de l'autre, assis sur son séant. Ce dernier a tout le corps, y compris les pieds et les mains, couvert simplement d'un haubert de mailles sans cotte d'armes ; à sa ceinture pend un fourreau vide, d'où le glaive de l'autre a été tiré.

XXXVII. f° 218 v°. — Ps. *Dominus illuminatio mea...* Samuel oint David roi. Un personnage assis sur un banc,

verse de sa main gauche une fiole d'or sur la tête d'un autre plus petit vêtu d'une simple tunique et tenant entre les mains un bâton de pasteur.

XXXVIII. f° 221. — Ps. *Dixi : Custodiam... ut non delinquam in lingua mea...* Le roi David assis sur un trône, sur la tête la couronne d'or à quatre fleurons, montre, de sa main gauche, sa bouche, indiquant ainsi qu'il ne veut pas pécher *in lingua.*

XXXIX. f° 223 v°. — Ps. *Dixit insipiens...* Un personnage, la tête complètement rasée, le haut du corps couvert d'un manteau qui ne lui en cache pas le bas, tient à la main gauche un disque et à la droite un bâton levé. C'est peut-être l'insensé dont parle le psaume.

XL. f° 225 v°. — Ps. *Salvum me fac... Quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam...* Les eaux s'élèvent jusqu'à la ceinture de David. Au-dessus d'elles, il tend ses bras joints vers Dieu qui, dans la partie supérieure de la lettre S, tient à la main gauche un globe et lève son autre main ouverte de trois doigts, le pouce, l'index et le majeur.

XLI. f° 228 v°. — Ps. *Exultate Deo...* David, assis sur un banc, couronne en tête, un marteau de chaque main, carillonne sur un jeu de cinq clochettes. (Cf. Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier*, t. II, p. 255, art. *Clochette.*)

XLII. f° 231. — Ps. *Cantate Domino...* Deux chantres en chapes, à revers de couleur différente, et ornées d'un capuchon, se tiennent debout devant un livre ouvert sur un lutrin à pied.

XLIII. f° 233 v°. — Ps. *Dixit Dominus...* Le Père et le Fils sont assis sur un même trône, ayant chacun un livre à la main gauche : entre eux, la Colombe, figurant le Saint-Esprit.

XLIV. f° 240. — Préface : *Jungat epistola...* Animal fantastique.

XLV. — *Parabole.* Salomon, un sceptre à la main et la couronne d'or sur la tête, instruit son disciple assis devant lui et plus bas. Miniature détériorée.

XLVI. XLVII. f° 249. — Prologues : *Memini... Quem greco...* Petites lettres ornées.

XLVIII. — *Ecclesiastes.* Salomon, tenant à la main gauche une fleur de lys, instruit son disciple assis à ses pieds.

XLIX. f° 252. — *Cantica Canticorum.* La Sainte Vierge est assise sur un trône, tenant entre ses bras son enfant emmailloté.

L. f° 253 v°. — *Prologus. Liber Sapientie...* Animaux fantastiques.

LI. *Sapientia.* Salomon est assis, la couronne sur la tête et appuyant sur son genou gauche le pommeau de son glaive, dont la pointe repose sur son épaule. Devant lui, un genou en terre, un guerrier tient une lance. Il est coiffé d'un bonnet blanc attaché sous le menton et porte un haubert de mailles serré à la ceinture, qui lui va du cou aux genoux et couvre complètement ses mains.

LII. f° 260. — *Prologus. Multorum...* Rinceaux et têtes. — *Ecclesiasticus.* Un personnage assis sur un banc, la tête nue, sur le genou droit un livre fermé, élève les yeux et la main gauche vers le ciel, dans l'attitude de l'inspiration.

LIII. f° 278. — *Prologus. Nemo cum...* Grotesque.

LIV. — *Ysaias.* Martyre d'Isaïe. Le prophète, un genou en terre, le haut du corps nu, joint les mains. Deux bourreaux, en tunique courte serrée à la ceinture, lui scient la tête avec une scie d'or.

LV. f° 298 v°. — *Prologus. Jeremias propheta...* Dragon et rinceaux.

LVI. — *Jeremias.* Jérémie, nimbé, assis sur un banc, reçoit l'inspiration de Dieu qui lui apparaît dans une nuée : à ses pieds, un vase d'où s'échappent trois flammes, symbole de l'*olla succensa* dont il parle c. I, v. 13.

LVII. f° 321. — *Trenis.* Rinceaux et dragon.

LVIII. f° 323. — *Oratio Jeremie...* Même sujet.

LIX. — *Prologus. Liber iste...* Même sujet. *Baruc.* Type n° I.

LX. f° 325 v°. — *Prologus. Ezechiel propheta...* Dragon.

LXI. f° 326. — *Ezechiel.* Vision du prophète. Il est étendu, habillé, sur son lit, la tête appuyée sur sa main droite. Au dessus de lui, les quatre têtes figurant les évangélistes.

LXII. f° 345 v°. — *Prologus. Danielem prophetam...* Grotesque encapuchonné.

LXIII. f° 346. — *Daniel.* Daniel dans la fosse aux lions. Les bords de la fosse ne laissent voir que deux têtes de ces animaux.

LXIV — LXVI. f° 354. — Prologues : *Non idem ordo... Temporibus... Suplex...* Grotesques.

LXVII. — *Osee.* Le prophète tient par la main, sur le même banc que lui, la femme vers laquelle il est envoyé.

LXVIII. f° 354. — Prologues : *Sanctus Johel... Johel filius...* Animaux fantastiques.

LXIX. — *Johel.* Le prophète, nimbé et assis, développe un rouleau écrit.

LXX — LXXII. f° 359. — Prologues : *Ozias rex... Amos propheta... Hic Amos...* Grotesques.

LXXIII. — *Amos.* Le prophète assis, son bâton de pasteur entre les jambes, et trois têtes de mouton près de lui, écoute une tête qui lui parle dans une nuée.

LXXIV. f° 361 v°. — *Prologus. Jacob patriarcha...* Animal fantastique.

LXXV. — *Abdias.* Type analogue au n° LXIX.

LXXVI. LXXVII. f° 362. — Prologues : *Sanctum Jonam... Jonas columba...* Animaux fantastiques.

LXXVIII. — *Jonas.* Une gueule énorme de poisson vomit le prophète au-dessus des eaux. Sa tête est nimbée, son buste nu. Dans le compartiment supérieur de l'E, une ville fermée représente Ninive.

LXXIX. f° 363. — *Prologus. Temporibus...* Rinceaux et dragon.

LXXX. — *Micheas.* Le prophète, nimbé et assis, un rouleau à la main : type plusieurs fois reproduit avec des attitudes différentes.

LXXXI. f° 365. — *Prologus Nahum prophetam...* Rinceaux et dragon.

LXXXII. — *Nahum*. Sujet analogue au n° LXXX.

LXXXIII. LXXXIV. f° 366. — Prologues : *Quatuor prophete... Habacuc...* Rinceaux et grotesques.

LXXXV. — *Abacuc*. Le prophète porte à manger à Daniel dans la fosse aux lions. Une main ailée enlève le prophète par les cheveux. Sa main droite porte par l'anse un long pot rouge : sa gauche relève un pan de son manteau, dans lequel on voit trois pains ronds.

LXXXVI. f° 367 v°. — *Prologus. Tradunt...* Rinceaux et têtes.

LXXXVII. — *Sophonias*. Sujet analogue au n° LXXX.

LXXXVIII. — XCI. f° 369. — Prologues : *Aggeus... Jeremias...* Chap. I et 2 du prophète Aggée. Animaux fantastiques.

XCII. — *Prologus. Secundo anno...* Type analogue au n° LXXX. Ce sujet devrait être au commencement du texte d'Aggée.

XCIII. f° 370. — *Prologus. Zacharias memor.* Dragon.

XCIV. — *Zacharias*. Prophète debout, un rouleau à la main, la tête couverte d'un pan de son manteau.

XCV. f° 373. — *Prologus. Deus...* Dragon.

XCVI. — *Malachias*. Type analogue au n° LXXX.

XCVII. — XCIX. f° 374. — Prologues : *Domino... Ludorico regi Rabanus... Reverendissimo... Geroldo sacri Palatii archidiacono, Rabanus...* (1) *Machabeorum libri...* Grotesques.

C. — *Machabeorum I.* Un bourreau en tunique courte et en manteau, lève son glaive pour trancher la tête d'un Machabée. Miniature détériorée.

CI. f° 387. — *Machabeorum II.* Un messager en tunique courte, appuyé sur un bâton, remet une lettre à un personnage assis, coiffé d'un chapeau doré.

(1) Notre manuscrit donne tous les prologues de saint Jérôme placés communément au commencement des Livres de la Bible : mais il en donne aussi plusieurs qui sont tirés d'autres auteurs, comme on peut le voir par ces deux lettres de Raban Maur.



CII. CIII. CIV. f° 395. – Prologues : *Papæ Damaso... Matheus cum primo... Matheus ex Judea...* Dragons.

CV. — *Matheus.* Arbre de Jessé. Jessé est étendu, tout habillé, sur un lit, la tête appuyée sur la main droite. Au dessus de lui, sa descendance représentée par deux rois, la Vierge et le Messie.

CVI. f° 407 v°. — *Prologus. Marchus evangelista...* Dragons.

CVII. — *Marcus.* L'évangéliste nimbé, debout, un livre à la main gauche, plisse, de sa droite, un pan de son manteau. L'ornementation de la lettre borde toute la colonne.

CVIII. CIX. f° 415 v°. — Prologues : *Quoniam... Lucas syrus...* Dragons.

CX. — *Lucas.* Apparition de l'Ange à Zacharie. Le prêtre nimbé est à genoux devant un autel, l'encensoir à terre devant lui. Dans l'angle supérieur, le buste de l'ange qui lui parle.

CXI. f° 429 v°. — *Prologus. Hic est Johannes...* Rinceaux et dragons.

CXII. — *Johannes.* Même type que le n° CVII. Au-dessus du dais ogival et crénelé qui couronne la niche, l'aigle tenant dans ses serres un rouleau. Miniature en bordure.

CXIII. — CXV. f°s 440 et 441. — Prologues : *Primum queritur... Romani sunt qui... Romani sunt in...* Rinceaux et dragons.

CXVI. f° 441 v°. — *Epistola ad Romanos.* Scène à deux personnages assis sur un même banc. L'apôtre nimbé tient à la main gauche une croix dont le bâton est appuyé sur le banc. Son interlocuteur, coiffé du chapeau à calotte aux bords relevés, lève la main droite comme dans un geste d'explication.

F° 446. — Suite de la première Epitre aux Corinthiens. Le folio qui la commençait et qui devait avoir une miniature a été coupé : il ne reste que le talon du feuillet.

CXVII. — *Prologus. Post actam...* Dragon.

CXVIII. f° 450 v°. — *Ad Chorintios II.* Saint Paul, nimbé, assis, appuie sur ses genoux, de sa main droite, un livre ; de sa gauche la pointe d'une épée dont les quillons ont une tendance

à se courber vers la lame, avec soie garnie de fils enroulés et pommeau en forme de disque.

CXIX. f° 454. — *Prologus. Galate sunt.* . Rinceaux et tête.

CXX. — *Ad Galatas.* Sujet analogue au n° CXVIII.

CXXI. f° 456. — *Prologus. Ephesi...* Fleuron.

CXXII. — *Ad Ephesios.* Type du n° CXVIII.

CXXIII. f° 457 v°. — *Prologus. Philipenses...* Dragon.

CXXIV. — *Ad Philipenses.* Type du n° CXVIII.

CXXV. f° 459. — *Prologus. Colocenses...* Dragon.

CXXVI. — *Ad Colocenses.* Type du n° CXVIII.

CXXVII. f° 460. — *Prologus. Thessalonicenses...* Dragons.

CXXVIII. — *Ad Thessalonicenses I.* Type du n° CXVIII.

CXXIX. f° 461 v°. — *Prologus. Ad Thessalonicenses secundam...* Dragon.

CXXX. — *Ad Thessalonicenses II.* Type du n° CXVIII.

CXXXI. f° 462. — *Prologus. Thimotheum...* Rinceaux.

CXXXII. — *Ad Thimotheum I.* Type du n° CXVIII.

CXXXIII. f° 463 v°. — *Prologus. Item...* Dragon.

CXXXIV. — *Ad Thimotheum II.* Type du n° CXVIII.

CXXXV. f° 464 v°. — *Thitum...* Fleuron.

CXXXVI. — *Ad Thitum.* Type du n° CXVIII.

CXXXVII. f° 465. — *Prologus. Philemoni...* Rinceaux.

CXXXVIII. — *Ad Philemonem.* Type du n° CXVIII.

CXXXIX. f° 465. — *Prologus. In primis...* Rinceaux.

CXL. — *Ad Hebreos.* Saint Paul, nimbé et un autre personnage sans nimbe, assis et tenant un livre fermé.

CXLI. f° 469. — *Prologus. Lucas...* Rinceaux et dragons.

CXLII. — *Actus Apostolorum.* L'Ascension : en haut, les pieds du Christ dans une nuée ; en bas, la Sainte Vierge entourée des Apôtres.

CXLIII. f° 482 v°. — *Prologus. Non est ita...* Animaux fantastiques.

CXLIV. — *Jacobi.* Saint Jacques, nimbé, debout, déroulant un rouleau, sous un dais ogival crénelé.

CXLV. f° 484. — *Petri I.* Saint Pierre, nimbé, assis, une clef à la main gauche, un livre ouvert à l'autre.

CXLVI. f° 485 v°. — *Petri II.* Même sujet, attitude différente.

CXLVII. f° 486. — *Johannis I.* Saint Jean, nimbé, assis, écrivant sur un scriptionale. (Cf. I).

CXLVIII. CXLIX. f° 487 v°. — *Johannis II* et *III.* Saint Jean nimbé, assis, présentant un livre fermé.

CL. f° 488. — *Jude.* Type du n° CXLIV.

CLI. f° 488 v°. — *Prologus. Omnes qui...* Centaure assénant un coup de bâton.

CLII. f° 489. — Bordure de dragons aux têtes entrelacées.

CLIII. — *Apocalypsis.* Saint Jean écrivant sur un scriptionale, à Pathmos représentée par une ville.

CLIV. f° 495 v°, 496, 534. — *Oratio Manasse* (1). Explication des noms hébraïques par ordre alphabétique.

Petites lettres ornées 496, 503, 506, 508 v°, 509 v°, 512, 513, 514 v°, 516, 519, 520, 522 v°, 524, 525, 525 v°, 526 v°, 531 v°, 533, 533 v°. Toutes les lettres de l'alphabet y passent, à l'exception des lettres *j, k, q, v, x* et *y*.

(1) La prière de Manassé n'est pas comprise dans le Canon des Livres saints, tel qu'il a été reconnu par le Concile de Trente. Dans les Bibles modernes, elle est également rejetée à la fin du volume, comme dans notre manuscrit. Le Livre d'Esdras donné ici comme second, et ailleurs comme troisième, de cet auteur, ne fait pas non plus partie de ce Canon, et ne se trouve plus actuellement dans le corps de la Bible. Des éditions modernes des Livres saints les donnent cependant avec le quatrième, attribué au même auteur, à la fin des Livres canoniques. Les deux livres III et IV d'Esdras se trouvent ainsi, avec la prière de Manassé, relégués à la fin du volume, dans l'édition de la Bible publiée à l'imprimerie de la Propagande, Rome, 1861.

VIII

BIBLIA SACRA

AVEC COMMENTAIRES

Ms. première moitié du XIIIe siècle. 0.270 sur 0.180 mil. ; Vélin très fin. Deux volumes reliés en veau : le premier de 865 ff., le second de 694, non compris les feuillets de garde. Un des deux volumes, le second, conserve encore, au haut du premier plat de la reliure, l'armature qui le rattachait à une chaîne.

C'est avec raison que l'on peut donner à ce manuscrit le titre de *Bible royale*. Il ne le mérite pas seulement par ses qualités intrinsèques, la finesse et la blancheur de son vélin, la beauté de ses caractères, la richesse de ses miniatures, la majesté de son format et de ses marges. Il a réellement joui de l'honneur que lui méritaient ces qualités : il a appartenu à une bibliothèque de roi, il a été feuilleté par une main de roi.

Au haut du verso du dernier feuillet de chaque volume se trouve, en effet, une petite inscription à moitié effacée dans les deux, mais que, l'un aidant l'autre, on peut parvenir à rétablir suffisamment. Voici cette inscription :

« *Ista biblia in duobus voluminibus est ad usum Domini Regis..... sit.* Cette bible en deux volumes est à l'usage du seigneur Roi. » Les derniers mots sont trop effacés pour que nous puissions les lire, mais nous en lisons assez pour appuyer ce que nous avançons plus haut.

Cette indication nous fait connaître le plus ancien propriétaire de notre Bible : c'est, pour ainsi dire, l'estampille de la Bibliothèque royale.

Quand en est-elle sortie? au commencement du XVe siècle. A partir de cette époque jusqu'au XVIIIe siècle, elle a passé son existence à l'Évêché et au Chapitre de Soissons.

Son second possesseur connu est l'évêque de Soissons, Renaud des Fontaines. C'est à lui qu'une note inscrite au haut du dernier feuillet de garde du second volume, en attribue expressément la propriété. « *Ista pars biblie*, lisons-nous, *cum consimili volumine continente Vetus Testamentum, est Domini Reginaldi de Fontanis episcopi suessionensis*. Cette partie de la Bible avec son volume semblable contenant l'Ancien Testament appartient à Renaud des Fontaines, évêque de Soissons ». Les mots *de Fontanis epi. suession.* sont d'une encre et d'une écriture différentes. La première partie de l'inscription peut se rapporter à l'époque où Renaud des Fontaines n'était pas encore évêque, c'est-à-dire avant 1423.

Avant d'être évêque de Soissons, dignité qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée le 5 septembre 1442, Renaud des Fontaines avait été, en 1404, recteur de l'Académie de Paris (1).

Renaud des Fontaines dut laisser sa précieuse Bible au Chapitre de Soissons. Après son titre de propriété que nous venons de relever, suivent ces deux lignes relatives à son successeur :

Johanes Miletii quondam suessionensis episcopi canonizationem Impedit magni thesauri post mortem inventio.

Jean Millet fut évêque de Soissons de 1443 à 1503, année de sa mort. C'était un personnage éminent sous bien des rapports. L'auteur de cette note fait remarquer qu'il aurait été canonisé, sans la découverte de son trésor. Il est tout naturel d'attribuer cette note à un chanoine de Soissons.

D'ailleurs, sur la dernière garde du premier volume nous lisons : *pro sancto Gervasio*, et, au verso du f° 694 du second, en caractères plus récents : *Ista biblia est sanctorum Gervasii et Protasii*. Or, la cathédrale de Soissons est sous le patronage des saints Gervais et Protais. C'est donc à l'église de Soissons que notre Bible a appartenu du XVe siècle au XVIIIe au plus tard.

(1) *Gallia Christiana. Prov. Rhemensis*, t. IX, p. 375.

Ces deux volumes sont si remarquables qu'il ne serait pas étonnant qu'ils eussent laissé des traces de leur passage au Chapitre de Soissons ; ne serait-ce que dans des inventaires dressés soit par les soins du Chapitre, soit au moment de la Révolution : nous laissons à étudier ce point aux érudits du pays.

Comment ont-ils passé de la bibliothèque du roi dans celle de l'église de Soissons ? Voici une autre annotation de nature à nous l'expliquer.

A la fin du second volume, f° 694, une main tremblotante a écrit ces lignes qu'on a lues de la manière suivante :

Cesten biblen en II volumes doneen a notren confesseur metre Renaut des Fontaiynes par nous .·. Charles .·.

Les *n* qui terminent les mots *ceste*, *bible*, *donee*, *notre*, donnent à ce français un aspect étrange ; jamais ces mots n'ont eu pareille terminaison. Aussi, à la place de cette lecture, la première qui s'offre à la pensée et qui a déjà été adoptée plusieurs fois comme nous la mettons sous les yeux, en proposerions-nous une autre qui consisterait à mettre un *s* à la place du caractère qui a été pris, et qui peut se prendre pour un *n*. Ce caractère, en effet, ressemble autant à l'*s* final de *des* qu'à l'*n* final de *en*. L'auteur de ces lignes emploie, il est vrai, dans les mots *volumes*, *Fontaiynes*, *nous*, *Charles*, une autre forme plus naturelle pour son *s* final. Mais la ressemblance entre l'*s* final de *des* et celle des mots *ceste*, etc., autorise suffisamment notre supposition. Cette écriture trahit une main nerveuse, tremblotante, donnant difficilement à une même lettre des traits absolument semblables.

Renaud des Fontaines, ayant vécu sous Charles V, Charles VI et Charles VII, il resterait à rechercher s'il a vraiment été confesseur d'un de ces rois. Il semble avoir été trop jeune pour pouvoir remplir cette fonction délicate auprès de Charles V. Sa nomination à l'évêché de Soissons correspond à la date d'avènement de Charles VII ; à partir de ce moment, il dut vivre à Soissons et, par conséquent, loin de la cour. D'ailleurs, la signature *Charles* que porte notre Bible n'a absolument rien de commun avec celle de ce roi.

Il nous reste donc Charles VI qui fut roi de 1380 à 1422. A cette époque, Renaud des Fontaines vivait à Paris. Recteur, en 1404, de l'Académie de cette ville, il était suffisamment qualifié pour remplir, auprès du roi, des fonctions qui requéraient autant de science que de discrétion.

Les a-t-il réellement remplies? Les éléments ne manquent peut-être pas pour faire ces recherches, mais ils ne sont pas à notre portée. Remarquons simplement que le titre de *metre* donné par cette note à Renaud des Fontaines, suppose qu'il avait pris des grades dans une faculté quelconque, et que ce titre, qui n'était nullement de pure politesse, convenait à merveille au recteur de l'Académie de Paris.

Nous avouons que l'authenticité de cette dernière annotation a été contestée. Quand on l'examine de près, elle peut cependant se défendre : si la signature *Charles* ne correspond pas exactement à telle ou telle autre signature apposée par le pauvre roi sur d'autres documents, elle offre avec des signatures les plus authentiques des traits de ressemblance qui nous semblent incontestables. La signature d'un homme, comme ses traits, subit avec le temps et les circonstances, des modifications telles que, au bout de plusieurs années, on peut ne pas plus reconnaître l'une que les autres ; et que ce qui nous avait échappé au premier abord ne nous revient qu'à la réflexion.

Ainsi en est-il de la signature *Charles*. Le Musée Dobrée possède parmi ses précieux autographes les signatures de Charles VI et de Charles VII. Impossible de confondre celle de notre Bible avec la signature de ce dernier. Quant à celle de Charles VI, notre jugement est tout différent. Si l'on considère que toute cette note est d'une écriture saccadée, tremblotante, nerveuse, maladive, on n'en rejettera pas l'authenticité, sous prétexte qu'elle ne donne pas tous les caractères de l'écriture correcte et officielle d'un personnage, au temps de sa jeunesse, de sa santé et de sa raison.

D'ailleurs, quelque jugement que l'on porte sur cette note, nous ferons remarquer qu'il ne peut influer en rien sur les deux autres jusqu'ici plus négligées, et qu'il suffit de voir pour n'avoir aucun doute sur leur authenticité. Elles attestent deux faits incontestables : Notre Bible a appartenu d'abord à une Biblio-

thèque royale, puis, à partir du XVe siècle, à l'église de Soissons à qui Renaud des Fontaines l'avait apportée. La note signée *Charles* suppose ce fait, et en donne inconsciemment une explication toute naturelle. Mais l'existence d'un fait reste toujours indépendante de son explication.

De ces documents, nous croyons pouvoir conclure que le *Seigneur Roi* à l'usage de qui était notre Bible, n'est pas autre que Charles V, le roi bibliophile, le vrai fondateur de la Bibliothèque du Louvre. Les manuscrits recueillis par lui dans sa tour du Louvre, dépassaient, lors de leur inventaire de 1378, le nombre de 900. A la mort de Charles VI, la Bibliothèque royale n'en comprenait plus que 853. En 1422, il en avait donc disparu un certain nombre de manuscrits. De ce nombre devait être la belle Bible que nous trouvons aujourd'hui au Musée Dobrée.

Parmi les manuscrits que l'on sait avoir été donnés par Charles VI, figure le Bréviaire de saint Louis, précieux volume dont M. Champollion-Figéac a raconté le voyage en Russie et le retour à Paris (1). Au fo 191 on y lit cette note, que l'on pourrait peut-être comparer avec celle de notre manuscrit : *C'est le psautier monseigneur saint Loys, lequel fu à sa mere. Charles.* Elle montre, du moins, qu'une annotation de main royale peut se rencontrer dans l'histoire des manuscrits ailleurs que dans le nôtre.

En résumé, il est certain que notre Bible appartint à l'église de Soissons depuis la première moitié du XVe siècle jusqu'au XVIIIe, et que Renaud des Fontaines, mort en 1442, évêque de cette ville, fut le premier à l'y posséder. Il est également certain qu'elle fut à l'usage d'un roi de France, et qu'elle ne put l'être qu'avant le XVe siècle.

Même en laissant en quarantaine, pour insuffisance de recherches (2), la note signée *Charles*, on est amené à conclure

(1) *Le Moyen Age et la Renaissance*, Paris, 1849, t. II. *Miniatures des Manuscrits*, fol. V.

(2) Nous aurions eu besoin de bien des ouvrages pour résoudre plusieurs des questions que nous soulevons, ici et ailleurs. Ces ouvrages ne se trouvant pas à Nantes, nous les avons fait demander à Paris, mais inutilement.

que ce volume a dû figurer dans la Bibliothèque du Louvre, parmi les luxueux manuscrits recueillis par le délicat bibliophile qu'était Charles V, et qu'il en a été distrait, peut-être par lui-même, plus probablement par Charles VI.

Cet honneur que notre Bible a obtenu et qu'elle méritait, ne peut que la rendre plus précieuse. Au charme de la beauté, elle ajoute l'intérêt du souvenir ; et le public aux regards duquel elle est désormais exposée, la regardera avec plus d'attention, quand il saura que ces miniatures si délicates attiraient, il y a plus de cinq siècles, dans la solitude de sa Librairie du Louvre, les regards d'un de nos plus grands rois.

Notre Bible a été acquise par M. Dobrée, à Paris, à la vente de la bibliothèque Jérôme Bignon, en janvier 1849. Ce bibliophile l'avait lui-même acquise en mars 1837, suivant la note du catalogue de cette vente. En consultant les catalogues des ventes faites à Paris à cette date, on pourrait avoir sur ce point d'autres détails, mais nous ne les avons point à notre disposition.

(Voici l'article que lui consacre ce catalogue, sous le nº 2 :

« *Biblia sacra cum glossis*, 2 vol. in-fol., v. br. — Beau ms. du XIIIe siècle, sur vélin, à deux et trois col., avec des initiales offrant des petites miniatures rehaussées d'or de la plus fine exécution. Ce précieux ouvrage est écrit sur un vélin de la plus belle qualité et d'une grande finesse ; la calligraphie est tellement parfaite de régularité qu'on la prendrait d'abord pour de l'impression. On lit, sur le dernier feuillet, cette suscription autographe : *Cesten biblen en II volumes donnen a nostren confesseur metre Renaut des Fontaines, par nous Charles (Charles VII)*. (Le 1er vol. 858 f., le 2e 678), vendu 1.400 fr. en mars 1837 ». — Catalogue de la bibliothèque de feu M. Jérôme Bignon. Paris. 1848. Chimot, libraire.

Nous ferons remarquer que nous avons paginé dans le premier volume 865 fos au lieu de 858, et dans le second 694 au lieu de 678. On ne nous accusera donc pas d'avoir fait le *Libri*.)

A part ses proportions, cette Bible présente avec la précédente de grandes ressemblances. C'est d'abord le même

procédé d'ornementation. Les initiales de ses prologues sont ornées de rinceaux ; celles de chaque Livre sacré, sont historiées ; celles des chapitres, rouges et bleues, avec des traits décoratifs inversement bleus et rouges ; celles des phrases, noires ombrées de rouge.

Elle est aussi divisée en chapitres (1), mais sans aucune trace de subdivision. L'indication des chapitres se trouve à la marge, en chiffres romains bleus et rouges, avec un rappel en chiffres noirs, au bas de la page. Ce rappel a souvent été rogné par la reliure, surtout dans le second volume. Mais il est visible dans beaucoup d'endroits, plus particulièrement aux f°s 124, 152, 215, etc., du premier volume, au bas desquels on lit les chiffres XXII, XV, XXXIIII, etc., qui correspondent aux chapitres indiqués à la marge en chiffres de couleurs.

Avec ce rappel de chapitre, on trouve aussi, au bas des pages, l'annonce du commencement du Livre biblique et de sa fin : *Explicit Deuteronomius. Incipit Josue*, f° 215 v°.

Au bas du dernier feuillet de quelques cahiers, on voit encore quelques réclames. Ainsi, au bas du f° 48 v°, on lit *ban Racheli*, qui commence le f° 49. Dans les feuillets dont la marge du bas a été le moins rognée, avant les mots de la réclame, on lit l'indication : *Correctus in textu*, t. I, f° 556, 588, 743, 805 v°. Cette réclame, ainsi que cette indication, devait se trouver sur tous les derniers feuillets de chaque cahier du volume. On voit encore des traces ou des restes de l'une et de l'autre sur beaucoup de ces feuillets (f°s 416, 432, 572, 621, 637, 653, 669, 759, 776, 791, 837), mais, le plus souvent, la rognure a emporté ces diverses annotations.

Avant d'être transcrites à l'encre, elles avaient été écrites à la mine de plomb. Ainsi, f°s 508 et 525, les réclames *Deus, Deus... Me autem...* ne se rencontrent qu'à ce premier état. On a procédé de la même façon pour l'indication des chapitres. Dans quelques endroits, cette indication à la mine de plomb

(1) A noter, cependant, que les Psaumes n'ont pas de numéro d'ordre, comme ils en ont dans l'autre Bible. Ils sont, dans les deux, divisés en versets qui commencent par une lettre alternativement bleue ou rouge : ce qui devait en faciliter la récitation dans les offices publics, entre les deux chœurs, chacun ayant ainsi sa couleur.

est même la seule à avoir survécu (fos 609 vo, 610, 611, 612). De même, pour les titres de chaque Livre sacré (1). Chaque page en renferme une moitié en caractères bleus et rouges : mais, entre les deux moitiés, à l'angle intérieur de la page, le même titre est écrit à la mine de plomb.

Le contrôle du volume a été fait non seulement par réclames, mais encore par signatures. Ces dernières ne sont tracées qu'à la mine de plomb. On les trouve sur les six ou huit premières feuilles de chaque cahier, suivant le nombre de feuilles dont ce cahier est formé. Ces signatures ont été souvent effacées, soit accidentellement par le frottement des feuillets, soit à dessein. Nous n'en relevons que quelques-unes avec la quadruple disposition qu'elles présentent d'après la combinaison des deux éléments qui les composent : une lettre gothique et un chiffre arabe.

fos 806-814 :	a 6,	b 6,	c 6,	d 6,	e 6,	f 6,	g 6,	h 6	+
fos 822-830 :	a 6,	b 6,	c 6,	d 6,	e 6,	f 6,	g 6,	h 6	+
fos 838-846 :	6 a,	6 b,	6 c,	6 d,	6 e,	6 f,	6 g,	6 h	+
fos 854-860 :	6 a,	6 b,	6 c,	6 d,	6 e,	6 f	+		

Toutes ces annotations à la mine de plomb datent de la composition même du manuscrit. La matière employée est celle qui a servi à régler les lignes de chaque page. Les chiffres arabes sont ceux du XIIIe siècle.

On peut se demander si toutes ces indications n'étaient pas faites à titre provisoire, pour guider ceux entre les mains de qui le manuscrit devait successivement passer jusqu'à sa reliure inclusivement ; et si, une fois utilisées, elles n'auraient pas dû être effacées partout, comme elles l'ont été en certains endroits, pour la plus grande mise au net du volume.

Leur persistance nous révèle du moins toutes les précautions prises par les auteurs de nos manuscrits, pour que les feuillets n'en fussent pas maladroitement brouillés.

(1) Ce titre court au haut des pages, pour tous les livres sacrés, à l'exception de celui des Psaumes, t. I, fos 493-618.

Avec le texte de la Bible, ce manuscrit comprend des commentaires très développés, en caractères plus petits. Ils accompagnent non seulement le texte sacré, mais encore celui des prologues de saint Jérôme. Parfois la page presque tout entière est consacrée aux commentaires et le texte n'y occupe que quelques lignes écourtées par les deux bouts (f° 98).

La disposition de l'écriture dépend de ces commentaires. Quelquefois, le texte biblique en est accompagné à droite et à gauche, de sorte que la page est à trois colonnes. Tantôt ces trois colonnes sont égales (f° 401) ; tantôt celle du milieu est plus large que ses voisines (f° 219) ; tantôt elle est tellement resserrée par elles qu'elle ne comprend qu'un ou deux mots (f° 641). On trouve jusqu'à quatre colonnes de texte dans les Psaumes. D'autres fois, le texte sacré est comme encadré par ces commentaires.

Il est impossible de décrire toutes les dispositions que la page présente. A chaque instant, on en trouve des variétés les plus capricieuses. Tout ce qu'on peut découvrir, c'est que le copiste a conduit de front un double travail : la transcription du texte biblique et celle des commentaires, de manière à ce que le texte soit toujours voisin de son interprétation.

Ces commentaires ont été faits pour tous les livres de la Bible, le III[e] d'Esdras excepté, f[os] 487-493. Ce livre, ne faisant pas partie du Canon des Livres saints tel qu'il a été fixé par le Concile de Trente, ne se trouve plus au rang des autres dans les éditions actuelles de la Bible. Cette différence de traitement que nous lui constatons dans notre manuscrit, montre qu'on ne lui portait pas la même considération.

Nous ignorons de qui est le texte de ces Commentaires. Comme préface du livre I des Macchabées, notre Bible, ainsi que la précédente, donne deux lettres de Raban Maur, dont le texte a été publié par Migne (*Patrol. lat.*, t. CIX, 1126). Cet auteur ayant écrit des Commentaires considérables sur l'Ecriture sainte, on aurait pu croire que les Commentaires qui suivent ces deux lettres étaient de lui, mais il n'en est rien.

Voici quelques indications qui pourront faciliter la recherche et la découverte de l'auteur de ce travail important, si toutefois son œuvre a été imprimée :

Commencement des Commentaires sur le prologue de saint Jérôme : *Principium verborum tuorum veritas. Deus Pater. immo et operum. Scriptum est enim : sermo tuus veritas est.* Jo. XVII.

Commencement des Commentaires sur la Genèse : *In principio,* etc. *Agit Moyses in primo libro de primordiali rerum creatione, ut universa creatura obediat Creatori.*

Commencement des Commentaires sur le texte de l'Apocalypse : *Apocalipsis,* etc. *Liber iste dividitur in duas partes. In prima quædam generalia...*

Le texte des Livres saints et de leurs Commentaires se suit le plus souvent sans interruption. Cependant, de temps en temps, on rencontre à la fin d'un de ces livres des parties de feuillets ou même plusieurs feuillets laissés complètement en blanc. V. t. I, fos 288, 486, 607, 711 ; t. II, 56, 83, 184, 185, 227, 371, 412, 413. Le tome II a perdu trois feuillets après le fo 184 ; mais ces trois feuillets devaient être en blanc, comme le fo 185 qui est resté dans cet état.

Les miniatures de cette Bible sont d'une grandeur moins uniforme que celles de la précédente. Pour ne parler que de celles qui sont à personnages, elles sont en carré de 0 m. 019 à 0 m. 040, t. II, 187 ; exception faite cependant pour celle du commencement de la Genèse, qui borde toute la page, sur une longueur de 0 m. 20 environ, et nous donne, comme dans un vitrail, une série de huit médaillons superposés.

Ces miniatures offrent aussi de grandes ressemblances avec les autres. Les costumes des personnages sont les mêmes : chapeaux de feutre pour les hommes, mentonnières et bandeaux ou toques pour les femmes, manteau et tunique longue, ample du haut du corps et serrée à la ceinture, pour les deux sexes. On trouve, cependant, une variété de la tunique courte : dans certains cas, elle est fendue par devant, à partir de la ceinture. C'est le costume des jeunes gens ; il est porté par Néhémie, t. I, p. 398 vo ; par un Macchabée, t. II, p. 187 ; par un messager, t. II, p. 212 vo.

Ces ressemblances établissent que nos deux Bibles sont bien de la même époque, c'est-à-dire de la première moitié du

XIIIe siècle, ou, plus exactement, autant qu'on peut s'en fier à certains détails de costumes et autres, de 1220 à 1230.

Entre les deux manuscrits, cependant, existent quelques différences qui ne permettent pas d'en attribuer la composition à un même artiste.

Nous ne répéterons pas ce que nous disons plus haut, p. 274, de la perfection des miniatures de nos deux manuscrits. Nous ne relevons ici que ce que nous trouvons de particulier dans celui que nous étudions actuellement.

L'ornementation de ce dernier est beaucoup plus riche que celle du premier. Les lettres ornées du prologue sont peintes avec un plus grand luxe de couleur ; les détails en sont soignés avec une perfection minutieuse. Là où, dans la petite Bible, les pleins des rinceaux sont d'une couleur unie, l'artiste de la grande a multiplié des enjolivements variés d'une ténuité inimaginable. Des perlés de la plus grande finesse bordent le contour des fleurons ; des barbelés, fins comme un duvet, hérissent les points d'or ; beaucoup de ces lettres ornées fourmillent de minuscules beautés que bien des yeux, à moins d'une loupe, ne parviendraient pas à découvrir.

Si les figures des personnages sont finement traitées dans les deux manuscrits, par un procédé inconnu dans l'autre Bible, l'artiste de celle-ci pointe de rouge les pommettes de leurs joues et leurs lèvres, ce qui anime davantage leur physionomie.

En règle générale, dans beaucoup d'ornementations qui se ressemblent, on sent que, dans la grande Bible, les détails sont mieux étudiés; et cela non seulement dans les grandes miniatures où l'artiste avait un plus vaste champ pour déployer la richesse de ses couleurs et la variété de son dessin, mais encore dans les petites, dans lesquelles il ne disposait de pas plus d'espace que le premier.

Dans sa recherche des accessoires, notre artiste soigne aussi plus que l'autre le fond de ses miniatures. Il place plusieurs scènes sous des arcatures qui leur servent de cadre, t. I, fos 369, 398 vo, 853; t. II, fos 187, 316, 414, 444. A ces arcatures, il suspend des draperies, des tentures qui, malgré la raideur de leurs plis, meublent toujours le nu des fonds, t. I,

f°s 417, 487, 608 v°; t. II, f°s 212 v°, 229. La Bible précédente offre déjà quelques exemples de cet encadrement des scènes, t. I, f°s 160, 184, mais aucun de cet ameublement par draperies.

Sans abuser de l'or, notre artiste en fait cependant un assez large usage. Ses nimbes de sainteté sont le plus souvent de ce métal, sans, toutefois, en être toujours. Plusieurs de ses personnages portent des robes d'or. Il en orne ainsi Moyse, Jessé, et d'autres de moindre importance, t. I, f° 176; t. II, f°s 229, 124, 138 v°, 613. Si, pour écrire, afin que son style en fût plus noble, Buffon se mettait toujours en grande toilette, il n'a pas été le premier à le faire. Pour écrire son Apocalypse, saint Jean a pris son beau manteau d'or, t. II, f° 648, renchérissait ainsi sur notre académicien, et lui montrant que le style c'est non seulement l'homme, mais encore l'habit.

Remarquons cependant que notre miniaturiste ne semble pas avoir attaché à l'or ce caractère de dignité, de majesté, qui lui semble pourtant si naturel. Si Moyse paraît si souvent avec des robes de couleur, on pourrait en conclure qu'il en avait de rechange, et qu'il réservait sa plus belle pour les grandes circonstances. Mais on peut précisément se demander si, dans la pensée de l'artiste, la robe d'or était la plus belle. Dans les sept miniatures de la Création, dans différentes apparitions, Dieu ne porte jamais de robe d'or. Bien plus, ce métal, dont l'usage dans les vêtements devrait être réglé par l'importance et la dignité des personnages, nous le trouvons un peu prostitué à l'usage d'un bourreau. Un des deux scieurs de long qui scient la tête d'Isaïe est vêtu d'une tunique d'or, t. I, f° 712 v°. Un bourreau vêtu de drap d'or, quand ni les vêtements de Dieu ni ceux des rois n'ont cette richesse! nous renonçons à expliquer cette anomalie.

Si notre artiste l'emporte sur le précédent par la richesse de sa palette et par la prodigalité de ses enjolivements, il est, pourtant, loin de l'égaler en tout. Les dragons qui jouent dans ses rinceaux sentent trop le convenu, comme trait et comme couleur. Point de ces bonnes figures à carnation et à face humaines, dont les grimaces si naturelles provoquent un sourire, dont l'expression de finesse est faite avec des traits volés aux nôtres, et dans la contemplation desquelles on

oublie de chercher si le reste du corps se termine en queue de poisson. Ce sont des têtes d'aigles rouges, vertes, bronzées, sans expression. C'est, dans toute sa raideur de convention, la chimère héraldique, monstre fantastique qui, n'ayant rien d'humain, met encore un peu de mouvement dans les dessins de l'ornemaniste, mais trouve froid l'homme que rien d'humain, même dans les bêtes, ne laisse étranger.

Peut être est-ce à dessein que le miniaturiste de la grande Bible a évité les grotesques que l'on trouve dans la petite. Peut-être a-t-il cru que ce genre ne convenait pas au sérieux des Livres saints, ou même à la majesté de son grand format. Toujours est-il que, dans ses deux volumes, on ne trouve pas une seule de ces figures qui, comme les gargouilles, permettent d'étudier la caricature au Moyen Age. Il n'a manqué à la gravité qu'une fois : à propos de la tentation de *saint Paul*, t. II, f° 527 v°. Son diable figurerait à merveille, avec d'autres, dans une tentation de saint Antoine, sans en déparer la collection.

Les enlumineurs d'une Bible, ayant souvent à traiter les mêmes sujets, ont dû reproduire des types qu'ils rencontraient chez leurs prédécesseurs ou qui leur servaient peut-être de modèles dans les écoles. La grande Bible nous redonne ainsi plusieurs scènes que nous retrouvons dans la petite. Pour ne pas donner deux fois une même description, nous renvoyons aux numéros de l'article précédent pour les miniatures qui présentent peu de différences dans les deux manuscrits.

Notre Bible ayant deux volumes, nous établissons une numérotation spéciale pour chacun d'eux.

PREMIER VOLUME

I. II. f° 1. — *Prologus. Frater Ambrosius.* Type du n° I du n° précédent.

III. f° 5. IV. V. f° 6. — *Genesis.* Huit médaillons, encastrés dans la longueur de l'I, représentent : les sept premiers, la Création du monde ; le huitième, la Rédemption, dans l'ordre suivant : A, séparation du ciel et de la terre ; — B, de la terre

et des eaux; — C, création des plantes; — D, des astres; — E, des poissons et des oiseaux : Dieu tient à la main un poisson, qu'il jette à la mer; — F, création de l'homme et de la femme : derrière Dieu, quatre têtes d'animaux, présentés à Adam et Eve; — G, jour du repos : Dieu, assis sur un grand fauteuil, tient un globe à la main gauche; — H, Crucifixion.

VI—VIII. f° 54. — *Exodus*. V. n° préc. III.

IX. X. f° 96. — *Leviticus*. V. n° préc. IV.

XI. XII. f° 135. — *Numeri*. Les deux Testaments représentés : le premier par Moyse, la tête décorée de ses cornes, tenant une table de la Loi; le second par Jésus-Christ, debout près de Moyse, et tenant un livre.

XIII—XVI. f° 176. — *Deuteronomius*. Moyse, vêtu d'une tunique dorée, tenant un livre à la main, harangue la foule, représentée par six personnages coiffés d'un chapeau de feutre.

XVII—XIX. f° 216. XX. f° 217. — *Josue*. Dieu, debout, parle à un personnage nimbé et assis, qui tient un rouleau à la main droite.

XXI. XXII. f° 238. — *Judicum*. Les fils d'Israël, représentés par trois personnages debout, demandent à Dieu un chef pour les conduire. Ch. I, 1. (1)

XXIII. XXIV. f° 260 v°. — *Ruth*. V. n° préc. X.

XXV. f° 265. XXVI - XXVIII. f° 266. — *Regum I*. La mère de Samuel, à genoux devant un autel placé sous une arcade trilobée; derrière elle, son mari debout. Cf. n° préc. XII.

XXIX. XXX. f° 289. — *Regum II*. David, debout, la couronne d'or sur la tête, fait exécuter le meurtrier de Saül. Cf. n° préc. XIII.

(1) Cette miniature a conservé quelques traits à la mine de plomb, qui n'ont pas été utilisés pour l'exécution finale, et qui, par conséquent, n'ont pas été couverts par la couleur. On peut y voir comment l'artiste, si sûr qu'il fût de sa main, ébauchait son travail. Ces traits à la mine de plomb sont loin d'avoir la finesse d'un grand nombre de ceux de la miniature, par exemple ceux des figures. L'artiste, dans un travail préliminaire, ne devait jeter sur le parchemin que les grands traits de sa composition et s'en remettre pour les détails à l'habileté avec laquelle il maniait la plume ou le pinceau.

XXXI. f° 306 v°. — *Regum III.* Abisag, la Sunamite, amenée à David. Cf. n° préc. XIV.

XXXII. f° 331. — *Regum IV.* Scène à trois personnages : le prophète Elie annonce au roi Ochozias qu'il va mourir. Ch. I. Ochozias est étendu tout habillé sur un lit, la main gauche sur la joue, signe de la tristesse. (1)

XXXIII. f° 350. XXXIV. f° 351. — *Paralipomenon I.* Personnages en foule, figurant peut-être la généalogie par laquelle débute le premier livre des Paralipomènes.

XXXV. f° 368. — Prologue : *Quoniam grecorum hystorias.*

XXXVI. f° 369. — *Paralipomenon II.* Salomon, sous une arcature de plein cintre, offre un sacrifice à Dieu, qui lui apparaît. Cf. n° préc. XIX.

XXXVII—XXXIX. f°s 389, 390. — *Esdre I.* Lettre à trois scènes. Au bas, Cyrus ordonne la reconstruction du Temple de Jérusalem ; au-dessus, un maçon un marteau à la main, en pose les pierres ; tout au haut, un sculpteur, un marteau et un ciseau à la main, en sculpte les colonnes. Cf. n° préc. XX.

XL. f° 398 v°. — *Nehemias.* Néhémie offre une coupe au roi Artaxerxès : le roi tient un sceptre fleurdelisé à la main.

XLI. f° 409. XLII. — *Tobias.* Tobie et l'hirondelle cause de sa cécité. V. n° préc. XXV.

XLIII. XLIV. f° 417. — *Judith.* Mort d'Holopherne. V. n° préc. XXVII. Judith est en cheveux et sans manteau.

XLV—XLVII. f° 426. — *Esther.* Lettre à trois scènes superposées : en haut, Assuérus, assis, abaissant son sceptre vers Esther, qui, debout sous l'arcature inférieure, baise l'extrémité du sceptre ; en dessous d'Esther, Aman, suspendu à la potence,

(1) Appuyer sa joue sur une main est, dans nos deux Bibles, le geste de la tristesse et de la douleur. Que le personnage soit debout, couché, à genoux, il l'emploie toujours quand il veut exprimer ces sentiments. Voir la Sainte Vierge et saint Jean, aux pieds de la croix ; Ochozias, Néhémie, Jérémie, t. I, f°s 6, 331, 398 v°, 851. La main la plus souvent employée, dans cette circonstance, est la main gauche. Dans la scène de la Crucifixion, le mouvement de tête devant être dans le sens de la croix, un des deux personnages appuie sa joue sur la main gauche et l'autre sur la droite.

les yeux bandés, les mains liées derrière le dos, vêtu simplement d'un caleçon. La couronne d'Esther est d'or, comme celle du roi. Cf. nº préc. XXIX.

XLVIII—L. fos 434, 435. — *Job*. Job, deux de ses amis et sa femme. V. nº préc. XXXIII.

LI. fº 487. — *Esdre II*. Bénédiction du Temple. V. nº préc. XXIII.

LII—LIV. fº 493. — *Psalmi*. Le roi David, assis, jouant sur un psaltérion triangulaire à sept cordes.

LV. LVI. fº 513. — Ps. *Dominus illuminatio mea...* Sacre de David par Samuel : Le jeune David est assis modestement, tenant son bâton ; près de lui, son père, debout ; le prophète, nimbé d'or, debout, tient l'ampoule au-dessus de la tête du nouveau roi. Cf. nº préc. XXXVII.

LVII. LVIII. fº 523. — *Dixi : Custodiam ut non delinquam in lingua mea*. Dieu et le roi prophète, fléchissant un genou devant lui, et, d'un geste, montrant sa bouche. Cf. nº préc. XXXVIII.

LIX. fº 532 vº. — Ps. *Dixit insipiens*. Rinceaux.

LX. LXI. fº 543. — Ps. *Salvum me fac...* Rinceaux.

LXII. LXIII. fº 555. — Ps. *Exultate Deo...* V. nº préc. XLI.

LXIV. LXV. fº 565 vº. — Ps. *Cantate Domino...* V. nº préc. XLII.

LXVI. LXVII. fº 577. — Ps. *Dixit Dominus...* V. nº préc. XLIII.

LXVIII—LXXI. fº 608. — *Parabole*. Salomon, une main armée de verges, tient de l'autre la tête de son disciple, assis devant lui, le dos courbé, prêt à recevoir les coups. Commentaire du texte : *Qui parcit virgæ odit filium suum...* Prov. XIII, 24.

LXXII—LXXIV. fº 632 vº. — *Ecclesiastes*. V. nº préc. XLVIII. Dans les deux miniatures, le disciple, assis, les mains sur les genoux, la tête penchée, semble endormi.

LXXV—LXXVII. fº 640. — *Cantica canticorum*. V. nº préc. XLIX. L'enfant Jésus est assis sur les genoux de sa mère, les membres libres.

LXXVIII—LXXX. f° 650. — *Sapientia*. Salomon, assis sur son trône, tenant à la main droite son épée, le pommeau sur le genou, la pointe sur l'épaule. Devant lui, un genou en terre, un guerrier, tête nue, armé d'une lance, le corps tout entier couvert d'un haubert de mailles recouvert d'une cotte rouge fendue par devant, à partir de la ceinture. V. n° préc. LI.

LXXXI—LXXXIV. f° 666. — *Ecclesiasticus*. L'Ecclésiastique est assis, la tête et une main levés vers une nuée. Interprétation du premier verset du livre : « Toute sagesse vient du Seigneur ». V. n° préc. LII.

LXXXV—LXXXIX. f° 712. — *Ysaias*. Martyre d'Isaïe. V. n° préc. LIV. La tunique d'un des bourreaux est d'or.

XC—XCIII. f° 788. — *Jeremias*. Le prophète assis : en haut, d'un côté, une tête d'ange qui lui parle ; de l'autre, l'urne enflammée, qui se précipite de l'Aquilon. Cap. I. v. 5.

XCIV. f° 851. — *Treni*. Le prophète assis devant Jérusalem, la tête dans la main gauche, dans l'attitude de la douleur.

XCV—XCVII. f° 853. — *Baruch*. Sous une arcade trilobée, le prophète, nimbé, assis dans un fauteuil monumental, écrit sur un scriptionale ; devant lui, à ses pieds, un bahut fermé par une serrure.

SECOND VOLUME

I—V. f° 1. — *Ezechiel*. Vision d'Ezéchiel : V. n° préc. LXI. Le Christ, dans l'attitude du docteur enseignant, est entouré des quatre évangélistes.

VI. f° 83. VII. f° 84. — *Daniel*. Le prophète, nimbé d'or, les mains jointes, dans une grotte tapissée de quelques herbes ; près de lui, deux têtes de lions. V. n° préc. LXIII.

VIII—X. f°s 109, 110. — *Osée*. Le prophète, nimbé d'or, tient par la main une femme en résille verte. *Os*. Cap. I. 5.

XI—XIV. f°s 123, 124. — *Ioel*. Le prophète, nimbé et assis, parle à plusieurs personnages : *Audite hoc senes*. Cap. I.

XV—XIX. f° 128. — *Amos*. V. n° préc. LXXIII. Dieu apparaît au-dessus d'un arbre.

XX—XXII. f° 138 v°. — *Abdias.* Le prophète, nimbé d'or, debout, parle à deux personnages debout et coiffés.

XXIII—XXV. f° 140. — *Jonas.* Le prophète et la baleine. V. n° préc. LXXVIII.

XXVI. XXVI bis. f°s 142, 143. — *Micheas.* Le prophète, sa prophétie à la main, montre une ville. *Et tu Bethleem...*

XXVII. XXVIII. f° 149. — *Nahum.* Le prophète, assis, parle à deux personnages assis et coiffés.

XXIX. XXX. f°s 153, 154. — *Abacuc.* V. n° préc. LXXV. Le prophète est enlevé entre deux arbres.

XXXI. XXXI bis. f°s 157, 158. — *Sophonias.* Dieu parle au prophète, assis, un rouleau à la main.

XXXII. XXXII bis. f°s 161, 162. — *Aggeus.* Le prophète, debout, dans une niche à dais trilobé.

XXXIII. XXXIV. f° 164. — *Zacharias.* Type du n° précédent.

XXXV. XXXVI. f° 180. — *Malachias.* Le prophète, assis, parle à deux personnages coiffés d'un pan de leur manteau.

XXXVII—XLII. f°s 186, 187. — *Machabeorum I.* Supplice d'un Macchabée. La victime, un genou en terre, tient des deux mains un plat d'or chargé de mets. Le bourreau le saisit par les cheveux et tient à la main droite son épée levée. Il porte la coiffe, une tunique courte relevée à la ceinture, et un baudrier.

XLIII. XLIV. f° 212 v°. — *Machabeorum II.* Un messager, coiffé d'un bonnet blanc, un bâton sous le bras gauche, fléchit le genou devant un personnage assis, coiffé d'un chapeau doré, à qui il remet un rouleau.

XLV—XLIX. f°s 228, 229. — *Matheus.* Arbre de Jessé. En bas, Jessé endormi. De son sein se dégage l'arbre, dont les rameaux feuillés s'enlacent en formant trois cadres dans lesquels figurent un roi, la Sainte Vierge, couronnée et nimbée, et Jésus-Christ.

L. LI. f° 294 v°. LII. f° 296. — *Marcus.* L'Evangéliste, avec un nimbe rouge, debout, un livre à la main, sous un dais trilobé et chargé d'une construction ; dans une niche inférieure, un lion ailé, nimbé, un rouleau sous les pattes de devant.

LIII — LVII. f[os] 315, 316 v[o]. — *Lucas*. Apparition de l'Ange à Zacharie. Les deux personnages sont debout : l'ange derrière l'autel drapé, Zacharie devant, la tête couverte d'un pan de son manteau, un encensoir à la main.

LVIII — LX. f[o] 372. — *Johannes*. L'Evangéliste, nimbé d'or, un livre à la main, dans une niche à dais trilobé et crénelé ; au-dessous, l'aigle, nimbé, un rouleau dans ses serres.

LXI — LXIV. f[o] 414. — *Ad Romanos*. Saint Paul assis, tenant à la main gauche une croix processionnale sans crucifix, ornée, au centre, d'une gemme quadrangulaire, et, aux extrémités, de trèfles ou de fleurs de lys, harangue trois personnages debout, coiffés d'un chapeau.

LXV — LXIX. f[o] 443. — *Ad Corinthios I.* L'Apôtre, nimbé, revêtu de la chasuble, près d'un autel orné de ses parements, tenant un ciboire d'or, distribue la Communion à un homme et à une femme.

LXX — *LXXIII. f[o] 474.* — *Ad Corinthios II.* Enlèvement de saint Paul au ciel. Sous une arcature trilobée, un Ange aux ailes déployées regarde saint Paul, couché tout habillé et endormi.

LXXIV — LXXVII. f[o] 492. — *Ad Galathas*. Saint Paul, nimbé, est escorté par la foule, représentée par deux hommes, deux femmes et deux petits enfants qui se glissent entre l'Apôtre et leurs parents, qu'ils tiennent par le vêtement (1).

LXXVIII — LXXX. f[o] 503. — *Ad Ephesios*. Saint Paul, emprisonné au haut d'une tour. Devant lui, plus grand que la tour et l'Apôtre, un guerrier debout, à la main droite une lance plus longue encore ; à la main gauche, un écu long, arrondi par le haut et en pointe par le bas, chargé d'un aigle et bordé. Ce geôlier porte un haubert de mailles qui lui couvre tout le corps, tête, mains, pieds compris ; par dessus, une cotte sans manches et un baudrier avec, dans le fourreau, une épée dont les quillons sont légèrement retournés vers la lame.

(1) Cette miniature à sept personnages est une des plus charmantes des deux volumes. Nous en parlons plus haut, p. 275.

LXXXI—LXXXIV. f° 511. — *Ad Philippenses.* L'Apôtre, nimbé, est debout, les mains jointes. Sous ses yeux, un exécuteur, les verges à la main, tient par la tête et frappe un autre personnage, coiffé d'un chapeau doré.

LXXXV—LXXXVII. f° 518 v°. — *Ad Colocenses.* — Abrogation de l'ancien Testament. Les deux Testaments sont représentés par saint Paul et Moyse. L'Apôtre, nimbé, tient à la main un livre ; Moyse, reconnaissable à ses deux cornes, laisse tomber les tables de la Loi.

LXXXVIII — XC. f° 523. — *Ad Thessalonicenses I.* Saint Paul enseigne la doctrine de la résurrection des morts. Un livre à la main droite, il lève la gauche ; devant lui, trois morts sortent de leurs tombeaux.

XCI—XCIII. f° 527 v°. — *Ad Thessalonicenses II.* Saint Paul triomphant de la tentation. L'Apôtre debout, nimbé, regarde le démon qui lui tire la langue et lui fait d'autres grimaces. Du haut d'une nuée sort une main d'ange qui chasse le démon.

XCIV—XCVI. f° 530. — *Ad Thimotheum I.* Un évêque en chape et coiffé de la mitre basse, remet un vêtement à un ordinand.

XCVII. XCVIII. f° 536 v°. — *Ad Thimotheum II.* Un personnage debout place une couronne royale sur la tête d'un autre assis, vêtu d'un hautbert de mailles recouvert d'une cotte sans manches.

XCIX — CI. f° 540. — *Ad Titum.* Scène à quatre personnages D'un côté, la moitié d'un personnage nimbé ; devant, un autre personnage, la main gauche armée de verges, tient par la droite les cheveux d'un enfant qui courbe le dos découvert, pour recevoir des coups. Debout derrière l'enfant, une femme, coiffée d'une mentonnière croisée au front par un bandeau. Médaillon de 0 019 mil.

CII—CIV. f° 542 v°. — *Ad Philemonem.* Lettre à double scène. D'un côté, l'Apôtre emprisonné dans une tour. *Paulus vinctus Christi Ihesu ;* de l'autre, un évêque portant la crosse, une mitre basse et une chasuble un peu plus courte par devant que par derrière, donne son anneau à baiser à un enfant. Médaillon de 0.019 mil.

CV — CVIII. f° 543. — *Ad Hæbreos.* Deux personnages assis, sans attributs caractéristiques.

CIX — CXI. f° 561 v°. — *Actus Apostolorum.* L'Ascension. En haut, les pieds du Christ; en bas, la Sainte Vierge et les Apôtres, les yeux levés vers le Ciel.

CXII — CXIV. f°s 601, 602. — *Iacobi.* L'Apôtre, nimbé, est debout dans une niche, sous un dais trilobé chargé d'une construction.

CXV. CXVI. f° 613. — *Petri I.* Un personnage sans nimbe ni attribut, accompagné d'un autre, bénit une foule à genoux.

CXVII. CXVIII. f° 622. — *Petri II.* Saint Pierre nimbé, assis, tenant une clef entre ses mains.

CXIX — CXXI. f° 629. — *Iohannis I.* Saint Jean nimbé, assis, écrivant sur un scriptionale. Sujet fréquemment traité.

CXXII. CXXIII. f° 640 v°. — *Iohannis II.* Personnage sans nimbe, assis, développant un rouleau.

CXXIV. CXXV. f° 642. — *Iohannis III.* Même sujet.

CXXVI. CXXVII. f° 643. — *Iude.* Rinceaux.

CXXVIII — CXXXII. f°s 646-648. — *Apocalipsis.* Saint Jean à Pathmos, écrivant l'Apocalypse sur un scriptionale.

IX

LIVRE D'HEURES

Ms. du XIVe siècle. 0.180 sur 0.125 mil. Vélin, 155 ff. à longues lignes. Riche reliure du XVIe siècle, en cuir frappé et doré, dos brisé, doré sur tranche.

Le volume commence par un calendrier français qui ne comprend que les fêtes des saints, sans les indications que l'on trouve souvent dans les calendriers sur le nombre des jours du mois et sur quelques-unes de leurs particularités. Chaque mois remplit le recto et le verso du feuillet.

Ce calendrier a été fait un peu à la légère : à peu près comme les almanachs où l'on indique la pluie et le beau temps. L'auteur commence par prélever dans chaque mois six jours de nones et six jours d'ides, et en remplit le reste avec les calendes, sans se douter de la perturbation que sa manière de compter peut introduire dans l'indication des jours.

Il traite la fête des saints avec le même sans-gêne. Afin d'avoir des noms pour tous les jours de l'année, il multiplie ceux de quelques saints. C'est ainsi qu'il fête saint Fourci le 9 février et le 5 mars ; saint Rufin, le 14 juin, le 12 juillet, le 28 novembre et le 12 décembre, et saint Valéri le 29 janvier, le 26 février, le 1er avril, le 13 juin et le 11 décembre.

Au point de vue liturgique, nous n'attacherons donc aucune importance à ce calendrier, si nous lui voyons assigner deux jours aux Morts : le premier au 2 novembre ; le second le 29 décembre, dans les fêtes de Noël.

Ce n'est que sous le bénéfice de ces observations préliminaires que nous relevons ce qui suit dans ce calendrier.

Ses fêtes les plus importantes sont écrites en lettres d'or, les autres, alternativement, en bleu et en rouge. Parmi les premières figurent, avec les grandes solennités chrétiennes et fêtes d'apôtres et d'évangélistes, les fêtes suivantes.

JANVIER : Ste Geneviève, 3; S. Mor, 15; S. Vincent, 22; S. Pol, 24. — FÉVRIER : La Chandeleur, 2. — MARS : S. Grégoire, 12; la N.-D., 25. — AVRIL : S. Georges, 23. — MAI : Ste Croix, 3; S. Nicolas, 9; S. Yves, 19. — JUIN : S. Jehan, 24; S. Eloy, 25. — JUILLET : S. Martin, 4; la Magdeleine, 22; Ste Anne, 28; S. Germain. — AOUT : S. Estienne, 3; S. Lorens, 10; la N.-D , 15; S. Loys, 25; S. Jehan, 28; S. Fiacre, 29. — SEPTEMBRE : S. Leu, S. Gille, 1; la N.-D., 8; Ste Croix, 14; S. Michel, 29. — OCTOBRE : S. Denys, 9. — NOVEMBRE : la Toussaint, 1; les Mors, 2; S. Martin, 11; S. Clément, 23; Ste Catherine, 26. — DÉCEMBRE : S. Nicholas, 6; la N.-D., 8; S. Estienne, 26; S. Jehan, 27; les Innocents, 28; les Mors, 29.

Parmi les saints figurent les saints bretons : S. Yves, 19 mai; S. Donacien, 24 mai; S. Malo, 17 juin et 14 octobre; S. Magloire, 9 avril et 24 octobre, et les autres saints suivants, dont le nom pourrait peut-être aider à découvrir le pays d'origine du manuscrit :

JANVIER : S. Severin, 7; S. Frambouth, 8; S. Sauveur, 11; S. Bancent, 30. — FÉVRIER : Ste Bride (pour Brigide), 1; S. Bleue (Blaise), 3; S. Gaul, 21; S. Osonal, 25. — MARS : S. Guérin, 7; S. Blanchard, 8; S. Lyon, 13 et 11 avril. — JUIN : S. Boutoul. — SEPTEMBRE : S. Astere, 23. — NOVEMBRE : S. Caudre, 19.

La plus grande partie du volume comprend les offices de l'Eglise appelés les *Heures : Prime, Tierce*, etc., et est en latin. Avec ces offices, se trouvent aussi quelques prières en français, fos 102-110. Voici du reste la table du volume. Nous indiquons seulement les premiers mots des prières en français, excepté pour celle de la Croix, dont nous donnons le texte en vers tout entier.

Evangiles selon S. Jean, 14; S. Luc, 15; S. Mathieu, 16; S. Marc, 17. — Prière à la Sainte Vierge, 18-25. — Office de la Vierge, comprenant Matines, 26; Laudes, 44; Prime, 53; Tierce, 59; Sexte, 62; None, 66; Vêpres, 69 et Complies, 75. — Les VII psaumes de la Pénitence, 80; avec les litanies des Saints, 91. — Offices de la Passion, 95 et du Saint-Esprit, 98. — Les quinze joies de N. D., 101 : *Doulce Dame de misericorde, mère de pitié...*

Les V plaies, 106 : *Doulz Dieu, doulz père, Sainte Trinité, I seul Dieu, biau sire Dieu, ie vous requier...*

Prière à la Croix, 109 :

Sainte vraie crois aourée,
Qui du corps Dieu fus aournée,
Et de sa sueur arousée,
Et de son sanc enluminée,
Par ta vertu, par ta puissance,
Deffen mon corps de mescheance,
Et m'ottroy moy par ton plaisir
Que vraie confessée puisse morir. Amen.

Office des Morts, f° 110. Antiennes versets et oraisons des Saintes : Catherine, 148 ; Marie-Magdelene, 149 ; Marguerite et Anne, 150 ; et des Saints : Martin, Nicolas, 151 ; Antoine, Fiacre, 152 ; Jean-Baptiste, Pierre et Paul, 153 ; Jacques, Mathieu, 154 ; Syméon, Jude et Etienne, 155.

Ce manuscrit semble provenir du centre de la France.

Au revers du f° I, nous lisons, sous les traits qui les barrent, les mots : *Je suis à Charlotte de Miray.* Un extrait de naissance, inséré plus loin, sur un feuillet blanc du volume, va nous faire connaître davantage cette propriétaire, nous dire à quelle date et dans quelle contrée elle vivait, et à quelle famille elle appartenait. Voici cet acte que nous relevons au verso du f° 24 :

« *Aujourdhuy dize huitiesme de septanbre 1606, est nay Claude Dargier fils de Louis Dargier et de Charlote de Miray ses pere et mere et ses parins Madelon de Miray grand oncle et Claude de Miray son oncle, et maresne Anne de Chevrier, a esté baptizé ce mesme jour en leglize de Vilantroys par messire Pierre Glenet curé dudit Vilantroys.* »

Cet acte est suivi de cet autre, f° 25 :

« *Le lundy huictiesme iour de novembre 1610 a esté né Charle Dargy et a esté baptizé en lesglise de Villentroys et a pour parrain Charles de Baillou escuyer, sieur des Coignées, et dam^{le} Gabrielle de Miray pour marreyne. Signé Lambinet.* »

Villentrois se trouve dans l'Indre, arrondissement de Châteauroux. Nous sommes donc fixé pour l'histoire de notre manuscrit au XVIIe siècle.

Au XVIIIe, il appartenáit à un religieux qui le cède, à sa mort, à un couvent de capucines. Voici les termes de son testament inscrit lui aussi au revers du premier feuillet : *A l'usage du père François-Marie. A sa mort, pour les mères Capucines de T...*

Le volume semble de la seconde moitié du XIVe siècle. Il a été écrit postérieurement à la canonisation de S. Yves, dont il mentionne le nom en lettres d'or, et par conséquent après 1347. Son genre d'ornementation offre beaucoup de rapprochement avec l'ornementation des manuscrits de la fin de ce siècle. Ce serait trop le rajeunir que de le placer dans le XVe.

L'écriture, en gothique longue, est disposée en longues lignes réglées à l'encre rouge, seize à la page. Bien que le manuscrit ait été rogné par le relieur, les marges en sont encore d'une belle largeur : au bas de deux feuillets, 103 v°, 147 v°, on voit encore les réclames : *me priez... noctem*, les autres ont dû être coupées. Le vélin est épais, uni, blanc et soyeux.

Les titres des prières sont en rouge. L'ornementation du manuscrit comprend les miniatures, les initiales et les bouts de lignes. Toutes les fins d'alinéas sont remplies par des lignes ornées dans le genre des initiales et peintes avec les mêmes couleurs. L'ornementation est différente pour les grandes initiales et pour les petites. Celle des grandes déborde sur les marges et consiste en branches de feuilles qui rappellent la feuille du chardon ou celle de la vigne, avec des vrilles et quelques baies : ornementation peu variée, très commune au XIVe siècle, et que l'on rencontre encore au commencement du XVe. La branche de feuillage est au trait noir, les feuilles en or. L'initiale ainsi ornée est elle-même en or, sur un fond ou avec des enjolivements bleu et carmin. Les petites initiales sont peintes avec les mêmes couleurs, mais sans cette décoration. Elles sont très nombreuses. On en trouve à tous les versets des psaumes. Les grandes, bien que moins nombreuses, sont loin d'être rares. Elles commencent toutes les prières importantes et un très grand nombre d'oraisons.

Les miniatures sont au nombre de treize. On lit pourtant au haut du premier plat du volume : *12 jolies miniatures.* Contre l'habitude, notre manuscrit en a actuellement une de plus qu'à l'époque où l'on lui a attribué ce nombre. Comme la treizième n'a pas été ajoutée depuis ce contrôle, il est évident que celui qui l'a fait a mal compté.

Ces miniatures occupent toutes le haut de la page : elles ont environ 0,070 m. de haut sur 0,065 m. de large. Leur encadrement comprend la page entière : il consiste en bandes, or, bleu et carmin, enjolivées de branches de feuilles de chardon, avec vrilles et baies, du genre de celles qui ornent les grandes initiales. Cette décoration est le plus souvent dorée : cependant, on la rencontre parfois en différentes couleurs (f° 80). Le bas de la page est occupé par cinq lignes de texte, dont l'initiale plus grande encore que les autres est de couleur sur fond or, avec des feuilles de chardon d'un coloris plus varié.

Ce genre d'encadrement ressemble d'assez près à celui du psautier de Jean duc de Berry, frère de Charles V. Une page de ce psautier a été publiée dans *le Moyen Age et la Renaissance*, Paris, t. II. *Miniatures des Manuscrits,* planche XVIII.

L'or employé forme le plus souvent relief, grâce au procédé dont on se servait pour le faire adhérer, et dont on remarque encore le relief, même quand l'or en a disparu par suite du frottement. Cependant, dans les fonds de quelques miniatures, on constate l'emploi d'un or sans relief et moins brillant (f°s 58 v°, 62 v°, 66).

Ces miniatures, dans leur ensemble, sont loin d'égaler, en perfection, celles de nos deux Bibles du XIIIe siècle. Elles accusent plutôt un temps ou un pays de décadence.

Le coloris en est heurté. L'enlumineur ignore l'art des nuances ; il se complaît dans des couleurs criardes posées crûment les unes sur les autres : il abuse du vermillon, de l'écarlate, du bleu intense ; il aime à donner à ses anges des ailes rouges sur un fond bleu, f°s 58 v°, 80, 106 v°.

Son dessin manque souvent de correction. Il allonge démesurément ses personnages, leur donne la même taille, qu'ils soient assis ou debout. La Vierge, assise sur son âne, dans la fuite en Egypte, f° 69 v°, est aussi grande que celle du f° 66 :

si elle se relevait, elle défoncerait le haut du cadre dans lequel elle se meut. Dans cette même miniature, saint Joseph a un aspect lamentable. Il est fait avec des plaques de peintures étalées sans souci des plis qui peuvent indiquer le mouvement d'un homme en marche. Il est impossible qu'il ait jamais atteint l'Egypte en allant de ce pas.

Remarquons cependant que les expressions des physionomies sont généralement ce que les personnages ont de mieux. Elles sont traitées quelquefois avec une grande délicatesse. Tel chantre du f° 110 a une bonne figure que l'on ne rendrait peut-être pas mieux de nos jours.

La mise en scène est aussi mieux étudiée. Les personnages sont groupés avec un certain art. L'auteur essaie de rendre la nature. Sous certaines masses brunes ou grisâtres, il faudrait peut-être encore écrire : Ceci est un rocher ; mais cette précaution indicative serait inutile pour ses arbres, dont quelques-uns sont assez heureusement fouillés, f°s 58 v°, 80.

Notre enlumineur devait être, pour le temps, quelque peu paysagiste. Il aime à mettre ses personnages au vert, dans les champs, au milieu de rochers et d'herbages. Il semble avoir horreur des appartements et des monuments, et place en plein air, certaines scènes qui sont plus souvent traitées dans des villes ou dans des palais. Dans sa scène de la Visitation, pas l'ombre d'une habitation humaine. Dans ses inspirations, le saint roi David cherchait peut-être la solitude ; mais il est douteux qu'il ait pris tous ses vêtements royaux, couronne en tête, pour s'enfoncer dans les déserts. On le concevrait avec ce décor champêtre, au temps où il était berger ; mais notre artiste, qui savait peindre les champs, ignorait l'art de construire des palais pour les rois. Il aime le vert comme d'autres la muscade. Il en a mis partout. Il peint en cette couleur le parvis dans les cérémonies funèbres, f° 110, et la transporte jusque dans le ciel pour le couronnement de la Vierge agenouillée sur un coussin rouge sur un sol peint en vert, f° 75.

Mais cette recherche de la nature ne se trahit que dans les bas de ses miniatures et non dans les hauts. L'artiste ignore les artifices de la perspective. Les fonds consistent dans des dessins

géométriques dont il peint les losanges et les carreaux en bleu, en rouge, en or.

Deux miniatures, cependant, ont pour fond un ciel dont le bleu va en se dégradant de haut en bas, f°s 62 v°, 98 v°.

L'*Adoration des Mages* forme particulièrement un tableau dont l'agencement tranche sur les miniatures du XIVe siècle. L'artiste se sert, il est vrai, de la claie formant palissade, procédé si commode pour remplacer les lointains d'un horizon qu'on ne savait pas rendre ; mais elle n'attire pas le regard comme dans d'autres miniatures, elle offre une fond motivé à la scène qui se déroule, et se détache discrètement sur un ciel qui s'enfuit dans le lointain.

Les autres Livres d'heures que nous aurons à étudier et qui sont du XVe siècle, nous montreront des exemples plus heureux de ces recherches de la perspective. Celui-ci nous initie un peu aux tâtonnements de cet art auquel certaines miniatures doivent d'être de véritables tableaux. C'est, pour la peinture, l'affranchissement des fonds bysantins et de tous leurs succédanés.

Pour dire un mot du costume, les femmes portent une robe collante à manches étroites, serrées au poignet. La taille et la jupe sont de la même pièce. Collante à la poitrine, la robe retombe sans ceinture, des hanches jusqu'aux pieds, f° 44, 66.

Le grand genre semble avoir été de relever le bas de la robe de dessus pour en montrer la doublure et la jupe de dessous, f° 66. Une guimpe blanche leur couvre le haut de la poitrine et la gorge. Dans les cérémonies, elles complètent ce costume par un manteau long, agrafé à la poitrine. Leur coiffure, quand elles en ont une, consiste dans un simple voile blanc qui leur cache tout le haut de la tête, et dont les cornières descendent sur le devant des épaules et sur le dos. Quand elles sont tête nue, leurs cheveux, au lieu de former chignon comme dans les deux numéros précédents, sont en nattes libres qui encadrent leur visage et retombent par derrière. En grand deuil, elles disparaissent dans un long vêtement avec capuchon noir, qui en font une masse noire, d'où le visage est seul à ressortir.

La Sainte Vierge est toujours représentée nu-tête, excepté dans la fuite en Egypte et aux pieds de la Croix, où elle a la

tête couverte d'un pan de son manteau. Elle porte constamment une robe et un manteau bleus.

Le costume des hommes — que les dames le leur pardonnent — est beaucoup plus varié que le leur ; il y a d'abord le costume du roi David ; puis celui des Rois Mages, chacun le sien : et enfin, celui des bergers. On trouvera leur description avec celle des miniatures dans les lignes qui suivent, sous les numéros VIII, IV et III.

I. fo 44. — *Visitation.* La Vierge, vêtue de bleu, un livre rouge à la main droite, donne la gauche à sa cousine Elisabeth, vêtue d'une robe lie de vin et d'un manteau écarlate agrafé à la poitrine et doublé de blanc. La Vierge est en cheveux, Elisabeth porte un voile blanc qui lui retombe sur les épaules. La scène se passe au milieu d'herbages figurant la campagne, entre deux rochers. Fond losangé, bleu, rouge et or.

II. fo 53. — *Naissance de Jésus.* La Vierge, vêtue de bleu, est à genoux sur la verdure, un livre à ses pieds, devant l'étable à quatre pieds, en forme de table, dans laquelle elle a déposé son Fils. Derrière une claie qui forme palissade, d'un côté, saint Joseph, sans nimbe, portant barbe et cheveux longs, regarde pieusement, les mains jointes ; de l'autre, l'âne et le bœuf regardent aussi l'enfant dans une attitude recueillie. La scène se passe sous un hangar dont les quatre montants se détachent sur un fond d'or.

III. fo 58 vo. — *Les Bergers de Bethléem.* Deux bergers, assis sur un rocher, au pied d'un arbre, regardent un ange dont les ailes rouges se détachent crûment sur un fond bleu, et qui tient la banderolle : *Gloria in excelsis Deo.* Le chien regarde aussi l'ange, pendant que six brebis ne paraissent pas prendre connaissance de l'événement. Les bergers portent des chapeaux à larges bords, relevés sur un côté. L'un d'eux a son bâton et, à la ceinture, une escarcelle réticulaire.

IV. fo 63. — *Adoration des Mages.* La Vierge, assise sur un siège recouvert d'une draperie rouge, tient son Fils qui se penche pour saisir un vase d'or offert par un Mage agenouillé, tête nue, barbe longue, une aumônière rouge suspendue à la

ceinture. Les deux autres Mages, debout, couronnés, tenant à leurs mains d'autres vases d'or, conversent entre eux. L'un d'eux est vêtu d'une houppelande rouge fourrée d'hermine, serrée à la taille par une ceinture d'or, et à manches longues et pendantes, houppelande qui lui couvre tout le corps ; l'autre, une tunique violet pourpre, longue et ample, sans ceinture, sur laquelle est agrafé à l'épaule un long manteau vert, fourré d'hermine ; le troisième, une tunique noire dont les manches, serrées au poignet, sortent d'une autre, brune, plus ample, fendue sur le côté, avec, par dessus, une sorte d'aumusse noire et un collet blanc. La scène se passe sous un hangar ouvert à tous les vents, dont les montants se détachent sur un ciel bleu qui va en se dégradant, et dans lequel brille, parmi d'autres étoiles, celle qui a conduit les Mages. Derrière la Vierge, la claie formant palissade, servant de clôture.

V. f° 66. — *Présentation de Jésus au Temple.* La Vierge, accompagnée d'une suivante qui tient un cierge et un panier, présente son Fils emmailloté au grand-prêtre, debout derrière un autel, et qui tend ses mains couvertes respectueusement d'un voile pour recevoir l'Enfant. La suivante est nimbée et en cheveux, comme la Vierge ; elle relève un pan de sa robe verte, collante à la poitrine et sans ceinture, pour en montrer la doublure blanche, et une jupe écarlate. Le grand-prêtre porte un vêtement à manches courtes et larges, gris ardoisé, étoilé d'or. Il porte une tiare verte, unie, barbe et cheveux longs. L'autel et son marchepied sont peints en vert, le parement de devant est rouge, la nappe blanche, avec rayures bleues sur les extrémités pendantes. Fond vermillon damasquiné de rinceaux d'or.

VI. f° 69 v°. — *Fuite en Egypte.* La Vierge, portant son enfant emmailloté, est assise en amazone sur l'âne, dont la bride est tenue par saint Joseph. Le saint porte un chapeau de feutre rouge, une longue tunique rouge serrée par une ceinture noire, et sous laquelle paraissent des chaussures noires et des bas-de-chausses blancs rayés de noir. Il tient à la main gauche un bâton appuyé sur son épaule et chargé à son extrémité d'un vêtement vert. Fond d'échiquier bleu, rouge et or, sur lequel se détachent un arbre et la verdure du chemin.

VII. f° 75 v°. — *Couronnement de la Vierge.* La Vierge est agenouillée sur un coussin rouge, modestement, les mains jointes, devant son Fils qui lui tend une main et la bénit de l'autre. Jésus, couronné, vêtu d'une tunique brune et d'une longue chape rouge fourrée d'hermine et agrafée par une sorte de marguerite à la poitrine, est assis sur un trône recouvert d'une housse verte papillonnée ; derrière la Vierge, un fauteuil rouge en forme de pliant, avec draperie verte tendue entre les montants ; sur le siège, un coussin rouge ; au-dessus de sa tête, un ange aux ailes rouges déployées, tient une couronne d'or. Même fond qu'au n° VI.

VIII. f° 79. — *Le saint roi David.* Il est assis entre deux rochers, dans la verdure, au pied d'un arbre, les mains et les yeux levés vers Dieu, qui lui apparaît entouré de huit séraphins rouges, dans un quart de cercle bleu, à l'angle de la miniature. David porte une couronne d'or, chevelure et barbe longues et blanches. Ses manches laissent paraître deux vêtements bleus, l'un aux manches serrées au poignet, l'autre aux manches plus larges avec bordure dorée. Cette dernière tunique est serrée par une ceinture dorée à laquelle est suspendue une aumônière aussi dorée. Par dessus la tunique, un long manteau rouge fourré d'hermine, agrafé à l'épaule droite et relevé au bras gauche. Devant le roi, sa harpe à dix cordes, appuyée sur un rocher. Même fond que les n°s VI et VII.

IX. f° 95. — *Crucifixion.* Le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. L'apôtre porte, par dessus une tunique rouge resserrée à la ceinture, un manteau vert agrafé à la poitrine et qu'il relève de la main gauche qui porte un livre noir. Fond vermillon avec des carreaux et des croix d'or.

X. f° 98 v°. — *La Pentecôte.* Dans une moitié de cercle d'or le Saint-Esprit, au dessus de la tête de la Vierge, envoie des rayons d'or dans la direction de tous les personnages, au nombre de quatorze, la Vierge comprise. Marie tient les bras croisés sur la poitrine, Saint Pierre a un livre ouvert sur les genoux. Les apôtres portent par dessus leur tunique un manteau simplement posé sur les épaules ou agrafé à la poitrine.

Pour fond, le ciel dont le bleu, comme plus haut, n° IV, va en s'éclaircissant de haut en bas.

XI. f° 101 v°. — *La Vierge et l'Enfant Jésus.* La Vierge, assise dans un large fauteuil recouvert en partie d'une draperie rouge, et les pieds appuyés sur un coussin d'or, tient entre ses mains l'Enfant Jésus. Fond d'échiquier, or, bleu, rouge.

XII. f° 106 v°. — *Le Christ dans sa gloire.* Le Christ assis sur un arc-en-ciel qui va d'un rocher à un autre, les pieds appuyés sur un globe d'or, un manteau pourpre doublé de vert agrafé à sa poitrine, laisse voir toutes ses plaies saignantes y compris celle de son côté. Dans les angles, sur un fond bleu étoilé, deux bustes d'anges blancs aux ailes rouges, portent l'un la croix, l'autre un bâton orné qu'on serait tenté de prendre pour un sceptre. Fond d'échiquier, or, rouge et bleu.

XIII. f° 110. — *Office des morts.* Un célébrant revêtu d'un surplis à larges manches et d'une chape noire doublée de rouge à agrafe et bordure d'or, et accompagné de deux chantres dont on ne voit que le buste noir, chantent devant un livre appuyé sur un lutrin recouvert d'un tapis bleu ; aux pieds de ces personnages, une châsse recouverte d'un drap mortuaire noir avec croix rouge. Devant la châsse, deux cierges de cire jaune. Dans le côté, derrière une clôture, trois personnages, capuchon et vêtement complètement en noir. Fond vermillon avec carreaux et rosaces d'or.

X

PONTIFICAL ANGEVIN

Ms. commencement du XVe siècle. 0.340 sur 0.240 mil. Vélin. 234 ff. Reliure en bois couvert de cuir frappé. Tranche marbrée et dorée. Après le Pontifical, Règle de saint Benoit et Statuts de Marmoutier.

D'après une note qui accompagne ce manuscrit, il proviendrait de l'abbaye du Ronceray d'Angers. C'est avec cette indication de provenance qu'il figure ainsi, sous le n° 972 du catalogue de la vente Toussaint Grille :

Manuscrit. *Missel sur peau vélin du XVe s. In-f° de 231 ff. à 2 col.*

Ce Missel, très bien écrit, sur vélin blanc à grande marge, provient de l'abbaye des Bénédictines de N. D. du Ronceray d'Angers. Le volume commence par un calendrier orné des signes du zodiaque et des figures des mois : vient ensuite la règle de saint Benoit. Tout l'ouvrage est orné de lettres richement historiées, renfermant de jolies petites figures. Un écusson d'armoiries à la première page. Belle conservation (1).

Nous ferons remarquer au sujet de cette note : 1° Que ce manuscrit n'est pas un Missel, mais un Pontifical ; 2° Que dans les trois parties qu'il renferme, aucune n'est à 2 colonnes : toutes sont à longues lignes ; 3° Qu'il renferme au lieu de 231 fos, 234, non compris un feuillet de garde ; 4° Qu'il ne provient pas de l'abbaye du Ronceray, mais de celle de Saint-Serge. A part cela la note est conforme à la vérité.

L'exactitude de nos trois premières observations ressort du

(1) Catalogue des collections de feu M. T. Grille, p. 74. Angers, Cosnier et Lachèze, 1851.

seul aspect du volume. Il ne nous reste donc que celle de la quatrième à établir.

D'abord, rien dans le volume lui-même n'autorise la supposition du Catalogue. Elle semble avoir été suggérée par une note écrite sur une feuille volante, et qui a été placée comme signet au folio qui représente la bénédiction des religieuses, f° 22. On lit, en effet, sur cette feuille : *Costume des religieuses du Ronceraí*. Nous ne saurions dire si ce costume a été le costume particulier de ces religieuses ou le costume général des Bénédictines. Quant à la provenance du volume, ce n'est pas une feuille volante, ou une note anonyme, c'est le volume lui-même qui nous l'indique en beaucoup d'endroits.

Il est facile de soupçonner cette provenance à la seule lecture du calendrier qui précède le Pontifical : les fêtes de Saint-Serge y tiennent une place large et importante ; *XV kal. febr: Exceptio reliquiarum S. Sergii; VII id. mart.: Exceptio brachii S. Sergii; V kal. jul.: Exceptio reliquiarum S. Sergii: IV id. oct.: Exceptio brachii S. Sergii, secundo ; non. oct.: Sanctorum Sergii et Bachi festum annuale : II kal. nov.: Octab. S. Sergii.*

Après S. Serge, le saint auquel le calendrier attribue le plus d'honneur, est S. Brieuc : 1 mai, *S. Brioci annuale; VIII id. maii, Octab. S. Brioci ; II kal. aug., Translatio S. Brioci* (1).

Or, c'est à l'abbaye de Saint-Serge que les reliques de S. Brieuc avaient été transportées et étaient gardées depuis le temps des invasions normandes : raison amplement suffisante pour expliquer les honneurs particuliers rendus par cette abbaye au saint breton.

Mais ce qui change ces conjectures en certitude, c'est ce passage d'une prière insérée au f° 89 : *Locum istum in honore nominis tui sancteque Genitricis Marie, nec non et Sanctorum*

(1) Sans doute en souvenir de la translation des reliques de S. Brieuc faite sous Henri II, roi d'Angleterre, le 31 juillet 1166. Cette translation est mentionnée une seconde fois, avec chapes, au VIII des ides d'octobre. La fête de S. Germain, fête marquée en rouge et à 8 leçons, étant plus solennelle que cette translation qui tombait le même jour et qui n'était qu'à 4 leçons, faisait peut-être renvoyer la solennité de cette dernière à cette seconde date.

martyrum Sergii et Baschi consecratum. Ces lignes établissent clairement que ce volume a appartenu à l'abbaye de Saint-Serge.

Une considération aurait pourtant dû arrêter le premier qui a attribué notre Pontifical à l'abbaye du Ronceray. Au f° 7 du manuscrit où commence le texte du Pontifical, dans un encadrement de feuillages qui orne toutes les marges de la page, on voit des armoiries trois fois répétées. Surmontées d'une crosse, elles sont soutenues à la marge extérieure par un ange, puis reproduites aux deux angles inférieurs de l'encadrement. L'écu de ces armes porte *de gueules à la bande fuselée d'argent accompagnée au canton senestre d'une étoile ou d'une molette d'or*.

Les armes indiquent évidemment pour qui a été fait ce Pontifical. La première chose à faire pour pénétrer les secrets de son origine, était de rechercher le personnage qui les a portées. Nous avons donc demandé à M. de Farcy, pour qui les question d'art ancien et les antiquités angevines n'ont pas de secret, s'il ne connaîtrait pas, parmi les abbés Saint-Serge, quelqu'un à qui cet écusson pourrait convenir.

M. de Farcy a bien voulu nous communiquer la note suivante qu'il tenait de M. le marquis de Villoutreys :

« Hélie II, 1387-1389, de... à la bande fuselée de... Guy de Lure, 1390-1412, de... à trois croissants de... Hélie II d'Angoulême, 1412-1418 (c'est le même qui obtint l'abbaye une seconde fois). »

Nous donnant, en plus, son opinion personnelle, qui fait autorité dans la matière, M. de Farcy ajoutait : « Je crois donc que le Ms. porte les armes d'Hélie II d'Angoulême, abbé de 1387 à 1389, et de 1412 à 1418. Bruneau de Tartifume (Ms. n° 871, t. II, p. 116, Biblioth. d'Angers), donne les mêmes armes vers 1623, comme étant à Saint-Serge, dans l'église, sur une tombe d'abbé, mais sans indiquer le nom, parce que les inscriptions étaient effacées par le frottement des pieds : « L'autre tombe « qui est joignant la susdite est pareillement de pierre dure, « longue de 7 pieds 8 pouces ½, large de 3 pieds 7 pouces, sur « laquelle est pareillement gravée la représentation d'un abbé « ainsi que dessus... et à chaque côté ces armes... » (suit la

représentation de l'écusson semblable à celui du Pontifical, à part l'étoile), avec l'indication : fond de gueules, bande d'argent. »

L'absence, dans ces armes, d'une pièce qui se trouve dans les nôtres ne prouve rien contre leur identité. Pour des raisons que l'histoire n'a pas toujours recueillies, on chargeait parfois l'écu de telle ou telle pièce. Ainsi, dans ce Musée d'archéologie, on peut voir la matrice d'un sceau de Bernard de Chevenon, évêque de Saintes (1398-1410). Elle porte une pièce héraldique de moins que dans les armes de Chevenon telles qu'elles sont communément blasonnées. Cette surcharge d'un écu se produit encore de nos jours : quand un évêque passe sur un second siège épiscopal, il modifie assez souvent les armes qu'il avait prises, pour le premier. Hélie d'Angoulême ayant été deux fois abbé de Saint-Serge, son écu chargé d'une étoile d'or se rapporterait peut-être à son second abbatiat.

Il ne serait pas cependant impossible que le Pontifical eût été commencé pour son prédécesseur Guy de Lure. Le 20 juin 1409, cet abbé obtint, en effet, du pape Alexandre V, le privilège de se servir des insignes pontificaux (1). La composition d'un volume de ce genre n'était pas l'ouvrage d'un jour. L'honneur qu'il venait d'obtenir aura pu déterminer Guy de Lure à commander, pour l'abbaye, un Pontifical plus en rapport avec son nouveau privilège. Sa mort, survenue en 1412, l'aura empêché de voir la fin de cet ouvrage, qui, terminé sous son successeur, aura été marqué des armes de ce dernier. On peut, en effet, remarquer que les armes d'Hélie d'Angoulême ne se trouvent que dans un encadrement de page. Elles n'y ont été mises, par conséquent, qu'en dernier lieu, après l'achèvement du travail du copiste. Ce n'était qu'après ce travail que l'on remettait le manuscrit au miniaturiste pour le décorer.

Il n'en est pas d'un Pontifical comme d'un Missel. Le premier ne sert qu'à ceux qui ont le droit de remplir des fonctions pontificales, toutes ou en partie. Une abbaye pouvait, il est vrai, en posséder un à l'usage des prélats qui avaient à s'en servir dans son sein. Mais ceux qui remplissaient ces fonctions aimaient à avoir un Pontifical à leur usage personnel. Com-

(1) *Gallia Christiana. Prov. Turon.*, t. XIV, p. 652.

mandé peut-être par Guy de Lure ou pour lui, notre Pontifical, terminé sous son successeur, aura été orné de ses armes, tout en restant propriété de l'abbaye.

Le volume est encore dans sa première reliure. Elle est de bois recouvert de cuir frappé qui s'en va en amadou. Les plats présentent un encadrement composé de lignes et d'*Agnus Dei*. Au centre, d'autres lignes dans le sens de la longueur, séparant différents petits sujets répétés dans le même sens, et dans lesquels nous croyons reconnaître un cerf, une chimère, un pélican. Au lieu de fermoirs, il semble que le volume avait deux courroies. Au premier plat, on remarque, en effet, les amorces de deux galons de soie blanche et verte rivées dans le bois, tandis que le second plat n'offre aucune trace de rivet qui leur corresponde.

Le manuscrit comprend trois parties : Le *Pontifical*, fos 1-210, la *Règle de Saint Benoît*, fos 210-230 vo, et les *Statuts de Marmoutier*, fos 230 vo-234.

Ces trois parties sont de la même époque. S'il y a quelques différences dans l'écriture, il n'y en a ni dans le vélin, ni dans la réglure, ni dans les enluminures. Les signatures des deux dernières parties continuent celles de la première.

Parfois, dans le Pontifical, quand certaines prières ont été omises, on lit : *Quere in fine hujus libri*, fo 199 vo. Or, ces oraisons renvoyées ainsi à la fin du volume, se trouvent au fo 234, après les Statuts de Marmoutier.

Les deux dernières parties sont, comme la première, à longues lignes. Les caractères en étant moins longs, il en loge 36 lignes à la page.

Le Pontifical débute par un calendrier latin. Chaque mois du calendrier commence par une miniature dans laquelle les lettres K L (Kalendas) flanquent de chaque côté un personnage figurant le mois. En tête du nom des saints, figurent les vers habituels concernant les jours égyptiens :

Prima dies mensis, et septima truncat ut ensis.

et l'indication du nombre des jours du mois et de la lune.

Les noms des saints sont écrits en rouge pour les fêtes importantes, en noir pour les autres. A la suite du nom, les abréviations *Dupl., XII lc, VIII lc, III lc, in cap,* désignent si l'office est double, à 12, 8 ou 3 leçons, avec chapes : ces abréviations sont en rouge le plus souvent, mais quelquefois en noir. Les jours égyptiens sont indiqués par deux *D.*

Le pays d'origine du Pontifical étant déterminé, nous ne nous arrêterons pas à relever les nombreuses fêtes marquées en rouge. Ce travail serait trop long pour ce catalogue, et regarde plus particulièrement ceux qui étudient la liturgie ou l'hagiographie angevines. Nous nous contenterons de relever dans ce calendrier les noms des saints suivants, en indiquant par un R ou par un N les noms écrits en rouge ou en noir :

Saints Angevins : *Licinii, ep. andeg., id. feb.* (N); — *Albini, ep. and., kal. mart.* (N); — *Godeberti et Agliberti, episcoporum, IIII non. maii* (R); — *Excepcio reliquiarum B. Mauricii, IIII id. maii* (R); — *Translatio B. Maurilii, ep., XVII kal. sept.* (N); — *Maurilii, ep., id. sept.* (N); — *Mauricii, X kal. oct.* (R); — *Geraldi, conf., III id. oct.* (N); *Magnobodi, ep., et Lupi, ep., XVII et XVI kal. nov.* (N); — *Renati, ep. and., II id. nov.* (N).

Saints Bretons : *Guingualoei, abb., IIII kal. april.* (R); — *Brioci, kal. maii* (R); — *Chorentini, non. maii* (N); — *Yvonis, Donaciani et Rogaciani, XIIII et IX kal. jun.* (N); — *Mevenni et Judicalis, conf. XI kal. jul.* (N); — *Sansonis, ep., V kal. aug.* (N); — *Clari, ep., VI id. oct.* (N);— *Martini, ab., Maglorii, ep., IX kal. nov.* (N); — *Melanii, ep., VIII id., nov.* (N); — *Maclovii, ep., XVII kal. dec.* (R).

Ajoutons à ces noms ceux de saint Julien, év. du Mans, 28 janvier; de sainte Anne, 26 juillet, de saint Philbert, 20 août, et de saint Sénoch (de Tiffauges), abbé, *IX kal. nov.*

Comme on peut s'y attendre dans un Pontifical à l'usage d'une abbaye bénédictine, les fêtes de saint Benoît et de saint Martin sont nombreuses : *Benedicti, ab., XII kal., apr.* (R); — *Translatio B. Benedicti, V id. jul.* (R); — *Oct., B. Benedicti* (R); *Tumulatio S. Benedicti, II non. dec.* (N); — *Martini, IIII id. maii* (R); — *Translatio S. Martini, IIII non. jul.* (R); — *Transitus B. Martini, archiep. III id., nov.* (R); — *Oct., B. Mar-*

tini (R); — *Translatio capitis B. Martini, V id. dec.* (N); — *Exceptio B. Martini, archiep., id. dec.* (R).

En revanche, le calendrier ne mentionne pas les noms des saints fondateurs des autres grands ordres ; par exemple : ceux de saint Bruno, de saint Bernard, de saint Dominique et de saint François.

Le Pontifical va du fo 7 au fo 210. Il est écrit en grosse gothique régulière, plus haute que large, à l'exception des deux dernières pages. L'écriture est disposée à longues lignes réglées à l'encre rouge, 28 à la page. Les feuillets portent en double, au bas, à l'encre rouge et à l'encre noire les signatures A I. A II. A III. A IIII + ; B I. B. II. B III. B IIII. + . etc. Après l'épuisement des lettres de l'alphabet, les dernières sont remployées précédées du signe + ; de cette manière, + P I ; + P II ; + P III ; + P IIII. Les réclames sont en encre noire. Au bas des pages, quand elles n'ont pas été trop rognées par la reliure, on rencontre encore, en petits caractères noirs, les divers titres inscrits en rouge au commencement du texte, dans le courant de la page, fos 29 vo, 43, 44...

Dans la notation du Pontifical, le copiste a établi une différence entre la partie du célébrant et celle du chœur. L'une et l'autre commencent par des lettres ornées, mais les initiales de la partie du célébrant sont toutes peintes en bleu et carmin ; celles de la partie du chœur sont simplement au trait, avec une petite teinte d'ocre, et quelquefois, quelques points rouges, fo 48. Le dessin de ces dernières initiales est plus varié que celui des autres : plusieurs représentent des profils humains, fo 37 vo, 48, 49, 50, avec des mâchoires parfois ouvertes à-bouche-que-veux-tu.

La plupart des initiales des phrases dans le courant des prières sont également lavées simplement à l'ocre.

Les autres initiales, ainsi que les bouts de lignes, sont toutes peintes en or, bleu et carmin. Les petites et les moyennes, semées les unes et les autres à profusion à chaque page, sont d'or sur fond bleu et carmin, orné de filaments blancs.

Les lettres des miniatures, soit simplement ornées, soit historiées, sont toutes de couleur sur fond d'or. L'ornementation des premières consistent dans des rinceaux de feuilles de

chardon diversement coloriées, qui remplissent l'intérieur de la lettre, et en guirlandes, tantôt des mêmes feuilles, avec vrilles et baies, tantôt de fleurs et d'un feuillage plus varié, qui débordent d'un angle de la lettre sur la marge, fos 13, 14, 15, etc. Les lettres historiées ont cette même ornementation à l'extérieur : leur intérieur est rempli par des scènes en rapport avec le texte qu'elles commencent.

On trouve les unes ou les autres dans tout le volume, depuis le calendrier jusqu'aux statuts de Marmoutier. Les scènes historiées sont en plus grand nombre dans le Pontifical. Elles sont disposées le plus souvent dans une forme rectangulaire, quelquefois seulement dans un carré de 0.045 millimètres sur chaque côté. A partir du fo 166, les miniatures offrent moins souvent des scènes que de simples personnages à mi-corps et dans de plus grandes proportions. Toutes ces miniatures mesurent de 0.035 à 0.045 millimètres dans l'un ou l'autre sens.

Outre cette ornementation, quelques pages du manuscrit en ont une autre qui consiste dans un encadrement. La première page du Pontifical est ainsi toute enguirlandée de fleurs et de feuillages, or et couleurs, dans lesquels ressortent les trois écussons des armes de l'abbé Hélie d'Angoulême. Les fos 122, 200 vo, 211, offrent une ornementation analogue qui n'encadre qu'une partie de la page.

Nos miniatures offrent, dans les vêtement ecclésiastiques ou liturgiques, de nombreux détails intéressants à relever. La soutane des clercs descend jusqu'aux pieds sans être serrée toujours à la ceinture. La manche en est large dans toute sa longueur ; le collet en monte haut et couvre toute la gorge qu'il serre comme un carcan, fo 18 vo, 19. On voit des soutanes bleues, vertes, de toutes les couleurs : à part les moines, aucun clerc n'est vêtu de noir.

Le surplis est presque aussi long que la soutane, fo 7. Ses longues manches pendantes ressemblent à celles de nos jours. Il est ouvert en cœur sur le devant et est rayé horizontalement d'une broderie ou d'une passementerie en différents endroits, fo 7. Cette passementerie est parfois rouge, fo 86, vo.

La chasuble ressemble plutôt à un manteau qu'aux deux

pendants d'étoffe étriqués qu'elle offre aujourd'hui. Sans entailles latérales, elle est relevée aux bras de manière à former de gracieux plis meublants, f°s 34, 64 v°, 129 v°. Elle est ornée d'une croix par devant, suivant l'usage que constate l'auteur de l'Imitation : *Ante se crucem gerit.*

L'amict, porté comme certains religieux le portent aujourd'hui, est mobile autour du cou et peut couvrir la tête comme un capuchon, f° 7. Le prêtre croise l'étole sur sa poitrine, quand il est en aube, f° 7 ; il en laisse pendre les bouts quand il est en surplis, f° 8.

Tous les ecclésiastiques sont sans barbe. Leur large tonsure ne laisse qu'une étroite couronne de cheveux. Dans les offices, ils sont tous nu-tête, à part les évêques et les abbés qui sont mitrés. A signaler, cependant, un clerc coiffé d'une aumusse, f° 70 v°.

Le miniaturiste ne semble pas s'être préoccupé des couleurs liturgiques. Les quatre prélats qui figurent dans sa consécration d'évêque, f° 64 v°, ont chacun un ornement de couleur différente. L'évêque consécrateur porte une chasuble violette, avec revers rouge. Les chapes des trois autres sont : l'une rouge, l'autre bleue, la troisième verte. Pour accroître la bigarrure de couleur, un clerc assistant a un chape d'un bleu plus foncé que celle d'un des prélats. Dans l'ordination des diacres, ils ont tous au bras un manipule rouge. Or, l'étole que l'évêque donne au premier d'entre eux est bleue, f° 29 v°. Dans les célébrations du synode, les prêtres portent une étole bleue ou rouge, f° 17 v°.

Il ne semble donc pas que l'on doive attacher à notre Pontifical, pour la couleur des ornements liturgiques, la même importance que pour leur forme. Le miniaturiste a été peintre avant d'être liturgiste, et a calculé simplement l'effet que faisait telle couleur près d'une autre. Il a procédé, du reste, avec la même insouciance des couleurs, dans la peinture des cheveux de ses personnages. On pourrait encore rencontrer des cheveux couleur jaune paille, comme ceux qu'il donne à quelques-uns d'entre eux, mais il est assez probable que, pas plus à cette époque qu'à la nôtre, on ne voyait de chevelures bleues, à rendre jaloux un renard bleu, f°s 79 v°, 81 v°, 86 v°.

Nous ne nous arrêterons pas à parler des autres costumes. Notons, comme particularité, l'usage plus fréquent, comme coiffure, du chaperon, à la place du chapeau que nous ne trouvons nulle part. Comme coiffure de femme, nous ne rencontrons qu'un *escoffion*, vaste coiffe qui couvre le derrière de la tête et s'évase en forme triangulaire, avec deux cornes latérales en haut, f° 8.

On peut aussi distinguer dans le costume des hommes, le costume d'été à l'usage des travailleurs de la campagne, et le costume d'hiver. Le calendrier nous donne des spécimens du premier aux mois de juin, juillet et août, dans des paysans qui fauchent, moissonnent et battent leur grain. Il consiste simplement dans un caleçon court, hors duquel ils ont tiré le bas d'une chemise, courte de manche. Le second, plus complet, comprend des bas et haut-de-chausses, avec un surcot serré à la ceinture et, quelquefois, en plus, un manteau.

Ces miniatures, ainsi que celles du numéro suivant, qui provient également d'Angers, sont plus grandes que celles des deux Bibles dont nous parlons plus haut. Mais elles sont loin d'en égaler la délicatesse. Le dessin n'en est pas toujours correct ; la figure des personnages est vulgaire et sans expression. Quelques-uns de ces personnages, dans le numéro suivant surtout, sont de vrais magots.

On sent cependant que le travail de la plume est plus souvent remplacé par celui du pinceau. Les plis des vêtements, au lieu d'être indiqués par des traits noirs lavés de teintes plates, sont exprimés par des dégradations de nuances. Aucune de ces miniatures n'a de fond en perspective : ces fonds sont tous d'or ou de couleurs.

Pour n'avoir pas à retourner deux fois les feuillets de notre Pontifical, nous donnons en même temps le catalogue de ses prières et celui de ses miniatures. Nous n'indiquons que par un numéro d'ordre les lettres qui n'ont qu'une ornementation tirée du règne végétal. Quant à celles qui encadrent des scènes ou des personnages isolés, nous en détaillons la description.

Notre table des matières éparpillée dans ce catalogue de miniatures, peut donner une idée générale du volume et en

faire soupçonner l'importance liturgique. C'est à cela que doit se borner notre programme : à ceux qui étudieront plus spécialement ce Pontifical d'en faire ressortir ce que contiennent d'intéressant ses prières, ses usages, ses rites et formules des sacrements.

I. — *Janvier*. Personnage assis à une table abondamment servie. Il tient de chaque main un plat appuyé sur chacune de ses joues, dans la position de l'âne de Buridan. — II. Le Verseau.

III. — *Février*. Personnage se chauffant au feu d'une grande cheminée à la crémaillère de laquelle pend une marmite. — IV. Les Poissons.

V. — *Mars*. Vigneron taillant sa vigne avec une serpe. — VI. Le Bélier.

VII. — *Avril*. Personnage se promenant, un bouquet de fleurs de chaque main. — VIII. Le Taureau.

IX. — *Mai*. Personnage vêtu d'une pelisse à manches et au devant barbelés ; un oiseau est perché sur son poing gauche. X. Les Gémeaux.

XI. — *Juin*. Faucheur armé de sa faux. — XII. Le Cancer.

XIII. — *Juillet*. Moissonneur avec sa faucille. — XIV. Le Lion.

XV. — *Août*. Paysan battant son blé. — XVI. La Vierge.

XVII. — *Septembre*. Vendangeur foulant son vin. — XVIII. Les Balances.

XIX. — *Octobre*. Semeur jetant son grain. — XX. Le Scorpion.

XXI. - *Novembre*. Personnage tenant un chêne d'une main et un bâton de l'autre; au pied, l'animal qui se nourrit de glands. — XXII. Le Sagittaire.

XXIII. — *Décembre*. Personnage tenant des deux mains une hache levée ; à ses pieds un porc. — XXIV. Le Capricorne.

XXV. f° 7. — *Cérémonie de l'eau bénite*. Un prêtre revêtu de l'amict, de l'aube et d'une étole rouge croisée sur la poitrine, fait le signe de la croix sur l'eau contenue dans un bénitier porté par un clerc revêtu d'un long surplis à manches en

entonnoir et passé sur une soutane rouge. De sa main gauche, le clerc tient un cierge de cire jaune. Fond d'échiquier or, bleu et carmin.

XXVI. f° 8. — *Cérémonie du baptême.* Le célébrant, en soutane violette, surplis et étole rouge pendante, frotte le front d'un enfant emmailloté tenu par le parrain accompagné de la marraine, derrière laquelle se trouve un cinquième personnage. La marraine est coiffée de l'escoffion à deux cornes relevées à ses extrémités latérales. La rubrique ordonne le baptême *sub trina mersione.* f. 11. Fond d'or.

XXVII. f° 11 v°. — *Bénédiction des moines.* Trois religieux sont agenouillés devant un abbé assisté d'un clerc qui porte sa crosse. Tous portent le froc noir à capuchon et à larges manches en entonnoir. Fond vert.

XXVIII f° 13. *Benedictio cereorum et candelarum.* — XXIX. *B. Cinerum.* — XXX. f° 14. *B. palmarum.* — XXXI. *Absolucio in cena Domini.* — XXXII. f° 15. *B. ignis in cena Domini.* Feuillages.

XXXIII. f° 15. — *Lavement des pieds au Jeudi-Saint.* L'abbé, en noir, lave les pieds à six pauvres assis, les mains jointes : le premier met les pieds dans le plat... d'or. Près de l'abbé, un clerc en aube et en chape tient sa crosse. Fond d'or.

XXXIV. *B. ignis in parascere.*— XXXV. *in sabbato sancto.* — XXXVI. *B. linteaminum.* — XXXVII. *corporalium.* - XXXVIII. f° 16. *vestimentorum sacerdotalium.* — XXXIX. *planetarum.* — XL. *B. vasculi in quo Corpus Domini reconditur.* — XLI. *patenæ.* — XLII. *calicis.* — XLIII. *crucis.*

XLIV. f° 17 v°. — *Ouverture du Synode.* L'évêque en chape rouge, et mitre en tête et crosse à la main, bénit les prêtres qui prennent part au Synode : ces derniers sont en surplis et en étole rouge ou bleue. Fond d'or.

XLV. f° 18 v°. — *Confirmation.* L'évêque mitré, en aube, tunique rouge et chape bleue, fait les onctions sur le front des confirmants agenouillés devant lui ; à sa gauche un clerc en chape violette, tient sa crosse ; derrière son fauteuil, un autre clerc debout. Fond d'or.

XLVI. f° 19. — *Tonsure.* Scène analogue, les confirmants

sont remplacés par les ordinands auxquels l'évêque, avec des ciseaux, coupe quelques cheveux au-dessus de la tête. Fond lie de vin.

XLVII. f° 19 v°. — *Bénédiction d'un abbé*. L'évêque, mitré, crosse en main, revêtu d'une aube, d'une tunique bleue et d'une chape rouge, est assis dans un fauteuil derrière lequel paraît son clerc. Devant lui est agenouillé un abbé en froc noir, assisté de deux autres, en chapes verte et bleue, et tenant leur crosse à la main. Fond d'or.

XLVIII. f° 22. — *Bénédiction des religieuses*. L'évêque assis, revêtu des ornements pontificaux, bénit une religieuse agenouillée, une crosse entre les mains : derrière elle, trois autres religieuses. Toutes sont en robes noires, à manches pagode doublées de blanc. Une guimpe blanche leur monte du haut de la poitrine au menton, qu'elles recouvrent jusqu'aux oreilles, encadrant la figure. De leur tête descend sur leurs épaules un voile noir doublé de blanc. D'après une feuille volante qui marque cette page, ce serait : *le costume des Religieuses du Ronceray*. Il peut aussi bien être le costume de toutes les religieuses Bénédictines, puisque notre manuscrit, comme nous l'établissons plus haut, p. 324, n'a pas été fait pour les religieuses. Fond bleu damasquiné de filaments rouges.

XLIX. f° 27. Ordres mineurs. — XLIX bis. f° 29. Ordres majeurs : *ordo subdiaconorum*. L'évêque, assis, en habits pontificaux, assisté de deux clercs, l'un en surplis derrière son fauteuil, l'autre à sa gauche en chape rouge, et portant sa crosse, fait toucher le calice aux sous-diacres agenouillés, en aube, un manipule rouge au bras gauche. Fond d'or.

L. f° 29 v°. — *Ordo dyaconorum*. Scène analogue. L'évêque présente une étole bleue aux ordinands vêtus de l'amict et de l'aube, avec un manipule rouge. Fond carmin damasquiné de rouge.

LI. f° 34. — *Ordination des prêtres*. L'évêque, revêtu d'une chasuble ample relevée sur les bras, et avec la croix par devant, fait toucher l'hostie aux ordinands agenouillés devant lui en chasubles, bleue, rouge et autres couleurs avec étole d'une couleur différente de celle de la chasuble. Près de l'évêque, un

clerc en chape tient le calice, et un autre, en surplis, la crosse. Fond bleu damasquiné de rouge.

LII. f° 37. — *Officium dedicationis ecclesie* f° 56 v°. L'évêque en chape rouge, assisté d'un clerc portant la croix, bénit un édifice religieux ; près de lui, un baquet d'eau bénite. Fond vert damasquiné de rouge.

LIII. — F° 59 v°. Consécration d'un cimetière ; 61. d'un autel ; 62 v°. Réconciliation d'un lieu saint pollué ; f° 64 v°. Bénédiction de la première pierre d'une église.

LIV. f° 64 v°. — *Consécration d'un évêque*. L'évêque consécrateur est en chasuble, derrière son fauteuil un clerc en surplis, et à sa gauche un autre en chape bleue portant la croix. Devant lui, à genoux, le nouvel évêque mitré, assisté de deux autres évêques et d'un clerc. Fond d'or.

LV. f° 70. — *Bénédiction des fonts baptismaux*. Le pontife mitré et la crosse à la main, bénit les fonts remplis d'eau. Derrière lui, un clerc ou chanoine en soutane bleue et surplis à large manche et coiffé d'une aumusse à deux cornes latérales. Près des fonts, un clerc tenant un livre et un autre portant la croix. Fond d'or.

LVI. f° 74. — *Visite des malades*. — Le malade est couché, coiffé d'un bonnet rond blanc qui lui serre la tête. Une partie de son buste nu sort d'une couverture violette rayée. Près de son lit, un prêtre en chape verte, un livre à une main, un goupillon levé de l'autre; à gauche du prêtre, un clerc tenant le bénitier ; à droite, un autre tenant la croix et ayant à sa droite un autre portant deux cierges de cire jaune. Fond d'or.

LVII. f° 79 v°. — *Prières après la mort*. Le défunt est étendu, le corps serré dans un linceul cousu qui en moule les formes. Près du cadavre, d'un côté, le prêtre en chape rouge, assisté d'un clerc en chape bleue récite des prières devant la croix tenue par un clerc en aube; de l'autre, deux personnages en costumes bleus qui n'en laissent voir que la face. Fond d'or.

LVIII. f° 81. — *Prières devant la châsse*. Le prêtre, en chape rouge, assisté de trois clercs placés derrière lui, récite les prières devant le cercueil couvert d'un drap mortuaire orné

d'une croix blanche bordée de rouge : derrière l'entourage qui repose sur deux tréteaux et qui est orné de cierges, des personnages vêtus de noir et dont on ne voit que le visage. Fond bleu.

LIX. fo 86 vo. — *Absolution épiscopale.* L'évêque bénit une foule dans laquelle on distingue un clerc, un moine, des gens du peuple. Fond lie de vin. *Ordo ad reconciliandos hereticos vel anathematicos*, fo 87.

Fo 88. — Bénédictions de la sacristie, du dortoir, de l'infirmerie, du réfectoire, de la cuisine, de l'office. Prières devant l'église, devant l'autel, pour les pèlerins. Bénédictions *in granario, in pistrino, in lardario, in scriptorio, in caminata, in hospitali, in area, B. panis, panis novelli, vini novelli, novarum frugum, fabe, ad omnia que volueris, domus nove, putei novi, retis. Ordo ad revocandos peccatores*, fo 92, avec les questions à poser aux pénitents, les pénitences à infliger suivant la gravité des fautes, et la formule de l'absolution.

Fo 94 vo. *Ordo ad reconciliandos penitentes in parascere vel alio tempore. Ordo ad amicos in orationibus suscipiendos. Benedictio vestis nove sive clericalis.* — Fo 97. *Ordo tradicionis puerorum nobilium vel ignobilium, divitum vel pauperum.*

LX. fo 98. — *Benedictiones per annum :* Formules des bénédictions chantées par l'évêque ou par l'abbé à toutes les fêtes de l'année.

LXI. fo 122. — Capitules du *Propre du Temps :* Personnage assis, tenant entre les mains une banderole avec les paroles d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet et pariet filium.* Fond noir orné de feuillages verts. La moitié de la page est enguirlandée dans le genre de la page 7.

LXII. LXIII. fo 123. — *Nativité de Jésus.* La Vierge est assise dans un lit, tenant l'Enfant emmailloté. Près d'elle, S. Joseph ; dans le fond, derrière une claie, les grosses têtes du bœuf et de l'âne. A la tête du lit, draperie rouge. Fond d'or.

LXIV. fo 127 vo. — *Résurrection.* Le Christ sort d'un tombeau blanc à la cuve ajourée, la croix à la main gauche. Fond rouge damasquiné.

LXV. fo 128 vo. — *Ascension.* En haut les pieds du Christ

sortent d'une tunique rouge brodée d'or. En bas les Apôtres agenouillés. Fond losangé, rouge brun.

LXVI. f° 129. — *Pentecôte*. En haut la Colombe, en bas les Apôtres entourant la Vierge.

LXVII. f° 129 v°. — L'*Elévation*. Le prêtre, vêtu d'une aube et d'une chasuble ample relevée au bras, tient l'hostie au dessus du calice. Derrière, le répondant soulève sa chasuble tout en tenant de sa main droite un cierge de cire jaune. L'autel, couvert d'une nappe blanche ne porte que le ciboire. — LXVIII. 130.

LXIX. f° 130 v°. — Collectes du *Propre du Temps*, avec les prières à laudes et prime, en avent et en carême, 137. — LXX. f° 132. — LXXI. f° 132 v°. — LXXII. f° 133 v°. — LXXIII. f° 150 v°. — LXXIV. f° 154 v°. — LXXV. f° 155. — LXXVI. f° 156.

LXXVII. f° 162. — Capitules du *Propre des Saints*. *Martyre de saint Etienne*. Le saint est à genoux, les mains jointes, une pierre sur la tête. Derrière lui, un personnage en tient une seconde à bout de bras, prêt à la lui jeter.

LXXVIII. f° 166. — Capitules du *Commun des Saints*. Un apôtre, un bâton à la main droite, un livre ouvert à la gauche. Fond rouge sur lequel se détache un feuillage rouge d'une nuance différente.

LXXVIII bis. f° 169. — Collectes du *Propre des Saints*. — LXXIX. f° 171 v°. — *La Purification*. La Vierge présente Jésus au grand-prêtre. L'Enfant est debout sur un autel couvert d'une nappe blanche à rayures bleues, un bras sur l'épaule de sa mère, l'autre vers le grand-prêtre. Derrière Marie, une servante portant un cierge et un panier vide. Fond noir.

LXXX. f° 173 v°. — *Saint Benoit*. Le saint, en froc noir, tient de la main droite un livre ouvert, de l'autre une crosse. Fond de feuillage rouge.

LXXXI. — *Annonciation*. Marie est debout, légèrement inclinée vers l'ange qui lui parle à genoux ; entre eux, la banderole : *Ave Maria gratia plena*. Fond noir orné de feuillage vert.

LXXXII. f° 176 v°. — *Saint Jean-Baptiste*. Le saint est

vêtu et porte un *Agnus Dei* dans un cercle d'or. Fond carmin damasquiné.

LXXXIII. f° 177 v°. — *Saint Pierre et saint Paul.* Le premier avec une clef, le second avec un glaive. Fond carmin damasquiné de filaments blancs.

LXXXIV. f° 182. — *Couronnement de la Vierge.* Jésus-Christ assis sur le même trône que sa Mère, lui pose une couronne d'or sur la tête Fond noir orné de feuillages bleus.

LXXXV. f° 185. — *Nativité de Marie.* Sainte Anne, assise dans un lit, tient entre ses bras sa fille emmaillotée et ligotée. L'enfant porte une couronne d'or. Fond carmin damasquiné.

LXXXVI. f° 187. — *Saint Michel.* Il tient de sa main gauche un bouclier et de l'autre une croix dont il enfonce le bas dans la gueule d'un dragon. Ses ailes sont rouges. Fond d'or.

LXXXVII. f° 189. — *La Toussaint.* Assemblée de plusieurs personnages nimbés tenant l'un un glaive, l'autre des livres.

LXXXVIII. f° 190. — *Saint Martin.* Il porte la mitre, une chasuble rouge doublée de bleu, et, à la main gauche, une croix dont les quatre extrémités et le centre sont ornés de pierreries. Fond carmin avec ramage de feuilles d'or. — XCVII. 194.

LXXXIX. f° 194. — Collectes du *Commun des Saints.* — XC. f° 199 v°. — Collectes des saints Serge et Bach et saint Brieuc.

XCI. f° 200 v°. — *Les VII psaumes de la Pénitence.* Guirlandes ornant la moitié de la page ; feuillages avec un papillon.

XCII. f° 211. — *Règle de saint Benoît.* Le saint assis, une crosse à la main gauche donne, de sa droite, le volume contenant sa règle à un abbé agenouillé, crosse en main, devant lui et assisté de quatre moines. Tous les personnages sont en froc noir. Fond quadrillé et losangé, or, bleu, carmin. De la miniature se dégage une ornementation qui occupe la moitié des marges.

.XCIII. f° 230. — Statuts de Marmoutier.



XI

MISSEL ANGEVIN

Ms. première moitié du XVe siècle. 0.360 sur 0.260 mil. Vélin. 285 ff. sur deux colonnes. Reliure en bois recouvert de cuir frappé. Tranche dorée.

Ce manuscrit, comme le précédent, provient de la vente T. Grille, faite à Angers, et n'a été payé, comme lui aussi, que la modeste somme de 305 francs.

Il figure ainsi au catalogue de cette vente (1) :

973. — Ms. sur beau vélin du XVe s. In-f° de 279 ff. à 2 col. belle reliure v. gauf. du temps avec les armes du Chapitre. Ce missel, d'une très belle écriture, sur vélin blanc à grandes marges, présente dans les lettres qui commencent les chapitres, de jolis sujets de l'Ecriture Sainte. Les autres initiales sont en or et en couleurs. Très belle conservation.

Nous relevons, dans cet article, une double inexactitude. Le manuscrit, comme nous le disons plus bas, renferme non pas 279 f^os, mais 285 ; les sujets des miniatures sont tirés non pas de l'Ecriture Sainte, mais du Missel lui-même.

Ce Missel angevin, le second que possède la Collection Dobrée, appartenait autrefois à la Cathédrale d'Angers. Cette provenance est indiquée clairement par les mots qui le commencent : *Incipit missale ad usum ecclesie Andegavensis*, et par les armes du Chapitre d'Angers peintes sur le bouclier et sur la cotte de saint Maurice, miniature XXII, et répétées en bandes sur les deux plats de la reliure.

Le manuscrit nous semble avoir été écrit dans la première moitié du XVe siècle. Il est vrai que l'on peut lire, en caractères

(1) Catalogue de la vente T. Grille. 1851. V, p. 323.

gothiques, à l'intérieur du dernier plat, les mots : *Escript l'an M.CCCCLXXVI.* Mais cette inscription, ajoutée après coup, n'a par elle-même, aucune autorité. Non seulement le calendrier ne mentionne ni la fête de la Visitation, ni celle de la Transfiguration, ce qui, dans un livre officiel de liturgie, comme l'est un missel, serait étrange à cette date ; mais l'étude des miniatures, de leurs fonds sans perspective, des costumes des personnages, ne permet pas d'en reculer la composition si loin vers la fin du XVe siècle.

La miniature XXII qui représente saint Maurice nous fournit à elle seule des données plus précises pour dater ce manuscrit. Le saint est représenté debout, en costume de guerre, portant à la main gauche un gonfanon. Son armure comprend, pour le haut du corps, seulement le garde-bras jusqu'au coude, avec gants ou gantelets blancs ; pour le bas, le cuissard, la genouillère, les grèves et le soleret à bout rond. Toutes ces pièces sont en plates de fer ; sous sa cotte rouge, une bordure que l'on peut prendre pour des mailles d'acier. Les grèves sont indépendantes des solerets et, au lieu de descendre jusqu'à la semelle, s'arrêtent au talon. Par terre, aux pieds du saint, est un bassinet avec timbre en pointe, et visière mobile à l'extrémité arrondie, reposant sur la bavière, ou plutôt sur un colletin.

Or, le bassinet, qui avait remplacé le heaume, n'a été en usage que jusque vers 1430 (1) et a été remplacé lui-même par l'armet, vers 1435. Les miniatures de ce Missel ont dans leur facture plus d'un trait de ressemblance avec celles du numéro précédent. Ces deux manuscrits angevins nous semblent presque contemporains.

La reliure est en très bel état de conservation. Les plats sont recouverts de cuir frappé avec des fers dont l'agencement rappelle celui du numéro précédent. Ces plats présentent d'abord un encadrement composé de listels et de fleurs de lys dans des losanges. L'intérieur du cadre est rempli par des bandes dans le sens de la hauteur. Deux de ces bandes sont ornées d'une sorte de cordelière ou de chapelet ; deux autres

(1) Viollet-le-Duc, *Dict. du Mob.*, t. V, p. 166.

donnent les armes du Chapitre d'Angers avec, en dessous et en caractères gothiques minuscules, la devise *Vive le Roy*.

Ce volume, comme le précédent, devait être tenu fermé par des courroies plutôt que par des fermoirs. Au premier plat, on voit, sous le cuir de la reliure, des amorces de courroies de cuir fixées dans l'ais par des clous. Le bord correspondant de l'autre plat n'a aucune trace de clou : mais, plus loin, en approchant du dos de la reliure, on rencontre sur la même latitude que les amorces, deux trous vides qui devaient être utilisés pour fixer l'extrémité de cette courroie.

Le Missel a été dès son origine folioté en chiffres romains rouges. Une première numérotation commence avec le Propre du Temps et va jusqu'au f° VIII^{xx}X (170). Elle est suivie d'une seconde qui commence le Propre des Saints et comprend les f^{os} I-CVIII. Le dernier feuillet, bien que faisant partie intégrante du Missel n'a pas été chiffré, non plus que le calendrier qui comprend six feuillets, et deux feuillets de garde qui le précèdent. Comme la première partie du volume a perdu ses f°s VIII^{xx}V et VIII^{xx}VI, il y a donc en tout 285 feuillets.

Avec les réclames, le volume portait des signatures dans l'angle inférieur du feuillet. Elles ont été presque toutes rognées par la reliure. On n'en voit plus que quelques-unes, par exemple aux f°s LXV et LXVI, CXIII-CXV, de la première partie, XXV-XXVII de la seconde. Une disposition particulière indiquait si ces feuillets, chiffrés en haut de la même façon, appartenaient à la première ou à la seconde pagination. Les signatures de la première partie sont écrites dans le sens de la largeur du volume : pI, pII, pIII ; celles de la seconde dans le sens de la hauteur : pI, pII, pIII,

Tout le volume, à part le calendrier, est écrit sur deux colonnes, de 30 à 33 lignes, réglées à l'encre rouge. L'écriture, en longs caractères gothiques, a une tendance à pencher vers la droite et offre moins de régularité que celle du numéro précédent. Chaque office renferme des caractères de deux dimensions : les uns, plus grands, sont employés pour la partie du célébrant, par exemple : les oraisons, l'épitre et l'évangile ; les autres, plus petits, indiquent les parties du chœur, par exemple : l'introït, le graduel, l'offertoire, la postcommunion.

Le Missel proprement dit est précédé d'un calendrier.

Le calendrier latin commence par l'indication du nombre des jours du mois, suivie de deux vers latins : le premier relatif au signe du zodiaque ; le second aux jours égyptiens.

Nous publions, à part, chaque douzaine de ces vers. Les uns et les autres, donnés par d'autres calendriers, ont été souvent mal écrits et mal lus. De là les nombreuses variantes qu'en offrent les imprimés. Le texte de nos manuscrits est lui-même fautif en quelques endroits. Nous nous bornons à le donner sans le corriger.

JAN.	*Principium Jani santit tropicus Capriconus* (sic)
FEB.	*Mense Nume in medio sol instat sydus Aquari.*
MART.	*Procedunt dupplices in Martis tempore Pisces*
APR.	*Respicis Aprilis Aries fixe kalendas*
MAII	*Mayus agenorei mina cornua Tauri*
JUN.	*Junius equatos celo videt ire Laconas.*
JUL.	*Solsticio ardentis Cancri fert Iulius astrum.*
AUG.	*Agustum mensem Leo fervidus igne perurit*
SEPT.	*Sydere Virgo tuo Bachum September opimat*
OCT.	*Equat et October sementis tempore Libram*
NOV.	*Scorpius ybernum in preceps jubet ire Novembrem*
DEC.	*Terminat Architenens medio sua signa Decembri.*

On trouve ces vers avec d'autres analogues dans les anciens calendriers dès avant le Xe siècle. Le premier figure dans un ouvrage attribué au vénérable Bède et publié par Migne, parmi ses œuvres douteuses (1). Le quatrième et le cinquième se rencontrent dans le livre de Raban Maur, *de Computo,* publié dans le même recueil (2).

Avec cette première série de vers, notre Missel nous en donne une seconde relative aux *Jours égyptiens.*

(1) Patr. Lat., t. XC. p. 761. *Computus vulgaris qui dicitur Ephemeris.*

(2) *Unde et quibusdam veterum placuit sequentis mensis esse signum... sicut ille qui versibus inde cecinit heroicis ista :* **Respicis Apriles..... Maius.....;** *et cætera eodem modo.* Patr. Lat., t. CVII. p. 691. *Lib. de Computo. cap. 39, de duodecim signis.*

On appelait de ce nom, en souvenir de l'origine de cette croyance, deux jours du mois pendant lesquels on croyait qu'il était funeste, primitivement de faire une saignée, puis, dans la suite, d'entreprendre quoi que ce soit. Ces deux jours étaient pour le Moyen Age les équivalents de notre 13 du mois et de nos vendredis. Les faiseurs de calendriers croyaient de leur devoir de les rappeler dans un vers qu'ils plaçaient, soit avant le premier jour du mois, soit après le dernier. En plus, crainte d'oubli, dans le courant du mois, un signe indiquait ces jours pernicieux.

Dans les vers consacrés aux jours égyptiens, le premier jour se compte à partir du commencement du mois, le second à partir de la fin. Ainsi pour janvier, le premier jour égyptien est le 1, le second le 7ᵉ en remontant du 31, par conséquent le 25. C'est donc au 1 et au 25 que nous devons nous attendre à trouver une indication de ces deux jours néfastes. Et en effet, dans les différents calendriers de nos manuscrits, on remarque à ces jours un D, abréviation de *Dies*, jour. Dans notre premier Missel angevin (v. nº IV), ils sont indiqués plus clairement encore par les abréviations *D. eg. (dies egyptiaci)* (1).

Ainsi en est-il de chaque mois : les deux jours indiqués par le vers mensuel sont marqués d'un D.

Les vers de ce genre offrent de nombreuses variantes. Nos manuscrits nous en donnent deux séries. Voici celle du Missel

Jani prima dies et septima fine timetur.
At februi quarta precedit tercia finem.
Martis prima necat cuius cum cuspite quarta est.
Aprilis decima est undecimque fine timetur.
Tertia timenda datur Maii septena minatur.
Denus et ipse finit quindenus Julius init.
Tredecimus mutat Julii decimusque salutat.
Augusti nepa prima fuga de fine secunda.
Tercia Septembris et denus fert mala membris.
Tercia subit latebras Octobris dena tenebras.
Quinta novat membris pestes et tertia Novembris.
Septima dat letum, decima Decembris actum.

(1) Cf. Du Cange : *Diction. Dies Ægyptiaci.*

Ces vers sont aussi anciens que les premiers. On les trouve aussi dans les ouvrages attribués au vénérable Bède et dans des calendriers antérieurs au X[e] siècle, et publiés par Migne (1).

A titre de comparaison, nous rapprocherons ici les vers que les calendriers de nos manuscrits donnent sur le même sujet. Voici d'abord ceux du Pontifical précédent :

JAN. *Prima dies mensis, et septima truncat ut ensis.*
FEB. *Quarta subit mortem; prosternit tercia fortem.*
MART. *Primus madentem disrumpit, quarta bibentem.*
APR. *Denus et undenus est mortis vulnere plenus.*
MAII *Tercius occidit, et septimus ora relidit.*
JUN. *Denus palescit, quindenus federa nescit.*
JUL. *Tredecimus mactat, Julii denus labefactat.*
AUG. *Prima necat fortem perditque secunda cohortem.*
SEPT. *Tercia Septembris et dena fert mala menbris.*
OCT. *Tercius et denus est sicut mors alienus.*
NOV. *Scorpius est quintus, et tercius est nece cinctus.*
DEC. *Septimus exanguis, virosus denus ut anguis.*

Notre premier missel angevin emprunte ses vers mensuels tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces deux séries. Les voici mois par mois, avec les vers relatifs aux signes du zodiaque :

JAN. *Prima dies mensis, et VII truncat ut ensis.*

FEB. *Ast Februi quarta est præcedit tercia finem.*

MART. *Procedunt duplices in Martis tempore Pisces.*
Martis prima necat cujus si cuspide quarta est.

APR. *Respicis Aprilis Aries frixere kalendas.*
Aprilis decima est, undena fine timetur.

MAII. *Maius Agenorei miratur cornua Tauri.*
Tercius in Maio Lupus est et septimus anguis.

JUN. *Junius equatos celo videt ire Laconas.*
Junius in decimo quintenus a fine salutat.

(1) Patr. Lat. t. XC, p. 762, 763... et t. CXXXVIII, p. 1266 et suivantes.

JUL.	*Solsticio ardentis Cancri fert Julius austrum.* *Tredecimus Julii decimo innuit ante kalendas.*
AUG.	*Prima necat fortem, perditque secunda cohortem.* *Augustum mensem Leo fervidus igne perurit.*
SEPT.	*Tercia Septembris vulpis ferit a pede denam.* *Sydere, Virgo tuo Bachum September opimat.*
OCT.	*Equat et October sementis tempore Libram.* *Tercius et denus est sicut mors alienus.*
NOV.	*Scorpius est quintus et tercius ad mala cinctus.*
DEC.	*Terminat Architenens medio sua signa Decembre.* *Septimus exanguis virosus denus ut anguis.*

Pour en finir avec ces vers mnémotechniques, signalons-en encore deux que nous trouvons dans le calendrier de notre Missel, sur le jour où tombe la fête de Pâques.

Post Martis nonas, ubi sit nova luna requiràs.
Inde dies Domini tercia Pasca dabit.

Le calendrier ne renferme aucune miniature. L'or n'y est employé que pour les lettres KL, placées en tête de la page, et pour la lettre dominicale A. Tout le reste est écrit en rouge ou en noir. Comme dans le numéro précédent, on trouve les abréviations *Duppl. IX lc., III lc., III cap., V cap.* pour indiquer que les offices sont doubles, à neuf ou trois leçons, à trois ou cinq chapes.

Sans entrer plus avant dans l'étude du calendrier, nous nous bornons à y relever quelques noms de saints.

SAINTS ANGEVINS : *Licinii, ep. andeg., id. feb.* (R). — *Albini, ep. andeg., kal. martii* (R). — *Translatio S. Renati, XIIII kal. maii* (R). — *Benedicti, ep. andeg. id. jul.* (R). — *Translatio S. Maurilii, ep., XVII kal. sept.* (R). — *Translatio S. Renati, XIII kal. sept.* (R). — *Maurilii, ep. andeg., id. sept.; Oct. S. Maurilii, ep.* (R), — *Mauricii sociorumque eius, X kal. oct.; Oct. S. Mauricii* (R). — *Geraldi, conf., III id. oct.* (N). — *Magnobodi, ep. andeg., id. oct.* (R). — *Lupi, ep. andeg, XVI kal. nov.* (R). — *Translatio S. Maurilii, XIIII kal. nov.* (R). — *Renati,*

ep. andeg., II id. nov.; Oct. S. Renati (R). — *Apostemii, ep. andeg., XII kal. dec.* (R). — *Receptio brachii S. Maurilii, IIII nov., dec.* (R).

S. Lô ne figure pas dans le calendrier, mais il est mentionné dans les litanies, f° 95.

SAINTS BRETONS : *Yvonis, conf., XIIII kal. jun* (R). — *Donatiani et Rogatiani, mart., IX kal. jun* (N). — *Receptio coste S. Yvonis, VII id. jul.* (R). — *Sansonis, ep., V kal. aug.* (N). — *Melanii, ep., V id. oct.* (N). — *Martini, Vertavensis, abb., IX kal. nov.* (N).

On peut remarquer que S. Yves a deux fêtes marquées en rouge. La seconde *Receptio coste S. Yvonis* rappelle sans doute la translation à Angers d'une relique importante du saint breton : peut-être pourrait-elle donner encore quelques indications sur la date du manuscrit.

SAINTS DIVERS : S. Rémy, év. 19 janv. (R). — S. Julien, év. du Mans, 27 janv. (R). — S. Eutrope, mart. 30 avril (R). — S. Éloi, év. 25 juin (R). et 1er déc. (N). — *Inventio S. Quintini,* 8 juil. (R).— Ste Anne, 26 juil. (R). — S. Saturnin, 29 nov. (R).

Les fêtes de la Sainte Vierge, de même que dans les calendriers précédents, sont : la Chandeleur, 2 fév. (R). — L'Annonciation, 25 mars (R). — L'Assomption, 15 août (R). — La Nativité, 8 sept. (R), et la Conception, 8 déc. (R).

Après le calendrier, vient le Missel. Il comprend deux parties ayant chacune sa pagination. Voici le contenu de l'une et de l'autre.

I. — *Propre du Temps.* I—VIIxxI. Depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au 24e dimanche après la Pentecôte. Il contient les offices de tous les dimanches, des féries de l'Avent, du Carême et des Quatre-Temps, du mercredi et du vendredi de chaque semaine.

Prières de la Messe. VIIIxxI—VIIIxxX. Préfaces notées de Noël, l'Epiphanie, le Carême, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Croix, les Apôtres, la Sainte-Vierge. Intonations du *Gloria in excelsis* et de l'*Ite, Missa est.* Le Canon

commence par la préface commune, qui a double notation; viennent ensuite les prières habituelles, depuis *Te igitur*, jusqu'à la fin de l'*Agnus Dei*. La première oraison renferme la prière pour le roi.... ...*papa nostro N. et antistite nostro N. et rege notro N*... Ont été barrés dans les autres prières, les mots que nous mettons en majuscules : *Omnium circumstantium* ATQUE OMNIUM CHRISTIANORUM *quorum... Quam oblationem tu, Deus* OMNIPOTENS... — *Plebs tua sancta* CATHOLICA.

A partir de l'*Agnus Dei* jusqu'à la fin de la Messe, le Missel donne les prières suivantes :

Hec sacrosancta commixtio corporis...
Dne Jesu Xte qui dixisti apostolis...
Dne Jesu Xte qui es vera pax...
Pax tibi, frater, et universe S. Ecclesie Dei...
Dne Jesu Xte, Fili Dei vivi, qui ex voluntate...
Dne sancte, Pater omnipotens, eterne Deus...
Dne, non sum dignus... sed propitius esto michi...
Concede, quesumus, omnipotens et misericors Deus...
Dne Jesu Xte, qui me creasti et redemisti...
Agimus tibi gratias pro jam beatificatis...
Corpus et Sanguis D. N. J. Xti conservet...
Placeat tibi, Sancta Trinitas, obsequium...

Plusieurs de ces prières se rencontrent dans le Missel angevin dont nous parlons plus haut, p. 217. Elles ont disparu de la Messe lors de l'adoption du Missel romain.

Une rubrique concernant les ablutions permet de supposer que le prêtre pouvait à son gré dire le même jour une autre messe. Voici cette rubrique : *et deinde recipiat modicum de vino super manus, nisi tamen voluerit aliam missam celebrare ipsa die.*

II. — *Propre des Saints.* I—LII.

Commun des Saints. LIII : des Apôtres, des Martyrs, etc. Messe de mariage, LXXI ; *de Angelis, de Cruce ; de S. Maria ; de S. Spiritu ;* Oraisons *de SS. Petro et Paulo ; de omnibus Apostolis ; de Reliquiis sanctorum ; de omnibus sanctis, pro pace ; pro seipso ; pro penitentibus ; pro iter agentibus ; pro amico vivente ;*

pro amico infirmo; pro familiaribus; pro salute vivorum; pro temptacione carnis; pro tempestate; contra hostes; pro qualibet tribulatione; pro mortalitate; Missa generalis; pro vivis et defunctis; pro defunctis... pro jacentibus in cymiterio; tempore guerrarum; in memoria D. N.; pro loci custodia; missa S. Maximi: de pace; pro quacumque tribulatione; contra mortalitatem; pro peccatis, pro iter agentibus; pro serenitate; ad plurima postulanda.

Séquences. — IIII^xxVII—IIII^xxXII.

Missa de S. Spiritu; in dedicatione ecclesie.

Instructions pour les nouveaux prêtres. — IIII^xxXIII v°. C'est une sorte de traité sur la Messe. On y donne le texte des prières de la Messe, depuis celles de la préparation jusqu'au canon, dont le texte se trouve plus haut. A ces prières sont mêlées les rubriques avec leur explication, et, quelquefois, des notes historiques. On fait observer que la Messe est divisée en quatre parties : la première, depuis l'Introït jusqu'au Canon s'appelle : *Obsecrationes;* la seconde, du Canon au *Pater : Orationes;* la troisième, du *Pater* à la Communion : *Postulationes;* la quatrième, de la Communion à l'*Ite Missa est, Gratiarum actiones.* Ces rubriques et ces prières offrent avec celles du Missel romain, dans les choses secondaires, quelques divergences qui seraient curieuses à relever. Une rubrique de la Communion dit que le prêtre doit communier sous chaque espèce, bien que les laïques ne le fassent que sous l'espèce du pain, *propter periculum effusionis,* et parce que le sacrement est contenu tout entier sous chaque espèce.

Toute cette partie est d'une écriture différente de celle du Missel : elle est cependant de la même époque. L'écriture ordinaire du manuscrit reparaît, à sa suite, à la page C.

Bénédictions : des époux, du lit, du pain bénit, de la besace, du bâton, de l'eau bénite. *Pro pace, oratio ante Missam.*

Séquences et *table* des pages 71 à 101. CIII—CVIII.

Parmi les particularités intéressantes de ce Missel, notons le grand nombre de ses *proses* ou *séquences.* On en rencontre plusieurs dans les offices des grandes solennités, à la place où ces parties de l'office se chantent. D'autres ont été reléguées,

à la suite les unes des autres, vers la fin du volume en deux endroits, f°s 88 et 103.

En voici les premiers mots, avec l'indication de la fête où on les chantait :

I. Dimanches d'Avent, I : *Salus eterna, indeficiens mundi vita*, 1. — IIe : *Regnantem sempiterna*... 4. — IIIe : *Qui regis sceptra forti*... 6. — IVe : *Jubilemus omnes una Deo*... 10.

Noël, messe de minuit : *Sonent Regi nato*... 11; messe de l'aurore : *Nostra tuba nunc*... 13; messe du jour : *Letabundus exultet*... 16.

Dim. après Noël : *Christi hodierna pangimini*... 17.

Epiphanie : *Epiphaniam Deo canamus*... 19.

Pâques : *Victime paschali*... 97. Variantes : *precedet suos* au lieu de *vos*, avec l'addition de la strophe : *Credendum est magis soli Marie veraci quam judeorum turbe fallaci. Scimus Christum*, etc.

Mercredi de Pâques : *Ecce dies celebris*... 107.

Ascension : *Rex omnipotens die hodierna*... 112.

Pentecôte : *Sancti Spiritus adsit nobis gratia*... 116.

Lundi de la Pentecôte : *Alma chorus Dni*... 117.

Mardi de la Pentecôte : *Veni Sancte Spiritus*... 118. Variantes : *O lux clementissima*... *Nihil est in lumine*.

Trinité : *Benedicta sit Beata Trinitas*... 122.

Fête-Dieu : *Lauda Sion*... Variante : *Quantum potes, tantum gaude*, pour *tantum aude*. 135.

II. La Purification : *Hac clara die turma festiva*... 8.

Saint Jean-Baptiste : *Gaude caterva presentis diei*... 19 v°.

Saint Pierre : *Laude jocunda melos turma*... 22 v°.

Sainte Madeleine : *Mane prima sabbati, Surgens*... 26.

Saint Laurent : *Stella jocunditatis, alleluia*... 31.

Saint Maxime : *Hodierna lux in Dei laudem*... 83 v°.

Circoncision : *Nato canunt omnia Dno*... 88.

Conversion de S. Paul : *O alma Trinitas, deitas*... 88.

Séquence commune : 1. *Organicis canamus modulis, N. solemnia*... ; 2. *Superne matris gaudia*...

Saint Vincent : *Ecce dies preoptata, dies felix*...

Sainte Agnès et Sainte Agathe : *Stans a longe qui plurima.*

Saint Julien, évêque du Mans : *Letetur Ecclesia...*
Saint Lezin : *Zona castitatis in signum...*
La Croix : *Laudes Crucis attollamus...*

La Sainte Vierge : 1. *Ave Maria, gratia plena...* ; 2. *Veneremur Virginem...*; 3. Au temps paschal : *Virginis Marie laudes...*, pastiche comme facture et comme rythme du *Victime paschali* ; 4. Pour le samedi : *Mirandum commercium...*; 5. *Mittit ad Virginem...*; 6. *Benedicta es celorum* ; 7. *Marie preconio...* ; 8. *Alleluya. Ante thronum Trinitatis...*

Les Apôtres et Evangélistes : *Celi solem imitantes...*
Saint Michel : *Laus erumpat ex affectu...*
La Conception de N.-D. : *Dies leta celebretur...*

Veni Creator. 94. Variantes : *Qui Paraclitus dixeris. Donum Dei altissimi... Dextre Dei tu digitus... Sit laus Patri cum Filio, sancto simul Paraclito. Nobisque mittat Filius, carisma Sancti Spiritus.*

Saint Maurice : *Alludat letus ordo psallens pie...* 103.
Saint René : *Exsultemus congaudentes, Sacra sancti...*
Translation de saint René : *In hac die quæ...*
Martyrs : *Mirabilis Deus in sanctis...*
Saint Rémy : *Ecce dies, preoptata dies... Gens Francorum.*
Les Anges : *O quantum admirabilis est...*
Saint Gille : *Promat pia vox cantoris...*
Saint Denys : *Gaude, prole Grecia, Glorietur Gallia...*
Les IV Evangélistes : *Jocundare plebs fidelis...*
Saint Maimbœuf : *Ecce dies celebris Magnobodi...*
Mercredi : 1. *Simplex in essentia...* ; 2. *Ecce dies celebris...*

Temps pascal : 1. *Surgit Christus cum tropheo...* 107 ; 2. *Fulgens preclara rutilat...* 108 v°.

Sainte Anne : *Mater matris Dni felix felicissimi...*
Saint Sébastien : *Imperator maxime, Christe...*

L'étude détaillée de ces séquences serait intéressante. Il y en a de curieuses, par exemple, celle où l'on énumère ainsi tous les titres du Christ :

Alma chorus Dni, nunc pangat nomina summi. Messias, Sother, Emmanuel, Sabbaot Adonay. Est Unigenitus, via, vita, manus, omousyon... Agnus, ovis, vitulus, serpens, aries, leo, vermis... Athanatos, kyros, theos, panthon, craton, ysus...

D'autres renferment des beautés littéraires de plus d'un ordre. Dans leur nombre, nous choisirons une séquence du Temps Pascal qui joint au mouvement du dialogue, nous allions dire du drame, des sentiments nobles et touchants.

L'auteur rapporte d'abord que le Christ est sorti victorieux de la tombe. Puis il fait intervenir Madeleine, et, par la voix du chœur, lui pose une série de questions, tantôt les mêmes, tantôt avec quelques variantes auxquelles Marie répond avec un art qui fait que l'intérêt va toujours croissant.

Voici la partie principale de cette prose. Elle est pour ainsi dire un préambule de la prose *Victimæ Paschali*, qui, du reste, lui est ici incorporée, f° 107 :

Dic, Maria quid vidisti
Contemplando crucem Xti ?

Dis-nous, Marie, ce que tu as vu, en contemplant la croix du Christ?

Vidi Xtum spoliari
Et in cruce sublevari
Peccatorum manibus.

J'ai vu le Christ dépouillé et élevé sur la croix par les mains des pécheurs.

Dic, Maria, quid vidisti...

Dis-nous, Marie...

Spinis caput coronatum
Vultum sputis maculatum,
Et plenum livoribus.

J'ai vu sa tête couronnée d'épines, son visage souillé de crachats et tout meurtri.

Dic, Maria, quid vidisti...

Dis-nous, Marie...

Clavos manus perforare
Hastam latus vulnerare
Vivi fontis exitum.

J'ai vu des clous percer ses mains, une lance blesser son côté et sortir une source de vie.

Dic, Maria, quid vidisti...

Dis-nous, Marie...

Quod se Patre commmendavit
Et quod caput inclinavit
Et emisit spiritum.

Je l'ai vu se recommander à son Père, incliner la tête et rendre l'esprit.

Dic, Maria, quid fecisti,
Postquam Ihesum amisisti.

Dis-nous, Marie, ce que tu as fait, après avoir perdu Jésus ?

Matrem flentem sociavi
Quam ad domum reportavi.
Et in terram me prostravi
Et utrumque deploravi.

Je me suis attachée à sa Mère en larmes ; je l'ai reconduite à sa demeure ; je me suis prosternée à terre, en pleurant l'un et l'autre.

Dic, Maria, quid fecisti *Postquam Ihesum amisisti.*	Dis-nous, Marie, ce que tu as fait, après avoir perdu Jésus?
Post, unguenta preparavi *Et sepulcrum visitavi,* *Non inveni quem amavi* *Planctus meos duplicavi.*	Après, j'ai préparé des aromates et j'ai visité son sépulcre. Je n'y ai point trouvé celui que j'ai aimé, et j'ai redoublé de sanglots.
O Maria, noli flere *Iam surrexit Xtus vere.*	O Marie, ne pleure plus, le Christ est vraiment ressuscité.

Suit la fin de la prose *Victimæ Paschali*, à partir de *Dic nobis, Maria, quid vidisti in via...*

Avec ces séquences nous signalerons, aussi une curieuse modification du *Gloria in excelsis Deo*. Le Missel contient deux textes de ce cantique. Le premier est identique à celui qui se chante actuellement à la messe. Le second est pour ainsi dire approprié à la Sainte Vierge. Dans le texte du premier, seul approuvé par la liturgie romaine, une dévotion particulière a intercalé les passages que nous transcrivons en majuscules :

Dne, Fili unigenite, Ihu Xte. SPIRITUS ET ALME ORPHANORUM PARACLITE. *Dne Deus Agnus Dei, Filius Patris*. PRIMOGENITUS MARIE VIRGINIS MATRIS.... *Suscipe deprecationem nostram* AD MARIE GLORIAM... *Quoniam tu solus sanctus*, MARIAM SANCTIFICANS. *Tu solus Dnus*, MARIAM GUBERNANS. *Tu solus altissimus* MARIAM CORONANS, *Ihu Xte*, fº 99.

Les principes d'ornementation du Missel sont à peu de chose près les mêmes que ceux du Pontifical précédent.

Les lettres historiées encadrent des scènes dont le sujet est tiré du Missel. Elles sont ordinairement dans un carré de 0.045 mil. sur chaque côté. La plus grande, la première, mesure 0.070 sur 0.070 mil. Souvent la miniature forme un tableau indépendant de l'initiale qui se trouve en dehors de son cadre. Nos VII, VIII, IX, XI.

Ces miniatures sont toutes accompagnées d'une bordure qui, tantôt encadre complètement la page, fos 1 et 84, et tantôt n'en orne qu'une moitié. Lorsque la miniature est sur la seconde colonne de la page, l'ornementation au lieu d'occuper une

marge latérale, passe entre les deux colonnes et s'épanouit sur les marges supérieure et inférieure : nos III, X, XV, XXV.

Avec ces miniatures, on trouve quelques lettres ornées dont les extrémités projettent sur la bordure de légères guirlandes qui n'en couvrent que le tiers ou la moitié.

Les guirlandes de ces encadrements et de ces bordures sont au trait, avec des baies d'or; on y remarque cependant en plus grand nombre qu'au numéro précédent des fleurs peintes : les unes, ainsi que leur feuillage, encore fantaisistes ; les autres, naturelles. Parmi ces dernières, on peut distinguer du myosotis, des œillets, des pâquerettes, des bleuets.

Toutes ces grandes initiales, placées au commencement des principaux offices, sont en couleur et rehaussées d'or. Chaque office renferme, en outre, un grand nombre d'autres initiales d'or sur fond de couleur bleu et carmin. Les plus grandes marquent les parties dont l'office donne le texte complet ; les plus petites, celles dont il n'indique que les premiers mots. Les bouts de lignes consistent en des dessins bleus, sans fond. C'est en bleu seulement que l'on s'est aussi contenté de peindre même les grandes miniatures des quatre dernières pages écrites après coup sur les feuillets du Missel qui étaient restés en blanc. Le dernier feuillet, qui n'avait pas été paginé, de même que les premiers feuillets de garde, devait être un feuillet de garde lui-même. Le besoin d'ajouter au Missel des proses nouvelles aura porté à l'utiliser. Ses grandes initiales, au lieu d'être en or sur fond de couleurs, sont simplement en bleu sans aucun fond.

Les *rubriques*, contre le sens du mot, sont en noir, excepté celles de la cérémonie de l'eau bénite, II, 100. On n'a employé le rouge que pour les titres de différents offices et l'indication de leurs différentes parties.

L'ensemble des miniatures dénote un art très primitif. Le dessin de plusieurs est à peine correct (nos XI, XIV). Dans son ignorance de la perspective, l'enlumineur place ses personnages sur un fond à mi-partie séparé par une ligne horizontale. Pour rappeler le ciel, il peint la partie du haut en bleu avec des étoiles d'or. Pour rappeler la terre, il peint la partie inférieure en vert, soit que la scène se passe en pleine campagne, soit

qu'elle se passe dans un appartement. Dans ce dernier cas, il continue même en vert, l'échiquier qu'il peint dans la partie supérieure, en or, bleu et carmin (nº XXII). Son intention est évidemment de rendre, par cet échiquier ou des losanges, le dallage des appartements. Mais l'exécution est loin de répondre à cette intention louable; parce qu'au lieu de tenir compte de la dépression des formes géométriques due à la perspective, il peint les carreaux du fond aussi grands que ceux du premier plan (nº XXII). Dans un autre cas, voulant orner sa scène de deux arbres, il les peint plus petits que le personnage placé au milieu (nº XIII).

Les miniatures offrent peu de variétés de costume. Presque tous les personnages sont des saints vêtus de la tunique et du manteau. Seules les miniatures VII et XV nous donnent des costumes de guerriers. A l'exception des guerriers, les personnages ont toujours la tête nue: leur chevelure, pour les hommes comme pour les femmes, présente en guise de cadre sur les deux côtés du visage, des nattes de cheveux qui semblent descendre par derrière les épaules.

I. fº 1. — *Commencement de la Messe.* Un prêtre en chasuble, agenouillé, les mains jointes, aux pied d'un autel sur lequel repose un calice. L'autel est orné d'un tabernacle et couvert d'une nappe damassée, et bordée d'une frange de couleur. Au-dessus de l'autel, le Père Éternel apparaît dans une nue : au-dessus des mains du prêtre, un petit personnage nu, agenouillé, les mains jointes, figurant son âme : interprétation de l'introït : *Ad te levari animam meam.* Fond d'or damasquiné. — II. fº 2.

III. fº 15. — *La Nativité de Jésus.* La Vierge en robe rouge est assise dans un lit. Près d'elle, S. Joseph. Derrière, l'étable dans laquelle est étendu l'Enfant-Jésus, emmailloté et ligoté. Au-dessus de la tête de la Vierge, les têtes de l'âne et du bœuf. Fond bleu. — IV. fº 18 vº. *In die Epiphanie.* — V. fº 27 vº. *In Septuagesima.* — VI. fº 73. *Dominica in Ramis palmarum.* Lettre ornée et bordure encadrant la moitié de la page.

VII. fº 97 vº. — *La Résurrection.* Le Christ sort du tom-

beau, un manteau rouge sur les épaules et une croix à la main : derrière le tombeau, trois gardes dont l'un coiffé d'un bassinet sans visière. Le tombeau est dans un champ. Au-delà de la ligne verte du champ commence le ciel étoilé.

VIII. f° 111 v°. — *L'Ascension*. En haut, les pieds du Christ sortant de sa robe rouge. En bas, la Vierge en robe et manteau bleus, les mains jointes. De chaque côté d'elle, les Apôtres. Jusqu'à la naissance du ciel étoilé, fond vert figurant un champ.

IX. f° 116. — *La Pentecôte*. En haut, la colombe. En bas, la Vierge en bleu, entourée des Apôtres. Pour fond, le ciel étoilé.

X. f° 122. — *La Trinité*. Le Père Éternel assis, tête nue et nimbée, tient la croix entre ses bras écartés. Fond : intérieur d'église.

XI. f° 124. — *La Fête-Dieu*. Deux anges, un cierge à la main, adorent une hostie posée dans un calice sur un autel sans tabernacle, et couvert d'une nappe blanche damassée et bordée d'une frange de couleur. Pour fond, le ciel étoilé.

XII. f° 164. — *Préface*. Ornementation encadrant toute la page.

Lacune comprenant les f^os VIIIxxV et VIIIxxVI. Un de ces f^os, au moins, devait être orné de la miniature que l'on rencontre d'ordinaire au commencement du Canon.

XIII. f° 1. — *Saint Étienne*. Le saint, tonsuré, en aube et dalmatique, est à genoux, les mains jointes, dans un champ, entre deux arbres plus petits que lui. Il regarde dans l'angle de la miniature une main qui sort d'un nuage rouge et lui présente une couronne d'or. Pour fond, au-delà de la verdure du champ, le ciel.

XIV. f° 7 v°. — *La Purification*. La Vierge, vêtue de bleu, présente l'Enfant-Jésus en tunique rouge, au grand-prêtre debout derrière un autel. Fond d'or.

XV. f° 17 v°. — *L'Annonciation*. La Vierge, agenouillée devant un livre, détourne la tête vers l'ange en dalmatique agenouillé près d'elle. Fond d'or damasquiné. — XVI. f° 19. — XVII. f° 22.

XVIII. f° 26 v°. — *Saint Jacques.* Le saint est assis un livre à la main, à l'autre le bourdon de pèlerin et une coquille à son chapeau. Fond carmin, damasquiné.

XIX. f° 32 v°. — *L'Assomption.* La Vierge couronnée est assise sur le même trône que son Fils. Cf. numéro précédent LXXXIV. Fond d'or.

XX. f° 37. — *La Nativité de la Sainte Vierge.* Sainte Anne, vêtue d'une robe bleue, est étendue dans un lit qui disparaît sous une immense couverture rouge qui retombe jusqu'au sol. Une servante tient dans ses bras l'enfant emmaillottée et ligotée (1). La scène se passe dans un appartement tout peint en vert, du plancher au plafond. — XXI. f° 38.

XXII. f° 40. — *Saint Maurice.* Voir plus haut, p. 341. Aux pieds du saint, son bouclier orné, ainsi que sa cotte rouge et son gonfanon, des armes du Chapitre d'Angers. Fond d'échiquier : en bas, en vert ; en haut, or, bleu, carmin, surchargé de losanges et de cercles. XXIII. f° 41.

XXIV. f° 45 v°. — *La Toussaint.* Cinq personnages figurant l'assemblée des saints.

XXV. f° 50. — *Saint André.* Le saint vêtu d'une tunique bleue, bordée au cou, aux manches et au bas de parements d'or, est attaché par des cordes à sa croix. Fond : mi-partie en vert, figurant le sol, et, en couleurs, échiquier or, bleu et carmin. — XXVI. f° 53.

(1) Nous écrivons plus haut *emmailloté* avec un *t*, ici avec deux *t* : dans les deux cas, intentionnellement. La première de ces formes a pour elle le dictionnaire de Larousse ; la seconde, ceux de l'Académie et de Littré. Par une bizarrerie dont notre vocabulaire français offre plus d'un exemple, *maillot* a formé *démailloter* avec un seul *t*, et *emmaillotter* avec deux. En donnant deux formes pour ce dernier mot, nous laissons le lecteur libre de choisir celle qui lui plaira.

Quant au mot *ligoté*, nous avouons ne l'avoir rencontré dans aucun dictionnaire, pas même dans les suppléments successifs du Dictionnaire de Littré. Il est cependant d'un usage courant dans la conversation et dans les journaux, non seulement de province mais aussi de Paris. Comme il rend notre pensée beaucoup mieux que *lié* ou que *ficelé*, nous le maintenons en attendant que l'Académie prononce à son sujet. Au train dont va son dictionnaire, il est bien à craindre que tous les mortels actuels ne soient plus quand les immortels aborderont la lettre qui commence ce mot.

XII

LIVRE D'HEURES

Ms. seconde moitié du XVe siècle. 0.120 sur 0.080 mil. Vélin. Deux volumes reliés, par Simier, en maroquin rouge, tranche dorée ; le premier sous le titre : *Horæ Virginis*, 239 ff., le second sous le titre : *Preces piæ*, 174 ff.

Ces deux volumes n'en faisaient primitivement qu'un seul. On peut le constater par la suite naturelle entre les signatures. Le premier, dont le rang d'ordre est indiqué avant tout par le calendrier, épuise, pour les signatures, toutes les lettres de l'alphabet, et commence à les remployer en les doublant. Son dernier cahier est signé *ee*. Le premier cahier du second volume est signé *gg*. La signature *ff* manque : nous ignorons pour quelle raison.

La reliure actuelle, en maroquin rouge, avec gardes de soie moirée bleu ardoise, encadrée, ainsi que les plats, de dessins or, avec mosaïque noire, est d'un maître. Elle porte, en bas du dos, les mots : *relié par Simier*. Au-dessous, les trois lettres M. S. V. indiquent probablement le nom du propriétaire qui l'a fait relier. Le relieur a mis au dos du premier volume : *Horæ Virginis*, et à celui du second : *Preces piæ*. Ces indications sont un peu arbitraires. Le premier volume comprend, avec les Heures de la Vierge, d'autres offices, et, en particulier, celui des morts. Il nous semble plus logique de désigner ces deux volumes sous le nom de *Livre d'heures*, comme les autres manuscrits de ce genre.

La reliure de Simier doit être au moins la troisième que le manuscrit a subie.

A la dernière page du volume des *Preces piæ*, on remarque, en effet, un report, en lettres bleues, d'un texte qui ne se trouve pas en face de cette page, mais qui a dû s'y trouver lors de la

reliure qui, en pressant les pages voisines, a occasionné ce report. Or les noms, ainsi reportés, sont les noms écrits en bleu à la première page du calendrier du manuscrit : *Oct. S. Estienne, S. Symeon, S. Rigobert, S. Pol hermite, S. Hylaire, S. Félix.* Le calendrier se trouvait donc à cet endroit dans la reliure qui a laissé ces traces bleues. Mais il est peu probable que, à l'origine du manuscrit, on ait mis au milieu du volume le calendrier que tous les livres d'heures placent en premier lieu. D'ailleurs, ce genre de volume commence toujours par les Heures de Notre-Dame, et l'ordre des signatures établit clairement que l'auteur du manuscrit n'a pas dérogé à cet usage. Outre sa reliure primitive qui respectait cet ordre naturel, le manuscrit en a donc eu une seconde dans laquelle il était relié en un seul volume avec cette interversion entre ses deux parties ; puis une troisième, celle de Simier, qui l'a divisé en deux volumes.

Cette division a valu au volume intitulé, actuellement, *Preces piæ*, l'addition d'une belle miniature qui représente la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus endormi sur son sein. On serait d'abord tenté de croire que cette miniature en remplace une autre plus ancienne. Mais cette supposition perd sa valeur quand on considère que cette première page ne commence le volume qu'accidentellement. La miniature actuelle ne semble pas antérieure à la reliure de Simier.

Notre manuscrit a été acquis par M. Dobrée à la vente Lamezangère, qui eut lieu en novembre 1830. Il est écrit en gothique, plus longue que large, à longues lignes réglées en rouge, quatorze à la page. Le texte occupe $0^{m}06$ sur $0^{m}04$ et est encadré d'une marge qui a, dans son ensemble, ces mêmes dimensions. Les marges supérieures et intérieures sont moins larges que les marges inférieures et extérieures. Cette disposition qui relègue le texte vers le haut et vers l'intérieur du volume, afin d'en mieux garantir l'intégrité contre la rognure des marges, était plus suivie dans les manuscrits et dans les anciennes impressions qu'elle ne l'est dans les impressions actuelles. Les marges inférieures et extérieures de notre manuscrit sont le double de celles qui leur sont parallèles : ce qui donne à la page un plus grand air.

Ce manuscrit nous semble de la seconde moitié du XVe siècle. Il est daté, plus particulièrement, par quelques détails de costumes que nous relevons dans la miniature XXII, t. II, fo 44. On y voit saint Eustache en bottes molles, très longues, souples, dont les revers montent au haut des cuisses : genre de botte qui, d'après Viollet-le-Duc, fut porté de 1440 à 1460. De plus, la dame qui est à genoux, devant le saint, est coiffée du *hennin* : genre de coiffure qui, d'après le même auteur, aurait disparu de 1470 à 1475. (1).

Tout en nous donnant ces indications sur la date du manuscrit, cette même miniature nous en donne d'autres sur les personnages pour lesquels il a été composé. Placée à la prière à saint Eustache, elle nous les montre, tous les deux, à genoux sur un même prie-Dieu, dans une scène de chasse, devant ce saint. Bien qu'on puisse s'expliquer la représentation de ce saint dans un manuscrit dont toutes les miniatures rappellent des idées de chasse, il semble cependant plus naturel d'admettre qu'il a été fait pour un seigneur qui portait ce prénom.

Au bas de la même miniature, dans son encadrement, on voit, au-dessus de la porte d'un château-fort, des armoiries données aussi, en plus grandes dimensions, dans le tome I, fo 37. C'est un écusson *mi-parti : le premier, d'or au chevron de sable, accompagné de trois merlettes de même ; le second, de gueules à deux lions d'or, armés et lampassés de même, chargés, en l'épaule, d'un petit écusson d'azur à la croix d'or, et accompagnés, en chef, d'un croissant d'or*.

Nous avons inutilement cherché, dans Palliot et ailleurs, de qui ces armoiries peuvent être. Nous croyons qu'on doit les trouver dans le nobiliaire de la province à laquelle appartenaient les propriétaires de notre manuscrit. L'alliance que ces armoiries indiquent, et le nom d'Eustache, sont des données qui en dateraient exactement la composition. Malheureusement, dans la circonstance, tout en lisant ce que nous avons sous les yeux, nous sommes forcé d'en laisser à d'autres la traduction.

Ajoutons, pour plus de renseignements, que la devise de

(1) Viollet-le-Duc. *Diction. du Mobilier français* : art. *Heuses*, p. 457, et art. *Coiffure*, t. III, p. 238 et 243.

cette famille était : *Bon vouloir*. On trouve, en effet, ces deux mots inscrits dans l'encadrement de presque toutes les miniatures, sur une banderole dont les deux extrémités sont tenues par une hermine à collier rouge, et par un corbeau.

Le calendrier, écrit en français, 1-12, ne renferme aucune miniature. Chaque mois occupe les deux pages du feuillet.

Les principales fêtes sont écrites en lettres d'or ; les autres alternativement en rouge cerise et en bleu.

Voici les premières : la Circoncision, Ste Geneviève (3 janv.), la Typhaine, S. Sébastien, S. Vincent, S. Pol (Conversion), la Chandeleur, S. Pierre, S. Mathias, N. D. (Annonciation), S. Marc, S. Jacques et S. Philippe, Ste Croix, S. Jehan, S. Nicholas, S. Barnabé, S. Jehan-Baptiste, S. Pierre et S. Pol, la Magdelaine, S. Jacques et S. Christofle, Ste Anne, S. Pierre, S. Estienne, S. Laurens, N.-D. (Assomption), S. Berthelemy, S. Louis, S. Jehan, S Leu et S. Gille, N.-D. (Nativité), Ste Croix, S. Mathieu, S. Michiel, S. Denis, S. Luc, S. Symon et S. Jude ; la Toussains, les Mors, S. Marcel, S. Martin, S. Clément, Ste Katherine, Ste Geneviefve, S. Andry, S. Nicholas, N.-D. (Conception), S. Thomas, le jour de Noël, S. Estienne, S. Jehan, les Innocens.

Parmi les autres, figurent les noms des saints et saintes qui suivent : *Janv.*, Frambout, Rigobert, Fremin, Lomer, Babile, Julien, Baudent, Demettre ; *Fév.*, Ste Bride, Ste Susanne, Verain ; *Mars*, Boutoul, Blanchart, Macedone, Offren, Affradose, Pinguesme ; *Avril*, Procor, Profert, Mapolite ; *Mai*, Fortunat, Beath, Gendulphe, Andoesme, Yves, Vandrille, Emile, Cheron ; *Juin*, Blaise (pour Basile ?), Ste Flour ; *Juil.*, Tybault, Zenon, Curien, Bertin, Arnoult, Ste Anne, Abdon, Germain ; *Août*, Osonans, Yon, Agapit, Grant, Fiacre ; *Sept.*, Donacien, Cloust, Venant, Lyeffart, Hyteche ; *Oct.*, Ozan, Lucernast, Mellon, Gacien, Magloire ; *Nov.*, Lienard, Brice, Maclou, Mauduit ; *Déc.*, Eloy, Claudrien, Ste Fare, Flamen.

Au sujet de ces fêtes, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit plus haut, page 312. Ce calendrier n'a rien d'officiel. Son auteur se préoccupe avant tout d'avoir un saint

pour chaque jour. De là, la répétition de plusieurs noms de saints, tels que ceux des saints : Babile, Boutoul, Profert, Venice...

Les Litanies des saints nous donnent, en dehors des noms qu'on y trouve ordinairement, ceux des saints : Adrien, Georges, Christofle, Tiburce, Eutrope, Quintin, Denys, Maurice, Eustache, Hippolyte, Fiacre, Antoine, Aubin, Clou, Hubert, Claude, Rémy, Germain, Gilles, Loup, Guillaume, Eloi ; et ceux des saintes : Anne, *Maria Jacobi* et *Maria Salome*, Marie l'Egyptienne, Marguerite, Véronique *(Venicia)*, Claire, Elisabeth, Radegonde, Foi, Espérance, Charité, Chasteté.

La plus grande partie du texte est en latin. On y trouve cependant, surtout dans le second volume, quelques prières en français : nous les indiquons plus loin.

Les titres des prières, les indications des antiennes et des versets sont en bleu. Ce n'est qu'à la fin du second volume que l'on trouve cette partie en rouge. Le texte orné de ces rubriques est d'une écriture qui trahit une autre main, t. II, f°s 145-173.

Voici le contenu des deux volumes : Les chiffres arabes indiquent le feuillet du volume ; les chiffres romains, la miniature qui se trouve à ce feuillet et dont nous donnons la description plus loin, sous le même numéro.

PREMIER VOLUME. — Evangiles selon S. Jean, 13, I;... S. Luc, 15, II;... S. Mathieu, 17, III;... S. Marc, 19, IV. Oroyson de N.-D. *Obsecro te Dna S. Maria...*, 20, V; *Intemerata et in eternum benedicta...*, 25 v°, VI; *Alma Redemptoris...*, 30; *Ave cujus conceptio...*, 31. Oroyson à la Croix. Les VII vers S. Bernard : *Illumina oculos meos...* Office de la Sainte Vierge, comprenant : matines, 37, VII; laudes, 68, VIII; les Heures de la Croix, 82, IX; les Heures du Saint-Esprit, 84, X; Prime de N.-D., 86, XI, de la Croix et du Saint-Esprit. Tierce, 96, XII; sexte, 104, XIII; nonne, 112, XIV; vespres, 120, XV; complies, 131, XVI. Les VII psaumes de la Pénitence, 141, XVII. Office des morts, 166 v°, XVIII. Les quinze joies de N.-D. *Doulce dame de miséricorde, mère de pitié...*, 228, XIX. Prière à la sainte Trinité : *Doulx Dieu, doulx père, saincte Trinité*, 234 v°, XX. Saincte vraye Croix aourée... (Voir plus haut, page 313).

SECOND VOLUME. — Oroyson à Dieu le Père, 2, XXI ; à Dieu le Fils ; au Saint-Esprit ; à la Trinité ; à Jhesus-crist. Oroyson de N.-D. : *Ave Regina celorum...; Salve Regina...; Regina celi...* Les V gaudes : *Gaude Virgo mater Christi...; Stabat mater...,* 14, avec quelques variantes. Les VII gaudes N.-D. : *Gaude flore virginali...,* 16 v°, etc.

Oraison des saints : Michel, Gabriel, Raphaël, à son propre ange, à tous anges ; des saints Jehan Baptiste, Jehan l'Evangéliste. Mémoire des saints : Pierre, Pol, Jacques, Phelippe et Jacques, André, Barthélemy, de tous Apostres ; des saints : Estienne, Laurens, Innocents, Christofle, Denys, Adrien, Vincent, Cosme et Damien, Eutrope, Eustaice, XXII, Sébastien, Blaise, Victor, Thomas le martir, Prins *(Prejectus),* Fabien et Sébastien, George, de tous Martirs ; des saints : Nicholas, Anthoine, Martin, Leu *(S. Lupus, pont.),* Gile, Benoist, Fiacre, Glaude, Hubert, Germain, Augustin, Anthoine de Pade, Mathelin, Ladre, Yves, de tous Confesseurs ; des saintes : Anne, Magdeleine, Marie l'Egiptienne, les deulx Marie, Katherine, Marguerite, Geneviève, Agnès, Agathe, Elizabeth, Barbe, Venice *(sancta Veronica,* prière à la sainte Face), Luce, Appoline, Oportune, Arragonde *(Radegundis),* des XI mille vierges, de sainte Avoye. Mémoire des V sains (Denys, Georges, Christophe, Blaise et Gilles) ; des V sainctes (Catherine, Marguerite, Marthe, Christine et Barbe) ; de tous sains. Oroyson pour la paix (89), du jour de Noël, de la Typhaine (Epiphanie), de Pasques fleuries, des Grandes Pasques, de l'Asencion, de la Penthecouste.

Suivent des prières précédées des indications suivantes : « Quant on veult recevoir N.-S... (93), quant on reçoit N.-S..., quant on a reçu N.-S..., quant on a songé ung songe perilleux, de quoy on a le cuer en grand malaise, on doit dire ceste oroison ; Oroison contre tous evenements : *Veni Creator,* avec les variantes que nous donnons plus haut p. 351 ; qui Dieu veult avoir debonnaire et descendant à luy, die VII fois ces deux pseaulmes : *Usquequo Domine... Ad te Domine levavi.* Se aucun est en grant neccessité, die devotement ce pseaulme : *In te Domine speravi* (101). Qui doit aler en aucun lieu qu'il doubte, die trois fois tout ce pseaulme : *Judica me...* Quant on se lieve de son lit, on doit dire trois fois ce pseaulme : *Deus in nomine tuo...* Quant

on est en aversité, on doit dire ces deux pseaulmes : *Exaudi Deus orationem... Miserere mei... quoniam conculcavit.* Qui doit plaider contre vaillant homme, die VII fois ce pseaulme : *Miserere... quoniam in te confido...* Quant aucun doit combatre, ou autre pour luy, die X fois ces deux pseaulmes : *Eripe me de inimicis... Exaudi Deus orationem.* Qui est envlopé en peché, die ce pseaulme : *Deus misereatur nostri...* Qui est en tribulacion, die ce pseaulme : *Salvum me fac...* (120). Qui veult faire une chose grant, estende soy devant l'autel et dye cinq fois ce pseaulme : *Deus in adiutorium meum...* Qui sent en soy paour du deable, die ce pseaulme : *In te Domine speravi...* Qui est en adversité du siècle, dye trois fois ce pseaulme : *Deus venerunt gentes...* (130). Qui veult que Dieu luy accomplisse son désirer en bien, die X fois par X jours ce pseaulme : *Ad te levavi...* Qui est en grant tristesse, si soit le dimenche devant l'autel, à la levation, et die ce pseaulme : *Domine Deus salutis...* Qui se sent troublé en gemissement, die ce pseaulme : *Deus refugium factus es.*

A ces psaumes succèdent des hymnes : *Xte qui lux es et dies... Vexilla Regis* avec plusieurs variantes, *Victime paschali* avec la strophe citée plus haut, p. 350, prières pour les défunts, 143, prières au Saint-Sacrement : *Ave salus mundi... Ave vere sanguis... Salve sancta caro Dei... Anima Christi sanctifica me... Ave Ihesu Xte, verbum... Ave verum corpus natum...* Prières en mémoire de la Passion, 154. XXIII.

Les dernières prières sont précédées des lignes suivantes :

« Les oroisons et service qui s'ensuivent sont tres prouffitables à dire pour le salut et remede de l'ame d'aucun de ses amis trespassés et doit estre dit par cent et cinquante iours comme il s'ensuit. Et quiconques le dira de bon cœur de quelque peine où l'ame soit, se elle attend mercy, elle sera delivrée; c'est chose approuvée : et fut iadis une nonnain qui avoit ung frere qu'elle amoit sur toute rien. Si advint ainsi qu'il fut occis et en vindrent les nouvelles à icelle nonnain. A donc commenca à dire ce service. Et avant qu'elle eust fait la moitié dud. temps de cent et cinquante iours, son frere luy apparut et ioyeusement luy dit que par force de ce service qu'elle disoit continuellement et par chascun iour, il estoit delivré de la peine qu'il devoit souffrir iusques au iour du iuge-

ment de N. S. Et ne fut en icelle peine que par l'espace de vingt iours. Si en mercya N. S. et sa sœur. »

Le volume finit par l'oraison *Famulorum tuorum... delictis ignosce.*

Si le premier volume est plutôt consacré aux prières officielles de l'Eglise, on peut dire que le second contient plus spécialement des prières instituées par la dévotion populaire, en l'honneur des saints à la mode, et que l'Eglise tolère tant qu'elles ne renferment rien de contraire à ses dogmes, sans toutefois les recommander de son autorité.

Nous avons dit, plus haut, que tout le texte était en latin à l'exception de quelques prières. Le tome I en comprend trois : *Doulce Dame de Miséricorde... Doulx Dieu, doulx Père... Saincte vraie Croix aourée...* Ces trois prières figurent également dans le Livre d'heures dont nous avons parlé plus haut, p. 313, et dans ceux qui font les deux numéros suivants.

En plus de ces prières en français, notre manuscrit comprend aussi, dans son second volume, des pièces de vers en l'honneur des saintes Anne, Marguerite, Geneviève et Avoye.

Celle de sainte Anne, intéressant plus spécialement notre pays breton, nous la donnons en entier.

OROYSON DE SAINCTE ANNE (f° 64 v°)

Tres saincte dame beneurée,
Sur toutes dames honorée,
Dois tu estre de tous servie,
Car tu portas saincte Marie
La mere Dieu, nostre Seigneur,
Qui te fit si tres grant honneur
Que il t'eslut pour recevoir
Le benefice que autre avoir
Ne pouvoit en nulle maniere :
Ce fu la divine lumiere
De quoy tu fus enluminée
Du saint Esperit et aournée.
Pour ce que vesquis chastement,
Sainctement et devotement,
Ordonna Dieu que conceuces

Sa doulce mere, et que tu fusses
Mere de celle saincte dame
A qui n'est sa pareille femme
Qui de toy nasquis sans peché,
Ne oncques ton corps ne fu taché,
Mais en toy fut sanctifiée
Et de tous si est bien amée
En luy par grant humilité
Et par la pure virginité
Dens elle se mist Dieu, nostre sire,
Pour nous oster du grief martire,
Après et souffrit mort amere.
Sy te pri, ma tres chere mere,
Que vueilles ta fille prier
Qui luy plaise à son fils prier
Que il me vueille donner confort
Et memoire de la sienne mort,
Et, après ceste mortelle vie,
Puissions estre en sa compaignée. *Amen.*

Les autres pièces de vers étant trop longues, nous n'en donnons qu'une partie.

PRIÈRE EN L'HONNEUR DE SAINTE MARGUERITE (f° 70)

Madame saincte Marguerite
Digne vierge, de Dieu eslite...
Qui le dragon parmi fendis
Qui du tirant te deffendis
Qui vainquis l'ennemy d'enfer
Enchartrée et liée en fer...

La sainte est ensuite invoquée pour la délivrance des femmes enceintes, pour que leur enfantement ait lieu sans danger

Et sans peril d'ame et de corps
Face mon enfant yssir hors
Sain et sauf si que ie le voye
Baptizé à bien et à ioye
Et se de vivre il a espace
Luy ottroye s'amour et sa grace...

PRIÈRE EN L'HONNEUR DE SAINTE GENEVIÈVE (f° 72 v°)

Vierge doulce, vierge benigne,
Vierge saincte, vierge tres digne,
Vierge franche de France née...
Jhesus, ton espoux debonnaire
Me doint, par ta saincte priere,
Humble cuer en prosperité,
Patient en adversité...
Les mauvais veille convertir
Et les bons en bien maintenir,
Guerres destruire et paix donner,
Toutes offenses pardonner,
Bonne vie et fin honorable,
Nous doint à joye pardurable,
Et aux ames de purgatoire,
Ottroit vray repos en sa gloire. *Amen.*

PRIÈRE EN L'HONNEUR DE SAINTE AVOYE (f° 82)

Saincte Avoye, vierge glorieuse,
Amie de Dieu, fille et espeuse,
Violette de humilité...
Espouse de Dieu, saincte Avoye,
Garde moy condui et a voye
Tellement que ie ne desvoye.
Fay moy tenir la droite voye
Par quoy en paradis te voye,
Requier pour moy le roy de gloire...
Que ie puisse bon conte rendre
Et me doint eschever le vice
D'orgueil, de paresse, d'avarice,
De luxure et de gloutonnie,
De ire et de mauvaise envie
Et d'autre peché mortel
Par quoy ie soye à la mort tel
Que sans douleur et sans ahan
Puisse aler au sain Abraham...

Le manuscrit est d'une riche ornementation. Nous ne mentionnons que pour mémoire les petites et les moyennes

initiales, ainsi que les bouts de lignes en couleurs rehaussées d'or. Les belles miniatures dont nous donnons le catalogue méritent mieux d'attirer et de retenir notre attention.

Ces miniatures présentent diverses dispositions. Les unes constituent de véritables tableaux avec cadres cintrés par le haut, et dans lesquels on remarque les scènes variées que nous décrivons. Ces tableaux ont ordinairement 0.060 sur 0.040 mil. Au-dessous, on a conservé la place de mettre trois lignes de texte. Dans une seule miniature, on a supprimé cette place, et donné au tableau, pour la remplacer, une hauteur de 0.075 mil. Cette miniature remplit, avec sa bordure, toute la page : elle ne porte pas, comme les autres, de texte à son verso. Les autres miniatures en forme de tableau font nos n°s VII, IX, X, XVII, XVIII, XXII et XXIII.

Avec ces tableaux, on remarque de gracieux médaillons d'environ 0.030 sur 0.035 mil. La scène occupe l'intérieur de la lettre qui se détache en couleur sur un fond ou dans un encadrement d'or. Ces médaillons, dans leurs proportions plus restreintes, représentent encore de véritables scènes : d'autres, plus petits, de 0.017 sur 0.025, ne donnent que des personnages à mi-corps. Les grands médaillons font nos n^os^ I, II, III, IV, V, VI, VIII, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI ; les petits, les n°s XIX et XX.

Les pages ornées de ces diverses miniatures sont bordées d'un premier cadre consistant en une bande sur l'or de laquelle se détachent des feuilles et des rinceaux ; puis d'un second consistant dans un grand ramage de feuillage ornemanesque entremêlé de fleurs naturelles avec, brochant sur le tout, les divers animaux de plume ou de poil avec lesquels les chasseurs peuvent avoir à se rencontrer.

Parmi ces animaux, figurent, dans les positions les plus variées, des lapins, des lièvres, un cerf, une biche et son faon, un singe, des coqs, faisans, perdrix, canards, cygnes, échassiers, corbeaux, pélicans, perroquets avec collier rouge, paons, hiboux, et, pour les chasser, des éperviers et des chiens. Avec eux, dans un ordre inférieur, des papillons, des limaçons, des mouches aux ailes transparentes, volent ou rampent à travers des bleuets bleus, blancs ou roses, des pensées, des

violettes, des soucis, des fleurs de chardon, des œillets, des pâquerettes bordées de rose, des roses rouges au cœur d'or, des raisins, la fraise ronde des jardins et la fraise pointue des bois, ainsi que d'autres plantes dans lesquelles nous croyons reconnaître l'ancolie, le myosotis, la campanule, la pervenche, la bourrache, le géranium des champs, la giroflée, etc.

De cet aperçu on peut conclure que les personnages pour qui a été fait ce Livre d'heures étaient, comme Nemrod, de grands chasseurs devant l'Eternel. Avec cette encyclopédie cynégétique, un disciple de S. Hubert aurait eu un grand mérite à ne pas laisser son regard passer du texte à la marge où l'attendaient de nombreuses et agréables distractions.

Les miniatures de ce manuscrit et de ceux qui suivent, tranchent sur celles que nous avons rencontrées jusqu'ici, par la correction du dessin, la variété des mises en scène, la beauté du coloris et par toutes les qualités que l'on recherche dans les tableaux. Les figures sont modelées avec une grande délicatesse. Parfois, elles ont une expression où percent tous les sentiments du personnage. Entre elles règne l'opposition voulue par les différences d'âge, de sexe et de conditions. Quelques-unes reproduisent les types consacrés depuis par l'iconographie chrétienne. De nos jours, on ne représente pas autrement la Vierge, S. Joseph, S. Pierre et d'autres saints.

Les fonds quadrillés, losangés, damasquinés d'or ou de couleur unie sont complètement éliminés. Les scènes se passent dans des appartements où la lumière est distribuée habilement de façon à mettre en relief les personnages, et dans des campagnes dont l'horizon se prolonge par une heureuse succession de plans.

Dans le Livre d'heures qui nous occupe, la perspective est loin d'être aussi étudiée que dans les deux suivants. Elle n'est, le plus souvent, que discrètement indiquée, et traitée par l'artiste que comme un accessoire qui ne doit pas attirer le regard aux dépens de la scène du premier plan. Bien qu'elle soit loin d'être toujours irréprochable, on est forcé de reconnaître qu'elle est souvent heureuse dans les tâtonnements de son début.

Le coloris des miniatures et de leur encadrement est riche, varié, de bon goût. Il se tient généralement dans les nuances douces plutôt que criardes. L'artiste connaissait ces dernières : il le montre, à l'occasion, de temps en temps, mais son goût l'a empêché d'en abuser.

Parmi les couleurs et pour en rehausser le ton, l'enlumineur se complaît à semer l'or.

On peut en distinguer de deux espèces : l'un brillant et en relief, l'autre lisse et mat. Le premier sert pour toutes les lettrines semées dans le texte, pour les bouts de lignes, les cadres des médaillons, la première bordure des pages enluminées, et quelques points d'où rayonnent deux ou trois traits noirs, jetés parmi les fleurs du second encadrement. Le second est réservé aux miniatures, pour les nimbes, les objets métalliques, les broderies des vêtements et les reflets à leur donner, et à ce second cadre composé de feuillages, de fleurs et d'animaux.

L'emploi du premier or était plutôt une affaire de métier que d'art, et regardait le peintre-doreur. L'emploi du second requérait un goût d'artiste et une habileté de main bien plus grande. Le même enlumineur devait savoir appliquer cet or pâle aussi bien que les autres couleurs, avec lesquelles il se fondait mieux.

Le folio 141 du tome I nous donne, par exception, une première bordure dont cet or pâle et sans relief fait le fond. Par exception aussi, elle a, pour motif d'ornementation, des pensées et des pâquerettes, au lieu des rinceaux et des feuillages de convention que l'on retrouve sur toutes les autres premières bordures. Si l'on considère combien le premier de ces ors aurait produit mauvais effet dans ces petits tableaux, par son brillant et par son relief, on comprendra pour quel motif l'artiste l'a banni de son sujet pour le reléguer dans l'encadrement.

Avant d'entrer dans la description de nos vingt-trois miniatures, notons quelques observations qui portent sur leur ensemble, afin de nous éviter d'inutiles répétitions.

Les personnes divines ne portent pas exclusivement le nimbe crucifère. Elles le déposent parfois pour prendre le

nimbe sans disque à rayons droits en forme de croix. Jésus, enfant, ne paraît qu'avec ce dernier genre de nimbe. Il ne porte le premier que sur la croix, à la résurrection de Lazare, au Jugement dernier, et dans son apparition à saint Grégoire. Pour l'emploi de telle ou telle forme, l'enlumineur semble n'avoir consulté que son inspiration du moment.

La Sainte Vierge est constamment vêtue de bleu. Son costume se compose d'une robe et d'un manteau. Parfois une guimpe lui couvre la gorge et sa tête est couverte d'un voile blanc sur lequel passe un pan de son manteau ; mais, le plus souvent, elle est nu-tête, et de grandes nattes de cheveux blonds lui descendent le long des épaules : sa figure respire toujours la modestie et la douceur.

Saint Joseph, toujours nu-tête et sans nimbe, porte une barbe et une longue chevelure grises. Il est chauve avec un bouquet de cheveux sur le haut du front : mais sa calvitie disparaît quand la marche ne le fait voir que de profil, n° XV. Par-dessus sa tunique, il porte une chape ou manteau rouge et or, qu'il garde même en voyage.

Avec la coiffure formée du manteau remonté sur la tête, coiffure portée quelquefois par la Sainte Vierge et par une sainte femme au pied de la croix, signalons le béguin noir, coiffure de la vieillesse, porté par sainte Elisabeth, n° VIII. Il est doublé de blanc et lui descend de la tête sur les épaules, cachant complètement les oreilles et les cheveux. Les coiffures des hommes sont plus variées. On y voit des toques, des chapeaux de feutre plats avec bords relevés, ou hauts de forme, en cylindre tronqué, et de larges bicornes qui semblent formés par le relèvement, sur le seul côté de devant, des bords d'un chapeau de feutre mou, t. I, f° 82.

I. f° 13. — *S. Jean.* L'Evangéliste, nimbé, assis, tient un rouleau déroulé sur ses genoux. Devant lui se dresse, sur ses serres, un aigle portant suspendue à son bec une écritoire noire. Au fond, un fleuve dans lequel s'avancent deux montagnes et sur lequel on entrevoit deux minuscules vaisseaux. Dans l'encadrement, un épervier fond sur un lièvre, un autre saigne un pigeon.

II. f° 15. *S. Luc.* L'Evangéliste est assis, tenant de la main gauche un rouleau sur son genou, et, de l'autre, sur un pupitre à double tablette tournant sur un pivot, dont la tige est brisée en double équerre, un livre dans lequel il semble lire. Au bas de son pupitre, un bœuf. L'encadrement présente, au bas, une fontaine composée de deux vasques circulaires traversées par le tuyau d'un jet d'eau : la supérieure, soutenue par deux appuis qui partent obliquement du bas de ce tuyau aux extrémités de cette vasque ; la seconde fixée au sol. Le tuyau du jet d'eau est à torsade. L'eau tombe de son extrémité dans la vasque supérieure ; de celle-ci, par deux bouches, dans la vasque inférieure ; et, de là, coule en un ruisseau dans lequel barbotent deux canards, sous l'œil paterne d'un grand échassier.

III. f° 17. — *S. Mathieu.* L'Evangéliste, coiffé d'un chapeau bleu, prend de l'encre dans une écritoire que lui tend, un genou en terre, un ange, vêtu d'une aube et d'une dalmatique violette. Au bas de l'encadrement, un chasseur coiffé d'un chapeau haut de forme, sans rebords, sonne l'hallali. Dans l'angle, un malheureux cerf sur le dos duquel s'élance un premier chien blanc, suivi d'un autre, également blanc, avec collier rouge et or.

IV. f° 19. *S. Marc.* L'Evangéliste, coiffé d'une toque d'or, écrit sur son genou en regardant un livre placé dans un pupitre à plateau circulaire à bords, tournant sur un pivot à vis fixé sur une base hexagonale, et qui permet de le remonter et de le baisser à volonté. Près de lui, un lion d'or ailé assis sur un livre. Fond d'appartement.

V. f° 20 v°. — *La Vierge et l'Enfant-Jésus.* La Vierge, en cheveux, est assise et tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus, vêtu d'une robe rouge et or, regardant un rouleau développé entre ses mains. Près d'elle, debout, deux anges, en aube et dalmatique, jouant l'un de la guitare, l'autre de la flûte. Parmi les animaux perdus dans les fleurs de l'encadrement figure, au bas, un petit singe, aussi gros qu'un limaçon qui s'avance vers lui.

VI f° 25 v°. — *La Vierge allaitant l'Enfant-Jésus.* La Vierge, une couronne d'or sur la tête, est assise sur un fauteuil au dossier élevé et tendu d'une étoffe rouge et or. De chaque

côté, debout, les mains jointes, un ange vêtu de blanc. Dans un angle inférieur de l'encadrement, combat d'un coq et d'un corbeau.

VII. f° 37. — *L'Annonciation*. La Vierge est à genoux, un livre entre les mains, sous un dais tendu de velours, brodé d'or, et portant, le long du baldaquin, les mots : *Ave*..... Devant elle, à genoux, l'archange vêtu d'une aube et d'une chape rouge, tenant de sa main droite un bâton d'or, et montrant de l'autre la banderole : *Ave gratia plena*... Au-dessus de l'archange, dans un angle, le buste du Père Eternel envoyant vers Marie des rayons d'or. Le cadre du tableau est emprunté à l'architecture du XVe siècle. Dans l'encadrement de la page, au bas, les armes de ceux pour qui le manuscrit a été composé. Voir plus haut, page 360.

VIII. f° 68. — *Visitation*. La Vierge, debout, tend la main à Ste Elisabeth qui fléchit un genou devant elle. La scène se passe au-devant d'une habitation. Derrière les personnages, une claie servant de clôture ; au-delà, la campagne ; dans le fond, silhouettes de monuments.

IX. f° 82. — *Crucifixion*. Aux pieds de la Croix, Marie tombe en pâmoison et est soutenue par S. Jean agenouillé, ainsi qu'une autre sainte femme. De l'autre côté de la croix, au premier plan, un personnage vêtu d'une longue houppelande rouge et or, fendue par le devant, et d'un camail blanc, tient à la main gauche, la pointe sur le sol, une targe triangulaire, ornée d'un *umbo* très prononcé. Près de lui et derrière, une troupe de soldats. Pour horizon, la pleine campagne jusqu'à la recontre du ciel. Dans l'encadrement, un pélican, dans son nid, se déchirant la poitrine pour nourrir ses quatre petits.

X. f° 84. — *Pentecôte*. Au milieu, sous un baldaquin rouge, la Vierge tenant un livre ouvert sur un meuble orné de panneaux. De chaque côté, les Apôtres. L'artiste en a grossi le nombre et peint seize nimbes. Entre la tête de la Vierge et le baldaquin, la colombe envoyant des rayons d'or dans toutes les directions. Pour fond, intérieur d'une église : cadre emprunté à l'architecture du XVe siècle.

XI. f° 86. — *Naissance de Jésus* L'Enfant est étendu sur

un linge posé par terre. Près de lui, en adoration, à genoux et les mains jointes, la Vierge nimbée et S. Joseph sans nimbe et en chape rouge. Derrière, le bœuf et l'âne, sous un hangar couvert de chaume. Au fond, verdure, et, au-dessus, l'étoile.

XII. f° 96. — *Les Bergers de Bethléem.* Les deux bergers regardent un ange qui tient la banderole : *Puer natus est nobis.* Ils portent des hauts-de-chausses troués aux genoux, des bas-de-chausses d'une couleur différente, et une besace à leur ceinture. L'un a un capuchon à sa gonelle, l'autre un manteau par dessus. Entre eux, leur chien; derrière, leur troupeau. En perspective, une suite de champs. Dans l'encadrement, lutte d'un pivert et d'un épervier.

XIII. f° 104. — *Adoration des Mages.* La Vierge, son Enfant sur les genoux, est assise à l'entrée d'un hangar couvert de chaume, au haut duquel brille l'étoile. Devant elle, les trois rois tenant leurs présents. Le premier est à genoux, sa couronne d'or sur la terre ; les deux autres portent leur couronne autour de la calotte de leur turban. Deux sont en tuniques et en manteaux ; le troisième porte une armure de plates qui ne lui laisse découverts que les épaules et le haut des bras.

XIV. f° 112. — *Présentation de Jésus.* La Vierge est à genoux devant un autel couvert d'une nappe et au-dessus duquel le grand prêtre, coiffé d'une tiare, tient debout l'Enfant-Jésus. Marie et le grand prêtre ont les mains couvertes du linge qui leur sert à toucher l'Enfant. Derrière la Vierge, une servante tenant d'une main un cierge, de l'autre un panier dans lequel sont les deux colombes de l'offrande.

XV. f° 120. — *Fuite en Egypte.* La Vierge, tenant son Fils, est assise, en amazone, sur l'âne recouvert d'une housse rouge et or. S. Joseph s'en va devant, tenant l'âne par le licol, et portant, appuyé sur son épaule, un bâton chargé de différents objets. En perspective, la campagne ; au fond, tours et clochers d'une ville.

XVI. f° 131. — *Couronnement de la Sainte Vierge.* Dieu, coiffé de la tiare à triple couronne et un globe à la main gauche, bénit, de la droite, la Vierge agenouillée, les mains jointes, devant lui. Au-dessus de la tête de Marie, un ange blanc, aux

ailes déployées, dépose une couronne. Dans le fond, au-dessus des boiseries, des têtes d'anges en camaïeu rouge.

XVII. fo 141. — *Le Jugement dernier*. En haut, entre deux anges qui sonnent d'une longue trompette, le Christ assis sur un arc-en-ciel, les pieds sur un globe, le buste et les bras découverts, laissant voir ses plaies. A ses pieds, d'un côté, le chœur des saints ; de l'autre, le chœur des saintes, Marie en tête. En bas, deux hommes et une femme se relèvent effrayés de leur tombeau.

XVIII. fo 166 vo. — *Résurrection de Lazare*. Le Christ, accompagné de Magdeleine et d'une foule de Juifs, bénit Lazare qui se relève de son tombeau et est assis sur son séant, les mains jointes, son linceul passé sur son épaule droite et sur ses genoux. Au bas du tombeau, une pelle d'or. La scène se passe dans un enclos fermé de murs crénelés, à la porte d'une chapelle. Par dessus les créneaux, la campagne, au fond de laquelle la silhouette d'une tour et d'autres monuments. A signaler, tout particulièrement, la figure expressive de Magdeleine.

XIX. fo 228. — *Notre-Dame de Pitié*. La Vierge tient entre ses bras le cadavre de son Fils. Personnages à mi-corps dans un médaillon de 0.017 sur 0.025. Dans l'encadrement, une biche et son faon.

XX. fo 234 vo. — *La Sainte Trinité*. Le Père et le Fils, vêtus d'une aube et d'une chape dorée, le premier tenant un globe surmonté de la Croix, ont une main posée sur un grand livre ouvert : entre eux la Colombe. Personnages à mi-corps dans un petit médaillon de 0.018 sur 0.025 mil.

XXI. t. II. fo 1. — *La Vierge et l'Enfant-Jésus*. Miniature moderne à pleine page. V. plus haut, p. 359.

XXII. fo 44. — *Saint Eustache* (1). Le saint, descendu de cheval et les mains jointes, fléchit un genou devant la croix qui

(1) Cette scène pourrait aussi se rapporter à S. Hubert. Mais comme ici elle accompagne le texte d'une prière à S. Eustache, il n'y a pas à hésiter sur son attribution. Le manuscrit suivant offre aussi une scène analogue dont le héros est également S. Eustache et non S. Hubert.

brille entre les bois du cerf qu'il poursuit avec ses deux chiens. Par-dessus un pourpoint rouge, dont la couleur paraît au collet et à la manche, il porte un corset bleu serré à la ceinture, avec manches assez amples, fendues latéralement de manière à laisser voir les crevés des manches du pourpoint, à travers lesquels perce sa manche de chemise. Ses hauts-de-chausses violets sont engagés dans de longues bottes noires à revers dorés, auxquelles sont attachés des éperons d'or. Sa corne de chasse est suspendue en bandouillère du côté droit : derrière lui, son cheval arrêté; de chaque côté, deux chiens qui courent.

Au premier plan, dans l'angle, deux personnages, les mains jointes, agenouillés sur un prie-Dieu devant un livre ouvert posé sur un petit tapis bleu posé lui-même sur un autre rouge, représentent les seigneurs pour lesquels a été fait le manuscrit. La dame est au premier plan, éclipsant de son riche costume son seigneur qu'on ne voit que de profil, au second. Elle est vêtue d'une ample pelisse ou houppelande traînante, rouge avec broderies d'or, serrée à la taille et ouverte en cœur sur le devant, avec bordure d'hermine qui lui fait le tour du cou. Une guimpe blanche lui couvre la gorge, les épaules et le haut de la poitrine jusqu'à la rencontre de sa robe. Elle est coiffée du hennin noir, longue coiffe en forme de cornet pointu, au haut duquel est suspendu un voile de gaze blanche qui la meuble légèrement et gracieusement par derrière, jusqu'aux pieds. Ce premier tableau est fait de main de maître. L'agencement général en est soigneusement étudié. Les détails de la peinture supposent un artiste sûr de son pinceau. Parmi ces détails, signalons l'habileté avec laquelle a été rendue la transparence du voile de gaze de la noble dame : on en devine les plis et les rayures, et, derrière, les objets relégués à l'arrière-plan.

L'encadrement présente un second tableau qui complète le premier, mais qui est loin d'être traité avec le même art. C'est le château de ces seigneurs, avec une scène de chasse. La porte du château est surmontée des armes que nous avons déjà rencontrées dans la miniature VII. Au devant de cette porte, un premier enclos muré renferme un étang dans lequel nagent deux cygnes. Une autre porte introduit dans un second

enclos également fermé de murs, sorte de parc où l'on trouve toute une ménagerie. D'un côté, un personnage en chapeau haut de forme tient sur son poing un épervier, et, à la main droite, les chaînes de deux chiens blancs ornés d'un collier rouge. Devant lui, se présente un faisan, ignorant du sort qui l'attend; plus loin, une perdrix et un lapin lui tournent le dos : dans un arbre, un écureuil trop visible pour échapper à l'œil du chasseur. La seule comparaison des arbres de cet enclos avec ceux de la forêt fait soupçonner que ces deux tableaux ne sont pas de la même main.

XXIII. f° 153 v°. — *Apparition de Jésus-Christ sur l'autel.* Un personnage nimbé, en chasuble bleue, accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre en dalmatiques de même couleur et portant chacun un cierge allumé, est à genoux devant un autel sur lequel sont posés un calice et un livre avec son pupitre. Tous les trois lèvent les yeux vers le Christ qui sort de son tombeau, soutenu par un ange. Dans le fond de la chapelle, on voit une grande croix avec une échelle, un suaire, la couronne d'épines, la lance, un marteau, des tenailles, trois clous, un vase, la colonne de la flagellation surmontée du coq, en un mot, tout ce qui a servi à la Passion. Dans un angle de la miniature, un chapeau rouge de cardinal. Cette scène a de grands rapports avec une autre que nous trouvons dans le manuscrit suivant, et qui se rapporte à S. Grégoire-le-Grand. Cette dernière, cependant, ne représente que l'apparition du Christ, pendant la messe, à un pape, sans les instruments de la Passion.

Seule de toutes les miniatures, cette dernière, avec sa bordure, occupe la page entière ; son verso a été réglé à l'encre rouge comme les autres pages, mais est resté en blanc ainsi que le feuillet dont elle est précédée.

XIII

LIVRE D'HEURES

Ms. seconde moitié du XVe siècle. 0.175 sur 0.120 mil. Vélin. 212 ff., plus 2 de gardes au commencement et 3 à la fin. Reliure en velours rouge-cerise, collée simplement sur l'ancienne en veau ; dos fatigué, tranche dorée.

Ce manuscrit provient de la vente *Borluut de Noortdonck*, qui eut lieu à Gand, en avril 1858. Il fait le numéro 65 du catalogue de cette vente, et porte l'*ex-libris* de cet amateur distingué.

D'après une note manuscrite que nous trouvons dans le volume, il proviendrait *de la Bibliothèque des Ducs de Bretagne*. Voici le texte intégral de cette note. C'est sur elle qu'a dû s'appuyer l'auteur du catalogue dans la rédaction de l'article qu'il y consacre à ce manuscrit :

Horæ Virginis. In-8°. Velours cerise. Manuscrit du XIVe siècle, sur vélin, orné de 96 miniatures au Calendrier, de 19 grandes miniatures, dont 10 entourées de 4 miniatures plus petites et de 9 miniatures en initiales à la fin : le recto et le verso de toutes les pages ornés d'arabesques. Il provient de la Bibliothèque des Ducs de Bretagne. La preuve de l'âge de ce manuscrit se tire de ce qu'il n'est point fait mention au Calendrier de la Fête de la Visitation qui fut instituée en l'an 1389.

Grâce à cette opinion sur sa provenance ducale, notre Livre d'heures a mérité d'être signalé, par le rédacteur du catalogue, parmi les plus précieux objets de cette collection.

« Les manuscrits, dit-il, ne s'y rencontrent pas en grand nombre, mais ils sont tous dignes, par la richesse et la fraîcheur de leurs miniatures, ou par leur antiquité, de prendre place dans les cabinets des amateurs les plus difficiles. Nous citerons le No 65 *(Horæ B. Mariæ Virginis)*, et le No 299

(Le Livre des Bonnes Mœurs, par Jacq. Legrant), deux délicieux volumes ornés de grandes et de magnifiques miniatures, et *provenant de la Bibliothèque des Ducs de Bretagne* (1). »

Le second de ces ouvrages étant relié *aux armes des Ducs de Bretagne*, du moins s'il faut en croire le même catalogue, qui ne donne pas la description de ces armes, nous n'avons rien à dire au sujet de cette provenance. Quant à la provenance de notre manuscrit, il ne renferme absolument rien qui autorise cette supposition.

Du reste, la fausseté n'en a pas échappé à M. Dobrée, comme le montre la note suivante, la seule que nous ayons rencontrée de sa rédaction sur tous ses manuscrits. Nous l'insérons d'autant plus volontiers que cette insertion nous procure l'honneur de sa collaboration, et qu'elle montrera au public comment il s'entendait dans ses différentes acquisitions. On sent un peu, dans cette note, la déception d'un amateur qui ne trouve pas, dans ce qu'il a fait acheter à distance, tout ce que lui promettait un alléchant article de catalogue ; mais le ton désappointé qui y perce ne fait qu'ajouter au piquant, sans enlever à la justesse, de ses observations.

L'article du catalogue Borluut de Noortdonck commence ainsi : « *Magnifique* manuscrit du XIVe siècle, sur peau de vélin. » C'est dès le premier mot que M. Dobrée arrête l'auteur de l'article.

« Ce manuscrit, dit-il, n'est pas magnifique, le terme en est » exagéré, il n'est pas du XIVe siècle mais du XVe. Rien ne » prouve qu'il provienne des Ducs de Bretagne, mais il a passé » par cette province, ayant appartenu à Joseph Arnoult, de » Nantes, dont il porte le monogramme. (2). Cette marque, vrai-

(1) *Catalogue des livres, manuscrits, dessins et estampes formant le cabinet de feu M. Borluut de Noortdonck, Gand.* Ad. Van der Meersch, t. I, préface I. XVI Cet article appauvrit notre manuscrit de cinq miniatures : il y en a 11 grandes entourées de 4 petites, et 10 petites à la fin. Voir plus loin, p. 389.

(2) Ce monogramme de 0.009 mill. carrés, à l'encre rouge, figure au bas de la première page. Dans la circonférence de l'O, on voit, conjointes, les lettres A. R. V., pour U. L. T.; l'extrémité de ces lettres, excepté celle de l'R, déborde de la circonférence. Il faut un peu de bonne volonté pour voir le T ; il en faut beaucoup plus pour découvrir l'N qui est penché, *N*, tandis que les autres caractères sont droits.

» semblablement inconnue à M. Borluut de Noortdonck, n'a pas » dû motiver l'attribution de l'origine qu'il assignait à son ma- » nuscrit, et l'on se demande où il a pu la prendre, le livre » n'en portant aucun signe.

» Je ne sais si ce manuscrit est bien celui, le seul Livre » d'heures manuscrit, porté dans le catalogue de J. Arnoult, » quelques livres possédés par lui n'y ayant pas figuré ; mais » c'est probable. Si c'est le même, il se pourrait qu'il eût » appartenu à Gaignat, car une note manuscrite de J. Arnoult, » sur le catalogue de sa bibliothèque que j'ai, indique, au Livre » d'heures, qu'il a été, *ou bien qu'un mss. semblable* a été » vendu 79 francs chez Gaignat. L'ambiguité de la supposition » serait déraisonnable, et l'on pourrait tenir pour certain que » c'est bien l'exemplaire de Gaignat qu'il possédait, si le bon- » homme Arnoult n'avait donné, dans quelques-unes de ses notes, » la preuve d'un manque complet de bon sens, et n'autorisait à » supposer que, bien que la qualité d'un manuscrit puisse être » toute différente de celle d'un autre, il n'aurait point hésité » à donner au sien la valeur qu'aurait eue un autre volume.

» Mais, admettons que cette inconséquence de sa part n'ait » pas eu lieu, ce volume, payé chez Gaignat 79 livres, pourrait » bien être le nôtre qui relié, comme celui du catalogue Gaignat, » en velours rouge, porte, comme lui, dans des espèces de car- » touches, nombre d'animaux fantastiques qui, à une époque » où l'on était peu exact, ont pu paraître à Debure, qui le » décrivait, des représentations d'histoire naturelle. »

La note de M. Dobrée cite deux catalogues qui pourraient nous donner quelque lumière sur le passé de notre manuscrit. Nous n'avons pu retrouver l'exemplaire du catalogue Arnoult annoté de la main du propriétaire et que possédait M. Dobrée. A son défaut, nous en avons consulté un autre exemplaire où nous lisons, page 18 :

Heures anciennes, manuscrit sur vélin en lettres gothiques décorées de jolies miniatures, d'ornements et de vignettes dorées autour des pages. In-4°. M. V. t. d. v. v. (1).

(1) *Catalogue des Livres qui composent la bibliothèque de M. Arnoult, docteur en médecine à Nantes*. S. l. n. d. (Nantes, imprimerie Forest, 1826).

Presque toutes ces indications peuvent se rapporter à notre volume : il est sur vélin, ses tranches sont dorées, il a des vignettes dorées autour des pages, mais s'il faut voir dans les initiales M. V., l'indication de la reliure, nous avons peine à y reconnaître un volume relié en velours rouge. M. V. peut s'interpréter : maroquin vert ou violet. Sous ce rapport, il y a loin de compte entre le signalement et l'objet que nous avons.

D'un autre côté, d'après l'exemplaire du catalogue J. Arnoult annoté de sa main, « le manuscrit ainsi décrit, ou un manuscrit semblable, avait été vendu 79 francs chez Gaignat ». Nous reportant au catalogue Gaignat, nous y trouvons trois Livres d'heures ainsi mentionnés sous les nos 191, 192 et 193 (1) :

191. — *Heures anciennes*. Mss. sur vélin, en lettres gothiques, très bien conservé, et décoré de belles miniatures avec des cartouches dans lesquels sont pareillement exécutés différents sujets de l'Histoire Naturelle. In-fol. relié en velours cramoisi. (Vendu 221 l. 2 s.)

192. — *Heures très anciennes*. Mss. sur vélin, en lettres gothiques, *qui paraît* avoir été exécuté dans le XIVe siècle, et décoré de *miniatures bien* conservées et relevées en or bruni. In-4o relié en velours cramoisi. (Vendu 12 l. 10 s.)

193. — *Autres Heures anciennes*. Mss. sur vélin, en lettres gothiques, décoré de jolies miniatures et d'ornements autour des pages, très bien conservé. In-4o mar. bleu. (Vendu 79 l. 19 s.)

Il semble bien que c'est au no 193 que se rapporte l'annotation de J. Arnoult. C'est le seul numéro qui ait été vendu 79 l., et l'ensemble de la description peut convenir au manuscrit qu'il possédait. Mais le manuscrit Gaignat était relié en maroquin bleu, et le nôtre l'est en velours rouge : il n'y a donc pas possibilité d'identifier ce dernier avec celui de Gaignat. On remarquera cependant que, entre le manuscrit J. Arnoult et le manuscrit vendu 79 l. à la vente Gaignat, il n'y a de différence que dans la couleur attribuée par les catalogues à la reliure. Ils sont tous les deux reliés en maroquin : l'un en maroquin bleu, l'autre en maroquin violet : entre le bleu et le violet,

(1) *Supplément à la Bibliographie instructive du Catalogue des Livres du Cabinet de feu M. Louis-Jean Gaignat*... Paris, chez *François de Bure le jeune*, MDCC.LXIX.

sur les confins de ces deux couleurs, il n'y a parfois qu'une interprétation de nuances. Aussi ne serait-il pas impossible que le manuscrit Arnoult fût le même que le n° 193 du catalogue Gaignat. En tout cas, il n'est pour nous d'aucun intérêt, puisque le nôtre, relié en velours, ne peut pas être identifié avec un volume relié en maroquin.

Mais, d'après la note de M. Dobrée, « le bonhomme Arnoult », comme il l'appelle, nous semble avoir amalgamé dans un seul article deux articles qui désignent deux manuscrits bien différents, les nos 191 et 193 du catalogue Gaignat. Si le second est relié en maroquin, le premier est *relié en velours cramoisi* et renferme *« de belles miniatures avec des cartouches dans lesquels sont pareillement exécutés différents sujets de l'Histoire Naturelle ».*

Cette description peut-elle se rapporter au nôtre? C'était l'opinion de M. Dobrée, qui croyait pouvoir identifier avec des sujets d'histoire naturelle les animaux fantastiques peints dans chaque bordure des pages du volume. Malheureusement, cette identification est très discutable : ces animaux sont par trop fantastiques pour être pris pour des sujets d'histoire naturelle. Avec la plus grande complaisance, on a peine à se résigner à dire qu'ils sont dans des cartouches. D'ailleurs, le n° 191 du catalogue Gaignat était in-folio et, malgré l'élasticité de cette expression, nous hésitons à l'appliquer à un volume qui ne mesure que 0.175 sur 0.120 mil.

En somme, le manuscrit décrit dans le catalogue Arnoult, pourrait être le manuscrit relié en maroquin et payé 79 l. à la vente Gaignat, c'est-à-dire le n° 193 et non le n° 191 : mais ce « Livre d'heures, le seul qui ait été porté dans le catalogue de J. Arnoult », a pris une autre direction que celle du Musée Dobrée.

Toutefois, J. Arnoult avait d'autres volumes qui, selon M. Dobrée, n'ont pas figuré à son catalogue. Il serait possible que notre manuscrit fût de ce nombre. Notre bibliophile nantais pouvait posséder plusieurs Livre d'heures provenant de la vente Gaignat. Le catalogue de cette dernière vente en mentionne deux, reliés en velours cramoisi : les nos 191 et 192. Avons-nous un de ces deux ? Ce que nous disons plus haut ne laisse guère croire que nous ayons le beau volume in-folio payé 221 l. 2 s.

Resterait le n° 192, in-4°, en velours cramoisi, attribué au XIVe siècle, et décrit bien sommairement. C'est aussi au XIVe siècle que l'attribue le catalogue Borluut de Noortdonck ; et il porte, sur l'un de ses feuillets de gardes, la note : « Ce manuscrit est d'avant la fête de la Visitation établie en 1389 ». Serait-ce le nôtre ? Avec les notes embrouillées et confuses de J. Arnoult, nous ne pouvons l'affirmer : mais, s'il vient de chez Gaignat, c'est le seul qui puisse l'être, le format et les cartouches du n° 191, la reliure du n° 193, ne nous permettant pas de le reconnaître dans ces deux numéros.

Voilà pour la provenance du volume. Quant à son âge, M. Dobrée a également raison d'affirmer qu'il est du XVe siècle et non du XIVe.

La raison alléguée dans la note manuscrite de M. de Noortdonck n'a aucune valeur : « La preuve de l'âge de ce manuscrit, dit-il, se tire de ce qu'il n'est point fait mention au calendrier de la fête de la Visitation, qui fut instituée en l'an 1389 ».

Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer que les calendriers placés en tête des Livres d'heures n'ont rien de liturgique, et que leurs rédacteurs n'ont pas plus d'autorité dans la matière que les faiseurs de beau ou de mauvais temps à l'usage des almanachs. Sans parler plus longuement du peu de soin avec lequel étaient rédigés ces calendriers, nous nous bornerons à signaler que le Musée Dobrée possède trois Livres d'heures incontestablement du XVe siècle. Or, aucun des trois ne mentionne ni la fête de la Visitation instituée en 1389, ni celle de la Transfiguration rétablie en 1456.

L'âge de ce manuscrit est surtout déterminé par ses miniatures. Le costume des personnages, l'armure des soldats qui y paraissent, sont de la seconde moitié du XVe siècle. Il en est ainsi des détails de l'ornementation. Cette ornementation fait pressentir la Renaissance. Dès la première page, on voit, dans la scène du bas, des pilastres. Le calendrier, dans l'ornementation des linteaux de ses encadrements, nous montre parfois des festons, des masques, des oves. Le sol des appartements, au lieu d'être pavé de carreaux réguliers, présente toujours des lignes irrégulières qui semblent des veines de marbre.

Les panneaux des intérieurs d'appartement sont également sillonnés de veines qui font d'abord croire à des décors marbrés : cependant, comme on trouve ces mêmes veines dans les murs de la crèche, f°s 71 et 82 v°, nous croyons plus prudent de ne pas préjuger, d'après ces veines, la nature des matériaux où nous les rencontrons.

Ce Livre d'heures offre avec le précédent de nombreux points de ressemblance : les deux calendriers font le plus souvent mémoire des mêmes saints. Certains sujets des miniatures, traités d'une main complètement différente, s'inspirent des mêmes traditions. Dans les deux, l'Enfant Jésus est déposé, à sa naissance, non pas dans une crèche, mais sur un linge blanc simplement étendu sur le sol. Dans les deux, le Couronnement de la Vierge a pour fond une boiserie d'où sort un buste d'ange blanc qui se détache sur des séraphins en camaïeu rouge. Dans les deux, enfin, la représentation de la Sainte Trinité nous montre le Père et le Fils assis l'un près de l'autre et non le Fils sur sa croix tenue par le Père.

L'intérieur du volume est en bon état de conservation. Il lui manque cependant un feuillet dont on ne voit plus que l'amorce entre les f°s 25 et 26. Ce feuillet commençait la prière *Intemerata...*, prière accompagnée d'une miniature dans le Livre d'heures qui précède et dans celui qui suit.

Les cahiers étaient signés à l'encre, au bas, dans l'angle extérieur. La reliure a emporté presque toutes les signatures : on n'en voit plus que quelques-unes aux f°s 116, 140, 141, 142.

Le calendrier, écrit en français, occupe douze feuillets écrits au recto et au verso : un pour chaque mois. Chaque page présente un encadrement architectural d'or. Vers la marge intérieure, deux colonnes géminées ; vers l'autre, une seule colonne plus grosse, le long de laquelle sont superposées trois niches dont la plus haute est couronnée d'un dais. Les colonnes sont ornées d'imbrications, de torsades, de rosaces et de dessins très variés. Une sorte de linteau et une base, d'or comme les colonnes, les unissent par le haut et par le bas, de manière à former un encadrement complet. Dans ces trois niches, les représentations des

fêtes et des saints mentionnés dans la page. Au bas, dans toute la largeur de la page, une scène empruntée soit aux occupations du mois, soit au zodiaque : la première est au recto, la seconde au verso.

A la différence de nos autres livres liturgiques, le calendrier ne renferme pas la division du mois en nones, ides et calendes (1). Au point de vue de son exactitude, nous ne pouvons que rappeler ce que nous avons déjà dit p. 312. Le rédacteur ne songe qu'à en remplir les lignes : en juin, par exemple, il met deux jours de rang, S. Basille, les 12 et 13, et S. Aignen, les 14 et 15. Le 17, il fait reparaître S. Marin qui figure déjà le 3 mars ; mais cette seconde fois, il le fait suivre, le lendemain 18, de Ste Marine.

Les fêtes principales sont inscrites en or : les autres alternativement en bleu et en carmin. Les premières sont, outre les fêtes d'Apôtres : la Circoncision, Ste Geneviève, la Typhaine, S. Vincent, la Chandeleur, l'Annonciation, S. Marc, Ste Croix, S. Jehan-Baptiste, S. Eloy, la Magdeleine, Ste Anne, S. Estienne, S. Laurens, l'Assomption, S. Loys, S. Jehan (la Décollation), S. Leu et S. Gille, la Nativité de N.-D., Ste Croix, S. Michel, S. Denys, S. Luc, la Toussaint, les Morts, S. Marcel, S. Martin, Ste Catherine, Ste Geneviève, S. Nicolas, la Conception, Noël, S. Estienne, S. Jehan, les Innocens.

Parmi les autres, figurent les noms des saints et saintes qui suivent : *Janv.* Frambourc, Fourci, Julien, Arragonde (Radégonde) 30. Mettran 31. — *Fév.* Ste Bride (Brigide) 1, Yon, Osenne. — *Mars.* Aubin, Marin, Boutoul, Blanchart, Getrux (Gertrude). — *Avril.* Procor, Mapolite, Profert, Oportune, Eutrope. — *Mai.* Beath 8, Yves, Vandrille. — *Juil.* Tybault, Zenon, Emont, Osmer, Seurin. — *Août.* Osonans, Vaast, Agapit, Candre. — *Sept.* Godegran, Donacien, Regnault. — *Oct.* Offrant, Ludan, Cerbon. — *Nov.* Cler, 3. — *Déc.* Fortunat, 3, Fare.

Dans les Litanies des Saints, fo 123, nous trouvons les noms des saints : Martin, Hilaire, François ; et des saintes : Anne, Marguerite, Geneviève, Avoye, Foi, Espérance et Charité.

Le texte des prières est tout en latin, excepté celui des trois

(1) Le calendrier du Livre d'heures d'Anne de Bretagne omet également cette division.

que nous avons déjà rencontrées dans les deux Livres d'heures qui figurent plus haut, p. 313 et 365.

Voici, du reste, le contenu du volume : les chiffres arabes indiquent le folio; les chiffres romains, la miniature qui accompagne le texte.

Evangiles selon S. Jean 13, XXV ; ... S. Luc 15 v°, XXVI ; ... S. Mathieu 17 v°, XXVII ; ... S. Marc 20, XXVIII Prières *Obsecro te, Dna S. Maria* 21 v°, XXIX. *Intemerata et in eternum benedicta* (1). Office de la Sainte Vierge, comprenant : matines, 31, XXX ; laudes, 58, XXXI ; prime, 71, XXXII ; tierce, 77 v°, XXXIII ; sexte, 82 v°, XXXIV ; none, 87 v°, XXXV ; vêpres, 92, XXXVI ; complies, 100 v°, XXXVII. Les VII psaumes de la Pénitence, 107, XXXVIII. Office de la Passion, 127, XXXIX. Office du Saint-Esprit, 135, XL. Office des Morts, 142, XLI. Les quinze joies N.-D. *Doulce dame de miséricorde*, 194, XLII... Les sept requestes nostre Seigneur. *Doulx Dieu, doulx père, Sainte Trinité*, 200 v°, XLIII ; *Saincte vraie Croix*, 204. Antiennes : de S. Michel, 204, XLIV ; de S. Jacques, 205, XLV ; de S. Christofle, 206, XLVI ; de S. Sébastien, 207, XLVII ; de S. Jehan-Baptiste, XLVIII ; de S. Anthoine, 209, XLIX ; de Ste Katherine, 209 v°, L ; de Ste Geneviève, 210 v°, LI ; de la Magdeleine, 211, LII ; de Ste Marguerite, 212, LIII.

Le volume est écrit en gothique plus haute que large, à longues lignes réglées à l'encre rouge, 16 à la page. Les titres des prières sont tous en bleu.

Toutes les pages du manuscrit sont ornées sur trois marges de riches bordures qui constituent pour les deux pages ouvertes une sorte d'encadrement.

Ces bordures sont à grands ramages de fleurs et de feuillages fantaisistes et naturels, et de rameaux d'arbres ébranchés, qui se croisent et entrecroisent de toutes les façons, se détachant tantôt sur le fond blanc du vélin, tantôt sur des cœurs, des bandes, des carrés, des losanges, des triangles et toutes sortes de figures géométriques ou autres, à fond d'or.

(1) Le commencement de cette prière manque, ainsi que la miniature qui l'ornait.

Les motifs d'ornementation varient non pas à chaque page, mais à chaque feuillet. Le recto et le verso du feuillet offrent le même dessin, sinon les mêmes couleurs. L'artiste a utilisé la transparence du vélin et calqué sur le verso du feuillet les grandes lignes du dessin qu'il avait composé pour le recto : de sorte que des deux côtés du feuillet on voit les mêmes figures géométriques les mêmes fleurs, les mêmes animaux, mais diversement coloriés.

Parmi ces animaux, les uns n'ont existé que dans l'imagination de l'artiste, les autres se rencontrent dans la nature. On y reconnaît plusieurs variétés d'oiseaux, des limaçons, des papillons. De même, parmi les fleurs et les fruits, on reconnaît le bleuet, le chardon, la pâquerette, la rose, le coquelicot, la campanule, la bourrache, l'œillet, la véronique des champs, la pensée, la fraise et le raisin.

Nous répétons qu'il faut beaucoup de bonne volonté pour voir des sujets d'histoire naturelle dans ces animaux fantastiques, et des cartouches dans les fonds sur lesquels ils se détachent. L'enlumineur réussit à représenter l'oiseau et les insectes, mais le quadrupède est son écueil. De fait, il est plus facile de représenter les premiers que le dernier : c'est peut-être la raison pour laquelle, dans la peinture, comme dans la Création, les mammifères ne paraissent qu'après les oiseaux. Cette affectation de nos enlumineurs à ne peindre que des animaux fantastiques pourrait bien cacher une incapacité de peindre les naturels. On ne peut pas accuser quelqu'un de se tromper, quand il ne donne qu'un produit de son imagination.

Nous ajoutons que toutes ces fantaisies, toutes ces monstruosités, accusent plus de prétention que de bon goût. Elles n'ont rien de spirituel, ni dans l'expression, ni dans le geste. Disons le mot, elles ne valent pas le diable... du moins celui qui souffle avec tant de malice sur la flamme du cierge de sainte Geneviève en prière, au f° 210 v°.

A la différence de tous les manuscrits que nous avons étudiés jusqu'ici, toutes les initiales sont indépendantes de la miniature, qui prend dans la page l'importance du tableau. Les deux manuscrits précédents nous avaient déjà préparé à cet affranchissement de l'illustration d'avec la lettre. Avec leurs

tableaux détachés, ils renferment cependant des scènes que les initiales importantes encadrent encore.

Ici, et dans le numéro suivant, rien de tel. Les lettrines se trouvent au-dessous ou à côté du tableau, complètement hors de son cadre. Les grandes et les moyennes se détachent en couleur sur champ d'or, ou en or sur fond de couleurs. Leur ornementation intérieure consiste en rinceaux, en feuillages et en filigranes du genre des ornements consacrés par la tradition. Quelques-unes, cependant, de ces lettres présentent une innovation. A la place de ces ornements de convention, leur intérieur montre un objet d'après nature. L'enlumineur cueille dans sa bordure fleurie, une rose, une pâquerette, une pensée, une fraise, et la place dans la panse de la lettre, sur le champ d'or de laquelle se détache ainsi une fleur ou un fruit, f°s 131, 132 v°, 133 v°, 137, 141, 145.

Les petites initiales et les bouts de lignes continuent, comme dans les volumes précédents, à être en or, bleu ou carmin. Au-dessous d'elles, les initiales de chaque phrase sont à l'encre noire et passées à l'ocre seulement.

Moins à l'étroit que dans le cadre que lui imposait une lettre, l'enlumineur pourra prendre plus de liberté pour l'agencement de ses scènes et les proportions de ses personnages. Ses miniatures forment de véritables tableaux aux cadres dorés : les petits, carrés ; les grands, cintrés par le haut.

Les derniers sont environ de 0,090 millim. de haut sur 0,065 de large ; il font nos numéros XXV à XLII. Les autres ont environ 0,045 millim. de haut sur 0,035 de large ; ils font nos numéros XLIII à la fin. Deux de ces petits, les numéros XLIII et XLVIII, sont cintrés comme les grands.

La plupart des grandes miniatures sont, en plus, encadrées par la bordure qui orne toutes les pages du volume. Grâce à une distinction qui en augmente la richesse, ces bordures, au lieu d'être sur fond blanc, sont tout entières sur champ d'or, f°s 13, 15 v°, 17 v°, 20, 21 v°, 194 et 200 v°.

Par une exception unique, la miniature de l'arbre de Jessé envahit toute la place de la bordure. Elle emplit à elle seule toute la page, ne laissant au texte que la place de trois lignes entre Jessé et sa descendance, f° 31.

Onze autres tableaux ont pour bordures d'autres miniatures plus petites dans lesquelles se déroulent des scènes secondaires de la scène principale qu'ils représentent. Ces miniatures sont au nombre de quatre : deux à la marge extérieure, deux à celle du bas. Les latérales ne sont même parfois qu'une extension du tableau principal et continuent le même dessin. Dans la XXXIIIe, f° 77 v°, un mouton a une moitié dans le grand cadre, une moitié dans le petit. Il en est de même dans la XXXIIe, f° 71, où l'encadrement de la grande et de la petite miniatures coupe l'âne en deux, comme les meneaux de la fenêtre coupent le sujet d'un vitrail.

Cette disposition de miniatures en bordures a également été adoptée pour le calendrier. Chaque page, comme nous le disons plus haut, en offre quatre : trois latérales et une en bas. Le calendrier comprenant 24 pages, renferme donc à lui seul 96 miniatures. Le texte en contient 19 grandes, dont 11 accompagnées en bordure de 4 petites, et 10 petites en initiales : il en renferme donc 73, ce qui fait en tout, pour le volume, 169 scènes historiées.

Le manuscrit est remarquable, non seulement par cette profusion de miniatures, mais encore par l'art avec lequel elles sont soignées. On y reconnaît deux mains différentes : une dans le calendrier, l'autre dans le texte.

L'œuvre du premier enlumineur constitue déjà, pour la miniature, un grand progrès sur les manuscrits précédents, excepté le dernier. Prise en elle-même elle ne renferme, cependant, rien d'extraordinaire pour sa date. A part sa richesse de décoration, elle ne s'élève pas au-dessus de la moyenne de l'illustration de ce genre de manuscrits.

Mais il en est tout autrement de l'œuvre du second enlumineur. Son travail est soigné avec un goût, une habileté, un fini tels que le traiter d'artiste n'est pas une exagération. Ouvrons le volume au f° 13, un seul coup d'œil nous permettra de comparer entre eux nos deux enlumineurs.

D'un côté, nous avons la fin du calendrier, travail du premier ; d'un autre, le commencement du texte des Heures, travail du second. La simple comparaison des accessoires, de la

perspective, des arbres, établit déjà la supériorité du second sur le premier. Mais cette supériorité devient plus écrasante encore, si de la considération du fond, on passe à celle du personnage. La figure de saint Jean est traitée avec une finesse et une perfection que la vue des miniatures précédentes était loin de faire soupçonner.

Cette perfection ne se dément nulle part dans le reste du volume. Les figures sont d'un modelé merveilleux, et leurs expressions, ravissantes. Toutes ces miniatures, surtout les grandes auxquelles l'artiste a consacré plus spécialement ses soins, et qui nous donnent une idée plus complète de son talent, mériteraient de faire l'objet d'une étude particulière. Comme elle n'est ni de notre compétence, ni de notre programme, nous nous contentons de l'indiquer à ceux que passionne l'histoire des beaux-arts à cette époque en notre pays.

Cependant, nous nous permettrons de revenir sur l'appréciation de M. Dobrée au sujet de ce manuscrit. Déçu de ne pouvoir y reconnaître un manuscrit provenant de la bibliothèque des Ducs de Bretagne, il trouvait que ce volume « n'est pas magnifique, que le terme en est exagéré ». Nous lui avons donné raison pour le reste de sa note : sur ce point, il nous est difficile de le faire. Il nous semble avoir calomnié son volume ; et, n'hésitant pas à prendre parti pour le livre contre le propriétaire, nous espérons que l'admiration des connaisseurs confirmera à notre manuscrit les premiers mots que lui consacre le catalogue Borluut de Nortdonck.

La miniature n'est représentée que pauvrement, pour le XIVe siècle, dans le musée Dobrée ; et, en voyant les échantillons qu'il nous en donne, on ne soupçonnerait pas à quel point s'était déjà élevée en France cette branche de la peinture. Mais pour le XIIIe siècle, comme pour le XVe, à deux états complètement différents de ce genre d'illustration, il n'a rien à envier, pour la qualité des œuvres, à d'autres collections. Ajoutons, dès maintenant, ce qui ressortira de l'étude du manuscrit de la *Vie des Femmes célèbres*, que, pour le XVIe siècle, bien d'autres collections ont plutôt sujet de lui porter envie.

Il y aurait de nombreuses remarques à faire sur les 169

miniatures du manuscrit, les costumes et les armes des personnages, l'ameublement des intérieurs, etc., mais, comme dans les sujets où il y a trop à dire, nous ne dirons rien, nous bornant à donner simplement la description de ces nombreux tableaux.

I. fo 1 vo. — *Janvier*. En bas : un seigneur tournant le dos à une table bien servie se chauffe à un grand feu. En marge : A. *La Circoncision ;* B. *l'Adoration des Mages ;* C. deux moines, dont l'un avec la barbe, l'autre avec une crosse, probablement *S. Pol hermite* et *S. Mor*.

II. — En bas : un personnage nu verse l'eau d'une urne. En marge : A. *S. Antoine*, avec l'animal qui le caractérise, et *S. Sébastien*, le corps troué, mais sans flèches ; B. un saint sans attributs et *S. Columban ;* C. *Ste Geneviève*, avec un agneau, et *Ste Radegonde*, en religieuse, avec un sceptre à la main et trois lis d'or sur la taille de sa robe bleue.

III. fo 2. — *Février*. En bas : un seigneur, assis seul à une table et y faisant honneur. En marge : A. *La Présentation de Jésus ;* B. deux saintes sans attributs ; C. deux évêques : l'un en chape, l'autre en chasuble relevée sur les bras.

IV. — En bas : deux énormes poissons effleurent la mer. En marge : trois groupes de deux saints (celui du bas, de deux évêques), difficiles à déterminer.

V. fo 3. — *Mars*. En bas : un vigneron taillant sa vigne. En marge : A. *S. Aubin* et un saint coiffé d'un chapeau de feutre noir, ayant une épée à une main, une tunique courte avec des hauts-de-chausses, et une tête de lion à ses pieds ; B. deux évêques, dont l'un portant un globe orné de la croix ; C. *Apparition du Christ* à S. Grégoire pendant sa messe : sans doute allusion à un miracle relatif à l'Eucharistie et raconté par Jean Diacre. (*Bolland.*, 12 mars). Sur un coin de l'autel, une tiare à trois couronnes.

VI. — En bas : Un bélier blanc paissant dans la campagne. En marge : A. *S. Benoit* et *Ste Gertrude ;* B. *l'Annonciation ;* C. *S. Eustache* à genoux devant le cerf qui porte le crucifix entre ses bois. Cf. no précédent, XXII, p. 375.

VII. f° 4. — *Avril.* En bas : un personnage assis dans un jardin clos d'une palissade, entre deux parterres, tresse une couronne de fleurs ; derrière la palissade, des fleurs de toutes couleurs, à hautes tiges. En marge : A. *Ste Marie l'Egyptienne* avec son lion ; B. un évêque et *Ste Appoline* avec des pinces ; C. deux saints, dont un évêque.

VIII. — En bas : un taureau d'or paissant. En marge : A. *S. Georges*, avec une armure complète de plates, sur son cheval ; B. *S. Marc* et son lion ; C. un évêque bénissant un personnage agenouillé devant lui.

IX. — *Mai.* En bas : un seigneur sur un cheval lancé au galop. En marge : A. *S. Jacques*, en pèlerin, et *S. Philippe ;* B. *S. Jean* tenant le calice avec le serpent ; C. deux évêques.

X. En bas : les Gémeaux, sous une tonnelle au bas de laquelle on lit, en capitales : A MON OVNEVR ET PROFIT M... En marge : A. *S. Jérôme* et un autre saint ; B. *S. Augustin* un livre sous le bras et un crucifix à la main droite ; C. une sainte, Ste Perronnelle (?).

XI. — *Juin.* En bas : un faucheur dans un pré dont l'herbe lui monte jusqu'aux genoux. En marge : A. trois groupes de deux saints : un évêque dans le premier et le troisième, un archevêque avec sa croix à double traverse dans le second.

XII. — En bas : une énorme écrevisse rouge se jette d'une prairie dans les eaux. En marge : A. un saint en capuchon noir, un autre en tunique courte et en chapeau de feutre, portant à la main un objet difficile à déterminer, cf. plus haut, n° V, S. Marin (?) ; B. *S. Pierre* et *S. Paul ;* C. un évêque, S. Martial (?).

XIII. f° 7. — *Juillet.* En bas : deux moissonneurs avec une faucille : l'un d'eux est perdu dans le champ de blé jusqu'aux épaules. En marge : A. *S. Martin* à cheval, et le pauvre pour qui il coupe la moitié de son manteau aux portes d'Amiens ; B. *S. Thomas* avec son équerre, et deux autres saints ; C. un évêque et un saint en capuchon.

XIV. En bas : un lion d'or. En marge : A. *Ste Marguerite* avec son dragon, et la *Magdeleine* avec son vase de parfums ;

B. *Ste Anne* apprenant à lire à la Sainte Vierge ; C. *S. Jacques* et *S. Christofle* portant l'Enfant-Jésus.

XV. f° 8. — *Août*. En bas : deux paysans avec des fléaux et un troisième déliant les gerbes. En marge : A. *S. Pierre* avec une clef; *S. Etienne* portant une pierre sur la tête et tenant une palme d'or ; B. *S. Laurent* et *S. Sixte ;* C. la Sainte Vierge, couronnée, debout, les mains jointes, en manteau bleu, entourée d'une auréole ovoïde d'or. sur fond rouge.

XVI. — En bas : la Vierge ; elle est nimbée et tient une palme d'or. En marge : A. Une sainte (Emerance) (?) et un saint ; B. *S. Barthélemy* et *S. Louis ;* C. *S. Jean-Baptiste* avec un *Agnus Dei* sur un livre et *S. Fiacre* avec sa pelle.

XVII. f° 9. — *Septembre*. En bas : vendangeur dans une cuve. Il est sans hauts-de-chausses, les manches de sa chemise et de sa blouse sont retroussées jusqu'aux coudes. Près de lui, trois barriques. En marge : A. *S. Leu* et *S. Gille ;* B. la *Sainte Vierge*, debout, couronnée, entourée d'une auréole ovoïde, son Enfant sur un bras ; C. la croix et les instruments de la Passion.

XVIII. — En bas : une femme tenant une balance. En marge : A. un évêque et un autre saint, à barbe, tenant une balance ; B. un saint tenant une urne, et, un autre, un objet indéterminé ; C. *S. Michel*, armé d'une armure de plates, terrassant le dragon.

XIX. f° 10. — *Octobre*. En bas : le semeur, son sac à la ceinture, jette en terre ses grains d'or. En marge : A. *S. Rémy* et *S. François d'Assise*, avec ses stigmates, sans barbe, et en habit de son ordre ; B. *S. Denis* tenant sa tête entre ses mains ; à ses pieds, les têtes de ses deux compagnons détachées de leur tronc encore sanglant ; C. un évêque, *S. Callixte*, et un personnage en tunique bleue sur laquelle passe un scapulaire noir.

XX. — En bas : un scorpion noir dans la campagne. En marge : A. *S. Luc* et la tête d'un taureau ; B. les XI mille vierges ; C. *S. Symon* et *S. Jude*.

XXI. f° 11. — *Novembre*. En bas : un personnage assis, secoue, avec un bâton, un chêne d'où tombent des glands d'or aussitôt recueillis par trois porcs. En marge : A. Assemblée de

tous les saints; B. un personnage, descendu dans une fosse, tient entre ses bras un cadavre cousu dans son linceul qui le moule; à côté, deux autres personnages complètement vêtus de noir de la tête jusqu'aux pieds; C. un évêque, un livre à une main, une crosse de l'autre.

XXII. — En bas: le Sagittaire. En marge: A. Un évêque et un autre saint; B. *Ste Catherine* avec la couronne royale, et la palme, et *Ste Geneviève* avec sa houlette. C. *S. André* et sa croix.

XXIII. fo 12. — *Décembre.* En bas: un paysan saigne un porc; près de lui, sa femme tient un plat pour en recueillir la sang. En marge: *Ste Barbe* et sa tour; *S. Nicolas* et les trois enfants dans la cuve. B. Deux saints tenant des phylactères sans inscription; C. Une sainte et un évêque.

XXIV. — En bas: le Capricorne. En marge: A. *S. Thomas* avec son équerre, et un évêque; B. *Nativité de Jésus;* C. *S. Etienne* avec une pierre sur la tête. *S. Jean* et le calice avec le serpent et les Innocents.

XXV. fo 13. — *S. Jean.* — L'évangéliste, nu-pieds, est assis en pleine campagne, près de grands arbres, au bord d'un cours d'eau, la plume à la main et un rouleau sur ses genoux. Devant lui, l'aigle se dresse sur ses serres, tenant suspendue à son bec une écritoire semblable à celle de la miniature analogue du numéro précédent. Au fond, deux monticules séparés par un cours d'eau et portant à leur sommet deux châteaux (1).

XXVI. fo 15 vo. — *L'Annonciation.* — La Vierge, vêtue de bleu et nu-tête, est à genoux sur un prie-Dieu, une main appuyée sur un livre ouvert. Devant elle, l'archange à genoux, son bâton d'ambassadeur à la main gauche, et élevant la droite vers le ciel. De sa bouche sortent les paroles: *Ave gratia plena, Dominus tecum.* Dans la fenêtre de l'appartement, le Père Eternel avec le nimbe crucifère sans disque à rayons droits, les deux mains levées sur Marie, envoyant vers elle des rayons d'or parmi lesquels on remarque la colombe figurant le Saint-Esprit.

XXVII. fo 17 vo. — *S. Mathieu.* — L'évangéliste, chaussé, assis dans un appartement, un rouleau sur ses genoux, prend de

(1) La perspective le plus souvent reproduite consiste en collines souvent surmontées de deux tours accolées, fos 13, 71, 127, 205, 209 vo.

l'encre dans une écritoire que lui tend un ange. Au-dessus des personnages, sur une tablette, quatre livres reliés avec fermoirs.

XXVIII. f° 20. — *S. Marc.* — L'évangéliste, chaussé, écrit sur un rouleau, n'ayant pour tout pupitre que son genou arc-bouté sur un petit escabeau. Devant lui, son lion muni de deux immenses ailes rouges. Fond d'appartement avec tablette chargée de quatre livres reliés.

XXIX. f° 21 v°. — *La Vierge et l'Enfant Jésus.* Marie est assise sur un trône orné d'un dais le long duquel on lit : *Ave Maria gra.* Elle tient entre ses mains son Enfant, qu'elle regarde. Devant elle, deux anges en aube et en dalmatique, jouant, l'un de la flûte, l'autre de la harpe.

XXX. f° 31. — *Arbre de Jessé.* Le patriarche est couché tout vêtu sur un lit, sur le côté droit. Du dos, lui part l'arbre orné de seize fleurons portant tous un personnage. Presque tous ont un rouleau à la main et la couronne royale, les uns sur leur tête nue, les autres autour de leur chapeau ou de leur turban. L'avant-dernier fleuron porte S. Joseph, qui élève les mains vers la Vierge, debout sur le dernier fleuron, l'Enfant Jésus sur son bras.

XXXI. f° 58. — *La Visitation.* La Vierge, accompagnée de S. Joseph, rencontre Ste Elisabeth au-devant de la porte d'un édifice. Elisabeth est coiffée d'un béguin. En bordure, quatre scènes relatives à l'Annonciation : A. en haut, S. Joseph et la Vierge, cueillant un fruit ; B. l'ange avertissant S. Joseph pendant son sommeil. En bas : C. S. Joseph quitte la Vierge ; D. il lui présente des excuses.

XXXII. f° 71. — *Nativité de Jésus.* L'Enfant Jésus est étendu sur un linge posé à terre. Près de lui, à genoux, en adoration, la Vierge, nimbée, et saint Joseph, sans nimbe. La scène se passe en dehors d'une chaumière dont le toit est troué ; en perspective, les tours d'une ville. Le sujet déborde du tableau principal, dans les deux petits cadres de la bordure. En haut, deux anges chantent, sur un rouleau de musique noté, *Puer natus est.* En dessous, deux bergers s'agenouillent devant le Sauveur. L'âne a la moitié du corps dans le grand cadre, l'autre moitié dans le petit. Les miniatures du bas représentent : 1° le

voyage de Marie et de Joseph à Bethléem; 2° l'arrivée à l'étable; le bœuf les accompagne. Cf. numéro précédent, XI, p. 373.

XXXIII. f° 77 v°. — *Les Bergers de Bethléem.* — L'apparition de l'ange qui plane au haut des cieux avec la banderole *Gloria in excelsis...* met en émoi tous les bergers, leurs chiens et leurs troupeaux. La grande miniature représente la scène principale. Deux bergers ont le regard et une main levés vers l'ange. Le chapeau de l'un lui en tombe et est retenu par sa jugulaire. Les brebis, effarées, dressent la tête, et quelques-unes regardent aussi. Elles sont parquées dans une clôture formée d'une claye qui passe derrière la cabane roulante des bergers. La scène se continue hors du grand cadre dans les petits. L'un d'eux nous montre une bergère assise sur ses talons, un agneau dans son giron, élevant aussi une main vers l'ange du tableau voisin. Dans le cadre supérieur, autre berger et autre troupeau; dans les deux cadres inférieurs, même sujet. Tous ces bergers, armés de leur houlette, ont une attitude différente, mais tourmentée et dégénérant en contorsions. Leurs hauts-de-chausses, suivant l'usage adopté par les enlumineurs, sont tous largement troués aux genoux. Leurs chemise est passée par dessus ces hauts-de-chausses, et paraît en-dessous et aux manches de leur cotte fendue latéralement à partir de la ceinture. Tous ont une besace, deux portent en plus de leur cotte une gonelle, sorte de limousine, relevée par dessus leurs épaules.

XXXIV. f° 82 v°. — *Adoration des Mages.* — A la porte d'une chaumière dont le toit est troué, près de S. Joseph debout, appuyé sur une canne, Marie est assise, tenant son Enfant sur ses genoux. Jésus met les mains dans une cassette que lui ouvre un Mage agenouillé devant lui. Derrière ce premier Mage, un second, debout, son présent à la main. Le troisième est dans le cadre voisin; il est descendu de chameau et reçoit d'un serviteur le présent qu'il va offrir à son tour. Trois autres miniatures secondaires représentent les rois sur leurs chameaux, avec leur escorte, soit à leur départ, soit au cours de leur voyage. En perspective, une colline.

XXXV. f° 87 v°. — *Présentation de Jésus.* La Vierge est à genoux devant l'autel sur lequel elle a déposé son Enfant, les

mains couvertes du linge avec lequel elle le touchait respectueusement. Jésus, entre les bras du grand prêtre, regarde sa mère et lui tend un bras. Derrière Marie, la suivante tenant d'une main un cierge allumé, et de l'autre, le panier avec les deux colombes. En bordure : en haut, la prophétesse Anne, à genoux ; en dessous, Marie et sa suivante se rendant au Temple ; en bas, S. Joseph regagnant sa demeure ; à côté, Marie et une sainte femme.

XXXVI. f° 92 v°. — *Massacre des Innocents*. La scène principale représente Hérode, armé d'un large cimeterre, assis sur son trône et donnant ses ordres homicides à quatre soldats armés de lances. Près d'Hérode, debout, son chancelier, un rouleau à la main. En bordure, les scènes secondaires : en haut, un soldat, le cimeterre tiré de son fourreau, saisit un enfant emmailloté, que sa mère cherche vainement à défendre ; en dessous, un autre soldat tient par la cuisse, la tête en bas, un autre enfant déjà saignant, et qu'il cherche à fendre par la moitié, malgré les gestes de sa mère ; en bas, la Légende des soldats d'Hérode et du Moissonneur (1). A côté, la *Fuite en*

(1) Cette légende est ainsi racontée dans un vieux Noël, publié dans un recueil paru à Nantes, Librairie Libaros, 1876, par les soins de M. Le Meignen, ancien Président de la Société d'Archéologie, t. III, p. 57 :

La Vierge s'en est allée
Emportant son nouveau-né.
Ils rencontrent un bonhomme
Qui vient de semer son blé.
— Où courez-vous ? belle dame,
Qui si bel enfant portez.
— Ah dites-moi, mon brave homme,
Le voudriez-vous cacher ?
— Mettez-le sous ma capote,
Nul ne pourra le trouver.
— Retourne à ton champ, bonhomme,
Va-t-en moissonner ton blé.
— Est-il possible ? Madame,
Tout n'est pas encore semé.
— Va-t-en chercher ta faucille,
Il est temps de moissonner.
Le blé en moins d'un quart d'heure,
En épi vite est monté.
Encore un autre quart d'heure,
Il fut prêt à moissonner.
Or, la première javelle
Rendit cent boisseaux de blé.
A la seconde javelle,
On ne put le renfermer.
Survient la cavalerie
Des Juifs par l'enfer poussés.
—Viens-t-en, par ici, bonhomme,
Toi qui moissonnes ton blé !
As-tu vu passer Marie,
Emportant son nouveau-né ?
—C'était au temps des semailles
Lorsque je semais mon blé.
— Alors, retournons, brigade,
Car c'était de l'an passé.

Egypte. En perspective, une colline se prolongeant dans les deux scènes du bas.

XXXVII. f° 100 v°. — *Couronnement de la Vierge.* Marie est à genoux, sur un nuage, devant son Fils qui la bénit d'une main, et tient de l'autre le globe surmonté de la croix. Derrière une boiserie, des séraphins en camaïeu rouge, sur lequel se détache un ange vêtu de blanc qui pose une couronne d'or sur la tête de la Vierge. En bordure : en haut, deux anges agenouillés sur un nuage, contemplent la scène et jouent l'un de la flûte, l'autre de la guitare ; en dessous, l'*Assomption :* Marie debout, les mains jointes, est enlevée par deux anges ; en bas, la *Mort de Marie.* Elle est étendue, les mains croisées, vêtue de bleu, sur un lit couvert de bleu, sous un baldaquin bleu. Derrière le lit, S. Pierre, debout, en aube, l'étole croisée sur la poitrine et un goupillon à la main, et les autres apôtres ; devant, S. Jean à genoux ; au bas, un grand livre ouvert. A côté de cette miniature, une autre représentant l'*Annonciation.*

XXXVIII. f° 107. — *Le Jugement dernier.* Le Christ, les pieds sur un globe, est assis sur un arc-en-ciel qui va de sa Mère à S. Jean, représentant seuls les chœurs des saintes et des saints. En haut, deux anges sonnant d'une longue trompette légèrement recourbée ; en bas, deux hommes et une femme sortent de leurs tombeaux. En bordure, trois épisodes de la vie du Psalmiste : en haut, il a les yeux levés vers le Père Eternel qui lui apparaît dans la fenêtre de son appartement ; en dessous, il donne à Urie son message de mort ; en bas, Urie est massacré dans la mêlée ; au-dessus du personnage, l'enlumineur a écrit le mot *Urie.* A côté de cette dernière miniature, une autre représente les flammes du Purgatoire avec deux anges descendus pour y soulager les souffrances des âmes.

XXXIX. f° 127. — *Crucifixion.* Le Christ est entre les deux larrons. Au pied de la Croix, Marie assise sur ses talons et S. Jean : par terre, quelques ossements. Derrière un larron, des soldats ; en perspective, un monticule, les tours et les remparts d'une ville, et à l'arrière-plan, un autre monticule. En bordure, la *Flagellation.* Jésus est attaché à une colonne

sur laquelle reposent les voûtes de la salle ; en dessous, le *Portement de la Croix*. Marie et S. Jean sont derrière un soldat qui frappe sur Jésus ; en bas, l'arrestation de N. S. Pendant que Judas lui donne le baiser de la trahison, S. Pierre remet au fourreau l'épée avec laquelle il vient de couper l'oreille de Malchus, dont la blessure laisse échapper un flot de sang. La scène se passe dans un enclos fermé par une claye ; à côté, *Condamnation de Jésus*. Pilate, assis sur son trône, se lave les mains.

XL. f° 135. — *La Pentecôte*. Les Apôtres sont debout, les yeux levés vers de nombreuses langues d'or qui serpentent dans l'air. En côté, Marie agenouillée sur un prie-Dieu, les yeux baissés sur un livre ; derrière elle, son trône tendu de rouge, avec un coussin blanc sur le siège. En bordure : *Dispersion des Apôtres :* chacun, son bâton à la main, prend une direction différente ; en dessous, *Prédication de S. Pierre ;* en bas, *Baptême de Jésus :* le Sauveur est dans l'eau, S. Jean sur le bord, fléchissant le genou ; de l'autre côté, un ange tenant respectueusement la robe de Jésus ; à côté, *Baptême de la foule par S. Pierre :* il répand l'eau avec une coquille successivement sur la tête de cinq personnages agenouillés.

XLI. f° 142. — *Résurrection de Lazare*. Jésus à la tête de ses Apôtres bénit Lazare qui se lève de son tombeau, les mains jointes. Près de Lazare, Marthe et Marie avec un vase d'albâtre. Derrière, trois Juifs figurant la foule. En bordure : *Mort d'une femme :* la défunte est dans son lit, les mains croisées sur la poitrine ; près d'elle, une parente en pleurs ; en haut, son âme emportée par un ange, qui tient de l'autre main une croix dont il repousse un démon qui s'élance à la poursuite de cette âme. En dessous, *Inhumation :* le fossoyeur, descendu dans la fosse, tient entre ses bras un cadavre cousu dans un linceul qui moule les formes du corps. Près de la tombe, un prêtre en chape bleue, un livre d'une main, un goupillon de l'autre. Près de lui, un clerc portant d'une main la croix, de l'autre un bouclier ; derrière, les parents en deuil. En bas, *Derniers Sacrements :* le prêtre, en surplis et en étole pendante, donne la Communion à un malade assis, les mains jointes, dans son lit ;

près du prêtre, son clerc avec une torche allumée ; à côté de cette miniature, *Office des Morts :* le prêtre en chape bleue, accompagné de deux chantres, chante l'office dans un livre ouvert sur un pupitre à double tablètte pivotant sur une vis qui permet de le relever ou de le baisser, et est enfoncée dans une base circulaire. Le cadavre disparaît sous un drap mortuaire noir et rouge, placé devant un autel orné d'un tabernacle.

XLII. fo 194. — *La Vierge et l'Enfant-Jésus.* Marie est assise sur un trône sans baldaquin, son Enfant sur ses genoux. A côté d'elle, deux anges jouant l'un de la guitare, l'autre de la flûte.

XLIII. fo 200 vo. — *La Trinité.* Le Père et le Fils, assis sur un même siège, tous deux avec chevelure et barbe blondes ayant l'un un globe couronné de la croix, l'autre un baudrier de pourpre chargé de croix d'or, posent une main sur un même livre. Entre eux, au-dessus du livre, la colombe. Les trois Personnes divines ont le nimbe crucifère, le Père et le Fils avec le disque, le Saint-Esprit sans disque. Pour fond, derrière une tenture violette, des séraphins en camaïeu rouge. Voir plus haut, p. 398.

XLIV. fo 204 vo. — *S. Michel.* L'Archange levant au-dessus de sa tête son épée au pommeau en disque et aux quillons droits, foule aux pieds le dragon contre lequel il se protège avec une targe recourbée chargée au centre d'un fort *umbo* sphérique.

XLV. fo 205. — *S. Jacques.* L'Apôtre, son bâton de pèlerin d'une main, un livre ouvert de l'autre, se promène dans une galerie par l'ouverture de laquelle on aperçoit un monticule couronné de tours.

XLVI. fo 206. — *S. Christophe.* Le saint, armé d'un immense bâton, transporte l'Enfant-Jésus à travers les eaux. Du haut du promontoire qu'il vient de quitter, un personnage, sorti d'une habitation, tient d'une main une lanterne, pour éclairer la marche, et de l'autre une couronne.

XLVII. fo 207. — *S. Sébastien.* Le saint attaché à un

arbre, dans un enclos muré, est percé de flèches par deux personnages qui tirent de l'arc, à bout portant.

XLVIII. f° 208. — *Décollation de S. Jean-Baptiste.* Le bourreau tient par les cheveux la tête nimbée du saint qu'il vient de décapiter. Le tronc sanglant est appuyé sur la fenêtre de la prison, les mains pendantes. A côté, la fille d'Hérodiade, avec le plat pour recevoir la tête de Jean. Pour fond, par dessus les murs de la ville, des toits, dont quelques-uns couverts de tuiles.

XLIX. f° 209. — *S. Antoine.* Le saint est assis, impassible, entre deux diables qui croisent le bâton au-dessus de sa tête et lui posent la griffe sur l'épaule. A ses pieds, des flammes figurant le feu Saint-Antoine contre lequel on l'invoquait. A côté, son compagnon fidèle, assis et regardant son maître.

L. f° 209 v°. — *Ste Catherine.* Le bourreau tranche la tête de la sainte agenouillée : près d'elle, la roue brisée. Pour fond, monticule couronné de tours.

LI. f° 210 v°. — *Ste Geneviève.* La sainte, debout, tient un cierge allumé au haut duquel se livre, à son insu, une lutte curieuse. D'un côté, un diablotin à ailes de chauve-souris, armé d'un soufflet, souffle sur la flamme du cierge pour l'éteindre : d'un autre, un ange, tenant lui-même un cierge allumé, rallume le cierge de la sainte éteint par le démon,

LII. f° 211. — *La Magdeleine.* Le Christ, portant la croix de Résurrection, apparaît à Magdeleine dans un jardin clos d'une claye. La sainte est à genoux, près d'un arbre, son vase de parfums à ses pieds.

LIII. f° 212. — *Ste Marguerite.* La sainte est assise sur un dragon, une croix entre ses mains. Fond d'appartement.

XIV

LIVRE D'HEURES

Ms. seconde moitié du XVe siècle. 0.180 sur 0.125 mil. Vélin fin. 136 ff. plus 2 de gardes au commencement et 2 à la fin. Reliure en velours violet frappé, avec 2 fermoirs de vermeil ; tranche dorée.

Ce manuscrit provient du cabinet Pixerécourt. Il en porte l'*ex-libris* à la première page. On y voit, en impression noire sur papier vert, une couronne formée d'une branche de chêne et d'une autre d'olivier avec la croix de la légion d'honneur pendante; dans la couronne, le vers :

Un livre est un ami qui ne change jamais ;

dans une banderole, au-dessous de la croix, le nom R. C. G. de Pixerécourt.

Ce volume fut acquis par M. Dobrée pour 212 francs à la vente de la collection de cet amateur, à Paris, en fin janvier 1839. Il figure ainsi sous le n° 25 du catalogue de cette vente.

Preces Piæ, petit in-4° rel. en vel. violet, avec fermoirs de vermeil : magnifique manuscrit du XVe siècle, sur vélin. Il est orné de bordures en arabesques, d'initiales en or et en couleurs, et de 72 miniatures dont 21 grandes et 51 moyennes (1).

Il est relié en velours violet simplement frappé, sans dorure. Au dos de la reliure, il porte en lettres également frappées le mot *Prières*. Les plats intérieurs et le premier feuillet de garde sont garnis de soie moirée, jaune citron. Il a, au commencement et à la fin, quatre feuillets de garde en

(1) *Catalogue des Livres rares et précieux... composant la Bibliothèque de M. G. de Pixerécourt.* Vente le 22 janvier 1839. Paris, J. Crozet, décembre 1838.

papier et deux en vélin. Ces derniers appartiennent au manuscrit, et sont réglés à l'encre rouge comme ses feuillets écrits.

On remarque au bas de certaines pages une double signature : l'une à l'encre noire, en minuscule, dans l'angle extérieur : a 1, a 2, etc.; b 1, b 2, etc.; l'autre au crayon en majuscule A, B, C, etc., vers le tiers de la page. La première est plus ancienne et doit correspondre à la première reliure du manuscrit; l'autre plus récente est peut-être contemporaine de la reliure en velours violet.

Lors de cette dernière reliure, on a protégé toutes les miniatures par une feuille de papier soie. Ces feuilles ont parfois été déchirées, notamment quand elles séparaient deux miniatures, afin, sans doute, que, dans une exposition sous vitrine, on pût voir sans obstacle les deux miniatures en même temps.

L'écriture, en gothique longue, est disposée à longues lignes réglées à l'encre rouge, de 21 lignes à la page. Toutes les pages sont encadrées. Leur encadrement consiste d'abord en quatre filets d'or bordés de noir, qui les entourent, puis dans une bordure de 0,026 mil. qui orne la marge extérieure.

Dans les pages qui renferment une miniature, cette bordure, au lieu de n'occuper qu'une marge, les envahit toutes, tantôt plus large, tantôt plus étroite. Le fond de toutes ces bordures est en or, ce qui donne à la décoration un grand aspect de richesse. Sur le fond d'or se détachent des feuillages fantaisistes et des fleurs naturelles parmi lesquelles figurent le fraisier, sa fraise, verte ou rouge, f° 102, la fleur du chardon, la pâquerette, la pensée, la rose rouge que nous avons déjà rencontrée dans le Livre d'heures précédent, et la blanche que nous trouvons ici pour la première fois, f° 58 v°.

Par le procédé que nous avons déjà signalé dans le Livre d'heures précédent, on a calqué largement au verso du feuillet le dessin du recto, sans s'astreindre, cependant, à reproduire tous les détails de l'ornementation ainsi calquée. Les animaux, oiseaux, insectes, êtres fantastiques ne figurent que dans les grandes bordures. Signalons en particulier celles du f° 52 où un oiseau de proie fond sur un lièvre et du f° 123 où une grosse grenouille porte sur son dos un petit singe.

Le calendrier, en français, occupe douze feuillets, un pour chaque mois. Comme le précédent, il ne mentionne pas la division du mois en ides, nones et calendes. Les fêtes sont écrites en or, bleu et carmin.

Voici les premières : Toutes les fêtes d'Apôtres, *le iour de l'an*, S[te] Genevièfve, la Typhaine, S. Vincent, la Chandeleur, l'Annonciation, S. Marc, S. Jehan-Baptiste, la Magdelaine, S[te] Anne, S. Laurens, l'Assomption, Décollation de S. Jehan, S. Leu et S. Gille, La Nativité de N.-D., S[te] Croix, S. Michiel, S. Denis, S. Luc, La Toussains, Les Mors, S. Marcel, S. Martin, S[te] Katherine, S. Nicholas, la Conception de N.-D., Noel, S. Estienne, S. Jehan, les Innocens.

Parmi les autres, figurent les noms des saints et saintes qui suivent : *Janv.*, Framboult, Lucian, Sauveur, Lomer, Babile, Vaudour, Mettran. — *Fév.*, Aventin, Arnaut, Aulbert, Didier, Honoré. — *Mars*, Aubin, Saturnin, Boutoul, Blanchart, Lubin, Edouars, Vulfran, Mondain, Legier, Ernoul. — *Avril*, Boniface, Procor, Profert, Presme, Gobert, Aignen. — *Mai*, Fortunat, Juvénal, Beath, Yves, Wandrille, Acquillan. — *Juin*, Lieffroy, Landry, Eloy, Lyon. — *Juillet*, Thibault, Dominique, Yon, Zenon, Vaast, Piath. — *Août*, Osanne, Roch, Agapit, Fiacre — *Sept.*, Anthoine, Godegran, Cloust, Lomer, Lambert. — *Oct.*, Remy, Luternast, Mellon, Magloire. — *Nov.*, Brice, Maclou, Mauduit, Esmond. — *Déc.*, Eloy, Flamen, Claudrien, Fare, Fuscien, Valery, Ursin.

Beaucoup de ces noms sont répétés deux ou trois fois. Parmi les saints que nous citons, on en remarquera un bon nombre qui sont plus spécialement honorés dans le nord de la France. Cette circonstance peut aider à découvrir le pays du manuscrit.

Dans les litanies des saints, nous trouvons les noms des saints : Christophe, Hippolyte, Denys, Maurice, Eustache, Julien, Rémy, Martin, Hilaire, Fiacre, François, Antoine, Dominique, Eloi et Gille ; et des saintes : Anne, Geneviève, Appolonie, Marguerite, Barbe, Gertrude, Claire et Opportune...

Le texte des prières est tout en latin, excepté celui des trois que nous avons déjà rencontrées dans les Livres d'heures précédents, p. 313, 365 et 385.

Voici, du reste, le contenu du volume; les chiffres arabes indiquent le folio; les chiffres romains, la miniature qui accompagne le texte.

Evangiles selon S. Jean, 14, XIV; S. Luc, 15 v°, XV; S. Mathieu, 16 v°, XVI; S. Marc, 17 v°, XVII. Prière *Obsecro te*, 18, XVIII. *O intemerata et in eternum benedicta*, 21, XIX. Office de la Sainte Vierge, comprenant matines, 24, XX, XXI; laudes, 40, XXII; prime, 48, XXIII; tierce, 52, XXIV; sexte, 55, XXV; none, 58, XXVI; vêpres, 61, XXVII; complies, 65 v°, XXVIII; Heures de la Croix, 71, XXIX, XXX; du Saint-Esprit, 73 v°, XXXI; les VII psaumes de la Pénitence, 77, XXXII, XXXIII. Office des morts, 92, XXXIV, XXXV. *Doulce dame de miséricorde*, 123, XXVI. *Doulx Dieu, doulx père, saincte Trinité*, 127, XXXVII. Antiennes des saints : Michel, 129 v°, XXXVIII; Jean-Baptiste, 130, XXXIX; Jean l'Evangéliste, 130 v°, XL; Pierre et Paul, 131, XLI; Sébastien, XLII; Roch, 132, XLIII; Nicholas, 132 v°, XLIV; Antoine, 133, XLV; des saintes : Anne, 133 v°, XLVI; Madeleine, 134, XLVII; Catherine, 134 v°, XLVIII; Marguerite, 135, XLIX; Geneviève, 135 v°, L.

Ce manuscrit nous semble de la fin du XVe siècle: On y sent l'influence de la Renaissance, dans certains détails décoratifs. Comme dans le volume précédent, les appartements sont pavés de marbre et ornés de pilastres, (f°s 1, 2, 77, 130 v°, 135, etc.) Le long des frises, et en bordure des vêtements et des draperies, courent parfois des inscriptions intelligibles, mais, le plus souvent, des lettres qui se suivent sans former aucun mot; par exemple: ONIOVENI... f° 65. Bien que l'on rencontre auparavant cet usage des lettres en bordure, c'est surtout vers la fin du XVe siècle qu'il devint le plus commun. Les armes sont de cette époque. Les chevaliers sont complètement armés de plates; leurs grèves passent par dessus leurs solerets, (f° 76).

Cette armure comprend la cotte de mailles passée sous la cuirasse et couvrant le haut des cuissards (f°s 76 et 129). D'après certains auteurs, ce devrait être un signe d'une époque un peu plus ancienne. Nous trouvons cependant une cotte de maille ainsi passée dans une miniature du manuscrit n° XVII, f°s 56, 68. Or ce manuscrit a été composé de 1504 à 1507.

Nous ne nous arrêterons pas à parler des détails de

coiffure et de costumes des personnages. Notons cependant rapidement que la Vierge, comme dans le numéro précédent, est parfois ceinte de la cordelière, que son manteau est toujours bleu, mais non sa robe; que les rois ou personnages de famille royale portent un camail d'hermine (fos 23 v°, 55, 77), que la plupart des hommes gardent toute leur barbe, et que les cheveux blonds des femmes leur descendent en nattes, tantôt sur la poitrine, tantôt sur le dos.

L'ornementation du volume est d'une grande richesse. Si on l'ouvre aux fos 14, 24, 71, 77, 92, on éprouve une sorte d'éblouissement. A gauche, une miniature hors texte, à pleine page; à droite, une autre qui ne laisse au texte que six lignes perdues entre sa miniature et sa bordure.

Les miniatures à pleine page sont au nombre de 5 : (nos XIII, XX, XXVIII, XXXI et XXXIII). Elles mesurent, en dehors de la bordure du manuscrit, 0,110 sur 0,080 mil.; elles ont un cadre doré uni, avec quelques filets rouges. On compte, en outre, dans le texte, 15 miniatures moyennes, dans un cadre cintré par le haut, de 0,085 sur 0,060 mil., et 18 petites, dans un cadre rectangulaire d'environ 0,040 sur 0,035 mil. Six des moyennes sont, en plus, accompagnées en bordure de deux autres petites, une à la marge extérieure, l'autre au bas de la page, dans lesquelles se déroulent des scènes qui se rapportent à la scène principale. Dans le calendrier, la première page de chaque mois est ornée de deux miniatures: l'une en haut, relative au zodiaque, l'autre en bas, relative aux occupations de chaque mois. Si l'on ajoute ces 24 miniatures aux 50 du texte, on a pour tout le volume un total de 74.

Toutes ces miniatures sont, comme dans le volume précédent, complètement indépendantes des initiales qui se trouvent à côté d'elles ou au-dessous.

Les grandes et les moyennes initiales sont de couleur sur fond d'or agrémenté de feuilles et de rinceaux. Les petites sont d'or sur fond de couleur, bleu et carmin. Les initiales des phrases sont noires, passées à l'ocre. Les bouts de lignes sont également en ces trois couleurs, et les titres des prières en bleu.

Si les bordures et les encadrements sur fond d'or donnent

un aspect plus riche à ce volume qu'au précédent, il s'en faut de beaucoup que ses scènes historiées soient aussi remarquables. L'artiste y emploie les mêmes procédés d'ornementation. Le feuillage de ses arbres est semé de points et de traits d'or; les draperies des vêtements et des tentures sont aussi plus fortement accentuées par des hachures d'or; la surface des eaux est ridée de traits d'argent qui, malheureusement, tournent au noir. Mais l'emploi des mêmes procédés est une affaire de métier, et non d'art. Ni les figures des personnages, ni les perspectives, dont les lointains sont toujours peints en bleu, ne sont traitées avec ce soin et cette habileté que le volume précédent nous a fait admirer.

Voici le catalogue de toutes les scènes historiées :

I. f° 1. — *Janvier.* A. Un personnage nu, le dos orné de deux ailes rouges, verse un baquet dans une rivière qui baigne les murs d'un château. B. Un seigneur ayant le dos au feu et le ventre à la table, « et le verre en main », comme le personnage de Béranger.

II. f°. 2. — *Février.* A. Trois poissons effleurant des eaux coupées de promontoires sur l'un desquels un château. B. Un seigneur assis sur un tabouret de bois, se chauffe les mains au feu clair et flambant d'une grande cheminée.

III. f° 3. — *Mars.* A. Bélier paissant dans la campagne. B. Vigneron taillant des ceps de vigne tordus.

IV. f° 4. — *Avril.* A. Taureau. B. Jeune fille assis sur un banc de gazon, comme pour cueillir des fleurs; derrière elle, une palissade à carreaux ornés de fleurs rouges et de blanches.

V. f° 5. — *Mai.* A. Les Gémeaux, la main appuyée sur un écusson qui leur cache le bas du corps. B. Un seigneur à cheval, un bouquet à la main, parcourt la campagne.

VI. f° 6. — *Juin.* A. Le lion au repos dans une forêt. B. Un faucheur dans un pré.

VII. f° 7. — *Juillet.* A. Une écrevisse rouge dans une prairie baignée par un ruisseau. B. Le moissonneur met sa faucille dans un champ de blé.

VIII. f° 8. — *Août.* A. La Vierge, une palme à la main. B. Le semeur arpentant son champ en jetant la semence qu'il prend dans son tablier; près de lui, à terre, le sac de blé où il renouvelle sa provision.

IX. f° 9. — *Septembre.* A. Une balance soutenue par une main qui sort d'un nuage. B. Vendangeur foulant son vin dans une cuve. En côté, deux barriques.

X. f° 10. — *Octobre.* A. Le scorpion dans une prairie arrosée par un cours d'eau. B. Une longue tête de porc sortant d'une forêt, au-devant d'un personnage armé d'un bâton pour en secouer les glands.

XI. f° 11. — *Novembre.* A. Le Sagittaire. B. Quatre porcs dans une cour ; au milieu d'eux, un personnage en tablier blanc s'apprête à les assommer.

XII. f° 12. — *Décembre.* A. Le Capricorne. B. Un boulanger, habillé comme le personnage précédent, enfourne son pain.

XIII. f° 13. — *Création de la femme.* Au premier plan, sous la bénédiction du Créateur vêtu d'une robe de pourpre, Eve sort pieusement, les mains jointes, du côté d'Adam endormi ; au second plan, Adam et Eve sont autour de l'arbre, cause de leur malheur, ayant à la main le fruit défendu. La scène se passe en plein Paradis terrestre. Adam est couché dans une prairie arrosée par un cours d'eau. Près de lui, une fontaine consistant en un vaste bassin circulaire dont la base et les flancs sont ornés de moulures. Du centre du bassin, s'élève une colonne en torsade, du haut de laquelle tombent deux filets d'eau. Le jardin est décoré de grands arbres et d'arbustes. Au fond, des collines.

XIV. f° 14. — *S. Jean.* L'Evangéliste est assis dans une prairie sur le bord d'un large fleuve, au pied d'un rocher. Il écrit dans un livre posé sur ses genoux ; près de lui, son aigle, sans écritoire. Dans le fond, colline escarpée couronnée d'un château. En bordure : A. S. Jean dans un bateau. B. S. Jean ressuscitant deux morts. Dans les deux scènes, il porte son calice traditionnel surmonté d'un dragon. Ces scènes semblent tirées de la vie de S. Jean donnée par le faux Abdias de Babylone. (V. plus haut, p. 11 et 26).

XV. f° 15. — *S. Luc.* L'Evangéliste est assis devant un grand pupitre à double tablette pivotant sur un pied enfoncé dans un immense piédestal; près de lui, son taureau. Fond d'appartement.

XVI. f° 16. — *S. Mathieu.* L'Evangéliste, assis, écrit dans un livre posé sur ses genoux; devant lui, un ange tenant une écritoire consistant simplement dans un vase et complètement différente de l'écritoire à étui représentée dans les deux Livres d'heures précédents. (V. p. 394). Fond d'appartement.

XVII. f° 17 v°. — *S. Marc.* L'Evangéliste, assis, lit dans un livre posé sur un pupitre à double tablette reposant directement sur une base près de laquelle est assis son lion.

XVIII. f° 18. — *La Vierge et l'Enfant-Jésus.* Marie, tenant son Enfant sur ses genoux, est assise sur un trône dont les bras et le dossier sont tendus de velours rouge, qui se détache sur une auréole jaune et or. Fond bleu.

XIX f° 21. — *N.-D. de Pitié.* La Vierge, au pied de la croix, tient entre ses bras le corps inanimé et sanglant de son Fils.

XX. f° 23 v°. — *Arbre de Jessé.* Du sein du patriarche couché sur le dos, part un arbre à quatre tiges; l'une qui aboutit, en côté, au roi David; les trois autres qui s'élèvent, deux en encadrement, chargées de personnages, la troisième au centre, portant à son extrémité un lys d'où sort Marie avec son Enfant.

XXI. f° 24. — L'*Annonciation.* Marie est debout devant un prie-Dieu chargé d'un livre ouvert, la main tendue vers l'ange qui lui parle en fléchissant un genou. Dans la fenêtre, le Père Eternel, coiffé de la tiare et portant une barbe blanche, envoie vers la Vierge des rayons d'or parmi lesquels glisse la Colombe. En bordure : A. Présentation de Marie; l'Enfant est à genoux sur les degrés du Temple, au haut desquels l'attend le grand-prêtre; près d'elle, S. Joachim et S^te^. Anne nimbés. B. Joachim et Anne, tous les deux sans nimbe, s'en retournent seuls à leur demeure.

XXII. f° 40. — *La Visitation.* Elisabeth, les mains jointes, fléchit le genou devant Marie qui s'avance, les yeux baissés, suivie de deux anges.

XXIII. f° 48. — *Nativité de Jésus.* La Vierge et S. Joseph sont à genoux, à la porte d'une chaumière, devant l'Enfant-Jésus couché sur de la paille étendue dans une crèche d'osier. S. Joseph tient de sa main droite une bougie dont il protège la flamme de la gauche. Derrière lui, les oreilles de l'âne ; près de Marie, le bœuf. En perspective, une colline couronnée d'un château.

XXIV. f° 52. — *Les bergers de Bethléem.* Deux bergers, au milieu d'un troupeau, élèvent leurs regards vers un ange portant entre ses mains une banderole avec les mots : *Gloria in excelsis Deo et in.*

XXV. f° 55. — *Adoration des Mages.* L'Enfant-Jésus, couché sur les genoux de sa mère, met les mains dans la cassette que lui ouvre un roi Mage agenouillé devant lui. Debout, près de l'étable, les deux autres Mages (1) ; de l'autre côté, S. Joseph appuyé sur un bâton.

XXVI. f° 58. — *Présentation de Jésus.* Marie, les mains jointes, est devant l'autel où elle a déposé son Fils entre les mains du grand-prêtre ; sur l'autel, près de Jésus, le panier renfermant les deux colombes. Derrière Marie, sa suivante ; de l'autre côté, un vieillard, probablement Siméon. L'autel est paré d'une nappe blanche avec devant vert sur lequel on lit en lettres d'or : *Benedictus qui venit in nom.*, paroles reportées dans la frise de l'appartement. L'autel est surmonté d'un immense baldaquin circulaire, rouge et or.

XXVII. f° 61. — *Fuite en Egypte.* S. Joseph, coiffé d'un turban, passe au pied d'un rocher, conduisant l'âne qui porte, assise en amazone sur une selle de femme, recouverte d'une housse rouge, Marie avec son Enfant entre ses bras. En perspective, les fortifications d'une ville au bas d'une colline couronnée d'un château.

XXVIII. f° 65 v°. — *Couronnement de la Vierge.* Le Père

(1) Dans tous nos manuscrits où paraissent les Mages, y compris le n° XVII, qui est du commencement du XVI° siècle, les trois rois sont toujours des *blancs*. La tradition du roi *noir* n'était pas encore établie, du moins universellement, à cette époque.

Eternel, coiffé de la tiare à triple couronne, portant une barbe blanche et un globe surmonté de la croix, vêtu d'une aube blanche, d'une tunique pourpre et d'une chape rouge, et assis sur un trône tout tendu de bleu, bénit la Vierge agenouillée devant lui. Au haut d'une boiserie où l'on lit : *Regina celi letare al (leluia)*, deux anges tiennent une couronne au-dessus de la tête de Marie. Tout autour du Père Eternel, une auréole dont les rayons d'or flamboient sur le bleu du ciel.

XXIX. fo 70. — *Descente de croix.* La Vierge est au pied de la croix, les bras croisés sur la poitrine, le cadavre de son Fils sur ses genoux. Près d'elle, à genoux, d'un côté, S. Jean ; de l'autre, Madeleine avec son vase de parfums. Derrière, Joseph d'Arimathie et un autre personnage tenant des instruments de la Passion. La couronne d'épines est passée dans la traverse de la croix, dans laquelle on voit aussi deux clous. Les trois croix se détachent sur une montagne chargée par derrière de tours et de remparts. Au premier plan, quelques ossements desséchés.

XXX. fo 71. — *Crucifixion.* D'un côté du Christ, la Vierge, debout, les mains jointes, et les nimbes de deux autres personnages ; de l'autre, une troupe de soldats. En bordure : A. *Le portement de croix ;* B. *La condamnation de Jésus.* Pilate se lave les mains.

XXXI. fo 73 vo. — *La Pentecôte.* La Vierge est assise sur un trône tendu de rouge, les mains jointes, un livre sur ses genoux. Elle est entourée des Apôtres agenouillés et les yeux levés vers la Colombe qui envoie de tous côtés des langues de feu et des rayons d'or. Dans la décoration murale, les paroles : *Veni, sancte Spiritus, reple.* En bordure : A. *Baptême de la foule par S. Pierre ;* B. *Baptême de Jésus par S. Jean.*

XXXII. fo 76. — *David et Goliath.* David, armé de sa fronde, composée d'une poche à laquelle sont attachées deux cordes, terrasse Goliath. Le géant tombe à la renverse, tenant de sa main droite une lance et de sa gauche une targe munie d'un *umbo* très saillant et aux deux extrémités recourbées vers le centre. Au front saignant du Philistin, la pierre lancée

par David. Derrière le jeune pasteur, l'armée avec ses tentes. Dans le fond, collines surmontées de châteaux.

XXXIII. f° 77. — *David et Bethsabée.* David est à la fenêtre de son palais, regardant Bethsabée qui se baigne dans un bassin alimenté par une magnifique fontaine dorée, à deux vasques circulaires supportées par des pieds tournés, le supérieur surmonté d'un chapiteau. Au sommet de la fontaine, un lion assis, de la gueule duquel un filet d'eau tombe dans la petite vasque d'en haut. L'eau tombe des deux vasques par des bouches ouvertes sur leur flanc en y faisant des ronds. En perspective, une colline couronnée d'un château. En bordure : A. *David et Urie;* ce dernier fléchit le genou devant David et lui demande ses ordres; B. *David et Goliath.* Réduction du n° XXXII.

XXXIV. f° 91. — *Rencontre des trois Vifs et des trois Morts.* Trois morts aux gestes menaçants se présentent, à l'entrée d'un bois, au-devant de trois jeunes seigneurs, à cheval. Les chevaux se retournent ou se câbrent. Les trois seigneurs ont un air effrayé et suppliant. L'ensemble de la scène est dramatique et impressionnant.

XXXV. f° 92. — *Job.* L'illustration est toute entière consacrée à ce saint personnage dont la plainte lamentable forme une partie de l'office des morts. La miniature principale le montre sur son fumier, auprès d'une église, couvert seulement à la ceinture, en présence de trois personnages : sa femme, pour le moment silencieuse, et deux amis qui le haranguent avec de grands gestes. En marge, Satan demande à Dieu la permission d'éprouver son serviteur. En bas, Job, déjà frappé et les mains croisées sur la poitrine, lève les yeux au ciel pendant que Satan, derrière lui, tient sa fourche levée pour le frapper de nouveaux coups.

XXXVI f° 123. — *La Vierge allaitant l'Enfant-Jésus.* Marie est assise sur un trône surmonté d'un pavillon doré, avec intérieur vert, sur le bord duquel on lit *Salve Regina mater misericordiæ, vita.* De chaque côté, un ange, en tunique bleue et en dalmatique, jouant, l'un de la flûte, l'autre de la guitare.

XXXVII. f° 127. — *La Trinité.* Le Père Eternel, portant une tiare à triple couronne et une barbe blanche, soutient, entre ses deux bras étendus, la croix de son Fils, surmontée de la Colombe. Il est assis sur un trône tendu de velours cramoisi, et entouré d'une auréole dont les rayons flamboyants se détachent sur le bleu du ciel, dans un encadrement de nuages.

XXXVIII. f° 129. v°. — *S. Michel.* Armé de toutes pièces, une targe à une main, son épée de l'autre, il terrasse le diable représenté, non en dragon, mais en personnage velu à la forme humaine.

XXXIX. f° 130. *S. Jean-Baptiste.* — Il est vêtu d'une peau de bête, puis, par-dessus, d'un ample manteau rouge qui se détache sur le vert des arbres d'un bois; il porte un agneau avec la croix triomphale.

XL. f° 130. v°. — *S. Jean l'Evangéliste.* Vêtu d'une tunique bleue, avec un manteau rouge plié et passé en bandoulière, il porte le calice surmonté d'un dragon. Fond d'appartement tendu de bleu, sol pavé de marbre.

XLI. f° 131. — *S. Pierre et S. Paul.* S. Pierre avec un livre ouvert et une clef; S. Paul avec un livre fermé sous le bras, et un glaive dont les quillons sont recourbés vers la pointe. Fond d'appartement.

XLII. — *S. Sébastien.* Il est attaché à un arbre et percé de flèches; près de lui, son bourreau, l'arc à la main. En perspective, colline et château.

XLIII. f° 132. — *S. Roch.* Le saint, habillé en pèlerin, montre la plaie du haut de son genou à un ange qui la bénit; près de S. Roch, la tête de son chien, derrière, un grand arbre.

XLIV. — *S. Nicolas.* Le saint, vêtu de ses ornements pontificaux, bénit les trois enfants debout, les mains jointes, dans la cuve. En bordure de sa chape on lit : *Sancte Nicolae.*

XLV. — *S. Antoine.* Il est assis, un livre à la main, devant un bosquet qui masque le bas de sa demeure; à ses pieds, son compagnon traditionnel.

XLVI. f° 133. — *Ste Anne.* Elle est assise, un livre sur les

genoux. Près d'elle, Marie, debout, tenant un coin du livre. Fond d'appartement: pilastres encastrant une porte, sol pavé de marbre.

XLVII. f° 134. — *La Magdeleine*. Elle est enlevée par deux anges au-dessus d'une montagne; sa chevelure blonde et longue lui couvre complètement le corps jusqu'aux pieds.

XLVIII. — *Ste Catherine*. Vêtue en reine, couronne en tête, elle tient un livre d'une main et appuie l'autre sur un glaive; derrière, un fragment de roue brisée. En perspective, colline et château.

XLIX. f° 135. — *Ste Marguerite*. Elle est assise sur un dragon, une croix entre les mains jointes, la chevelure retenue par un cercle d'or. Fond d'appartement, pilastres, sol pavé de marbre.

L. — *Ste Geneviève*. Elle porte un cierge d'une main, un livre de l'autre. Au-dessus, un diable, armé d'un soufflet, éteint son cierge qu'un ange, armé d'un autre cierge, rallume aussitôt.

XV

STATUTS SYNODAUX

DE L'ÉGLISE D'ANGERS

Ms. XVe siècle. 15 ff. 0.180 sur 0.135 mil.
Vélin fort. Dérelié.

Ce manuscrit faisait partie d'un précieux lot de *Statuts Angerins* dont les autres figurent parmi les imprimés de la bibliothèque de ce Musée. Il portait le n° 1 de ce lot, et était

enveloppé dans un papier sur lequel on lit : *Statuts synodeaux donnés par Guillaume de Beaumont, év. d'Angers (1202-1240). Imprimé dans les Statuts du diocèse d'Angers. Angers, 1680, in-4°, pag. 5-36. Ce Ms. donne beaucoup de variantes.*

Nous laissons aux érudits angevins à vérifier l'exactitude de ces notes, nous bornant à donner, avec les éléments dont nous disposons, quelques indications de nature à les aider dans leur travail.

Le manuscrit ne contient que deux cahiers dércliés. Il est écrit à longues lignes, 33 à la page, en gothique longue, avec de nombreuses lettres conjointes.

Le titre est en rouge, ainsi que les énoncés des chapitres. Les initiales de ces derniers sont alternativement en rouge et en bleu, et celles des phrases, passées à l'ocre jaune. Le texte de chaque chapitre est compris dans un même alinéa. Les titres sont à la fin de la dernière ligne du chapitre précédent. Des bouts de ligne en rouge remplissent les lignes que le titre laisse inachevées.

Il n'a qu'une lettre ornée : la première du texte. Elle est de couleur sur fond d'or, et envoie, sur la marge, deux guirlandes formées de baies, de vrilles et de fleurs. Cette décoration rappelle celle du *Pontifical* et du *Missel* angevins qui font nos nos X et XI. A ne juger que d'après elle, on serait tenté de placer à la même époque cette transcription de vieux statuts.

Le texte de ces Statuts renferme d'autres indications qui permettront à d'autres d'en déterminer plus exactement la date. Il a de très grands rapports avec celui des Statuts publiés par Jean de Rely, évêque d'Angers, au synode de la Saint-Luc, célébré dans la cathédrale d'Angers le jeudi d'après cette fête en 1493. Ces derniers ont été imprimés à Paris « l'an mil quatre cens quatre vingz et XIIII, le second iour de may pour et au nom de maistre Guillaume Prevost demourant à Paris en la rue de Sarbonne à l'enseigne du Soleil-d'Or ». Cette rare plaquette se trouve également au Musée Dobrée, avec la signature contemporaine de *M. de la Rue.*

A première vue, on serait tenté de croire que le manuscrit et l'imprimé renferment absolument le même texte, et d'attribuer par conséquent à Guillaume de Rely la rédaction du

premier. L'étude plus approfondie du texte détruit cette supposition.

Les exemplaires de ces Statuts commencent tous les deux par les mots : *Die dominica precedente synodum*... et finissent par les mots : ...*ignem eternum a quo liberemur per Dei Filium*. Mais le manuscrit ne donne que le texte des Statuts : l'imprimé le fait précéder d'une préface et suivre d'un épilogue et d'une table.

Dans la préface, Jean de Rely rappelle qu'il a trouvé des Statuts synodaux recueillis par Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, au temps de Boniface VIII, d'autres qui étaient un abrégé de ces premiers, et d'autres encore ; mais que, les uns étant tombés en désuétude, les autres ayant besoin d'être corrigés, nécessité s'impose d'en donner une nouvelle rédaction.

Il est à croire que notre manuscrit est un spécimen des anciens Statuts dont parle cette préface. Les Statuts de Jean de Rely, ayant été imprimés, n'avaient plus besoin d'être copiés à la main. D'ailleurs, on ne s'expliquerait pas de notables divergences dans le texte d'un document officiel qui devait faire loi dans tout le diocèse d'Angers

Cette ancienne rédaction est-elle de Guillaume de Beaumont, comme le porte la note manuscrite que nous avons rapportée ? Nous ignorons sur quelles données s'appuie cette note : mais, pour en admettre l'exactitude, il faudrait expliquer pourquoi, parmi ses prédécesseurs, Jean de Rely ne cite que Guillaume Le Maire, et non pas Guillaume de Beaumont.

Il n'est pas de notre programme d'indiquer toutes les différences de texte qui existent dans la rédaction des Statuts les plus anciens et dans celle de ces mêmes Statuts revus et corrigés. Nous nous contenterons de signaler, avec l'article des premiers relatif aux écoles, un autre relatif aux fêtes célébrées autrefois dans le diocèse d'Angers (1). La comparaison entre les

(1) Parmi ces divergences, signalons-en cependant encore une qui peut prêter matière à une discussion de droit canon. Il s'agit, non pas du sacrement de mariage, mais de la promesse de mariage. D'après le manuscrit, elle ne doit pas se faire sans la présence du prêtre : *Possunt tamen dare fidem de matrimonio contrahendo, si S. Ecclesia id poterit consentire ; et hoc tamen non fiat sine presencia sacerdotis*. A la place des trois derniers mots, l'imprimé porte : *sine penitentia sacerdotis*.

deux textes peut servir à faire dater le premier par ceux qui connaissent mieux qu'on ne l'attend de nous l'histoire ecclésiastique de l'Anjou.

TEXTE DU MANUSCRIT

Ex consilio Lugdunensi. Pronunciandum est laycis ut sciant tempora feriandi per annum ; id est omnem Dominicam. A vespere usque ad vesperam, tenendi sunt dies isti : Natalis Dni ; S. Stephani. S. Johannis. evang. SS. Innocencium, S. Silvestri ; Octabas Dni ; Epiphania Dni ; Natalis B. Marie, Virginis ; Assumpsio ; Purificacio ; Annunciacio et Concepcio ipsius ; Dies Parasceve, cum omni reverencia et honore ; S. Pascha cum duobus diebus sequentibus, ad minus ; Ascensio Dni ; Invencio S. Crucis ; S. dies Pentecostes, cum duobus diebus sequentibus a minus ; S. Iohannis Baptiste. Nativitas et decolacio duodecim Apostolorum : maxime SS. Petri et Pauli, Andree, Iacobi, Iohannis, Thome, Iacobi et Philippi, Bartholomei, Matthei, Symonis et Iude ; Laurencii et precipue SS. Martirum Mauricii sociorumque eius, in quorum honore mater nostra ecclesia fundata est ; Michaelis, archangeli ; dedicacio cuiuslibet oratorii : Omnium Sanctorum ; et SS. Pontificum : Maurilii, Martini et Renati ; S. Marie Magdalene ; et ille festivitates quos singuli presbyteri in suis parrochiis cum populo ab antiquo collaudaverunt que vicinis

TEXTE DE L'IMPRIMÉ

Que festa sunt tenenda per annum. Pronunciandum est laicis ut sciant tempora feriandi per annum : Omnem Dominicam ; Nativitatem Dni ; S. Stephani, S. Iohannis, evangel. ; SS. Innocencium ; Circumcisionem Dni ; Epiphaniam ; Conversionem S. Pauli ; Purificacionem B. Marie ; Cathedram S. Petri ; Annunciacionem Dni ; Diem Parasceves ; S. Pascha cum tribus diebus sequentibus ; Inventionem S. Crucis ; Festum S. Marci, evangel. ; Rogationes cum tribus diebus, observentur usque post processiones ; Ascensio Dni ; S. dies Penthecostes cum duobus diebus sequentibus ad minus ; Solemnitas S. Sacramenti ; Nativitas S. Iohannis Baptiste ; Duodecim Apostolorum qui mundum sua predicacione illuminaverunt, maxime Petri et Pauli, Philippi et Iacobi minoris, S. Iacobi maioris, B. Bartholomei, Mathei, Symonis et Iude, Andree, Thome, Mathie, B. Bernabe, B. Luce ; B. Marie Magdalene ; festum Inventionis S. Stephani ; Assumptionis B. Marie ; Nativitatis et Conceptionis ; Beatorum martyrum : Vincentii, Laurentii, Mauricii sociorumque eius ; Beatorum confessorum atque pontificum : Nicolai, Martini,

tantum circummorantibus indicende sunt, non generaliter omnibus. Reliquas autem festivitates per annum, non sunt cogendi ad feriendum, sed monendi ut morem antiquum observent.

Maurilii, Renati; S. Katherine, virg. et mart.; Omnium sanctorum; Commemorationis defunctorum; festum dedicacionis ecclesie S. Michaelis in monte Gargano; festum dedicacionis cuiuslibet ecclesie parrochialis; festum Patroni.

Voici le début et les titres des chapitres du manuscrit :

Hic incipit quaternus synodalis secundum usum Andegavensis pro parochianali ecclesie Santi [ ] eiusdem diocesis. Quomodo debent esse sacerdotes. De custodia baptismi. De aventu Episcopi in ecclesiis. De officio sacerdotis altari. Quot sint prefaciones. De ablucione corporalium. De custodia sacramenti. De iuramentis laycorum. De vita et honestate clericorum. Extra de relinquiis. De predicacionibus prohibitis et questoribus elemosinarum. De iure patronatus. De decimis recipiendis a laycis. De clericis ordinandis. De citacionibus. De modo absolvendi. Qui incidunt in excommunicatione ipso facto. De observatione ieiuniorum. De clandestino matrimonio. Quæ impediunt matrimonium. De extrema unctione. De modo communicandi. Quomodo sacerdotes debent visitare infirmos. De peccato crapule. De peccato luxurie. De incestu. De sortilegiis. De avaricia. De invidia. De superbia. De accidia. De penitencia. Qui ad episcopum sunt mictendi. De septem sacramentis. De confirmacione. De penitencia. De sacramento altaris. De sacramento coniugii. De extrema unctione. De ordinibus. De articulo fidei. De septem peccatis mortalibus.

Ces articles renferment de curieux détails sur la discipline ecclésiastique, la liturgie, l'administration des sacrements, les usages locaux et les mœurs. On recommande aux prêtres d'avoir trois manuterges, l'un pour la première ablution, le second après l'Evangile, le troisième après la Communion. Ils doivent aussi en avoir un autre attaché au missel, pour s'essuyer la bouche et le nez, s'ils en ont besoin. On leur enjoint de défendre, sous peine d'excommunication, les danses dans les églises, les cimetières et même ailleurs. Un statut montre le

soin que l'Eglise a toujours eu de l'instruction des enfants : « Que le prêtre avertisse fréquemment ses paroissiens de faire instruire leurs enfants et de leur faire fréquenter les écoles avec plus d'attention. *Sacerdos frequenter moneat suos parochianos ut filios suos instrui faciant et scolas actentius frequentare.* Le nombre des préfaces est fixé aux dix préfaces actuelles. Défense est faite aux prêtres de célébrer deux messes par jour, excepté les cas de grande nécessité, par exemple aux inhumations en présence du corps, un jour solennel ou de carême et le jour de Pâques : dans ces cas, *celebraturus missam secundam vinum profusionis non sumat, sed ministro habenti bonam conscieanciam conferat.* »

L'abbé Tresvaux (1) a attribué plusieurs de ces articles au synode tenu par Jean de Rely en 1493. On voit, par ce que nous disons plus haut, que ce synode n'a fait que renouveler des statuts plus anciens.

Jean de Rely imposait à ses curés l'obligation d'avoir chacun un exemplaire de ses statuts. Cette obligation remontait encore plus haut. Notre manuscrit portait le nom de la paroisse pour laquelle il a été fait. *Pro parrochianali ecclesia Santi* [ ] Malheureusement, le nom du saint a été gratté et il nous est impossible de le rétablir.

(1) *Histoire de l'Eglise et du Diocèse d'Angers*, t. I, p. 317.

XVI

PETRUS DE CRESCENTIIS

LE LIVRE DES RURAULX PROUFFIS DU LABOUR DES CHAMPS

Ms. seconde moitié du XV[e] siècle. 0.280 sur 0.210 mil. 273 ff. Papier vergé. Reliure maroquin vert. Tranche rouge.

Cet ouvrage sur l'agriculture a été composé, vers 1300, par Pierre *de Crescentiis*, né en 1230, à Bologne, en Italie. Le texte original est en latin et porte pour titre : *Opus ruralium commodorum*. Il a été traduit en français sous Charles V, en 1373. Cette traduction a été imprimée deux fois en 1486, et souvent depuis, bien que sous des titres différents. Brunet (1) donne le commencement de l'édition qui a été publiée à Paris par Jehan Bonhomme, libraire de l'Université, le XV[e] jour d'octobre 1486.

A part quelques différences dans l'orthographe des mots, il est exactement semblable à celui de notre manuscrit qui débute ainsi :

« Ci commence le livre des ruraulx prouffis du labour des champs lequel fut compilé en latin par Pierre des Crescens bourgoys de Boulongne la grasse, et depuis a esté translaté en francois à la requeste du Roy Charles de France le quint de ce nom. S'ensuit le prologue de l'aucteur du livre : Comme par la vertu de prudence... »

L'ouvrage comprend douze livres ainsi exposés :

« Le premier parle des lieux habitables eslire et des cours et des maisons, et aussi de faire les choses qui sont neces-

(1) *Manuel du Libraire*, art. Crescentiis (P. de), 1861, t. II, p. 417.

saires pour habitation. Le second traicte de la nature des plantes et de toutes les choses communes au labour de chascun champ. Le tiers traicte de labourage et cultivement des champs. Le quart traicte des vignes et du vin. Le quint traictie *(sic)* des arbres. Le sixme, des jardins et courtis. Le septiesme, des prez et des bois. Le huitme traicte des vergiers et des choses delitables, des arbres et herbes et des fruiz deuz et de l'art qui y est requis. Le neufme, de toutes les bestes que l'on norrist es villes. Le dixme, de divers engins à prendre les bestes sauvaiges. Le unzme, des rieules (règles) des œuvres et operacions des champs. Et ou douzme est faicte une sommière commemoracion de toutes les choses que l'en doit faire es champs en chascun mois. » (f. II.)

La reliure est en maroquin vert, avec encadrement de filets à froid. Elle porte au dos, en haut, le titre : *Traité d'Agriculture par Crescens, 15e siècle ;* et, au bas, l'indication K. 95. Cette dernière indication est reportée au haut du premier feuillet de garde, et correspond au classement du volume dans la bibliothèque dont le propriétaire l'a fait relier.

Le volume ne renferme aucune miniature. Il comprend 273 feuillets sur papier, écrits à longues lignes non réglées, de 36 à 40 à la page. L'écriture est la cursive gothique. Le papier est vergé et porte deux filigranes. L'un consiste en un écu surmonté d'une croix avec trois clous, et chargé : en chef d'un lambel et, au centre, d'une fleur de lys ; l'autre ne représente qu'un *p* minuscule gothique barré obliquement et surchargé de quatre lobes placés en croix.

Les initiales des chapitres sont seules en rouge ; chaque chapitre forme un alinéa. Le volume portait des signatures et des réclames ; plusieurs ont été rognées. Les signatures, contre l'habitude, se trouvent au verso du feuillet (fos VI, VIII). Elles surmontent le premier mot de la page qui suit (fos C à CIV). Avec cette réclame, chaque fin de cahier porte sa réclame habituelle.

Ce manuscrit a été fait pour Jean Budé, conseiller du roy, père du célèbre Guillaume Budé, maître des Requêtes sous François Ier. Il porte à la fin (fo 273) ces mots : *Ce livre est à*

Jehan Budé conseiller du Roy et audiencier de France. Fait le XVe de decembre M CCCC IIIIxx VI. Signé J. Budé.

Au premier feuillet, la lettre initiale du texte renferme les armes peintes des Budé : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois grappes de raisin de simple, deux en chef, une en pointe.*

Il a depuis appartenu à « Olivier Alligret, conseiller et advocat du Roy en sa cour de parlement », dont la signature se trouve, avec cette constatation, en dessous de celle de J. Budé.

Au revers du premier plat, on lit, imprimés, les mots : *Bibliotheca Lamoniana U,* avec le chiffre manuscrit 50. Notre volume a donc fait partie de la célèbre bibliothèque de Lamoignon, vendue en 1791, après la mort de Chrétien-François de Lamoignon, garde des sceaux, et dont la partie la plus curieuse a passé en Angleterre. Il est mentionné aux pages 15 et 178 du tome premier du catalogue de cette vente (1), avec l'indication : *ms. du XIIIe siècle,* assez singulière pour une traduction faite sous Charles V. Dans les premières pages, on voit un L couronné encadré dans un ovale de 0.022 sur 0.019 mil.

De la bibliothèque de Lamoignon il a dû passer dans celle de J.-B. Huzard qui a recueilli une bibliothèque si importante sur les sciences naturelles. Nous trouvons, en effet, sur une feuille de garde, la griffe : *Huzard, de l'Institut.* Il figure sous le no 676, t. II, du *Catalogue de la vente Huzard* (2) qui eut lieu en 1842. C'est à cette date qu'il semble être entré, avec plusieurs autres volumes de cette collection, dans la collection Dobrée.

Ce manuscrit ayant été imprimé, nous n'en étudierons pas le texte. Il eût été cependant intéressant de voir s'il n'offre pas des variantes avec les éditions qui en ont été publiées en 1486. Ce que nous avons cité du titre de la seconde édition donnée

(1) *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. de Lamoignon, garde des sceaux de France.* Paris, Mérigot, 1791, en trois volumes.

(2) *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. J.-B. Huzard.* Paris, 1842, t. II, p. 61.



en cette année, nous fait supposer qu'elle reproduit assez fidèlement notre traduction faite sous Charles V. Mais nous n'avons pu contrôler cette conformité par nous-même, n'ayant pas cette édition sous notre main.

Notre manuscrit est antérieur aux éditions de 1486. Par la date du 2 décembre 1486, Jean Budé indique l'époque à laquelle il lui appartenait, et non celle à laquelle il fut écrit. Il n'est pas vraisemblable qu'on ait continué de copier à la main un ouvrage aussi considérable, l'année où l'on en avait déjà donné deux éditions.

Les armes de Budé, inscrites dans l'initiale de l'ouvrage, font conjecturer qu'il a été fait pour Jean, le conseiller du Roy et l'audiencier de France. Mais cette attribution n'est pas incontestable : ces armes ont pu être ajoutées après coup. Nous croyons avoir plus de raison d'attribuer à Jean Budé un grand nombre de notes marginales du volume. L'écriture des trois lignes signées de son nom présente tant de rapports avec celle de ces notes, qu'il n'est pas téméraire d'y voir la même main.

Le Musée Dobrée possède, de ce même ouvrage, l'édition qui a été publiée pour Jacques Huguetan, marchand libraire de Lyon, et que Brunet place de 1520 à 1530 (1).

Nous ignorons si cette édition reproduit exactement les précédentes, mais son texte offre des différences avec celui de notre manuscrit.

(1) *Manuel du Libraire*. 1861, t. II, p. 418.



XVII

LES VIES DES FEMMES CÉLÈBRES

Ms. commencement du XVIe siècle. 0.320 sur 0.215 mil. Vélin fort. 77 ff., plus 2 de gardes. Reliure en maroquin bleu, signée Bauzonnet-Trautz. Tranche dorée.

Nous avons déjà dit que la miniature du XVIe siècle était splendidement représentée au Musée Dobrée, et qu'on y voyait un manuscrit que les musées les plus riches auraient raison de lui envier : *Les Vies des Femmes célèbres*, par Antoine Dufour ou du Four.

Ce n'est pas seulement notre opinion personnelle : on pourrait lui reprocher d'être un peu à la « Monsieur Josse ». C'est celle de tous les connaisseurs qui sont admis au bonheur de feuilleter cet admirable manuscrit, et de tous ceux entre les mains desquels il a passé, avant de parvenir dans la collection dont il est un des plus beaux joyaux. A la vue de ces miniatures artistiques semées avec profusion dans le volume, peintes avec la plus exquise délicatesse, et conservant encore toute la fraîcheur et tout l'éclat de leur coloris, ils sont unanimes à faire le plus grand éloge et de l'œuvre et de son auteur.

Et ce n'est pas seulement dans un catalogue de vente que nous trouvons ces éloges. L'enthousiasme d'un catalogue de vente est suspect. Avant la vente, on hausse le mérite de l'objet que l'on expose. Le compte-rendu d'une vente, fait par un tiers, peut à meilleur droit passer pour être d'une appréciation plus juste, parce qu'elle est plus désintéressée. Or, voici un extrait du compte-rendu de la vente de Coislin paru dans le *Bulletin du Bibliophile* en 1847 (1) :

« Nous aurons à passer en revue actuellement les manuscrits qui formoient l'illustration principale de la collection de M. le marquis

(1) *Bulletin du Bibliophile*, Revue des Ventes, par J. T. (Techener). Décembre 1847, p. 563.

de Coislin. Ces incomparables volumes, vendus à des prix énormes dont on a peu d'exemples en France, mais toutefois nullement au-dessus de leur valeur réelle, sont, et de bien loin, les plus beaux et les plus rares ouvrages qui aient été exposés à la chaleur des enchères depuis nombre d'années. Il n'en est pas un seul, parmi eux, sans en excepter le plus modeste, qui ne puisse faire, à lui seul, la gloire d'une bibliothèque d'élite; pas un, qui n'eût été digne, s'il eût existé à cette époque, de partager la noble fortune de cet exemplaire d'Homère que le roi de Macédoine ne croyait pas trop honorer en le renfermant dans la cassette de Darius..... »

L'auteur parle ensuite d'objets moins importants de la vente, puis il continue ainsi :

« Sept volumes (1), les plus importants qui se puissent imaginer, nous restent encore à mentionner :

« Le premier est un manuscrit en langue romane du XIIe siècle. Ce monument précieux contient les *Sermons de Saint Bernard*. Il a été adjugé à M. Giraud de S*** au prix de 2.450 francs.....

« Le cinquième de ces volumes : *Vie des Dames illustres de la Bible, de la Fable et de l'Histoire,* est sans contredit un des manuscrits les plus admirables qui existent. La note savante que lui a consacrée M. Duplessis dans le catalogue de M. le marquis de Coislin, ne nous laisse rien à ajouter. M. Giraud de S*** est devenu l'heureux propriétaire de ce trésor au prix de 4.500 francs. M. Giraud de Savine a voulu joindre aux *Vies des Dames illustres* l'admirable manuscrit des *Mémoires de Philippe de Commines,* exécuté au XIIIe *(sic)* siècle et orné de 14 miniatures d'une richesse incomparable. Ce dernier volume lui a coûté 4.400 francs. »

L'auteur de l'article précédent parlait de la note consacrée par M. Duplessis à notre manuscrit dans le catalogue de la

(1) Trois des autres ont été vendus 890, 860 et 900 fr. Un seul a dépassé les prix des manuscrits acquis par M. Dobrée : c'est l'*Histoire du Roy Alexandre,* vendu 11.100 fr. M. Giraud de Savine opérait discrètement pour le compte de M. Dobrée. Le public n'en savait rien, et croyait, comme l'insinue cet article, qu'il gardait pour lui tous ces trésors. On le croyait encore en 1860, et M. Le Roux de Lincy écrivait, à propos de notre manuscrit : « Ce manuscrit, après avoir fait partie de la bibliothèque de M. le marquis de Coislin, a été vendu en 1846. Il appartient, je crois, maintenant, à un amateur de Paris, M. G. de S. » (*Vie de la Reine Anne de Bretagne,* t. II, p. 39). Il y avait alors beau temps qu'il avait quitté M. G. de S. et Paris.

vente de Coislin. Cette note respire le même enthousiasme pour ce volume :

« Ce manuscrit, dit-elle, est certainement un des plus beaux qui se puissent voir, et il est digne, à tous égards, de soutenir la comparaison avec ce que les amateurs peuvent connaître de plus élégant, de plus parfait, de plus précieux en ce genre. »

Puis, après avoir parlé du fond de l'ouvrage :

« Quant à son exécution matérielle, ajoute-t-elle, osons mieux dire : quant à son exécution artistique, je ne crois pas qu'il soit possible de rien voir de plus parfait. Le vélin est très beau, l'écriture d'une rare élégance, et les miniatures d'un fini précieux. Cette suite de petits tableaux brillant de l'éclat de l'or et des plus riches couleurs forment une galerie dans laquelle l'œil de l'artiste ne refuserait pas quelquefois d'aller chercher des inspirations. Parmi ces miniatures, il en est une que je signalerai principalement de préférence à toutes les autres. C'est la dernière du volume : celle qui représente *Jeanne d'Arc montée sur son cheval de bataille*. Je ne saurais dire si l'artiste a trouvé dans son imagination l'idéal de cette délicieuse figure, ou s'il a été assez heureux pour rencontrer à la cour d'Anne de Bretagne une merveille de beauté qui ait pu lui fournir un modèle : ce que je sais, ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est qu'il n'existe pas une seule représentation de Jeanne d'Arc qui offre, au même degré que celle-ci, sur la même figure, la double expression des grâces pudiques de la jeune fille et de la résolution de l'héroïne (1). »

Les lignes qui précèdent nous ont suffisamment appris que notre manuscrit provient de la bibliothèque de M. le marquis de Coislin. Il fait le nº 606 du catalogue de la vente de cette bibliothèque célèbre.

Avant M. de Coislin, il avait appartenu à M. Asselin, bibliophile normand. Une note de M. L. Delisle nous apprend que M. Asselin « a publié en 1826, dans les *Archives annuelles de la Normandie*, p. 399-403, une notice dans laquelle il donne d'intéressants détails sur le contenu de ce précieux volume,

(1) *Catalogue des livres rares et précieux manuscrits composant la bibliothèque de M. le marquis de C*******. Paris. Potier, 1847. Vente le 27 nov. 1847.

sur les peintures dont il est décoré et sur la façon dont lui-même en devint propriétaire, vers l'année 1808 (1) ».

Nous n'avons pu consulter cette notice, qui nous aurait, sans doute, appris encore quelque chose, sinon sur le contenu du volume, du moins sur une des étapes de son *curriculum vitæ :* à défaut de ce renseignement, nous étudierons le manuscrit lui-même pour voir ce qu'il nous dira à notre tour. Mais, auparavant, donnons quelques détails sur la vie et les œuvres d'Antoine Dufour, l'auteur de l'ouvrage qui le contient.

Il naquit à Orléans et vint ensuite à Paris faire ses études théologiques. Il y fit sa profession religieuse chez les Jacobins, et se rendit bientôt assez célèbre par ses prédications pour que Louis XII et Anne de Bretagne l'attachassent à leurs personnes en qualité de prédicateur, puis ensuite, en 1506, en celle de confesseur, à la place de Jean Clerée, nommé vicaire général des Jacobins.

En 1504, époque où il composa son ouvrage, il ne se donne que le titre de « docteur en théologie, de l'ordre des Freres Prescheurs, general inquisiteur de la foy. »

Nommé évêque de Marseille en 1507, il accompagna le roi à Lyon. Il célébra la messe et prononça le discours d'usage dans la cérémonie dans laquelle René de Prie, évêque de Bayeux, reçut le chapeau de cardinal de la main du cardinal d'Amboise, son cousin, le 15 août de la même année (2).

Il prit possession de son siège le 21 septembre 1508, et aurait voulu rester à Marseille. Mais, sur l'ordre du roi qui ne voulait pas se priver de ses services dans son expédition en Italie contre Louis Sforza, il dut quitter Marseille, pour suivre la cour, en 1509.

D'après Le Roux de Lincy, « Antoine Dufour se disposait à suivre le roi quand il apprit que la peste désolait Marseille et les environs : il quitta aussitôt Louis XII et se rendit au

(1) *Un troisième manuscrit des Sermons de S. Bernard : Journal des Savants*, mars 1900.

(2) *Gallia Purpurata*, Paris, 1638, article *Renatus de Prie*, p. 557.



milieu de son diocèse où il mourut de la contagion, en 1509 (1). » Ce fait avait précédemment été raconté par J. Techener, dans un article qu'il a consacré à notre manuscrit et qui a été reproduit par Le Roux de Lincy dans un autre de ses ouvrages (2).

Nous n'aurions pas mieux demandé que de laisser Antoine Dufour jouir de l'auréole dont ces auteurs ont entouré sa mémoire et de saluer, en cet évêque de Marseille, un prédécesseur en dévouement de l'héroïque Belzunce. Une telle mort aurait mérité à notre auteur une gloire plus grande que celle que ses ouvrages lui procureront jamais. Malheureusement pour lui, le *magis amica veritas* nous force à déclarer que le témoignage de Le Roux de Lincy, appuyé sur celui de Techener, est en contradiction avec d'autres témoignages plus anciens et plus sérieux. Le *Gallia Christiana,* loin de parler de cette mort sublime, fait mourir Antoine Dufour dans l'expédition d'Italie (3). Un autre ouvrage qui, dans l'espèce, a plus de poids encore, puisqu'il a été fait par des religieux Dominicains, ne laisse sur ce point aucun doute. On y voit expressément que l'évêque de Marseille est mort en juin 1509, au cours du voyage de Louis XII en Italie, et qu'il a été enterré dans l'église des Jacobins, à Lodi, ville du Milanais (4).

N'étant pas de Marseille, nous n'avons pas à notre disposition les éléments qui nous permettraient de traiter à fond ce point d'histoire, et nous ignorons quelle opinion y a cours aujourd'hui sur la mort d'Antoine Dufour. Mais, tant qu'on n'aura pas prouvé que les auteurs dominicains se sont trompés en affirmant qu'un évêque de leur ordre a été enterré dans un

(1) *Vie de la reine Anne de Bretagne,* Paris, MDCCCLX, t. II, p. 39.

(2) *Description d'un manuscrit du Cabinet de M. le marquis de Coislin.* Cet article a d'abord paru dans le *Bulletin du Bibliophile,* janvier 1846, p. 577-580 : il a été redonné dans *Les Femmes célèbres de l'ancienne France,* par Le Roux de Lincy, Paris, 1848, p. 591.

(3) *Gallia Christiana,* t. I. *Provincia Arelatensis,* p. 666.

(4) *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti,* par les PP. Jacques Quétif et Jacques Echard. Paris, 1719-1721 : *In itinere morte sublatus est mense junio, et Laudæ Pompeiæ apud Insubres in ecclesia nostra sepultus est, ut habet Pius P. II,* lib. III, col. 99.

de leurs couvents d'Italie, il sera difficile d'admettre que cet évêque est mort de la peste à Marseille.

Disons cependant qu'il ne craignit pas d'aller à Marseille, malgré la peste, et qu'il aurait voulu y rester. Les auteurs qui l'y ont fait mourir de cette terrible maladie, voyant la peste dans son cas, se sont un peu trop hâtés de le faire finir, et n'ont peut-être pas lu son histoire jusqu'au bout.

Outre son ouvrage sur les *Femmes Célèbres*, Antoine Dufour en a composé plusieurs autres. En voici la liste, d'après nos auteurs Dominicains :

I. *Paraphrase sur les VII psalmes pénitentiaux.*

II. *La Diète du Salut, contenant cinquante méditations sur la Passion de Nostre Sauveur Jésus Christ ;* imprimé à Paris, chez Guil. Guillard, 1557, in-16, et Nic. Chesneau, 1574.

III. *Sermons*, en deux volumes.

IV. *Traduction de la Bible en français*, à la prière d'Anne de Bretagne.

V. *Traduction de 6 épîtres de S. Jérôme.*

Ces deux derniers ouvrages ont donné lieu, dans l'article consacré à notre volume par J. Techener, à une méprise que nous croyons devoir redresser. Parlant de la *Traduction de la Bible :* « Ce volume, dit Techener, existe, manuscrit sur vélin avec des vignettes, dans la Bibliothèque de Séguier, maintenant sous le nom de Coislin : cette dernière est passée à la Bibliothèque Royale. »

Dans ces lignes, Techener a attribué à la *Traduction de la Bible* ce que les auteurs dominicains avancent de la *Traduction des Lettres de S. Jérôme*. Ces derniers auteurs disent que l'on a eu beau chercher la *Traduction de la Bible*, on ne l'a trouvée nulle part. *Ea versio diligentius quæsita nullibi reperta est.* Quant à l'autre ouvrage, c'est-à-dire les *Epîtres de S. Jérôme*, « il a été présenté à la reine par l'auteur devenu évêque (1) : il existe encore maintenant dans la Bibliothèque autrefois de

(1) Dans la préface de cet ouvrage, il se dit docteur en théologie et évêque de Marseille.



Séguier, aujourd'hui de Coislin. Il est orné de *miniatures* peintes avec le pinceau le plus délicat. *Ipsemet codex ab auctore jam episcopo reginæ oblatus, extat etiamnum in Bibliotheca olim Séguier* (1), *nunc Coislin, fol. membr. eleganter scriptus, et imaginibus tenuiori penicillo pictis illustratus* (2). »

C'est donc inutilement que, sur les indications de Techener, on chercherait à la Bibliothèque Nationale, dans le fond qui lui vient des bibliothèques Séguier et de Coislin, une traduction de la Bible faite par Antoine Dufour. Mais la recherche ne serait peut-être pas inutile, si elle avait pour objet une traduction des Lettres de S. Jérôme. Elle se trouvait, en 1721, dans la Bibliothèque de Coislin : nos auteurs dominicains l'affirment très positivement. Qu'est-elle devenue depuis ?

Il serait intéressant de la retrouver. Le manuscrit qui la contenait renfermait *des miniatures peintes avec un pinceau très délicat.* On peut en dire autant de notre manuscrit : peut-être sont-ils tous les deux du même artiste. Ecrits pour la même reine, par le même auteur, tous deux avec un pinceau très délicat : ils pourraient bien être les deux frères. Leur comparaison permettrait de le juger. Malheureusement, nous n'en avons qu'un. Qu'a-t-il fait de son frère ? Il a dû se séparer de lui depuis longtemps. En 1721, on ne connaissait qu'un de ces deux manuscrits, celui des Epîtres de S. Jérôme : quant au nôtre, on l'avait tellement perdu de vue, qu'on ne le mentionnait même pas alors parmi les œuvres d'Antoine Dufour. Aujourd'hui, c'est le nôtre qui paraît et l'autre qui disparaît. Espérons que, plus heureux que Castor et Pollux, ils finiront par paraître, non pas l'un après l'autre, mais tous les deux ensemble : assez pour permettre aux critiques de juger de leur parenté.

A ces différents ouvrages d'Antoine Dufour, nous nous demandons s'il ne faudrait pas en ajouter un autre. Dans son article sur Amalazonthe, il parle de lettres qu'il laisse « de peeur de trop grande prolixité », puis il ajoute « et aussi ie les

(1) *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti,* t. II. p. 22.

(2) N'ayant pu nous procurer le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Séguier, imprimé en 1686, nous n'avons pu vérifier ce renseignement.

ay assez suffisaument declairées ha l'angustal que fiz pour le noble roy treschrestien Loys dousiesme pere tuteur et vray amateur des vertueux et grant persecuteur selon son puissant scavoir des vicieux » (f° 69). Nous nous demandons ce que peut bien avoir été cet *angustal* qui renfermait des lettres de Justinien et d'Amalazonthe : il est à croire que ce fut plutôt un écrit qu'un sermon.

L'ouvrage d'Antoine Dufour ne porte aucun titre. Ceux sous lesquels il a été parfois désigné lui ont été donnés par ceux qui avaient à en parler. Ce n'est qu'au dos du volume qu'on lit « *Les Vies des Femmes célèbres* », titre sous lequel nous le désignons.

L'objet de cet ouvrage est surtout l'éloge des dames. Le prologue de l'auteur indique ainsi son but :

« Pour ce que la plus commune partie des hommes se adonnent à blasmer les dames tant de langue que de plume, et en ont composé des livres comme Bocasse, Theophraste et ung tas d'aultres, j'ay bien voullu cercher par les anciennes librairies à celle fin de trouver aucun veritable acteur *(sic)* qui sagement, loyallement et veritablement parlast d'elles. Car à la verité il me semble que depuys la creation du monde, l'on ne trouva ung si grant nombre de bonnes et sages dames que auiourduy de ce temps l'an mil cinq cens et quatre : excepté celles qui miraculeusement de Dieu ont esté gardées. Et considéré que la pluspart des nobles dames de France ne entendent le langage latin, et congnoissant l'abisme et comble de vertus estre en treshaulte trespuissante et tresexcellente dame et princesse ma dame Anne de Bretaigne, royne de France et duchesse de Bretaigne, je frère Anthoine Dufour docteur en théologie, de l'ordre des Freres prescheurs, general inquisiteur de la foy, par le commandement d'icelle, pour matter oysiveté, ay bien voullu translater (1) ce present livre en maternel langage

(1) Il semble que, de cette expression, on peut conclure que cet ouvrage avait été composé par l'auteur d'abord en latin : à moins que l'auteur ne veuille dire qu'il a traduit en français des histoires tirées de différentes sources : sens peu probable, car ses différentes notices, arrangées à sa façon, sont loin d'être des traductions.



en y prenant les hystoires anciennes, loyales et veritables pour brider la langue de ceulx qui ne ont veu ny leu que fables et mensonges. Ny ne vous esbayssez si en lisant ce present œuvre, si vous y trouvez aucunes vicieuses dames entre les bonnes : car en la genealogie et compaignie du rachater des hommes vous trouverez de lasches et meschans hommes. Et croy que si les dames ont fait quelque mal, s'a esté plus par l'instruction d'aulcuns maulvais hommes qui par aventure les admonnestoyent à pirs faire, ainsi que vous voirrez et orrez en ce present livre. »

Dans cette préface, l'auteur parle de Boccace et de Théophraste, qu'il cite parmi les détracteurs de la femme. Son ouvrage présente d'assez nombreux rapports avec celui de Boccace : *De Mulieribus claris.* Il reprend l'histoire d'un bon nombre des femmes célèbres qui figurent dans le livre de son prédécesseur. Mais il la traite à sa manière : ce sont les mêmes faits, mais parfois présentés d'une autre façon. Ce n'est pas une traduction de l'auteur italien ; loin de là : c'est une remise en œuvre, sous une autre forme, des mêmes matériaux. Les notices sont parfois plus abrégées, parfois plus complètes. Dans les deux auteurs, on trouve des détails que l'autre a omis, soit par oubli, soit intentionnellement.

Avec Boccace, parmi les prédécesseurs d'Antoine Dufour, nous citerons, sur son témoignage, *frère Jacques Philippes,* augustin. Il a composé une *Cronique des femmes vertueuses et vicieuses,* à laquelle notre auteur a emprunté un trait de la vie de Faustine, f° 54.

Conformément à son dessein, Antoine Dufour parle davantage des femmes vertueuses, et laisse les autres à Boccace. Mais comme « en la généalogie et la compagnie du Rédempteur des hommes » il trouve de méchants hommes, il fait figurer près des dames honnêtes d'autres qui ne l'ont guère été.

C'est une ombre au tableau qui lui donne du lustre.

Athalie, Agrippine, Poppée, Faustine, ne peuvent, en effet, figurer dans un ouvrage élevé à la gloire des dames que comme de fortes ombres — pour ne pas dire de grosses taches — au tableau.

Certes, ces intentions sont très louables, et le bon Dominicain se fait l'avocat d'une œuvre bonne et facile. Mais peut-être, cependant, n'a-t-il pas toujours assez « bridé » sa plume, suivant son expression, aussi heureuse qu'une autre, analogue et plus connue, de Madame de Sévigné. On peut appliquer aux dames ce qu'Esope disait de la langue ; et si elles *ont fait quelque mal*, c'est parfois de leur fond et non pas toujours *par l'instruction d'aulcuns maulvais hommes qui les admonestoyent à pirs faire.*

Ce n'est pas Adam qui a poussé Eve à cueillir le fruit défendu ; et, s'il avait écouté sa femme, le saint homme Job n'eût pas été le modèle de patience que nous admirons. N'exagérons rien ; par courtoisie, n'entamons pas une discussion où l'on serait exposé à dire des choses déplaisantes à un sexe qui, pris dans sa généralité, sinon dans toutes ses personnalités, ne mérite pas qu'on lui déplaise : mais si l'on venait à examiner lequel des deux sexes qui partagent l'humanité a le plus nui à l'autre, les dames apporteraient peut être plus de paroles ; mais les hommes, plus de faits, plus de preuves, plus de raisons.

Le texte de l'ouvrage suppose dans l'auteur beaucoup de lecture et de littérature. Il connaît les auteurs grecs et les latins. Sous sa plume, se trouvent les noms d'Homère, de Platon, de Démosthènes, de Théophraste, d'Aristote, de Cicéron, de Virgile, d'Ovide, de Sénèque. Il cite l'*Epitome* de Justin (36), Josèphe (46 v°), S. Jérôme, S. Augustin (40 v°), Thezefillus (48), Pétrarque (75), Boccace. Il croit à la correspondance de S. Paul avec Sénèque (48) ; il relève l'anachronisme de Virgile, qui fait vivre Didon au temps d'Enée (f° 26). Il admire les *Virgilliocentones* et les *Homerocentones* de *Proba*, femme d'Adelphus (67 v°).

Son style se ressent de sa fonction d'orateur. Il cultive le portrait, le parallèle, a recours aux grands mouvements oratoires. Sa notice sur la Sainte Vierge a toute l'allure d'un panégyrique : il a dû la prononcer un jour à la cour devant son auditoire royal.

Mais, chez lui, la critique n'est pas à la hauteur de l'érudition. Ses personnages sont un peu travestis : comme l'enlumineur, il les transporte de leur temps dans le sien. Ainsi, il

fait de Thémistocle un *grand duc des Athenienses* (36); Assuérus a un *prevost d'hostel*, Esther une *dame d'honneur* (35). Il traite Ulysse de « *grand chevalier* », titre qu'il lui fait partager avec un grand nombre de héros de la Grèce et de Rome. Cyrinus, chargé du dénombrement des Juifs, devient un *grand bailly et commissaire en la terre de Judée* (4).

Il n'hésite pas à faire remonter à Véturie, mère de Coriolan, le privilège pour les dames de porter « plaines armes »; et à attribuer à Sophoniste, fille d'Hasdrubal empoisonnée par le gâteau de noces de Massinissa, son époux, l'origine du proverbe: « *Il a tasté du gasteau des nopces* » (39).

Par ce manque de critique, il est bien de son temps. Il en est encore par son pillage d'expressions latines. Trouvant, sans doute, trop pauvre ou trop vulgaire la langue des siècles précédents, il émaille son style des expressions suivantes, d'une latinité trop transparente: *incrédibile* (22), pour incroyable; *inthumulé* (52 v°), pour inhumé; *macullé* (53), pour tache; *sequent* (53), pour suivant; *supernel* (3), *inchoatives* (2 v°), *inductible* (3 v°), *strenueuse* (13), *inexcogitable* (55), *strideur de dents*, *solacieuse* (74 v°), *certamineux* (75), etc.

Rabelais aurait peut-être trouvé dans ce latinisant un ancêtre de son écolier limousin. Toutefois, pour être juste, il faut reconnaître qu'il est loin d'avoir versé dans ce défaut autant que ceux qui sont venus dans le même siècle, après lui.

Agissait-il ainsi pour donner à son style plus de noblesse? Si tel était son but, il faut avouer que le mauvais goût de l'époque ne l'a pas toujours empêché de tomber dans la trivialité. C'est ainsi qu'il traite les Juifs de *chienaille* (6), mot dont nous avons fait *canaille*. Parfois, ses expressions dépassent même la trivialité et atteignent jusqu'à la grossièreté. Il laisse courir sous sa plume dominicaine des qualificatifs que nous n'oserions pas placer sous la nôtre. C'est que, à cette époque, ces expressions étaient de monnaie courante, et que l'on n'affectait pas, pour les mots, la bégueulerie que, de nos jours, on n'affecte plus que pour eux. Ce n'est guère que depuis le XVIIe siècle, époque du bon goût et de la noblesse, que le latin peut seul « dans ses mots braver l'honnêteté ». Si le prédicateur du XVe siècle pouvait encore, sans offenser les oreilles

pies, se servir de ces expressions malsonnantes, l'évêque du XVIe aura bien fait de ne pas les employer dans ses mandements.

L'ouvrage commence par la biographie de la Sainte Vierge, qui fut « sans macullc ny peché née et conceue ». L'auteur explique ainsi pourquoi il lui donne la place d'honneur :

« Marie le grant chef d'œuvre de nature, posé quelle ne ait esté la premiere née, si a elle esté la premiere ame après celle de Ihiésus crist predestinée, car devant que iamais l'homme fust créé, Dieu par sa divine prescience en prevoyant la cheutte de l'homme, avoit preveu et congnu sa delivrance par le moyen de son fiz sans y oublier la mere. Et pour ceste cause au nombre des vertueuses dames ie la metz la première comme la source et fontaine d'où sont sorties toutes nobles et vertueuses dames. Elle seule a plus faict de bien que toutes autres femmes ne firent iamais de mal. Je suys seur que ma plume ne fera que balbucier en la cuidant louer : mais en regardant le bien dit de mes predicesseurs, à mon possible ie m'en vueil acquiter. »

L'auteur raconte ensuite la vie de la Vierge, dont il prend des détails à des sources plus ou moins authentiques. C'est ainsi qu'il insère tout au long deux lettres, l'une de saint Ignace, consul romain, à Marie, et la réponse de Marie à saint Ignace, dans laquelle la Vierge se dit « très humble chamberiere de toute la Trinité » (fo 7 vo).

Après la vie de la Sainte Vierge, vient celle d'Eve. Elle est suivie, par ordre chronologique, de celles de toutes les autres femmes célèbres, que l'auteur rencontre dans tous les pays, jusqu'à Jeanne d'Arc.

Les femmes de l'ancien monde y figurent en grande majorité. Les femmes fortes de la Bible y avoisinent les déesses et les héroïnes de la Grèce et de Rome et quelques saintes des premiers siècles de l'ère chrétienne. Le moyen âge y est représenté, mais assez faiblement.

Nous donnons les noms de ces femmes célèbres dans le catalogue des miniatures. L'auteur leur consacre 91 notices. Même l'analyse en serait trop longue. On nous permettra,

cependant, d'en transcrire une en entier : celle de Jeanne d'Arc. Tout en mettant les lecteurs à même de juger du style et de la composition d'Antoine Dufour, elle aura pour lui un intérêt plus grand encore. C'est une notice ancienne et, croyons-nous, inédite, sur notre grande héroïne ; et l'auteur est d'Orléans.

« Iehanne surnommée de Vaucouleurs natifve de Lorraine, de ligne plebeicque, de nourriture rurale, de son estat bergière, de cueur gentil, petite de stature, brefve en langage, subtancieuse en sentence, legiere, agile, sage, devote et chaste, hardye, magnanime ; et croy son fait estre plus divin que humain. Car au fait de sa vacation champestre, oysiveté chastioit, et à tous honnestes faitz se exercitoit. L'an mil IIII^{c} XLV (1) en l'eage de XVI ans eut revelacion du ciel de laisser son brebiail et parler au roy Charles VII de ce nom de choses ardues et a son royaume necessaires, dressant son affaire contre l'entreprise du roy d'Angleterre qui usurpoit la plus partie du royaulme de France. Et à cause que l'eage et le sexe ne povoit à l'intelligence de la plus part des nobles estre suffisant à dresser une si grande entreprise qu'elle parloit, fut advisé qu'elle entreroit au conseil et chambre royale faignant que le roy tint siège. Toutes fois à nully ne fist reverence, congnoissant que celluy à qui elle devoit parler ne estoit present : et quant parla au roy luy donna en seigne que luy seul scavoit. C'est que en une chapelle de Nostre Dame près Chignon requist à Dieu en compassionnant le meurtre lequel pour la deffence du royaume s'ensuyvoit, que si à bon droit il devoit quereller et combatre, il luy pleust ayder, si aultrement, en gardant son dit royaume, il voulsist sa vie abregier. Oultre plus luy dist : Envoyez querir une espée qui est à saincte Katherine de Fierebois et mille aultres choses de si grant apparence que impossible est de dire plus.

» Le roy et son conseil ce considerant luy baillerent chevaulx et armes, esquelx aussi hardiment et puissamment se traictoit comme si iamais n'eust fait aultre mestier. Ainsi

(1) *Sic.* Cette erreur de date semble le fait du copiste, ainsi que d'autres erreurs dans la transcription des mots : par exemple *ivaccessible*, f° 14 v°, pour *inaccessible*.

atiltrée et richement acoustrée, bien grandement acompaignée s'en vint à Orleans là où fut par monsieur le bastard d'Orleans et plusieurs aultres grans seigneurs ioyeusement recueillie. Et là fist de si grans faitz de armes que le procès seroit long à conter et quasi incredible : car en toutes les adresses scavoit trouver le moyen de chasser les ennemys. Ung iour sur le portal du pont d'Orleans tint et fist de grans deffenses, car au portereau, là où sont les Augustins, estoit la force des Angloys. Alors dist : Devant qu'il soit auiourduy mydi, Dieu nous donnera congnoissance de victoire; et posé qu'elle fust la premiere sur les murailles et aux lieux dangereux là où trespuissamment et sagement se gouvernoit, toutesfois sa confiance principalle estoit en Dieu et en sa divise : Au nom de Dieu. Le conte de Sallebry estant en une fenestre, dist quelques paroles diffamatores de ce que disoit Iehanne la pucelle, et soudainement ung coup d'artillerie le vint si villainement frapper que bien tost apres miserablement mourut, au grand dueil des Angloys, car il estoit leur conducteur et capitaine.

» Après qu'elle eust delivré la ville d'Orleans, s'en vint à Meun, puys à Gergueau, où fut blessée en montant la première sur les murailles. Depuys, mena le roy à Auserre et à Troyes là où miraculeusement et par esprit de prophecie dist au roy ce que firent deux iours après ceux de Troyes. Somme, Iehanne tant fist que elle conduit le roy iusques à Rains où fut sacré et couronné.

» Iamais homme ne sceut voir en elle chose digne de reprehension, qui est une chose presque divine, estre nuyt et iour avec gensdarmes, et par si long temps, sans faire chose de quoy langue ou plume la sceust blasmer.

» Finablement à Rouen (1) en l'eage de XXIIII ans par les ennemis fut villainement prinse et faulcement à mort condampnée. Depuis, le roy Louis fist examiner son procès là où fut trouvée veridique et innocente : car seullement fut rapporté sa condampnation ne avoir este faicte si non que elle, contre la coustume des dames, cheminoit armée. Encore à Orleans

(1) *Sic*, l'auteur place au même lieu la prise et la condamnation de Jeanne : nous nous bornons à le citer.

le VIII de may, en signe de perpetuelle memoire, font tres solempnelle et generalle procession et stations melodieuses es lieux où elle fist ses faitz certamineux.

» Il a bien esté depuys une faulcement surnommée pucelle du Mans, ypocrite, ydolatre, invocatrixe, sorciere, magicque, lubrique, dissolue enchanterresse, le grant mirouer de abusion, qui selon son miserable estat essaya à faire autant de maulx que Iehanne la Pucelle avoit fait de biens. Après sa chimerale, ficte et mensongière devotion, de Dieu et des hommes délaissée, comme vraye archipaillarde tint lieux publicques : de laquelle pour l'honneur des bonnes et vertueuses, n'en vueil plus longtemps escrire. »

Il est regrettable que l'ouvrage finisse si mal, et laisse le lecteur sous une impression plutôt mauvaise. Pour « l'honneur des bonnes et vertueuses » dames, l'auteur eût été mieux inspiré de baisser le rideau sur la douce figure de la grande héroïne à laquelle nous devons d'être restés Français.

Notre volume a été relié par Bauzonnet-Trauzt, qui a placé sa signature au bas de l'intérieur du premier plat, au milieu de l'encadrement. La reliure est en maroquin bleu ardoise foncé. L'extérieur des deux plats porte un semis de fleurs de lis et d'hermines d'or, alternées, dans un encadrement également d'or. Leur intérieur, doublé du même maroquin, est semé, dans un encadrement analogue, d'A potencés surmontés d'une couronne, qui rappellent assez bien un des deux A couronnés dont est semé l'encadrement de la première page du manuscrit.

Le manuscrit comprend 77 feuillets. Il est écrit à longues lignes, 34 à la page. L'encre rouge de la réglure n'a conservé sa couleur qu'à partir du f° 57. Il ne porte aucune trace de signatures : elles ont dû être rognées par le relieur. L'écriture, belle et régulière, est la gothique arrondie du commencement du XVI[e] siècle.

Outre les miniatures qui en font la splendeur, il renferme plusieurs initiales ornées, traitées avec délicatesse et bon goût dans le dessin et dans les couleurs. La lettre est de couleur dans un encadrement d'une couleur différente relevée d'orne-

ments dorés. Son intérieur renferme, sur champ d'or, un fruit, une fleur, un insecte : tels que fraise, pensée, bleuet, pâquerette, mouche aux ailes diaprées. Ces lettrines ainsi ornées accompagnent les deux miniatures à pleine page (1, 2), ou commencent des notices qui ne sont point ornées de miniatures (fos 33, 40, 45, 51 vo, 67 vo, 74, 75, 76). Les initiales des notices ornées d'une grande miniature sont en or sur fond bleu ou carmin, avec ornements filigranés. En règle générale, l'enlumineur a omis les bouts de ligne : on en trouve cependant quelques-uns d'ornés, parmi lesquels figurent des troncs d'arbres ébranchés (fos 40 vo, 45 vo, 76).

Chaque notice est contenue dans un seul alinéa : à la fin de plusieurs d'entre elles, suivent en nombre variable quelques lignes laissées en blanc.

Nous avons suffisamment fait connaître l'auteur du texte. Malheureusement, nous ne pouvons faire la même chose pour l'auteur des miniatures. L'artiste, car il l'est bien dans la force du terme, n'a signé aucun de ces petits chefs-d'œuvre : et ce n'est qu'en comparant son œuvre avec d'autres connues ou signées, où l'on découvrirait la même main, qu'on pourrait arriver à en attribuer la paternité à leur véritable auteur. Quoi qu'il en soit, c'est seulement parmi les maîtres de la miniature à cette époque qu'il est permis de chercher le peintre de tous ces tableaux.

Pour mentionner un nom, bien que sous les plus expresses réserves, ne serions-nous pas ici en présence d'une œuvre de Jean Perréal? Il travaillait pour Anne de Bretagne et c'était d'après ses dessins que Michel Colomb sculptait, de 1502 à 1507, pour le duc de Bretagne, François II, père d'Anne, le magnifique tombeau des Carmes, l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture à cette époque. Or, notre manuscrit, composé de 1504 à 1507, renferme le dessin de trois tombeaux. Sur ces trois, il en est un qui, dans sa disposition d'ensemble, fait songer au tombeau de François II (1). Sur le pourtour, en bas, des médaillons ;

(1) Elevé d'abord dans la chapelle des Carmes de Nantes, d'où son nom de *Tombeau des Carmes*, il est aujourd'hui dans la Cathédrale de Nantes.



au-dessus, des niches, six de chaque côté, remplies les unes et les autres de personnages. Par terre, des socles sans emploi, destinés probablement à recevoir des statues.

N'y a-t-il là qu'un rapprochement fortuit. Ces trois sculpteurs, employés par Arthémise au tombeau de Mausole, rappelleraient-ils les artistes employés par Anne de Bretagne au tombeau de François II ? Nous ne pouvons que signaler ce fait, laissant à d'autres qui connaîtraient mieux l'œuvre de Jean Perréal le soin de décider si nous avons ou non un travail de cet artiste éminent.

Il y a beaucoup à admirer et, par conséquent, beaucoup à dire sur chacune de ces miniatures. Dans les scènes les plus variées se meuvent, en grand nombre, des personnages peints avec une perfection que, dans ce genre d'illustration, il est difficile d'atteindre, impossible de surpasser.

Les personnages ne sont pas seuls à être traités avec cette perfection. Tous les accessoires, dans leurs moindres détails, se ressentent de l'habileté de l'artiste. Ses perspectives sont étudiées avec soin : il y recherche des effets de lumière. Au premier plan de ses paysages, il aime à accumuler des palais somptueux et constructions de toutes sortes, dans lesquels il révèle son amour pour l'architecture.

La décoration intérieure des appartements est encore plus riche que celle de l'extérieur de tous ces palais. Du sol au plafond, tout y est motif à ornementation. Dans son horreur pour les surfaces unies, l'artiste multiplie les niches, les sculptures, les moulures.

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

Quand l'harmonie du décor demande des surfaces planes, par exemple dans les pilastres, dans les panneaux, l'artiste les remplit par des arabesques, des incrustations de marbres de couleurs variées. Parfois, de magnifiques boiseries sculptées viennent encore rehausser le luxe de ces somptueux appartements. On dirait des intérieurs de riches cassettes ornés avec un détail minutieux et un goût exquis. En un mot, tout y est étudié pour le plaisir des yeux ; et quand le regard, ébloui de cette

profusion de richesses, se détourne vers les ouvertures des fenêtres ou des portes, il se prolonge et se repose délicieusement sur de magnifiques perspectives, que ces ouvertures encadrent et dont elles font ressortir la fraîcheur par le ton de leur coloris.

La somptuosité du mobilier répond à celle de l'appartement. Il y aurait à rechercher si ces meubles n'ont jamais existé que dans l'imagination de l'artiste, ainsi que tous ces riches décors d'intérieur. Ceux qui font une étude spéciale des beaux-arts à l'époque de la Renaissance pourraient peut-être nous montrer, réalisés quelque part, tous ces motifs d'ornementation.

Par la variété des sujets que lui apporte le texte de l'ouvrage, l'artiste est amené à toucher un peu à tout. L'ensemble de son œuvre offre comme une encyclopédie des beaux-arts à cette belle époque de leur floraison. Si l'architecture y est grandement représentée par tous ces monuments somptueux, aussi remarquables par l'harmonie de leurs grandes lignes que par la richesse un peu profuse peut-être de leur décoration, la sculpture y élève de magnifiques tombeaux de marbre blanc, et répand, ainsi que la peinture, une vie plus intense dans tous ces panneaux historiés, petits tableaux encadrés dans un plus grand.

L'art de l'ornementation et celui de l'ameublement y trouveront aussi, pour cette même époque, des modèles d'une grande pureté de style. Grâce à l'habileté de son pinceau, l'artiste a pu, sur tous ces sujets, donner libre cours à son imagination ; et, comme tous ces objets coûtent encore moins à peindre qu'à exécuter en réalité, il n'a pas été arrêté par le plus grand obstacle qui s'oppose en général à cette exécution.

On aura, du reste, une idée des richesses artistiques que notre manuscrit renferme, par l'énumération suivante de divers objets qu'on y trouve peints.

Agrafes, 8 v°, 12 v°, 13, 14, 16 v°, 20 v°, 21, 23 v°, 59 v°. — Arc, 24 v°. — Armes, 22. — Armure, 11, 11 v°, 14 v°, 17 v°, 19 v°, 20, 22, 29. 32.

Bacquet, 29, 48 v°. — Baldaquin, 1. — Boiseries, 43 v°, 44, 69 v°.

Notre manuscrit renferme encore de très nombreux documents pour l'étude du costume à cette époque. Les costumes féminins dominent, comme on doit s'y attendre, dans cet ouvrage consacré au sexe qui s'orne. Mais des costumes masculins s'y rencontrent cependant assez fréquemment.

Parmi les femmes dont nous donnons les noms plus loin, beaucoup se sont illustrées dans les armes, soit à la tête des



JEANNE D'ARC, miniature des *Vies des femmes célèbres* d'Antoine du Four.

(Musée Thomas Dobrée, à Nantes, ms. 17, fol. 76 v°.)

Phototypie Berthaud, Paris

Etats, soit à la tête des armées. Ces femmes fortes sont toujours armées de toutes pièces. Leur armure est d'or et ornée ; elle est parfois recouverte, en guise de cotte, d'une ample tunique ou d'un manteau traînant.

Cette armure de plates est presque toujours la même : elle comprend le casque, la cuirasse, les épaulières, les cubitières, les cuissarts, les genouillères, les grèves, les molletières et les solerets.

Parfois, sous la cuirasse, passe soit une cotte de maille (f°s 56, 68), soit une longue frange (f°s 11, 14 v°, 20, 22).

L'armure de Jeanne d'Arc (f° 76 v°), à part le casque, ne diffère pas de la plupart des autres armures. Elle est composée des mêmes pièces, également d'or et ornées (f°s 29, 56, 76 v°).

Nous faisons cette observation afin que l'on puisse juger de l'opinion de M. Le Roux de Lincy.

En parlant de cette miniature de Jeanne d'Arc, « on voit cette héroïne, dit-il, montée sur un cheval blanc, caparaçonné or et rouge, couverte d'une armure toute dorée, *celle-là même que, d'après un document authentique, Charles VII lui avait donnée pour son sacre* » (1).

Nous n'aurions pas mieux demandé que de fortifier cette opinion qui aurait donné à notre miniature le grand intérêt d'un document historique. Malheureusement, cette armure sent beaucoup plus la fin que le commencement du XVe siècle. Elle ressemble trop aux autres armures du manuscrit et à celles du manuscrit suivant, son contemporain. Il faudrait soigneusement rechercher si, au temps de Jeanne d'Arc, l'armure de plates avait été amenée à cette perfection. Il se pourrait bien que l'armure donnée par l'artiste à notre héroïne ne ressemblât pas plus à celle que lui donna Charles VII, que la ville dont les monuments font le fond de la miniature ne ressemble à la ville d'Orléans.

Dépourvue de son intérêt historique, la miniature de Jeanne d'Arc conserve encore un très grand intérêt. Jusqu'à cette époque, les représentations de la grande Française sont rares.

(1) *Vie de la reine Anne de Bretagne.* Paris, MDCCCLX, t. II, p. 39.

M. Wallon (1) n'en cite que quelques-unes, parmi lesquelles la nôtre ne figure pas. Elle avait pourtant déjà été signalée par Techener, dans l'article du *Bulletin du Bibliophile* cité plus haut, et par Le Roux de Lincy, dans son article sur *Les Femmes célèbres de l'ancienne France*. M. de Coislin avait même autorisé ce dernier à reproduire cette miniature (2). Mais, depuis cette autorisation, consignée dans un ouvrage paru en 1848, le manuscrit de M. de Coislin et sa miniature de Jeanne d'Arc étaient venus rejoindre des trésors dont le public ne devait avoir la connaissance et la jouissance que plus de cinquante ans plus tard.

Avec ces femmes d'armes, et en plus grand nombre, figurent celles qui se sont moins « élevées au-dessus de leur sexe timide ». Leur costume présente une richesse et une variété capables d'effrayer celui qui oserait entreprendre de les décrire. On y constate l'envahissement de tous les accessoires du luxe. Toutes ces dames ont de riches colliers ou des bijoux passés ou suspendus au cou. Quelques-unes ont leurs vêtements constellés de larges agrafes d'or, sur le devant de leur taille, de leurs robes, aux manches. Le haut de leur tête est couronné d'un fil qui assujettit au milieu de leur front un bijou d'or, d'où, parfois, flotte au vent une légère bande de gaze. D'autres coiffures présentent des formes tantôt lourdes, tantôt élégantes.

Le reste de la toilette n'est pas moins varié que la coiffure. L'examen d'une seule partie du vêtement, de la manche, nous donnera une idée de cette variété. Il y a d'abord le vêtement sans manche, puis, par manière de compensation, la longue manche, descendant jusqu'au sol ou volant au vent. Entre ces deux extrémités, notons une simple amorce de manches, qui ne garnit que le haut du bras ; la manche qui atteint le coude, la manche qui le dépasse ; enfin, la manche qui atteint et celle qui dépasse le poignet.

Ces manches sont tantôt étroites et serrées, tantôt larges, en entonnoirs ou en poches ; tantôt d'une seule venue, tantôt

(1) *Jeanne d'Arc ;* éd. illustrée, *Iconographie de Jeanne d'Arc.*

(2) « L'amateur distingué, propriétaire de ce manuscrit, a bien voulu me le communiquer, et même il m'a autorisé à reproduire la miniature qui représente Jeanne d'Arc. » *Op. cit.*, p. 591.

coupées en deux parties, fendues latéralement en dessous et au coude, à la façon des crevés, et réunies par des liens qui font bouillonner les manches de la chemise. Les unes sont unies, d'autres, bordées de franges, d'autres, de parements de fourrures.

Comme des modistes pourraient elles-mêmes se perdre dans la description de cette seule partie du costume féminin, nous n'entreprendrons point de parler des autres : elles sont de ces choses qu'un seul regard fait connaître plus exactement et plus rapidement que la description la plus détaillée.

La nomenclature suivante pourra servir de table du volume. Nous donnons, en reproduisant la graphie de l'auteur, les noms de toutes les femmes célèbres auxquelles Antoine Dufour a consacré une notice : même de celles dont la notice n'est pas accompagnée d'une miniature. On aura ainsi un premier moyen de comparer cette œuvre avec celle de Boccace, *de Mulieribus Claris*.

Le Musée Dobrée possède, de ce dernier ouvrage, un exemplaire orné de gravures sur bois et imprimé à Ulm par Jean *Gzeiner de Reutlingen*, en 1473. Il est inutile de faire remarquer que ces gravures si curieuses ne gagnent rien à être rapprochées des miniatures du manuscrit.

I. f° 1. — *Présentation de l'ouvrage par l'auteur à la reine Anne.* L'auteur s'agenouille devant la reine Anne et lui offre son volume doré sur tranche et relié en bleu. La reine est assise sous un dais et tend la main pour le recevoir. Près d'Anne, deux dames debout et une autre assise sur un petit tabouret. Derrière l'auteur, un autre Dominicain, et, près de lui, une autre dame de la reine. Par dessus une robe rouge et or, la reine porte une pelisse rouge fendue sur le devant, à manches pagode avec parements de fourrures : à sa ceinture une cordelière dorée, à son cou un collier d'or avec un bijou. Les trois dames qui l'entourent ont des pelisses semblables, mais noires. Toutes, comme la reine, sont coiffées d'un bonnet rond noir bordé d'une broderie d'or sur le devant, garni à l'intérieur d'une dentelle blanche. Cette capote, très simple et moulant la tête, est recouverte d'un voile noir qui leur retombe

sur le dos. Par leur costume et leur maintien, ces dames d'honneur ressemblent plus à des religieuses qu'à des dames de la cour. Aux pieds d'Anne, un petit chien blanc. La miniature, à pleine page, est encadrée : 1° d'une bordure dorée avec filets rouges, 2° d'un semis d'A potencés et couronnés, sur fond brun.

II. f° 2. — *L'Annonciation*. La Vierge est à genoux sur un prie-Dieu placé au milieu de la salle et recouvert d'un tapis rouge et or, les mains jointes, les yeux baissés sur un livre posé sur un coussin. Près d'elle, l'ange fléchissant le genou, d'une main montrant la Colombe qui glisse le long de rayons d'or, de l'autre tenant son bâton d'ambassadeur. Ses ailes sont peintes par dessus en bleu, par dessous en jaune, orangé, rouge et vert. Le sol est pavé de marbre ; au fond, niches Renaissance ; dans une pièce entourée de colonnes, dans les bases desquelles sont incrustés des marbres de diverses couleurs, une riche fontaine dorée, composée d'une vasque circulaire posé sur un pied sculpté et surmontée d'un édicule gothique qui se détache sur la campagne, que l'on voit à travers les colonnes. En bordure : A. *La Visitation ;* B. *La Nativité de Jésus ;* C. *Les Bergers de Bethléem ;* D. *L'Adoration des Mages ;* E. *La Présentation de Jésus.*

III. f° 8. — *Eve*. Elle est étendue, à demi vêtue, sur un tapis, sous une tonnelle formée de montants avec barres transversales chargées d'une plante grimpante. Près d'elle, Adam, appuyé sur ses coudes, la regarde avec affection. 0.070 sur 0.076 mil.

IV. f° 8 v°. — *Sarra*. Son enlèvement par Pharaon. Elle est saisie par un personnage qui l'entraîne, pendant qu'Abraham l'abandonne et s'enfuit. 0.071 sur 0.077 mil.

V. f° 11. — *Sémiramis*. Debout, près d'un mausolée, et armée de toutes pièces, elle porte de sa main droite une lance, de sa gauche un cimeterre, sur le dos une targe. 0.095 sur 0.090 mil.

VI. f° 11 v°. — *Minerve*. Debout, casque en tête, appuyée de sa main gauche sur une targe échancrée, elle tient de l'autre une flèche. Par dessus son armure, elle porte une ample tunique

rouge doublée de bleu et relevée à la ceinture. 0.096 sur 0.087 mil.

VII. f° 12 v°. — *Rhea*, épouse de Saturne, mère de Jupiter. Elle est entre ses deux prétendants armés de glaives et les empêche de se tuer. 0.095 sur 0.085 mil.

VIII. f° 13. — *Juno*. Elle se présente dans un palais devant un personnage assis sur un trône, le sceptre en main, la couronne sur la tête, un camail d'hermine sur les épaules. 0.095 sur 0.090 mil.

IX. f° 13 v°. — *Yris* ou *Io*. Près d'elle, Jupiter en taureau. 0.097 sur 0.088 mil.

X. f° 14. — *Cérès*. Elle conduit deux bœufs attelés à la charrue. 0.100 sur 0.091 mil.

XI. 14 v°. — *Marpaisa (Marsepia)*, reine des Amazones. Elle est armée de toutes pièces, couronne en tête, une lance à la main droite, la gauche appuyée sur une longue targe échancrée. De ses épaules descend un long manteau traînant, rouge à revers bleu. 0.095 sur 0.089 mil.

XII. f° 15. — *Hypermestra*. Elle est habillée en grande prêtresse. Son costume rappelle celui du grand prêtre des Juifs : tiare, pectoral, clochettes au bas de sa tunique. Elle porte à la main un livre sur la reliure duquel figure une croix. 0.098 sur 0.090 mil.

XIII. f° 15 v°. — *Dyana*. Elle est assise en reine, couronne en tête, sceptre à la main, sur un char traîné dans la forêt par quatre cerfs blancs. 0.096 sur 0.089 mil.

XIV. f° 16. — *Nyobeths*. Elle est assise sur un trône, pétrifiée par la douleur. 0.096 sur 0.092 mil.

XV. f° 17. — *Araguenes (Arachné)*. Elle file de la laine avec un rouet. 0.090 sur 0.088 mil.

XVI. f° 17 v°. — *Delbora*. Vêtue en guerrière, elle soutient d'une main Sisara et de l'autre lui enfonce un clou dans la tempe. 0.097 sur 0.087 mil.

XVII. f° 18. — *Celithera* (Boccace : *Erithrea*). Une des dix

Sibilles. Debout, elle porte un livre sur la reliure duquel figure une croix. 0.095 sur 0.087 mil.

XVIII. f° 18 v°. — *Médée*. Elle écrit à Jason une lettre avec le sang de son fils : près d'elle l'enfant dans le cœur duquel elle prend son encre horrible. 0.097 sur 0.087 mil. Cette scène ne justifie guère les vers du poète :

> Le destin de Médée est d'être criminelle,
> Mais *son cœur* était fait pour aimer la vertu.

XIX. f° 19 v°. — *Orithia*, fille de Marpaisie, reine des Amazones. Armée de toutes pièces, elle s'embarque pour aller délivrer ses sœurs. 0.102 sur 0.090 mil.

XX. f° 20. — *Argia*. Armée de toutes pièces, elle emporte le cadavre sanglant de Polynice, son mari. 0.098 sur 0.090 mil.

XXI. f° 20 v°. — *Mantho*. Elle est debout, tenant deux gants blancs à la main gauche. 0.098 sur 0.093 mil.

XXII. f° 21. — *Medusa*. Elle est assise devant un meuble couvert de différents vases. 0.096 sur 0.093 mil.

XXIII. f° 21 v°. — *Nychostrata*, l'inventrice des lettres. Elle écrit différents caractères sur une tablette cintrée. 0.098 sur 0.094 mil.

XXIV. f° 22. — *Panthazillée*, reine des Amazones. Armée de toutes pièces, elle est entourée d'armes offensives et défensives : lances, glaives, rondache, cuirasse, casque, etc. 0.095 sur 0.088 mil.

XXV. f° 22 v°. — *Helène*. Accompagnée d'une suivante, elle rencontre un jeune homme endormi dans une forêt remplie de lièvres. 0.097 sur 0.080 mil.

XXVI. f° 23. — *Hecuba*. Elle est debout, triste, les mains jointes, devant de magnifiques palais d'où s'échappent des flammes. 0.096 sur 0.088 mil.

XXVII. f° 23 v°. — *Peneloppe*, « mariée au grant chevalier Ulixes ». Elle est assise devant le métier où elle fait sa tapisserie : un prétendant à l'air gauche la salue respectueusement. 0.098 sur 0.089 mil.

XXVIII. f° 24. — *Circes.* Elle est assise devant un feu, au-dessus duquel s'élèvent des dragons. 0.091 sur 0.089 mil.

XXIX. f° 24 v°. — *Camilla.* Armée de son arc et accompagnée de deux chiens, elle entre dans une forêt pour y chasser. 0.102 sur 0.087 mil.

XXX. f° 25. — *Dido.* A genoux sur un échafaudage au-dessous duquel est allumé un grand feu, elle se passe une épée à travers le corps devant une foule. 0.084 sur 0.088.

XXXI. f° 26 v°. — *Saba,* reine des Ethiopiens. Elle est à genoux devant Salomon, lui présentant dans un bassin des fleurs pour lui faire discerner les naturelles des artificielles. 0.100 sur 0.084 mil. — *Pamphile.*

XXXII. f° 27 v°. — *Athalia.* La scène rappelle les vers de Racine :

> De princes égorgés la chambre était remplie ;
> Un poignard à la main, l'implacable Athalie...

poursuit le cours de ses assassinats. Trois enfants gisent sanglants sur le sol. Athalie plonge le poignard dans le cœur d'un quatrième étendu sur un meuble. 0.094 sur 0.087 mil. — *Gaya,* femme de Tarquin l'Ancien, f° 28.

XXXIII. f° 28 v°. — *Sapho.* Elle pérore, assise, devant trois personnages. 0.096 sur 0.090 mil. — *Holda,* prophétesse des Hébreux.

XXXIV. f° 29. — *Thamaris.* Armée de toutes pièces, elle plonge la tête de Cyrus dans un baquet rempli de vin rouge ; derrière elle, le tronc sanglant du roi. 0.097 sur 0.093 mil.

XXXV. f° 29 v°. — *Amalthea.* Armée d'un soufflet, elle souffle dans un feu dans lequel elle a jeté cinq des livres prophétiques qu'elle était venue proposer à Tarquin l'Ancien. 0.088 sur 0.084 mil.

XXXVI. f° 30. — *Judich.* Appuyée sur son épée, elle met la tête d'Holopherne dans le sac que tient sa servante à genoux. Dans un beau lit Renaissance, le buste nu d'Holopherne, les bras sortis des draps. 0.097 sur 0.086 mil.

XXXVII. f° 31. — *Lucresse.* Elle est dans un lit, le buste

nu ; près d'elle, Tarquin. Appuyée à la fenêtre, l'échelle avec laquelle il a pénétré. 0.097 sur 0 090 mil.

XXXVIII. f° 32. — *Veturia*. Seule, avec Coriolan, aux portes de Rome, elle lui montre le sein qui l'a allaité. Derrière Coriolan armé de toutes pièces, les tentes de son armée. 0.096 sur 0.085 mil.

XXXIX. f° 33. — *Eypones*. Prise par des pirates, elle se précipite d'un vaisseau dans la mer pour échapper au déshonneur. 0.087 sur 0.90 mil. — *Thamidis*.

XL. f° 33 v°. — *Hester*. Elle est à genoux devant Assuérus qui la touche de son sceptre : derrière elle, deux suivantes, dont l'une tient la queue de sa longue robe bleue. 0.088 sur 0.084 mil.

XLI. f° 35 v°. — *Arthemisie*. Elle tient à la main l'urne qui renferme les cendres de son époux. Près d'elle, un magnifique tombeau en marbre blanc auquel travaillent trois artistes. Au-dessus d'un soubassement orné de médaillons renfermant des bustes, des niches renfermant des personnages : six sur les côtés, trois aux pieds. Sur la table du mausolée, un personnage couché, armé de toutes pièces. 0.088 sur 0.088 mil.

XLII. f° 36. — *Olimpias*, mère d'Alexandre. Elle parle à trois personnages qui entrent dans son palais pour la tuer. 0.087 sur 0.084 mil.

XLIII. f° 37. — *Claudia*. Elle conduit au Capitole le char triomphal de son père. 0.089 sur 0.082 mil. — *Hyresias*. — *Sulpitia*.

XLIV. f° 38. — *Sophonista*, fille d'Asdrubal et épouse de Syphax. Elle boit le breuvage empoisonné que lui envoie Massinissa qui l'avait épousée après la mort de son premier époux. 0.095 sur 0.082 mil.

XLV. f° 39 v°. — *Emilia*, femme de Scipion : elle converse avec lui. 0 088 sur 0.084 mil. — *Dripetrua*, fille de Mithridate.

XLVI. f° 40. — *Claudia*. Avec sa ceinture, elle tire au rivage le navire qui transporte la déesse *Opys*. 0.097 sur 0.082 mil.

XLVII. f° 41. — *Ipsicrethea*, femme de Mithridate, reçoit de sa main un breuvage empoisonné. 0.098 sur 0.080 mil.

XLVIII. f° 41 v°. — *Iulia*, femme de Pompée. Elle meurt de saisissement en voyant dans sa chambre les vêtements tachés de sang de son époux qui venait d'offrir un sacrifice. 0.089 sur 0.087 mil.

XLIX. f° 42.— *Cleopatra*. Agenouillée sur un superbe mausolée de marbre blanc, elle tient de chaque main un serpent qui lui pique le sein. 0.088 sur 0.084 mil.

L. f° 43 v°. — *Portia*, femme de Brutus. A genoux près d'un réchaud, elle porte à sa bouche un charbon ardent pour se suicider : à côté d'elle, le corps de Brutus. 0.089 sur 0.081 mil.

LI. f° 44. — *Hortencia*. Héritière de l'éloquence de son père, elle est assise devant les trois « maieurs » du Sénat et leur remontre « les grans biens que ont fait les dames » pour la conservation de leurs privilèges. Derrière elle, deux autres dames, 0 086 sur 0.080. — *Corniphicia*, poétesse.

LII. f° 44 v°. — *Sulpicia*. Sous un déguisement et accompagnée de deux servantes déguisées comme elle, elle vient, malgré tous les obstacles, rejoindre à Vienne son mari exilé. 0.080 sur 0.082 mil. — *Albumée*, sibylle de Thibur.

LIII. f° 45. — *Marianes*, femme d'Hérodes. Condamnée à mort par son époux, elle est à genoux sur un échafaud, auquel elle a monté par une échelle : derrière elle, un bourreau prêt à lui trancher la tête ; devant, la foule. 0.083 sur 0.086 mil.

LIV. f° 47. — *Anthoinete*, fille de Marc-Antoine et veuve de Drusus. Accompagnée de sa belle-mère, sous la garde de laquelle elle s'était placée après son veuvage, elle repousse l'offre d'un prétendant qui lui présente un anneau. 0 088 sur 0.084 mil.

LV. f° 47 v°. — *Agrippine*, mère de Néron. Etendue sur une table, elle se fait ouvrir, par deux personnages, le ventre qui a porté Néron, pendant que les émissaires de son fils entrent pour exécuter ses ordres parricides. 0.089 sur 0.087 mil.

LVI. f° 48. — *Pompée Pauline*, femme de Sénèque. Décidée à mourir avec son époux, elle est avec lui dans le bain, pendant

qu'un émissaire de Néron lui fait une saignée au bras. 0.083 sur 0.077 mil.

LVII. f° 49. — *Sabine Pompée*, femme de Néron. Elle joue avec lui en lui jetant traversins, oreillers, etc. Néron tient à la main le soulier dont il pare les coups, et avec lequel il la tue accidentellement. 0.084 sur 0.077 mil.

LVIII. f° 50. — *Thecle*, convertie par la prédication de S. Paul. Elle est au milieu des lions par lesquels elle est condamnée à être dévorée. 0.096 sur 0.080 mil. – *Domicilla Flavia*, nièce du pape Clément. — *Thriaria*, femme de Lucius Vitellus.

LIX. f° 52. — *Sabbine*, veuve chrétienne. Les mains liées, elle est conduite au supplice par un bourreau armé d'un grand glaive ; derrière elle, trois personnages. 0.084 sur 0.083 mil.

LX. f° 53 v°. — *Faustine*, femme de Marc-Antoine. Elle est assise dans un magnifique fauteuil doré. A droite et à gauche, trois soupirants. 0.089 sur 0.079 mil.

LXI. f° 54 v°. — *Felicité*, martyre chrétienne. Elle encourage au martyre ses enfants, qu'un bourreau décapite sur l'ordre d'un tyran. 0.089 sur 0.082 mil.

LXII. f° 56. — *Zenobie*, reine de Palmyre. Négresse armée de toutes pièces ; par dessus son armure, un ample manteau rouge, traînant. 0.080 sur 0.078 mil.

LXIII. f° 57. — *Heleyne*, mère de Constantin. Accompagnée de plusieurs personnages, elle cherche à découvrir la vraie croix sur les trois qui ont été trouvées ; sur la dernière est le malade qui se relève guéri par son contact. 0.089 sur 0.084 mil.

LXIV. f° 54 v°. — *Melanie*, disciple de S. Jérôme. On lui apporte le cadavre de son mari sur un char, puis le cadavre de son petit-fils. 0.094 sur 0.084 mil.

LXV. f° 61. — *Mamméa*, mère de l'empereur Alexandre. Elle lit dans un livre placé sur un magnifique pupitre ; près d'elle, trois autres femmes, dont celle du milieu avec un livre ouvert. 0.089 sur 0.078 mil.

LXVI. f° 61 v°. — *Blaisille*, fille de Paule et sœur d'Eustoche. Elle écrit dans un livre posé sur un pupitre, sous la dictée de S. Jérôme, habillé en cardinal, debout devant un autre pupitre ; près d'elle, deux jeunes filles assises. 0.083 sur 0 083 mil.

LXVII. f° 63. — *Azelle*. autre disciple de S. Jérôme. Elle se donne la discipline et a le corps strié de sang ; près d'elle, une autre femme, peut-être Euphrosine, dont le texte raconte aussi l'histoire. 0.098 sur 0.083 mil.

LXVIII. f° 64. — *Paule*. Elle est à genoux devant S. Jérôme, habillé en cardinal ; derrière elle, deux autres femmes. 0.080 sur 0.080 mil.

LXIX. f° 66. — *Galla Placidia*, fille de Théodose le Grand. Elle est, avec beaucoup d'autres personnes, dans un navire conduit en haut par S. Jean l'Evangéliste. 0.097 sur 0.080 mil. — *Proba*, poètesse et oratrice, auteur des *Centones de Virgile*.

LXX. f° 68. — *Amalazontha*. fille de Théodoric. Elle donne un coup de poing à son fils, armé de toutes pièces, qui en tombe à la renverse, son casque à terre. « C'estoit, dit l'auteur. la plus grande et belle main pour donner ung bon soufflet que l'on eut sceu voir de son temps : tesmoing son fils qui la cuidoit par son beau parler appaiser. » 0.095 sur 0.080 mil.

LXXI. f° 69 v°. — *Theodolinda*, épouse d'*Artharius*, roi des Lombards, puis d'Agilulf, son successeur. Assise sur un trône, elle reçoit les *Dialogues de S. Grégoire*, écrits « expressement pour elle ». 0.097 sur 0.082.

LXXII. f° 71. — *Yrenes*, impératrice de Constantinople, épouse de *Léon Auguste*. Elle est assise sur un trône devant lequel on lui amène son fils indigne, les yeux crevés. 0.094 sur 0.080. (1). — *Griselidis*.

(1) Le feuillet qui contenait l'histoire d'Yrène et qui commençait celle de Griselidis a été enlevé. Il l'était déjà probablement avant la reliure actuelle ; du moins, sa disparition est ainsi signalée dans le catalogue de la vente de Coislin : « Une lacune d'un feuillet a rendu incomplète l'histoire bien connue de la patiente Griselidis. »

LXXIII. f° 73. — *Maltides.* Assise sur un trône, entre le pape Grégoire VII, également assis, et l'empereur Henri agenouillé, elle opère leur réconciliation. 0.093 sur 0.084. — *Constance*, fille de Guillaume, roi de Sicile.

LXXIV. f° 74 v°. — *Marie, surnommée Putheolane.* Armée de toutes pièces, le casque à terre, elle porte sur une épaule une énorme pierre que Pétrarque lui présente pour éprouver sa force. 0.094 sur 0.079 mil. — *Baptiste Malteste.*

LXXV. f° 75 v°. — *Jehanne*, reine de Sicile et de Jérusalem. Elle est assise au milieu de son Conseil, qu'elle convoquait trois fois par semaine. 0.100 sur 0.080 mil. — *Urenie*, fille des vicomtes de Milan.

LXXVI. f° 76 v°. — *Jehanne, surnommée de Vaucouleurs.* Elle est représentée, toute jeune, armée de toutes pièces, sur un cheval blanc, aux portes d'une ville. Elle tient une oriflamme rouge sur laquelle on lit, en minuscule gothique : *Au nom de Dieu.* 0.098 sur 0.079.

XVIII

PHILIPPE DE COMMYNES

LES · CORONIQVEZ · DE · MONTLEHERY · DV · TENS DV · ROY · LOVIS · VNSIEME

Ms. commencement du XVIe siècle. 375 sur 0.270 mil. Vélin fort. 219 ff. chiffrés au bas et écrits sur deux colonnes, plus deux au commencement et trois à la fin en blanc. Reliure du XVIIe siècle, en maroquin rouge. Tranches ciselées et dorées.

Historique et état du Manuscrit

Sous ce titre, qui pourrait lui servir à passer *incognito*, comme Bismarck le disait finement, bien qu'irrévérencieusement, de son titre de prince de Lauenbourg, notre manuscrit n'est autre que celui des *Mémoires de Philippe de Commynes*. Ce dernier titre n'est venu que sur le tard à cette œuvre célèbre. Ses premières éditions parurent sous des titres différents, qui firent enfin place à celui qui est devenu classique. Notre manuscrit ajoute à la variété de ces titres un autre que nous ne trouvons mentionné nulle part, et qui n'en indique le contenu qu'incomplètement. *La Journée de Montlhéry* n'en comprend, en effet, que le premier chapitre, qui va du feuillet 7 au quinzième. Or, le manuscrit en compte 219, et l'œuvre de Commynes (1) comprend tout le règne de Louis XI. Il n'est donc pas étonnant qu'un titre si insuffisant n'ait pas prévalu.

Notre manuscrit date, au plus tard, du commencement du

(1) En écrivant ainsi le nom de notre historien, nous suivons l'orthographe de son sceau et de sa signature. V. *Mémoires de Ph. de Commynes*, éd. de Mlle Dupont, t. I, XIII et CXXXVII.

XVIe siècle. Il porte, au bas de sa première miniature, la date de sa composition.

Voyez ces armes, surmontées d'une couronne de comte et soutenues par deux sauvages pour tenants. Elles offrent une grande ressemblance avec celles qui ornent la cotte d'armes d'un personnage qui, dans la partie supérieure de la miniature, se tient à gauche, près du bord. Ces dernières portant : *écartelé aux 1 et 4 de France, aux 2 et 3 de gueules plein*, sont les armes du sire d'Albret (1). Celles du bas sont, à peu de chose près, les mêmes : la seule différence entre les unes et les autres consiste dans la bordure engrêlée d'argent dont sont brisées, aux 2 et 3, les armes d'Albret.

Une telle brisure indique une branche cadette de la famille. Cette branche cadette est celle des seigneurs *d'Orval*, issue de Charles, II du nom, sire d'Albret, tué, en 1415, à Azincourt. Elle n'a compté que deux générations : *Arnaud Amanieu*, ou *Amanjeu d'Albret*, troisième fils de Charles, mort en 1463, et *Jean, sire d'Orval*, fils d'Arnaud et dernier du nom.

Jean fut gouverneur de Champagne et mourut le 10 mai 1524. Il avait épousé, le 25 avril 1486, Charlotte de Bourgogne, comtesse de Rhétel, seconde fille de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, et en eut Marie d'Albret, comtesse de Rhétel, mariée le 25 juin 1504 à Charles de Clèves, comte de Nevers, son cousin germain, et deux autres filles, Charlotte et Hélène (2).

Arnaud étant mort avant Louis XI, notre manuscrit n'a pu être écrit que pour son fils Jean, le gouverneur de Champagne. Des membres de sa famille et de la famille de sa femme jouent un rôle important dans les événements racontés par Commynes. Il aura tenu à en avoir le récit illustré avec une splendeur que lui permettait son opulence. C'est donc à ce personnage que nous attribuerons la composition de notre manuscrit.

Un volume si précieux a laissé plusieurs traces de son passage. Une connaissance suffisante de ses étapes nous montrera

(1) Palliot : *La vraye et parfaite science des Armoiries.*

(2) Moréri : *Le Grand Dictionnaire...* art. *Albret, seigneur d'Orval*, édit. 1732, t. I, p. 231, et P. Anselme, t. VI, p. 218.

qu'il a assez couru le monde pour avoir enfin le droit de se reposer pour toujours, espérons-le, sous les vitrines hospitalières du Musée Dobrée.

Du sire d'Orval, il a dû passer à ses héritiers et rester peut-être quelque temps dans la famille des seigneurs de Nevers. Au XVII[e] siècle, nous le trouvons en la possession du chancelier Séguier (1). Le catalogue des manuscrits de sa riche bibliothèque a été dressé en 1686. Notre manuscrit y figure ainsi : « Histoire de Louis XI, fol. maroquin du Levant, écrit sur parchemin avec miniatures. »

Au sortir de la bibliothèque du chancelier, notre manuscrit s'est réfugié dans celle de Saint-Germain-des-Prés. Il fut un des trois manuscrits communiqués à l'abbé Lenglet-Dufresnoy, pour sa remarquable édition de Commines, en 1747. Voici ce qu'il en dit :

> « Ce ms. que les scavants religieux de cette maison m'ont fait la grâce de me communiquer, est du temps de l'auteur, écrit avec soin et avec dépense pour quelque prince. Les armoiries peintes sur le ms. m'ont fait connaître qu'il avoit été écrit pour un seigneur de la maison d'Albret. »

Cette précieuse indication ne nous laisse aucun doute. Les armes de notre manuscrit sont exactement celles du seigneur d'Orval ; mais nous avons vu que ces seigneurs étaient bien de la maison d'Albret. D'ailleurs, nous établissons plus loin, plus abondamment et plus sûrement encore, par la comparaison des

(1) Des trois manuscrits consultés par l'abbé Lenglet, « deux, dit M[lle] Dupont, appartenaient et sont encore à la Bibliothèque royale : *le troisième* était dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et *provenait de celle du chancelier Séguier.* » Puis, après avoir reproduit le passage de Lenglet que nous donnons, elle ajoute que ce manuscrit a été adjugé, à la vente de Coislin, pour 4.400 fr., à M. Giraud de *Savigny* » *(sic,* pour *de Savine).* La vente de Coislin ayant été faite en 1847, on est d'abord surpris de rencontrer cette dernière indication dans un volume qui porte la date de 1840. La surprise cesse quand on considère que cette note se trouve dans la préface, et que cette dernière, placée au commencement [du premier volume de l'ouvrage, n'a été imprimée qu'après la fin du troisième, paru en 1847. *Mémoires de Phil. de Commynes, par M[lle] Dupont.* Paris, 1840, t. I, p. VI, note.

textes, que notre exemplaire des Mémoires de Commynes est bien celui de Saint-Germain-des-Prés.

Le précieux manuscrit resta à Saint-Germain-des-Prés jusqu'à la Révolution. M. L. Delisle veut bien nous communiquer la note suivante, d'après le relevé des manuscrits français, qui disparurent alors de l'abbaye (Publié dans *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. II, p. 57, d'après les notes de Dom Poirier) :

« 1480. *Mémoires de Commynes*. Ms. magnifique, rempli de très belles gravures et bien écrit. XVI[e] siècle. Le n° 1480 est celui que le manuscrit portait dans le fonds français, à la bibliothèque de Saint-Germain (1). »

Une note du catalogue de la vente Bourdillon, en 1830, note reproduite dans le catalogue de la vente de Coislin en 1847, va nous permettre de retrouver un anneau de son histoire depuis la Révolution. « Ce manuscrit, dit cette note, le plus ancien connu, et le seul avec miniatures, appartenait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, d'où il passa en Russie à l'époque de la Révolution. Rapporté à Paris, il fut acheté, en 1825, 4,000 francs à la vente Lebrun et revendu à Londres 300 guinées (7,875 francs) (2).

Dans quelle bibliothèque de Russie passa-t-il le premier quart du XIX[e] siècle? Cette note omet de le dire ; mais, si nous cherchons quelles bibliothèques importantes ont été vendues à Paris en 1825, nous en trouvons une d'un prince russe : le prince Galitzin. Reportons-nous donc au catalogue de cette vente et nous constaterons que c'est bien chez lui que se trouvait notre manuscrit. Il figure en effet ainsi, sous le n° 155 de ce catalogue :

« Mémoires de Philippe de Commines, contenant la vie de

(1) Nous remercions respectueusement M. L. Delisle de cette intéressante indication, ainsi que la peine qu'il a bien voulu prendre pour copier, dans les catalogues que nous n'avons pu trouver à Nantes, les articles relatifs à notre manuscrit.

(2) *Catal. des livres manuscrits et imprimés du cabinet de M. L. B.* (Bourdillon), Paris, Merlin, nov. 1830, p. 81 ; et catal. de la vente de Coislin, Paris 1847, p. 110.

Louis XI, fait à la requête de Monseigneur l'Archevêque de Vienne. Superbe manuscrit sur vélin, composé de 219 f. in-fol., écrit en ronde gothique sur 2 col., orné de 12 belles miniatures avec sommaires en rouge et tourneures en or (1). »

Comme nous venons de le voir, il ne fit que passer en France, gagna, à traverser le Pas-de-Calais, près de la moitié de son prix d'acquisition, et fut revendu à Londres 300 guinées, 7,875 francs.

Le lustre qui s'étend de 1825 à 1830 fut le plus agité de sa longue carrière. D'Angleterre, il passa dans le cabinet de M. Bourdillon, de Genève, et figura en 1830 sur le premier catalogue des livres de cet amateur de goût.

On cherche en vain sa mention dans le second catalogue de cette collection célèbre, en 1835. Entre temps, le propriétaire l'avait cédé à M. le marquis de Coislin. Il resta chez M. de Coislin jusqu'en 1847. Inscrit sous le n° 604 du catalogue de cette collection, vendue en 1847 (2), il fut adjugé 4,400 francs à M. Giraud de Savine, pour le compte de M. Dobrée.

Tout le volume est en très bon état de conservation. Il est écrit sur beau vélin, en écriture gothique ronde, sur deux colonnes de 34 lignes chacune. Les feuillets sont paginés dans l'angle droit inférieur : Nous y trouvons quelques réclames (f°s 32 v°, 40 v°, 56 v°, 64 v°, 72 v°, 80 v°, 88 v°, 104 v°, 112 v°, etc.), mais aucune trace de signature. Les réglures des lignes et des marges sont à l'encre rouge, ainsi que les sommaires des chapitres. En règle générale, l'auteur laisse en blanc une ou deux lignes entre la fin du chapitre et le commencement d'un

(1) *Catal. d'un choix précieux de manuscrits et de livres, la plupart sur vélin, provenant d'une des plus belles bibliothèques de l'Europe, dont la vente se fera le jeudi 3 mars 1825 et jours suivants.* In-8°. Paris. P. Dufart 1825.

(2) *Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de M. le marquis de C. (Coislin).* Paris, L. Potier, 1847. (V. aussi les lignes que consacre incidemment à ce manuscrit M. L. Delisle, dans son intéressant article sur : *Un troisième manuscrit de sermons de saint Bernard. Journal des Savants,* mars 1900.)

autre, et une entre chaque alinéa. Il ne contrevient à cet usage que lorsqu'il arrive aux miniatures, comme nous le disons plus loin.

Chaque alinéa commence par une majuscule ornée. Ces majuscules, variées de dessin, ramènent toujours les mêmes couleurs : or sur fond bleu, blanc sur champ d'or. Les bouts de lignes, et les signes qui indiquent soit les sommaires des chapitres, soit certains passages du texte, sont uniformément rouge et or. Les initiales des phrases sont légèrement teintées de jaune.

La reliure est du XVII[e] siècle, en maroquin rouge du Levant : son dos ne porte aucun titre, les plats ont de simples filets dorés pour encadrement. On y compte quelques piqûres de vers : mais aucune ne la traverse, et elle est en somme très bien conservée. La tranche du volume est ciselée et dorée.

Un *ex-libris* qui se trouvait au commencement du volume a été déchiré. A la première feuille, on a écrit en écriture moderne : *Mémoires de Philippe de Commines*. On ne trouve ni sur les marges, ni sur les gardes, aucune inscription, à part les chiffres 175 et 177 sur le premier plat intérieur, et 171 barré, au haut du premier feuillet de garde : chiffres qui ont dû correspondre à un classement de catalogue.

Date de la composition des Mémoires

On lui assigne plusieurs dates. Une note de l'éditeur de Commynes, publiée à Londres en 1785, et reproduisant celle de l'abbé Lenglet-Dufresnoy, dit, au sujet de l'allusion que notre historien fait à son emprisonnement : « Ceci fait juger que Commines a commencé à écrire ses *Mémoires* en 1488. Il ne paraît pas que cet auteur les ait tous écrits de suite et dans la même année. Il les commença en 1488 et ne termina le règne de Louis XI qu'en 1491. C'est ce qu'on remarque par la lecture du 13[e] chapitre du livre VI, sur la fin » (1). D'après un autre éditeur de ces *Mémoires* : « Un passage du chapitre II,

(1) *Collection universelle de Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*. Londres, 1785, t. X, p. 309.

livre I, donne lieu de penser que Commynes travaillait à l'histoire de Louis XI en 1487, pendant qu'il était en prison, et qu'il l'a finie pendant son exil » (1). Enfin, Mlle Dupont retarde un peu l'achèvement de cet ouvrage et croit que « Commynes écrivit les six premiers de ses *Mémoires* de 1488 à 1494 » (2).

Quelques-uns des renvois faits par ces différents auteurs sont trop peu précis. Quand nous y avons recouru, nous n'avons rien trouvé de bien net en faveur de leur supposition. Pour traiter la question méthodiquement, nous relèverons les notes chronologiques renfermées dans les *Mémoires* de Commynes. On verra ainsi qu'on ne peut en avancer la composition avant 1489, ni la reculer beaucoup après 1491.

Sans nous arrêter à chercher si l'on peut dater ces *Mémoires* de 1487, on constatera d'abord qu'on ne peut pas même le faire avant la seconde moitié de 1488.

Au chapitre II du livre I, Commynes parle du duc de Bourbon « Jehan *derrenier mort* » et ailleurs (liv. III, ch. I) du « *feu duc* Jehan de Bourbon ». Or, ce duc Jean de Bourbon est mort le 1er avril 1488, lendemain de Pâques. (*Moréri*, t. II, p. 251. *P. Anselme*, I, 311.) Par contre, lorsque Commynes parle du duc de Bourbon, contemporain de son ouvrage, il dit : « Le duc de Bourbon Pierre qui regne aujourdhuy » ; or, ce duc Pierre succéda au duc Jean.

Dans un autre endroit, il écrit : « Vous avez veu, puis peu de temps, le roy d'Escosse et son filz, de l'eage de treize ou quatorze ans, en bataille l'ung contre l'aultre. Le filz et ceux de sa part gaignerent la bataille, et mourut ledit Roy. » (Liv. V, ch. XX.) Or, ce roi d'Ecosse, Jacques III, à la mort duquel il est ici fait allusion, fut tué le 11 juin 1488. (*Moréri*, t. IV, p. 161.)

Il semble même que Commynes n'a pas commencé à écrire ses *Mémoires* avant la fin de mars 1489. C'est ce que l'on peut conclure du passage où il fait allusion à son emprisonnement à Paris.

(1) *Collection complète de Mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot.* Paris, 1820, p. 141.

(2) *Mémoires de Phil. de Commynes*, Paris, 1840, t. I, p. CXXXIII, note.

« J'ai esté, dit-il, ...depuis son trespas (de Louis XI) vingt mois, maulgré moy, tenu prisonnier en son palais. » (liv. I, ch. VIII).

Ce n'est donc qu'après ses vingt mois de prison que Commynes semble avoir commencé ses *Mémoires*. Il fut délivré le 24 mars 1488 (v. s.), date qui, ramenée au nouveau style, nous donne 24 mars 1489. Ceux qui ont oublié de faire cette réduction ont fait sortir Commynes de prison un an trop tôt.

Ici, cependant, se présente une objection, dont la solution dépend d'une question historique controversée.

Au livre V, ch. IV, Commynes parle de la *duchesse de Savoie et d'ung de ses enfants qui aujourdhuy est duc de Savoye*. Il n'y a aucun doute sur l'identité de ce dernier. Il s'agit ici de Charles de Savoye, frère du duc Philibert, que Commynes appelle ailleurs « derrenier mort » (liv. III, ch. VIII), et fils d'Yolande, sœur de Louis XI. Or, lisons-nous dans Guichenon, l'historien de la maison de Savoie, Charles « décéda le 13 de mars, non pas de l'an 1490, comme quelques historiens ont écrit, mais bien de l'an 1489, âgé seulement de vingt et un ans. Il fut inhumé avec cet *(sic)* épitaphe : *Anno Domini M CCCC LXXXX die XIII martis obiit illustrissimus D. D. Carolus dux Sabaudiæ Pedemontium*, où il y a faute en la date de l'année ; car, par divers titres, nous apprenons qu'il estoit des-ja décédé au mois d'avril 1489 » (1).

Cette note chronologique semble en contradiction avec la précédente. Si Commynes n'a commencé ses *Mémoires* qu'après sa sortie de prison, c'est-à-dire après le 24 mars 1489, comment a-t-il pu dire d'un personnage, mort le 13 mars 1489, qu'il était encore « aujourdhuy duc de Savoye » ? L'épitaphe de ce duc, d'après Guichenon lui-même, plaçait sa mort au 13 mars 1490. Les titres où cet auteur a trouvé cette mort mentionnée avant avril 1489 portaient peut-être cette date, mais d'après le vieux style. Ramenée au style nouveau, cette année devenait 1490 : date conforme à celle de l'épitaphe, et qui ne présenterait plus de difficulté pour la thèse que nous proposons. Nous ne pouvons

(1) Guichenon. *Histoire génér. de la Maison de Savoie*, 1660, t. I, p. 580.

cependant qu'indiquer cette solution sans prétendre l'imposer : les éléments nécessaires pour fixer exactement la date controversée de la mort de Charles de Savoie nous manquant complètement.

Combien de temps dura la composition des *Mémoires?* Il est incontestable qu'elle était terminée en 1494. Commynes, revenu en grâce près de Charles VIII, l'accompagna, cette année, dans son expédition d'Italie, qui dura d'août 1494 à octobre 1495. Il n'aurait pu y travailler pendant le trouble de de ce voyage, avec ce surcroît d'occupation.

Voici, d'ailleurs, un relevé de notes chronologiques qui permettra de serrer d'assez près le temps de la composition de la première partie de l'œuvre de Commynes. Ces notes consistent dans la simple énumération de faits dont la date est certaine, et dans une série de noms de personnages que Commynes nous donne comme vivants : l'indication de la date de leur mort suffira pour dater la composition de la partie des *Mémoires* où l'on rencontre leur nom.

« Philippe de Crevecœur, mareschal de France » (liv. V, ch. XV). Mort en 1494 (Moréri, III, 93 ; P. Anselme, VII, 107).

« L'empereur Federic qui encores est vivant » (liv. II, ch. VIII). — « L'empereur Federic qui vit encore » (liv. VI, ch. XII). — Il mourut le 19 août 1493.

« Le duc Maximilian d'Austriche, roy des Rommains aujourduy » (liv. III, ch. VIII). — « Le fils de l'empereur, Maximilian, de present roy des Rommains » (liv. VI, ch. II). — « Ce duc Maximilian, à present roy des Rommains » (liv. VI, ch. III). — « Le duc d'Austriche, à present roy des Rommains » (liv. VI, ch. VIII).

Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric, est désigné sous le nom de roi des Romains jusqu'à la mort de son père. En 1493, il devint l'empereur Maximilien.

« Un docteur appelé Morton qui aujourdhuy est chancellier d'Angleterre et archevesque de Cantorbye » (f° 115; liv. IV, ch. VII ; Dupont, t. I, 353).

John Morton, archevêque de Cantorbéry en 1486, chancelier d'Angleterre en 1487, cardinal le 20 septembre 1493. S'il avait été cardinal au moment de la composition des *Mémoires*,

Commynes aurait sans doute indiqué ce titre comme les autres.

« Le chancelier de France, qui est aujourdhui homme bien estimé appelé messire Guillaume de Rochefort » (liv. II, ch. II).

Il est mort le 12 août 1492 (Moréri, t. V, p. 545; P. Anselme, t. VI, p. 413).

« Le duc d'Alençon qui est aujourduy » (liv. II, ch. XII). René, duc d'Alençon, mort le 1er novembre 1492 (Moréri, t. I, p. 251 ; P. Anselme, t. I, 274).

« Monseigneur de Chasteau Guyon qui est de present en Piemont ». — « Monseigneur de Chasteau Guyon et le marquis de Rotelin qui sont aujourdhuy, desquels deux ledict duc avoit traité le mariaige avec deux filles de la dicte duchesse de Savoie » (fo 140 vo).

Hugues de Châlon, seigneur de Château Guyon, mort le 3 juillet 1490 (*Mém. de Commynes*, éd. Dupont, t. II, p. 16, note), et Philippe, marquis de Hochberg, seigneur de Rothelin, marié en 1480 à Marie de Savoie et mort en 1503 (*Ibid.*, t. I, p. 24, note 4).

Du rapprochement de ces diverses dates, on est donc amené à conclure que l'histoire de Louis XI fut composée de 1489 à 1491 ou 1492 au plus tard. Ceux qui en ont placé le commencement en 1488, ou en 1487, semblent avoir été trompés par la confusion, facile et assez fréquente, introduite dans les dates par leur supputation d'après le vieux style ou le nouveau. L'emploi de l'un ou de l'autre change l'année d'une unité pour la partie comprise entre le 1er janvier et le jour de Pâques. Ainsi, l'élargissement de Commynes, datant du 24 mars 1488 (vieux style), eut lieu le 24 mars 1489 (style actuel). Par une réduction à rebours, un des éditeurs de Commynes, ayant daté cet emprisonnement de 1487, a été ainsi amené à reculer d'une année encore le commencement de son œuvre, déjà reculé par d'autres en 1488.

Il est vrai qu'on aurait pu reculer ce commencement d'une année encore, et le placer en 1486. Au chapitre XII du livre VI, Commynes parle de « la fille du roy Charles septiesme, qui de present s'appelle la princesse de Vienne ».

Or, il s'agit ici de Madeleine de France, née à Tours, le 1er décembre 1443, et morte, d'après le P. Anselme, en 1486. Mais cette dernière date n'est pas certaine ; on a aussi placé cette mort en 1495. Le P. Anselme le reconnaît lui-même, tout en ne partageant pas cette opinion. Il dit, en effet, que Madeleine de France « mourut à Pampelune en 1486 et non en 1495, comme l'a dit Zurita (1) ». Quelle que soit l'autorité de l'érudit généalogiste, il y a, dans la circonstance, au *moins lieu à* enquérir. Qui, de lui ou de Zurita, a raison ? Pour nous, il nous semblerait étrange que Commynes, à la fin de ses *Mémoires*, nous donnât pour vivant encore une personne importante, morte en 1486; et cela à quelques lignes seulement d'un passage où il raconte un fait qui s'est passé « en l'an mil quatre cent quatre vingts et unze ». Ne pourrait-on même pas alléguer ce fait à l'appui de l'opinion de Zurita ?

Cette date de 1491 est la plus récente de toutes les dates que l'on trouve dans l'œuvre de Commynes. Par son allusion à des faits postérieurs au règne de Louis XI, l'historien nous fournit un moyen de compléter les étapes de sa composition.

Il la commença vraisemblablement après sa sortie de prison, prison rigoureuse qui lui procura les loisirs d'y penser, mais non les moyens de l'entreprendre.

Avant juillet 1490, il en avait écrit au moins les quatre premiers livres, puisque c'est au courant du cinquième qu'il donne comme vivant Monseigneur de Chasteau-Guyon, mort le 3 juillet de cette année. Enfin, il l'acheva de 1491 au 12 août 1492, au plus tard, date de la mort de Guillaume de Rochefort.

C'est ainsi que les seules données chronologiques tirées de l'histoire du règne de Louis XI, permettent de placer de 1489 à 1492, au plus tard, la composition de cette première partie des *Mémoires* de Commynes.

Ce que nous savons de la vie de notre historien nous amène à la même conclusion. Au sortir de sa prison, Commynes fut condamné à être relégué dans une de ses terres. Cet exil, qui devait durer dix ans, n'en dura que deux ou trois ;

(1) P. Anselme, t. I, p. 118.

« dès le mois de décembre 1492, et plus tôt peut-être, le seigneur d'Argenton avait repris séance au Conseil de Charles VIII » (1).

Loin de la Cour et de ses intrigues, pour lesquelles il était si bien fait, réduit à une solitude qui devait lui peser, Commynes aura pu facilement recueillir ses souvenirs, consulter ses documents et employer à raconter les affaires auxquelles il avait été mêlé, un temps que, à son grand regret, il ne pouvait plus employer à traiter des affaires semblables.

La disgrâce de Commynes, sous Charles VIII, nous a valu l'histoire du règne de Louis XI, comme cette même disgrâce, sous Louis XII, nous a valu l'histoire de Charles VIII.

Relativement à la date de l'achèvement des *Mémoires*, nous trouvons cependant une objection assez spécieuse, c'est le passage suivant de l'ouvrage (liv. VI, ch. II) :

« Le duc Maximilian et madamoyselle de Bourgongne eurent ung filz le premier an. C'est *l'archeduc Philippe, qui regne de présent*. Le second an, eurent une fille qui de present est nostre royne appellée Marguerite. »

Ce premier fils du duc Maximilien est Philippe le Bel, archiduc d'Autriche, né en 1478, marié à Jeanne d'Aragon en 1496. Monté sur le trône d'Espagne en novembre 1504, il mourut le 25 septembre 1506.

En disant : « *qui regne de present* », ou, suivant les éditions : « *qui regne aujourd'hui* », Commynes ne laisse-t-il pas entendre que ses *Mémoires* n'ont été achevés que de 1504 à 1506 ?

Pour répondre à cette question, nous ferons d'abord remarquer que la seconde ligne du passage que nous citons apporte un correctif à la première. Marguerite, fille de Maximilien, « qui de présent est notre royne », fut considérée comme reine de France tant qu'il fut question de la marier avec le roi Charles VIII. Mais, ce mariage n'ayant pas eu lieu, Marguerite fut, après la conclusion du traité de Senlis (23 mai 1493), renvoyée à Maximilien, son père.

(1) *Mémoires de Ph. de Commynes*, éd. Dupont, t. I, CVIII.

Passé 1493, Commynes n'aurait pas pu l'appeler « nostre royne de present », sans commettre, à une ligne de distance, un monstrueux anachronisme : il aurait reculé de 1504 à 1506 un fait antérieur à 1493.

Plutôt que de lui reprocher une inadvertance si grossière, voyons si son texte ne se prête pas à une autre interprétation.

Commynes ne dit pas « le *roi* Philippe », mais simplement : « l'*archiduc Philippes qui regne de present* » ; nulle allusion à sa dignité de roi d'Espagne : l'auteur ne considère en lui que la qualité d'archiduc.

Or, le titre d'archiduc d'Autriche était indépendant de tout autre. Ce titre avait été créé par Frédéric en faveur de Maximilien. Maximilien le porta d'abord seul, avant d'être roi des Romains. Il est certain qu'il le donna à son fils, qui paraît avec la qualité d'archiduc, pendant que son père paraît avec la qualité d'empereur. A quelle époque l'archiduc Maximilien se démit-il de ce titre en faveur de son fils? Nous l'ignorons, mais Commynes nous laisse entendre que ce fut au temps où Marguerite, fille de Maximilien, était encore considérée comme reine de France, c'est-à-dire avant 1493.

On dira peut-être que ce mot *règne* a un sens bien clair, et que notre interprétation est par trop fantaisiste ; nous répondrons qu'il faut prendre un mot ancien dans le sens de l'époque, dans celui dans lequel l'auteur l'emploie ; or, dans Commynes, le mot régner a un sens beaucoup plus étendu que celui que nous lui donnons : Commynes l'applique non seulement aux rois, mais encore aux simples ducs, pour exprimer que le duché est entre leurs mains. Il dit du duc de Bourbon, Pierre, qu'il *règne :* « ledict evesque (de Liège) estoit frère de ces ducs de Bourbon Jean et Pierre qui de present regne » (liv. V, ch. XVI). « Monseigneur de Bourbon, Pierre, qui regne aujourdhuy » (liv. IV, ch. I). Ce qu'il dit d'un duc, à plus forte raison peut-il le dire d'un archiduc.

Aussi, croyons-nous que le passage allégué, loin d'indiquer l'époque où Philippe était roi d'Espagne, indique précisément celle où il ne l'était pas, celle où il n'était connu que sous le « nom d'archiduc Philippe » ; que la phrase : « l'archiduc Philippe qui regne de present », veut simplement dire : Philippe qui

est actuellement archiduc; et que Commynes n'a commis aucun anachronisme en disant, dans le même passage, que l'archiduc Philippe régnait au temps où sa sœur Marguerite était considérée comme reine de France.

Il y a plus, le mot *régner*, dans Commynes, veut dire simplement *être, se trouver*. C'est dans ce sens que notre manuscrit, f° 2 v°, dit que « le bastard de Rubempré *regnoit* aux environs » de l'endroit où se trouvait le comte de Charolais.

Dans la suite, Commynes retoucha-t-il son ouvrage? et y introduisit-il de nouvelles notes chronologiques, en contradiction avec celles qu'il renfermait déjà? Il est à croire que, dans les années qui s'étendent depuis 1492 jusqu'à sa mort, arrivée en 1511, il ne fut pas sans revoir son texte. Peut-être devons-nous à ces révisions quelques variantes des manuscrits qui ont servi aux premières éditions ou qui nous sont parvenus. Mais, tout en admettant ces retouches de style, ou de composition, il n'est pas nécessaire, pour s'expliquer les divergences entre quelques données chronologiques prises au commencement ou à la fin de l'ouvrage, de supposer, dans cet ouvrage, l'insertion postérieure de faits nouveaux. On peut, par exemple, sans recourir à cette supposition, comprendre comment un ouvrage, terminé après 1491, était assez avancé en 1490; les données chronologiques que nous relevons plus haut, s'appliquant à des parties différentes du même ouvrage, ne s'excluent nullement.

Date de la composition du Manuscrit

La date de la composition de l'ouvrage de Commynes étant à peu près fixée, il nous sera plus facile de rechercher celle de la composition de notre manuscrit.

Il est d'abord certain qu'il a été composé avant 1524. C'est en cette année, en effet, que mourut le seigneur d'Orval, dont il porte les armes au premier feuillet. D'ailleurs, en cette même année (1), paraissait la première édition de l'œuvre de

(1) *Chronique et histoire faicte et composée par feu messire Phelippe de Comines, contenant les choses advenues durant le regne du Roy Loys XI.* Petit in-f° de 116 feuillets, achevé d'imprimer le 25 avril 1524.



Commynes. Il n'y avait plus de raison de copier à la main cette œuvre assez considérable, déjà répandue par l'impression.

Peut-être même, en précisant davantage et en faisant abstraction des miniatures qui peuvent être des premières années du XVI[e] siècle, pourrait-on dater le texte du manuscrit des dernières années du siècle précédent.

Notre manuscrit ne renferme que l'histoire de Louis XI, mort en 1483. De ce chef, nous croyons pouvoir le dire plus ancien que ceux qui renferment, avec le règne de Louis XI, le règne de Charles VIII, mort en 1498. Si l'on a pu placer à la fin du XV[e] siècle, un manuscrit de Commynes comprenant son œuvre complète, et racontant, par conséquent, la mort de Charles VIII (1), il nous semble plus raisonnable de reculer avant 1500 un manuscrit qui ne raconte que des faits antérieurs à l'avènement de ce dernier roi.

En faveur de notre thèse, nous avons une raison qui nous semble meilleure. Elle nous est suggérée par ce que nous avons dit des personnages pour qui ce manuscrit a été fait : le seigneur d'Orval et son épouse, Charlotte de Bourgogne. Cette dernière, appartenant à la maison de Bourgogne et fille du comte de Nevers, Jean de Bourgogne, était aussi intéressée que son mari à la composition d'un volume qui lui parlait de son père et des antiques splendeurs de sa maison. Il semble donc

(1) Le 18 mars 1879, il a été vendu, en la salle de la rue Drouot, un manuscrit qui figure ainsi sous le n° 36 du catalogue de vente : « *Commynes : Les Chronicques des Roys Louis onzième et Charles VIII.* In-f° recouvert en velours rouge. »

Cette insertion est accompagnée de la note suivante : « Manuscrit français de la *fin du XV[e] siècle,* sur vélin. Il est composé de 205 feuillets. L'écriture est très belle. Il est orné de deux grandes miniatures. *La* première représente l'auteur offrant *son ouvrage à l'Archevêque de* Vienne. La deuxième... paraît *représenter la bataille de Fornoue.* C'est une des plus curieuses miniatures de la fin du XV[e] siècle qui nous soient parvenues intactes ». *(Catalogue des manuscrits précieux des XIII[e], XV[e], et XVI[e] siècles... dont la vente aura lieu le 18 mars 1879.* Paris, Adolphe Labitte.) L'auteur du catalogue aurait pu faire remarquer que ce qui rendait le volume plus précieux que d'autres manuscrits de Commynes, c'est qu'il renferme son œuvre entière. Jusqu'en 1840, les éditeurs de cet historien disent dans la préface de ses œuvres qu'on ne connaît encore aucun manuscrit du règne de Charles VIII. (*Mém. de Ph. de Commynes,* éd. 1840, t. I, IX).

que le manuscrit a dû être fait de son vivant. Or, elle mourut le 23 août 1500 (1).

L'examen des armoiries peintes au premier feuillet nous conduit à la même conclusion. Dans ces armoiries, les quartiers 2 et 3 portent une bordure engrêlée d'argent, brisure qui les distingue de celles d'Albret, qui sont de gueules plein. Or, à partir de 1500, Jean, sire d'Orval, semble avoir fait disparaître cette brisure de ses armes. Le P. Anselme cite, à cette époque, plusieurs sceaux sur lesquels il porte les armes pleines d'Albret. Sans chercher pourquoi Jean a modifié les armes paternelles figurées dans le P. Anselme comme dans notre manuscrit, nous nous bornons à constater le fait. Si d'autres, avec des éléments qui, ici comme sur beaucoup d'autres points, nous manquent, pouvaient établir que, à partir de 1500, Jean, sire d'Orval, n'a jamais employé dans ses armes cette bordure engrêlée, il faudrait fixer la composition de notre manuscrit, texte et miniatures, de 1494 à 1500.

Nous ne devons pas cependant cacher qu'une note anonyme, la seule que nous ayons trouvée dans le volume, semble en reculer la composition un peu plus tard, dans les dernières années de Louis XII. L'auteur de cette note appuie son opinion sur deux raisons.

La première, c'est que l'écrivain a omis un passage relatif à la faiblesse de la famille d'Orléans.

Commynes, développant cette idée que « Dieu n'a créé en ce monde ny homme ny beste à qui il n'ayt fait quelque chose son contraire pour le tenir en humilité et en craincte », la prouve par de nombreux exemples tirés des adversaires que rencontre chaque Etat ou chaque famille régnante. Venant à parler des ducs de Milan, il dit, d'après les éditions : « En la maison d'Arragon a donné la maison d'Anjou pour opposite et à ceulx de la visconté de Millan, la maison d'Orléans. *Et combien que ceulx de dehors soient foibles ceulx qui sont subgects encore, par fois ilz en ont doubte*. Aux Venissiens... etc. »

Or, notre manuscrit omet ce dernier passage; il se contente

(1) Moréri. *Dictionnaire* : art. *Bourgogne* ; éd. de 1732, t. II, p. 268. — P. Anselme, t. I, p. 253.

de dire : « A la maison d'Arragon a donné la maison d'Anjou pour opposite. Aux viscontes ducs de Millan, la maison d'Orléans. Aux Venissiens... » (f° 170 v°).

Cette suppression n'a-t-elle pas été faite en considération ou crainte de Louis XII, de la famille d'Orléans ? Le volume n'a donc été composé que sous ce roi.

Nous ferons remarquer qu'une omission n'est pas une suppression. Les différents manuscrits de Commynes, comme ses éditions, offrent de nombreuses variantes : l'auteur a dû revoir son texte et y ajouter ou en retrancher, suivant les circonstances : nous trouvons, dans plusieurs endroits des éditions de Commynes, des mots, des incidentes, des phrases qui manquent au manuscrit : doit-on en conclure que toutes ces parties qui manquent sont des suppressions ? Ne peut-on pas admettre, plutôt, que ce sont des additions faites par l'auteur au texte primitif qu'il revoit une dernière fois ?

Quant aux mots en question, nous avons la preuve qu'ils manquaient au manuscrit de Commynes à l'époque où on lui a collationné le manuscrit que Denis Sauvage appelle le *vieil Exemplaire*, et dont nous parlons plus loin.

Ce *vieil Exemplaire* renfermait un texte assez semblable à celui qui fut imprimé. A une époque inconnue, on voulut ramener ce texte à sa pureté primitive, et, pour cela, on le corrigea sur « l'original de l'Auteur ». Entre autres procédés de correction, on ratura tous les passages qui manquaient à l'original, de façon, cependant, que les mots raturés restèrent encore visibles. Or, au témoignage de Denis Sauvage, les mots qui manquent à notre volume étaient raturés sur ce précieux manuscrit (1). Ils ne se trouvaient donc pas sur « l'original de l'Auteur ».

La chose, du reste, est facile à expliquer. Si, dans ces mots relatifs à la faiblesse de la famille d'Orléans, Commynes a voulu être désagréable à Louis XII, il n'a pu avoir ce sentiment qu'à l'époque où il eut à s'en plaindre. Or, sous Charles VIII, au moment où il écrivait ses *Mémoires*, Commynes

(1) *Mémoires de Ph. de Commynes*, édition de Sauvage, 1561, p. 186.

était au mieux avec ce prince. Ce ne fut qu'en montant sur le trône que le roi de France, oubliant non seulement les injures, mais encore les amitiés du duc d'Orléans, relégua Commynes dans la retraite qui lui pesait tant. On est donc plutôt autorisé à voir dans le passage allégué une addition qu'une suppression au texte primitif ; addition faite sous le règne de Louis XII, à un texte dont notre manuscrit seul, avec le vieil exemplaire de Sauvage, nous a conservé le premier état.

La seconde raison que l'on oppose à notre thèse consiste également dans une omission. Parlant du mariage de Charles VIII avec Marguerite d'Autriche, le texte des différents imprimés l'appelle « la fille dudit duc d'Austriche, à present nostre royne, appelée Marguerite » (liv. VI, ch. VII). Or, notre manuscrit omet *nostre royne* et dit seulement « la fille du duc appellée Marguerite » (f° 200 v°). Si l'auteur du manuscrit n'a pas appelé Marguerite *nostre royne*, n'est-ce pas intentionnellement ? parce qu'il écrivait à un moment où Marguerite n'était plus reine de France.

Remarquons d'abord que cette raison perd toute sa valeur à partir de 1493. La suppression des mots *nostre royne*, s'il était certain qu'il y a eu suppression et non omission, était dès lors motivée. Rien ne prouve que, de ce seul chef, on ne puisse pas dater de 1494 à 1500 les manuscrits d'où ces mots sont absents.

Mais cette objection est elle-même complètement détruite par la constatation de faits contraires. Si, dans un cas, le copiste a omis de dire « Marguerite *à present nostre Royne* », il le dit dans un autre : « Le second an eurent une fille, qui *de present est nostre royne*, appellée Marguerite » (f° 189 v°). De plus, fait équivalent et qui a ici la même force probante, il dit souvent de Charles VIII « le Dauphin aujourdhuy notre roy ». Citons quelques-uns des nombreux passages en vertu desquels, en adoptant le raisonnement qu'on nous oppose, on pourrait arriver à une conclusion différente : « Nostre roy qui regne de present (f° 88). Le mariage du roy qui est aujourdhuy (Charles VIII) avec la fille aynée du roy Edouart, laquelle est aujourdhuy royne d'Angleterre (f° 115 v°) ; le roi Charles huyctiesme qui regne aujourdhuy (f° 126). Et taschoit led. roy de Portugal de faire le mariage de

sad. nyepce et de nostre Roy Charles de present huyctiesme de ce nom (f° 149). Lors disoit (Louis XI) qu'il tascheroit à faire le mariage de son filz qui est nostre Roy à present et de la fille dudit duc de Bourgogne (f° 156). Soudainement est mort (le roi d'Angleterre) comme par merencolie du mariage de nostre Roy qui regne à present avec madame Marguerite fille du duc d'Autriche » (f° 179).

Ainsi l'absence des mots allégués est le fait non pas d'une suppression intentionnelle, mais d'une omission dont les causes nous échappent. Elle ne prouve nullement que notre manuscrit ne remonte pas à la plus ancienne des dates que nous assignons à sa composition.

Notre Manuscrit et les diverses éditions de Commynes

Quand on étudie la suite des éditions de Commynes depuis 1524 jusqu'à 1840, on est amené à y distinguer particulièrement trois phases :

La première, de 1524 à 1552, renferme les éditions qui se bornent à donner le texte des *Mémoires*. Les éditeurs se copient les uns les autres, reproduisent les textes précédents avec les mêmes erreurs, divisent ce texte d'une façon quelconque par chapitres, et le donnent sans l'accompagner de préfaces ni de notes.

La seconde, commence à Denys Sauvage en 1552, et va jusqu'à l'abbé Lenglet-Dufresnoy en 1747. Sauvage, auteur de la division des *Mémoires* en livres et en chapitres actuellement adoptée, a été le premier à revoir le texte de Commynes, à l'accompagner de notes précieuses, et à introduire dans l'étude de ce texte une critique qui avait complètement fait défaut à ses devanciers. Son œuvre a été grandement utilisée et se continue dans les éditions des Godefroy, dont les générations, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont, pour ainsi dire, accaparé la publication de Commynes.

La troisième va de 1747 à 1840. Elle a pour point de départ le travail de l'abbé Lenglet-Dufresnoy qui, surtout à l'aide du manuscrit de Commynes conservé à Saint-Germain-des-Prez, a donné, de notre historien, le texte le meilleur qui ait été publié jusqu'alors.

Les éditions postérieures vivent, pour ainsi dire, de ce texte ainsi revu et modifié, jusqu'en 1840, où M[lle] Dupont publia, pour la *Société de l'Histoire de France*, une nouvelle édition de Commynes d'après les meilleures des éditions précédentes et trois manuscrits conservés à la Bibliothèque royale (1).

C'est cette dernière édition qui a été, et à juste titre, la plus exploitée, dans le reste du XIX[e] siècle, par les éditeurs de Commynes : soit par ceux qui ont publié son ouvrage tout entier, soit par ceux qui n'en ont donné que des extraits.

Terminée en 1847, elle nous conduit jusqu'au moment de l'entrée de notre manuscrit au Musée Dobrée. C'est à cette date que nous finirons notre étude critique sur les éditions de Commynes. Depuis ce temps, ce manuscrit a été soustrait au public ; et, bien qu'il ait pu être consulté en passant, nous n'avons, jusqu'ici, aucune preuve que des éditeurs plus récents en aient tiré tout le parti qu'on en peut tirer.

L'impossibilité de nous procurer quelques-unes de ces éditions récentes, qu'il nous aurait été utile de consulter sur tel ou tel point, n'a pas été étrangère à notre détermination d'arrêter notre étude à l'édition Dupont. Du reste, en comparant plusieurs des textes que nous citerons, avec ceux de ces éditions postérieures, le lecteur pourra juger si elles se sont inspirées de notre manuscrit.

Pour le guider à travers les considérations suivantes, nous le prévenons que nous allons chercher à établir : 1° que le texte de notre manuscrit diffère d'une manière notable de celui qui a servi aux premières éditions de Commynes, et qu'il leur est supérieur ; 2° que nous avons le texte, mais non le manuscrit, qui a servi à Denis Sauvage ; 3° que nous avons le manuscrit qui a servi à l'abbé Lenglet-Dufresnoy, c'est-à-dire le *manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* ; 4° que le texte de notre manuscrit diffère de celui des trois manuscrits de la Bibliothèque royale consultés par M[lle] Dupont ; 5° enfin, que ce texte

(1) *Mémoires de Philippe de Commynes, nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la Bibliothèque royale et publiée avec annotations et éclaircissements par M[lle] Dupont* : en trois volumes. Paris, J. Renouard, 1840-1847.

offre encore des variantes avec celui que cette dernière a publié d'après les meilleures éditions et ses manuscrits.

Notre Manuscrit et les premières éditions de *Commynes*

Si l'on compare le texte de notre manuscrit avec celui des premières éditions, on ne tarde pas à constater entre les deux des divergences nombreuses, consistant en changements de mots, en modifications de tournures, en additions ou suppressions de mots, de membres de phrases, de phrases entières.

Un simple rapprochement de ce texte et de celui de l'édition de 1529 va permettre de juger de ce que nous avançons :

Manuscrit	Edition de 1529
Mais quant en ung prince la vertu et les bonnes condicions *precedent* les vices. (f° 1).	Mais quant ung prince *ensuyt* vertu et bonnes condicions et *fuyt* les vices. (f° I).
Cas si enorme et si *crimineux*. (f° 3).	Cas si enorme et si *ennuyeux*. (f° II).
Et s'en aydoit *en nouvelles* et escrits. (f° 6).	Et s'en aydoit *de renouvellez* et escrits. (f° III v°).
Et se trouva des deux costez des gens de bien et de bien *lasches*. (f° 13).	Et se trouva des deux costez de gens de bien et bien *lassez*. (f° VII).

Dans le langage de Commynes, *gens de bien* signifie *gens courageux* : il est tout l'opposé des gens *lâches*, et non des gens *lassés*.

Lesquelz prisonniers leur dirent pour certain que le Roy estoit mort, car ainsi le cuydoient ils parce *qu'ilz s'en estoient fuiz* dès le commencement de la bataille. (f° 15 v°).	Lesquelz prisonniers disoient que pour certain le Roy estoit mort, car ainsi le cuydoient ils parce *qu'il s'en estoit fuy* dès le commencement de la bataille. (f° VIII v°).

Le manuscrit attribue la fuite aux prisonniers; l'édition, au roi Louis XI.

Manuscrit	Edition de 1529
Dedans Paris à grand peine s'apperceveoyent ils qu'il y eust *homme*. *Riens* ne encherist que le pain, d'un denier seulement sur pain. (f° 22).	Dedans Paris à grant peine se apperceevoient ils qu'il y eust *iamais bien* encherÿ que le pain seullement de ung denier sur pain. (f° vi v°).

Commynes parlant ici du siège de Paris par les Bourguignons, dit que la ville était si bien approvisionnée de vivres, qu'à peine s'apercevait-on qu'il y eût quelqu'un à l'assiéger. Un copiste ou le premier éditeur a lu *iamais* pour *homme*, *bien* pour *rien*. Sauvage a conservé le texte des éditions. (f° xii v°). Mlle Dupont a adopté à peu près celui du manuscrit (t. I, p. 74).

Manuscrit	Edition de 1529
Y povoit bien avoir six grans bateaulx que chascun eust bien passé mille hommes à la fois et plusieurs petiz. Et fut *accoustrée* l'artillerie pour les servir à ce passage. (f° 24 v°).	Y povoit bien avoir six grans bateaulx que chascun eust bien passé mil hommes à la fois. Et plusieurs petis *à couter* l'artillerie pour les servir à ce passage. (f° xiii).
Car ainsi comme saigement conduysoit l'adversité, *à l'opposite*, dès qu'il cuydoit estre asseur... se mectoit à mescontenter les gens. (f° 26).	Car ainsi comme sagement il conduysoit l'adversité, *et* l'opposite *de ce* qu'il cuydoit estre asseur... se mettoit à mescontenter les gens. (f° xiii v°).
Le lendemain fist le conte de Charroloys une grand monstre pour sçavoir quelz gens il avoit *et ce qu'il povoit avoir perdu. Et sans dire gare*, y revint le Roy avecques trente ou quarante chevaux. (f° 32 v°).	Le lendemain fist le conte de Charolois une grand monstre pour sçavoir quelles gens il avoit *et ce qu'il povoit perdre et sans dire gueres*. Il revint avecques trente ou quarante chevaux. (f° xvi v°).
On pourra dire que vostre ennemy en sera plus orgueilleux : il ne me chault. Aussi sçaurai ie plus de ses nouvelles. Car à la fin du compte *qui en aura le prouffit en aura l'honneur*. (f° 80).	il ne m'en chault : car aussi ie sçauray plus de ses nouvelles, et à la fin du compte *i'en auray le profit et honneur*. (f° xlviii.)

Manuscrit	Edition de 1529
Si portoit ledit conte à tous honneur les *convyant* à l'assiette. (fo 23 vo).	Et portoit ledit conte honneur à tous *comme* à l'assiete. (fo xii vo).

Le comte de Charolais, recevant ses alliés, les invite à s'asseoir parce qu'il est chez lui. Ce sens ressort du texte du manuscrit ; on ne s'en douterait guère à lire celui des anciennes éditions.

Dans le passage suivant, le texte de l'édition semble un remaniement de celui du manuscrit. Bien que ce dernier soit suffisamment clair, l'auteur du remaniement a voulu accentuer plus fortement un contraste de situation qui n'était d'abord qu'indiqué. L'édition de 1840 (I, fo 146) adopte les trois premières lignes du texte du manuscrit et, pour le reste, se conforme à l'édition de 1529 (1).

Manuscrit (fo 176)	Edition 1529 (fo lxxxvi)
Mais pour *mescheoir* à ung pouvre homme ou à *cent*, nul ne s'en advise, car on attribue tout à sa pouvreté ou à avoir esté assez mal pensé, ou s'il s'est noyé ou rompu le col, pource qu'il estoit seul, à grand peine en veult on parler. On pourroit demander pourquoy la puissance de Dieu...	Car pour *deux cens mil meschiefz advenus* à ung povre homme, *on* ne s'en advise, car on attribue tout à sa povreté ou à avoir esté mal pensé, ou s'il s'est noyé ou rompu le col, pour ce qu'il estoit seul à grant peine en veult on *ouyr* parler. *Quand il meschet à une grande cité, on ne dit pas ainsi, mais encore n'en parle on point tant que des princes.* Il fault donc dire pourquoy la puissance de Dieu...

Cette divergence entre les deux textes, nous allions dire cette infidélité des éditions, se fait remarquer jusqu'à la fin de l'ouvrage. Voici la conclusion de l'histoire de Louis XI dans le manuscrit et dans les éditions antérieures à celle de Denys Sauvage. La pensée de Commynes est, comme souvent, défigurée dans les éditions : son style lui-même a plus de noblesse et de concision dans le manuscrit.

MANUSCRIT

A parler naturellement comme homme qui *n'a aucune littera- ture, fors seullement quelque peu d'experience,* eust il point mieulx valu... eslire le moyen chemin en ces choses ? C'est assavoir moins se soucyer et moins se travailler, entrepren- dre moins de choses et plus craindre à offenser Dieu et à persecuter le peuple et leurs voysins par tant de voyes cruel- les... et prendre des ayses et plaisirs honnestes. Leurs vies en seroyent plus longues, les maladies en viendroyent plus tard, et leur mort en seroit plus regrettee, et de plus de gens, et moins desirée, et *auroyent moins à doubter de la mort.* Pourroit l'on veoir de plus beaulx exemples pour congnoistre que c'est peu de chose *que de l'homme* et que ceste vie misérable et brèfve, et que ce n'est riens des grandz *ny* des petitz, *dès ce qu'ils* sont mortz, que tout homme *en a* le corps en horreur et vitupere et qu'il fault que l'ame sur l'heure aille recevoir son iugement. Et *jà* la sentence en est donnée selon les œuvres et mérites du corps. (f° 219 v°).

EDITION DE 1529

A parler naturellement comme homme *qui n'a grans sens naturel ne acquis, mais quel- que peu d'expérience* ne eust il point mieulx vallu... eslire le moyen chemin en ces choses ? C'est assavoir moins se soucyer et moins se travailler et entre- prendre moins de choses, plus craindre à offencer Dieu et à persecuter le peuple et ses voi- sins, et par tant de voyes cruel- les... et prendre des ayses et plaisirs honnestes. Leurs vies en seroient plus longues, les maladies en viendroient plus tard et leur mort en seroit plus regrettée et de plus de gens, et moins désirée, et *auroient moyen de ne doubter la mort.* Pourroit l'on veoir de plus beaulx exemples pour congnoistre que c'est peu de chose *que de homme* et que ceste vie est misérable et briefve et que ce n'est riens des grans et des petits, *incon- tinent* qu'ils sont mors, que tout homme a le corps en hor- reur et vitupere. Et qu'il fault que l'ame, sur *l'heure qu'elle se separe d'eulx, qu'elle* alle recevoir son iugement. *Et à la vérité, en l'instant que l'ame est separée du corps,* la sen- tence en est donnée de Dieu, selon les œuvres et merites du corps, *laquelle sentence s'ap- pelle le iugement particulier.*

On voit, par ce qui précède, combien les premières éditions

de Commynes s'écartent, et quelquefois d'une manière notable, du texte de notre manuscrit.

Ces écarts ont différentes causes. Parfois, on peut les attribuer à une mauvaise lecture du texte qui a servi à la première édition.

La substitution répétée de *soustraire* à *fortraire* semble n'avoir pas d'autre raison. L'*f* et l'*s* ne différant autrefois que par une barre, le copiste a pu facilement lire *sostraire* au lieu de *fortraire*, sans tenir compte du sens précis de chacun de ces deux mots dont le premier vient de *subs trahere*, soustraire, enlever, et le second, de *foris trahere*, mettre dehors. (Fortraire gens, Ms. 25, 35 ; soustraire gens, édition 1529, XIII.)

Nous attribuerons aussi à une lecture défectueuse les variantes suivantes :

MANUSCRIT	ÉDITION DE 1529
J'envoyay mes ambassadeurs.	J'avoye mes ambassadeurs.
Ainsi se passèrent les jours, les ungs en *trefves*, et les autres en guerre. (f° 29).	Ainsi se passèrent les jours, les ungs en *travailz*, et les autres en guerres. (f° XV).
...sa bannière preste à desployer et le guidon de ses armes, qui estoit *l'usance* de ceste maison, et là nous dist... (f° 28).	...sa bannière preste à desployer et le guidon de ses armes qui estoit *luisant*. Et là nous dist... (f° XIIII).
Le jour estant ung peu *haulsé* et esclarcy. (f° 28).	Le jour estant ung peu *au cler* et esclarcy. (f° XIIII v°).
... si *aspres*. (f° 60).	... si *expers*. (f° XXXI).
... *rougir*. (f° 79).	... *songer*. (f° XL).
... le *guyder*. (f° 117).	... le *garder*. (f° LVII v°).
... ne user point *de fiction*. (f° 173 v°).	... *d'affection*. (f° LXXXV).
... *l'esperance* de la bonté. (f° 174)	... *l'experience*. (f° LXXXV).
Qui s'informera de leurs *vies* ? (f° 175).	... de leur *vice* ? (f° LXXXVI).
... noyse et *different*. (f° 184).	... et *difference*. (f° XC).

MANUSCRIT	EDITION DE 1529
... plusieurs sages personnages et qui *veoyent loin.* (fº 183 vº).	... qui y (au Conseil) *venoient de loin.* (fº LXXXIX vº).

Il s'agit, dans cette dernière phrase, de personnages du Conseil du roi d'Angleterre. Commynes dit, dans notre manuscrit, qu'ils voyaient loin, preuve de sagesse : la version imprimée n'a, dans cette circonstance, aucun sens.

Dans le passage suivant (liv. V, ch. XVIII), l'éditeur n'a pas compris qu'il était question des deux sexes. Il n'a vu dans les femmes que *diffame* et dans les hommes que *deshonneur*.

Ils brouilleront les gens d'eglise sur le fait de leurs benefices, affin que pour le moins ilz en tirent rescompense pour enrichir *quelqu'un à l'appetit,*

le plus de foys, de ceulx qui ne l'auront point desservy, *et d'hommes et de femmes* qui en aucun temps pevent beaucoup et qui ont credit. (fº 173).	le plus de foys, de ceulx qui ne l'ont point desservy en *deshonneur et diffame qui en aucun temps peult beaucoup.* (fº LXXXIV).

Parfois ces erreurs de lecture entraînent les conséquences les plus graves. Elles font dire à l'auteur le contraire de ce qu'il a dit et constituent à son égard une véritable trahison.

Voici, relativement à une délibération tenue en présence de Charles le Téméraire, deux versions qui ne diffèrent surtout entre elles que par un mot, ou plus exactement par deux lettres faciles, dans l'écriture de ce temps, à prendre l'une pour l'autre, *n* et *u*, *s* et *f*.

MANUSCRIT (fº 13 vº)	EDITION DE 1529 (fº VII vº)
Apres oppina M. de Hautbourdin, assez en ceste *substance, sauf* scavoir avant que rapporteroient ceulx qui estoient dehors.	Apres oppina M. de Hautbourdin, assez en ceste *sentence, sans* scavoir avant que rapporteroient ceulx qui estoient dehors.

Sans savoir pour *sauf savoir!* n'est-ce pas contre la pensée de l'auteur ? D'après Commynes, le seigneur de Hautbourdin émet une opinion conforme à celle qu'on vient d'émettre ; mais il fait une réserve : avant de la rendre définitive, il propose

d'attendre les nouvelles que rapporteront ceux qu'on a envoyés dehors : c'est marque de sagesse. Les éditeurs de Commynes qui ont mis : *sans* savoir au lieu de *sauf* savoir, ont manqué non seulement à Commynes, mais aussi à la mémoire de ce gentilhomme ; ils lui tournent à blâme ce qui est à son éloge. N'est-ce pas, en effet, accuser quelqu'un d'une grande légèreté dans une délibération importante, que de dire qu'il émet un avis sans se préoccuper de savoir si les nouvelles qu'on attend ne viendront pas jeter sur la question une lumière de nature à la faire trancher autrement ?

Ailleurs, Commynes raconte que le roi d'Angleterre vient de sortir de grandes difficultés et qu'il ne se soucie guère d'y rentrer. C'est le sens naturel du manuscrit : l'édition de 1529 dit, tout au contraire, qu'il est au milieu de ces difficultés.

... et se veoit *sailly* de grandz adversitez, par quoy n'avoit cure de y rentrer. D'autre part... (f° 183).	... et se voyoit *assailly* de grandes adversitez. D'autre part... (f° LXXXIX v°).

Dans ces modifications de texte, dues à une lecture mauvaise, il ne serait pas impossible, non plus, que *assortir* ait été lu pour *affuter*. La première de ces expressions est familière à Commynes : *Et assortirent grant nombre d'artillerie... fut advisé que toute l'artillerie de l'ost seroit assortie encontre*. (Ms. f° 23 v°).

A sa place, les éditions ont de bonne heure mis parfois « affuter ». Cette substitution, cependant, n'est pas constante, et dans le même passage, quelques lignes plus loin, les vieilles éditions mettent, comme dans le manuscrit, *assortir*. (Ed. 1529, f° XII v°).

Cette dernière substitution peut cependant tenir à une autre cause. La supposition d'une lecture défectueuse de certains passages mal copiés, ne suffit pas pour expliquer toutes les variantes de texte entre les imprimés et notre manuscrit.

Dans plusieurs endroits, on sent une retouche intentionnelle, un remaniement voulu du texte original. A cette époque critique de la langue française, ses variations de vocabulaire et de grammaire étaient telles que, au bout de trente ans, telle expression, telle tournure était déjà surannée.

L'éditeur a donc cru devoir rajeunir le texte de Commynes, soit pour lui donner ce qu'il prenait pour plus de noblesse, soit simplement pour le rendre plus intelligible aux lecteurs.

Alors on ne disait plus *quant et lui* (Ms. f° 28 v°) pour *avec lui*. *Une pièce*, pour *un peu*, n'était plus du bon style : l'éditeur efface cette expression vieillote et la remplace par *un espace de temps*. De même, il remplace l'expression de Commynes *à mon advis que*... (Ms. f° 26) par *je crois*.

Voici quelques exemples de cette substitution et d'autres analogues :

Manuscrit	Edition de 1529
Tost lui en vint le dommaige et *quant et quant* la repentance. (f° 26 v°).	Tost lui en vint le dommage et *grant* repentance. (f° XIIII).
Depuis que led. conte de Charrolois eut esté *une piece* duc de Bourgongne. (f° 30).	Depuis que led. conte de Charolois eust esté duc de Bourgongne. (f° XV v°).
Il le fist demourer ung petit loing et se pourmenerent eulx deux *une pièce*. Et luy dist... (f° 31).	Si les fit demoure ung petit loing et se pourmenerent eulx deux une *espace de temps*. Et luy dist. (f° XVI).
Apres y avoir esté une *longue pièce*, veirent venir... (f° 32).	Après qu'il y eut esté une *espace de temps*, il veit venir... (f° XVI v°).
... feit garder le Roy... *une piece*. (f° 75).	... *une espace de temps*. (f° XXXVIII).

Voici quelques substitutions de mots qui semblent le fait de puristes maladroits.

A cueur saoul (Ms. f° 174 v°) est remplacé par *au cueur saoul* (f° LXXXV v°).

Dans un endroit où notre manuscrit dit que le vent « *boutoit* le feu contre ceulx du Roy » (f° 10), les éditions mettent « *poussoit* le feu » (liv. I, ch. III).

Cette expression est certainement moins archaïque que l'autre : mais Commynes a-t-il bien parlé d'avance le langage de la postérité ?

Dans un autre endroit, le manuscrit met : « et n'ont accoustumé de *fleureter* en l'oreille » (f° 174 v°). Au lieu de *fleureter*, l'édition de 1529 imprime *flageoller* en l'oreille (f° LXXV v°).

Nous lisons ailleurs, dans notre manuscrit : « se retira le Roy à Corbueil, et nous cuidions qu'il se logeast et parcast » (f° 13).

Se parquer, pour un roi, est évidemment de mauvais goût. L'éditeur a été offensé de cette expression vulgaire. Il a mis : « se logeast et passast la nuit au champ » (liv. I, ch. IV).

Dans un autre endroit, notre manuscrit dit de Charles le Téméraire qu'il « se levoit le premier, couchoit le dernier tout *basté*, comme le plus pouvre de son ost » (f° 216 v°).

Dire du duc de Bourgogne qu'il se couchait *tout basté*, cette expression, pour être pittoresque, n'en est pas moins inconvenante. A la place de *basté*, un copiste met *vestu*, et le mot passe dans toutes les éditions (liv. VI, ch. XII ; Dupont, t. II, p. 279) au grand regret des amateurs du vieux langage français.

Nous avouons cependant que, dans ce cas, l'intention du délit de substitution est moins évidente que dans le cas précédent. Il serait possible qu'il n'y ait ici qu'une simple coquille d'impression, et que l'on ait réellement lu *vestu* pour *basté*.

Cette manie de rajeunissement altère non seulement les expressions, mais encore les tournures. Une tournure des plus familières à Commynes est ainsi changée constamment :

MANUSCRIT	EDITION DE 1529
Retournés qu'ils furent . . . (f° 20 v°).	Après qu'ils furent retournés (f° XI).
Mort Edouard, son frère... (f° 20 v°).	*Après que Edouard fut mort* (*f° XI*).
Tournée que fut la ville... (f° 30 v°).	Après que la ville fut tournée (f° XVI).

Cette modification de tournures est le fait des premiers éditeurs de Commynes. Denys Sauvage, la rencontrant, s'est contenté de la constater, sans essayer de ramener le texte de son édition à la pureté de l'original qu'il avait sous les yeux.

En parlant des différences entre son édition et les précédentes, « pour le surplus, dit-il (car ie laisse l'orthographie ainsi que ie l'ay trouvée, à peu près, iusques à temps que i'en aye dit mon advis...), ie ne m'amuseray long temps à vous dire que ie n'ay voulu mettre en texte, ny en marge, certains vieux mots, et quelques phrases, ou manières de parler, presque autant aagées, qui se rencontrent au *vieil Exemplaire*, ayant le plus souvent *chastoy* pour *chastiment*, *venu que fut* pour *quand il fut venu*, et leurs semblables ; comme pareillement ie n'ay voulu en oster quelques autres qui se pourroyent mieux dire maintenant : pour ne faire trop de compte de l'Antiquité et pour ne la désestimer aussi plus que de raison ; mais bien ay ie mis, sur la marge l'interprétation de telles rencontres, qui pourroyent aucunement arrester celuy qui n'auroit beaucoup hanté la langue francoyse : et davantage ay interpreté les passages qui m'ont semblé les plus difficiles, ainsi que pourrez voir sur la marge » (1).

Ainsi, les premiers éditeurs ne nous ont donné qu'un faux Commynes, oubliant trop souvent le véritable dans les manuscrits, avec le pittoresque de ses expressions, la grâce de ses tournures, la finesse et la profondeur de ses réflexions. Par inattention ou intentionnellement, ils ont altéré son style, ses pensées, ses récits, laissant à tous ceux qui, dans la suite, s'occuperont de notre historien beaucoup trop à retoucher dans son œuvre : besogne difficile et dont ils ne se sont acquittés, comme nous le verrons, qu'avec un succès incomplet. On peut bien faire à une statue de bronze certaines retouches après sa fusion, quand on a travaillé avec un moule irréprochable : mais si c'est le moule lui-même qui a été mauvais, les meilleurs artistes ne pourront rien tirer de la statue qui en est sortie.

Notre Manuscrit et le vieil Exemplaire de Sauvage

Les errements des premières éditions se répétèrent jusqu'au milieu du XVIe siècle. Mais, en 1552, parut une édition de

(1) *Les Mémoires de messire Phil. de Commine... reveus et corrigez, par Denis Sauvage*. Paris, 1552 : Advertissement aux lecteurs.

Commynes, qui fait époque dans l'étude critique de son texte : c'est celle dont le titre suit :

« *Les Memoires de messire Philippe de Commines, chevalier, seigneur d'Argenton : sur les principaux faicts et gestes de Louis onzième et de Charles huictième, son fils, Roys de France.* Reveus et corrigez par Denis Sauvage de Fontenailles en Brie, sur un *Exemplaire pris à l'original de l'Auteur* et suyvant les bons Historiographes et Croniqueurs. »

Cette édition se fait remarquer non seulement par sa division de l'ouvrage en livres et en chapitres, division adoptée par les éditions subséquentes, mais surtout par la critique introduite pour la première fois par Denis Sauvage dans l'examen du texte publié jusque là sous le nom de notre historien.

Dans le titre de son édition, Sauvage annonce qu'il a revu et corrigé les *Mémoires* de Commynes *sur un vieil Exemplaire pris à l'original de l'Auteur*. Il a, en effet, largement mis à contribution ce vieil exemplaire dans la revision de son texte. Presque à chaque page, courent, à la marge, des remarques et des corrections qui y renvoient. *Le vieil Exemplaire n'a point ces deux mots* (f° I v°). *L'Exemplaire vieil a* CHANAY *en ce lieu cy* (f° III). *L'Exemplaire vieil dit* IAMAIS *pour* IEUNE (f° IIII). *Le vieil Exemplaire dit* PARCAST (f° VIII v°). DESTROUSSAST, *Exemplaire vieil* (f° IX), etc.

Tous les emprunts faits à ce vieil exemplaire améliorent son texte singulièrement. Parfois, à un nom inconnu de personnage ou de lieu, il en substitue un autre ; et il se trouve que d'autres documents, étrangers au texte de Commynes, viennent justifier cette substitution. D'autres fois, la variante due au vieil exemplaire donne à la phrase un sens plus plausible, et même la rend intelligible et claire, d'incompréhensible ou obscure qu'elle était précédemment.

Bref, si l'on compare les éditions de Commynes qui précèdent celle de Sauvage avec celles qui l'ont suivie, on constate, dans le texte de ces dernières, une amélioration très importante dans laquelle le vieil exemplaire peut revendiquer la principale part. Or, disons-le dès maintenant, le texte du *vieil Exemplaire* et celui de notre manuscrit ne font qu'un.

Quel était donc ce *vieil Exemplaire*, et d'où pouvait lui venir tant d'autorité? Laissons Denis Sauvage nous en parler lui-même. Il y attachait tant d'importance qu'on peut se demander si sa découverte n'a pas été la cause déterminante de son édition.

Après avoir parlé des différents éditeurs qui ont publié Commynes depuis 1525, il ajoute avec un grand jugement de critique: « Toutesfois... ie ne les puis presque compter tous ensemble que pour un, chacun en ce qu'il traite : voyant qu'ils ont pris les uns sur les autres, avec peu, ou nul, égard de s'entre-corriger. Le vieil Exemplaire, duquel nous avons touché un mot par ci-devant ne parlant que de Louis est à la main et copié sur le vray original de l'Autheur, comme le personnage, auquel il estoit, escrit à la première fueille, et ainsi que i'en ay veu de grandes preuves; mais estant escrit par quelque Praticien, peu entendu en celles matières, ou qui ne pouvait lire son Original, et estant d'avantage préveu, pour le mettre sur la presse, (ainsi qu'il m'appert par les marques de certaines histoires ou figures, et par plusieurs autres raisons), par un prélecteur de mesme, sans aucune punctuation, sinon quelquefois devant les grandes lettres que les imprimeurs nomment Capitales et Versales, posé qu'il m'ayt bien aidé, m'a donné grande peine aussi: et plus encore m'en eust donné, n'eust esté que cela que le prélecteur rayoyt, quand il ne le pouvoit lire ou entendre, n'est point tant effacé qu'un homme, ayant manié les histoires, n'en puisse faire iugement. Neantmoins, la modestie, de laquelle i'ay tousiours esté grand amy, ne m'a voulu permettre d'estre si presomptueux que de rien corriger, qui ne fust evidemment corrigeable, tant par l'accord de tous Exemplaires et d'autres bons Historiographes, que par la deduction de l'Auteur mesme. Ainçois, quand i'ay veu quelques sens divers estre passables, chascun en son endroict, i'ay mis celuy de l'Exemplaire vieil en marge, pour n'entreprendre trop sur les autres : qui sembleroyent estre plus autentiquez au moyen de leur impression. Pour lequel respect i'eusse semblablement mis en marge les raisons de mes corrections, touchant les autres lieux, si, quelque impression que ce fust, n'eust tellemement esté corrompue que non seulement toute la marge,

ains autant de papier que chacune contient, ne les pourroit pas comprendre : ainsi que pourra voir chascun qui confercra quelque peu de notre impression avec les autres. Quoy faisant congnoistra clairement, par mesme moyen, que nous lui avons remis plusieurs clauses laissées, et quelquesfois de bien longs articles : sans que nous parlions de plusieurs telles choses, par avant transposées, et maintenant reduictes en leur vray lieu, selon le vieil Exemplaire (1) ».

En vertu de ces principes de critique, marqués au coin de la plus grande sagesse, Sauvage s'est livré, sur le texte de Commynes, à un double travail. Suivant que les divergences qu'il rencontrait entre son *vieil Exemplaire* et les imprimés lui semblaient plus ou moins heureuses, plus ou moins plausibles, il les a traitées différemment.

Toutes les fois qu'elles lui parurent bonnes, bien que discutables, il s'est contenté de les placer à la marge du texte, ne voulant pas « par modestie... estre si presomptueux que de rien corriger qui ne fust évidemment corrigeable ».

C'est ainsi que les éditions qu'il a données de Commynes, portent en manchettes des indications nombreuses, analogues à celles dont nous avons déjà parlé, et dans lesquelles il cite pour références son *vieil Exemplaire*.

Ces indications consistent parfois dans un seul mot, d'autres fois dans plusieurs, d'autres fois dans une phrase entière et même dans une suite de phrases. Rien ne serait plus facile que de recueillir ces notes en vedette. On n'aurait qu'à feuilleter le livre aux pages duquel elles sautent aux yeux sans la moindre recherche. Mais ce travail serait trop long. Aussi, sans nous attarder à faire le relevé de toutes ces notes, nous n'y choisirons que celles qui peuvent le plus servir à notre dessein. Nous mettons, dans la première colonne, le texte conservé par Sauvage, et, dans la seconde, la remarque qui lui sert de correction. Les chiffres romains indiquent la pagination de l'édition de Sauvage ; les chiffres arabes, celle de notre manuscrit.

(1) Denis Sauvage, *op. cit.* Advertissement aux Lecteurs.

Texte	Exemplaire Vieil
... les tenoit *tant à cueur.*	... tant du *leur.* xxxv ; 63.
... y *diminuer.*	... y *muer.* xxxvi ; 63.
... y envoya *faire son* logis.	... y envoya *son mareschal* des logis. xxxviii ; 69.
... mal *suivy.*	... *servy.* lxxxvii v° ; 160 v°.
... en cette pratique.	... cette *Afrique.* xciii ; 171.
... oster les *hermines.*	... oster les *armes.* xcvii v° ; 179 v°.

Avec les variantes que l'on constate entre ces différentes parties du texte, nous signalerons aussi celles qui portent spécialement sur les noms propres.

Par un excès de scrupule, Sauvage n'a pas voulu insérer ces dernières dans le texte. Il s'est contenté de les mettre à la marge : « Au regard, dit-il, du nom propre des places et personnes que ie mets quelques-fois diuersement en marge, puisque le vray sens de l'Autheur n'est aucunement empesché pour cela, ie n'y ay rien voulu mesler du mien pour les restituer en leur entier, sinon en chose tant évidente qu'il ne se puisse dire du contraire : à fin de n'attribuer aucune-fois à une place, ou à vne famille ce qui seroit a vne autre, en telle varieté que ie l'ay trouuée de l'un à l'autre, et de chascun d'eulx à soy-mesme en mes exemplaires ».

Or, ces variantes qu'il relève dans son *vieil Exemplaire,* notre manuscrit nous les donne exactement. Dans le tableau suivant, nous plaçons, en premier lieu, les noms tels que le texte des imprimés les donne ; en second, tels que Sauvage les a trouvés écrits dans son *vieil Exemplaire* et les fait figurer à la marge de son édition ; en troisième lieu, tels que nous lisons dans le manuscrit.

Texte	Vieil Exemplaire	Manuscrit
Ph. d'*Orgues,* vii.	D'*Orgins.*	D'*Orgins,* 11 v°.
M. de *Bouillet,* xiii.	De *Bueil.*	De *Bueil,* 24 v°.
Saint-Ouen, xix v°.	*Sainctron.*	*Saintron,* 34 v°.
Ville appelée *Liny,* xxii.	*Huy.*	*Huy,* 39.

Texte	Vieil Exemplaire	Manuscrit
Jehan de *Villette*, XXXII.	*Vuillide.*	*Wilide*, 57.
Mgr de *Sergines*, XXXII v°.	*Sengmeur.*	*Sengmeur*, 57 v°.
Mgr de *Murs*, XXXVI.	De *Meriens*.	Des *Meriees*, 63 v°.
Pays de *Luxembourg*, XXXVI.	*Lambourg.*	*Lembourg*, 64.
Village (appelé) *Pollenée*, XXVII v°.	*Pollure.*	*Pollure*, 64 v°.
Simon de *Quincy*, XL v°.	*Quingé.*	*Quingé*, 72.
Au *Havre*, XLIII v°.	A *Hancie.*	*Hancie*, 77 v°.
Mgr de la *Gruture*, XLIV v°.	*Grutuse.*	*Grutuse*, 79 v°.
Le seigneur de *Contay*, *Patuz*, *Foucart*, L.	*Curton*, *Patris*.	*Curton*, *Patrix*, *Foucart*, 90 v°.
L'evesque *ministre*, LVII.	De *Munstre*.	De *Munstre*, 103 v°.
Le docteur *Heserare*, LVII.	*Besebure.*	*Hesebure*, 104.
Aller à *Maisons*, LXII.	*Maizières.*	*Maizières*, 113.
Mgr des *Halles*, LXII.	*Salles.*	Des *Salles*, 113 v°.
Blancborgne, LXIII.	*Blayborgne.*	*Blay borgne*, 116 v°.
Mgr de *Sainct-Pray*, LXXII.	*Sainct-Pierre.*	*Sainct-Pierre*, 132
Le seigneur de *Montaigny*, LXXV.	*Montangy.*	*Montangy*, 137 v°.
Mgr de *Beures*, LXXVIII.	*Bievres.*	*Bievres*, 143.
Leger, LXXXI.	*Le Grec.*	*Le Grec*, 148 v°.
Boissi, LXXXVI v°.	*Vausam.*	*Vausam*, 158 v°.
De la *Cripture*, LXXXVIII.	*Grutuse.*	*Grutuse*, 161.
Contray, LXXXVIII v°.	*Crotoy.*	*Crotoy*, 162.

Fait qui prouve l'excellence de l'*Exemplaire vieil* sur les éditions qui précèdent celle de Sauvage, c'est que la plupart des noms propres mis à la marge par ce dernier, ont fini par remplacer ceux du texte. On a reconnu, sous les noms de l'*Exemplaire vieil*, des personnages que les noms des éditions empêchaient de connaître. A la place de M. de *Bouillet* on a eu M. de *Bueil;* à celle de monseigneur de *Lescut*, on a eu monsei-

gneur de *Lescun :* personnages historiques dont il eût été étrange que Commynes n'eût point parlé. *Sainctron* est devenu *Saint-Tron*, ville du Liégeois où l'on ne rencontrait nulle part de *Saint-Ouen*. *L'évêque ministre* introuvable n'était autre que l'évêque de *Munster*, mais qui aurait pu le soupçonner ? *Jehannin Colpin*, qui figure dans Olivier de la Marche, a pu s'attribuer les faits du *Cohin* des éditions. Georges de Bicipat dit le *Grec*, natif de Grèce, est sorti du profond incognito que lui assurait le nom de Georges *Leger*. Enfin le nom de *Fransquin Noly* rappela aux Italiens un ami des Médicis qu'ils étaient bien excusables de ne pas reconnaître sous le nom de *Feuguïnet noble*.

Certains de ces personnages ont même gagné à ce qu'on cessât de les prendre pour d'autres ; et le duc de Lancastre put, à juste titre, se décharger aux dépens du duc de Glocestre d'une grave accusation dont les premiers éditeurs de Commynes avaient chargé sa mémoire gratuitement.

Manuscrit	Edition de 1529
Mort Edouard, son frere second, duc de *Clocestre* fist mourir les deux filz dudit Edouard. (20 v°).	Après que Edouard fut mort, son frere second, duc de *Lenclastre* fit mourir les deux fils dudit Edouard. (xi).

Lanclastre ou *Lancastre* pour *Clocester*, est une erreur assez importante. Tous les imprimés la commettaient, la mettant ainsi au compte de Commynes qui ne pouvait rien pour sa justification. Sauvage a été le premier à la rectifier. En marge de son édition de 1552 (f° xii), il met : « Tous les exemplaires que nous ayons veus avoyent Lanclastre et Lancastre, mais le vieil à la main (manuscrit), dit Clocestre, comme veult aussi Pol. Vergile et tous bons historiens ». Cette rectification, due au *vieil Exemplaire*, a été adoptée depuis Sauvage par toutes les éditions.

Avec ce duc anglais, il en est un autre dont Sauvage, toujours grâce au *vieil Exemplaire,* a été le premier à rétablir le nom dans le texte de Commynes. Parlant de la misère profonde à laquelle les révolutions d'Angleterre réduisaient la noblesse de ce pays, l'historien racontait qu'il avait vu un duc

de *Cestre*, c'est-à-dire d'*Exeter*, aller à pied, sans chausses, après le train du duc de Bourgogne. Les premiers éditeurs, prenant ce mot *de Cestre* pour le verbe *estre*, faisaient dire à Commynes, sans chercher à le comprendre : « I'ay veu un duc *estre* allé à pied... » En marge de ce passage très inintelligible, Sauvage mit (f° XLI), d'après son *vieil Exemplaire* : « i'ai veu un duc de *Cestre* aller à pied, dont le sens n'offre aucune difficulté et est conforme aux données historiques. Ici encore, notre manuscrit (f° 74) donne exactement le texte du *vieil Exemplaire*, texte qui, d'ailleurs, depuis la rectification de Sauvage, a passé dans toutes les éditions. (Cf. Dupont, I, 231.)

Le travail de Sauvage ne s'est pas borné à ces indications de variantes. S'il a mis en marge les leçons qui lui semblaient discutables, afin de n'en point imposer à ceux qui croiraient devoir s'en tenir au texte imprimé, il déclare lui même avoir rétabli les autres dans le texte, sans donner les raisons de cette insertion : car la marge n'aurait pu les contenir. C'est ainsi que, selon ses propres expressions, « il a remis plusieurs clauses laissées et quelque fois de bien longs articles. »

Une comparaison minutieuse de son texte avec celui des éditions précédentes, permettrait de signaler toutes les additions faites alors, pour la première fois au texte de Commynes d'après le *vieil Exemplaire*. Voici, du moins, quelques-unes de ces additions. Nous mettons en *italique* tout ce qui, manquant aux éditions antérieures à Sauvage, n'a cessé, depuis son édition, de figurer dans le texte de Commynes.

Nous donnons le texte de ces additions d'après le texte de notre manuscrit. A part l'orthographe de quelques mots, il est le même que celui de Sauvage, comme il sera facile de le constater à ceux qui pourront consulter cet auteur.

Et doyvent bien craindre les princes... de laisser engendrer une parcialité en leurs maisons, *car de là ce feu court par la province; mais mon advis, c'est qu'il ne se faict pas que par une disposition divine.* Car quant les princes.... Ms. 21. (Cf. édit. 1529 f° XI; *Sauvage*, f° XII).

Les responces estoyent fort doulces, toutesfois prenant quelque delay avant respondre. *Et depuis ne fut content le Roy dudit*

evesque (Guil. Chartier, évèque de Paris) *ne de ceulx qui estoient avec luy*. Ainsi s'en retournèrent... Ms. 21 v°. (Cf. édit. 1529, f° xi; *Sauvage*, f° xii v°).

Et y assortit on toutes les meilleures pieces, *excepté les bombardes et autres grosses pieces qui ne tirerent point*, et le demourant où elles pouvoient servir. Ms. 23 v°. (Cf. édit. 1529, f° xii v°; *Sauvage*, f° xiii; *Dupont* I, 78).

Ils se misdrent ung peu au dehors pour trouver Messeigneurs de Charroloys et de Calabre et là parloyent ensemble. *Les chevaucheurs qui estoient enforcez allerent plus près de Paris, et veirent plusieurs chevaucheurs qui venoient pour savoir ce bruyt en l'ost*. Nostre artillerie... Ms. 27 v°. (Cf. édit. 1529, f° xiiii v°; *Sauvage*, f° xvi).

(L'artillerie) ...tira plusieurs coups jusques en nostre ost, *qui est grant chose, car il y a deux lieues, mais ie croy bien que on avoit levé aux bastons le nez bien hault*. Ce bruit d'artillerie... Ms. 27 v°. (Cf. édit. 1529, f° xiiii v°; *Sauvage*, f° xvi).

La pratique dessusdite s'entretenoit entre le Roy et le seigneur de Charroloys. *Et alloient envoyans gens de l'un à l'autre*, non obstant qu'il fust guerre. Ms. 29 v°. (Cf. édit. 1529, f° xiiii v°; *Sauvage*, f° xvii).

Et passa le roy de Castille du costé deça. *Ilz ne se gousterent pas fort, par especial congneut nostre Roy que le roy de Castille ne povoit gueres* sinon autant qu'il plaisoit à ce grand maistre. Ms. 52 v°. (Cf. édit. 1529, xxvii; Sauvage, xxix v°).

Avec ces additions, qui ont finalement passé dans le texte de Commynes, on pourrait encore relever plusieurs modifications diverses que les éditeurs subséquents n'ont pas tous cru devoir adopter sur la seule foi de Sauvage.

Le passage suivant, que nous tirons de notre manuscrit (f° 143 v°), a été mot à mot adopté par Sauvage (f° lxxx), qui l'a inséré dans son texte sans en indiquer la provenance.

... plus cruellement. Car tout ainsi que par dessus le sauf conduit et feableté que avoit en luy led. connestable, il le livra pour estre mis à mort, tout ainsi par le plus feable de son armée c'est à dire par celuy en qui plus il se fyoit, fut il trahy, par celui diz ie qu'il avoit recueilli vieil et povre et sans nul party, et *qu'il avoit* souldoyé à cent mil ducatz l'an.

A la place de ces lignes, les éditions antérieures donnaient les suivantes :

... plus cruellement. Car il trahyssoit celluy qui l'avoit receu vieil et povre et sans nul party et *qui l'avoit* souldoyé.

Mlle Dupont n'a pas voulu admettre le texte de Sauvage, sous prétexte qu'elle ne l'a trouvé « ni dans ses manuscrits ni dans les premières éditions ». (II, 52).

Ces variantes et ces additions ne sont pas le seul moyen que nous ayons de constater l'identité du texte de notre manuscrit avec celui du *vieil Exemplaire*. Sauvage parle aussi des ratures de son exemplaire : ce qui y avait été rayé « n'est, dit-il, point tant effacé qu'un homme, ayant manié les histoires, n'en puisse faire jugement ».

Dans le texte de son édition, il conserve les mòts rayés et pourtant lisibles sous leurs ratures : mais il a soin d'indiquer à la marge que ces mots ont été rayés dans le *vieil Exemplaire*. Or, il se trouve que tous les mots, tous les passages ainsi rayés manquent à notre manuscrit.

Nous tirerons, plus loin, de ce fait, les conclusions qu'il comporte. Contentons-nous actuellement de le constater : chose facile, grâce aux passages suivants :

Il est à croire que nul de ces deux seigneurs ne furent *errans de foi depuis ce temps là, veu qu'à l'un ny à l'autre ne print mal.* Comme les nouvelles...

« Le *vieil Exemplaire* dit *ne sont accreus de foy*, etc., neantmoins, il raye toute ceste clause là depuis: *Il est à croire*, iusques à *Comme les nouvelles.* » (Sauvage, fo XVIII).

Cette clause manque aussi au fo 31 vo du Ms.

Ainsi en ay veu advenir par tout le monde, *ou l'ay ouy dire.*

« Le *vieil Exemplaire* raye ces quatre mots. » (Sauvage, fo XIX vo). Ils manquent au Ms., fo 34 vo.

... Avesques leurs serviteurs fault avoir affaire *lesquelz plusieurs eschappent souvent*. Toutesfois...



« Le *vieil Exemplaire*, dit Sauvage (fº xx), raye ces quatre mots, voire cinq, ainsi escripts : *lesquels faict plusieurs eschampent sonnant* ». Ces cinq mots manquent au Ms., fº 35 vº.

Ils estoient encores suffisans pour la deffendre, *comme haye.*

« Ces deux mots sont rayés au *vieil Exemplaire* ». (Sauvage, LI vº). Ils manquent au Ms., fº 93 vº.

Ainsi le font en semblables matières, *car l'yssue volontiers n'en est pas briefve.* (LVI).

« Le *vieil Exemplaire* raye ces sept mots ». (Sauvage, LVI). Ils manquent au Ms., fº 102.

La maison de *monseigneur* de Baviere. (LVII).

« Le *vieil Exemplaire* raye *de monseigneur* ». (Sauvage, LVII). Ces mots manquent au Ms., fº 103 vº.

Le duc de Lorraine qui estoit en paix avec luy *et encores avoit prins quelques inteligences apres la mort du duc Nicolas de Calabre,* l'envoya defier. (LVII vº).

« Depuis *et encores* jusque à *l'envoya* est rayé au *vieil Exemplaire* ». (Sauvage, LVII vº). Ce passage manque au Ms., fº 104 vº.

... voisins qui pour riens ne vouldroyent estre soubs sa seigneurie, *et mesmes aucuns du royaume s'en passeroient bien qui en tiennent.* Mais si nostre Roy...

« Le *vieil Exemplaire* raye jusque à *mais si nostre Roy* ». (Sauvage, fº XCIV vº). Ce passage manque au Ms., fº 174.

Assez de pareils cas pourroye dire, qui aisément peuvent estre congnus pour divines punitions, *et tous les maulx seront commencez par rapport et puis par divisions* lesquelles sont...

« Tous ces mots iusques à *lesquelles* ne sont point au *vieil Exemplaire* ». (Sauvage, fº XCVIII). Ils manquent au Ms., fº 181.

... qui jamais ne se pouvoit acorder : *car ilz n'estoyent point raisonnables et pour ce leur duroit la guerre.* Ce duc Maximilien...

Le *vieil Exemplaire* raye iusques à *ce duc* Maximilien ». (Sauvage, fº II). Les mots rayés manquent au Ms., fº 189 vº.

Beaulne, *Verdun* et autres...

« L'*Exemplaire vieil* raye *Verdun* et met *Semur* au devant sur un semblable mot rayé ». (Sauvage, f° CIIII). Le manuscrit (f° 192 v°), met au courant du texte, Beaulne, *Semur* et autres...

Sauvage cite encore comme rayés, dans son *vieil Exemplaire,* plusieurs autres passages qui manquent à notre manuscrit (Cf. Sauvage, f°s XXXIIII v°, XL v°, XLIII, etc., et Ms., f°s 42 v°, 72 v°, 76 v°, etc.). Nous en avons cité assez pour montrer que ce *vieil Exemplaire* a été corrigé sur un manuscrit qui renfermait le même texte que le nôtre, et que, par conséquent, ce dernier est, comme le *vieil Exemplaire* après sa correction, conforme à l'*original de l'Auteur.*

Il n'est pas jusqu'à telle faute de règle qui ne serve à établir que notre manuscrit et le *vieil Exemplaire* de Sauvage ont été copiés sur un texte identique.

Au f° XC v°, Sauvage donne, dans le texte, la version suivante : « les ducs de Bourbon Jehan et Pierre qui de présent *regne* ». Dans ce cas, le verbe doit être au singulier. Il ne s'applique qu'à Pierre qui n'a été duc de Bourbon qu'après la mort de Jean. Aussi, c'est au singulier que le verbe se trouve dans les éditions. Mais, dans le *vieil Exemplaire,* le verbe était au pluriel, et c'est à cette forme *règnent* que Sauvage l'inscrit à la marge. C'est aussi à cette forme du pluriel, forme fautive évitée avec raison par les éditions, que ce verbe se trouve dans notre manuscrit, f° 165 v°.

Ainsi, la rencontre d'une telle faute dans deux manuscrits ne peut s'expliquer que dans l'hypothèse qu'ils ont été copiés l'un sur l'autre ou que les deux ont été copiés sur le même original ; et, comme nous savons, par Sauvage, que son *vieil Exemplaire* a été corrigé sur l'original de l'auteur, nous en conclurons que notre manuscrit nous donne le même texte que cet original.

Si ressemblants cependant que soient les textes du *vieil Exemplaire* et de notre manuscrit, nous n'en prétendons pas, pour cela, qu'il n'y ait entre eux aucune différence. Il est bien rare que deux copies ressemblent à un original au point de mériter d'être prises pour lui. Deux scribes, reproduisant un

manuscrit, introduiront dans leur œuvre, chacun de son côté, quelques variantes qui différencieront ces copies entre elles. Si fidèlement qu'ait été corrigé le *vieil Exemplaire* de Sauvage, le correcteur a pu laisser échapper quelques fautes : et, ces fautes lui étant personnelles, en voilà assez pour qu'un manuscrit, copié directement sur l'original, nous donne, à leur place, un texte différent qui aura des chances d'être le bon.

On ne doit donc pas s'étonner de trouver parfois, entre le texte du *vieil Exemplaire* et entre celui de notre manuscrit, les rares variantes que nous indiquons ci-après.

Voici un même passage dans lequel nous relevons une différence, puis une ressemblance entre ces deux textes :

Manuscrit (fo 30)	Vieil Exemplaire (*Sauvage*, fo xvii)
... pour estre *comprins* en leurs oppinions ou aucunes fois sont *manyez* par ceulx...	Pour estre *conformes* à leurs opinions ou aucunes fois sont *maniez* par ceulx...

Le texte des éditions était ainsi conçu :

« ... pour estre *comprins* en leurs oppinions ou aucunes fois sont *menez* par ceux qui scavent... leurs petiz plaisirs. »

Au livre I, ch. XVI, là où le *vieil Exemplaire* met *dix* mille (Sauvage, fo xix vo), notre manuscrit (fo 35), met *six* mille, comme les éditions.

Au livre II, chapitre IV, dans le passage la *paix de Gand avec lui*, que Sauvage adopte d'après le *vieil Exemplaire* (fo xxv vo), notre manuscrit a passé les mots *de Gand* (fo 45 vo). Cependant, quelques lignes plus loin, il se rencontre avec le *vieil Exemplaire* pour mentionner, cette fois, « la paix de Gand » (fo 46).

Dans un autre endroit (livre III, ch. VI), où il rencontre le texte suivant : « Il avoit en sa maison les ducz de Clocestre et de Sombresset » (fo xlv), Sauvage met en note : « mal en tout : mais il est malaisé de l'amender, car le *vieil Exemplaire* a paravant de *Cestre*, et en ce lieu *Desestre*, et *d'Excestre* par après. Et ne peut-on juger de Pol. Ver. que ce soit *Cestria* ou *Excestria*

ou *Essexia* ou *Lecestria*. Sleidan ayme mieulx se taire qu'en mal parler. »

Dans tous ces cas, notre manuscrit porte uniformément : *le duc de Cestre* (f°s 80, 82, 83 v°). C'est donc bien de ce duc seul qu'il est question en cet endroit.

Au livre III, chapitre X, dans le passage « ilz povoient veoir largement gens prestz à les *recueillir* s'ils fussent sailliz », notre manuscrit (f° 93 v°) a, comme les éditions, *les recueillir* et non *reculer*, comme le *vieil Exemplaire* (LI v°).

Ailleurs (l. VI, ch. II), à la place du passage « ... par especial à Gand qu'il *doubtoit tant* », Sauvage (CI) met en marge, d'après le *vieil Exemplaire*, « *qui adouboit tout* ». Au lieu de ces mots, notre manuscrit porte « *qui esmouvoit tout* ». (f° 186).

Dans quelques endroits, notre manuscrit portait primitivement la même leçon que le *vieil Exemplaire*. Mais le passage a été corrigé et ramené au texte des éditions. Un grattage, qui nous semble contemporain, a effacé un mot, une lettre, qui ont laissé cependant assez de trace pour qu'on y reconnaisse, dans le texte primitif, la variante relevée par Sauvage.

Ainsi (f° 200 v°), le nom de *Couppinnolle*, clerc des échevins de Gand, se lisait d'abord *Couppin noble* : on a gratté la boucle du *b*, ce qui a changé cette lettre en *l*. Or, le *vieil Exemplaire* portait précisément ce nom de *Couppin noble*, comme le manuscrit avant cette correction (Sauvage, CVIII).

La lecture de ce nom ne devait présenter que dans cet endroit de l'original de Commynes, la difficulté qui a introduit cette leçon défectueuse.

Un peu plus loin (f° 205 v°), le même nom se retrouve, et cette fois le copiste a écrit au courant de la plume « *Coppenole*, gouverneur de Gand, dont j'ay parlé cy dessus ».

Ailleurs, le *vieil Exemplaire* portait « *cinq cens* hommes » (Sauvage, CV v°). Les mots *cinq cens* ont été grattés dans le manuscrit et à leur place on lit « *XI ou XII cens* » (f° 195 v°, cf. Dupont, II, 174).

Dans son récit de la captivité de Louis XI à Péronne, Commynes dit : « Pour lors estoye encore avec ledit duc et le servoye de chambellan, et *couchoye* en sa chambre quand ie

vouloye... » (l. II, ch. VII). A la place de *couchoye*, le *vieil Exemplaire* portait « *entroye* » (Sauvage, XXIX). Ce mot, dans le manuscrit, a été l'objet d'une correction : on a utilisé les dernières lettres du mot primitif *oye ;* on en a gratté les premières et mis à la place *couch*, ce qui nous donne une leçon préférable à la précédente.

De ces corrections et d'autres encore, on peut dégager plusieurs conclusions. Pour le moment il nous en suffit d'une, la même que celle qui ressort de toutes les autres observations relatées dans cet article : c'est que le correcteur du *vieil Exemplaire* et le copiste de notre manuscrit ont eu le même texte sous les yeux.

Les modifications apportées par Sauvage, dans son texte des *Mémoires*, n'ont pas eu l'heur de plaire à tous les éditeurs qui sont venus après lui. L'un d'eux, celui de 1840, se laisse aller parfois, contre cet ancêtre, à des récriminations où perce une certaine humeur.

Donnons d'abord les textes qui en sont l'occasion :

Manuscrit (f° 101)	Edition de 1529 (f° L)
A la querelle de *deux pretendans à l'evesché de Collongne dont l'ung estoit frère du Lentzgrave de Hesse, l'autre parent du conte palatin du Rin, ledit duc de Bourgongne tint le party dudit palatin*, et entreprint de le mettre par force en ceste dignité.	A la querelle *d'ung evesque de Coulongne où ils estoient deux pretendans au benefice du conte palatin dernier*, il entreprit de le mettre par force en ceste dignité.

Mlle Dupont adopte ici le texte de l'édition de 1529. Puis elle dit en note : « Nous suivons le texte *des trois manuscrits* et de toutes les éditions qui ont précédé celle de Sauvage. Celui-ci met : « A la querelle des deux pretendans à l'evesché de Coulongne dont l'un estoit frère du lanthgrave de Hessen, et l'autre parent du comte palatin du Rin, ledit duc de Bourgogne teint le party dudit palatin et entreprint de le mettre.... » Lenglet et les éditeurs subséquents ont adopté cette version moins obscure, sans doute, que le texte de Commynes, mais que *nous*

ne pouvions admettre sans manquer à la première loi d'un travail tel que le nôtre, qui est de reproduire fidèlement et non de corriger » (t. I, p. 311).

Ailleurs, le même éditeur se montre également dur pour Sauvage, et tend à l'accuser d'avoir trop mis du sien dans le texte de Commynes.

Au f° 158 v° du manuscrit, nous lisons : « Mais nous n'estions encores envers luy (tant d'ung costé que d'autre) dignes de recevoir cette longue paix ». Mlle Dupont donne ainsi ce passage : « Mais nos œuvres envers luy, ne d'ung costé ne d'aultre, n'estoient point dignes de recevoir ceste longue paix ». Puis elle dit en note : « Les manuscrits mettent : Mais nous encores « envers luy, tant d'ung costé que d'aultre n'estoient pas dignes « de recevoir cette longue paix ». La leçon de Sauvage et de ses successeurs nous paraît *évidemment altérée :* la voici : « Mais « nous n'estions encores envers luy, tant d'ung costé que « d'autre, dignes de recevoir cette longue paix ». Nous avons suivi le texte de la première édition » (II, p. 85). Inutile de faire remarquer que cette leçon de Sauvage, *évidemment altérée,* est exactement celle de notre manuscrit, et que son sens ne laisse rien à désirer.

« Nonobstant toutes ces ordonnances *qu'il avoit faictes de ceux qu'il avoit envoyez devers monseigneur le Daulphin son fils,* si lui revint le cueur, et avoit bien l'esperance d'eschapper. » (Ms. 210).

L'éditeur de 1840 supprime les mots en italiques et dit en note : « Dans l'intention, sans doute, de rendre le texte plus clair, mais *sans aucune autorité,* Sauvage intercale ici les mots suivants : « qu'il avoit faictes de ceux qu'il avoit envoyez devers monseigneur le Daulphin son fils » (p. 257). *Sans aucune autorité !* Oh ! mademoiselle, ce mot est bien dur. Et l'autorité de son *vieil Exemplaire ?* Cette phrase ne se trouve-t-elle pas mot à mot dans notre manuscrit ?

Voici encore un autre passage où Mlle Dupont reproche, à tort, à Sauvage d'avoir *altéré* le texte de Commynes :

MANUSCRIT (f° 154 v°)	DUPONT (t. II, f° 77)
Et entre autres estoit pour lad. ville... maistre Jehan de la	Et entre les autres estoit pour lad. ville... maistre Jehan de

Vacquerie depuis premier president en parlement à Paris. Pour ceste heure là leur requismes l'ouverture pour le Roy et qu'ilz nous receussent en la ville.	la Vaquerie, premier président du Parlement à Paris pour ceste heure. Là leur fut requis l'ouverture pour le Roy et qu'ilz nous receussent en la ville.

Le sens de notre manuscrit est très clair. Il est question de la reddition d'Arras et de Jehan de la Vaquerie, qui *depuis* a été Président au Parlement de Paris. Par une ponctuation défectueuse, Mlle Dupont donne à ce passage un sens complètement différent. La note dont elle accompagne son texte est ainsi conçue : « *Pour ceste heure*, à ce moment où j'écris... » Sauvage et ses successeurs ont altéré ainsi ce passage : « maistre Jehan de la Vaquerie, *depuis*, premier Président en Parlement à Paris. *Pour ceste heure là* leur requismes. »

Ce passage *altéré* est le même que celui de notre manuscrit. Nous croyons inutile de nous arrêter à établir sa supériorité sur celui qu'on lui a substitué.

Il serait facile de multiplier les citations dans lesquelles Mlle Dupont prend à parti Sauvage et lui reproche d'avoir altéré le texte de Commynes. Comme nous avons ailleurs d'autres occasions d'en donner quelques-unes, nous nous abstenons de les entasser ici.

Le sieur de Fontenailles ne s'étant pas borné à consulter exclusivement son *vieil Exemplaire*, nous ne nous portons nullement garant de l'exactitude de tout ce qu'il a pu tirer d'ailleurs.

Quant aux nombreuses variantes qu'il indique en marge d'après ce *vieil Exemplaire*, et à beaucoup d'autres leçons meilleures qu'il a rétablies au courant du texte, sans indication de provenance, nous attestons, après en avoir fait, entre le texte de Sauvage et celui de notre manuscrit, une collation dont ce qui précède peut donner une idée, qu'elles se rencontrent dans ce manuscrit. En fait d'altération, il n'y en a pas dans le texte de Sauvage ; nous n'oserions dire la même chose de l'humeur d'un éditeur qui s'impatiente de ne pas trouver les sources de modifications importantes d'un texte qu'il voudrait fixer définitivement.

Après les insinuations et les accusations de Mlle Dupont, le premier éditeur critique de Commynes avait besoin d'être justifié et presque réhabilité. Dans cette œuvre, notre manuscrit peut prendre la place du *vieil Exemplaire*. Grâce à lui, Sauvage a sa réhabilitation.

Notre Manuscrit et le Manuscrit de Saint-Germain

L'édition de Sauvage a été reproduite, avec d'autres variantes, par Godefroy, dans son édition de 1649 (1), pour laquelle il a aussi consulté d'autres manuscrits de Commynes. Denys Godefroy adopte la méthode de son devancier. Il met à la marge les variantes de textes qu'il trouve ailleurs. Ces variantes sont souvent les mêmes que celles que l'on rencontre dans Sauvage. Godefroy se borne à les démarquer. Son prédécesseur indiquait qu'il tirait ces variantes de son *vieil Exemplaire*. Godefroy omet de dire d'où il les tire (2) : mais il suffit de comparer ensemble la plupart de ces variantes pour constater qu'elles proviennent de la même source, c'est-à-dire du *vieil Exemplaire,* cité pour la première fois par Sauvage ; de la comparaison de plusieurs de ces notes avec celles de Sauvage, on est en droit de conclure qu'il a utilisé le travail de son prédécesseur, sans rappeler en détail tous les emprunts qu'il lui a faits.

Le souvenir du *vieil Exemplaire* ne disparaît pourtant pas complètement. Dans l'édition donnée, en 1706 (3), à Bruxelles, par Jean Godefroy, fils de Denis, ce précieux manuscrit est encore parfois cité à la marge, mais il ne semble pas que l'éditeur l'ait eu à sa disposition.

(1) *Mémoires de Ph. de Commines*... augmentés... par Denys Godefroy. Paris, imprim. royale, 1649. In-f°.

(2) Il dit, il est vrai, dans la préface de son édition de 1649 : « Je me suis sur tout servy de l'édition de Paris, en 1561, in-f°, comme reveue et examinée soigneusement par Denis Sauvage », mais cette indication générale, dans laquelle il rend hommage au travail de son prédécesseur, est loin d'indiquer tout le détail de ses emprunts.

(3) *Mémoires de Ph. de Commines*... augmentés... par feu M. Denis Godefroy... Bruxelles, 1706-1714.



Nous ne parlons ici que du texte de Commynes, et non pas des notes et des documents dont les Godefroy ont enrichi et illustré ce texte. Sous ce rapport, par leur travail personnel, ils ont mérité une place d'honneur parmi les éditeurs de notre historien : mais nous ne nous occupons ici que des éditeurs qui se sont surtout appliqués à corriger un texte livré au public en si mauvais état.

C'est à ce titre que, après Sauvage, nous citerons, en premier lieu, l'abbé Lenglet-Dufresnoy. Son édition, dit Mlle Dupont, « a été, depuis son apparition, et sera peut-être longtemps encore digne de la préférence que lui ont accordée les connaisseurs. Pour la détrôner du premier rang qu'elle occupe, il faudrait, en offrant une meilleure leçon du texte de Commynes, n'omettre aucun des documents groupés par Lenglet autour des *Mémoires* de cet historien... » (1).

Parmi les manuscrits consultés par l'abbé Lenglet, et qui lui ont le plus servi à l'amélioration du texte de Commynes, il cite souvent un *manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez*. Le catalogue de la vente de Coislin, après celui de la vente Bourdillon, identifie ce manuscrit avec le nôtre. Ces indications de catalogues sont, malheureusement, sans preuves, ni références. Mais ce que nous savons du premier de ces manuscrits, comparé avec ce que nous trouvons dans le second, va confirmer l'exactitude de ce renseignement.

Nous avons déjà dit plus haut (p. 456), que les armoiries peintes, à la première page du Manuscrit de Saint-Germain, sont les mêmes que celles que nous voyons à la première page du nôtre, et que les seigneurs d'Orval étaient de la maison d'Albret.

Ouvrons plus avant notre manuscrit, nous y trouverons textuellement tout ce que Lenglet-Dufresnoy a publié d'après le Manuscrit de Saint-Germain.

Au premier livre, chapitre IX, l'éditeur substitue le nom de M. de *Bueil* à celui de *Bouillet* que l'imprimé portait. Il le fait, dit la note, « suivant le *Ms. de Saint-Germain-des-Prez* et autres. » Notre manuscrit porte, en effet, de *Bueil*, au fo 24 vo.

(1) *Mémoires de Ph. de Commynes*, t. I, préf., VIII.

Un peu plus loin, Commynes parle de Mgr de Chastel-Guyon : « Mgr de Chastel Guyon, qui mourut à Granson ». « Au lieu de Granson, dit la note, le *Ms. de Saint-Germain-des Prez* met *Morat.* » C'est également ce nom, ou plus exactement celui de *Morac*, que nous trouvons au même fo 24, quelques *lignes* plus bas.

Au chapitre XII, l'éditeur substitue au texte des imprimés le suivant : « Il lui sembloit bien que la plus grant force de cet ost estoit sienne, et parler en conseil en sa chambre sans luy appeler ne se devoit point faire. » En avertissant de cette substitution, « nous avons suivi, dit-il en note, le *Ms. de Saint-Germain-des-Prez* et autres, qui sont plus clairs pour le sens. » Notre manuscrit donne ce texte au fo 29 vo.

Au chapitre XIII, les éditions récentes de Commynes appellent *Ouaste* un bailli de Rouen. « Son nom, dit la note de Lenglet-Dufresnoy, manque dans les imprimés, et je l'ai trouvé dans le *Ms. de Saint-Germain-des-Prez.* » Le nom de *Ouaste* se lit en effet au fo 30.

Remarquons, cependant, que Sauvage, d'après son *vieil Exemplaire,* avait donné à ce bailli le nom d'*Onaste* (fo XVII vo). Entre ce nom et celui d'*Ouaste,* il n'y a que la différence d'une lettre prise pour une autre : *n* pour *u*.

Enfin, pour ne pas sortir du premier livre des *Mémoires* de Commynes, nous trouvons, jusque dans le dernier chapitre de ce livre, une autre preuve de ce que nous avançons. Commynes, parlant des princes qui ne font rien par eux-mêmes et qui renvoient tout à leurs ministres, dit : « avec leurs serviteurs faut avoir affaire, desquels plusieurs leur eschappent souvent », les mots « *desquels plusieurs leur échappent souvent*, dit la note, manquent au *Ms. de Saint-Germain.* » Et, en effet, ils manquent dans le passage cité, qui se trouve fo 35 vo.

A ces passages, ajoutons-en quelques autres tirés des différents livres : nous donnons d'abord le texte de l'édition Dupont, puis la note qui l'accompagne, et enfin notre certificat de présence ou d'absence du passage en question dans notre manuscrit.

« ... *de la terre* il en cheviroit bien. » (Liv. III, ch. V).

« Toutes les éditions portent *d'Angleterre*. Nous adoptons le texte de nos trois manuscrits. *C'était aussi celui du Ms. de Saint-Germain*, cité par Lenglet. » (I, 243). Ce passage se trouve dans notre manuscrit, f° 77 v°.

« ... la moitié de Guyenne. » (Liv. III, ch. XI).

« Nos trois manuscrits et les éditeurs antérieurs à Lenglet du Fresnoy donnent le texte que nous avons adopté... Lenglet et des éditeurs récents ont imprimé « le *gouvernement* de Guyenne ». Cette leçon a été rétablie, dit Lenglet, « conformément aux manuscrits, surtout celui de *l'abbaye de Saint-Germain*. » (I, 293).

Notre manuscrit a : « *gouvernement* de Guyenne » (f° 95), comme, du reste, le vieil exemplaire cité par Sauvage (f° LII v°).

« ... au duc de Lorraine. » (Liv. IV, ch. XII).

Après ce mot, Lenglet ajoute, d'après le Ms. de Saint-Germain : « Car Msgr de Lorraine qui estoit parent bien prochain et héritier [présomptif] de la maison d'Anjou, [après la mort du roy René son ayeul maternel], avoit trouvé moyen de le gagner : et aussi l'affection que ledit conte avoit à lad. maison d'Anjou, dont il tenoit le party au royaume de Naples, et en estoit pour cette cause fugitif, luy faisoit tromper son maistre à la faveur dudit duc de Lorraine, et promettoit... » (I, 398).

Notre manuscrit renferme, en effet, ce passage (f° 130), à part les mots entre [ ]. L'abbé Lenglet les a empruntés aux éditions, et fondus dans le texte qu'il a donné. Le reste du passage manque dans l'édition de Sauvage, et nous paraît ne se trouver que dans le Manuscrit de Saint-Germain, actuellement manuscrit Dobrée.

Il est regrettable que l'abbé Lenglet, au lieu de donner, en le retouchant, le texte des vieilles éditions de Commynes, n'en ait pas donné un nouveau d'après le Manuscrit de Saint-Germain. Les améliorations qu'il introduisait dans ce vieux texte, toutes les fois qu'il consultait ce Manuscrit, lui en indiquaient la haute valeur. Les nombreux échantillons qu'il en tirait étaient un gage de l'excellence du reste. En se bornant à publier ce texte, avec, en notes, les variantes des

imprimés ou des autres manuscrits, il aurait, dès le XVIIIe siècle, donné au public un Commynes aussi irréprochable qu'il a été jusqu'ici possible de le donner. Il aurait évité aux éditeurs futurs l'inutilité de bien des conjectures, de bien des commentaires qui portent complètement à faux, puisque le mot, la phrase qui les occasionnent, ne sont que des maladresses de copistes, et qu'ils manquent au meilleur texte connu de l'ouvrage de l'auteur.

Nous devons cependant reconnaître que, de tous les éditeurs de Commynes, l'abbé Lenglet est celui qui a fait le plus pour l'amélioration de son texte.

Ce n'est pas que le texte qu'il en a publié soit irréprochable. Les variantes qu'il y a introduites ne proviennent pas toujours du Manuscrit de Saint-Germain (1) : parfois, il a combiné différents textes, prenant un mot à une édition, un autre à un manuscrit. Dans d'autres cas assez rares, lui ou l'imprimeur a substitué dans un mot une lettre pour une autre : par exemple, commissions *vigoureuses* (Cf. Dupont, II, 167) au lieu de *rigoreuses* que porte le Manuscrit (fo 182). Mais toutes ces imperfections sont attribuables à l'éditeur et non au Manuscrit de Saint-Germain.

Les corrections introduites dans le texte de Commynes par l'abbé Lenglet, d'après le Manuscrit de Saint-Germain, lui ont aussi attiré, comme à Sauvage, le reproche d'avoir modifié ce texte sans autorité.

Le passage suivant se trouve mot à mot dans notre manuscrit, fo 172 vo :

> Comment doncques se chastieront ces hommes fortz et qui par force font *de toutes choses* à leur plaisir ? si Dieu n'y mettoit la main. Le moindre commandement qu'ilz facent est toujours sur la vie...

A la place de ce texte, Mlle Dupont en adopte un autre, qui offre de grands rapprochements avec celui de l'édition de

(1) Ainsi (liv. V, ch. XX), à la place de « la *fille* dudict roy Henry », leçon donnée par Lenglet et, d'après lui, par MM. Michaud et Poujoulat, notre manuscrit met la *sœur*, comme les autres éditions et les autres manuscrits (Cf. Dupont, II, 161).



1529 (f° LXXXIV), avec renvoi à cette note : « Lenglet a mis : « *font de toutes choses* à leur *plaisir* », leçon que n'autorisent ni les manuscrits ni les imprimés » (t. II, p. 138). Cette note est inexacte ; la leçon incriminée est autorisée par le Manuscrit de Saint-Germain.

Dans la collation que nous venons de faire du texte de notre manuscrit avec ceux du *vieil Exemplaire* de Sauvage et du manuscrit de Saint-Germain, une chose frappante c'est que le premier, à part quelques cas très rares, est le même que les deux autres. Comparé avec les textes des autres manuscrits ou des éditions successives, depuis les premières jusqu'à celle de 1840, il présente avec eux des divergences nombreuses et importantes ; mais ces divergences disparaissent dès qu'on les compare aux deux manuscrits consultés par Sauvage et Lenglet-Dufresnoy.

Cette conformité entre notre manuscrit et les deux qui ont le plus grandement contribué à améliorer le texte de Commynes, serait des plus faciles à établir. Nous préférons la faire constater par Mlle Dupont elle-même dans les passages suivants où, pour rejeter ou adopter certaines variantes, elle s'appuie en même temps sur l'autorité et de Sauvage et de Lenglet.

Nous lisons dans l'édition Dupont (liv. III, ch. 11, t. I, p. 298) : « A quoy ne feit aultre responce, sinon qu'il n'attribuoit point ceste injure à luy ». Une note de Mlle Dupont ajoute : « Le *vieux manuscrit cité par Sauvage* portait : « Sinon que s'il enduroit « ceste injure, il n'attribuast pas cest honneur à luy... » *Lenglet* et ses successeurs ont suivi cette leçon. »

Quelques lignes plus bas se rencontre le passage suivant : « Plus de gens se *animent* pour l'esperance de biens advenir que pour les biens qu'ilz ont ja receuz », passage annoté ainsi par la même (p. 299). « *Sauvage*, *Lenglet* et autres éditeurs mettent : « Plus de gens *servent* ». Nous adoptons le texte des premières éditions. »

Le premier de ces passages se trouve dans notre manuscrit f° 96 v°, et le second f° 97. Tous les deux donnent le texte adopté par Sauvage et Lenglet.

Ailleurs, l'édition Dupont met : « Sembla a aucuns des

serviteurs du Roy que ledict seigneur ne debvoit point... laisser venir au duc (de Bourgogne) si grand cueur. Bon sens leur failloit; mais par faulte d'experience et de veue, ils n'entendoient point cette matiere ». Pour justifier son texte, l'éditeur met en note : « Nous suivons le texte du manuscrit *C*. Les deux autres diffèrent peu. *Sauvage, Lenglet* et autres éditeurs plus récents mettent : « ne laisser venir audit duc si grand bien. Bon sens leur faisoit dire ces mots; mais par faute d'experience et d'avoir veu, ils n'entendoient point ceste matiere ». Adopter cette leçon, ce que ne permettait de faire aucune des premières éditions, ni aucun manuscrit, c'était, ce nous semble, faire dire à Commynes le contraire de ce qu'il a voulu exprimer. »

Sans nous arrêter à chercher ici la pensée de Commynes, si son éditeur avait connu notre manuscrit, il n'aurait pas dit qu'*aucun manuscrit* ne permettait d'adopter le texte donné par Sauvage et Lenglet. Ce texte se lit tout au long dans le nôtre, f° 101. (Cf. Sauvage, LV v°). Nous dirons même que le sens qu'il présente, est beaucoup plus conforme au contexte que celui que Mlle Dupont propose. Ce texte a été donné pour la première fois par Sauvage (f° LV v°) sans indication de provenance, mais probablement d'après son *vieil Exemplaire*, à la place du suivant :

Sembla à aucuns serviteurs du roy que ledit seigneur ne devoit point ralonger sa trefue, ne *laisser venir le duc si grant*. Bon sens leur faisoit dire cela : mais par faulte d'experience *est venu* cecy : ilz n'entendoient point cette matiere (édit. 1529, f° L).

La rectification faite par Sauvage était excellente, et sa leçon, appuyée sur celle de notre manuscrit, nous semble mériter d'être rétablie.

Voici encore quelques notes dans lesquelles Mlle Dupont constate incidemment la conformité de texte qui existe entre le *vieil Exemplaire* de Sauvage et le Manuscrit de Saint-Germain :

Et ung appelé Fransquin Nolly. (Ms. f° 193 v°).

« Tous les imprimés, dit la note de l'édition de 1840, portent : « Feuginet, noble ». Nous suivons le texte de nos manuscrits

conforme à *celui de Saint-Germain-des-Prés,* cité par Lenglet, et de l'*Exemplaire vieil* de Sauvage » (II, 198).

Sur le faict de ce mariage se tint une journée à Lisle (Ms. f° 204).

« Au lieu de Lisle, l'éditeur met *Halost* et dit en note : « *L'Exemplaire vieil,* cité par Sauvage, et le *Manuscrit de Saint-Germain-des-Prés* mettent *à l'Isle* ». Nous suivons le texte des manuscrits et de tous les imprimés » (II, 236).

Ainsi, sans s'en douter, l'abbé Lenglet a consulté, à deux siècles de distance, bien que dans un manuscrit différent, le même texte que Sauvage ; et Mlle Dupont a constaté, inconsciemment, sans chercher à tirer des conséquences de cette coïncidence, que Sauvage et Lenglet, dans leurs éditions critiques, omettaient les mêmes passages et donnaient les mêmes leçons.

Cette constatation, refaite et contrôlée minutieusement dans cet article, nous amène à conclure que le *vieil Exemplaire* et le *Manuscrit de Saint-Germain* appartenaient à la même famille de manuscrits ; et, comme ils étaient tous deux d'une bonne famille, nous regretterons moins la perte du premier, puisque le second, que nous avons, lui ressemble de si près.

Notre Manuscrit et les trois Manuscrits de la Bibliothèque nationale

Jusqu'ici, nous avons comparé notre manuscrit avec les différentes éditions de Commynes, et nous avons constaté que ces éditions se sont d'autant plus améliorées qu'elles se sont le plus rapprochées de son texte, soit que les éditeurs aient consulté le *vieil Exemplaire,* soient qu'ils aient consulté le *Manuscrit de Saint-Germain.*

Mais ce texte ne serait-il pas le même que celui des autres manuscrits de Commynes ? Ne ferait-il pas, pour ainsi dire, double emploi avec ces manuscrits déjà connus.

Dans sa préface aux *Mémoires de Commynes,* publiés dans le *Panthéon littéraire,* Buchon, en 1836, parlait ainsi des manuscrits de Commynes conservés à la Bibliothèque royale :

« Il en existe trois à la Bibliothèque du roi.

« Supplément, in-f°, n° 1053, Manuscrit sur papier, écriture du XVIe siècle. Cet exemplaire a appartenu à Henri III. Il ne contient que le règne de Louis XI, c'est-à-dire les six premiers livres.

« 9683, in-4°, Manuscrit sur peau de vélin, écriture de la fin du XVe siècle, ayant pour titre : *Histoire du roi Louis XI*, par Philippe de Commines. Il ne contient également que les six premiers livres.

« Sorbonne, 392, Manuscrit sur vélin, du commencement du XVIe siècle. C'est le meilleur de ceux que possède la bibliothèque du roi. Il porte sur la première page le titre suivant : *Cronicque et histoire faicte et composée par feu messire Phelippes de Commynes, chevalier, seigneur d'Argenton, contenant les choses advenues durant le règne du roi Louis onziesme*..... Le septième et le huitième livre ne se trouvent pas non plus dans ce manuscrit » (1).

Deux au moins de ces manuscrits (2), et peut-être aussi le troisième, sont les mêmes que ceux que Mlle Dupont désigne en ces termes :

« Le premier (A) est un Ms. in-4° sur vélin qui fait partie de l'ancien fonds. Il est coté 8438³.

« Le second (B), moins anciennement entré à la Bibliothèque, y est classé dans le supplément français sous le n° 1053. Il est aussi sur vélin in-4°, mais imparfait de la fin.

« Le troisième (C) est exécuté sur papier in-4°. Il appartient à l'ancien fonds, n° 9683.

« Ces trois manuscrits sont de la première moitié du XVIe siècle » (3).

(1) *Panthéon littéraire : Choix de Chroniques et Mémoires sur l'Histoire de France, XVe siècle*, préface, x.

(2) On remarquera, cependant, que le n° 1053 est, d'après Buchon, *in-f° sur papier*, et, d'après Mlle Dupont, *in-4° sur vélin*, et que le n° 9683 est, au contraire, d'après Buchon, sur *vélin*, et, d'après Mlle Dupont, sur *papier*.

(3) *Mémoires de Ph. de Commynes*, édit. Dupont, I, préface, IX.

C'est donc avec les seuls manuscrits de Commynes, connus au moment où le Manuscrit de Saint-Germain est entré au Musée Dobrée, que nous comparerons ce dernier. Cette comparaison nous conduira à la constatation suivante :

- Le texte de notre manuscrit diffère non seulement de celui des éditions, mais encore de celui des trois manuscrits de la Bibliothèque nationale consultés par Mlle Dupont. Bien que nous n'ayons pu les consulter nous-même, les variantes suivantes, accompagnées de ses notes, ne laissent aucun doute sur ce point.

MANUSCRIT, f° 191	DUPONT, t. II, p. 189
L'argent failloit aux Bourguygnons. Gens se tournèrent par places, par intelligences. Ung coup le seigneur de Craon assiégea la ville de Dolle... Il estoit lieutenant pour le Roy. Il n'y avoit point grandz gens dedans et les desprisoit.	L'argent failloit aux Bourguignons. Gens qui estoient es places se tournèrent par intelligence. Ung coup le seigneur de Craon assiégea la ville de Dolle... Il estoit lieutenant pour le Roy. Il n'y avoit point grans gens dedans et les meprisoit.

« *Les trois manuscrits,* dit la note, portent : *largement failloit* aux Bourguignons.... Gens se *trouvoient* par places... *Il n'avoit* point grans gens et les mesprisoit. La leçon que nous avons adoptée est celle de l'édition de Sauvage : mais peut-être bien, ici comme ailleurs, n'a-t-il réussi à donner à ce passage un sens plus facilement saisissable qu'en altérant le texte » (liv. VI, ch. III, t. II, 189).

Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer que la concordance entre le texte de Sauvage et celui de notre manuscrit prouve que cet éditeur n'a rien altéré. Il nous suffit de constater que les trois manuscrits de la Bibliothèque nationale renferment sur ce point un texte bien différent du nôtre, et qui porte en lui-même une preuve de son altération.

Même remarque pour le passage suivant (Ms. 197) : Louis XI « avoit contre cueur plusieurs choses dont il la hayssoit ». (la Court du Parlement). En adoptant cette leçon, à part le mot *hayssoit*, remplacé par *hayoit* dans le texte de Sauvage, Mlle Dupont dit en note : « Nous adoptons le texte de Sauvage »

Les *trois manuscrits* portent : « *dont il assoist* » (p. 209). Il faut avouer, en effet, que le texte de Sauvage et de notre manuscrit est plus intelligible que les mots *essayoit* de la première édition ou *assayoit*, de l'édition de 1529.

La première partie du passage suivant est la même dans tous les textes : A partir du passage que nous mettons en double colonne, on constatera, dans le texte des imprimés, des modifications dont quelques-unes sont assez étranges :

Combien que aucunes fois les saillies soient bien necessaires, si sont elles bien dangereuses pour ceulx de dedans une place : car ce leur est plus de perte de dix hommes que à ceulx de dehors de cent : car leur nombre n'est point pareil, et si n'en pevent point recouvrer quant ilz veullent et sy pevent perdre ung chef ou ung conducteur qui est cause bien souvent que le demourant des compaignons et gens de guerre ne demandent que à habandonner les places. Ce tres grant effroi...

« Tout ce qui suit, jusqu'à « Ce tres grant effroy », manque dans les *manuscrits* et les *premières éditions* et se trouve pour la première fois dans Sauvage ». (Dupont, t. I, p. 181.)

Tout ce passage important qui sent si bien son Commynes et qui manque dans les trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, se lit tout entier au f° 57 v° de notre manuscrit. C'est de son *vieil Exemplaire* que Sauvage a dû le tirer, bien qu'il l'insère dans son texte sans indication de provenance. (f° XXXII v°.)

Les deux princes y furent aveuglez [et se faisoient la guerre sans en entendre les motifz ne l'ung ne l'aultre : qui estoit une merveilleuse habilleté à ceulx qui conduisoient l'œuvre] et leur povoit on bien dire.

« Toute la partie entre [ ] manque *aux trois manuscrits* ainsi qu'aux anciennes éditions, et se trouve pour la première fois dans Sauvage ». (Dupont, t. I, p. 220). Ce passage figure dans notre manuscrit, f° 70 v°.

Il (le connétable de Saint-Pol) la lui promettoit rendre [et y eut des entreprinses, où les gens du duc de Bourgongne, par le vouloir dudict connestable en approcherent, et les faisoit venir deux ou trois lieues près, pour les mettre dedans] et quant ce venoit...

« Les *trois manuscrits* et les anciennes éditions omettent ce qui suit jusques et y compris le mot *dedans*. Nous suivons le texte de Sauvage ». (Dupont, t. I, p. 226.)

Ce texte est le même que celui de notre manuscrit, f° 72 v°.

Et pourroient demander ceulx qui liroient cest article les remedes [que je vouldroye qu'on y donnast, et que c'est chose impossible d'y pourvoir. Je scay bien qu'assez en y a qui mieulx en scauroient parler que moi].

A la suite de *remedes*, les *trois manuscrits* de la Bibliothèque nationale et les anciennes éditions mettent « *que je y ai veuz, qui en scauroient plus que moi* ». Mlle Dupont fait remarquer à ce sujet qu'elle « adopte le texte des premières éditions et des trois manuscrits ». (t. I. p. 264.)

Ce texte se trouve dans notre manuscrit, f° 85.

MANUSCRIT, f° 188 v°	DUPONT, t. I, p. 181
Aussi ne font les autres nations. Et à la longue *il n'est nulles seigneuries especiallement des grandes dont le pays à la fin ne demeure en la possession de ceulx qui sont dudit pays*. Vous le povez veoir par France où les Anglois ont eu grande seigneurie depuis *quatre cens* ans.	Aussi ne font point les aultres nations; et, à la longue, *il n'est nulle des grandes dont le pays à la fin ne demoure aux paysans*. Et le pourrez veoir par France, où les Anglois ont eu de grans seigneuries puis *quarante* ans.

Mlle Dupont explique ainsi sa version. « C'est-à-dire : il n'est aucune des grandes nations dont le territoire ne demeure, à la fin, aux habitants du pays. Sauvage ne trouvant point, à ce qu'il paraît, le texte de Commynes suffisamment clair, l'a ainsi paraphrasé : « Il n'est nulle *seigneurie, especialement des* grandes, dont le pays à la fin, ne demeure, *à ceulx qui sont du pays* ». Nous avons adopté la leçon de nos *manuscrits* et des premières éditions ». (t. II, p. 186.)

MANUSCRIT, f° 134 v°	DUPONT, t. II, p. 9
Il avoit envoyé cent archiers garder certain passaige à l'encontre de ceste montaigne et	Il avoit envoyé cent archiers garder certain pas à l'encontre de ceste montaigne : et luy se

rencontrerent ces suysses. Et luy se meist en chemin la pluspart de son armée estant encore en la plaine. Les premiers cuyderent retourner pour se joindre avec les autres. Les menuz gens qui estoient tous derrière cuyderent que ceulx la fouyssent et se misdrent à la fuytte.	mit en chemin et rencontrerent ces suisses la pluspart de son armée encores dans la plaine. Les premiers cuydoient retourner: les menues gens qui estoient tous derriere, cuydans que ceulx là s'en fuyssent, se misrent à la fuyte.

« Nous suivons le texte de nos *trois manuscrits* et de la deuxième édition : Sauvage et ses successeurs mettent « Et rencontrèrent ces suisses et lui se mit en chemin », etc., comme dans le manuscrit.

Or fault maintenant veoir comment changea le monde apres ceste bataille, et comme leurs parolles furent *muées*. (Ms., f° 136).	Or fault veoir comment changea le monde apres ceste bataille, et comme les paroles furent mises. (Dupont, t. II, p. 13).

« Sauvage et ses successeurs mettent : « Et comme les couraiges du duc de Bourgogne et de ses alliés furent muez. » (f° LXXIII). Nous suivons le texte de nos *trois manuscrits* et des premières éditions. » (t. II, p. 13).

Sauvage ne dit pas qu'il a tiré sa variante de son *vieil Exemplaire :* la phrase qu'il a ajoutée manque à notre manuscrit : il n'a de commun avec ce texte que le mot *muées* rétabli à la place de *mises* et qui offre un sens plus satisfaisant.

Manuscrit, f° 145 v°	Dupont, t. II, p. 50
Mais il est à croire que Dieu en avoit autrement ordonné. Vous avez entendu par cy devant en ces Memoires le desloyal tour que led. duc...	Mais il est à croire que Dieu en avoit aultrement disposé, depuis ce desloyal tour que ledict duc avoit faict peu de temps par avant. (liv. V, 6).

« Les *trois manuscrits*, et les premières éditions, arrêtent ici la phrase, dit Mlle Dupont, après le mot « disposé », et en commencent, avec les mots *Depuis ce desloyal tour*, une nouvelle qui n'a point de sens complet. »

Le faict du Roy amendoit tousiours car il n'avoit nulle partie. Tousiours prenoit quelque place s'il n'avoit treves. (Ms., f° 189).	Le faict du Roy amendoit tousjours car il n'avoit nulle partie l'hyver s'il n'avoit quelque trefve. (Dupont, t. II, p. 184).

« Nous adoptons le texte des *trois manuscrits*. Les premières éditions mettent : « Le faict du Roy amendoit tousjours, car il n'alloit nulle part tout au long de l'yver... » On lit dans Sauvage, Godefroy, Lenglet et autres : « car il n'avoit nulle partie et tousiours prenoit quelque place, s'il n'avoit trefve. »

Et encores que l'on endurast de prince de pays estrange qui seroit en petite compagnie bien reiglée, et luy saige, si ne le peut l'on bien ayseement faire de grand nombre de gens.

Et s'il en ameine avec luy, ou mande, pour quelque occasion de guerre, s'il en a aux subgectz, eulx venus, à grant peine se peult il faire qu'il n'y ayt de l'envie, discord et division, tant pour *la diversité* des meurs et condicions que pour les violences qu'ilz font souventes fois, non ayans l'amour au pays telle que ceulx qui en sont nez. Et surtout quant ilz veullent avoir les offices et benefices et les grans manyemens du pays. (Ms., f° 189).	Car il ameine avec luy *grant monde ou mande* pour quelque occasion de guerre (s'il en a) aux subjectz, tant pour *l'adversité* des meurs et conditions que pour les viollences, et qu'ilz n'ont l'amour au pays que ont ceulx qui en sont nez, et surtout quant ils veullent avoir les offices et benefices et les grans manyemens du pays. (Dupont, l. VI, 2, t. II, p. 183).

« Nous avons suivi, dit Mlle Dupont, pour tout ce paragraphe, le texte de nos manuscrits. Voici ce qu'on lit dans l'édition de Lenglet, qui diffère peu de celle de Sauvage: (Suit le texte de notre manuscrit à quelques mots près qui semblent modifiés par l'éditeur); puis la note ajoute : « Lenglet fait observer en note que ce qu'il a mis entre deux crochets, se trouve dans le Manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, et manque aux imprimés ». Nous ne l'avons pas trouvé dans nos manuscrits ».

On remarquera aussi comment la *diversité* des mœurs du Manuscrit est devenue dans les éditions l'*adversité* des mœurs. Mlle Dupont a beau mettre en note que le mot *adversité* vient « du latin *adversitas*, qui signifie antipathie, opposition, et

jamais adversité » ; il n'est rien comme le simple rétablissement du texte pour faire écarter de trop subtiles explications.

Ailleurs, l'éditeur de 1840 adopte le texte suivant : « Il (Louis XI) estoit plus craint qu'il n'avoit jamais esté *car aussi c'estoit sa fin et le faisoit pour cette cause* » (liv. VI, 8), et pour se justifier écrit en note : « Les onze derniers mots de ce chapitre manquent *dans les manuscrits et les premières éditions. Ils ont été introduits dans le texte par Sauvage* » (t. II, p. 234). Ces onze mots se trouvent au f° 204 du manuscrit. Ils manquent, en effet, à l'édition de 1529.

Une comparaison plus détaillée du texte de notre manuscrit, avec celui des trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, amènerait très probablement la constatation d'autres divergences importantes. L'étude à laquelle nous venons de nous livrer nous fait conclure qu'il a circulé, dès l'origine, deux textes assez différents de l'ouvrage de Commynes. L'un, celui des premières éditions publiées d'après un manuscrit de la même classe que les manuscrits de la Bibliothèque nationale; l'autre, celui du *vieil Exemplaire* et du *Manuscrit de Saint-Germain*.

Lequel de ces deux textes est le meilleur ? on peut l'entrevoir dès maintenant : mais nous traiterons cette question, en corollaire, après l'article suivant.

Notre Manuscrit et l'édition Dupont

On pourrait croire que, après toutes les corrections survenues au cours des éditions de Commynes, et surtout après l'étude des trois manuscrits de la Bibliothèque royale, Mlle Dupont aurait enfin donné, de notre historien, un texte absolument irréprochable. Son édition est meilleure que toutes celles de ses prédécesseurs, mais elle n'atteint pas encore la perfection.

Malgré les améliorations dues au *vieil Exemplaire* et au *Manuscrit de Saint-Germain*, plusieurs des altérations du texte primitif ont résisté à toutes les corrections des éditeurs

successifs, soit qu'elles leur aient passé inaperçues, soit qu'ils se soient cru des raisons de les maintenir.

En voici quelques-unes que nous relevons depuis l'édition de Sauvage jusqu'à celle de Mlle Dupont :

Manuscrit	Edition Dupont
Fortraire gens. (fos 25, 35).	*Soubstraire* gens. (I, p. 111).
Gros et lourd et *ort*. (fo 12).	Gros et lourd et *fort*. (I, p. 43).
A se *laisser*. (fo 29).	A se *lasser*. (I, p. 35).
Et estoit le portal *de* la porte bien garni des gens. (fo 33).	Et estoit le portail *et* la porte bien garnie de gens. (I, p. 104).
La fut le *lieu* où se feist le traicté de la paix. (fo 33).	La fut *leu* le traicté de paix. (I, p. 104).
C'estoit lui qui avoit porté la plus grand mise et *le* plus grand *faix*. (fo 34).	C'estoit celluy qui avoit porté la plus grant mise et *les* plus grans *fraiz*. (I, p. 108).
Parquoy fut contrainct de se retirer. (fo 34 vo).	*Et en effect il fallut qu'il se retirast*. (I, p. 108).
Pour la disposition des personnes. (fo 39 vo).	*Par l'indisposition* des personnes. (I, p. 124).
Affuta son artillerie. (fo 40 vo).	*Assortit* son artillerie. (I, p. 126).
Mauvais ordre d'avoir *bons* chevaucheurs au champ (fo 40 vo).	Mauvais ordre d'avoir *tous* chevaucheurs. (I, p. 127).
... aller *quant et* luy. (fo 46).	... aller *avec* lui. (I, p. 143).

Ainsi en est-il des tournures modifiées dès la première édition. Cette altération a persisté jusque dans l'édition de 1840. Si, dans plusieurs endroits, le dernier éditeur a rétabli le texte original en s'aidant soit des trois manuscrits qu'il avait à sa disposition, soit des éditions déjà amendées précédemment, il n'a pas suivi une règle constante ; et, par une bigarrure qui nuit à l'unité du style dans le texte d'un même auteur, à côté de la tournure familière à Commynes, on retrouve celle que lui ont imposée ses premiers éditeurs.

MANUSCRIT	EDITION DUPONT
Clos que nous feusmes (f° 13).	Quant nous fusmes clos (I, p. 47).
Descendu que le conte de Warwic fut (f° 77 v°).	Après que le conte de Warvic fut descendu (I, p. 243).
Arrivé que fut ledit conte (f° 79).	Quant le dit conte fut arrivé (I, p. 250).
Deffaict que fut le duc de Bourgongne (f° 139 v°).	Le duc de Bourgongne defait (II, p. 4).
Assiégé qu'il eut lad. place (f° 134).	Quand le duc eut assiégé lad. place (II, p. 5).

Parfois, les passages altérés des premières éditions ont subi, de la part d'un éditeur, une première retouche, suivant ses préférences pour telle édition ou tel manuscrit. Ce premier travail a été retouché par un autre éditeur : et, de modification en modification, en empruntant un mot à celui-ci, un mot à celui-là, on en est arrivé à composer un texte qui ne correspond peut-être, dans son ensemble, à aucun manuscrit.

Voici, en regard du texte de notre manuscrit, quelques passages de l'édition de 1529, qui ont été victimes d'un remaniement de ce genre, et dont Mlle Dupont (t. II, p. 137 et 138) donne une version finale également éloignée des deux que nous transcrivons :

MANUSCRIT	EDITION DE 1529
Ainsi *doncques est vray que* Dieu est *presque forcé* ou semons de monstrer... (f° 172).	Ainsi *doit estre vraysemblable* que Dieu est *quasi efforcé et contrainct* ou semons... (L XXX IIII).
La bestialité des princes et leur ignorance est bien dangereuse et à craindre, car *d'eulx* depart le bien et le mal de leurs *seigneuries* (f° 172).	La bestialité des princes et leur ignorance est bien dangereuse et à craindre, car *Dieu* depart bien et le mal des *seigneurs* (L XXX IIII).

Et doncques si un prince qui est fort et a grant nombre de gensdarmes, par l'auctorité desquelz ayt deniers à voulonté pour les payer et pour despendre en toutes choses voluntaires et sans necessité de la chose publique

et que de celle *folle et oultraigeuse entreprise et despence* ne vueille riens diminuer, et que chascun en tant que à luy touche en feist remonstrance et que l'on n'y gaigne riens, mais, qui pis est, que l'on encoure son indignation, qui y pourra mectre remedde si Dieu ne le y mect (fº 172).	et que de celle ne veult riens diminuer et que chascun n'entend que à lui complaire touchant faire remonstrances que on acquiert son indignation et si n'y gaigne l'on rien. Qui y pourra doncques mettre remede si Dieu ne luy met (LXXXIII).

A la place de ces trois passages que nous prenons dans une seule page de notre manuscrit, Mlle Dupont n'a adopté qu'en partie le texte qu'il renferme. Voici ce qu'elle nous donne pour les deux premiers :

« Ainsi doncques est vraysemblable que Dieu est presque efforcé et contrainct ou semons de monstrer... »

« La bestialité des princes est bien dangereuse et à craindre, car d'eulx *despend* le bien et le mal de leurs seigneuries ».

Les divergences entre notre manuscrit et l'édition Dupont sont encore assez considérables. Nous en avons déjà indiqué quelques-unes. En voici d'autres peut-être plus importantes. Si nous les multiplions, c'est pour montrer ce qu'il restait encore à faire pour le texte de Commynes, même après l'édition Dupont.

Manuscrit (fº 76)	Dupont (t. I, p. 236)
Quant aud. sgr de Warwic, jamais homme ne tint si grande *loyaulté*, veu que le roy d'Angleterre l'avoit fait cappitaine en chef, et ce que le duc de Bourgongne lui donnoit.	Quant aud. sgr de Warvic, jamais homme ne tint plus grant *desloyaulté*, veu que le roy d'Angleterre l'avoir faict cappitaine en chief, avec ce que le duc de Bourgongne luy donnoit.

Manuscrit (fº 94 vº)	Dupont (t. I, 292)
A la fin se delibera le Roy d'avoir paix de ce costé (Bretagne) et de tant donner aud. seigneur de Lescun qu'il le reti-	A la fin delibera le Roy d'appaiser le duc (de Bretagne) et de tant donner aud. seigneur de Lescut qu'il le retireroit son ser-

reroit son serviteur... pour autant qu'il n'y avoit ne sens ne vertu *en Bretaigne* que ce qui procedoit de luy, et que ung si puissant duc manyé par tel homme estoit *de* craindre, et *mais qu'il eust fait avecques luy*, les Bretons *tascheroient à vivre en paix.*

viteur... en tant qu'il n'y avoit ne sens ne vertu *au duc de Bretaigne,* que ce qui procedoit de luy, mais que ung si puissant duc soit manyé par ung tel homme, *il* estoit *à* craindre, et *luy estant avec luy,* les Bretons *chercheroient à venir* en paix.

Sauvage avait donné, à part un ou deux mots, le même texte que notre manuscrit, mais Mlle Dupont lui a préféré, sans dire pourquoi, le texte des premières éditions. Dans les mots passés par Sauvage, se trouve *mais* dans *et mais qu'il eust faict;* le sens de *mais* est ici celui du latin *magis*, d'où sort ce mot.

Manuscrit (f° 148 v°)

Le Roy... fist armer plusieurs navyres... dont messire Georges le Grec eut la charge, qui le *menerent* en Portugal. L'occasion de sa guerre...

Dupont (t. II, p. 58)

Le Roy... luy fist armer plusieurs navires... dont messire George le Grec eut la charge, *qui le meneroit* en Portingal, ce *qu'il entreprint de faire.* L'occasion...

Le manuscrit ne parle pas de la charge donnée à Georges le Grec; il constate que les navires menèrent le roi de Portugal dans son royaume. Le *vieil Exemplaire* de Sauvage offrait le même texte que notre manuscrit (Sauvage, f° lxxxi).

... Gennes, quelquefois Boullongne, Sene, *Pise*, Lucques...
... Aux Florentins, ceux de Sene et de *Pise*. (Ms., f° 170 v°).

L'édition Dupont passe *Pise* dans les deux cas (II, 133). Ce nom se trouve pourtant dans Sauvage, f° xciii.

Manuscrit (f° 175 v°)

Nul prince ne le peult aultrement lever que par *octroy* (comme j'ai dit) s'il ne le fait par tyrannie et qu'il ne soit excommunié.

Dupont (t. II, p. 145)

Nul prince ne le peult aultrement lever que par *autruy* comme dit est, si ce n'est par tyrannie et qu'il soit excommunié.

Mlle Dupont adopte le texte de 1529 (fo LXXXVI), en disant qu'il est conforme à celui de ses manuscrits, de Sauvàge et de Godefroy. En conservant *autruy* dans ce texte, bien que Sauvage eût déjà mis à la marge : « *octroy, Exemplaire vieil, et mieux* » (fo XCV), elle ne semble pas s'être doutée que ce mot *autruy* ne répond nullement à la pensée et à la thèse de Commynes. Il soutient que les princes ne peuvent pas faire lever les impôts, à moins d'en avoir obtenu l'*octroy* de l'assemblée des Etats. Il est inutile de dire qu'ils ne lèvent les impôts que par *autruy* : c'est une corvée qu'ils ne sont pas tentés de faire personnellement.

MANUSCRIT (fo 201 vo)	DUPONT (t. II, p. 226)
Ainsi ne se fault esbahir s'il avoit plusieurs pensées et imaginations, et s'il pensoit de n'estre point bien voulu. *Combien que de ceulx quil avoit nourriz* et qui avoyent receu bien de luy, de ceulx là eust-il trouvé un grand nombre qui, pour la mort, ne luy eussent faict faulte.	Ainsi ne se fault esbahyr s'il avoit plusieurs pensées et ymaginations, et s'il pensoit de n'estre point bien voulu. *Si avoit il tort en une chose : hay de plusieurs de ses* nourrys, et qui avoient receu biens de luy, de ceulx-là eust-il trouvé ung grand nombre qui pour la mort ne luy eussent faict faulte.

Commynes parlant du peu de fonds que Louis XI faisait sur la bienveillance des autres, ajoute que, cependant, parmi ses familiers, il en eût trouvé de prêts à mourir pour lui. Les éditions disent que Louis XI eût trouvé ce dévouement même parmi les courtisans qui le haïssaient.

MANUSCRIT (fo 209)	DUPONT (t. II, p. 256)
Et tous ceulx *qui le venoyent veoir les envoyoit à Amboise devers le Roy (ainsi l'appeloit il)*.	Et tous ceulx qui *alloient vers Amboise, devers le Roy son filz, leur prioit le servir bien*.

L'éditeur de 1840 ajoute en note : « On lit dans les trois manuscrits : « Et tous ceulx qui là venoient vers Amboise devers le Roy, leur priant... ». Sauvage et autres éditeurs

mettent : « Et tous ceulx qui le venoient voir, il *les envoyoit à Amboise* ». Nous avons suivi le texte des premières éditions ».

Le texte de notre manuscrit, cité pour la première fois par Sauvage, est de beaucoup plus plausible, comme on en peut juger à la lecture des lignes qui précèdent ce passage. Commynes rapporte les dispositions prises par Louis XI pour transférer la royauté à son fils. Il fait même remarquer que le monarque, si soupçonneux et si jaloux de sa dignité, appelait son fils *« le Roy »*, comme une chose extraordinaire pour Louis XI.

Manuscrit (f° 215)	Dupont (t. II, p. 274)
Il (Louis XI) fut marié à une fille d'Escosse à *son plaisir*, et tant qu'il a vescu il y eut regret.	*Quant il fut homme*, il fut marié à une fille d'Escosse à son *desplaisir*, et autant *qu'elle* vesquit il y eut regret.

Il est impossible de faire dire à un même auteur quelque chose de plus contradictoire. D'après notre manuscrit, Louis XI épousa la fille du roi d'Ecosse *avec plaisir*, et la regretta tant qu'*il* vécut : d'après les éditions, il fit ce mariage à *contre cœur* et le regretta tant qu'*elle* vécut. Nous laissons aux historiens à dire quel est celui des deux textes qui renferme la vérité. Rappelons que Sauvage, d'après son *vieil Exemplaire*, a déjà signalé notre leçon (f° cxv v°).

Nous aurions encore beaucoup à faire si nous voulions relever toutes les divergences de texte dans l'édition de 1840 et dans notre manuscrit. Terminons par cette dernière, où la simple rectification d'un mot donne le sens le plus simple et le plus naturel à un passage qui a mis jusqu'ici à la torture l'esprit de tous les éditeurs de notre historien, et qui leur a fait entasser, sans apporter plus de lumières, toutes les variantes qu'ils ont pu trouver dans les manuscrits et dans les éditions.

Commynes raconte que le comte de Charolais a imprudemment accompagné Louis XI jusqu'au boulevard de Paris. A cette nouvelle, les vieux seigneurs de son armée blâment énergiquement cette imprudence, qui peut avoir de graves conséquences. Parmi ceux qui s'expriment le plus librement

sur la folie de leur chef, est, au premier rang, le maréchal de Neufchastel, un des seigneurs les plus fidèles à la maison de Bourgogne. Charles le Téméraire revient tout confus vers ses seigneurs. Lisons maintenant notre manuscrit :

Les paroles dudict conte furent : Ne me tensez point car je congnois bien ma grant folye, mais je m'en suys apperceu si tard que j'estois pres du boullevart. *Plus luy dist ledit mareschal en sa presence qu'il n'avoit faict en son abscence.* Ledit seigneur baissa la teste sans riens respondre (f° 32).

La phrase que nous soulignons n'a rien que de naturel. Commynes a rapporté une partie de ce que le maréchal de Neufchastel, justement mécontent de la grave imprudence du comte de Charolais, avait dit de lui en son absence. Puis, il ajoute que, même en sa présence, il lui en dit encore davantage. Or, voici par quoi toutes les éditions remplacent ces paroles : « *Puis lui dist le mareschal qu'il avoit fait cela en son absence.* » (Ed. de 1529, f° XVII v° ; Dupont, t. I, p. 103) (1).

Inutile de faire remarquer la différence du sens entre les deux phrases. Sauvage avait pourtant signalé, d'après son *vieil Exemplaire*, la leçon si supérieure de notre manuscrit. Mais, ici encore, comme sur d'autres points, il a fallu attendre jusqu'au XXe siècle pour que le public connaisse vraiment la pensée d'un auteur édité déjà tant de fois !

Assez souvent, c'est en toute connaissance de cause que Mlle Dupont refuse d'introduire dans son texte des modifications pourtant excellentes. Nous avons déjà cité plusieurs des notes dans lesquelles elle déclare n'avoir pas voulu suivre la leçon donnée par Sauvage. C'est aussi de parti pris contre Sauvage qu'elle exclut de son texte les passages suivants de notre manuscrit, rétablis dans les éditions de Commynes par cet éditeur et ses successeurs. Voici, avec le texte qu'elle adopte, les réflexions dont elle l'accompagne.

(1) En conservant ce texte défectueux, Mlle Dupont met en note : « Les manuscrits portent : *Puis* luy dist le mareschal en sa presence *ce* qu'il n'avoit faict en son absence ». Notre manuscrit et le *vieil Exemplaire* sont donc seuls à avoir conservé une leçon si plausible que, une fois qu'on la connaît, on a peine à s'expliquer comment on a pu la remplacer par une autre.

Manuscrit (f° 180)	Dupont (t. II, p. 161)
Le filz *et ceux de sa part gaignèrent la bataille.*	Le filz *sa part obtint*, et le roi...

« Sauvage et ses successeurs mettent : « le filz et *ceux de sa part* ». Nous avons suivi le texte des manuscrits et des premières éditions. »

... envoyeroit gens à son service en les payant : *qui estoit bien saige responce* (f° 185).	... envoyeroit gens à son service en les payant. Ainsi comme... (t. II, p. 174).

« En les payant : *qui estoit bien saige response*. Les cinq derniers mots sont ajoutés au texte par Sauvage et ses successeurs. »

... comme cestuy cy, *combien quelquefois qu'il leur ayt donné des adversitez*. Ceulx qui... (f° 192 v°).	... comme cestuy cy. Ceulx qui perdirent ces places... (t. II, p. 196).

« Apres « cestuy cy », Sauvage et ses successeurs ajoutent : *Combien que quelquefois leur ait donné des adversitez.* »

... y entrerent cuydans aller à Beaune *pour se mettre dedans*. Et estoient (f° 193).	... y entrerent cuydans aller à Beaune ; et estoient (t. II, p. 196).

« Les quatre derniers mots *pour se mettre dedans* sont ajoutés au texte par Sauvage. »

Je les ay presque tous veuz et sceu ce qu'ilz scavoient faire, *par quoy je ne devine point*. (f° 208).	Je les ay presque tous veu et sceu ce qu'ilz scavoient faire. En cest an (t. II, p. 252).

« Après ces derniers mots, on lit dans Sauvage : par quoy je ne devine point. »

Manuscrit (f° 210)	Sauvage (f° cxiii)
Et fut prinse ceste deliberation par maistre Olivier et led. maistre Jacques medecin affin que de tous pointz il pensast en	Et fut prise ceste conclusion par maistre Olivier, afin que de tous poinctz il pensast à sa conscience et qu'il laissast tou-

sa conscience, et qu'il laissast toutes autres pensées et ce sainct homme en qui il se fyoit. Et tout ainsy comme il les avoit haulsez et trop à coup...

tes autres pensées et ce sainct homme en qui il se fioit, et ledit maistre Jacques le medecin. Et tout ainsi qu'il avoit haulsé le dict maistre Olivier et autres, trop à coup...

Mlle Dupont a omis tout ce passage qu'elle se contente de citer en note d'après Sauvage, ajoutant qu'elle a adopté le texte du manuscrit A (t. II, p. 258).

Tous ces passages ont le droit de reprendre, dans le texte de Commynes, la place d'où Mlle Dupont les a expulsés.

Ainsi, jusqu'au milieu du XIXe siècle, on a eu, de Commynes, un texte dans lequel il eût eu de la peine à reconnaître son enfant. Les premiers éditeurs l'ont pour ainsi dire changé en nourrice. Par des fautes de lecture, par des corrections maladroites, ils ont trop souvent dénaturé ses expressions, ses tournures, ses pensées, tout son style, et quelquefois même la vérité des faits historiques. Le Commynes qu'ils ont donné au public est loin de ressembler à celui que nous découvre notre manuscrit ; et c'est un vrai régal de délaisser ces éditions pour prendre contact avec le vieil historien dans le seul livre qui, au milieu des trahisons des éditeurs et des autres manuscrits, lui a toujours été fidèle.

Pour initier en partie les lecteurs à ce régal, parcourons encore quelques feuillets de notre manuscrit, dans lesquels Commynes nous paraît tout autre que dans ces imprimés. Voici un passage où ces derniers ont dépouillé notre vieux chroniqueur de la rondeur de sa bonhomie de conteur.

Commynes excelle à narrer, et, comme tout bon conteur, il se met volontiers en scène. Dans le charmant récit de l'apologue qui a donné à la Fontaine le sujet de sa fable : *L'Ours et les trois Compagnons*, Commynes, après avoir raconté comment l'ours « approcha le museau près de l'oreille du povre homme couché tout plat contre terre », ajoute : « *Mon* compaignon qui estoit sur l'arbre » (fo 106). A la place de « *Mon* compaignon », les éditions mettent « *Son* compaignon » (Sauvage, fo LVIII vo ; Dupont, t. I, p. 329). Cette substitution de la troisième personne

du pronom possessif à la première, ne nous semble pas heureuse. Dans un cas analogue (liv. IV, ch. VII ; Ms. f° 114), nous voyons Commynes employer encore la première ; c'était, semble-t-il pour lui, un usage qui convenait mieux à son tempérament de vieux conteur français.

Dans un autre endroit, ce n'est pas seulement à Commynes, mais, par contre-coup, à Louis XI lui-même, que les éditeurs enlèvent une partie de son esprit malin et narquois.

Quand, après la mort de Charles-le-Téméraire, la sœur de Louis XI, duchesse de Savoie, plus attachée au parti du duc de Bourgogne qu'à celui du roi de France, vient se réconcilier avec son frère, la première parole du bon frère fut : « *Madame la Bourguygnonne*, vous soyez la très bien venue. Elle congneut bien à son visaige qu'il ne se faisoit que jouer et répondit bien saigement qu'elle estoit bonne Françoise, et preste d'obeir au Roy en ce qui luy plairoit luy commander ». (Ms. f° 141 v°).

A la place de *Madame la Bourguygnonne*, les éditions disent *Madame de Bourgogne*, et le *vieil Exemplaire* mettait : *Madame la Bourguignotine* (Sauvage, f° LXXVII). Voilà trois expressions pour rendre une idée qui est bien dans la tournure de l'esprit de Louis XI. Si, de ces expressions, la plus vraisemblable est la plus narquoise, c'est bien celle de notre manuscrit que le roi, « né malin », a dû employer.

Avec la finesse de son esprit, les éditions enlèvent parfois à Commynes la profondeur de ses observations.

Parlant de Louis XI qu'il connaissait si bien, Commynes rapporte qu'on le croyait craintif. « Et estoit vray qu'il l'estoit, mais il failloit bien qu'il y eust cause. Il s'estoit demeslé de grans guerres qu'il avoit eues contre les seigneurs de son royaulme par largement donner et encore plus promectre, *et ne vouloit rien hazarder qu'il peust trouver autre voye* ». (Ms. f° 98).

Au lieu de ces derniers mots (l. III, ch. XII), les éditions faisaient dire à Commynes : *et congnoissoit lors qu'il avoit erré en beaucoup de passages*. Sauvage (f° LIIII) a, le premier, indiqué sans l'adopter, à la place de cette leçon vulgaire, celle que nous relevons dans notre manuscrit. On ne saurait mécon-

naître qu'elle termine autrement le portrait de Louis XI, et qu'elle y ajoute un trait d'une autre valeur (1).

Bossuet a dit de Cromwel qu'il « ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance ».

Ce trait de caractère a été esquissé par Commynes : et, dans l'expression comme dans la pensée, ce dernier, ici ainsi que dans plusieurs autres endroits, s'est montré un précurseur de Bossuet.

Supériorité du texte de notre Manuscrit

Dans toutes les comparaisons que nous avons faites jusqu'ici entre le texte des différents manuscrits et éditions de Commynes avec le nôtre, on a pu constater généralement la supériorité de ce dernier. Les rapprochements suivants achèveront de la mettre en relief. Nous empruntons les termes de notre comparaison à l'édition de 1529, à celle de Sauvage, et enfin à celle de M[lle] Dupont.

MANUSCRIT (f° 10)	DUPONT (t. I, p. 36)
Ceulx du costé des Bourguignons estoient sans ordre et sans commandement, *comme voulentiers* se commencent les escarmouches.	Ceulx du costé des Bourguignons estoient sans ordre et sans commandement *comme voluntaires*. Si commencèrent les escarmouches.

Ici, *voulentiers* a le sens du latin *sponte*. Commynes veut dire que, d'*ordinaire, naturellement*, les escarmouches commencent sans ordre. Il ne songeait pas à ces *volontaires* engagés par les Bourguignons.

(1) M[lle] Dupont s'est bornée à mettre en note ce passage d'après Sauvage et l'abbé Lenglet : « Nous ferons encore observer ici, ajoute-t-elle, que, des trois manuscrits que cet éditeur eut à sa disposition, deux sont entre nos mains, et que tous deux donnent le texte tel que nous l'imprimons » (t. I, p. 303). C'est encore une preuve à ajouter à celles que nous donnons plus haut de la différence entre notre manuscrit et ceux de la Bibliothèque nationale.

Manuscrit (f° 12)

Il venoit à nous dix hommes, vingt hommes que de pied, que de cheval ; les gens de pied lassez et blessez tant de l'outraige que leur avions fait le matin, que aussi des ennemys. Peu à peu en venoit. Nostre champ estoit aussi ras. Et demye heure devant, le blé estoit si grant, et, à l'heure, la pouldre la plus terrible du monde : tout le champ semé de mors et de chevaulx...

Edition Buchon (p. 12)

Il venoit seulement à notre secours des troupes de dix ou vingt hommes des nostres, tant de pied que de cheval : *les gens* de pied blessez et lassez *tant* de l'outraige que leur avions fait le matin qu'aussi des ennemis : et vey l'heure qu'il (le conte de Charolois) n'avoit pas cent hommes : mais peu à peu en venoit. Les bleds estoient grands et la poudre la plus terrible du monde : tout le champ semé de mors et de chevaux...

On remarquera que le récit du manuscrit, plus rapide que celui des éditions, renferme un passage que les dernières ont dénaturé et rendu invraisemblable. Commynes constate d'abord que, après la bataille qu'il raconte, le champ était ras. Puis, il ajoute qu'une demi-heure auparavant les blés y étaient grands, et qu'à l'instant dont il parle, on n'y voyait plus qu'une poussière terrible. Les éditions lui font dire que, même après la bataille, les blés étaient encore grands et que le champ était encore cependant rempli de poussière. Les éditions de 1529, de Sauvage, de Londres et d'autres, ainsi que M[lle] Dupont (t. I, p. 44) donnent de ce passage les leçons les plus variées et les plus tourmentées. Le texte de notre manuscrit, plus simple et plus clair, est presque le même que celui du *vieil Exemplaire* de Sauvage et mérite d'être adopté de préférence à tous les autres.

Manuscrit (f° 125)

J'ai peu veu de gens en ma vie qui sachent fouyr à temps ne cy ne ailleurs. Les ungs n'ont point d'*esperance d'avoir recueil et seureté es pays voisins*, les autres ont trop d'amour

Sauvage (f° LXVIII v°)

Jay veu peu de gens en ma vie qui sachent fuir à temps *n'eviter leurs malheurs, ne cy n'ailleurs : car les uns n'ont point d'experience d'avoir veu à l'œil leurs païs voisins, qui*

à leurs biens, à leurs femmes et à leurs enfans. Et ces raisons ont esté cause de faire perir beaucoup de gens de bien.

est grand faute à tout homme de bien : car avoir veu les choses par experience, cela donne grand sens et grand hardement. Les autres ont trop d'amour à leurs biens.

Comment l'*esperance d'avoir recueil et seureté es pays voisins* a-t-elle pu devenir l'*experience d'avoir veu à l'œil leurs pays voisins?* On entrevoit qu'*esperance* a été lu *experience* (1), et que, probablement, « *avoir recueil* » a été pris pour « *avoir veu à l'œil* ». Quant au reste, on dirait un commentaire d'un passage devenu incompréhensible, commentaire passé de la marge dans le texte pour la plus grande obscurité de la leçon qu'il prétend éclairer. Le *vieil Exemplaire* rayait tous les mots en *italique* de la deuxième colonne, et mettait à la place ceux de notre manuscrit.

Mlle Dupont (t. I, p. 382) donne en note le texte de notre manuscrit, publié par Lenglet d'après le *Manuscrit de Saint-Germain*. Mais elle en tient pour l'*experience d'avoir veu à l'œil*, et conserve ces expressions dans son texte. Il nous semble pourtant qu'il suffit de rapprocher ces deux textes pour reconnaître que le nôtre l'emporte par sa clarté et son à propos.

Voici un autre passage qui a été singulièrement torturé par tous les éditeurs. Au texte si clair de Commynes, ces éditeurs et d'autres manuscrits ont ajouté des membres de phrase qui le rendent incompréhensible, et que l'on serait tenté de prendre encore pour des notes d'un commentateur, fondues dans le texte de l'auteur.

Manuscrit (f° 138 v°). — Suysse en est ung (canton) qui n'est que ung villaige. J'en ay *veu la noue* embassadeur avecques les autres en bien humble habillement. Pour revenir aud. duc...

Edition de 1529 (f° lxiiii). — Suysse en est ung qui est ung village. J'en ay *eu la veue* ambassadeur avec autres en bien humble

(1) Nous citons plus haut, p. 479, un autre exemple de la confusion établie par un copiste entre ces deux mots.

habillement. Si en disoit-il son oppinion comme les autres. Avys et Oudreval s'appellent les autres quantons. Pour revenir...

SAUVAGE (fº LXXV vº). — Suysse en est un qui n'est qu'un village. J'en ay veu de ce village un, estant ambassadeur avec autres, en bien humble habillement, qui neantmoins disoit, comme les autres, son advis. Sobeurre et Ondreval s'appellent les autres cantons. Pour revenir...

DUPONT (t. II, p. 24). — Suisse en est ung qui n'est que ung villaige. J'en ay veu l'advoué ambassadeur avec les aultres en bien humble habillement, et disoit il son oppinion comme les autres. Claris et Audreval sont les autres quantons. Pour revenir...

Notre manuscrit n'employant pas de majuscules pour les noms propres, nous nous demandons si *la noue* n'était pas simplement un ambassadeur de Suisse, appelé *la Noue*.

MANUSCRIT (fº 180 vº). — Assez de pareilz cas pourroye dire *semblables* qui aysement pevent estre congneuz pour divines pugnitions desquelles se sont sourses les guerres desquelles viennent les mortalitez et famines.

EDITION DE 1529 (fº LXXXVIII vº). — Assez de pareilz cas *pourrez ouyr* qui aysement doivent estre congneuz pour *deviner* les pugnitions, et tous les maulx seront commencez par raport et puis par divisions, desquelles se font sources de guerres de laquelle vient mortalité et famine.

SAUVAGE (fº XCVIII). — Assez de pareilz cas pourroye dire qui aisément peuvent estre congnus pour divines punitions *et tous les maulx seront commencez par rapport et puis par divisions :* lesquelles sont sources de guerres par lesquelles vient mortalité et famine.

Le texte de 1529 est absolument *incompréhensible*. Celui de Sauvage ne l'est guère moins, *parce qu'il s'inspire trop du* précédent. Ces deux éditeurs ont pris le participe du verbe *sourdre, sourses* pour le nom *sources*. Mlle Dupont a conservé, dans son texte (t. II, p. 162), le membre de phrase qui manque à notre manuscrit et qui rend ce passage obscur.

MANUSCRIT (fº 181). — Le sens et vertu de notre Roy precedoit celuy du Roy Edouard d'Angleterre qui pour lors regnoit. Combien

que ledict Roy Edouard fust prince tres vaillant, et qui avoit gaigné en Angleterre huyct ou neuf batailles..... *Mais c'estoyent differentz courtz où il ne failloit point que le sens* dudict Roy Edouard travaillast.

A la place du passage souligné, voici ce que nous donnent les éditions :

Edition de 1529 (f° lxxxviii v°)	Sauvage (f° xcix)
Mais ce fut en differens et divers jours : il ne falloit point que le sens du roy d'Angleterre ne son labeur travaillast.	Mais ce fut en differens et divers jours : et ne faloit point que le sens du Roy d'Angleterre labourast ne travaillast.

M[lle] Dupont admet le texte suivant : « Mais c'estoient differens cours. Il ne falloit point que le sens dudict roy ne son labeur travaillast. « Elle suit, dit-elle, le texte de ses « trois manuscrits qu'avait déjà adopté Lenglet, avec quelque différence. » (Dupont, t. II, p. 165).

Le nombre et la diversité des jours n'ont rien à faire dans cet endroit. Commynes parle du sens de Louis XI qu'il oppose à celui du roi d'Angleterre. Ce dernier était très vaillant, mais ses qualités d'esprit étaient loin d'être en rapport avec celles de son corps. Son intelligence était incapable de supporter un long travail : il ne réussissait que lorsque les différends étaient courts. « C'estoient *differentz courtz* où il ne failloit point que le sens dudict roi travaillast. » Louis XI, au contraire, était capable d'un travail long et soutenu.

Ces « *différentz courtz* » sont devenus, de par les éditeurs, « differents et *divers jours* ». Et c'est ce qui a prouvé, pendant longtemps, la supériorité du sens de Louis XI sur celui du roi Edouard.

Manuscrit (f° 197 v°). — Aucunes autres villes de Flandres et Brabant estoyent assez enclines à leur volonté. Et par especial Brucelles, *qui estoit merveille*, veu que les ducz Philippe et Charles de Bourgongne y avoient tousiours demouré, et à present se y tenoient encore lesd. ducz et duchesse d'Autriche.

A la place des mots en *italiques*, les éditions de 1529, de Sauvage (f° cvi v°) et d'autres, mettent : « *qui estoit tant riche*

que merveille : phrase qui constitue un véritable contre-sens. Commynes emploie *merveille* dans le sens de *mirabile*. Il trouve étonnant que Bruxelles, favorisée par les ducs de Bourgogne, ne leur soit pas plus sympathique : il ne fait nulle allusion à la richesse de la ville, comme le font croire les éditions.

Venant à parler de la mort du roi Edouard, « qui se feit fort gras et plain », Commynes l'attribue à une apoplexie et dit : « En fleur d'aage luy vindrent *au rouge* ses excès, et mourut assez soudainement » (Ms., f° 217). Les copistes et les éditeurs ne se sont pas demandé si l'expression « *lui vindrent au rouge* » ne faisait pas allusion au teint rubicond d'un apoplectique : ils ont remplacé ce texte par le suivant : « En fleur d'aage le vindrent à *ronger* ses excès » (Dupont, t. II, p. 282), laissant à la Faculté de médecine à expliquer comment un personnage fort gras et plein, frappé d'apoplexie, a pu être *rongé* par des excès. Sauvage, d'après son *vieil Exemplaire*, avait mis : « *lui vindrent au ronge* » (f° CXVI v°). Notre manuscrit, à la place de l'*n*, a bien un *u*.

MANUSCRIT (f° 140). — Le seigneur de Contay... confessa au Roy, moy present, que en ladicte bataille estoient mortz huict mil hommes du paty (*sic*, pour *parti*) dud. duc prenans gaiges, et d'autres menuz gens assez ; et croy, à ce que i'en ay peu entendre, qu'il y avoit bien *dix huict mil personnes mortz en tout*, et estoit aysé à croire tant pour le grant nombre de gens de cheval qu'il y avoit, que y avoient plusieurs seigneurs d'Allemaigne, que aussi pour ceulx qui estoient encores au siege devant ledict Morat.

Commynes parle du nombre de personnes tuées à la bataille si meurtrière de Morat. Il en estime le nombre total à 18.000. Les éditions, en supprimant le mot *morts*, font entendre que ce chiffre exprime la totalité des combattants.

Il n'y a pourtant pas à se méprendre sur l'opinion de Commynes. Son intention est bien de dire que cette bataille a coûté la vie à *18.000 personnes en tout*. Dans le contexte, il prend même des précautions pour expliquer ce que ce chiffre a d'invraisemblable. Il y a déjà 8.000 morts, rien que dans la catégorie des gens prenant gages, qui ne composaient cependant pas toute l'armée. Du reste, il vient de rappeler, quelques

lignes plus haut, que le prince de Tarante « avoit compté et fait compter en passant l'armée ung pont, et avoit bien trouvé *ving et trois mil* hommes de soulde, sans le reste qui suivoit l'armée et qui estoit pour le faict de l'artillerie ».

Ce chiffre de 18.000 n'exprime donc pas, dans la pensée de Commynes, le nombre total des combattants, mais celui des morts. Ainsi se trouve justifiée l'expression « mortz en tout » de notre manuscrit, dont le texte, ici encore, est supérieur aux textes manuscrits ou imprimés qui l'ont supprimée.

Sauvage (f° LXXVI v°), en donnant le texte des éditions : « et croy à ce que i'en ay peu entendre qu'il y avoit bien *dix huict mille personnes en tout* », dit, à la marge : « Le *vieil Exemplaire* met : *personnes mortes en tout*, mais *mortes* y semble adiousté d'autre main ; et aussi le passage seroit fort difficile à entendre, combien que le traducteur italien porte ainsi semblablement ».

Le mot *mortes*, ajouté au *vieil Exemplaire*, devait se trouver sur l'original de l'Auteur. Il est difficile d'admettre qu'un auteur, qui compte du côté d'un seul combattant une armée de 23.000 personnes au moins, vienne dire, quelques lignes plus bas, que les deux armées en tout en contenaient 18.000. Ce nombre de 18.000 morts peut paraître exagéré. Il ne s'agit pas de le discuter, mais de savoir si c'est vraiment celui qui a été avancé par notre historien.

MANUSCRIT (f° 206 v°). — Et luy faire espouser l'une de ces deux filles.

Il s'agit ici de la reine d'Angleterre, Elisabeth. « A la place de cette leçon, les manuscrits et la première édition portent, dit Mlle Dupont : « la *mère* de ces deux filles »... Nous avons conservé le texte de Sauvage » (t. II, p. 245). On voit que les éditions et les autres manuscrits renfermaient une erreur historique. Elle a été rectifiée dans le texte de Sauvage (f° CXI), probablement d'après son *vieil Exemplaire*. Notre manuscrit n'a pas commis cette erreur.

Manuscrit (f° 203 v°)	Edition de 1529 (f° xcviii v°) et Sauvage (f° cix v°)
Les autres s'appelloient ragiers (1), qui sont de corsaige et de couleur de dain, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes. Pour avoir six de chacune de ces bestes, donna aux marchans iiii^m cinq cens florins...	Les autres s'appelloient rangiers, qui sont de corsaige et de couleur de daims, sauf qu'elles ont des cornes beaucoup plus grandes : *car j'ay veu rangier porter corps pour avoir six cornes.* De chascune de ces bestes donna aux marchands...

A la place des mots soulignés, Mlle Dupont met : « *Car j'ay veu rangier porter cinquante quatre cors.* » Elle ajoute en note : « Toutes les éditions antérieures à celle de Lenglet portent : « j'ai veu rangier porter cinquante quatre cors pour avoir dix cornes. » (t. II, p. 234).

Pour n'être pas si tourmenté dans sa tournure, le texte du manuscrit n'en est que plus clair. Il est à croire que le premier manuscrit qui a donné ce passage n'a pas fait attention à la ponctuation. Le nôtre ne renferme rien qui puisse nous faire soupçonner la cause de l'introduction des *cornes* dans la phrase soulignée : mais les mots *Pour avoir six* s'y trouvent au commencement d'un alinéa, et le sens de la phrase qu'ils commencent n'a pas besoin d'interprétation.

Manuscrit (f° 94). — Les deux seneschaussées des Lannes et du Bordelois.

Il s'agit ici de la sénéchaussée des Landes, voisine de celle du Bordelais Ces deux sénéchaussées font partie des biens demandés à Louis XI par le seigneur de Lescun, retiré en Bretagne, et que le roi voulait attacher à son parti.

A la place de *Lannes*, les éditions mettaient *Vannes*. Sauvage, en conservant le nom de *Vannes* dans le texte, met en marge : « *Le vieil Exemplaire* dit Launes ou Lannes, qui est une des trois seneschaussées de Guyenne. » (f° 11 v°).

(1) Il s'agit ici de rennes que Louis XI avait fait venir du Nord : le copiste a mis *ragiers* pour *rangiers* : il n'a pas tenu compte du trait abréviatif qui devait être placé au-dessus de l'*a*.

Au premier abord, il semble pourtant étrange de voir le nom de *Vannes* figurer seul dans une énumération de biens situés tous en Guyenne ou aux environs. Vannes appartenait au duc de Bretagne, auprès duquel se trouvait le seigneur de Lescun, et Louis XI ne pouvait pas en disposer. Mais ces considérations n'ont pas arrêté le premier copiste qui, en reproduisant ce passage, a mis un *V* à la place d'un *L*, ni tous ceux qui, en consultant son manuscrit, ont reproduit sa méprise. En rétablissant le nom de Lannes dans le texte de Commynes, d'après Sauvage, Mlle Dupont met en note : « *Toutes les éditions et nos* manuscrits portent *Vannes*. Nous suivons le texte du *vieil Exemplaire* de Sauvage. » (t. I, p. 293). De tous les manuscrits qui ont été consultés jusqu'ici, le nôtre, avec le *vieil Exemplaire*, est donc le seul à avoir conservé la véritable leçon de Commynes.

Enfin, par un dernier exemple, montrons combien il faut être prudent avant de rejeter une version donnée par un document ancien.

En parlant des événements arrivés en Angleterre, Commynes dit que le comte de Warwic « feit mourir le seigneur Descalles, père de la Royne et deux de ses enfants. » Sur ce, Mlle Dupont (t. I, p. 233) met en note : « C'est sans doute par suite d'erreur des copistes qu'on lit ici le nom du seigneur Descalles, au lieu de celui de Richard Widwille, comte Rivers... »

Notre manuscrit (fo 75) appelle également *seigneur de Scalles* le père de la reine d'Angleterre, épouse d'Edouard IV. Mais au lieu d'attribuer ce nom à l'erreur, qui serait bien étrange, d'un copiste, ne pourrait-on pas y voir un des titres de Richard Widwille ? Plus loin (p. 244), le même éditeur parle d'Antoine Widwille, *lord Scales* et comte de Rivers, fils dudit Richard. Richard Widwille n'aurait-il pas porté lui-même le titre de *lord Scales*, ou *seigneur de Scalles*, comme son fils Antoine. Où serait l'erreur du copiste si, dans cette circonstance, comme dans d'autres, Commynes avait désigné ce personnage sous son titre plutôt que sous son nom ?

Ce n'est pas que le texte du manuscrit soit toujours irréprochable. Il est presque impossible que, dans la transcrip-

tion d'une œuvre aussi considérable, il n'y ait pas quelques mots de passés.

Plusieurs de ces mots ont été rétablis les uns en marge, les autres en surcharge. Ainsi en est-il des mots qui suivent : *très humblement* (f° 3 v°) ; *à Cambray* (f° 4) ; *nommé Rouville* (f° 6) ; *nommé Savarot* (f° 13 v°).

Au f° 13 v°, le copiste avait passé deux lettres et mis « *boteaux de ille* ». Le correcteur rétablit au-dessus ces lettres *pa*, ce qui donne *paille*. Au f° 103, les deux mots *furent acheptées*, aussi passés, ont été rétablis d'abord à la marge, puis au dessus du texte.

Mais la correction n'a pas été complète, il y a encore quelques omissions que l'on ne peut guère attribuer à l'original et qui sont le fait de l'auteur de la transcription. Au f° 34 v°, se trouve un passage qui a besoin d'être amendé. Commynes parle de Louis XI et du duc de Bretagne. Voici la leçon du manuscrit à côté de celle des éditions :

Manuscrit (f° 34 v°)	Edition (t. I, p. 109)
Ilz furent quelque peu de jours ensemble à Caen et autres demourerent es mains de monsgr. de Lescun.	Ilz furent quelque peu de jours ensemble à Caen *et feirent ung traité, par lequel ladicte ville de Caen* et aultres demourerent es mains de msgr de Lescut.

Le copiste a été trompé par la répétition du mot de Caen : il a sauté du premier au second sans se douter qu'il passait un membre de phrase relatif à ce traité dont il parle une ligne plus loin. Mais cette distraction est du nombre de celles que la collation avec un autre manuscrit permet de réparer facilement.

Les noms propres ont aussi souvent embarrassé notre auteur ; c'est en leur présence seulement que des corrections et des retouches viennent trahir des hésitations de lecture.

Le principal écueil d'une transcription est le nom propre. Dans le courant du texte on est entraîné par le sens ; et dans cette course, à cheval sur le sens, on saute tous les obstacles

causés par l'orthographe des mots communs et connus. Mais quand il s'agit de déchiffrer un nom propre, le sens n'est d'aucun secours. Si l'auteur de l'original est absent, si les connaissances spéciales du copiste ne lui permettent pas de deviner dans ces jambages illisibles les traits de tel ou tel nom, on mettra un nom composé du même nombre de jambages et de traits, transmettant à la sagacité de celui qui nous lira la difficulté insoluble pour la nôtre.

C'est ainsi qu'a opéré notre copiste ; l'examen des noms suivants nous le fait prendre sur le fait de grattage et de surcharge.

HAUTBOURDIN. — Ce nom était d'abord écrit *Chambourdin*. On a gratté le *C* initial et transformé l'*m* en *ut* (f°s 5, 6, 8, 13, 13 v°, 31 v°. Le *vieil Exemplaire* disait aussi partout *Chambourdin* (Sauvage, f°s III, IV, etc.). Il semble que l'on en doit conclure que, dans l'écriture de Commynes, ce nom pouvait se lire de ces deux façons.

LESCUN. — Le copiste avait d'abord bien mis *Lescun*. Puis, embarrassé par le trait final, il l'a parfois gratté et mis un *t* à la place de l'*n* (f° 34 v°). Mais, à partir du f° 35, il laisse ce nom sans chercher à le reprendre pour le dénaturer. Les éditions avaient *Lescut*. C'est ce nom que donne Sauvage en faisant observer que le *vieil Exemplaire* met partout *Lescun*. Il est étonnant que Mlle Dupont ait maintenu le nom de *Lescut* pour un personnage aussi connu que le comte de Comminges.

OUDET DES RYE (f° 19). — Il y avait primitivement *de Roye* : on a ajouté un *s* à *de* et gratté l'*o* de *Roye*, ce qui donne *des Rye*. On n'a pas fait plus mal, mais on n'a pas fait mieux. Ce même personnage est appelé ailleurs *Oudet d'Ydie* (f° 94). Il s'agit d'Odet d'Aydie, seigneur de Lescun et le même que le précédent. Les éditions l'appellent *Oudet de Rye* (Dupont, t. I, p. 63, 206).

BICHE (f° 29 v°). — A la place de ce nom, il y avait *Bische*. Les éditions de 1529 et de Sauvage l'appellent *Guil. de Bische*.

GUYOT DIVOYE (f° 29 v°). — Il y avait précédemment *Diusie* ou *Duisie* ; c'est aussi cette dernière forme que donnait le *vieil*

Exemplaire (Sauvage, f° XVII). Ici, la correction semble avoir été malheureuse. Ce personnage se nommait, en effet, *Duisie*, *Duisy* ou *Dusye* (Dupont, t. I, p. 94, notes 2 et 3).

JEHAN BOSUSE. — Ce personnage est appelé tantôt *Boscise*, tantôt *de Bosuse* (f° 48). Le *vieil Exemplaire* avait, dans un endroit, *Bostise*, par suite de la ressemblance entre le *t* et le *c*, dans l'écriture de ce temps, et, dans un autre, *Dabosuse*. Les éditions l'appelaient *Vobrisset* (Sauvage, f° XXVII).

CHARLES DE BISAN (f° 52). — Il y avait *Bisun* au lieu de *Bisan*; comme, du reste, dans le *vieil Exemplaire* (Sauvage, f° XXIX). Les éditions l'appellent *Charles de Visin* ou *de Visen*.

EGLISE DE SAINT-LAMBERT. — Il y avait primitivement Saint-Laurens (f° 62 v°). Le copiste ayant été à la ligne après la syllabe *Lau*, le correcteur, par inattention, n'a fait que la moitié de son ouvrage. Il a changé *rens* en *bert* au commencement de la ligne suivante, et a oublié de corriger la syllabe *Lau*. Le *vieil Exemplaire* portait également Saint-Laurens (Sauvage, f° XXXV). Il s'agit, ici, de l'église de Saint-Lambert, cathédrale de Liège. La correction était donc on ne peut mieux motivée.

VAUCLOE (f°s 75, 75 v°, 76, etc.). — La dernière lettre de ce nom a été retouchée dans un ou deux endroits (f° 75). Le reste du temps, la forme est *Vaucloe* sans retouche. Dans le *vieil Exemplaire*, ce nom a été lu Vauolce, Vuareloe, puis enfin Vaucloe partout (Sauvage, f° XLII). Les éditions mettaient *Vaucler*. Il s'agit de John *Wenlok* ou *Waneloc*, grand bouteiller d'Angleterre. Il ne serait pas impossible que le nom de *Vaneloc* ait été lu *Vaucloe*.

NUZ (f°s 101 v°, 132, 133, etc.). — Le copiste avait d'abord écrit *Mez*. Le correcteur a gratté le haut du troisième jambage de l'*m* et la boucle de l'*e*, et, des deux traits restants, il a fait un *u*. Il s'agit de *Neuss*, près de Cologne.

TOUARS (f° 199 v°). — La ressemblance de ce nom avec celui de Tours avait fait prendre l'un pour l'autre. Le copiste avait écrit *Tours*, le correcteur a mis *Touars*. Commynes cite ce nom à propos de la maladie de Louis XI : « Il alla chez moy

à Argenton ... et de là à Thouars » (Dupont, t. II, p. 220). Les éditions, et Sauvage lui-même, mettaient *Tours*. Or, des *ordonnances* citées par Mlle Dupont *(ibidem)* prouvent que Louis XI se trouvait à Thouars à cette époque, c'est-à-dire en janvier et février 1482.

Nous ne parlerons pas des autres noms propres qui ont été l'objet d'une correction le plus souvent heureuse. Nous reconnaîtrons cependant que quelques-uns de ces noms ont échappé à toute correction. Parmi ces derniers, nous citerons les suivants :

Le Bastard de Baulfobbin (fo 68 vo). — Ce nom a été mis pour *Baudewin*, que l'on retrouve correctement à la page suivante. Le copiste avait pris pour deux *b* les deux *e* et pour *le* le *d* de l'écriture qu'il avait sous les yeux.

Mgr destanbay (fo 110 vo), pour *de Stanlay*.

Baste, pour *Basle* (fo 133 vo). — Quelques lignes plus haut, le copiste avait bien écrit *Basle*.

Sifyon (fo 145), pour *Sifron*. — Le copiste a pris l'*r* pour un *y*. Le *vieil Exemplaire* avait aussi *Sifion* partout (Sauvage, fo lxxix).

Solenore (fo 191 vo), pour *Soleurre*, un des cantons de la Suisse. — Le copiste a pris l'*u* pour *n* et le premier *r* pour un *o*.

Octouien, pour *Ottoman* (fo 217). — Le copiste a pris le premier *c* pour un *t* et les trois jambages de l'*m* pour *ui*.

« Aubonopoly, qui veult dire Dondriant » (fo 218). — C'est ici une de ses plus singulières méprises. Il faut lire : « *Adrianopoli* (Andrinople) qui veult dire d'*Adrian*. » Les connaissances géographiques du copiste, et peut-être du correcteur, ne leur ont pas permis de soupçonner quelle était la ville étrangère désignée par les traits qu'ils n'ont pu déchiffrer.

D'autres fois, le copiste, en présence de ces noms propres récalcitrants, a laissé percer son hésitation.

Le fo 182 nous montre plusieurs traces de cette difficulté de lecture. Le nom de *Thomas de Montgomery* est écrit

Montgouneiz : mais les deux traits de l'*u* consistent simplement en deux jambages sans union entre eux, et qui ne sont finis ni en haut ni en bas : on voit que le copiste n'a pas su à quelle lettre les rattacher : il s'est borné à mettre autant de traits qu'il en trouvait dans le passage qui l'embarrassait, sans chercher à trancher la question.

Un peu plus bas, après les mots : *Au grant escuyer maistre...*, il laisse en blanc l'espace d'un mot. Evidemment, il n'a pas pu lire le nom de ce grand écuyer appelé Chene, d'après les éditions.

Dans ce même passage, il a déchiffré plus heureusement le nom du duc de Norfolc. Il met duc de *Norfle,* là où les imprimés mettaient duc de *Mosle, Mosfle* ou *Mousfle* (Sauvage, (fo xcix vo). Or, ce nom de Norfle est le seul exact, puisque, d'après Polydore Virgile, il s'agit bien ici du duc de Norfolc.

Ces différentes erreurs laissent supposer que le copiste travaillait sur un manuscrit difficile à lire. Or, l'écriture de Philippe de Commynes est loin d'avoir cette régularité qui rend une écriture facile à lire du premier coup. Le Musée Dobrée (1) possède un de ses autographes : on comprend, en le voyant, qu'un copiste ait été grandement embarrassé dans la lecture des noms propres écrits d'une pareille main. La supposition que notre manuscrit a été copié sur l'original de l'Auteur, serait donc, de ce fait, plus vraisemblable encore. La vraisemblance serait plus forte encore, si l'on pouvait établir, par l'étude d'un plus grand nombre d'autographes de notre historien, que son écriture a pareillement fourni matière à toutes les confusions de lectures que nous avons relevées.

La supériorité de notre texte a été reconnue par d'excellents éditeurs de Commynes, même pour des passages qu'ils n'ont pas voulu adopter. Nous avons rapporté, dans les articles précédents, de nombreux témoignages de ces éditeurs en faveur des textes du *vieil Exemplaire* et du *Manuscrit de Saint-Germain.* Le passage suivant va encore nous montrer Mlle Dupont cédant à ses préventions contre Sauvage et

(1) Musée Dobrée : *Catalogue des Autographes,* n° 222.

lui laissant pour compte une leçon dont elle reconnaît la supériorité.

MANUSCRIT (f° 137 v°)	DUPONT (t. II, p. 19)
Ma dame de Savoye qui de long temps *avoit esté en hayne* contre le Roy son frere envoya ung messaigier secret *apellé* le seigneur de Montangy lequel s'adressa a moy pour se *reconsilier avecques le Roy.*	Madame de Savoye qui *tant* de long temps avoit esté estimée estre contre le Roy son frere, envoya ung messagier secret *après* le seigneur de Montangis lequel s'adressa à moy pour le *renouveller.*

M[lle] Dupont cite en note le texte de Sauvage qui, à peu de chose près, est le même que le nôtre, et ajoute qu'elle le préférerait « comme beaucoup plus clair, *s'il n'offrait, de temps à autre, des preuves évidentes d'altération* ».

La leçon de Sauvage est non seulement la plus claire, mais elle a encore pour elle, avec l'autorité du *vieil Exemplaire*, celle de notre manuscrit.

Cette supériorité de texte ainsi constatée, il resterait à en rechercher la cause. Elle nous semble résider dans sa conformité avec celui de l'original de Commynes. D'autres manuscrits dérivent les uns des autres, sans qu'on puisse découvrir leur filiation. Pour le nôtre, nous avons un moyen d'établir qu'il dérive directement de cet original.

Nous avons longuement parlé plus haut du *vieil Exemplaire* de Sauvage, et nous avons constaté, par de nombreux exemples, l'identité de son texte et du nôtre. Or, le *vieil Exemplaire* avait été corrigé sur l'*original de l'Auteur* : c'est donc de cet original que notre manuscrit a le droit de se réclamer.

A-t-il été copié directement sur cet original, ou bien sur une excellente copie prise sur cet original avant toutes les additions dont le texte primitif de Commynes a été surchargé dans la suite, soit par lui, soit par d'autres ?

La première de ces hypothèses nous sourirait assez : mais la seconde étant suffisante pour expliquer la supériorité du texte de notre manuscrit, nous laisserons le lecteur dégager

lui-même celle des deux conclusions qui lui semblera ressortir des faits que nous nous contentons de constater.

On a vu plus haut que le *vieil Exemplaire* était chargé de ratures, comme un brouillon que l'on collationne avant de remettre un texte au net. Sauvage attribue ces ratures à une difficulté de lecture ou de sens. D'après lui, « le prelecteur rayoit » le passage « quand il ne le pouvoit lire ou entendre ». Ici, le sens du critique nous semble en défaut : en retenant la constatation du fait qu'il signale, nous croyons en avoir une meilleure explication.

Quand on étudie de près tous les passages rayés dans le *vieil Exemplaire,* on trouve qu'ils ne sont que la reproduction du texte des éditions précédentes. Avant sa correction, d'après un manuscrit meilleur, le *vieil Exemplaire* ne donnait donc que le texte fautif de ces éditions : il appartenait à la classe des manuscrits représentés aujourd'hui par les trois de la Bibliothèque nationale : les variantes qui le distinguaient des autres qui circulaient alors de l'ouvrage de Commynes, étaient de celles qui, dues à une inattention de copiste, sont d'un médiocre intérêt pour celui qui recherche le texte primitif d'un auteur.

Mais, dans la collation de ce texte fautif avec l'original de l'auteur, un des premiers devoirs du correcteur était de rayer, comme apocryphes, tous les passages de sa copie qui manquaient à l'original. La correction eût été bien imparfaite, si l'on se fût borné à redresser ou à rétablir un ou deux mots. De là, cette hécatombe de passages donnés jusqu'alors par toutes les éditions, et qui se trouvent encore dans d'autres manuscrits. Ce n'est pas parce qu'il ne pouvait ni les lire ni les comprendre que le « prelecteur » les a rayés sur le *vieil Exemplaire,* c'est parce qu'il ne les trouvait pas dans « l'étalon » auquel il le comparait.

Or, l'absence, dans notre manuscrit, de tous ces passages raturés dans le *vieil Exemplaire,* suppose qu'ils manquaient dans le manuscrit sur lequel il a été copié.

Il ne s'agit pas, en effet, seulement d'un ou deux passages dont on pourrait attribuer l'omission à une inattention de copiste. Ces passages, comme on peut en juger par ceux que

nous citons, sont nombreux et importants. Il est impossible que leur omission soit le fait des hasards de l'inattention.

Nous dirons plus : toutes les fois que devraient se rencontrer ces passages, le manuscrit ne porte aucune trace de la moindre hésitation du copiste, aucune rature d'un mot mis en trop, aucune correction, aucune reprise de nature à indiquer que l'on s'est trouvé en présence de deux leçons différentes ou d'une correction douteuse dans le texte que l'on transcrit. La phrase est écrite, pour ainsi dire, au courant de la plume ; l'impression qui résulte de l'examen du manuscrit, c'est qu'il a été copié sur un original auquel manquaient tous ces passages que le *vieil Exemplaire* a raturés intentionnellement dans sa collation avec l'original de l'auteur.

Le passage suivant, pour lequel Sauvage signale une double correction, nous semble apporter une nouvelle preuve à l'appui de notre thèse.

MANUSCRIT (f° 42)	SAUVAGE (f° XXIII v°)
Aussi lesd. princes s'en mectent aucunes fois en si grant gloire quil leur en meschet par après. *Toutes telles dispositions viennent de Dieu qui donne mutation aux choses selon le merite ou desmerite des gens.* Voyant ceulx...	Aussi lesd. princes s'en mettent aucunes fois en si grand' gloire et *en si grand orgueil* qu'il leur en meschet peu après : *et de ceci ie parle de veue, et vient telle grace de Dieu seulement.* Voyant ceulx...

Au mot *par après,* Sauvage renvoie à cette note inscrite à la marge : « *L'exemplaire vieil raye tout cela jusques à* Voyant : *et met ainsi par dessus :* Toutes telles dispositions viennent de Dieu, etc. »

Ici, l'original de Commynes ne portait donc pas le passage publié dans les éditions, mais un autre que l'on ne trouvait dans aucune d'elles : il donnait exactement le texte que nous lisons, sans trace de retouche, dans notre manuscrit.

Conclusion

En résumé, de tous les manuscrits de Commynes signalés et consultés pour ses éditions jusqu'au moment où nous avons conduit notre étude, le manuscrit Dobrée est le plus précieux. Il est le Manuscrit même de l'*abbaye de Saint-Germain*, consulté par l'abbé Lenglet ; il renferme le même texte que le *vieil Exemplaire* de Sauvage, manuscrit corrigé sur l'original même de l'auteur, et aujourd'hui disparu.

La consultation de ce texte a été la principale cause des remarquables améliorations introduites dans deux éditions qui font autorité parmi celles de Commynes : les éditions de Denys Sauvage et de l'abbé Lenglet. Le grand défaut de ces éditions a été d'amalgamer divers textes des éditions précédentes et de manuscrits inférieurs au nôtre, au lieu de se borner à publier purement le texte de ce dernier.

Déjà utilisé au XVIe et au XVIIIe siècle, il n'a pas encore *donné au public* tout ce qu'il renferme. Son texte reste toujours supérieur à celui des éditions. Nous en avons fourni de nombreuses preuves ; nous pourrions en augmenter le nombre ; sa publication intégrale peut seule le faire estimer à sa juste valeur.

Loin de suivre les errements de Sauvage et de l'abbé Lenglet, il ne faudrait donc pas s'en laisser imposer par un trop grand respect des éditions précédentes. Les nombreux replâtrages dont elles ont eu besoin ne sont pas une preuve de leur excellence : au lieu de leur en faire de nouveaux encore, en éditant simplement le texte de notre manuscrit, on ferait une œuvre dont Commynes, dont l'histoire, dont la langue française ne pourraient que bénéficier grandement.

Quand il s'agit d'un auteur comme Commynes, les intérêts de l'histoire, si puissants soient-ils, ne sont pas, en effet, les seuls en jeu. La littérature, la langue française le réclament non moins que l'histoire. L'époque à laquelle il écrivait est une de celle où il est le plus important de suivre le travail qui se fait dans notre langue, soit dans sa syntaxe, soit dans ses mots.

Pour un écrivain qui, selon ses expressions, n'avait « aucune littérature fors seulement quelque peu d'expérience » (liv. VI, fin), on est parfois surpris de trouver tant de latinisme dans les tournures. A côté de ses phrases courtes et claires, il se plaît parfois dans d'autres chargées d'incidentes, à la façon des ablatifs absolus des latins, et sans verbe à un mode personnel. On lui a régularisé ses phrases; on lui a imposé trop souvent une correction dont il ne se souciait guère, plus soigneux d'entasser les idées dans ces incidentes que de les enfiler régulièrement; assouplissant, par la force de sa pensée, aux dépens de la grammaire, une langue jusque-là plus faite pour le récit que pour la philosophie, et qui, depuis le temps qu'elle balbutiait, avec une grâce naïve, les inventions de la poésie et les faits de l'histoire, n'était pas encore assez mûre pour les conceptions plus hautes des penseurs.

On eût mieux fait de lui laisser même ses incorrections de phrases, et de le prendre tel qu'il est. On se ferait une idée inexacte de la sculpture du XVe siècle, en étudiant des statues de cette époque corrigées plus tard maladroitement.

Il en est des mots comme des tournures. Certes, on ne doit pas toujours attacher alors trop d'importance à l'indécision de leur forme et de leur orthographe. On doit se rappeler que, même dans un même manuscrit, sous une même plume, à quelques lignes de distance, tel ou tel mot est écrit avec des éléments différents, que cette différence s'accentue encore, si l'on examine le même mot dans un autre manuscrit, écrit par un autre copiste, dans un autre pays. La diversité des textes des manuscrits tient souvent à la diversité des copistes, parce que l'orthographe, telle que nous l'entendons, n'existait que très vaguement.

Cependant, même parmi ces expressions aux formes indécises et flottantes, il en est que le vocabulaire d'une langue et que la philologie ont un grand intérêt à relever et à étudier. La « graphie » de Commynes est plus importante à recueillir que celle de ses copistes. Or, dans la variété de formes que présentera une expression à travers tous les manuscrits, la forme que l'on rencontre dans un manuscrit copié vraisemblablement sur celui de l'auteur est encore celle qui a le plus de chances de nous conserver la graphie de l'original. Quand l'original a disparu,

il faut rechercher la copie qui le rappelle de plus près : autrement, on pourra avoir le malheur de tomber sur une copie plus mauvaise d'une autre copie déjà mauvaise ; et le philologue épiloguera et « philologuera » sur la graphie d'un copiste inconnu qui ne s'attendait pas à l'honneur d'un travail si important et qui ne le mérite pas.

Prenons pour exemple le passage célèbre et presque classique de Commynes, sur la mort de Charles-le-Téméraire. « Or sont finées toutes ces pensées... » (liv. V, ch. IX).

La plupart des éditions et des recueils d'extraits que nous avons vus mettent ici le mot *finées*. Ce mot peut se trouver dans le manuscrit A, ou B, ou C, ou dans ceux qui en procèdent. Il n'est pas sûr qu'il se trouvât dans le manuscrit de l'auteur. Il est même plus probable qu'il ne s'y trouvait pas. Sauvage, qui avait vu le *vieil Exemplaire*, a lu lui aussi *finies* (f° LXXXII v°).

Avec ces variantes d'orthographe, il y a encore le choix des mots. Le choix des expressions fait partie du mérite de l'écrivain. Il y a un doigté des mots qui fait que l'un trouve plus heureusement que l'autre la note juste. Le rôle de l'éditeur est de faire connaître la note qui a été donnée par l'auteur. C'est au critique ensuite de porter son jugement.

Nous avons relevé plus haut l'expression de *basté* que notre manuscrit donne à la place de *restu*. L'expression du manuscrit est bien dans le style de Commynes : l'éditeur doit la lui laisser. Est-elle du nombre de celle dont on peut dire : Il faut beaucoup d'esprit pour la trouver, il faudrait beaucoup de goût pour ne pas l'employer ? C'est au critique de juger. La caractéristique de certains auteurs est d'avoir plus d'esprit que de goût. D'ailleurs, qui sait si, même après un docte jugement défavorable, il ne se rencontrera pas encore quelque lecteur frondeur à trouver qu'une expression pittoresque n'a jamais empêché un récit d'être intéressant.

Relativement à l'emploi des mots, citons particulièrement ceux de *barricares* et de *percussion*. Roquefort leur a donné, à tous les deux, hospitalité dans son Glossaire et c'est à Roquefort que renvoient les éditeurs de Commynes pour en expliquer le sens. Or, notre manuscrit écrit d'une façon non douteuse *barricanes* au lieu de *barricares* (f° 58 v°) ; et c'est

aussi la graphie de Sauvage (f° xxxIII). Ici encore, il importe de tenir compte de ces deux autorités, et de les opposer à celles des éditions plus anciennes que Sauvage, ainsi qu'à celle de Mlle Dupont.

Il nous semble aussi que c'est sur la seule autorité de Commynes que Roquefort a accueilli, dans son *Glossaire de la Langue romane*, le mot de *percussion* qu'il explique ainsi : « Espèce de maladie, apoplexie ou coup à la tête : de *percussio.* »

D'après les autres manuscrits et plusieurs éditions, c'est d'une *percussion* que fut frappé Louis XI « aux Forges près de Chinon à son disner. » Il est vrai que l'édition de 1529 dit qu'alors « lui vint comme une *persécution* et perdit la parolle » (f° xcvI). Mais nous ne croyons pas que personne s'arrête à se faire partisan de cette *persécution* : on peut se contenter d'une *percussion* pour désigner une maladie qui entraîne avec elle la perte de la parole, et qui vint frapper le roi comme d'un coup soudain.

Le malheur est que notre manuscrit (f° 198), que Sauvage (f° vII) mettent à la place de ce nom celui de *perclusion*. Une *perclusion* est la maladie de celui qui est *perclus* : c'est une nuance de la paralysie. Or n'est-ce pas une première atteinte de paralysie qui frappa Louis XI dans cette circonstance ? « Il perdit de touz pointz la parolle et toute congnoissance et memoire. » Revenu un peu à lui il entendoit bien peu de ce qu'on luy disoit, mais, de douleur, il n'en sentoit point. » Au lieu de composer encore ici un nom nouveau, Commynes ne s'est-il pas borné à en employer un ancien, d'un sens clair et précis, et d'une famille qui a toujours été représentée et qui l'est encore dans notre vocabulaire ? Ne suffit-il pas de poser cette question pour la faire trancher ?

Ce ne sera pas appauvrir ce vocabulaire que d'en supprimer un nom attribué à Commynes seulement par des manuscrits trop souvent pris en défaut. Littré (1) ne cite aucun exemple du mot *percussion* pris dans le sens que lui attribuent, après Roquefort, certains éditeurs de Commynes : il en cite, au

(1) *Dictionnaire de la Langue française* : mots *Percussion* et *Perclusion*.

contraire, du mot *perclusion*, dans le sens qui ressort du texte de notre manuscrit ; et c'est dans ce sens que la médecine l'emploie encore actuellement.

« Fin de compte », pour nous servir d'une expression de Commynes, il a été fait beaucoup pour son œuvre.

Les notes savantes, les documents authentiques entassés par l'érudition des plus doctes éditeurs, ont éclairé ses *Mémoires* dans leurs détails les plus obscurs.

Les philologues, à l'envi des historiens, se sont disputé son texte, et en ont disséqué méthodiquement les mots et leurs formes, alors « ondoyantes et diverses », comme disait Montaigne sur un autre sujet.

Mais la partie principale, celle qui aurait même rendu inutiles quelques-unes de ces annotations savantes, la fixation du texte lui-même, a-t-elle bien été traitée aussi heureusement? Nous ne le croyons pas. C'est là l'impression qui se dégage pour nous de l'examen de tout le manuscrit, et que la comparaison des extraits que nous en donnons fera peut-être partager à d'autres.

Le texte *ne varietur* de Commynes n'a pas encore été publié. Si grand que soit le service rendu au vieil historien par Sauvage et l'abbé Lenglet, ils lui en auraient rendu un bien plus grand encore s'ils avaient donné intégralement : l'un le texte de son *vieil Exemplaire*, l'autre celui du *Manuscrit de Saint-Germain* : ces deux manuscrits, en l'absence de l'original de l'auteur, méritaient de servir de types à l'édition de son œuvre ; c'était trop les ravaler que de les faire servir à essayer de corriger des éditions et des manuscrits défectueux.

Il semble que l'historien de Louis XI a joué de malheur. Une fatalité a pesé sur ses *Mémoires*. Un manuscrit quelconque a servi pour la première publication de cet ouvrage. Le nôtre, laissé à l'écart, s'est vengé, comme la fée oubliée, de n'avoir pas été invité au baptême. L'enfant, toute sa vie, aura à souffrir de ce manque d'égard de ses parents envers un personnage important. Deux fois, au courant de sa longue existence, l'enfant s'est trouvé en présence de ce personnage : et aux deux fois, il a eu à s'en féliciter. Aujourd'hui, nous remettons pour la troisième

fois en contact l'un de l'autre, ces deux êtres qui ne demandent qu'à s'entendre. Mais la bonne fée, jalouse quoique bonne, impose une condition à sa réconciliation ; c'est qu'on laisse de côté toutes les autres fées qui, pendant quatre siècles, ont joué un si mauvais tour au pauvre enfant : bien sûr que, si elle est la seule, ou, du moins, la principale à le représenter désormais au public, l'ouvrage de Commynes aura une tout autre tournure que celle avec laquelle des fées brouillonnes le lui ont présenté la première fois, et pendant trop longtemps.

Table des chapitres du Manuscrit

Nous avons déjà vu plus haut que Sauvage est l'auteur de la division en livres et en chapitres adoptée pour la publication de l'œuvre de Commynes. Notre manuscrit contient une division en chapitres. Les titres en sont écrits en rouge : nous les donnons tels que nous les trouvons, avec le commencement de chaque chapitre. Nous mettons entre [ ] un numéro d'ordre qui manque au manuscrit.

[Préface] — Monsieur l'arceuesque de Vienne... (f° 1).

[I] — Icy commance la journée de Montlehery.

Comme j'ay dit icy dessus... (f° 7 v°).

[II] — Comment monsgr Charles de France, duc de Berry, seul frere du Roy, les ducz de Bretaigne et de Calabre et autres seigneurs du Royaulme se joignirent avec le conte de Charroloys en la ville d'Estampes pour l'entreprinse quilz appelloient le bien publicque.

Là arriverent messire Charles de France... (f° 15).

[III] — Comment les seigneurs meisrent le siege devant Paris, pour l'entreprinse quilz appelloient le bien publicque.

Quant toute ceste compaignie fut passée... (f° 19).

[IV] — Comment l'appoinctement fut faict entre le Roy et les seigneurs, qui fut appellé : Le traictie de Conflans.

Finablement toutes choses furent accordées... (f° 32 v°).

[V] — Comment le duc de Normandie s'en alla prendre possession dudit pays de Normandie en la compaignie du duc de Bretaigne et de ce qui s'en ensuyvit.

Retournant audictz ducz de Normandie... (f° 34).

[VI] — S'ensuyt le commencement de guerres qui furent entre le duc de Bourgongne et les Liegeois.

Ainsi se passèrent aucunes années. . (f° 36).

[VII] — Comment le Roy feit la guerre en *Bretaigne au* duc de Bretaigne et au duc de Normandie son frere. qui s'estoit retiré aud. pays de Bretaigne, et de l'appointement qui s'en ensuyvit.

Finablement des que fut venu l'esté... (f° 47 v°).

[VIII] — Comment le Roy alla à Peronne pour veoir le duc de Bourgongne et de l'arrest qu'il eut audict Peronne, et comme led. duc le contraignit d'aller en Liege avec luy.

Vous avez entendu par quelle manière... (f° 48 v°).

[IX] — Comment le Roy partit de Lieige pour s'en retourner en France et de l'appoinctement qui fut fait de rechef par le Roy avec monseign. Charles de France, son frère, auquel il bailla le duché de Guyenne en partaige.

Le Roy après estre departy d'avec led. duc... (f° 65).

[X] — Comment le Roy commança la guerre au duc de Bourgongne, et les moyens pour commancer la dicte guerre.

Lan mil IIII^c LXX, print vouloir... (f° 66).

[XI] — Icy parle par incident des guerres qui furent en Angleterre ou mesme temps.

Ie me suys oublié en parlant de ces matieres... (f° 73 v°).

[XII] — Icy laisse à parler des guerres d'Angleterre, et retourne à sa matière, et mesmement des poursuyttes qui se faisoient envers le duc de Bourgongne, pour avoir sa fille en mariage, sur quoy estoit fondée une des principalles occasions de ceste guerre, ainsi que avez veu par cy devant.

Ie me veulx taire de plus vous advertir... (f° 84).

[XIII] — De la mort du duc de Guyenne, seul frere du roy, et des choses qui s'en ensuyvirent.

Lendemain qui fut le quinziesme de may... (f° 88 v°).

[XIV] — Comment le duc de Bourgongne mist le siege devant Beauvais.

Partant de là feist compte tirer en Normandie... (f° 92).

[XV] — Icy parle l'acteur comme en ce temps il vint au service du Roy. — Aussi parle comment paix fut faicte avec le duc de Bretaigne, par le moyen de monseigneur de Lescun Oudet de Ydie, qui depuis fut conte de Comminges.

Environ ce temps je vins au service du Roy... (f° 94).

[XVI] — Icy commencent les moyens et premieres ouvertures faictes entre le Roy et le duc de Bourgongne pour deffaire mons. de Sainct Pol, connestable de France.

En menant ce traicté, l'on murmuroit... (f° 95 v°).

[XVII] — Comment le duc Charles de Bourgongne alla conquerir le pays de Gueldres et le droit et (*sic*) qu'il a audit pays de Gueldres.

En ceste saison le duc de Bourgongne... (f° 99 v°).

[XVIII] — Icy commencent les guerres et entreprinses que le duc Charles fait en Allemaigne et le siege qu'il mist devant Nuz.

Le duc de Bourgongne estoit retourné en son pays... (f° 101).

[XIX] — Icy parle des practiques que le Roy menoit contre le duc de Bourgongne et de la guerre qu'il luy feit en Picardie pendant que led. duc estoit empesché au siege de Nuz.

Estant en ceste obstination, lui sourdoit guerre... (f° 104 v°).

[XX] — Icy parle de monsgr. le Connestable qui ia estoit en grand suspicion et deffiance de tous les deux costez tant du Roy que du duc, et ce qui luy advint en ce temps que le duc de Bourgongne tenoit le siege devant Nuz.

Vous avez ouy comme messire Jacques de Sainct-Pol... (f° 107).

[XXI] — Icy retourne à parler du siege de Nuz et de l'appointement qui fut faict entre l'empereur et ledict duc de Bourgongne.

Depuis que j'ay commencé à parler de Nuz... (f° 108).

[XXII] — Comment le Roy Edouard d'*Angleterre passa* en France et descendit à Calaix pour faire la guerre au Roy et de ce qui en advint.

Le Roy Edouard estant à Douvres... (f° 110).

[XXIII] — Comment la paix fut traictée entre le Roy et le Roy d'Angleterre.

Comme vous avez ouy, nos ambassadeurs... (f° 115).

[XXIV] — Icy parle de monsgr le Connestable, et comme il envoya devers le Roy, adverty de l'appointement qui se traictoit entre le Roy et le Roy d'Angleterre.

Monsgr le Connestable se commenca... (f° 116).

[XXV] — *Comme* le duc de Bourgongne adverty de cest *appointement* qui se traictoit, vint en grant dilligence devers le roy d'Angleterre pour le cuyder empescher.

Nostre matiere d'Angleterre estoit ia accordée... (f° 117 v°).

[XXVI] — Icy commence à parler de la veue du Roy et du roy d'Angleterre qui fut à Pequigny.

Le roy d'Angleterre pour conclure ceste paix... (f° 118).

[XXVII] — Comment monsgr. le Connestable envoya devers le roy d'Angleterre pour le desmouvoir de faire le dict appoinctement avecques le Roy.

Vous avez ouy comment ceste treve desplaisoit... (f° 119).

[XXVIII] — Icy recommance à parler de la veue des deux Roys.

Vous oyez comme ces Angloys se festoyoient... (f° 119).

[XXIX] — Comme apres la veue des deux Roys de France et d'Angleterre, le Roy se retire à Amyens, et des choses qui survindrent.

Ainsi comme le Roy se retira... (f° 123).

[XXX] — Comme le Roy après avoir appoincté avecques le Roy d'Angleterre, traicta appoinctement avecques le duc de Bourgongne pour avoir paix de tous costez.

Passez que furent les Angloys... (f° 126).

[XXXI] — Comment il fut conclud entre le Roy et le duc de Bourgongne de la mort et deffaicte de monsgr. le Connestable, et comme il fut prins et mys es mains du Roy, et son procès faict à Paris.

La treve conclue, se remist avant... (f° 127 v°).

[XXXII] — Icy parle l'acteur de ce que feit le duc de Bourgongne après la mort du Connestable estant en treves avecques le Roy, et comme toutes choses luy survindrent contraires et tumba en adversité, depuis la delivrance qu'il feit du Connestable par dessus son sauf conduyt et son seel ; et des occasions dont proceda la guerre que ledit duc eut aux Suysses, dont advindrent les batailles de Granson et de Morat.

Dieu luy prepara ung ennemy de bien petite force... (f° 131 v°).

[XXXIII] — Icy parle de la bataille de Granson et comme le duc de Bourgongne y fut deffaict.

Après que led. duc eut rompu aux Suysses... (f° 134).

[XXXIV] — De ce qui advint après la bataille de Granson, et comme le Roy adverti de ces nouvelles conduisyt saigement ses affaires.

Or fault maintenant veoir comment... (f° 135 v°).

[XXXV] — Comment le duc de Bourgongne rassembla gens et recommenca la guerre aus dictz Suysses et alla assieger Morat.

Pour revenir aud. duc de Bourgongne... (f° 138 v°).

[XXXVI] — De la bataille de Morat ou le duc de Bourgongne fut deffaict des Suysses pour la seconde foys.

Passé que fut led. duc de Lorrayne... (f° 139 v°).

[XXXVII] — Icy parle des choses qui advinrent apres la bataille de Morat, et comme le duc de Bourgongne se saisit

de la personne de madame de Savoye, et comme le Roy son frere l'en delivra.

Ceste adventure desespera fort... (f° 140 v°).

[XXXVIII] — Icy parle comment le duc de Lorraine qui avoit esté chassé de son pays par le duc de Bourgongne, voyant led. duc de Bourgongne en grandz affaires pour ces deux batailles qu'il avoit perdues, entreprint de reconquerir led. pays de Lorraine, à l'ayde des Suysses et de la *faveur et* ayde secrette que le Roy lui faisoit, et comme ledit duc de Lorrayne reprint Nancy.

Pendans ces six sepmaines ou environ... (f° 143).

[XXXIX] — Comment le duc de Bourgongne adverty de la prinse de Nancy, que le duc de Lorraine avoit faicte sur luy, meist le siege devant lad. ville de Nancy pour la reprendre, et des choses qui advindrent durant led. siege.

Ledit duc de Bourgongne se mist encores... (f° 144).

[XL] — Icy commence à parler de la bataille de Nancy et comme le duc de Bourgongne y fut deffaict et tué.

Ledit duc de Bourgongne adverty... (f° 150).

[XLI] — Comment le Roy fut adverty de la mort du duc de Bourgongne, et comme led. seigneur se conduysit après la mort dud. duc.

Pour tousiours continuer ma matiere... (f° 152 v°).

[XLII] — Comment le Roy retira en son service mgr. des Cordes, et comme par son moyen il recouvra les villes d'Arras, Hedin et Boulongne.

Led. seigneur des Cordes se tenant... (f° 161 v°).

[XLIII] — Icy parle de l'auctorité que prindent les Gantois de vouloir gouverner les affaires de leur princesse, après la mort du duc Charles de Bourgongne. Des mutineries et oultraiges desd. Gantoys, et de la mort du chancellier de Bourgongne et seigneur de Humbercourt quilz feirent mourir.

Pour l'heure de ce siege d'Arras estoist... (f° 163 v°).

[XLIV] — Comment en ce mesme temps le Roy avoit armée en la duché de Bourgongne, et comme il la conquist par le moyen du prince d'Oranges.

Cependant que le Roy mectoit les villes... (f° 168 v°).

[XLV] — Icy retourne à parler des Gantoys.

Après que ceux de Gand eurent prins... (f° 169 v°).

[XLVI] — Icy parle l'acteur comme les guerres et divisions sont ordonnées et permises de Dieu pour la malice des gens, et principallement pour la correction des mauvais princes. Et allegue plusieurs choses singulieres et dignes d'estre leues et entendues touchant l'estat desd. princes et de leurs seigneuries.

Au fort, il me semble que Dieu n'a créé... (f° 170).

[XLVII] — Icy retourne l'acteur à sa matiere, et parle comment le duc de Gueldres pour lors chef des Flamens fut tué devant Tournay, et lesditz Flamens mys en fuytte par les Françoys qui estoient dedans led. Tournay (1).

Il est donc temps que je revienne... (f° 181).

[XLVIII] — Icy parle comment le Roy se conduysoit avec les Angloys durant le temps qu'il faisoit la guerre es pays de madamoyselle de Bourgongne, pour garder qu'ilz ne luy empeschast *(sic)* son entreprise.

Ceulx qui verront ces memoires.. (f° 181 v°).

[XLIX] — Comment plusieurs traictez de mariage se pourparloyent pour madamoyselle de Bourgongne et comme finablement le mariaige d'elle fut faict avecques Maximilian, filz de l'empereur.

Ainsi comme devant ay dit, alloyent... (f° 185 v°).

(1) Le récit de la mort du duc de Gueldres a été déplacé par Sauvage. La place que lui assigne ce chapitre de notre manuscrit correspond, dans l'édition Dupont, à la fin du chapitre XX du livre V. Au lieu de le donner en cet endroit, f° xcviii v°, Sauvage le transporte plus haut, f° xcii v° (liv. V, chap. XVII). Voir, au sujet de cette transposition, Mlle Dupont, t. II, p. 130, 163 et 164.

[L] — Icy retourne à parler des guerres que le Roy faisoit au pays de Bourgongne, et comme finablement fut led. pays conquis et totallement mys en l'obeissance du Roy.

En Bourgongne se faisoit tousiours la guerre... (f° 190).

[LI] — Icy parle l'acteur comme il fut envoyé par le Roy à Florence, pour cause d'ung debat qui estoit entre la maison de Medicis et celle de Pacis.

Le different par lequel m'envoyoit le Roy... (f° 193 v°).

[LII] — Icy retourne à parler des affaires du Royaume et de la journée de Guynegate.

Ie trouvay ung peu le Roy nostre maistre envieilly... (f° 195).

[LIII] — Comment après la journée de Guygnegate le Roy se delibera d'avoir paix avec l'archeduc d'Autriche et la princesse de Bourgongne sa femme, et des moyens qu'il commenca pour traicter le mariage de monseigneur le Daulphin et de madame Marguerite fille des dessusditz.

Dès ceste heure là delibera de traicter paix... (f° 196 v°).

[LIV] — Comment le Roy tumba en une griefve maladie dont il perdit la parolle et congnoissance pour un temps.

Durant ce temps qui est l'an quatre cens lxxix... (f° 197 v°).

[LV] — Comme le Roy estant en chemin pour aller à Sainct-Claude eut nouvelles de la mort de la princesse de Bourgongne femme de l'archeduc d'Autriche, et comme il persevera à traicter le mariage de monsgr. le Daulphin et de madame Marguerite de Flandres.

Audict lieu de Beaujeu, receut lectres... (f° 200).

[LVI] — Comment le Roy au retour de son voyage de Sainct-Claude s'en alla à Tours logez au Plessis, aggravé de maladie où peu de gens le veoyent, et les suspicions et crainctes où il entra en la fin de ses jours se voyant maladif et de la facon comme il se contint audit Plessis.

Le Roy retourna à Tours et s'enfermoit... (f° 200 v°).

[LVII] — Comment le mariage fut traicté et conclud de monsgr. le Daulphin et de madame Marguerite de Flandres et comme elle fut amenée en France.

Pour retourner au principal de nostre propoz... (f° 204).

[LVIII] — Icy retourne à parler du Roy qui estoit au Plesseiz fort mal de sa personne, et comme il envoya querir monseigr le Daulphin son filz, pour le veoir et parler à luy, et comme il envoya querir la saincte ampolle à Reims.

Or doncques accomply ce mariage, de Flandres... (f° 207).

[LIX] — Comment le Roy tumba malade de la maladie dont il mourut. Des choses qu'il ordonna en sa maladie, et de son trespas. Avec aucuns notables incidens que faict l'acteur, bien dignes d'estre leuz et entenduz.

Bientost après que le Roy eut parlé... (f° 209).

Les Miniatures

Le texte de notre manuscrit est ce qu'il contient éminemment de plus précieux. Par un second bonhenr qui l'a peut-être fait, parfois, plus apprécier que le premier, le volume renferme quatorze miniatures qui l'illustrent splendidement.

Ces miniatures, remarquables par leur grandeur, le sont beaucoup plus par leurs qualités. L'auteur y a déployé une grande richesse de coloris ; ses couleurs cependant sont criardes et heurtées : son pinceau est loin d'égaler en finesse et en bon goût celui du peintre du n° XVII. En général, les scènes, toutes à nombreux personnages, sont harmonieusement agencées. Il y règne de la variété, de la vie, de l'animation. Ce n'est pas que le dessin soit irréprochable. A côté de personnages dont les mouvements sont pleins de nature et de souplesse, s'en trouvent d'autres raides, compassés, défigurés par des contorsions, qui sentent le convenu plutôt que le naturel.

L'artiste réussit encore à rendre les personnages vus de face, des trois quarts, de profil ; quant aux personnages vus de dos, c'est son écueil. Il ne sait peindre leurs figures que de

profil : ce qui les met dans des positions gauches et, aussi, cruelles. Combien serait à plaindre le sort des malheureux condamnés à tourner la tête, un seul instant, aussi affreusement que le font, pour des siècles, mais en peinture, le duc de Bretagne dans la première miniature, un cavalier de la cinquième, et plusieurs conseillers de Louis XI, dans la sixième. Le supplice de Thésée, condamné à être éternellement assis, ce qui est encore une position commode, ne serait rien en comparaison d'une pauvre victime d'une pareille contorsion à perpétuité.

Cette incapacité de peindre, autrement que de profil, les têtes des personnages vus de dos, produit aussi un effet des plus disgracieux dans la neuvième miniature : l'assault de Beauvais. A la porte de la ville, près des canons braqués sur elle, on remarque deux personnages irréprochables, ou à peu près, des pieds jusqu'au cou. Mais, à l'encontre du vers d'Horace, c'est la tête qui *desinit in piscem*. Des casques, dont on n'aperçoit que le fond et qui sont représentés par des cercles concentriques, ont un fort aspect de macarons. Il en sort, sur le côté, des profils qui donnent à ces personnages un air étrange. L'artiste aurait mieux fait de les représenter comme son pinceau savait le faire, la tête vue de derrière et complètement tournée.

L'anatomie est aussi un des côtés faibles de nos miniatures. Dans la plupart de ces scènes, où l'on ne voit que gens bardés d'or ou d'acier, que des princes aux amples vêtements, il n'y a guère de place pour elle. Mais, dans les scènes de carnage, dans les mouvements qui mettent à nu particulièrement les genoux, on constate, jusque chez l'artiste, le défaut de la cuirasse. Les extrémités des os sont accusées par de fortes nodosités. Il est tel ou tel soldat des septième et neuvième miniatures dont on croirait les genoux désossés.

L'expression des physionomies est parfois expressive, mais le plus souvent elle est banale. L'artiste a eu à mettre en scène de grands personnages historiques : Louis XI, le roi Edouard d'Angleterre, Charles-le-Téméraire, les ducs de Berri, de Bretagne, de Bourbon, le sire d'Albret, le connétable de Saint-Pol, et autres princes célèbres. Il semble leur avoir donné des figures quelconques, soit qu'il n'ait pas visé à faire leurs

portraits, soit qu'il n'y ait pas réussi. Quelques-uns de ces portraits sont connus par ailleurs. On pourrait comparer par exemple les portraits authentiques de Louis XI et de Philippe de Commynes (1) avec ceux de nos miniatures. Comme ils ne se ressembleraient pas entre eux, il en faudrait conclure que l'un des deux n'a jamais ressemblé au personnage que l'artiste a voulu représenter.

Cependant, à l'examen détaillé, des physionomistes pourraient peut-être parfois démêler dans ces portraits quelques vagues traits de ressemblance. L'artiste a pu traiter les personnages comme les villes : par à peu près.

Il a certainement voulu nous donner une idée de Paris en entassant dans les remparts de la ville : *la Cathédrale, le Temple, la Sainte-Chapelle, la Bastille* et probablement *la Tour Saint-Jacques*. Mais les tours de la Cathédrale ressemblent plus à un monument italien qu'à un monument gothique; on aurait tort de prendre sa miniature de Paris pour une photographie.

Il est à croire que, dans ses reproductions de Beauvais, de Calais, de Liège, les gens du pays reconnaîtraient encore quelque chose. C'est un point que nous leur laissons à examiner.

Si les traits de la physionomie ne sont pas ceux de ces personnages, on peut croire, ce qui est encore quelque chose, que les armures sont bien d'eux.

Notre manuscrit, comme nous l'établissons plus haut, ayant été fait vers la fin du XVe siècle, est contemporain des événements qu'il raconte. L'artiste avait sous les yeux ces costumes, ces armures : il avait pu connaître ceux qui les revêtaient. Il est certain que pour donner à son travail une plus grande vérité historique, il a fait certaines recherches. Cette préoccupation de la vérité se trahit, non seulement dans le soin avec lequel il a voulu rendre la physionomie de la ville de Paris, mais encore dans celui avec lequel il a armorié les armes des principaux acteurs des scènes qu'il peint.

(1) L'artiste a eu souvent à peindre la figure de Louis XI, il se peut que, sur le nombre, il en ait reproduit les traits une fois ou l'autre. Le portrait de Philippe de Commynes, d'après un dessin contemporain, a été publié par le bibliophile Jacob. *Sciences et lettres au Moyen âge et à la Renaissance*, p. 530. Paris, 1877.

Ces armoiries sont presque toujours de la plus grande exactitude. Nous les blasonnons par le détail dans la description de chaque miniature. On verra qu'elles ont été étudiées très particulièrement, et que si, dans une ou deux circonstances, on remarque quelque divergence entre celles que donne notre manuscrit et celles que les armoriaux attribuent à ces personnages, il y a lieu d'enquérir, comme c'était autrefois l'office du *Roy d'armes*, pour s'assurer si, dans les divergences du manuscrit, il n'y a pas quelque chose de voulu.

Les armoiries des personnages secondaires ne sont pas, il est vrai, reproduites avec ce même souci de la vérité. Quelques-unes nous semblent un peu fantaisistes. Si nous les blasonnons comme les autres, c'est pour permettre à des familles, qui savent par ailleurs que certains de leurs membres ont été mêlés à ces événements, de trouver, dans nos descriptions, une confirmation de ce fait. Mais, si l'artiste n'a pas cru devoir étendre à tous les personnages secondaires ce qu'il faisait pour les principaux, on n'en doit pas moins conclure que ses miniatures, pour ne pas contenir toute la vérité, en contiennent une grande part.

Ceux qui étudient les costumes et les armures de chaque époque trouveront des détails nombreux et variés. En examinant toutes les formes si diverses des coiffures de tous ces personnages : heaumes avec ou sans visière, salades, etc., toques de hérauts, mortiers de chanceliers ou de présidents de cours, chapeaux plats à bords échancrés ou non, bonnets ronds et capotes de dames, Aristote aurait été des plus documentés pour son fameux chapitre *des chapeaux*.

Ces personnages, armés de pied en cap, nous montrent tous les détails de leur armure : cuirasses, brassards, cubitières, cuissarts, grèves, solerets et tous leurs accessoires.

Parmi les armes offensives, on remarque des lances, des piques, des hallebardes, des haches d'armes, des épées à une ou deux mains, des mousquets, des canons.

Les formes des enseignes sont représentées par la bannière carrée, toujours raide, et par le guidon dont « la pointe à deux queues » flotte toujours au vent.

Notre manuscrit ne nous offre pas que des scènes de guerre.

Certaines miniatures mettent sous nos yeux toute la majesté des Conseils d'Etat. La première et la sixième nous montrent Louis XI ; la huitième et la dixième, le duc de Bourgogne, au milieu de leur cour ou de leurs conseillers ; la treizième nous montre un mariage princier; enfin la quatorzième nous fait visiter un roi sur son lit de mort.

On voit tout l'intérêt historique que présentent ces miniatures. Elles constituent un véritable musée d'archéologie où l'on retrouve, en une reproduction qui les date avec précision, tous ces objets divers qui composaient l'ameublement, le costume, l'armure de nos ancêtres, et que les musées ont pour objet d'arracher à la destruction et de conserver pour les yeux de la postérité.

Nous ne parlons pas ici de l'intérêt de curiosité qu'ont pour tout le monde des images peintes. Les couleurs donnent aux objets et aux scènes une si grande intensité de vie, que non seulement des enfants, mais encore des grandes personnes, arrêteront plus longtemps leurs regards sur des images d'Epinal que sur les chefs-d'œuvres de la gravure, et que la beauté du coloris fera passer sur l'imperfection du dessin.

Or cette beauté qui, dans les miniatures, consiste dans la vivacité, dans la fraîcheur, dans la variété, dans le contraste des couleurs se retrouve partout dans notre manuscrit.

Le coloris ou l'or et le rouge dominent sur d'autres couleurs moins vives qui les font ressortir, est de la plus grande richesse. Ces couleurs sont aussi vives que si elles venaient d'être appliquées.

De toutes ces couleurs, il n'en est qu'une qui ait été altérée : l'argent. Il a une tendance marquée à tourner au noir et n'a que trop souvent suivi cette tendance. Dans les armoiries où il est employé comme émail, il ressemble plutôt au sable qu'à l'argent. Les trois coquilles des armes de Philippe de Commynes, l'engrelure des armes du seigneur d'Orval, les lions des comtes d'Armagnac, à la première miniature, sont noirs au lieu d'être blancs. Preuve qu'il est possible de changer du blanc au noir.

Par suite du procédé défectueux de son application, cette couleur a aussi altéré les couleurs voisines; elle fait, par exemple, passer au noir les lions de *gueules* des armes du comte

d'Armagnac et du connétable de Saint-Pol. Elle agit même sur le folio voisin, comme on peut le constater dans la première miniature où l'on trouve, reportées sur le folio blanc qui la recouvre, les différentes parties argentées dont nous venons de parler (1).

Du reste, l'artiste semble avoir eu conscience des conséquences de l'emploi de l'argent dans les miniatures. Prodigue d'or, il ménage le métal inférieur. Il ne l'emploie que lorsqu'il y est obligé par la nécessité de reproduire exactement des armoiries importantes. Mais il le délaisse s'il n'a à peindre que des armoiries de personnages secondaires ; à la deuxième miniature, f° 7 v°, il se contente en trois circonstances de peindre en blanc des croix qui devraient être d'argent.

C'est ainsi que notre monométalliste exclut l'argent du plus grand nombre de ses miniatures, tandis que, dans toutes, c'est une véritable débauche d'or.

Toutes ces miniatures sont encadrées dans une riche ornementation Renaissance dont les détails varient avec chacune d'elles.

I. — Frontispice. - La plus grande partie de la page es occupée par une scène à onze personnages : neuf des principaux acteurs qui figurent dans ces mémoires, leur historien et son secrétaire.

Au centre de la scène harmonieusement agencée, Louis XI ; de chaque côté, quatre seigneurs ayant pris part à la ligue du *Bien Public ;* au bas du trône royal, le bureau sur lequel le secrétaire de Philippe de Commynes écrit sous sa dictée.

Le roi est assis sur un trône élevé, surmonté d'un dais au fond rouge, aux pendants d'azur semés de fleurs de lys d'or, Il est en grand costume, dans toute la majesté de la pompe royale. Il porte la tunique aux plis nombreux, aux manches larges qui lui tombent sur les mains, et, par dessus la tunique, une dalmatique rouge aux manches courtes. Le manteau royal bleu, semé de fleurs de lys et doublé d'hermine, est agrafé sur le

(1) V. aussi à la douzième miniature, f° 150, le report sur l'autre folio de la bande d'argent des armes de Lorraine.

côté droit. Par dessus passe une collerette d'hermine sur laquelle brille le collier de l'ordre de Saint-Michel, qu'il a institué. La figure de Louis XI, sans barbe, ainsi que celle de tous les autres personnages de la scène, est encadrée d'une chevelure coupée au ras du cou. La tête est coiffée d'un chapeau noir, plat, aux bords larges et évasés. La couronne royale surmonte le chapeau sur lequel elle est posée à plat, au lieu de l'emboîter comme dans les miniatures suivantes. Le roi tient à la main droite le sceptre royal et, à la gauche, la main de justice.

Les quatre personnages debout à sa droite sont :

1° *Son frère, le duc de Berry* (1). Son armure est toute en acier, son casque, surmonté d'un tortil rouge et blanc, est orné d'un panache de cinq superbes plumes : il est le seul à porter panache. Sa cuirasse est couverte d'un surtout ou cotte d'armes tirant sur le violet. Sa main gauche soutient la targe armoriée de ses armes : *écartelé aux 1 et 4 de France, aux 2 et 3 de Guyenne* (de gueules au léopard d'or).

2° *Le duc de Nemours* (2), à la droite du précédent. Il est vêtu d'une armure d'or, tenant de sa main droite une lance, de sa gauche la targe armoriée de ses armes : *d'azur à trois fleurs de lys d'or,* qui est de France, *à la bordure de gueules chargée à dextre d'un lion d'argent.*

3° *François II, duc de Bretagne.* Il porte dans le dos, suspendue à son cou par un baudrier rouge, la targe armoriée de ses armes : *semis d'hermines sans nombre.* Son armure est toute en or, excepté la cotte de mailles qui est en acier. Remarquons en passant que tous les seigneurs sont armés de toutes pièces, à part les gantelets : nos miniatures ne les leur mettent aux mains qu'à la guerre.

(1) Charles de France, duc de Berry au temps de la ligue du *Bien Public,* obtint plus tard de Louis XI la Guyenne. Il mourut en 1472.

(2) Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, fils de Bernard d'Armagnac et d'Eléonore de Bourbon, comtesse de la Marche et de Castres, duchesse de Nemours, fille unique de Jacques de Bourbon II[e] du nom, comte de la Marche et de Castres. Ses armes ressemblent à celles de la maison de sa mère. Le duc de Nemours eut la tête tranchée à Paris le 4 août 1477.

4° *Le sire d'Albret* (1), près du précédent. Sa main gauche tient une lance ; son armure est d'acier. Par dessus sa cuirasse est passée une cotte d'armes armoriée de ses armes : *aux 1 et 4 de France, aux 2 et 3 de gueules plein* qui est d'Albret.

Les quatre personnages debout à la gauche du roi, sont :

1° *Le comte de Charolais*, plus tard duc de Bourgogne, *Charles-le-Téméraire*, vêtu d'une armure d'acier ; sur sa cuirasse, une cotte d'armes rouge sanglée à la ceinture par le baudrier auquel pend son épée. De sa droite, il porte une lance ; de sa gauche, il soutient la targe armoriée de ses armes : *bandé d'or et d'azur de six pièces à bordure de gueules*, qui est de Bourgogne ancien.

2° Près de lui, *le comte d'Armagnac* (2), emboîté dans une armure d'acier. Sa main gauche, appuyée sur la poignée de son épée, passe sous la targe armoriée de ses armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules, aux 2 et 3 de gueules au léopard-lionné d'argent.*

3° Au-dessous, près du roi, *le duc de Bourbon* (3), portant par dessus son armure d'acier une cotte d'armes bleue, doublée en rouge et chargée de son écusson : *de France au bâton de gueules.*

4° *Le comte de Saint-Pol* (4), connétable de France. Il est entre le duc de Bourbon et la bordure. Son armure est toute en or,

(1) Charles IIe du nom, sire d'Albret, mort en 1471. Il était fils de Charles Ier qui, en 1389, obtint du roi Charles VI, son cousin, la permission pour lui et ses descendants d'écarteler ses armes de celles de France.

(2) Jean V, comte d'Armagnac, tué à la prise de Lectoure, le 5 mars 1473. Palliot blasonne ainsi les armes d'Armagnac : *écartelé au premier et quatrième d'or, au lion de gueules, au deux et trois, de gueules au léopard-lionné d'or* (autres disent *d'argent*) *armé et lampassé d'azur* ; (*op. cit.*, p. 559). Les métaux des armes, dans notre miniature, sont bien d'argent et non d'or. L'argent ayant altéré les couleurs qui le touchent, nous ne distinguons aucune trace de l'azur dont devrait être armé le léopard-lionné.

(3) Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, connétable de France de 1483 à sa mort arrivée en 1488.

(4) Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, 1465-1475. Il eut la tête tranchée à Paris le 19 décembre 1475.

y compris la cotte de mailles. Sa main droite est appuyée sur l'épée de France engaînée dans un fourreau d'azur semé de fleurs de lys. Son bras droit passe sous une targe armoriée de ses armes : *d'argent au lion de gueules, la queue fourchue nouée et passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or*, qui est de Luxembourg. L'altération que l'argent a fait subir au rouge ne permet pas de distinguer la croix d'or dont le connétable de Saint-Pol brisait, en l'épaule du lion, les armes de sa maison (1).

Aux pieds du roi, Philippe de Commynes, assis sur un banc, le bras gauche appuyé sur un bureau couvert d'un tapis vert, dicte ses *Mémoires* à son secrétaire debout, tout vêtu de noir. Sur le côté du bureau, est fixé un écusson portant *de gueules au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent, deux en chef une en pointe*. Ces armes sont celles de Philippe de Commynes. Nous ferons remarquer qu'elles ne sont pas en tout absolument semblables à celles que Palliot donne soit à sa maison, soit à notre auteur en particulier. D'après Palliot, en effet, « de la Clite, seigneur de Commynes en Flandres, portoit *de gueules au chevron d'or accompagné de trois coquilles du mesme*. Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, et sénéchal du Poitou, qui a écrit l'histoire du Roy Louis XI, portoit de mesme à la bordure d'or » (2). Sur notre écusson, il n'y a pas trace de bordure d'or, et les coquilles sont d'argent.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit plus haut des armes que l'on remarque au bas de la miniature, et qui nous ont servi à dater le manuscrit, p. 456 et 477.

II. — Bataille de Montlehéry. 0.19 sur 0.22. (f° 7 v°).

Les deux armées sont si près l'une de l'autre que la tête du cheval de Louis XI touche la tête du cheval de Charles-le-Téméraire, et que les deux bêtes semblent prêtes à s'enfoncer l'une dans l'autre le dard fixé dans le chanfrein qui protège leur tête.

(1) P. Palliot. *La vraye et parfaicte science des armoiries*, p. 474.

(2) P. Palliot, *op. cit.*, p. 166. Les armes de notre écusson ressemblent exactement à celles que cet auteur donne à *Bleugemalle* qui porte « de gueules au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent ». (*Ibidem*, p. 188).

Le roi et Charles sont armés de toutes pièces, gantelets compris. Leur armure d'or tranche sur les armures d'acier du reste des combattants. Leur casque est surmonté d'un riche panache qui se développe en crête de coq : celui du roi est orné de la couronne royale, celui du comte de Charolais semble l'être d'un tortil noir et or.

Louis XI tient à la droite son épée dressée perpendiculairement, et à la gauche une targe aux armes de France. Son cheval blanc est protégé à la tête par le chanfrein, et sur le dessus du cou par un manefaire d'acier. Sa housse cache un gorgerin, les rênes sont d'azur fleurdelisé.

Aux côtés du roi, sur un cheval noir, se trouve son porte-bannière, qui, de sa main droite, tient la bannière aux armes de France, et, de sa gauche, une targe de gueules à la croix d'argent cantonnée à ce qu'il semble de huit chevrons d'or (1). Son casque est d'or, le reste de son armure est d'acier. Sa cuirasse est couverte d'une cotte d'armes verte. Près de la bannière royale s'en dresse une autre de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre étoiles d'or. Au-dessus de l'armée, flotte au vent un guidon rouge au semis de croix d'argent sur lequel brille un soleil d'or flamboyant.

Charles-le-Téméraire se dresse sur son étrier, dans l'attitude de l'attaque. Sa gauche tient sa targe aux armes de Bourgogne ancien ; sa droite brandit son épée légèrement inclinée vers sa tête. Son cheval noir, est, comme celui de Louis XI armé d'un chanfrein auquel est fixé un long dard, du manefaire et du gorgerin. Cette dernière partie de l'armure est seulement accusée par une housse rouge, semée des briquets de Bourgogne, et fendue sur le flanc.

Derrière lui, sur un cheval couvert d'une housse violette, se tient son porte-bannière, le bras gauche passé dans une targe

(1) Les armoiries de quelques targes, guidons et cornettes nous semblent être de pure fantaisie. Nous en avons inutilement cherché plusieurs dans P. Palliot. Les pièces qui les composent sont parfois difficiles à déterminer. Nous les décrivons simplement sans y attacher plus d'importance que l'auteur de la miniature semble en avoir attaché lui-même quand il s'est trouvé en présence des personnages secondaires.



ovale d'or plein : sa cotte d'armes, sa selle et les rênes de son cheval sont bleues. Il joint un seigneur dont la targe échancrée porte *de gueules au lion d'or*, à la queue retournée en dehors comme celle d'un léopard, et un autre dont la targe ovale est de sinople à des ondulations indéterminées d'or.

Avec la bannière de Charles, se dressent en l'air une autre bannière de gueules à la croix de Bourgogne ou de Saint-André, cantonnée de quatre points (?) d'or, un guidon noir à la même croix de gueules, et un second guidon rouge chargé de deux léopards d'or.

A part le roi, Charles-le-Téméraire et leurs porte-bannières, tous les combattants semblent à pied. Les chevaux du roi et de Charles sont seuls bardés. Les cavaliers portent de longs éperons dorés à molettes.

L'armée du roi est en pleine campagne ; celle du comte de Charolais, entre deux villes ou bourgades, avec tours, qui semblent représenter Longjumeau et Montlehéry. La première n'est armée que de lances, la seconde a, en plus, à une aile, un canon, et, au centre, trois autres braqués sur les Français. C'est sans doute par oubli que l'artiste a omis les canons de l'armée royale. Commynes, dans le récit de la bataille, raconte expressément que « se tirèrent plusieurs coups de canons qui tuèrent des gens d'un costé et d'autre ».

III. Arrivée du comte de Charolais et de son armée devant Paris. 0.190 sur 0.215 mil. (f° 19).

L'armée des seigneurs a passé un pont à la tête duquel on voit une porte fermée flanquée de deux tours. En marche vers la capitale, elle est parvenue devant la Bastille, dont le pont-levis est relevé sur une douve remplie d'eau. Le comte de Charolais ferme la marche. Il est vu de dos, comme le reste de sa troupe, à l'exception de quatre seigneurs tournés, de droite et de gauche, vers lui.

Charles-le-Téméraire a son armure d'or, sa lance à la main droite, sa targe armoriée à la gauche. Son cheval est couvert d'une housse rouge, semée de flammes d'or. Il n'en paraît que les quatre pieds et la queue, dont l'extrémité sort de dessous la housse.

A sa droite, vu de flanc, son porte-bannière, monté sur un cheval noir couvert d'une housse d'or, porte une armure d'acier, une cotte d'armes bleue et une targe violette ornée d'un lion d'or. A sa gauche, un autre personnage, monté sur un cheval blanc couvert d'une housse bleue, porte sur son armure d'acier une cotte d'armes d'or, et tient à la main une targe verte, ornée d'un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'or.

La troupe est dominée par un guidon rouge et deux bannières, l'une aux armes de Bourgogne, l'autre de sable au soleil flamboyant d'or. A sa droite, près de la Bastille, une tente blanche et une verte. A sa gauche, près de la Seine, une autre tente blanche et deux violettes : de la blanche, qui s'entrouvre, sort une autre troupe de combattants. A droite de ce second campement, cinq canons semblent braqués contre la Bastille ou contre la porte de ville; un peu au-dessus, quatre autres braqués contre les remparts de Paris.

Le fond de la miniature représente la capitale. Malgré les inexactitudes de détail, on y devine, entassés les uns près des autres, plusieurs de ses monuments : la Cathédrale, la Sainte-Chapelle, le Temple, la Tour Saint-Jacques. La Bastille ressort complètement en dehors des remparts. A sa gauche, une porte de ville vers laquelle les assaillants dirigent l'attaque. A sa droite, du côté du Temple, une autre porte donnant dans les champs.

IV. — Traité de Conflans. 0.190 sur 0.220 mil. (f° 32 v°).

Louis XI, le casque surmonté de la couronne royale, frappe dans la main droite du comte de Charolais. Les deux princes sont vêtus d'une armure toute d'or, à part leur cotte de maille : Louis XI porte, par dessus sa cuirasse, une cotte d'armes, formant un simple plastron, aux armes de France; celle de Charles est rouge, semée de flammes.

La suite de Louis XI est formée de cinq personnages revêtus, l'un, d'une armure d'or avec un casque sans visière; les quatre autres, d'armures d'acier, recouvertes de cottes d'armes violette, rouge et verte.

La suite de Charles-le-Téméraire est composée de trois seigneurs vêtus d'une armure d'acier, recouverts de cottes

d'armes, l'une d'or, l'autre violette et l'autre bleue. Ces trois seigneurs, ainsi que Charles, ont sur leur casque une couronne d'or à huit fleurons, ou grosses perles (1), directement posés sur le cercle. Aucune armoirie ne les désigne ; on peut cependant voir en eux les alliés de Charles : le duc de Berry, le duc de Bretagne, et, bien que la couronne semble ducale, le comte de Saint-Pol, qui devint, dans cette circonstance, connétable de France.

La scène a lieu devant un château, entouré de grands bois, et qui doit être le château de Vincennes. D'après le texte de Commynes, en effet, « il fut dit que le lendemain le roy se trouueroit au chasteau de Vincennes et tous les seigneurs qui avoyent à luy faire hommaige... Lendemain se y trouva le roy et tous les princes sans en faillir ung... Là fut le lieu ou se feist le traicté de la paix ». (f° 33).

V. — Siège de Liège par le duc de Bourgogne. 0.190 sur 0.210 mil. (f° 36).

L'armée du duc de Bourgogne est devant la ville, près de son campement désigné par deux tentes. Le duc et un seigneur, près de lui, sont vêtus d'une armure d'or. Il est reconnaissable à la targe armoriée de ses armes et à la housse de son cheval (1), semée de briquets et de flammes. Son porte-bannière, monté sur un cheval blanc, porte une targe verte aux ondulations d'or, chargée d'un lambel ; un autre seigneur, une targe violette chargée d'un lion d'or. Devant la troupe du duc, cinq canons sont braqués sur la ville.

Au-dessus de cettre troupe, en arrive une autre ayant à sa tête un fifre et un tambour. Plus haut, une autre troupe armée de lances, dominée par une bannière violette chargée de deux léopards d'or et par un guidon noir orné de flammes, passe devant un autre campement désigné par trois tentes, devant lesquelles trois autres canons sont aussi braqués contre la ville.

(1) Charles-le-Téméraire n'était pas encore duc de Bourgogne. Il porte cependant la couronne ducale à huit fleurons. Dans la deuxième miniature, l'artiste n'avait posé sur son casque qu'une simple *torque*, sorte de tortil noir et or.

A gauche de la miniature, arrive, fifre et tambour en tête, une troisième troupe armée de mousquets, de lances et de hallebardes. Elle est commandée par un seigneur à cheval, dont le casque est orné d'un panache, et dont la targe porte de gueules au lion d'or. Un personnage à pied, au chapeau orné d'une plume blanche, porte une enseigne rouge ornée de briquets et de flammes et d'un cœur séparant les syllabes LE DO.

La ville de Liège, contre laquelle se réunissent les diverses troupes, présente un amas de monuments resserrés par ses remparts et leur douve remplie d'eau.

L'ensemble de la scène est très animé. On y sent le mouvement des troupes en marche. Plusieurs personnages ont un regard et un geste qui parlent. L'école flamande n'aurait pas dédaigné l'attitude naturelle des joueurs de fifre et de tambour.

VI. — TENUE DES ETATS A TOURS. 0.200 sur 0.230 mil. (f° 66 v°).

La scène se passe en avril 1470. Louis XI est assis sur son trône en forme de pliant, les pieds appuyés sur un coussin bleu, vêtu comme dans la première miniature, avec les différences suivantes : sa tunique est d'or ; il tient son sceptre à la main gauche et ne porte pas de main de justice ; sa couronne royale, au lieu d'être posée simplement sur son chapeau, l'embotte ; le trône, est détaché complètement du dais qui l'abrite, son dais, les bancs et le reste de la salle est tout tendu de bleu semé de fleurs de lys d'or.

Cinq personnages, trois à droite, deux à sa gauche portent, sur d'amples tuniques aux larges manches, un manteau rouge ou violet agrafé, comme celui du roi, sur l'épaule droite, et doublé de blanc, sans les mouchetures d'hermine. Trois d'entre eux portent, à droite ou à gauche une sorte d'aumônière d'or. Tous les cinq sont coiffés d'un mortier de toile d'or, bordé et rebrassé d'hermine ; mais la bordure, au lieu d'être appliquée contre la calotte, s'en évase légèrement. Celui de gauche doit être le chancelier, puisqu'il en occupe la place, à gauche près du roi.

Les autres personnages sont vêtus de costumes de formes et de couleurs différentes. Le clergé est en barrette, on y distingue

trois personnages, deux en soutanes rouges, un en soutane violette : tous les trois ont le rochet aux manches serrées, et un petit manteau jeté simplement sur les épaules, sans être agrafé par devant. Des autres personnages en barrette, on ne voit que le haut du manteau complètement fermé.

Au bas de la miniature, assis et groupés les uns près des autres, conversent d'autres personnages que leur coiffure, différente de celle du clergé, permet de ranger parmi la Noblesse ou le Tiers Etat. D'autres ont un chapeau de même forme, mais noir. D'autres enfin ont une coiffure analogue, mais dont les bords échancrés sur le devant, sont retenus par des liens noirs qui devaient servir de jugulaire lorsqu'on rabattait les bords sur les oreilles. Plusieurs de ces coiffures sont ornées, comme celle du roi, d'une sorte de cocarde en or.

Sur les trente-trois personnages, deux seuls portent la barbe. Tous les autres, non seulement ecclésiastiques, mais encore laïcs, à commencer par le roi, sont complètement rasés.

Au haut de la miniature, en perspective par dessus les tentures de la salle, la campagne avec des tours et châteaux et une armée en marche commandée par deux hommes à cheval.

Cette miniature présente un grand rapport avec celle dans laquelle Jean Féron présente à Henri II son *Blason d'armoiries*, et qui a été reproduite par le bibliophile Jacob. *(Sciences et Lettres au Moyen âge.* Firmin Didot, 1877, p. 351).

VII. — Défaite du comte de Warwich par Edouard IV, 0.195 sur 0.220 mil. (f° 73 v°).

Les deux ennemis, armés de toutes pièces d'une armure d'or, fondent l'un sur l'autre, visière levée. Le roi Edouard porte sur sa cuirasse une cotte d'armes rouge à deux léopards d'or, et sur son casque, la couronne royale. Son bras droit levé brandit une hache d'armes à poignée, le gauche tient une targe d'or ornée d'une croix rouge cantonnée de flammes. La housse et les rênes de son cheval sont bleues et or, ses éperons d'or à molettes.

Derrière lui, visière baissée, un seigneur au casque d'or au reste de l'armure d'acier, sur un cheval couvert d'une

housse or et rouge, porte une targe de gueules au soleil flamboyant d'or. Son cheval et celui du roi sont les seuls des deux troupes qui soient bardés. Celui du roi porte en outre un dard fixé au milieu du chanfrein.

Derrière ce seigneur, sur un cheval couvert d'une housse rouge semée de flammes d'or, un autre seigneur à l'armure toute d'or, la visière levée, brandit une épée, et, de sa main gauche, porte une targe violette, ornée d'un personnage nu debout sur un globe, tenant lui-même à sa droite une targe d'or et à sa gauche un objet indéterminé.

Le comte de Warwich tient son épée levée au-dessus de l'épaule gauche. Son casque est orné d'une couronne d'or à neuf fleurons. Sa targe est rouge, semée de flammes d'or.

Derrière le comte, un seigneur au casque d'or, au reste de l'armure d'acier, monté sur un cheval blanc couvert d'une housse bleue, porte un guidon rouge orné d'une tête de lion arrachée d'or, et semé de flammes. Sa targe porte de gueules à la tête de méduse d'or. Il joint un autre seigneur dont la targe violette est ornée d'un lion d'or.

Les troupes sont dominées par trois bannières et deux guidons. Deux de ces enseignes se trouvent du côté du comte, deux du côté du roi, une, indécise, au milieu.

Cette dernière, à forme de bannière, est violette et chargée d'une croix d'or fleurdelisée, dans chaque coin, une fleur de lys au pied nourri. Du côté du roi, la bannière est rouge avec trois ondulations d'or ; le guidon également rouge, porte les deux léopards d'or d'Angleterre. Du côté du comte, la bannière est d'azur au soleil flamboyant d'or, et le guidon comme nous le disons plus haut.

Au bas de la miniature, trois scènes mouvementées de carnage. D'un côté, un soldat à genoux sur son ennemi terrassé, lui enfonce un poignard dans la gorge : tout près, un autre soldat, tenant son ennemi par les cheveux, continue de le frapper à la tête, d'où le sang sort déjà par deux plaies. De l'autre côté, un autre soldat est en train de tomber sous les coups de ses adversaires dont l'un tient son épée des deux mains pour lui en asséner un coup plus fortement.

A l'arrière-plan, l'artiste a relégué l'arrivée du roi Edouard

en Angleterre. Le roi est debout au milieu de sa troupe dans une nef à trois mâts, percée, sur le flanc, de deux trous. Il porte une armure d'or, une cotte d'armes de gueules aux deux léopards d'or, et la couronne royale sur son casque.

Les trois mâts sont couronnés d'une hune ronde d'où sortent comme d'une corbeille, des piques où de longs bâtons autour de deux bannières et d'un guidon. Le guidon qui flotte sur le mât du milieu et la bannière du mât de derrière, sont aux armes d'Angleterre : la bannière du mât de devant est de gueules à un objet d'or indéterminé.

VIII. — Demande en mariage de la fille du duc de Bourgogne. 0.200 sur 0.240 mil. (f° 84 v°).

Le duc de Bourgogne est assis sur un trône aux montants élevés, mais sans baldaquin. Il porte un manteau noir fourré dont les larges manches relevées au coude laissent voir les parements rouges des manches rétrécies de son pourpoint. Il est coiffé d'un chapeau noir aux bords évasés, échancrés par devant, et retenus par deux cordons noirs ; au milieu de la calotte sur le devant, un gros point d'or. Son cou est orné du collier de la Toison-d'Or.

A sa droite, côté des hommes, son conseil dont les membres sont coiffés de chapeaux rouges ou noirs et de barrettes. Le plus près de son trône, probablement son chancelier, porte un mortier bleu à bord d'hermines, et tient à la main un rouleau de papier.

A sa gauche, côté des dames, sa fille, Marie de Bourgogne accompagnée de six dames d'honneur. Elle est assise sur un siège couvert d'un tapis vert, les dames sont debout, dans une attitude modeste, les mains croisées, passées et cachées dans leurs larges manches pagode, bordées de fourrures. Le noir domine dans leurs vêtements, et la raideur dans leur attitude.

La fille du duc porte une robe d'or. Au bras, des parements verts, bordés d'or, sortent de larges manches de fourrure, et laissent échapper, par la fente du côté et autour de la main une garniture de dentelle. Elle a, comme toutes ses dames, une chevelure blonde, que l'artiste a dorée sur tranche ; et, comme la plupart, un petit bonnet rond, noir, qui ne lui couvre que le derrière de la tête, et est bordé sur le devant d'un ruban rouge

à liserets d'or garni de dentelles. Son cou est orné d'un collier d'or, et ses épaules couvertes, jusqu'à la poitrine, d'un corset noir fendu sur le devant, et bordé d'une ganse d'or. A la ceinture, un grand nœud blanc. Son maintien est d'un raide à décontenancer les aspirants les plus hardis.

C'est devant ce conseil que se présentent quatre hérauts d'armes. La toque à la main, ils fléchissent le genou devant le duc, et lui remettent les lettres des princes qui les envoient. Tous portent sur leurs cottes d'armes, au dos, à la poitrine et aux deux manches, les armes de ces princes.

Le premier est l'ambassadeur de Philibert Ier, duc de Savoie. Sa cotte est armoriée des armes de la maison de Savoie, *de gueules à la croix d'argent.*

Derrière lui, sur le même rang, viennent l'ambassadeur de René, duc de Lorraine, et de Maximilien d'Autriche. Le vêtement de ce dernier porte simplement *de gueules à la fasce d'argent.* L'écusson de l'ambassadeur de René est plus compliqué. Il porte les armes de Lorraine: *en chef des quatre royaumes :* 1° de Hongrie *fasce d'argent et de gueules de huit pièces ;* 2° de Naples *d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lambel de gueules ;* 3° de Jérusalem *d'argent à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même ;* 4° d'Arragon *d'or à quatre pals de gueules ; en pointe des deux duchés :* 1° d'Anjou : *d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure de gueules,* et 2° de Bar (1) : *sur le tout, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent,* qui est de Lorraine.

Le quatrième ambassadeur tout seul par derrière est celui du duc de Berry et de Guyenne, frère de Louis XI. Il est armorié à ses armes *aux 1 et 4 de France ; aux 2 et 3 de gueules à un léopard d'or,* qui est de Guyenne.

IX. — Lasavlt de Beavvais. 0.195 sur 0.235 mil. (f° 92).

Tel est le titre qui se lit au bas de cette miniature, la seule qui soit ainsi expliquée par une légende.

(1) Les armes de Bar sont : d'azur semé de croix recroisetées au pied fiché d'or à deux bars adossés, de même, allumés et dentés d'argent (Palliot, 50). Le miniaturiste, effrayé de tout ce détail qui n'aurait pas tenu dans le peu de place dont il dispose, n'a représenté que les deux bars adossés et, dans le champ, quelques croisettes d'or.

Un personnage, armé de toutes pièces d'une armure d'or, se présente devant la ville qu'il se contente de regarder et dont il est séparé par un ruisseau. Il porte à la main droite un guidon rouge semé de flammes et orné d'un écusson d'azur plein, sur lequel l'artiste semble avoir oublié de placer les pièces meublantes. Il est monté sur un cheval recouvert d'une housse bleue avec ornements d'or. Il est accompagné d'une trôupe armée de lances. D'après le texte de Commynes, ce doit être le duc de Bourgogne, mais l'artiste ne lui a donné aucun attribut auquel on puisse le reconnaître sûrement.

Deux canons, gardés par la troupe assiégeante, sont braqués sur la porte de ville, auprès de laquelle est engagé un combat acharné. Un pont, jeté sur la douve, permet aux assiégeants de s'approcher des fortifications : deux d'entre eux escaladent les remparts, mais restent en détresse sur leurs échelles trop courtes. Les autres, parmi lesquels un seigneur à l'armure d'or, combattent à la porte même, que les canons ont réussi à enfoncer, et à laquelle est allumé un incendie que les assiégés entretiennent en y jetant des fagots.

Cette mise en scène est l'interprétation même du texte :

« Monseigneur des Cordes assaillit d'un autre costé, mais ses eschelles estoient courtes, et n'en avoit gueres. Il avoit deux canons qui tirerent au travers de la porte deux coups seulement et y feirent un grant trou... Ceulx de monseigneur des Cordes combattoient main à main par le trou qui avoit esté faict en la porte ; et sur cela manda au duc de Bourgongne... qu'il vint... Cependant que ledit duc mist à venir, quelqu'ung de ceulx du dedans se advisa et apporta des fagotz allumez pour gecter au visaige de ceulx qui se efforczoient de rompre la porte. Tant y en misrent que le feu se print au portal et qu'il faillut que les assaillanz se retirassent jusques après que ce feu fust estainct. »

De l'autre côté de la ville, sont campées d'autres troupes dont on voit quelques tentes, et qui semblent se mettre en marche contre les Bourguignons, dont ils sont séparés par le ruisseau.

Les remparts de la ville sont vides de défenseurs. L'artiste n'a pas eu à se préoccuper d'y placer les femmes qui les défen-

dirent, ainsi que Jeanne Hachette. Commynes ne fait aucune allusion à cette défense de la ville de Beauvais par les femmes, et se contente de dire : « Me semble qu'elle fut préservée par vra (*sic*) miracle, et non autrement. » (f° 93).

X. — Le fils du duc de Gueldre ramasse le gage de bataille jeté par son père. 0.195 sur 0.250 mil. (f° 99 v°).

« Il y avoit ung jeune duc de Gueldres appellé Adolf lequel... avoit commis ung cas tres horrible, car il avoit prins son père prisonnier à ung soir comme il se vouloit aller coucher et mené à cinq lieues d'Allemaigne, sans chausses, par ung temps tres froid, et le mist au fons d'une tour où il n'y avoit nulle clarté que par une bien petite lucarne, et là le tint cinq moys dont fut grande guerre. »

Ce malheureux père, nommé Arnoul, ayant été tiré de prison, vivait à la cour du duc de Bourgogne, où il se rencontrait avec son indigne fils. « Par plusieurs fois, continue Commynes, les veiz tous deux en la chambre en grant assemblée de conseil où ilz plaidoient leurs causes, et veis le bonhomme vieil presenter le gaige de bataille à son filz. »

C'est cette dernière scène qui est ici représentée. Le duc de Bourgogne est assis sur un trône ducal entouré de gens de sa cour, debout. Au premier plan, le duc Arnoul, chevelure et barbe blanches, la main droite gantée d'un gant blanc : sa main gauche dégantée, exprime encore le geste par lequel il a jeté à terre son autre gant que ramasse son fils. Le duc de Bourgogne et les seigneurs sont coiffés de chapeaux plats à larges bords. Par-dessus leurs vêtements, ils ont passé un manteau à manches, doublé de riches fourrures très variées et reproduites avec une grande délicatesse de pinceau.

Les bords du baldaquin bleu, doublé de rouge, qui surmonte le trône ducal, ainsi que le haut de la tenture qui fait le fond de la salle du conseil, sont ornés de lettres qui ne présentent aucun sens. (LVSEAMIETOA).

XI. — Descente du Roy Edouard IV a Calais. 0.270 sur 0.250 mil. (f° 109 v°).

Au premier plan, le roi Edouard, une lance à la main gauche, debout dans un vaisseau à trois-mâts, converse avec un autre

personnage. Par-dessus sa cuirasse d'or, il porte une cotte d'armes rouge chargée, sur la poitrine et sur les manches, des deux léopards d'or d'Angleterre. Il est coiflé d'un chapeau noir, à larges, bords dans la calotte duquel s'embolte sa couronne.

Son interlocuteur porte un casque d'or, et une cotte d'armes violette, et tient au bras gauche une targe noire encadrée d'un filet et chargée d'un dragon d'or. Dans un autre vaisseau, sur la gauche, un personnage au casque et à l'armure d'or. Tous les autres personnages portent un casque et une armure d'acier.

Aux flancs du vaisseau royal, au bas du roi, est fixé l'écusson de ses armes, et, au bas de son interlocuteur, un écusson de forme ovale portant d'azur au croissant d'or accompagné de deux étoiles d'or, l'une en chef, l'autre en pointe.

Derrière le roi flotte un guidon rouge, semé de flammes et orné d'une tête de lion arrachée d'or, comme le guidon de la septième miniature. Au haut du grand mât et à l'arrière du vaisseau, la bannière royale carrée, aux armes d'Angleterre.

Le vaisseau, sur la gauche, porte à l'arrière une bannière ornée d'un soleil d'or sur fond violet. Ses mâts, comme ceux des autres, ne sont ornés que de simples flammes noir et or.

Dans un autre vaisseau, sur la droite, deux personnages portent au bras gauche deux targes armoriées : l'une de deux chevrons d'or sur fond violet, l'autre d'un objet indéterminé d'or sur fond d'azur. Les bourgeois de Calais sont sur les remparts pour recevoir le roi.

A l'arrière-plan, derrière la ville, un hérault d'armes vêtu d'une cotte d'armes semblable à celle d'Edouard, s'incline devant Louis XI, et lui remet une lettre de son roi.

Le roi de France est en grand costume royal, avec son grand manteau bleu semé de fleurs de lys d'or et doublé d'hermine, portant deux colliers d'or, et la couronne sur un chapeau noir semblable à celui d'Edouard. Le sceptre à la main gauche, il reçoit de la droite la lettre qu'on lui remet. Il est accompagné de sept personnages.

La scène que l'enlumineur place sur les bords de la mer, près de Calais, est ainsi racontée par Commynes :

« Avant que le Roy d'Angleterre montast ne partist de Douvres, il envoya devers le Roy ung seul herault appellé

Jarretière (1) lequel estoit natif de Normandie. Il apporta au Roy une lettre de deffiance de par led. Roy d'Angleterre, en beau langage et en beau stille (et croy que jamais Angloys n'y avoit mis la main) requerant au Roy qu'il lui rendit le royaume de France qui luy appartenoit. » (f° 110).

XII. — DÉFAITE ET MORT DU DUC DE BOURGOGNE. 0.195 sur 0.235 mil. (f° 150).

La miniature représente deux batailles : l'une à l'arrière-plan, sous les remparts de Nancy ; l'autre au premier plan, à quelque distance de la ville.

C'est dans cette dernière que le duc de Bourgogne est défait. La mêlée est affreuse ; le sol est jonché de morts dont on ne voit que le casque et une partie de l'armure, et de gens abattus, à la mine dolente, qu'on égorge ou qu'on perce de la lance. Dans l'angle de gauche, un soldat, à cheval sur son ennemi, lui tient le bras de la main gauche, tandis que, de sa droite, il le saigne, froidement à la gorge. Le duc de Bourgogne, culbuté en fuyant, passe par dessus son cheval blanc tombé blessé sous lui. Il est reconnaissable à son écusson suspendu à son cou, par derrière, et qui forme tuile au-dessus de sa cuirasse. Son armure est toute d'or, son casque est orné d'un panache de quatre plumes. Son pied est sorti de l'étrier. Il tourne la tête par derrière, vers un cavalier qui lève son épée contre lui.

Son armée est en déroute. Les casques, les cuirasses, les chevaux, ne paraissent que de dos. Seul, un seigneur à l'armure d'or est tourné vers les assaillants et soutient courageusement leur choc. Il est monté sur un cheval couvert d'une housse rouge semée de flammes d'or, et porte au bras gauche une targe ovale d'azur au lion d'or.

Le duc de Lorraine, reconnaissable à ses armes qu'il porte sur sa cuirasse, et que nous avons blasonnées plus haut, p. 573 fond sur le duc de Bourgogne abattu. Son armure est toute d'or, son casque, empanaché de quatre plumes, est surmonté d'une couronne aux nombreux fleurons microscopiques. Son cheval

(1) Ce nom était commun aux rois d'armes en Angleterre. « En Angleterre, dit Palliot, il y a trois rois d'armes nommés *Iartière*, *Clarence* et *Norroy*. »

blanc est couvert d'une housse d'or semée de flammes. Comme celui du duc de Bourgogne, il n'est protégé par aucune armure.

Près de lui, un cavalier à l'armure d'or, au casque empanaché de quatre plumes blanches, à la targe rouge ornée d'un aigle d'or, monte un cheval couvert d'une housse bleue. Il joint un seigneur qui porte un guidon rouge orné d'un soleil flamboyant, et une targe ovale verte à deux lions léopardés d'or. L'armée du duc de Lorraine comprend, avec ce guidon, deux bannières : l'une chevronnée de sable et d'or de sept pièces à trois étoiles d'or mises en pal sur les chevrons de sable ; l'autre d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent : armes de Lorraine placées sur le tout dans les armes du duc René. Du côté du duc de Bourgogne, on ne voit qu'un guidon rouge orné d'un soleil flamboyant d'or, dont l'inclinaison indique la fuite de l'armée.

La bataille qui se livre à l'arrière-plan est aussi acharnée et aussi mortelle. Trois seigneurs à cheval, armés de toutes pièces d'une armure d'or, portant : l'un, un écusson de gueules bandé d'or et de gueules de dix pièces ; l'autre, un écusson de sinople au lion d'or ; le troisième un écusson d'azur à deux chevrons de sable ou d'argent (1), fondent les uns sur les autres, pendant qu'une troupe met en fuite une autre au-dessus de laquelle flottent deux guidons, l'un noir, orné d'une flamme d'or, l'autre rouge avec ornement indéterminé.

Près de la ville, un campement indiqué par deux tentes blanches et une d'or. De la porte de ville sort une troupe, sur le pont-levis abaissé. Un peu en avant, une autre troupe va droit devant elle sans prendre connaissance des deux combats qui se livrent sur chacun de ses côtés.

XIII. — Mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne. 0,190 sur 0,240 mil. (f° 185 v°).

Les fiancés se donnent la main droite par devant un évêque qui, de sa main droite, les bénit, et, de sa gauche,

(1) Les chevrons sont actuellement noirs ; mais l'argent, de toutes les couleurs employées dans nos miniatures la seule qui ait changé, a souvent tourné au noir, comme on peut le constater dans cette même miniature où les trois alérions d'argent des armes de Lorraine sont aussi devenus noirs.

soutient le bras de Marie de Bourgogne. L'évêque porte le rochet, la chape d'or et la mitre : aux deux mains, des gants blancs ornés, à l'intérieur et à l'extérieur, d'une broderie d'or : celle de l'intérieur semble une croix. Les cinq doigts de la main droite sont cerclés chacun d'un anneau d'or à la première ou à la seconde phalange. Sa main gauche n'en porte qu'à l'index et au majeur. Les fanons d'or de sa mitre blanche sont ramenés sur le devant et retombent par-dessus les épaules sur sa chape.

Commençons par décrire la toilette de la mariée. A elle les honneurs de ce jour.

Marie de Bourgogne porte une robe bleue bordée d'or. Sa taille, au plastron d'hermine, est ouverte sur la poitrine, assez largement, en carré, et ornée de boutons et de ganses d'or. Par dessus, un superbe manteau de velours rouge et or, à longue traîne, orné, sur la bordure du bas et sur celle du cou, de pierres précieuses. Le manteau, doublé d'hermine, est retenu par des agrafes à longue chaîne, qui traverse le devant de sa taille de manière à ce que le manteau la laisse se dégager. Ce qui paraît de ses coudes sous ce manteau est rouge : les parements de ses poignets sont bleus, plissés dans le sens du bras, bordés d'or et garnis de dentelles qui s'échappent d'une manche étroite, autour de la main et par les fentes latérales, où elles sont retenues, sur deux points, par des boutons d'émeraude. Sa main gauche, chargée de bagues à chaque doigt, soutient un pan de son manteau de façon à en former des plis gracieux. Les deux doigts visibles de sa main droite, l'index et même le pouce, portent aussi des anneaux.

La duchesse porte deux colliers d'or, et une chaîne d'or à laquelle est suspendu un joyau que l'on prendrait pour un reliquaire d'or orné de pierreries apposées en forme de croix. Sur sa tête, une première couronne, qui semble de roses, est posée sur sa chevelure blonde. Puis, à l'arrière de la tête, une coiffe ou capotte de broderies or et rouge, bordée sur le devant d'un rang de perles blanches, et surmontée de la couronne ducale, dont il ne paraît que six fleurons.

Derrière Marie, se tiennent ses dames d'honneur. L'une, qui semble la première, avance vers elle sa main droite comme

pour la pousser ou la soutenir. Sa main gauche relève une robe rouge à reflets d'or, à doublure blanche, de façon à lui faire faire des plis et à montrer des dessous bleus. Ses bras sont ornés de doubles manches. L'une très large, en fourrure blanche, relevée au-delà du coude ; l'autre étroite aux parements d'or, d'où s'échappe une collerette de dentelles, avec, sur la fente du côté, une émeraude pour agrafe ou pour bouton.

Toutes les dames d'honneur portent, par dessus des robes de couleurs différentes, un corset noir, tantôt simplement fendu de haut en bas, tantôt largement ouvert à angles droits, qui couvre tout le haut de leur poitrine, en contournant la manche à la naissance du bras. Elles ont, comme la princesse :

« Perruque blonde et souliers noirs. »

Leur bonnet noir, bordé sur le devant d'un filet d'or, d'un ruban rouge et enfin d'une dentelle blanche, ne leur couvre que le derrière de la tête. Deux d'entre elles, tout en portant ce même bonnet à l'arrière de la tête, ont la figure encadrée comme d'un voile noir qui cache leur chevelure.

Maximilien est vêtu d'une tunique rouge qui lui descend jusqu'au-dessous du genou, couvrant le haut de ses bas bleus, bordée d'or et sanglée par une ceinture à laquelle semble suspendue une sorte d'aumônière noire. Les manches de son pourpoint sont bleues. Son manteau d'or est doublé d'une riche fourrure, et bordé, sur le tour du bas, de grosses pierreries. Tout le long du manteau, pend une manche à trois échancrures, étagées pour passer le bras, suivant qu'il en pouillait la première, la seconde ou la troisième partie. Le duc s'étant contenté, pour la circonstance, de passer le bras dans la fente du haut du manteau, toute la manche est pendante, ce qui permet d'en découvrir l'ingénieuse disposition. La manche bleue du pourpoint de Maximilien est divisée, du coude au poignet, en quatre bouillons fendus de nombreux crevés par lesquels bouillonne aussi la chemise du duc.

Maximilien a, seul de tous les assistants, la tête découverte. Il tient à la main gauche un chapeau rouge sur la calotte duquel est fixée une couronne d'or à huit fleurons. Par dessus la fourrure de son manteau, passe un collier d'ordre et d'or, dont la chaîne est en torsade.

Derrière Maximilien, près de l'autel, une troupe de seigneurs. Ils sont vêtus de tuniques à manches serrées, et qui ne descendent qu'au genou ; et, par dessus, de manteaux un peu plus longs, à manches larges et bouffantes, relevées au coude où elles sont retenues par un lien noir coulé entre des agrafes d'or. Tous gardent sur la tête leur chapeau plat, noir, rouge, ou violet, aux larges bords, avec ou sans échancrure par devant, pointé, sur le bord ou sur la calotte, d'une cocarde d'or.

L'autel, surmonté d'un baldaquin, n'est composé que d'une simple table rectangulaire massive, sans rétable ni tabernacle. Il est orné d'un devant rouge à frange d'or qui passe par dessus une tenture verte. Au centre, posée directement sur l'autel, une croix ornée de gemmes et sans crucifix ; à l'extrémité, de chaque côté, un cierge de cire blanche dans un chandelier d'or ; entre la croix et le chandelier, un objet indéterminé, ovale, or et rouge, qui ressemble à un bouclier ou à un plat. A la droite de l'autel, qui est la gauche du spectateur, un livre appuyé sur un coussin bleu à quatre glands d'or aux cornières. De l'autre côté, également sur l'autel, un objet qui ressemble à un *baiser de paix*.

XIV. — Mort de Louis XI. 0.240 sur 0.240 mil. (f° 208 v°).

Le corps du roi est exposé dans une chapelle ardente aux tentures bleues semées de fleurs de lys d'or, sur un lit de parade recouvert d'un tapis rouge et or, et surmonté d'un dais aux mêmes couleurs. Il est revêtu d'une longue tunique violet foncé qui lui descend jusqu'aux pieds, chaussés de noir. Par dessus cette tunique à larges manches, il porte une dalmatique rouge bordée d'orfrois d'or et de pierreries, et doublée d'hermine, et le grand manteau royal bleu fleurdelisé, doublé d'hermine, agrafé sur l'épaule droite. Le collier de Saint-Michel est passé sur sa collerette d'hermine. Il a les mains jointes. Sa tête est coiffée du chapeau noir dont les bords échancrés par devant sont retenus par un lien noir qui passe sous une cocarde d'or. Elle repose sur un coussin bleu fleurdelisé, à glands d'or, posé lui-même sur un traversin rouge et or. Derrière, sur un petit coussin semblable, la couronne royale. A la droite du roi, la main de justice, à gauche son sceptre.

Au pied du lit, sur un tabouret de bois sans tapis, un crucifix tourné vers le Roy, et un bénitier avec goupillon d'or. De chaque côté, six cierges de cire jaune ornés de cartons aux armes de France, dans des chandeliers d'or, et huit moines, debout ou assis, lisant des prières dans des livres tenus à la main ou posés sur leurs genoux.

Près du corps se tient un officier royal, vêtu d'un manteau violet foncé, avec bordures et ganses noir et blanc. Par la porte de la chambre entrent plusieurs seigneurs qui s'approchent du lit où le corps du roi est exposé.

Nota. — Nous avons dit plus haut que nous terminerions notre étude sur le manuscrit de Commynes au moment où il est entré dans les collections Dobrée. Il nous semblait que ce moment marquait naturellement la fin de notre tâche : d'ailleurs, nous avions inutilement cherché à nous procurer des ouvrages qui nous auraient été nécessaires pour la mener plus loin.

Depuis, nous avons pu enfin consulter la nouvelle édition de Commynes publiée par *M. R. Chantelauze*, Paris, 1881, « d'après un Ms. ayant appartenu à Diane de Poitiers et à la famille de Montmorency-Luxembourg ». Entre autres améliorations de texte, nous y avons constaté le rétablissement des tournures familières à Commynes, et qui, modifiées dès la première édition, avaient persisté sous cette correction (?) vicieuse jusque dans l'édition Dupont.

Mais, autant que nous pouvons en juger par une étude sommaire, la seule que les nécessités de l'impression du présent volume nous aissent les loisirs de faire, le manuscrit de Montmorency nous semble avoir plus de rapport avec ceux de la Bibliothèque nationale qu'avec le nôtre et le *vieil Exemplaire* de Sauvage. La comparaison des nombreux extraits que nous donnons de notre manuscrit avec les passages correspondants de l'édition Chantelauze établira suffisamment ce point pour que nous ne nous arrêtions pas à le développer plus longuement.

Nous nous contenterons seulement de citer l'observation suivante, par laquelle le dernier éditeur de Commynes nous fournit lui-même la preuve que notre manuscrit diffère même du manuscrit Montmorency.

« Vous debvez, dit Commynes, avoir entendu au long dont mouvoit ceste guerre, et que les deux princes au commencement y furent aveuglez. » (liv. III, ch. III, Dupont, t. I, p. 220).

Laissons parler M. Chantelauze (p. 166) :

« Après le mot *aveuglez*, voici ce qu'on lit dans l'édition Dupont : « Et se faisoient la guerre sans en entendre le motif ne l'ung ne l'aultre : qui estoit une merveilleuse habilleté à ceulx qui conduisoient l'œuvre. »

Ces deux membres de phrase ne *se trouvent pas dans notre manuscrit non plus que dans les trois autres de la Bibliothèque nationale*. M[lle] Dupont les a empruntés à la première édition de Commynes donnée par Sauvage : nous avons cru devoir les retrancher pour la raison bien simple que Sauvage s'est permis plus d'une fois des interpolations de son cru. Ici, l'interpolation semble évidente : car ce qui suit le mot *aveuglez* s'adapte très bien à ce qui précède. »

Ainsi, même ce récent éditeur de Commynes accuse Sauvage d'interpolation pour un passage tiré de son *vieil Exemplaire*, et que nous trouvons exactement dans notre manuscrit, comme nous l'avons déjà vu plus haut, p. 511. Par sa finesse d'observation, cette réflexion *est pourtant* bien digne de Commynes ; c'est à notre *manuscrit qu'elle devra* de reprendre définitivement sa place dans son texte au lieu d'y paraître ou d'en disparaître au gré des éditeurs.

Au moment où se termine l'impression de ces pages, nous voyons dans le tome II de ce Catalogue, publié par M. M.-L. Polain, que M. B. de Mandrot vient de faire paraître une nouvelle édition de Commynes, pour laquelle il a consulté notre manuscrit (p. 1). Nous ignorons quel parti il en a tiré, et si le manuscrit qui lui a principalement servi pour cette édition lui offrait le même texte que le nôtre. Nous avons cité assez de passages caractéristiques de ce dernier, pour permettre, en les rapprochant des mêmes passages dans n'importe quelle édition, de décider si elle se rattache au manuscrit défectueux, qui a servi à la première, ou au manuscrit revu sur l'*original de l'Auteur*, c'est-à-dire au *vieil Exemplaire de Sauvage*, type du manuscrit Dobrée. C'est notre manuscrit, précédemment *Manuscrit de Saint-Germain*, qui doit désormais servir de pierre de touche pour juger de l'excellence des autres et des différentes éditions.

En tout cas, notre étude aura toujours montré au public que Commynes a été victime d'un malheur assez commun aux ouvrages posthumes. Il eût été mieux inspiré de publier lui-même ses *Mémoires*. Nous n'aurions pas attendu jusqu'au XX[e] siècle pour avoir son ouvrage, non pas tel qu'il a plu à ses éditeurs de le modifier, mais tel qu'il l'avait écrit.

XIX

FREDERICI II, IMPERATORIS (1)

DE ARTE VENANDI CUM AVIBUS

Ms. italien du XVe siècle. 0.280 sur 0.195 mil. ; 275 ff. papier. Reliure en maroquin vert (Duru), tranches marbrées et dorées.

Le volume renferme 275 feuillets papier vergé, plus trois de garde, dont deux en parchemin.

Ce chiffre 275 comprend tout le volume. Il était précédemment paginé dans l'angle extérieur d'en haut, mais la dernière reliure a rogné cette pagination. Elle commençait au f° 14 actuel : c'est à cette ancienne pagination que se rapporte la table des matières, qui comprend les f^os actuels 1-9. La nouvelle pagination comprend : 1-9, cette table ; 9-14, des feuillets blancs ; 14-275, le texte des ouvrages sur la chasse.

Ce manuscrit est à longues lignes de 40 à la page. Les six ouvrages qu'il renferme sont tous de la même écriture.

L'écriture qui commence la table des matières, dès la première page, diffère de celle de l'ouvrage. La table est précédée d'un court préambule qui débute ainsi :

Cum preambulum ad omnia scibilia summe necessarium sit, animosissime Nestor (2) *et mi princeps....*

« Dans le *C* très orné du mot *Cum*, est représenté un tout jeune homme coiffé d'une toque rouge et habillé de brocart vert.

(1) C'est le fameux empereur Frédéric II, né en 1194, mort en 1250.

(2) Nous lisons *Nestor* au lieu d'*Astor*, bien que ces lignes soient adressées à *Astor Manfredi* ; la première lettre du nom n'a rien de commun avec l'A majuscule qui commence d'autres mots de la même préface. Nous ne voyons cependant pas pourquoi le jeune seigneur de Faenza aurait été désigné sous le nom du sage vieillard de l'armée grecque ; mais notre rôle est surtout de constater et non d'expliquer.

Au bas de ce même feuillet, dans le centre d'une couronne verte, et entre deux fers à cautériser les oiseaux, on voit le portrait d'un homme en robe lilas avec une toque de même couleur. Il tient un livre vert : c'est évidemment l'effigie de l'écrivain, et le propriétaire du livre est le jeune homme représenté dans la lettre *C*. Ces deux miniatures sont très nettes et très correctes (1) ».

Ces miniatures sont les seules de tout le volume. On y voit en plus quelques lettres ornées, fos 14, 168 vo, 192 vo, 223 vo, 224 vo, 261, et quelques initiales en rouge simplement, surtout vers la fin du volume. La place de ces initiales est assez souvent restée en blanc.

On remarque dans la pâte du papier deux filigranes différents : l'un se rencontre dans tout le cours du volume ; l'autre, consistant en un cerf vu de profil, ne se trouve que dans les feuillets de la table des matières. Cette diversité de filigranes correspond à deux périodes de l'histoire du manuscrit.

D'après la dédicace qui précède le prologue, on croit que le livre a été composé pour *Astor Manfredi* deuxième du nom, seigneur de Faenza (2) depuis 1417 jusqu'en 1468.

Dans cette dédicace, l'auteur rappelle à Astor qu'il a composé le présent ouvrage à sa prière, qu'il le méditait depuis trente ans, qu'il voulait consulter les gens habiles dans l'art de la chasse, qu'il en a fait venir de loin à grands frais ; et que malgré ses empêchements causés par l'administration des royaumes et de l'empire, *persepe prepediti, circa regnorum et imperii regimina*, il n'a jamais laissé de côté son dessein.

Ces expressions semblent d'abord s'appliquer à l'empereur Frédéric, l'auteur de l'ouvrage. Mais la préface étant dédiée à

(1) *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le baron J. P...* (Jérôme Pichon). Paris, Potier, 1869.

(2) Ville d'Italie, dans la Romagne, célèbre par la *faïence* qui y a été inventée et qui en porte le nom. Les *Manfredi* en étaient seigneurs depuis 1334, où Richard Manfredi s'en empara sur le pape, pendant son séjour à Avignon. Ils en conservèrent la souveraineté jusqu'en 1501, date de la mort d'Astor III, l'infortuné propriétaire de notre manuscrit.



Astor Manfredi, qui vivait deux cents ans plus tard, il faut renoncer à cette supposition. D'ailleurs l'auteur de l'ouvrage est ainsi indiqué : *Auctor est vir inquisitor sapientie et amator, divus augustus, Fr. secundus, Romanorum imperator, Ierusalem et Sicilie rex.* Il semble que la modestie qui sied à un auteur, même couronné, l'eût empêché de parler ainsi de lui.

Nous renonçons donc à rechercher l'auteur de cette préface, nous nous bornons à en donner le début.

AD DIVUM ASTOREM MANFREDUM SECUNDUM FAVENTIE DOMINUM.

Presens opus agendi nos induxit instans tua peticio vir clarissime, M. S...

« D'autres indications » ont aussi fait supposer que le manuscrit a également appartenu à Astor Manfredi III, petit-fils d'Astor II, assassiné par César Borgia, à l'âge de 15 ans, et que c'est pour ce malheureux prince que le préambule et la table ont été ajoutés.

Notre manuscrit contient les cinq articles suivants sur la chasse :

I. — Ouvrage de l'empereur Frédéric II sur l'art de chasser avec des oiseaux. En voici le titre : *Liber divi augusti Fr. secundi, imperatoris, Ierusalem et Sicilie regis, de arte venandi cum avibus.*

Ce premier ouvrage de fauconnerie s'étend du f° 15 au f° 220. Il comprend six livres.

II. — Recettes pour les maladies des chevaux : *Recepte equorum mirabiles*, f°s 220 v° - 223.

Ad rappas equorum. R. sulfuris argenti vivi..., f° 220 v° ; ... *ad vermem qui vocatur edera vel talpa. Explicit.*

III. — Traduction latine, par l'ordre de l'empereur Frédéric II, du traité de fauconnerie de l'Arabe Moamin. En cinq livres.

Cet ouvrage est précédé d'un prologue dans lequel le traducteur dit que la chasse est un plaisir royal, parce que les

rois en jouissent en tant que rois, tandis qu'ils jouissent des plaisirs de la table et autres, en tant qu'hommes. Puis il ajoute qu'il a traduit le présent livre, de l'arabe en latin, à la considération de l'empereur Frédéric II, roi de Jérusalem et de Sicile.

Ego igitur cum obedientia et devotione debita, Domini mei dignum preoccupavi preceptum presens opus tractatu quaternario dividendo : primo, in theoricam huius artis : secundo, in medicinas occultarum infirmitatum ; tertio, in curis manifestarum infirmitatum ; quarto, in medicamen rapinorum quadrupedum.

L'ouvrage commence par les mots : *Genera volucrum rapidorum quibus utitur gens aucupando sunt quatuor et quatuor decim species...* Il finit avec le chapitre VI du livre V. Le manuscrit ne donne que le titre du chapitre VII : *De medicamine scabiei,* du remède de la gale, f°s 223-261.

IV. — Traité de fauconnerie de *G. Persicus,* traduit du persan en latin. D'après le baron Pichon, ce *G. Persicus* « est peut-être *Guillinus* ou *Guicennas,* cité par Tardif », f°s 261-274.

INCIPIT LIBER TRACTATUS DE DOCTRINA AVIUM ET DE MEDICAMINIBUS INFIRMITATUM EARUMDEM TRANSLATUS DE PERSEO IN LATINUM.

Dixit G. persicus quod multi persarum et grecorum sapientes..., f° 261 ; ... *petrosillum insimul tere et cum calida carne ei tribue.* f° 274.

V. — Lettre à l'empereur Théodose par le médecin Grisophe, « *a Grisopho medico de cura omnium volucrum rapacium,* f° 274.

Si domare vis accipitrem.....

Le volume finit par le vers latin :

Explicit hic liber, scriptor sit crimine liber.

Ces ouvrages sont, dans le cours du volume, indépendants les uns des autres. Ils ont leurs titres spéciaux avec un *explicit* pour chacun d'eux.

Le rédacteur de la table les a tous rangés dans la même classification. Il a divisé tout le volume en VIII livres, avec

indication du livre, en chiffres romains, au haut du feuillet. Il a établi à la marge une numérotation spéciale pour les chapitres. Cette numérotation ne correspond pas toujours à celle que l'auteur de l'ouvrage avait assignée à ces chapitres dans sa division primitive. Ainsi, son chapitre 63 du livre VIII correspond au premier chapitre du livre III de Moamin.

Le plus célèbre de ces ouvrages est celui de l'empereur Frédéric II. Il comprend six livres dont les deux premiers seulement ont été imprimés à Augsbourg, en 1596, par Welser (1). La Bibliothèque du Musée Dobrée possède aussi un exemplaire de cette édition (2).

D'après le baron Pichon, « ce manuscrit et un autre du même ouvrage, qui se trouve à la bibliothèque Mazarine, ont une telle similitude qu'il paraît probable qu'ils ont une origine commune. Ils diffèrent tous deux des imprimés, en ce qu'ils sont complets et donnent les six livres de la fauconnerie de Frédéric II, au lieu de deux, et en ce qu'ils ne contiennent pas les additions de Mainfroi (3) qui se trouvent dans l'édition de Velserus publiée en 1596. Les deux premiers livres, les seuls que contienne l'imprimé, et encore avec de nombreuses lacunes, sont aussi étendus que les IIIe, IVe, V^e^ et VIe livres, et représentent à peu près la moitié de l'ouvrage. Il est à remarquer toutefois que les trente premiers chapitres du second livre, dans les imprimés, ne se trouvent pas dans les deux manuscrits, beaucoup plus complets d'ailleurs... ; le manuscrit et celui de la bibliothèque Mazarine sont les seuls, à ce qu'on pense, qui existent maintenant du texte latin de l'empereur Frédéric II. » Notre manuscrit contient, de plus que celui de la bibliothèque Mazarine, la table des matières et les ouvrages de fauconnerie mentionnés plus haut sous les nos II, III, IV et V.

Le baron Pichon avait fait venir ce volume d'Italie en 1837.

(1) Brunet. *Manuel du Libraire*, 1866, t. II, 2e partie, p. 1397.

(2) *Catalogue de la Bibliothèque du Musée Th. Dobrée*, par M. L. Polain, no 402.

(1) *Manfred* ou *Mainfroi* (p. 1266), fils naturel de l'empereur Frédéric II. Héritier de ses goûts et de ses qualités, il compléta le *Traité de Fauconnerie* composé par son père.

Il l'a annoté au crayon en plusieurs endroits. Il a publié, à son sujet, une notice dans le *Bulletin du bibliophile*, 1864, p. 885. C'est de cette notice qu'a été tiré l'article consacré à ce manuscrit dans le catalogue de vente de la bibliothèque Pichon : article qui nous a fourni plusieurs des renseignements précédents.

Notre manuscrit faisait le n° 373 de ce catalogue. La vente des livres du baron Jérôme Pichon a commencé le 11 avril 1869.

Le volume porte au dos : *Friderici II imperatoris de arte venandi. Moamin et Persicus quidam de Falconibus.* Il est relié en maroquin vert, doublé de maroquin rouge encadré de filets dorés et d'une assez large dentelle aussi dorée. Les plats extérieurs sont ornés de filets d'encadrement à froid avec, dans les angles, le chiffre couronné et au centre les armes du baron Pichon, suspendues à un arbre arraché, le tout doré. Ce même chiffre alterne, dans les nervures du dos, avec un lion couronné.

La reliure est de *Duru*. Dans l'angle supérieur du premier feuillet de garde verso, le baron Pichon a écrit : « Rendu par Duru, le 2 juin 1844 ».

Le papier a dû subir une opération de lavage ou autre. Il est rugueux au toucher : lorsqu'on le frotte, il s'en dégage une odeur résineuse, et il reste comme une poussière blanche à la main.

XX

ANTONIUS GUAINERII

DE MEDICINA TRACTATUS VARII

Ms. du XVe siècle. 0.200 sur 0.140 mil. 201 ff. papier. Reliure veau, en mauvais état, fermoir de cuivre.

Ce manuscrit commence un volume qui contient, en outre, six incunables tous plus précieux les uns que les autres. Il renferme plusieurs ouvrages de médecine d'Antoine *Guainerii* : pour plus de sûreté, nous laissons son nom en latin. Nous avons consulté inutilement plusieurs dictionnaires de biographie sur ce personnage. Le peu que nous avons pu trouver à son sujet nous est fourni par cet article du *Dictionnaire de biographie* publié par Firmin Didot. Nous le transcrivons intégralement.

« *Guainerius*, médecin italien, vivait au quatorzième siècle. On manque de renseignements sur son compte. Il écrivit un traité *de Venenis*, qui fut imprimé in-folio, sans lieu ni date (1), et qui est accompagné d'un traité *de Peste*, où l'on trouve des détails sur cette fameuse épidémie, dite la *mort noire*, qui ravagea l'Europe à partir de 1348 » (2).

Notre manuscrit permet d'ajouter un détail à cette courte notice. *Antonius Guainerii* était docteur de l'Université de Pavie : université fondée par Charlemagne et qui était autrefois célèbre. Il tenait au titre de docteur ès arts et en médecine de l'Université de Pavie, *arcium et medicine doctorem Papiensem* ;

(1) Cette indication est inexacte, ou du moins incomplète. On peut la rectifier par l'article de Brunet, que nous insérons plus loin, p. 592.

(2) *Nouv. biographie générale*, Firmin-Didot, 1858, t. 22.

et, dans l'*explicit* des traités qui suivent, il l'accole sans cesse à son nom.

Notre manuscrit est de 1488. Au f° 124, après l'*Explicit* du traité *de Passionibus per mag. Ant. Guaynerii*, on lit ces *mots* :

Finitur per me mag. Xpianus, anno Dni 1488, mense Julii 4ª, hora 6ª, post meridiem. Laus Deo. Amen.

Le mot *Xpianus* est d'une lecture discutable. Il est certain qu'il se termine par *us* et non par *um*, comme le demanderait la préposition *per* : mais la première lettre présente, au premier abord, quelque rapport avec un *p*, dont, cependant, elle se distingue par le crochet qui en termine la hampe, ce qui permet de l'identifier avec un *X*. Les deux lettres *pi* sont aussi surmontées d'un signe abréviatif, qui se rapporte peut-être à l'*X* initial. Nous ne donnons donc notre interprétation que comme une conjecture, laissant à d'autres le soin de chercher quel peut être ce maître Crispien. Le manuscrit étant d'écriture française, c'est en France, et non en Italie, qu'a été copié cet ouvrage du docteur de Pavie.

Le manuscrit est écrit sur papier vergé, à longues lignes non réglées, de 32 à 38 à la page. L'écriture est la gothique courante, avec d'assez nombreuses abréviations. Les titres des traités et des chapitres sont en noir et soulignés de rouge, ainsi que les passages importants. De temps en temps, quelques initiales rouges ; les autres, noires, avec un trait rouge seulement. Le manuscrit ne renferme ni miniature ni lettre ornée.

Le début manque : le volume commence par les mots : *ut vulgo iam notus sit, quam suavis atque delicatus....* mais l'ouvrage auquel appartiennent ces mots nous est désigné par la finale :

Explicit, opusculum de ventris fluxibus secundum magistrum Antonium Guaynerii, arcium et medicine doctorem papiensem. Deo gracias. Amen. f° 34.

Ce traité est accompagné des suivants : à leur titre est accolée la lettre d'ordre que nous leur conservons.

B. *De regimine sex rerum non naturalium colerice dyarie convenienti...* f° 35.

Tractatus de lienteria... f° 37.

Incipit Antidotarium mag. Antonii Guaynerii... Explicit Antidotarium mag. Antonii Guaynerii... f°s 38-58.

D. *De Digestivis...* f° 58 v°.

C. *De notificationibus matricis et significationibus ipsius... Explicit opusculum de passionibus matricis, editum per Ant. Guaynerii...* f°s 62-124.

D. *De Pleuresi... Explicit de pleuresi...* f°s 125-137.

E. [*De Peste*]... *Explicit tractatus de peste, per mag. Ant. Guaynerii...* f°s 148-180.

F. *Capitulum venenorum mineralium curam continens particularem...* f° 180.

Suivent plusieurs chapitres sur les poisons, la rage, les blessures et les morsures d'animaux, et un dernier *De Ephimeris*.

Plusieurs de ces traités sont incomplets. Le volume, étant en mauvais état, a perdu ici et là plusieurs feuillets : d'autres sont dereliés, et prêts à partir.

La reliure est en veau noirci et craquelé par suite de la vétusté. On voit, sur les plats extérieurs, des traces d'un double encadrement rectangulaire formé de lignes qui se croisent aux angles. A l'intérieur de l'encadrement, des lignes qui se croisent en losanges encadrant d'autres losanges : fermoir de cuivre à charnière de cuir.

Au f° 201, ont été écrits, à la date du 9 décembre 1577, plusieurs vers latins commençant par :

Magne pater divum særos punire tyrannos...

Ce passage est de Perse, satire III.

Les ouvrages d'Ant. *Guainerii* ont été publiés à la fin du XVe siècle. Voici l'article que leur consacre Brunet. « GUAINERIUS. *Tractatus de febribus per magistrum Anthonium Guaynerii artium ac medicine doctorem egregium papiensem feliciter incipit. Impressum est hoc presens opusculum per me mag. Conradum de paderbone. Anno Domini* M° CCCC° LXXIII° XI° *die mensis Maii*. In-fol. goth. à 2 col. de 44 lignes, sans chiffre, récl., ni signat.

Ce volume renferme différents traités à la fin de chacun desquels est répétée la suscription ci-dessus. Ces traités sont indépendamment

du *De febribus*, *De fluxibus*, *De matricibus et morbis mulierum*, *De pleurisi*, *De orthelica et calculosa passione*; *De egritudinibus capitis* (Molini, p. 173, n° 245), et pour les opuscules séparés Hain. 8102-8104.

Antonii Guaynerii de medicina tractatus varii... A la fin : *Antonii de Carcano opera Papie impressa an. a nat. do I. 4.* LXXX. I. In-fol. goth. de 352 ff.

Réimprimé par le même Ant. de Carcano, en 1488, in-fol. goth. de 255 ff. à 2 col. de 48 à 51 lignes ; aussi en 1497 *per Bonetum Locatellum Bergomensem*, in-fol. goth. de 148 ff. à 2 col. de 66 lig., et plusieurs fois depuis. L'édition de Venise, Luc.-Ant. Giunta 1517, in-fol., est une des dernières. » (1)

Nous avons dit que ce manuscrit est suivi de six incunables tous plus précieux les uns que les autres. En voici les titres :

G. — I. *Tractatus de regimine pestilentico domini Kanuti episcopi Arusien. civitatis regni Dacie, artis medicine expertissimi.*

H. — II. Liber phisionomie magistri Michaelis Scoti.

I. — III. Interpretationes seu somnia Danielis prophete revelata ab angelo missus a Deo, et primo de diebus lune, et cetera.

K.-L. — IV. *Opuscula Enee Silvii de duobus amantibus et de remedio amoris, cum epistola retractatoria eiusdem Pii secundi ad quendam Karolum.* Anvers, Gérard Leeu, 1488.

M. — V. *Salomonis et Marculphi dialogus.* Anvers, Gérard Leeu.

O. — VI. *Esopus moralizatus, cum bono commento* : s. l. 1491, *ydus octobris* (2).

(1) *Manuel du libraire*, Paris 1861, t. 2, p. 1772.

(2) Voici les n^{os} sous lesquels figure chacun de ces ouvrages dans le *Catalogue des imprimés du Musée Th. Dobrée*, par M. M.-L. Polain. Nous y prenons seulement ses remarques sur la rareté de ces opuscules : I, n° 350 « édition très rare » ; — II, n° 349 ; — III, n° 19 « Aucune autre bibliothèque de France ne possède cet incunable » ; — IV, cet opuscule d'*Eneas Silvius Piccolomini*, qui fut depuis pape sous le nom de Pie II, est un double du n° 540 du Catalogue. Il n'y est pas mentionné. Or ce n° 540 est une « édition très rare ». Cette « édition très rare » est donc représentée par deux exemplaires dans le Musée Dobrée ; — V. n° 623 ; — VI, n° 533.

Ce volume si riche en grandes raretés a été trouvé dans une ferme du Poitou. Il est parvenu au Musée Dobrée sans avoir à subir le feu des enchères. Une note glissée parmi ses feuillets nous fait ainsi connaître son odyssée.

Le R. P. Alfred Parent, de Nantes, que M. Dobrée honorait de son amitié, était allé prêcher à Saint-Martin-de-Mâcon, département des Deux-Sèvres. Bien que la prédication eût lieu sur un terrain privé, l'autorité du lieu voulut l'interdire. Le curé de la paroisse et le prédicateur protestèrent contre cette violation de la liberté. Comme il est naturel, même de la part des gens les plus pacifiques, quand ils se croient lésés dans leurs droits, ils se laissèrent aller contre ceux qui venaient les y troubler à des récriminations dans lesquelles on vit des outrages à l'autorité.

Poursuivis de ce chef en police correctionnelle, devant le tribunal de Bressuire, où ils furent défendus par Me Catta, M. le curé de Saint-Martin y fut condamné, le 14 mars 1892, à 100 francs d'amende pour outrages à autorité et à 5 francs pour la contravention du rassemblement ; le P. Parent et M. le curé de Saint-Léger à 5 francs d'amende pour ce même fait.

M. Dobrée, qui s'était intéressé à cette affaire, fournit généreusement 200 francs sur les 400 auxquels montaient les frais du procès.

M. l'abbé Deschamps, curé de Saint-Martin, ne voulut pas rester en arrière de générosité. Il possédait depuis trente ans ce précieux volume auquel il tenait beaucoup ; mais ne croyant pas avoir d'autre meilleur moyen de montrer sa reconnaissance à notre bibliophile nantais, il s'en sépara en sa faveur et pria le P. Parent de l'offrir à M. Dobrée.

C'est ainsi qu'une sentence du tribunal de Bressuire a eu pour résultat de faire entrer au Musée Dobrée un volume qui renferme, entre autres raretés, un incunable qu'on ne trouve dans aucune autre bibliothèque de France (1).

(1) Une distraction nous a fait méconnaître dans le mot *Xpianus*, p. 591, ligne 7, l'abréviation *Xpi* usitée pour les mots *Christus*, *Christianus* : il faut donc lire *Christianus* et non *Chrispianus*.

XXI

OLIVIER MAILLARD (1)

SERMONS

Ms. fin du XVe siècle. 0.195 sur 0.130 mil. 54 ff. papier. Reliure en veau, dos orné.

Ce manuscrit est à la fin d'un volume qui comprend les sermons imprimés d'Olivier Maillard. Ce n'est peut-être pas une raison pour lui attribuer ceux du manuscrit : mais comme la recherche de leur paternité serait longue et peut-être difficile, par une large extension du principe : *is pater quem nuptiæ demonstrant,* nous attribuerons à l'auteur du commencement du volume les sermons manuscrits qui se trouvent à sa fin.

Nous prévenons cependant le lecteur de n'accepter ce que nous avons à dire sur ce manuscrit que sous le bénéfice de cette observation. Si ces sermons sont pleins de l'érudition que l'on rencontre dans Olivier Maillard, si leurs divisions multipliées rappellent sa méthode, on n'y trouve pas cependant les exhortations pressantes, les apostrophes violentes, les expressions hasardées qui caractérisent le prédicateur breton.

Le manuscrit est écrit en petite gothique courante, à longues lignes non réglées, de 40 environ à la page. Il ne renferme ni miniature, ni même de rubrique.

L'auteur groupe sur un même sujet un certain nombre de sermons. Son sujet est désigné par un mot de l'Ecriture sainte : la rencontre de ce même mot dans d'autres textes les lui fera choisir pour le développement de sa pensée dans d'autres sermons, et il établira comme une sorte de concordance plus développée pour l'exposition de sa doctrine sur ces différents points.

(1) Frère Olivier Maillard, moine franciscain, célèbre au XVe siècle par son éloquence, naquit, vers 1430, en Bretagne, probablement dans le pays de Nantes, et mourut le 13 juin 1502, à Toulouse. Voir surtout à son sujet : *Œuvres françaises d'Olivier Maillard,* par Arthur de la Borderie. Nantes, Société des Bibliophiles bretons. M.DCCC.LXX.VII.

Voici le début de notre manuscrit :

SECUNTUR SERMONES VALDE UTILES AD PREDICANDUM POPULO

Dominica prima adventus : Honeste ambulate. Ad Ro. 14. Secundum doctrinam S. Thome de Aquino, doctoris gloriosi, parte pa ; q. pa ; art. 4o, homo in statu vite presentis est constitutus quasi in quadam via qua debet tendere ad patriam...

Comme il serait trop long de donner la moindre analyse de ces sermons, nous nous contenterons d'en donner la table. Elle se trouve au fo 52 vo :

SECUNTUR THEMATA SUPER MATERIA DE AMBULARE

Dominica 1a adventus Domini : *Honeste ambulate...* Ad Ro. 14.

Dom. 2a adventus : *Claudi ambulate...* Mat. 11o.

In die Natalis Domini : *Populus qui ambulabat...* Ysa. 9o.

In die Epiphanie : *Ambulabunt gentes in lumine tuo...* Ysa. 6o.

Dom. 2a 40me (Quadragesime) : *Accepistis a nobis quomodo vos oporteat ambulare....* Ad Thes. 10o.

Dom. 3a 40me : *Ambulate in dilectione...* Ad Eph. 6o.

In crastino Pasche : *Quid sunt hii sermones quos confertis ad invicem ambulantes,* 24 vel 4o.

Dom. 6a post Trinitatem : *In monte vite ambulemus...* Ro. 7o.

Dom. 14a : *Spiritu ambulate...* Ad Ga. 5o.

Dom. 17a : *Digne ambuletis...* Ad Eph. 10o.

Dom. 20a : *Caute ambuletis...* Ad Eph. 4o.

Dom. 23a : *Observate eos qui ita ambulant sicut habetis...* Ad Phil. 3o.

In exaltatione sancte crucis : *Ambulate dum lucem habetis...* Jo. 12.

SECUNTUR THEMATA SUPER MATERIA DE REGNARE

Dom. 2a adventus : *Prope est regnum Dei...* Luc. 20o.

Dom. 1a post octabas Epiphanie : *Recumbent cum Abraham, Isaac et Jacob...* Mat. 8o.

Dom. 4 et 5 post octabas Epiph. : *Est regnum cœlorum homini*... Mat. 10°.

Dom. post Penthecosten : *Intrabitis regnum celorum*... Mat. 8°.

Dom. 8ª post Trinitatem : *Qui fecerit voluntatem Patris mei qui in celis est intrabit regnum celorum*. 8°.

Dom. 15ª : *Qui talia agunt regnum Dei non consequentur*... Ad. Gal. 1°.

Dom. 16ª : *Primum querite regnum Dei*... Mat. 6°.

Dom. 21ª : *Simile est regnum celorum homini*... Mat. 8°.

In festo plurimorum martirum : *Sancti per fidem vicerunt regna*... Ad Heb. 11°.

Item de quolibet sancto martire vel confessore... Sap. 4°.

THEMATA SUPER MATERIA DE GRATIA

In die Nativitatis Dni, in 1ª missa : *Apparuit gratia Dei*. Thim. 2°.

In eadem die, in 2ª missa : *Iustificati gratia ipsius*, Thim. 2°.

In eadem die, in 3ª missa : *Plenum gratie et veritatis*. Jo. 1°.

Dom. infra oct. Nativ. : *Gratia Dei erat in illo*. Luc. 2°.

Dom. in Sexagma : *Suficit tibi gratia mea*. 2 Ad Cor. 6°.

Dom. 1ª 4me : *Hortamur vos ne in vacuum gratiam Dei recipiatis*. 2 Cor. 6°.

In vigil. Ascens. Dni : *Unicuique data est gratia*. Ad Eph. 4°.

Dom. infra oct. Ascens. : *Unusquisque secundum, quod accipit*. Pe. 6°.

In crastinum Penthec. : *In nationes gratia Xti effusa est*. Act. 10°.

Dom. 5ª, post Trinit. : *Deus omnis gratie vocat nos*. I. Petr. 6°.

Dom. 7ª : *Gratia Dei vita eterna*. Ad Ro. 6°.

Dom. 10ª : *Divisiones gratie sunt*. 1 Ad Cor. 12°.

Dom. 11ª : *Gratia Dei sum id quod sum*. Ad Cor. 15°.

Dom. 18ª : *Gratia Dei que data est nobis*. Ad Cor. 1°.

In festo S. Stephani : *Stephanus plenus gratia*. Act. 5°.

In Cathedra S. Petri : *Gratia vobis et pax*. I. Petr. 1°.

In Annunciacione Doeª : *Invenisti gratiam*. Luc. 1°.

In festo B. Laurencii : *Potens est Deus omnem gratiam habundare facere.* 2o Ad [ ]

In nativitate S. Marie : *In me est gratia.* Eccl. 23o.

In die S. Mathei : *Unicuique data est gratia.* Ad Ephes. 4o.

In festo S. Michaelis : *Gratia vobis et pax.* Apoc. 1o.

In festo unius sancti vel sancte : *Invenit gratiam coram oculis Dni.*

THEMATA SUPER MATERIA DE PECCATO

Dom. in Pace : *Quis arguet me de peccato.* Jo. 8 vo.

Dom. post oct. Pasche : *Peccatis mortui, justitie vivamus.* pa, Pet. 2o.

Dom. I post oct. Pasche : *Arguet mundum de peccato.* Jo. 15o.

Dom. infra oct. Ascens : *Caritas aperit multitudinem peccatorum.* pa Pet. 4o.

Dom. 4a post Penthec : *Gaudium est angelis Dei super uno peccatore gratiam agente.* Luc. 15o.

Dom. 6a post Penthec : *Ultra non serviamus peccato.* Ad Gal. 7o.

Dom. 8a : *Liberati a peccato, servi autem facti Deo.* Ad Ro. 6o.

Dom. 12a : *Xtus mortuus est pro peccatis nostris.* Ia ad Cor. 15o.

Dom. 14a : *Conclusit scriptura omnia sub peccato.* Ad Gal. 3o.

THEMATA SUPER MATERIA DE SERVIRE

Dom. in Septma : *Castigo corpus meum et in servitutem redigo.* Ia ad [ ].

Dom. in Quadma : *Sustinetis si quis vos in servitutem redigit.*

Dom. pa Quadme : *Dnum Deum tuum adorabis et illi soli servies.* Mat. 4o.

Dom. 4a Quadme : *Servit consiliis suis.* Ad Gal. 4o.

Dom. in Passione : *Sanguis Xti emundabit conscientias nostras ab operibus mortuis ad serviendum Deo viventi.* Ad Heb. 14o.

Dom. in Ramis palmarum : *Semetipsum exinanivit formam servi accipiens.* Ad Phil. 2o.

Dom. 1a post oct. Pasche : *Spiritu fervente*s, *Dno servientes.* Ad Ro. 12o.

Dom. 2a post oct. Pasche : *Sicut servi Dei omnes honorate.* 1. Pet. 3o.

Dom. 4a post Trinitatem : *Ipsa creatura liberabitur a servitute corporis.* Ad Ro. 8o.

Dom. 6a *Ultra non serviamus peccato.* Ad Ro. 6o.

THEMATA SUPER MATERIA DE VIDERE

Dom. Adventus : *Videbunt Filium hominis.* Luc. 22o.

Dom. 3a Adv. : *Quid existis in desertum videre?* Mat. 11o.

Dom. 1a post oct. Epiph. : *Videntes mirati sunt.* Luc. 2o.

Dom. in Passione : *Vidit et gavisus est.* Jo. 8o.

Dom. in oct. Pasche : *Vidimus Dominum.* Jo. 20o.

Dom. 2a et 3a post oct. Pasche : *Videbitis me.* Jo. 16o.

Dom. post Trinit. : *Qui non diligit fratrem suum quem videt, Deum odit quem non videt.* 1 Jo. 4o.

Dom. 4a post Trinit. : *Videns Ihsus civitatem flevit super eam* Luc. 19o.

Dom. 13a : *Beati oculi qui vident.* Luc. 4o.

Dom. 20a : *Vidit hominem vestitum veste nuptiali.* Mat. 22o.

THEMATA SUPER MATERIA DE VOCARE

In Vig. Nat. Dni : *Estis et vos vocati.* Ro. 1o.

Dom. 1a post oct. Epiph. : *Vocat sponsam.* Jo. 2o.

Dom. 4a post oct. Epiph. : *Vocati estis celo.* 3o.

Dom. in septma : *Voca operarios.* Mat. 20o.

Dom. 2a quadme : *Vocat nos Deus.* Thes. 4o.

Dom. in Passione : *Vocati estis.* Ad Heb. 9o.

Dom 2a post Trinit. : *Vocavit multos.* Luc. 21o.

Dom. 3a : *Vocavit nos in eternam gloriam suam.*

Dom. 5a : *Vocati estis ut benedictionem haberetis.* 1a Pe. 3o.

Dom. 14a : *Vocavit illum.* Luc. 16o.

Dom. 17a : *Vocati estis.* Ad Eph. 4o.

Dom. 20a : *Multi sunt vocati, pauci vero electi.*

THEMATA SUPER MATERIA DE HEREDITATE

Dom. post Nativ. : *Heres parvulus.* Ad Ga. 4o.

In vigil. Epiph. : *Gratia ipsius heredes sumus.* Thes. 3o.

Dom. 3a quadme : *Habet hereditatem in regno Xti et Dei.* Ad Eph. 8o.

Dom. 4a quadme : *Erit heres filius.* Ad. Ga. 4o.

Dom. in Passione : *Repromissionem accipiant qui vocati sunt eterne hereditatis.* Ad Heb. 14o.

Dom. 5a post Trinit. : *Benedictionem hereditate possideatis.* 1a Pet. 3o.

Dom. 8a : *Si filii et heredes.* Ad Ro. 8o.

Dom. 13a : *Ex lege hereditatis.* Ad Ga. 3o.

In festo plurimorum martirum sive confessorum : *Elegit nobis hereditatem suam.*

XXII

GASTON PHÉBUS (1)

LES DÉDUITS DE LA CHASSE

Ms. commencement du XVIe siècle. 0.290 sur 0.255 mil. ; 181 ff. papier, plus 6 de gardes. Reliure en maroquin vert, tranches dorées et marbrées. (H. Duru).

Ce volume comprend deux ouvrages sur la chasse : l'un de *Gaston Phébus,* l'autre du *roi Modus.*

Le premier débute ainsi : Cy commence le prologue du livre de la Chasse. *Ou nom et en l'honneur de Dieu createur*

(1) *Gaston,* comte de Foix, surnommé Phébus à cause de sa beauté, fut comme Nemrod « un grand chasseur devant l'Eternel ». Son ouvrage se ressent de sa passion pour son art : dans sa préface, il parle de son excellence en partisan convaincu. Par une fin digne d'un chasseur, il mourut subitement à Orthez, en 1391, au retour de la chasse, comme on lui versait de l'eau sur les mains, avant de souper.

et seigneur de toutes choses et du benoist fils Ihucrist..... Il va du f° 1 au f° 168, renfermant quatre-vingt-huit chapitres, et finit par ces mots : .....*selon mon petit scavoir touchant le faict de venerie.* Il est précédé d'une table des matières qui occupe trois feuillets non paginés.

Le second ouvrage commence ainsi, au f° 170 : S'ENSUIT LE DESDUICT DES OISEAUX QUE LE ROY MODUS MONSTRE A SES APPRENTIFZ. *Seigneurs qui voulez oyr des deduictz d'oiseaux.....* Des dix chapitres annoncés, il ne renferme que les trois premiers et le commencement du quatrième, jusqu'à : ..... *puis alonge la lesse de ton faucon et.....*

Tout le volume est écrit à longues lignes, à nombre variable, de 24 à 39, sur papier vergé non réglé. Le filigrane du papier employé pour l'ouvrage représente un *p* minuscule gothique dont la hampe finit en haut par un trilobe, en bas par un crochet en forme de tenaille. Le filigrane des gardes est différent; on y voit : 1° le nom de VANDERLEY, 2° un personnage au type de l'*Helvetia* des monnaies suisses, assis, armé d'un lance; au bas, un bouclier chargé de la croix ; ledit personnage encadré dans un ovale surmonté d'une couronne fermée.

La reliure porte en haut, dans l'angle extérieur du premier feuillet de garde, la signature *H. Duru.* Elle est de maroquin vert. Les plats extérieurs n'ont d'autre ornement qu'un encadrement de filets à froid ; à l'intérieur, dentelle ; au dos, l'inscription : PHEBUS. DES DÉDUITS DE LA CHASSE.

L'écriture est la gothique arrondie du commencement du XVIe siècle ou de la fin du XVe. Les énoncés des chapitres sont en rouge : le chapitre, compris tout entier dans un seul alinéa, commence par une lettre ornée peu variée de dessin et de couleur. Vingt-quatre chapitres sur les quatre-vingt-cinq sont, en plus, illustrés d'une miniature.

Ces miniatures sont surtout multipliées dans la première partie du volume. Dans l'ardeur d'un beau zèle, l'auteur du manuscrit en gratifie tous les premiers chapitres ; puis, cette ardeur se ralentissant, à partir du chapitre XXIV jusqu'à la fin, on n'en compte plus que deux.

Par une singularité dont nous rencontrons ici le premier exemple, toutes ces miniatures, sur papier, ont été rapportées

sur un espace laissé en blanc par l'auteur du manuscrit. On les a collées assez adroitement en les bordant de noir pour dissimuler les traces du collage. La première, qui est la plus grande, mesure 0,100 de haut sur 0,165 de large, les autres ne sont que de 0,065 à 0,075 dans les deux dimensions.

En voici la nomenclature :

I. *Partie de chasse,* miniature comprenant tout le haut de la page. — II. *Rengier,* 9. — III. *Dain,* 10. — IV. *Bouc,* 10 v°. — V. *Chevreul,* 13. — VI. *Lierre,* 14 v°. — VII, *Conins* (lapin), 17 v°. — VIII. *Ours,* 18. — IX. *Sanglier,* 20 v°. — X. *Loup,* 22 v°. — XI. *Regnart,* 27. — XII. *Blaireau,* 28. — XIII. *Chat,* 28 v°. — XIV. *Loutre,* 29. — XV. *Chien,* 30. — XVI. *Chien alant,* 45 v°. XVII. *Levrier,* 47 v°. — XVIII. *Chien courant,* 49. — XIX. *Chien d'oiseau,* 52 v°. — XX. *Mastin,* 54. — XXI. *Le bon Veneur* (costume), 54 v°. — XXII. *Chenil,* 55 v°. — XXIII. *Chasse au cerf,* 161 v°. — XXIV. *Chasse aux bêtes noires,* 162 v°.

Les premières éditions de Gaston Phébus datent de 1500 à 1505 (1). Notre manuscrit doit être de ce temps. Au haut d'un des feuillets de garde, on lit la note suivante, qui y a été écrite en 1821 : *« Ce livre du roi Modus a été écrit le premier jour de mai de l'an de grâce 1387 (il y a 434 ans). »* L'auteur de cette note n'a pas fait attention que si le manuscrit finit par une partie de l'ouvrage du roi Modus, sa partie la plus considérable est consacrée à celui de Gaston Phébus. C'est ce dernier qui a été commencé le 1er mai 1387, comme l'auteur l'indique au f° 2. Par une seconde confusion, l'auteur de la note a attribué à la composition du manuscrit la date que l'auteur a donnée à son ouvrage. « Gaston par la grace de Dieu surnommé Phebus comte de Fois, seigneur de Bearn », est mort en 1391. Notre manuscrit nous apprend que son ouvrage sur la chasse « fut commencé le premier jour de may l'an de grace de l'incarnation nostre seigneur que on comptoit mil troys cens quattre vingtz et sept ». L'édition que Jehan Trepperel a donnée de cet ouvrage vers 1505 a omis ce passage.

(1) Brunet. *Manuel du Libraire,* 1862, t. IV, 1re partie, p. 598. Un exemplaire de Gaston Phébus, de *Jehan Trepperel,* figure sous le n° 404 du Catalogue des imprimés du Musée Dobrée.

Le texte de notre manuscrit diffère en beaucoup de points de celui de cette édition. A la place de la finale que nous donnons plus haut, l'édition Trepperel met : « .....selon mon petit sçavoir. Mais affin que ceux qui lyront ce livre puissent sçavoir que c'est du deduyt d'oyseaulx aussi bien que de celluy de chiens, et lequel est le meilleur et plus noble, i'en ay cy fait ung petit traicté en rime par lequel on pourra ce congnoistre, à sçavoir..... », paroles qui servent de préambule à un nouveau traité rimé, aussi considérable que le premier. Rien dans le manuscrit ne fait prévoir ce second traité. Un poème du *Deduyt des oiseaux et des chiens*, par *Gaces de la Bigne*, a été également donné dans la première édition de Gaston Phébus par Ant. Vérard.

La première édition du roi Modus est de 1486 (*Chambery, Ant. Neyret*). Une édition de *Trepperel*, *Paris* (1), sans date, du commencement du XVIe siècle, donne, comme notre manuscrit, l'ouvrage du roi Modus avec celui de Gaston Phébus. Il semble que l'on peut conclure de ce fait que ces deux ouvrages se sont rencontrés plusieurs fois dans le même manuscrit.

Ce volume a appartenu à M. le baron J. Pichon. Il figure ainsi sous le no 304 du catalogue de la vente de sa bibliothèque :

Phebus. *Des déduitz de la Chasse*. In-fol., 177 ff., mar. vert, tr. dor. (Duru). — Ms. du commencement du XVIe siècle, sur papier, orné de nombreuses initiales en couleur, dont 23 petites représentent des animaux, et une grande, d'une exécution assez remarquable, représente une partie de chasse.

Nous ferons au sujet de cet article deux observations. La première est relative au nombre des feuillets du manuscrit.

Dans le chiffre de 177, ne sont pas compris les quatre premiers feuillets qui précèdent l'ouvrage et qui renferment la table des matières. Le volume compte en tout 181 ff.

La seconde observation concerne les miniatures « d'une exécution assez remarquable ». Il est très douteux que ceux qui les verront confirment ce jugement.

(1) Brunet. *Manuel du Libraire*, 1862, t. 14, p. 785.

XXIII

CONTRE LES ANABAPTISTES

Ms. milieu du XVIe siècle. 80 ff. papier. 0.150 sur 0.090 mil.

Ce manuscrit se trouve à la fin d'un volume contenant :

1° « *Confession de la Foy presentée à tres invictissime empereur Charles V, à la Iournée d'Auspurg,* MDXLII; *achevé d'imprimer le IX de Janvier mil cinq cent XLIII à Strasbourg.* »

2° *La doctrine nouvelle et ancienne;* ouvrages de Philippe Mélanchton.

Il ne porte aucun titre particulier et renferme des textes sacrés et des réflexions contre les diverses erreurs des anabaptistes.

En voici le début :

Contre les Anabaptistes

Aulcunes sentences tyrées hors de la saincte escripture contre la secte des Anabaptistes qui confesse qu'il n'y doibt point avoir de magistrat entre les chrestiens.

Suivent des textes probants et, à la fin, ces réflexions :

« Ces estourdis anabaptistes ont trouvé en leurs cervelles qu'il ne doibt avoir de magistrat en la chrestienté. Ne sont-ils point bien hors du sens ? » f° 2.

L'auteur s'élève ensuite contre d'autres erreurs des anabaptistes au sujet de l'Incarnation du Verbe conçu « au ventre de Marie, vierge éternellement », f° 37 v° ; au sujet du baptême des petits enfants et de quelques autres de leurs opinions.

Il les prend à partie dans des discours violents où il ne leur épargne pas les injures, les traitant de « diables, d'escervelez », et leur disant que « s'ilz avoient en leurs cervelles une mioche de vérité, ils congnoistroient bientost leur bestise » (f° 14 v°).

Relativement au baptême des petits enfants, il écrit : « En quoy sont trompez lourdement ces povres rebaptiseurs lesquelz

mettent peine de couvrir leurs erreurs devant les gens auxquelz ils veulent persuader que, depuis cent ans en cha, l'institution de baptizer les petis enfans a esté introduite par les papistes. Mais où est-il escript? où l'ont-ilz trouvé? Comment appelle on les hystoires où ilz ont inventé telle bourde? Nous veons bien au clair encore leur grande ignorance inveterée et remplise de malice et cautelle. Car il y a plus de treize cent ans que Origenes, sainct Cyprian, Chrysostome, et depuis iceulx, sainct Augustin et plusieurs autres, vivoient au monde, et si font nientmoins mention du sainct baptesme des petis enfans. Est-il donc, ô affectés trompeurs, depuis cent ans inventez (sic) des papistes? » f° 40.

Ces différentes réflexions sont présentées sous la forme de discussions et parfois de sermons, avec des exhortations et des souhaits suivis de la finale « Ainsi soit-il. »

Elles sont rangées sous les titres suivants :

Recueil de plusieurs sentences tyrées hors de la Saincte Escripture contre la secte des anabaptistes touchant l'incarnation de Jésus-Christ. f° 8.

Aultre enseignement contre ladicte secte des rebaptiseurs touchant l'incarnation de Jésus-Christ et de leur rebaptesme administré en secret par bois et par hayes. f° 23.

Replique phrenetique que font les fauteurs de ladicte insensée secte. f° 31.

S'ensuyvent les articles de la diversité de la secte des anabaptistes : lesquelz sont en nombre d'environ vingt et sept. f° 50 v°.

Petite apologie contre les fauteurs des anabaptistes, f° 56.

Recueil tres excellent de la puissance et vertu de la loy et de l'evangile, de Moïse et de Jésus-Christ, fort utille à tous chrestiens, singulierement quand l'on se trœuve au combat de la mort. f° 58.

Autres sentences contre autres erreurs des anabaptistes lesquelles monstrent qu'ilz ne sont point justifiez par la loy des œuvres, f° 73.

Du peché originel et de la semence d'iceluy engendrant tousiours le fruict divin, pieté, jusques que la moisson vienne. f° 75 v°.

De ces différents articles, nous donnons celui qui résume les erreurs des anabaptistes. Elles touchent non seulement le dogme, mais encore la morale et les principes les plus élémentaires de la société. Si monstrueuses que soient quelques-unes d'entre elles, notre époque a encore la honte de voir une certaine presse les enseigner publiquement et impunément :

Doctrine des Anabaptistes, formulée en 26 points

« 1. — Ils soustiennent avec pertinacité que Jesuchrist n'a point pris son corps, son humanité, sa chair, de la semence et substance de la Vierge Marie, sa mère, mais l'a apporté, disent-ils, du ciel.

2. — Il ne faut point baptiser les enfans qui ne croient point, pour ce que le diable ne saurait iecter hors le diable qui est en leurs enfans.

3. — Les enfans ainsi baptisez qu'en les baptise maintenant, sont baptisez à la mort et au diable.

4. — Nul chrestien ne doibt porter glaive ni armes.

5. — Les princes et la puissance ne peulent exercer leur office, et ensamble estre chrestiens.

6. — On ne doibt point iurer, ne faire serment, quand le magistrat le demande.

7. — Celuy qui aura pesché et offence après qu'il est créé et faict participant de leur rebaptesme, ne peult iamais avoir pardon ; mais l'ire de Dieu demeure sus luy éternellement.

(Il faut scavoir que generallement tous ceulx qui sont de leurs sectes tiennent fermes tous ces sept precedens articles, mais ces articles suyvantz tous ne les croient point l'ung ainsi que l'autre...)

8. — Les âmes après qu'elles sont sorties des corps, s'en vont dormir iusques à la resurrection, sans rien sentir, ne bien, ne mal.

9. — L'ame meurt avec le corps iusques à la resurrection.

10. — On ne doibt point obeyr au magistrat qui commande

de porter glaive et arme contre les ennemis, fussent-ils brigans et meurtriers, ny aussi les iuger à la mort.

11. — C'est afaire à eulx de porter le glaive pour destruire tous inobediens à la loy de Dieu. Ils en ont la revelation, disent-ils, d'ainsy faire.

12. — Celuy qui aura choppé et fally par inadvertance, voire mesme sans malice delebérée, après avoir esté admonesté deux fois en secret, doibt estre excommunié.

13. — Les diables seront sauvez, et tous reprouvez, en la fin, sans estre eternellement damnez.

14. — Ils peulent prendre autre femme, si les leurs ne veulent point obeyr à eulx, et tenir la manière de croire d'entre eulx.

15. — Celuy qui est faict membre de leur secte, ne peult jamais entrer en nulz temples des papistes : y fut presché la pure evangile.

16. — *Ils ont certaine* revelation du dernier iour.

17. — Il n'y a nul peché originel.

18. — Ils sont remis en la iustice originelle, de laquelle Adam estoit tombé.

19. — Les chrestiens ne doibvent personne contraindre à payer tribus, cense, rentes et revenuz.

20. — Toutes choses sont communes.

21. — Celuy qui est de leur secte peult avoir plusieurs femmes en esprit, avec lesquelles luy est licite d'habiter chairnellement.

22. — Le peuple anchien (1) estoit totallement chairnel.

23. — Ils sont en ce monde pleinement regenerez.

24. — Aucun d'iceulx ont reiecté la sainte Bible, la brulant au feu, avec cette présumption qu'ilz sont enseignés par l'esprit en toutes choses.

25. — Anabaptistes, cathariste, donatistes, pélagiens et

(1) Cette prononciation *anchien, en cha,* pour *ancien, en çà,* peut aider à découvrir le pays d'origine du manuscrit.



papistes conviennent bien ensemble quand à l'orgueil de leur propre iustice.

26. — Celle secte est moult fertille et fecunde : car elle a couvé des cathabaptistes, des catharistes, des donatistes, des quintinistes, des coprinistes, des libertins, des epicuriens et des saduceens (1) ».

Ce manuscrit qui suit les ouvrages de Mélancthon n'est pas de lui, puisqu'il le cite souvent, f°s 3, 77, 78, notamment au sujet « de la sédition esmue par les anabaptistes en la ville de Munstre (2) », f° 3.

Avec cette sédition, l'auteur mentionne encore un fait historique que nous signalons sans chercher à l'éclaircir. Au f° 12, il parle d'un « George heretique et compaignon des anabaptistes qui *fut brulé l'an passé en Angleterre,* à cause qu'il maintenoit obstinement que Jesuchrist n'est point Dieu ».

Ailleurs, il nous apprend que ce personnage était de Gand : « Le Ganthois, leur compaignon, nommé George, lequel a esté brulé pour son heresie en Angleterre, l'an passé, est-il martyr de Jesuchrist ? non certes. »

Nous ne pouvons dire quel est ce *George hérétique.* Parmi les fauteurs des anabaptistes, figure bien un personnage du nom de *George,* ou *David* George, né, suivant Moréri, à Gand, et suivant d'autres auteurs à Delft. Mais d'après ces différents auteurs, David George mourut à Bâle en 1556. Bien que le Sénat de Bâle ait fait brûler son cadavre, après l'avoir déterré, il semble difficile d'identifier l'hérétique George, brûlé en Angleterre, avec David George, mort à Bâle et brûlé après son exhumation. D'ailleurs

(1) *Cathabaptiste,* qui nie la nécessité du baptême ; *Catharistes,* ou purificateurs, secte de manichéens ; les *Donatistes,* ainsi nommés de *Donat,* leur chef, au IVe siècle, rebaptisaient ceux qui sortaient de l'Eglise catholique pour entrer dans leur parti ; les *Quintinistes,* ainsi nommés de *Quintin,* leur chef, tailleur d'habits, brûlé à Tournai en 1530. Ces derniers, que l'on a nommés aussi *Libertins,* avaient un autre chef du nom de *Copin.* Calvin a fait un *Traité* contre les Libertins.

(2) Les Anabaptistes s'emparèrent de Munster en 1534. Ils en furent chassés l'année suivante.



nous voyons plus loin que le manuscrit a été fait du temps que Jean Lansperg, mort en 1539, était encore chartreux à Cologne. Cette donnée ne concorde guère avec l'autre, qui placerait en 1557 la composition du manuscrit.

L'ouvrage semble avoir pour auteur un luthérien ou un calviniste. L'écriture en est la même que celle des notes insérées à la marge des deux ouvrages précédents, et qui n'ont pu appartenir qu'à un partisan de Luther. Au verso de la première page, l'auteur a inscrit un témoignage d'Erasme en faveur de Luther : au cours du manuscrit, il prend en main la défense des luthériens que les anabaptistes accusaient d'être « yvrongnes » et d'avoir « en une main le pot, et, en l'autre, le Nouveau Testament », f° 5 v°. Dans un autre endroit, il cite des passages violents de Martin Luther, Calvin, Zuingle, contre les anabaptistes, f° 16; il qualifie les catholiques de papistes, f°s 39 v°, 40. Ailleurs, il manifeste clairement ses sentiments envers eux : « Anabaptistes, catharistes, donatistes, pelagiens et papistes conviennent bien ensemble, quand à l'orgueil de leur propre justice », f° 53 v°.

Cette observation est d'autant plus intéressante à relever que cet auteur anonyme combat ses adversaires par les mêmes raisons que les *papistes*, et avec des autorités puisées aux mêmes sources.

Ainsi, il s'appuie sur la plupart des Livres sacrés dits *deutéro-canoniques*, reconnus par l'Eglise catholique et rejetés par les Protestants. Voici, parmi les livres deutéro-canoniques du Nouveau Testament, ceux qu'il cite : l'Apocalypse, f°s 4, 5 v°, 9 v°; l'Epître de saint Paul aux Hébreux, f°s 4 v°, 9, 12 ; l'Epître de saint Jacques, f° 49 v° ; l'Epître de saint Jude, f° 21.

Il ne se borne pas à citer ces Livres sacrés, il appuie sa doctrine sur le témoignage des Pères de l'Eglise et d'auteurs ecclésiastiques d'une orthodoxie reconnue. Il cite ainsi : Origène, f° 39 v° ; saint Cyprien, f°s 16 v°, 21 v°, 22 v° ; Lactance, f° 54 v° ; saint Ambroise, f° 5; saint Augustin, f°s 7, 44, 72; saint Hiérosme, f° 72 v°; saint Chrysostome, f°s 40, 44 ; le symbole de saint Athanase, f°s 8 *bis*, 24, et parmi les plus récents : saint Bernard

f° 77, et Hugue de Saint-Victor, 80 v°. Ses auteurs préférés sont saint Cyprien et saint Augustin.

Avec ces auteurs, s'en rencontrent, sous sa plume, d'autres qui sont moins orthodoxes et dont quelques-uns sentent le fagot. Nous ne parlons pas ici de Jérôme Savonarole ; mais parmi les auteurs franchement luthériens ou calvinistes, nous trouvons : *M. Pierre Vinet*, f° 53 v°, 78, ministre calviniste, mort en 1571 ; *M. Guillaume Farel*, f° 78 v°, ministre à Genève, chassé de cette ville en 1538, mort en 1565 ; *Brentius*, f° 57 v°, luthérien mort en 1570, auteur de 8 volumes in-f° en faveur du Luthéranisme ; *Sarcerius*, f° 75 v° (Erasme Sarcer) théologien luthérien, mort en 1559, auteurs de plusieurs écrits, notamment de *Commentaires* sur une partie de l'Ancien Testament.

On peut voir par ce mélange de citations que l'auteur de ce manuscrit était un peu éclectique, et qu'il ne partageait pas, sur bien des points controversés, la manière de voir de ses coreligionnaires d'alors ou d'aujourd'hui.

Le manuscrit est écrit en gothique courante, à longues lignes non réglées, de 27 environ à la page. La page a un encadrement de filets jaunes. L'auteur a pris la peine d'écrire en rouge non seulement les titres, mais encore un bon nombre de notes marginales, des avertissements tels que : *notons, entendons bien, escoutons bien*, les parties saillantes de son texte, l'indication de ses sources, et, toutes les fois qu'il se présente, sous sa plume, le nom de *Jesus* ou *Jesuchrist*.

Il a aussi souligné ou passé au jaune quelques passages importants et quelques lettres initiales du manuscrit, et étendu ce travail d'ornementation aux deux ouvrages imprimés, qui se trouvent dans le même volume. Le recueil des trois ouvrages que comprend ce volume était donc déjà formé au moment de la composition du manuscrit, qui a dû être composé quelque temps après 1543.

Nous donnons cette date, qui est celle de l'impression, à Strasbourg, de la *Confession d'Ausbourg*, par où commence le volume. Nous devons cependant faire remarquer que l'auteur cite au f° 72 v° : « *Jean Lansperg, à present* chartreux à Coulongne. » Or, Jean Lansperg, célèbre par ses ouvrages, sa piété,

et son zèle à ramener des Luthériens à l'Eglise catholique, est mort en 1539. Si ce mot *à présent* est bien exact, il faudrait admettre que le manuscrit est antérieur à cette date et que l'auteur l'a réuni après 1543 aux deux ouvrages imprimés qui portent des annotations nombreuses de la même main que le manuscrit.

Le volume est relié en veau et porte au dos, au haut : *Confession de la foy d'Auspurg ;* au bas : *1542.*

La reliure, sans caractère, semble ancienne, mais, si nous examinons le dernier feuillet de garde, il nous faut la rajeunir, Sur ce feuillet, en effet, se trouvent en report et à l'envers plusieurs lignes d'imprimerie où nous croyons lire entre autres les mots suivants : *Greath Britain and Ireland. Volume the first. A. D. 1801... To A. D. 1806.* Si cette dernière lecture est exacte, et qu'il s'agisse ici de l'année du Seigneur *Anno Domini*, on en conclura que cette reliure date du XIXe siècle, et qu'elle a été probablement faite en Angleterre. Du reste, les mots anglais : *Curious manuscript at the ena*, écrits au crayon, à l'intérieur du premier plat, semblent insinuer que le volume a passé dans ce pays.

XXIV

LE MESPRIS DV MONDE

OV

LES DEVOIRS D'VNE DAME CHRESTIENNE

enseignez par les SS. Peres

Ms. milieu du XVIIe siècle. 231 ff. papier. Reliure maroquin rouge, tranches marbrées et dorées.

Ce manuscrit ne renferme que des traductions françaises d'œuvres connues. Son principal intérêt consiste dans la personnalité de celle pour laquelle il a été fait, et dans l'habileté

des artistes qui l'ont écrit et relié. Il est certain qu'il a été exécuté pour madame de Longueville (1); nous nous demandons s'il n'a pas été relié par Le Gascon ou Florimond Badier, et même écrit par Nicolas Jarry.

Il comprend les deux traités suivants, écrits sous forme de lettres :

I. Lettre || de saint Augvstin || à || Armentaire et sa femme || Pavline

CHAPITRE I. — *Combien il est important d'estre fidelle à Dieu lorsqu'on a fait vœu de quitter le monde.*

Monsieur mon tres cher fils... Ayant appris de mon cher fils Rufer, homme de merite et vostre allié, le vœu que vous avez fait...

Cette lettre est divisée en huit chapitres. Sous le titre de *S. Augustin, du mespris du monde*, répété au haut de chaque page, elle occupe les pages 1-53.

II. Lettre || d'vn ancien père de l'E || glise ; || à vne illvstre dame nom || mée Celancie ||.

CHAPITRE I. — *Qu'il n'a pu refuser aux prières ardentes de cette dame l'instruction qu'elle luy avoit demandée.*

C'est une ancienne et celebre parole de l'Escriture qu'il y a une sorte de retenue...

Ce traité est divisé en 21 chapitres : sous le titre : *Les devoirs d'une dame chrestienne*, répété au haut des pages, il va de la page 53 à la fin du volume.

Le volume renferme 221 pages de texte. Les titre et faux-titre sont restés en dehors de la pagination : outre les deux feuillets qu'ils remplissent, le manuscrit en compte au commencement et à la fin six blancs, plus deux feuillets de gardes, soit, en tout, dix autres feuillets.

(1) *Anne-Geneviève de Bourbon*, fille de Henri de Bourbon, II du nom, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, née le 27 août 1619, mariée le 2 juin 1642, à Henri d'Orléans, II du nom, duc de Longueville, morte le 15 avril 1679. (*P. Anselme*, t. I, p. 223, 337).

Ce manuscrit a été exécuté pour madame de Longueville, la sœur du grand Condé, la fameuse héroïne de la Fronde.

La vignette qui précède le texte ne laisse aucun doute à ce sujet. Cette vignette représente une couronne ovale, dans laquelle un ange aux ailes éployées tient une balance dont un plateau, chargé d'une simple couronne d'épines, l'emporte sur l'autre chargé de couronnes royales ou autres, de sceptres et insignes royaux. Au bas de la couronne ovale qui sert d'encadrement, deux écussons accolés se détachent sur un manteau surmonté d'une couronne ducale. Le premier, de Longueville, porte *d'Orléans au bâton d'argent péri en bande;* le second, de Bourbon-Condé, porte *de France au bâton de gueules péri en bande.*

La personnalité de madame de Longueville est assez connue pour que nous n'en parlions pas davantage. Le numéro suivant de ce Catalogue nous donnera une seconde occasion de nous occuper d'elle : le lecteur verra alors si l'on peut ajouter du nouveau à ce qu'ont écrit, de cette femme célèbre, Sainte-Beuve et Victor Cousin (1).

Etant donnée la qualité de la personne pour laquelle a été fait notre manuscrit, on doit conclure que l'exécution n'en a pas été confiée à des gens quelconques. Les grandes dames d'alors recherchaient pour leurs toilettes « les bonnes faiseuses ». Noblesse oblige, il y allait aussi de leur honneur à ne recourir, pour des œuvres d'art, qu'aux bons faiseurs.

L'écriture de notre manuscrit, ses vignettes : frontispice en-têtes, culs-de-lampes, toute la partie calligraphique dénote une remarquable habileté de main.

Le texte est écrit à longues lignes non réglées, de 13 à la page. Chaque page est encadrée de filets rouges; le filet, simple sur trois côtés, est double au haut de la page, de manière à encadrer le titre courant. Le volume n'a été paginé que jusqu'à la page 113. Chaque chapitre est orné d'un en-tête d'un dessin différent : chaque traité se termine par un cul-de-lampe. L'artiste

(1) Sainte-Beuve : *Port-Royal,* voir table, t. VII, p. 208. — V. Cousin : *La Jeunesse de Madame de Longueville; Madame de Longueville pendant la Fronde.*



affectionne le pointillé pour fond de ses dessins : il le sème à profusion dans l'appareil de granit qui fait le fond de son frontispice, ainsi que dans plusieurs autres endroits.

L'écriture adoptée pour le texte est l'italique; pour les intitulés, le caractère d'impression. Elle est, dans les deux cas, d'une régularité admirable, et fait le plus grand honneur à l'habile calligraphe qui en est l'auteur.

Ne serait-il pas possiple de découvrir ce calligraphe ? ne serions-nous pas ici en présence d'une œuvre de *Nicolas Jarry?*

Le talent de ce calligraphe remarquable, copiste du texte de la fameuse *Guirlande de Julie*, a souvent été employé pour les livres d'heures ou de piété.

Il en avait écrit un pour Mme de Rambouillet, la mère de Julie de Montausier ; Tallemant des Réaux en a parlé en ces termes :

« Au dernier voyage qu'elle (Mme de Rambouillet) fit à Rambouillet, elle y fit des prières pour son usage particulier, qui sont fort bien escrites. Ce fut M. Conrart (1) à qui elle les donna pour les faire copier par Jarry, cet homme *qui imite l'impression et qui a le plus beau caractère du monde* (2). »

L'auteur de notre manuscrit avait, lui aussi, *le plus beau caractère du monde.* Il vivait, à Paris, à la même époque que l'artiste de la *Guirlande de Julie.* Les calligraphes de cette valeur étaient-ils nombreux à Paris? et Madame de Longueville n'aura-t-elle pas mis un point d'honneur à avoir un beau livre de piété de la main du fournisseur de grandes dames comme Madame de Rambouillet ?

Pour trancher la question, il faudrait comparer l'écriture de notre manuscrit à celle de la *Guirlande de Julie* ou d'un autre manuscrit de Nicolas Jarry. Les éléments nous manquent malheureusement pour faire cette comparaison. Aussi, en indiquant cette conjecture, laissons-nous à d'autres le soin de la contrôler.

Si quelque doute subsiste dans notre esprit au sujet du

(1) Probablement le Conrart « au silence prudent. »

(2) Cité dans les *Relieurs français* par Ernest Thoinan, 1893, p. 294.

calligraphe, auteur de notre manuscrit, il en est tout autrement au sujet de l'artiste qui l'a relié. Cette reliure est de *Le Gascon* ou de *Florimond Badier*, les deux plus grands relieurs du milieu du XVII[e] siècle. C'est leur manière, ce sont leurs petits fers.

Cette reliure est en maroquin rouge, dans le genre si improprement appelé *à la Duseuil* (1), et qui a précédé cet artiste de plus de quarante ans. Les plats sont ornés de deux encadrements rectilignes, composés de trois filets, dont deux rapprochés, l'autre éloigné, qui se croisent aux angles. L'encadrement intérieur porte, en plus, aux coins, de grands fleurons dont quelques traits sont au pointillé. Tous les dessins sont dorés.

Dans son ouvrage si documenté sur *Les Relieurs français*, M. Thoinan a donné la reproduction de plusieurs reliures qui ont avec la nôtre les plus grands rapports. Les plats extérieurs de notre manuscrit correspondent exactement à la planche XVI (p. 149) de cet ouvrage. C'est le même double encadrement, avec fleurons aux angles de l'encadrement intérieur.

L'art du relieur ne se fait pas seulement remarquer dans l'ornementation de ces plats extérieurs ; le volume est aussi doublé de maroquin rouge plus orné encore que le dessus.

Les doublures de maroquin, assez communes à la fin du XVII[e] siècle, faisaient alors exception. Il fallait toute l'opulence d'une grande dame, pour en orner un volume de choix. L'ardeur avec laquelle Madame de Longueville se précipita dans la piété, après sa conversion, explique tout le luxe déployé pour orner un volume qui renfermait l'exposé de ses devoirs. Elle ne pouvait reculer devant la dépense d'une doublure en maroquin pour un volume destiné à être souvent feuilleté de ses nobles mains.

Jusqu'au bout des doigts je serai duchesse,

dit Alfred de Musset, dans ses « Conseils à une Parisienne ». La grande dame que fut la sœur du grand Condé a montré qu'elle était duchesse « jusqu'au bout des doigts. »

(1) C'est aussi dans ce genre, à l'exception des fleurons, qu'a été relié le Manuscrit de Philippe de Commynes. (V. plus haut, p. 460).



M. Thoinan, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, a publié trois planches, XVIII, p. 153, XIX, p. 155, XXII, p. 161, qui reproduisent assez exactement l'ornementation de notre doublure de maroquin. Voici la description dont il accompagne la planche XVIII, p. 153. A part les mots que nous plaçons entre crochets, elle convient à la doublure de notre manuscrit.

« Décoration à encadrement intérieur, à filets droits et courbes avec bouquets et fleurons gravés au trait mêlé de pointillé [et quelques fleurons isolés tout au pointillé]. Ce style, très en vogue de 1625 à 1645 environ, a servi pour les plus belles reliures de cette époque. Certains bibliophiles en faisaient encore orner leurs livres longtemps après cette dernière date, Du Fresnoy entre autres (1) ».

Notre reliure offre deux autres particularités intéressantes. Les tranches des plats sont également ornées et dorées au petit fer ; et les feuillets de garde, au lieu d'être blancs, sont en papier marbré. L'emploi de ce genre de papier, dont l'usage s'est généralisé pour la reliure, date de cette époque et est attribué au relieur *Macé Ruette*, mort en 1640.

Nous avons indiqué, à propos de cette reliure, les noms de *Le Gascon* ou de *Florimond Badier*, à l'exclusion de tout autre. Elle est, en effet, d'un travail remarquable, dans le goût et dans la manière de ces deux artistes, tous deux assez en vogue pour s'attirer la pratique des plus grands personnages du temps.

Mais quel est, de ces deux relieurs célèbres, celui qui a mis la main à notre reliure ? La chose nous semble difficile à préciser. S'il fallait admettre que Florimond Badier n'a employé que les fers où le pointillé règne uniquement, la question serait tranchée en faveur de Le Gascon. Dans tous les fers qui ont servi à l'ornementation de notre reliure, on n'en rencontre pas un qui soit exclusivement filigrané : tous offrent un mélange du trait et du pointillé, tel que le pratiquait Le Gascon. De plus, nous retrouvons, dans la doublure de maroquin, un dessin qui reproduit, dans sa disposition géné-

(1) *Les Relieurs français*, 1500-1800, par Ernest Thoinan. Paris, Em. Paul, L. Huard et Guillemin, 1893.

rale, la planche XVIII du livre de M. Thoinan, avec le même fer qui orne la rosace du milieu : reliure qui semble de Le Gascon.

Par contre, cette même doublure nous offre une bordure de Florimond Badier : la troisième, des roulettes de bordure, publiées par M. Thoinan, p. 162, comme « le plus souvent employées par Florimond Badier » et que l'on retrouve dans les planches XX, p. 157, et XXII, p. 161, de ce même ouvrage.

Nous laisserons donc la question indécise. Il nous suffit de savoir que cette reliure est l'œuvre d'un des plus habiles relieurs de ce temps.

La reliure a été retouchée aux cornières et au haut du dos avec une habileté remarquable. Par dessous le maroquin noirci et aminci à ces endroits par un long usage du volume, on a glissé un autre maroquin d'une couleur plus fraîche et qui a été frappé avec les mêmes fers. La tranche de la couverture a été ornée également avec le même petit fer que celui qui règne sur tout le reste de cette tranche. Sur les plats extérieurs, on a aussi ravivé, par endroits, l'or des filets.

Les illustrations de la *Guirlande de Julie* ont été dessinées et peintes par Nicolas Robert. Ici encore une comparaison avec ce célèbre ouvrage pourrait seule nous dire s'il faut attribuer à cet auteur les vignettes de notre volume. Constatons cependant qu'elles ne sont pas peintes, mais seulement dessinées au trait. En absence de tout élément pour hasarder à ce sujet la moindre opinion, nous nous bornons à donner le catalogue de ces illustrations.

Frontispice, f. — *En-têtes*, p. 1, 8, 15, 19, 26, 34, 39, 46, 53, 61, 75, 89, 96, 109, 116, 123, 132, 140, 149, 155, 160, 169, 177, 182, 186, 190, 196, 203, 212. — *Culs-de-lampe*, 51, 22.

Par un procédé renouvelé des Grecs, du grec Pindare, ayant peû de chose à dire du contenu du manuscrit, nous nous sommes rabattus sur les accessoires, l'écriture, la reliure. C'est, en effet, ce qu'il a de plus intéressant, puisque son texte a déjà souvent été publié.

Pour terminer notre article, ajoutons qu'il a appartenu à *J.-J. de Bure*. Au revers du premier feuillet blanc, on lit, au haut de la page : « Complet, le 7 7bre 1825, *J.-J. de Bure*, l'aîné. »

Il figure ainsi sous le nº 185 du Catalogue de vente de la Bibliothèque de Bure :

Le mespris du monde ou les devoirs d'une dame chrétienne enseignez par les saints Pères : In-4°, mar. r., doublé de mar. r., à très riches compartiments à petits fers ; réglé, tr. dor. Tres joli manuscrit fait pour la duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, et portant dessinées sur son titre les armes de cette princesse » (1).

Il a été acquis à cette vente, en décembre 1853, par M. Dobrée, pour 70 francs. Si ce que nous avons dit du copiste et du relieur du manuscrit est exact, ce prix est loin d'en représenter la valeur.

XXV

MADAME DE LONGUEVILLE

SENTIMENTS DE MADAME ANNE-GENEVIÈVE DE BOURBON DUCHESSE DE LONGUEVILLE

Ms. commencement du XVIIIe siècle. 0.175 sur 0.130 mil. 97 pages papier. Reliure en vélin, tranche marbrée.

Ce manuscrit contient deux parties distinctes. La première est celle qui a fourni à tout le volume le titre sous lequel il a été désigné et que nous lui maintenons : *Sentimens de Madame Anne Genevière de Bourbon, duchesse de Longueville.* Cette partie renferme les sentiments de Madame de Longueville sur sa conversion. L'illustre Frondeuse nous met au courant de son état d'âme

(1) *Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés de la Bibl. de feu M. J.-J. de Bure.* Vente, 1er déc. 1853 ; Paris, Potier, 1853.

depuis sa confession générale faite le 24 octobre (1) 1661, à M. Singlin (2), et de la direction que ce célèbre confesseur de Port-Royal lui a donnée. Cette direction sévère, qui comporte même des mortifications corporelles, laisse percer les exagérations jansénistes, notamment dans les prescriptions faites à la noble dame de tenir à l'église « les yeux baissez en terre, et ne les levant jamais, ny sur la sainte hostie, ny mesme sur l'autel. »

Ces sentiments ont été publiés dans le *Suplement au Necrologe de l'abbaïe de N.-D. de Port-Roial des Champs. S. L.* MDCC XXXV, p. 137-151, sous le titre de *Retraite de Madame la duchesse de Longueville.* Ils ont été analysés par Sainte-Beuve (3).

Nous n'en dirons rien de plus, sinon que notre manuscrit offre, avec le texte publié, quelques variantes d'expressions, et une assez grande différence d'orthographe. Il omet aussi une date et un nom important. L'imprimé nous apprend que Madame de Longueville a fait sa confession générale le 24 novembre 1661, à M. Singlin. Le manuscrit passe l'année, et met simplement Mr... au lieu de M. Singlin.

Cette première partie comprend les pages 1-48. Elle est suivie d'une autre contenant des extraits de lettres écrites par Madame de Longueville à plusieurs religieuses carmélites et à M. le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas.

Madame de Longueville avait toujours témoigné une vive affection pour les Carmélites. Dans sa jeunesse elle serait même entrée parmi elles, comme on peut le conclure d'une lettre qui se trouve dans notre manuscrit, p. 53. Dans une lettre au sujet de sa mort, Arnaud dit seulement « qu'elle avoit même pensé

(1) L'imprimé met *novembre* au lieu d'*octobre. Suplement au Necrologe de l'abbaïe de N.-D. de Port-Royal,* p. 137.

(2) *Antoine Singlin,* né vers 1607, mort à Paris le 17 avril 1664. Confesseur de Port-Royal et directeur de plusieurs des amis de la maison, tels que : *Pascal, Madame de Longueville,* etc. Lors de sa mort, Madame de Longueville écrivit à Madame de Sablé une lettre dont Sainte-Beuve a publié un extrait. (*Port-Royal,* t. II, p. 230. V. *Ibidem,* t. VII, p. 392).

(3) *Portraits de femmes : Madame de Longueville.* 1855, p. 300-304.

de se faire Carmélite ». Il ajoute que « depuis la mort de son fils, tué au passage du Rhin, elle quitta l'hôtel de Longueville et s'alla loger en dehors des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où elle avoit droit d'entrer comme elle faisoit souvent... Elle est morte dans sa maison, auprès des Carmélites, et est enterrée dans leur cloître, mais son cœur est à Port-Roial-des-Champs » (1).

Adressées à de tels correspondants, ces lettres portent sur des sujets de spiritualité, des demandes de conseils, de prières, des expositions d'état d'âme, des permissions de communier, de porter une ceinture de fer pour expier ses péchés... (p. 79).

Quelques-unes, en dehors de ces sujets, traitent incidemment de questions historiques, et fournissent quelques détails intéressants à relever, soit pour l'histoire de la France, soit pour celle d'une institution ou d'une personnalité. Nous ne donnerons une analyse ou des extraits que de ces dernières. L'importance de certains des personnages qu'elles mentionnent fait qu'on s'intéresse vivement aux moindres détails de leur existence, détails que l'intimité des lettres permet de mieux connaître que des documents officiels.

Malheureusement, l'auteur de ce recueil se plaçant à un point de vue spécial, celui de l'édification, a supprimé, dans beaucoup d'endroits, ce que ces lettres avaient de trop personnel. Il a remplacé par la lettre N plusieurs noms de personnes : de sorte que cette correspondance laisse à dégager plusieurs inconnus, sans nous en fournir les moyens.

Extraits des lettres escrittes par Madame Anne Genevieve de Bourbon, duchesse de Longueville, à la Rde mère Agnès Carmelitte (2).

Ce 17 mai 1656. (p. 49).

L'amour des Carmelittes estoit sorti de mon cœur avec celuy de Dieu : ie sens que ce dernier n'y peut revenir sans y ramener l'autre.

(1) Cité par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 123, éd. 1867.

(2) La Mère *Agnès de Jésus-Maria*, prieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques de Paris.

A la R^de mère prieure des Carmelittes du grand convent de Paris. Ce 11 janvier 1653, de Bordeaux (1). (p. 50).

Je ne desire rien avec tant d'ardeur presentement que de voir cette guerre cy finie pour aller me jetter avec vous pour le reste de mes iours. Je ne le puis qu'après la paix pour le malheur de ma vie qui m'a esté donnée seulement pour me faire éprouver ce qu'il y a au monde de plus aigre et de plus dur. Ce qui m'a fait resoudre à ce que ie viens de vous dire, c'est que si i'ay eu des attachemens au monde de quelque nature que vous les puissiés imaginer, ils sont rompus et même brisés. Cette nouvelle ne vous sera pas désagréable. Je pretens qu'elle aille à la mère et à ma s^r Marthe de Jésus, et que pour me donner cette sensibilité pour Dieu que ie n'ay point encore et sans laquelle ie ferois pourtant l'action que ie vous ay ditte, si la paix estoit faitte, vous me fassiés la grâce de m'escrire souvent et de me conforter dans l'horreur que i'ay pour le siècle. Mandés-moi quels livres vous me conseillés de lire.

A la mesme. 8 juin 1650. (p. 51).

Je ne puis doutter que vous n'imploriés la miséricorde de Dieu sur l'estat où il m'a reduitte. Il en a fait une si grande à ma fille (2) en la tirant du monde devant que de luy en avoir fait esprouver les amertumes, que ie n'ay senty par sa perte que ce que l'on ne peut refuser à la nature. Je ne doutte pas que vous ne l'ayés parmy vous, et plust à Dieu, ma chère mère, y avoir eu une pareille retraitte où celle qu'il m'y avoit fait tant désirer.

A la mère Agnès. De Bordeaux, 5 mai. (p. 51).

Sur les pensées qui troublent et accablent son esprit.

A la mère Marie-Madeleine de Jésus, Carmelitte, au grand convent de Paris. De Bordeaux, le 13 janvier 1653 (p. 53).

Son regret d'avoir quitté la vie du Carmel : elle espère que Dieu « l'y ramènera un jour à l'abry de tous les orages du siècle. La sainte que vous venez de perdre sera sans doutte volontiers mon intercesserice ».

(1) Madame de Longueville se trouvait alors dans cette ville pour les affaires de la Fronde, qui finit à Bordeaux le 3 août 1653.

(2) Probablement *Marie-Gabrielle d'Orléans*, fille du duc et de la duchesse de Longueville, morte jeune, en 1650. Les termes de la lettre semblent insinuer qu'elle se serait faite religieuse au Carmel ; mais plusieurs membres de la famille de Madame de Longueville ayant été inhumés chez les Carmélites de Paris, la phrase qui suit peut se rapporter à cette inhumation.



A la Rde mère Agnès. De Nevers, ce 4 janvier 1654. (p. 53).

Elle veut n'employer cette année qu'à la pénitence qu'elle doit faire de toutes ses années passées.

A la Rde mère souprieure des Carmelittes du grand couvent de Paris. Ce 22 aoust. (p. 54).

Elle désire que leur amitié se rectifie et qu'ayant été fondée sur des raisons très séculières, pour ne pas dire quelque chose de pis, elle commence à cette heure à se sanctifier par le bien de la charité, qui est le seul qui doit serrer l'amitié des chrétiens.

A la Sr Marthe de Jésus. (p. 55).

Ses sentiments sur Mlle d'Espernon (1), de la retraite de laquelle elle a appris la nouvelle.

A la Rde mère prieure des Carmelittes du grand couvent de Paris, sur la mort de Mad. la Princesse, mère de Mad. de Longlle (2). Ce 14 décembre 1650. (p. 57).

« Je reçus hier tout à la fois trois de vos lettres dont la dernière m'apprend nostre commune perte. Vous jugez bien en quel estat elle me doit mettre ; et c'est mon silence plus tost que mes paroles qui doit vous faire connoître ma douleur. J'en suis accablée, ma très Chère Mère, et c'est ce coup là qui ne trouve plus de force dans mon âme. Il a des circonstances si cruelles que je n'y puis songer sans mourir et je ne puis néantmoins penser à autre chose. Cette pauvre princesse

(1) Anne-Louise-Christine de Foix de la Valette d'Espernon. On l'a donnée comme fille de *Bernard de Nogaret de la Valette et de Foix*, duc d'Espernon, et de *Marie du Cambout*, fille aînée de *Charles*, marquis de Coislin, baron de Pontchâteau, etc., et sœur de *Sébastien-Joseph de Coislin du Cambout de Pontchâteau*, dit l'*Abbé de Pontchâteau*, abbé de Saint-Gildas-des-Bois et de Geneston. D'après Moréri, elle serait issue du premier mariage du duc d'Espernon avec *Gabrielle-Angélique* légitimée *de France : Marie du Cambout* serait morte sans enfants en 1691. Son nom de religieuse était sœur *Anne-Marie de Jésus*. Elle mourut aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques le 22 août 1701, en sa 77e année et sa 53e de religion. Cette lettre serait donc de 1648 environ.

(2) *Charlotte-Marguerite de Montmorency*, fille puînée de Henri Ier, duc de Montmorency, pair de France, et de Louise de Budos ; morte de fièvre violente, à Châtillon-sur-Loing, le 2 décembre 1650, à 57 ans ; enterrée dans le cloître des Carmélites de Paris. (*P. Anselme*, I, p. 337).



est morte au milieu de l'adversité de sa maison, abandonnée de tous ses enfans et accompagnée seulement de tourmens et de peines qui ont terminé sa malheureuse vie, car, enfin, ce sont les maux de l'esprit qui ont causé ceux du corps, et je tiens par là cette mort plus dure que si elle avoit esté causée par les gehennes et les suplices corporels. Elle m'en laissera d'éternels dans l'esprit, et elle me laisse au point de sentir tous les autres malheurs avec plus d'aigreur que je n'eusse fait sans cela, et de n'estre plus capable de sentir le bonheur quand mesme il m'en viendroit quelqu'un, puisque ma pauvre mère ne les aura pas goustés avant que de sentir l'amertume de son heure dernière. Je ne say aucune des particularités qui l'ont accompagnée, et je m'adresse à vous pour vous conjurer de me les vouloir aprendre bien exactement. C'est en m'affligeant que je me dois soulager. Ce recit fera ce triste effet et c'est pour quoy je vous le demande. Car, enfin, vous voyez bien que ce ne doit pas estre le repos qui doit succeder à une douleur comme la mienne, mais un tourment secret et etternel auquel aussy je me prepare, et à le porter en la vue de Dieu et de ceux de mes crimes qui ont apesanty sa main sur moy. Il aura peut-estre agreable l'humiliation de mon cœur et l'enchainement de mes misères profondes. Vous les adoucirez un peu si je peux esperer de votre amitié la part que la personne que nous pleurons en possedoit, et c'est le plus precieux de ses heritages pour moi, j'ose vous assurer, et je dis cela pour toutes celles de ches vous à qui elle estoit chère, que si je suis indigne par le peu que je rends de ce que je demande, je le mérite au moins par ma tendresse pour vous qui augmente, ce me semble, par la triste et nouvelle liaison que nostre perte nous fait faire. A Dieu, ma chère Mère, les larmes m'accablent, et s'il estoit de la volonté de Dieu qu'elles causassent la fin de ma vie, elles me paroistroient plus tost les instrumens de mon bien que les effets de mon malheur. A Dieu encore une fois ma chère Mère ; soyez assurée pour vous et pour toutes nos amies que j'hérite de l'amitié que celle qui n'est plus vous a portée et que je la regarderay toute ma vie en vous ».

A la Rde mère sous prieure des Carmelittes du Grand Convent de Roüen. Ce 7 févr. 1659. (p. 58).

Sur l'entrée de Mlle d'Albret (1) aux Carmélites.

(1) Le P. Anselme cite, parmi les filles d'Henry d'Albret, II du nom, baron de Pons et de Miossans, trois religieuses : *Diane d'Albret*, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, † en 1680 ; *Paule d'Albret*, prieure de N.-D. de Passy, † 2 fév. 1683 ; et *Antoinette d'Albret*, la jeune, prieure de Prouille en Languedoc, † en déc. 1682 (t. VI, p. 220).



A la mère sous prieure des Carmelittes du Grand Convent de Paris. De Caen, ce 14 mars. (p. 59).

Autres à la mesme. 6 juillet et 16 octobre. (p. 60).

A la mesme. 28 décembre. (p. 61).

Sur la perte de son neveu (1) : « Cet enfant est bien heureux d'avoir esté tiré du siècle devant que d'avoir participé à sa malignité ».

A la mesme. Ce 14 décembre. (p. 62).

« L'accablement des complimens de toute la France m'a empeschée de faire reponse à vostre première lettre... J'eusse esté de beaucoup plus aise de vous entretenir que de répondre à trois mille gens qui ne se soucient ny de Mr mon frère, ny de moy, mais c'est là un des endroits de la vie où l'on ne fait pas ce que l'on voudroit le plus faire, et où l'on fait justement ce qu'on a moins envie de faire. »

A la Rde mère Agnès. 10 octobre 1654. (p. 63).

Elle demande des prières dans les maux qui l'attaquent, ainsi que son frère, surtout dans la dernière occasion, « puisqu'elle est d'une consequence très facheuse pour M. le Prince (2)... son succès aura fort changé les dispositions de la cour. Il n'est pas possible qu'un si grand homme soit toujours malheureux, et puisque Dieu a ordonné qu'il le fust dans le tems, demandés luy au moins qu'il ne le soit pas dans l'éternité ». (p. 64).

A la mesme. 26 novembre 1655. (p. 64).

Elle ne se « figure plus d'autre satisfaction en ce monde que celle de se retrouver au couvent de l'Incarnation ».

A la mesme. 9 février 1656. (p. 65).

Toutes les lettres précédentes nous semblent antérieures à la confession générale dont il est question dans la première partie du manuscrit, et par conséquent antérieures à 1661. Les suivantes, adressées au curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, ne mentionnent, dans leurs dates, aucune année. Quelques-uns des

(1) Peut-être *Louis de Bourbon*, fils d'Armand, prince de Conty, né le 6 sept. 1658, mort le 14 du même mois, inhumé aux Carmélites (*P. Anselme*, t. I, p. 346).

(2) Condé combattait alors avec les Espagnols. Il s'agit peut-être d'un succès contre les armées du roi.



faits auxquels elles font parfois allusion se sont passés en 1670 et en 1677. Elles semblent toutes postérieures de quelques années à la conversion de Madame de Longueville. Leur ton et leur sujet supposent que le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas était alors directeur de sa conscience : chose naturelle, si l'on considère que le couvent des Carmélites, où s'était retirée la sœur de Condé, se trouvait sur cette paroisse. Or, Madame de Longueville eut pour directeur M. Singlin jusqu'en 1664, date de sa mort. On a dit qu'elle prit ensuite en cette qualité *M. de Sacy*. Mais ce dernier était alors prisonnier à la Bastille, et n'en sortit qu'en 1668. Vers cette époque, Madame de Longueville s'adressait peut-être déjà au curé de Saint-Jacques.

Le *Suplement au Necrologe de Port-Roïal* (p. 206) renferme une lettre écrite, en 1687, à *M. Marcel, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas*, au sujet de la mort du P. des Mares. Nous ne saurions dire si c'est à lui que ces lettres ont été adressées.

Lettres et extraits des lettres de Madame Anne Genevieve de Bourbon duchesse de Longueville, à M. le curé de S.-Jacques du Haut-Pas.

De Port Royal, 30 mai. (p. 66).

Elle lui recommande « l'âme du fils de M. et de Me de Beringhen (1) et la consolation de ces pauvres gens-là qui ont bien de la vertu et qui sont fort de mes amis ».

Au mesme. De Trie (2), ce 30 juillet. (p. 67).

La lettre semble écrite au sujet de félicitations à l'occasion

(1) *Henri de Beringhen*, seigneur d'Armainvilliers et de Grez. Il épousa, en 1646, Anne du Blé, fille de Jacques, marquis d'Uxelles. Leur fils aîné, Henri, fut tué à Besançon le 18 mai 1674. Un autre de leurs fils, Jacques-Balthazard, mourut jeune, le 4 mai 1667. (*Dict. de la Noblesse*, de la Chenaye-Desbois, t. II, p. 344). La lettre, datée du 30 mai, semble se rapporter à la mort d'Henri.

(2) « Trie, bourg de France, au Vexin-Normand, avec haute justice et château. Il est situé près de Gisors et a titre de baronnie ». *(Dictionn. de La Martinière)*. On a d'autres lettres de Mad. de Longueville à Mad. de Sablé, datées de *Trie, 1664*.



de l'anniversaire de sa naissance, le 2 (1) du mois qui vient. « Les années me doivent estre si precieuses que je ne veut *(sic)* pas que vous en croyez une de moins. Il y en aura donc 23, dimanche ».

Au mesme. (p. 67).

Au mesme. De P. R. (Port-Royal), 28 juillet. (p. 68).

« La maladie de M. Dalet (2) me met dans une peine incroyable, non seulement pour l'intérêt de l'Eglise, et le mien en general, mais pour le mien en particulier; j'avais des consultations à luy faire encore que je ne pouvois confier à la poste... s'il meurt je seray toute ma vie en scrupule sur des choses bien importantes. »

Au mesme. De Trie, ce 15 novembre. (p. 70).

Elle veut séjourner cet hiver à la campagne, pour épargner des sommes d'argent qu'elle doit employer à réparer d'anciens engagements dans les affaires du monde.

Au mesme. (p. 71).

Le P. du Breüil (3) lui est bien nécessaire, mais elle se demande si « le secours qu'il peut donner à un evesque tel que Mr de Grenoble » (4) n'est pas préférable à celui qu'elle en reçoit.

(1) Le P. Anselme place sa naissance au 27 août 1619. Le copiste du manuscrit a peut-être omis le 7. De même, l'âge que Madame de Longueville accuse dans cette lettre ne semble pas exact. Ce nombre de 23 placerait la lettre en 1642. Mais, en 1661, elle eut M. Singlin pour directeur jusqu'en 1664, puis ensuite M. de Sacy. Or, à l'époque de cette lettre, son directeur était le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas. En mettant 53 à la place de 23, on placerait cette lettre en 1672, date qui concorderait avec les données des autres lettres de cette partie du recueil.

(2) *Nicolas Pavillon*, évêque d'Aleth, 1637 † 1677 ; il s'agit peut-être de la dernière maladie du prélat.

(3) Le *P. J.-B. du Breuil*, de l'Oratoire, un des hommes les plus distingués de cette Congrégation, dont il faillit devenir le Général ; grand ami de Port-Royal, mort en exil à Alais en 1696. Dans une lettre à Madame de Sablé, Madame de Longueville dit que « c'est assurement un saint nommé et un fort bel esprit, très savant et tout entier du bon côté ; mais il est le plus sec du monde et le plus discret »... (Cité par Sainte-Beuve, *Port-Roial*, t. V, p. 331). La relation de sa mort a été publiée dans le *Suplement du Necrologe de Port-Roïal*, p. 4.

(4) *Etienne Le Camus*, évêque de Grenoble, 1671 † 1707, et cardinal.

Au mesme. De P. R. (p. 72).

Au mesme. De P. R., ce 30 juin. (p. 72).

Au mesme. De Trie, ce 3 octobre. (p. 73).

Elle espère communier à Rouen le jour de *sainte Thérèse* (15 octobre). Elle partira le 13 pour arriver *le 14 et y séjourner* le 15.

De Trie, ce 22 octobre. (p. 73).

Elle a communié à Rouen le jour de saint Luc. Elle est accompagnée, dans son voyage, du P. du Breuil et de M. Le Nain (1).

Elle parle incidemment « de la malignité de son fils (2)... au milieu de sa folie ».

Ma sortie de Rouen a esté comme mon entrée, le peuple m'accompagna comme il m'avait receue en me donnant de grandes bénédictions, en pleurant et en montrant tout ce qu'une amitié

(1) *Sébastien Le Nain de Tillemont,* né en 1637 † 1698, et enterré d'abord à Port-Royal. (V. *Necrologe et Suplement au Necrologe de Port-Roïal,* p. 302). Auteur des *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclésiastique.*

(2) Mme de Longueville eut deux fils : 1. *Jean-Louis-Charles,* né en 1646, ordonné *prêtre* en 1669, et mort en 1694 ; 2. *Charles-Paris,* né en 1649, *tué, le* 12 juin 1672, au passage du Rhin.

Cette phrase pouvant faire juger en mauvaise part ses sentiments maternels, nous en rapprochons, comme correctif, la lettre célèbre où Mme de Sévigné raconte sa douleur à la nouvelle de la mort de ce dernier.

« Madame de Longueville fait fendre le cœur, à ce qu'on dit : je ne l'ai point vue, mais voici ce que je sais.

» Mlle de Vertus était retournée depuis deux jours à Port-Royal, où elle est presque toujours : on est allé la querir avec M. Arnauld, pour dire cette terrible nouvelle. Mlle de Vertus n'avait qu'à se montrer : ce retour si précipité marquait bien quelque chose de funeste. En effet, dès qu'elle parut : Ah, Mademoiselle, comment se porte Monsieur mon frère (le Grand Condé) ? Sa pensée n'osa aller plus loin. — Madame, il se porte bien de sa blessure. — Il y a eu un combat. Et mon fils ? — On ne lui répondit rien. — Ah, Mademoiselle ! mon fils, mon cher enfant, répondez-moi, est-il mort ? — Madame, je n'ai point de parole pour vous répondre. — Ah ! mon cher fils ! est-il mort sur le champ ? n'a-t-il pas eu un seul moment ? Ah, mon Dieu ! quel sacrifice ! — Et là-dessus, elle tombe sur son lit, et tout ce que la plus vive douleur peut faire, et par des convulsions, et par des évanouissements, et par un silence mortel, et par des cris étouffés, et par des larmes amères, et par des élans vers le ciel, et

très sincère peut faire voir. M. Le Nain et le P. du Breuil pleurèrent sans s'en pouvoir empescher.

Enfin il est certain qu'on n'a rien vu de pareil à leur empressement de me voir, et que la place de devant ma maison, les degrés et les chambres estoient si combles de monde, qu'on ne pouvoit ny entrer, ny sortir. Un reste d'esprit du monde m'a fait prendre quelque plaisir à cela...

Elle est disposée à apprendre à Madame de Nemours (1) les maladies de son fils, quand il en aura...

Au mesme. (p. 75).

Au mesme, de P. R., ce 23 juillet. (p. 76).

Elle demande à communier le jour de sainte Anne « ou le 2 août qui est le jour que je regarde comme celuy de ma delivrance quoy qu'imparfaitement... mais dans lequel i'ay pourtant fait une confession depuis laquelle Dieu m'a preservée de retomber dans les crimes dont ie m'accusay, il y a 22 ans vendredi ».

Au mesme. (p. 78).

Elle le prie de la bien assurer que sa confession suffit.

Au mesme. (p. 78).

Elle demande la permission de « mettre, deux matinées,... une ceinture de fer pour expier » ses péchés.

Au mesme. (p. 79).

Elle s'est confessée à Meru (2), le jour de la Saint-Martin, et est revenue communier « icy » le jour de la Présentation.

Au mesme, ce 23 juin. (p. 82).

Elle n'ose communier parce qu'elle a reçu l'absolution avec une conscience douteuse.

par des plaintes tendres et pitoyables, elle a tout éprouvé. Elle voit certaines gens, elle prend des bouillons parce que Dieu le veut ; elle n'a aucun repos ; sa santé, déjà très mauvaise, est visiblement altérée. Pour moi, je lui souhaite la mort, ne comprenant pas qu'elle puisse vivre après une telle perte ». (*Lettres de Madame de Sévigné.* Firmin-Didot, 1876, t. II, p. 58).

(1) *Marie d'Orléans de Longueville,* fille du duc de Longueville et de sa première femme, et par conséquent belle-fille de Madame de Longueville.

(2) *Méru,* Oise, ar. de Beauvais.

Au mesme, de P. R., ce 27 avril. (p. 84).
Elle espère être lundi à Paris.

Au mesme. de P. R., ce 28. (p. 85).
Elle lui enverra ses chevaux pour amener une personne qui va à Port-Royal pour songer à sa conscience. *Elle lui recommande* « de l'entretenir de bonnes choses par *les chemins*, *et de faire* tomber le discours sur la nécessité des confessions generalles, quand on veut serieusement entrer en soi-même... » *et de lui* faire peur des confessions et des communions sacrilèges.

Au mesme. (p. 86).
Sur sa communion de la nuit de Noël (25 déc.).

Au mesme (deux extraits). (p. 87).
Sur la perte de N., avec lequel elle était liée depuis 25 ans, et qu'elle regardait « comme un des plus solides apuys de l'Eglise ». Elle parle aussi de l'histoire de N. et de son mari qui « fait bien du bruit dans le monde, et qu'on die déjà que ie la dois faire venir à Trie. »

Au mesme. (p. 89).
Sur une proposition de M. Le Nain.

Au mesme. (p. 90).
Ses raisons pour ne pas communier.

Au mesme. (p. 91).
Son effroy sur la maladie de N. en qui l'Eglise perdra un de ses plus forts défenseurs.

Au mesme, de P. R., ce 12 nov. (p. 91).
Sa sœur Elisabeth lui peut faire faire bien des réflexions.

Au mesme. (p. 92).
Elle parle de M. de St-Eustache et de Mad. de Nemours.

Au mesme, de P. R., le jour de la Pentecôte. (p. 92).
Sa peine d'apprendre les mauvaises dispositions de deux personnes à qui elle en souhaite tant de bonnes.

Au mesme, de P. R., ce 17 mai. (p. 93).

Au mesme, de P. R., ce 11 juin. (p. 95).

Au mesme, de P. R., ce 27 juin. (p. 95).

Au mesme. De Chantilly, 12 janvier. (p. 96).

Le Père des Mares (1) parla hier avec quelque utilité, car je le mis sur la prophétie de Daniel que je says qu'il entend parfaitement. M. mon frère en parut estonné, et luy ordonna mesme de faire quelques nottes là-dessus, et de luy donner ensuitte cet ouvrage. Il escouta aussy toute l'histoire du voyage de Rome.

Au mesme, de P. R., ce 1er juillet. (p. 97).

Elle lui demande des pratiques d'obéissance.

Au mesme. (après Pâques). (p. 97).

Ce manuscrit a été acquis à la vente des livres du baron J. Pichon. Il figure ainsi sous le nº 73 du catalogue de cette vente :

Sentimens de madame Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville. Lettre de la même à des dames carmélites et au curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, 1654-1656. In-4º vél.

Ms. du temps contenant environ 100 pages d'une bonne écriture. Le premier feuillet de garde porte une note signée de M. Villenave.

C'est de cet opuscule, sans doute, qu'il est parlé en ces termes dans la biographie universelle de Michaud : « On a d'elle un écrit imprimé dans le nécrologe de Port-Royal, où elle peint les sentiments qui l'animaient après sa conversion. »

On a joint à ce Ms. une plaquette imprimée, de 4 pages, ayant pour titre : Article principal du traité que madame de Longueville et M. de Turenne ont fait avec sa Majesté catholique.

Avant d'appartenir au baron Pichon, ce volume a fait partie des collections Villenave.

Au second feuillet de garde, nous relevons, de la main de ce bibliophile, les mots suivants : *Ex B B. Sepher, 12 mai 1786, Villenave.*

Les collections Villenave ont été vendues à différentes époques. Notre manuscrit leur a appartenu jusqu'à la dernière. Après la mort de cet amateur, il a passé, avec quelques-uns de ses livres, à sa fille, Mme Waldor, qui le posséda jusqu'en 1865.

(1) Le P. des Mares, de l'Oratoire, ami des Jansénistes, † 1687. Ce voyage de Rome, entrepris pour la cause du Jansénisme, avait eu lieu en 1653.

Il figure ainsi dans le catalogue de la vente qui eut lieu à cette date (1) :

Longueville (Sentiments de mad. Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de) et lettres pieuses écrites la plupart de Port-Rogal. Ms. du temps d'environ 100 pages. Petit in-4°, rel. vél.

Les mots : *Ex B B. Sepher, 12 mai 1786,* écrits de la main de Villenave, nous font connaître une autre étape du manuscrit. La vente des livres de l'abbé Sepher est annoncée, sur le catalogue de cette vente, pour le 6 mars (2) ; elle dut, suivant l'annotation de Villenave, se prolonger jusqu'au 12 mai.

Le premier catalogue a daté à tort les lettres de ce manuscrit de 1654 à 1656. Celles qui sont adressées au curé de Saint-Jacques sont postérieures à 1664 et vont jusqu'à 1677 et peut-être 1679, date de la mort de Madame de Longueville.

Les deux catalogues disent que le manuscrit est du temps, c'est-à-dire du milieu du XVIIe siècle. L'écriture n'a aucun caractère avec celle de cette epoque : elle en a beaucoup plus avec celle du XVIIIe. Le manuscrit a dû être écrit avant la publication du *Suplement au Necrologe de Port-Roïal,* paru en 1735 : probablement dans les premières années du XVIIIe siècle. Ce n'est qu'après la mort de Madame de Longueville, survenue en 1679, qu'un de ses admirateurs, ou plutôt une de ses admiratrices, peut-être une Carmélite, a recueilli, dans ce petit volume, ces lettres spirituelles d'où se dégage un pieux parfum d'édification.

(1) *Catalogue des lettres autographes rares, de manuscrits et de livres curieux... de feu M. J.-T. de Villenave.* Paris, mars 1865.

(2) *Catalogue des livres rares et singuliers de la Bibliothèque de M. l'abbé Sepher, doct. de Sorbonne, vice-chancelier de l'Université et chanoine-chevecier de Saint-Etienne-des-Grés.* Vente, 6 mars 1786. Paris, Fournier, 1786.



XXVI

MADAME DOBRÉE

PASSAGES TIRÉS DE LA SAINTE BIBLE ET PENSÉES DIVERSES

Ms. XIXe siècle. 0.110 sur 0.087 mil. 85 ff. écrits, papier. Reliure maroquin brun, doré sur tranche.

Les différentes collections du Musée Dobrée renferment des souvenirs de la famille du donateur. Il en est de celle des manuscrits comme de celles de peinture et d'orfèvrerie. Le souvenir de famille y est représenté par un manuscrit de la mère de M. Dobrée.

Ce petit manuscrit, relié simplement en maroquin brun, orné, sur les plats extérieurs et intérieurs, de filets dorés, compte 85 ff. écrits et plusieurs autres restés en blanc.

Il porte, à la première page, les lignes suivantes :

Passages tirés de la Ste Bible
pour tous les jours de l'année,
offerts à la méditation de Tom Dobrée
par son affectionnée mère
Fred.-M.-E. Dobrée (1).

Houssinière (2), 1824.

Il comprend deux parties. La première, suivant le titre du volume, contient, pour chaque jour de l'année, un passage tiré de l'Ancien Testament ou du Nouveau. Bien que Madame

(1) Frédérique-Marguerite-Elisabeth Moller, née à Nantes le 1er mars 1788, fille de Jean Moller, de Bergues en Norvège, consul général, en Bretagne, du roi de Danemark, nég. à Nantes ; et de d^e Cath.-Frédérique-Christiana, née Paschen, de Hambourg.

(2) Il y a une terre de ce nom dans la commune de Nantes, au confluent du Cens et de l'Erdre. Mentionnée depuis 1436, elle était située dans le fief de l'Archidiacre de Nantes. Le seigneur de la Houssinière devant à l'Archidiacre un plat de poisson ou 15 sols au mercredi des Cendres.

Dobrée appartînt à la religion protestante, ces passages sont empruntés indifféremment aux livres proto-canoniques ou deutéro-canoniques des deux Testaments.

Après cette première partie, suivie du Décalogue, du *Pater noster* et du Symbole des Apôtres, s'en trouve une autre avec le titre : *Pensées diverses* (f° 60).

Cette seconde partie, qui va du feuillet 61 au 85e, renferme des pensées rangées à la suite les unes des autres, le plus souvent sans titre, quelquefois avec un titre tel que les suivants : *Devoirs du chrétien. Perfection chrétienne, Toute présence de Dieu, Contentement, Bonheur, la Foi*, etc.

Deux de ces pensées, écrites l'une en anglais, l'autre en français, sont signées : *Locke* (f° 72), *Cellerier fils* (f° 84 v°). On voit aussi un extrait d'une lettre de M. B. M. à sa sœur Marie. Toutes les autres pensées sont anonymes. Peut-être sont-elles de la rédaction même de Madame Dobrée, peut-être aussi sont-elles le fruit de ses lectures. Ce qui nous fait hésiter à nous prononcer sur ce sujet, c'est que nous en rencontrons une que nous croyons reconnaître pour l'avoir déjà lue ailleurs.

Cette pensée la voici :

> Les plaisirs de ce monde sont trompeurs : ils promettent plus qu'ils ne donnent ; ils nous inquiètent dans leurs recherches, ne nous satisfont point dans leur possession, et nous désespèrent dans leur perte. (f° 63).

Nous croyons pouvoir affirmer que cette pensée n'est qu'une traduction d'un passage d'un saint Père de l'Eglise latine. Mais nous sommes, à cet égard, comme le berger de Virgile qui se rappelait l'air d'une chanson sans s'en rappeler les paroles :

Numeros memini, si verba tenerem !

Nous ne nous rappelons que la pensée, sans être assez sûr des mots du texte original pour nous risquer à les donner. Peut-être quelque lecteur, doué d'une mémoire plus heureuse, pourra-t-il suppléer à la défaillance de la nôtre, et retrouver et ces mots et leur auteur.

Quoi qu'il en soit, personnelles, ou tirées d'autres auteurs, ces pensées nous montrent l'état d'âme de Madame Dobrée, et nous révèlent les principes d'honnêteté et de religion dans les-

quels elle a élevé le fondateur de ce musée. A ce titre, nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'en donner quelques-unes. Ce n'est pas une indiscrétion que de livrer au public des pensées d'un caractère intime quand elles tournent à la gloire et de celui qui les écrit et de celui à qui elles sont destinées. Au contraire, le fils aurait probablement trouvé que nous ne pouvions mieux terminer ce volume qu'en en laissant les dernières lignes à sa digne et vénérable mère.

C'est la raison pour laquelle, sans nous prononcer sur la paternité de ces pensées, d'une rédaction souvent très heureuse, nous cueillons les suivantes dans notre petit manuscrit.

La perfection chrétienne ne consiste pas à n'avoir point de défauts, mais à y résister. (f° 61).

Bonheur. — Le bonheur de l'homme ne peut être attaché à des objets qui durent moins que sa vie. (f° 64).

L'aveuglement dans les choses spirituelles est la juste punition d'une vie mondaine.

La foi est la racine des œuvres. Une racine qui ne produit rien est morte. Montre-moi ta foi par tes œuvres.

Nous sommes plus malheureux des reproches que nous nous faisons lorsque nous sommes coupables, que de ceux qu'on nous fait lorsque nous sommes innocents.

Le sage ne court point après la félicité, mais il se la donne. Il faut qu'elle soit notre ouvrage : elle est entre nos mains. Songeons qu'il faut peu de choses pour les besoins de la vie, mais qu'il en faut infiniment pour satisfaire aux besoins de l'opinion. Nous aurons bien plutôt fait de mettre nos désirs au niveau de notre fortune, que notre fortune au niveau de nos désirs. (f° 63).

L'homme qui n'agit que par des motifs humains ne persévèrera pas longtemps dans l'accomplissement de son devoir.

L'homme dont la conscience est pure, est content en quelque état qu'il soit, et demeure paisible quelque traitement qu'on lui fasse. (f° 64 v°).

La mort nous paraît toujours comme l'horizon qui borne notre vue et qui s'éloigne de nous à mesure que nous en approchons. Ne la voyant jamais qu'au plus loin, nous ne croyons jamais y atteindre. (f° 66 v°).

L'homme ne peut trop se mépriser, l'homme ne peut trop s'estimer. Le secret est de ne pas se méprendre et de placer à propos le mépris et l'estime. (f° 67).

Pour ne pas se lasser de faire du bien, il faut regarder plus haut que ce monde, plus loin que cette vie passagère : il faut se proposer de plaire à Dieu. (f° 71).

L'âme se nourrit, comme le corps, d'alimens qu'elle change en sa propre substance. La lecture est cet aliment spirituel : aliment salutaire ou empoisonné, suivant le choix qu'on en fait.

La foi n'est point le tourment, mais le repos de la raison. Qu'est-ce que la raison ? A la bien définir, c'est l'attitude droite de l'âme. (f° 72).

Il faut tâcher de raisonner peu et de faire beaucoup. Si on n'y prend garde, la vie se passe en raisonnements, et il faudrait une seconde vie pour pratiquer. (f° 74).

L'humilité est la véritable preuve des vertus chrétiennes ; sans elle nous conservons tous nos défauts et ils sont seulement couverts par l'orgueil qui les cache aux autres et souvent à nous-même. (f° 77).

Craindre de blesser les autres, se respecter soi-même avant de faire une démarche, s'assurer de pouvoir s'estimer après : voilà une partie des règles de la saine morale. (f° 82).

Le volume se termine par cette pensée sur la prière :

La Prière est un sentiment profond de nos besoins et de notre misère. C'est ce désir ardent des secours d'en haut par lequel l'homme s'élève à Dieu et attire sur lui ses grâces. La prière est cette contemplation sublime des perfections divines dans laquelle on se perd, on s'anéantit, et qui peut fortifier l'âme, la rendre supérieure aux objets des sens. La Prière est l'élan d'un cœur pénétré d'amour et de reconnaissance envers l'Auteur de tous les biens dont il jouit. La Prière est l'humble aveu de nos fautes ; c'est le gémissement d'une âme déchirée par ce souvenir douloureux ; c'est ce repentir, ce recours au Dieu des miséricordes qui expie tout à ses yeux ; c'est cette douleur dont l'âme pénitente s'abreuve et se nourrit comme du préservatif le plus puissant contre des chutes nouvelles.



ADDITIONS

I — LEGENDÆ SANCTORUM, p. 18.

Au moment de l'impression de cette partie du Catalogue, nous disions « que nous avions des raisons de croire que les nos XIV à XXIX avaient tous été publiés par M. Quicherat, dans sa *Restitution de la Basilique de Saint-Martin*, mais que nous n'avions pu vérifier le fait ».

Grâce à la complaisance de M. E. Lelong, chargé par le Ministère de continuer le Catalogue général des Manuscrits de toutes les bibliothèques de France, et venu au Musée Dobrée à cette occasion, au moment où s'achève l'impression de ce volume, nous avons pu combler la lacune que nous indiquions.

Les articles de M. Quicherat sur la *Restitution de la Basilique de Saint-Martin de Tours* ont paru dans la *Revue archéologique*, Paris, Didier, 1869.

Pour ne prendre à cette intéressante étude que ce qui a rapport à notre sujet, nous nous contenterons de rappeler simplement les faits suivants.

Ces différentes inscriptions se lisaient autrefois à Marmoutier et à la Basilique de Saint-Martin, construite vers 472 par l'évêque Perpétue.

Les premières forment nos nos XIV-XVIII ; les secondes, *incipiunt uersi Basilicae*, les nos XVIII-XXX.

Elles firent, postérieurement, partie d'un recueil dont Quicherat parle ainsi :

« Nous avons le recueil des inscriptions gravées, ou peintes, ou exécutées en mosaïque qui accompagnent la décoration intérieure de la basilique. Elles se trouvent dans plusieurs manuscrits très anciens de la *Vie de saint Martin*, par Sulpice Sévère. (Elles ont été imprimées plusieurs fois. Voir Eckard, *Codices manuscripti Quedlinburgenses* (1733), p. 72 ; Hieronimus de Prato, *Sulpicii Severi opera ad mss. codices emendata* (1741), t. I, p. 388 ; Angelo Mai, *Scriptorum veterum nova* collectio

in-4°, t. V, p. 143; Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 225).

« On dirait la copie d'un livret composé par les étrangers qui venaient visiter les lieux sanctifiés par saint Martin (1). »

M. Quicherat a réimprimé ainsi dans la même revue les inscriptions de la Basilique: n° XVIII, t. XIX, p. 403; n° XIX, *ibid.*, p. 404; n° XX, *ibid.*, p. 319; n° XXI, *ibid.*, p. 319; n° XXII, *ibid.*, p. 413; n° XXIII, t. XX, p. 4; n° XXIV, *ibid.*, p. 4; n° XXV, *ibid.*, p. 3; n° XXVI, t. XIX, p. 413: n° XXVII, *ibid.*, p. 414; n° XXVIII, t. XX, p. 5; n° XXIX, *ibid.*, p. 9.

Le n° XIX comprend neuf vers au lieu de huit : il commence par le suivant, que nous avons omis:

Intraturi aulam venerantes limina X^ti.

Toute la pièce est en vers hexamètres, bien qu'une disposition défectueuse donne aux deux que nous publions la forme d'un distique.

Le n° XXI concerne deux peintures et non une seulement (t. XIX, p. 319).

Le n° XXVIII forme deux pièces distinctes, d'après l'observation de M. Le Blant, adoptée par M. Quicherat (t. XX, p. 7). Nous avons indiqué par des [ ] la fin du mot qui commence par *sec.* Nous lisions bien *securi*, mais ce mot n'ayant aucun sens, nous doutions de notre lecture. M. Quicherat fait remarquer que plusieurs manuscrits donnent bien dans cet endroit *securi rem* et que ces mots, qui semblent le fait d'une ancienne erreur de lecture, ont donné lieu à plusieurs interprétations (t. XX, p. 6).

Le n° XXIX, qui figure à quelques mots près dans Grégoire de Tours, comme nous l'indiquons, ne serait pas tiré de cet auteur, mais aurait plutôt été reproduit par lui d'après les inscriptions murales de la basilique (*ibid.*, p. 9).

Voir aussi, outre les textes indiqués par Quicherat, l'article de M. L. Delisle sur le ms. de Quedlinbourg, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

(1) *Revue archéologique*, Paris, Didier, 1869, XIX° vol., p. 315.

VI — OPUS INNOCENCII PAPÆ.

P. 262, note : ajouter au nombre des éditions de cet ouvrage celle qui en a été donnée spécialement en 1502, à Paris, par Gaspard Philippe. Le Musée Dobrée en possède un exemplaire qui figure sous le nº 77 du tome II du Catalogue de sa bibliothèque.

Il est désigné simplement sous le nom de *Lotharius*, nom porté par le pape Innocent III avant son élévation au souverain pontificat. Bien que l'imprimeur de 1502 n'ait pas songé à attribuer cet opuscule à cet éminent pontife, il serait peut-être bon de le faire figurer sous son nom au catalogue, afin de le faire sortir de son *incognito*.

Une faute typographique (p. 43) reproduite à la table des matières (p. 580) place cette publication en 1522 : il faut lire 1502. Le colophon, donné exactement dans l'article, nº 77, porte en toutes lettres *millesimo quingentesimo secundo*.

Il y a d'assez nombreuses variantes entre cet imprimé et notre manuscrit. Dans l'épître dédicatoire dont nous donnons le commencement, p. 261, l'imprimé a passé les mots *et Sce Rufine*, et *cardinalis*. L'éditeur de 1502 a indiqué les sources des nombreux passages bibliques cités dans l'ouvrage, mais au courant du texte, et en insérant simplement, avant le passage, le nom de l'auteur d'où il est tiré. Un examen plus détaillé nous fournirait le moyen de noter encore d'autres divergences : mais nous nous éloignerions de notre but.

VII — BIBLIA SACRA, p. 267.

Cette Bible provient de la vente Bruyères-Chalabre, qui commença le 6 mai 1833. Elle est signalée dans la préface du Catalogue et figure ainsi sous le nº 2 :

Biblia sacra latina. In-16, rel. en bois. Ms. du *XIIIe siècle sur* vélin très fin, caractère gothique très menu, à deux colonnes de 45 lignes. Chaque livre commence par une capitale en couleurs, représentant des personnages et des arabesques. On en compte plus de 100. Les costumes sont du XIIe au XIIIe siècle.

On a ajouté sur les blancs du vélin, et d'une écriture cursive plus moderne de plusieurs siècles, des proses d'église rimées et latines.

On retrouve encore sur la couverture en bois des fleurs de lis

en cuivre, de forme très allongée. (*Catalogue des Livres imprimés et manuscrits et des autographes de feu M. de Bruyères-Chalabre.* Paris, Merlin, 1833).

Nous avons fait remarquer, p. 269, que les quatrains qui se trouvent au bas des pages ne sont pas des hymnes d'église, mais une analyse de chaque chapitre de la Bible.

VIII — BIBLIA SACRA, p. 295.

Depuis l'impression de l'article sur cette Bible que nous disions avoir appartenu à la Bibliothèque du Louvre avant le XVe siècle, et probablement à Charles V lui-même, nous avons pu nous procurer et consulter les inventaires de cette célèbre Bibliothèque dressés en 1373 et en 1411.

Cette consultation n'a pu que nous confirmer dans notre opinion.

Notre Bible ne figure pas dans l'inventaire de 1373 : mais nous croyons que c'est elle qui est mentionnée dans l'inventaire de 1411 sous l'article suivant.

Item s'ensuivent autres Livres trouvez en la première chambre oultre et par dessus ceulx qui sont en l'ancien inventaire.

1.090. — Une Bible en latin, en deux petiz volumes, escript (*sic*) de bonne lettre de forme et sont glosez tout autour, et contient le premier volume de Genesis jusques en la fin de Barut.

1.090 *bis*. — Une Bible en latin, en deux petitz volumes, escriptz de bonne lettre de forme, et tout glosez tout autour, et contient le premier volume des Guerres (*sic*) jusques à la fin de Barut, et le second volume commence à Ezechiel jusques à la fin de l'Apocalipse, couvers touz les deux volumes de chemise de toille à queue, chacun à iiij fermoirs d'argent dorez, et haschiez à une fleur de lis, et à truffuz brodez de fleurs de lis (1).

Ces deux cotes 1.090 et 1.090 *bis* conviennent au même manuscrit. La première description est répétée mot à mot dans la seconde : à part deux erreurs de lecture. Dans un cas, on a lu « *sont* glosez », dans l'autre « *tout* glosez » ; le volume de

(1) *Inventaire ou Catalogue des Livres de l'ancienne Bibliothèque du Louvre fait en 1373 par Gilles Mallet.* Paris, de Bure frères, MDCCCXXXVI, p. 181.

Genesis du n° 1.090 est devenu le volume des *Guerres* du n° 1.090 *bis*.

La seconde description est plus complète que la première. Elle donne d'intéressants détails sur la reliure de notre Bible : malheureusement la reliure actuelle ayant remplacé l'ancienne, nous n'avons, de ce chef, aucune indication pour le point qui nous intéresse ; tout ce que l'on peut certifier, c'est que la beauté et la richesse de notre manuscrit, la finesse et la blancheur de son vélin justifient la reliure la plus opulente, et qu'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il ait été enrichi autrefois de fermoirs d'argent doré et de fleurs de lis.

Quant à la partie de la description qui regarde le manuscrit lui même et non sa reliure, elle convient exactement à notre Bible.

Elle est en latin, en deux volumes, écrits en bonne lettre de forme.

Les Bibles en latin écrites en bonne lettre de forme sont nombreuses. Mais trois autres indications du Catalogue de 1411 nous permettront de retrouver son n° 1.090 dans la Bible du Musée Dobrée.

Ce manuscrit était en deux volumes ; notre Bible également. Le premier volume allait de la Genèse à Baruch ; le second, d'Ezéchiel à l'Apocalypse. Nous retrouvons dans notre Bible cette même coupure. Elle est d'autant plus caractéristique que si notre manuscrit n'avait donné que le texte de la Bible, Baruch et Ezéchiel n'y occuperaient pas cette place de milieu : ils ne la doivent qu'à la glose qui a été plus développée dans la première partie de la Bible que dans la dernière.

Enfin une troisième indication plus précieuse encore que les autres, c'est que ces deux volumes de la Bible du Louvre étaient « tout glosez tout autour ». Avec l'existence de la glose le catalogue nous révèle même sa disposition.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur notre Bible pour constater combien cette description se justifie à la lettre. Son texte est noyé dans une glose qui déborde sur toute la page, et qui ne laisse parfois au texte sacré que cinq ou six lignes de deux ou trois mots, perdues dans un large encadrement fait de caractères plus petits. C'est bien là ce que l'on peut appeler « glosez tout autour ».

D'autres Bibles manuscrites pourraient, il est vrai, justifier cette ancienne description. Mais la nôtre porte en plus un certificat d'origine qu'il faut bien expliquer : les mots *Ista Biblia in duobus voluminibus est Dni regis*... sont d'une authenticité incontestable. A moitié effacés, ils semblent avoir échappé aux bibliophiles et aux marchands par les mains desquels notre manuscrit a passé avant de venir au Musée Dobrée. Nul d'entre eux, du moins, n'a relevé une particularité de nature à donner à ce volume une plus-value considérable.

Nous avons donc toutes les raisons de croire que le Musée Dobrée a le très rare bonheur de posséder un manuscrit de l'ancienne Bibliothèque du Louvre. Notre Bible a appartenu à une Bibliothèque royale avant d'appartenir au Chapitre et à un évêque de Soissons : elle est mentionnée sous les nos 1.090 et 1.090 *bis* de l'inventaire qui a été dressé, en 1411, de cette Bibliothèque.

A-t-elle appartenu à Charles V ? N'aurait-elle pas été réunie à la Bibliothèque royale par Charles VI ? Ici la question se déplace légèrement et devient moins sûre à trancher.

On nous objectera peut-être que la Bibliothèque de Charles V ne comprenait que les 930 manuscrits dont l'inventaire fut dressé en 1373 par Gilles Mallet.

Nous répondrons que ce premier inventaire était incomplet. L'inventaire de 1411 renferme plusieurs manuscrits qui ont incontestablement appartenu à Charles V, et qui portaient même sa signature.

Nous n'avons pas à rechercher pour quelle raison ils n'ont pas figuré dans l'inventaire de 1373. Pour rester inexpliqué, le fait n'en est pas moins certain. Les nos 941, 1.016, 1.085, 1.086, 1.087, de l'inventaire de 1411, ne porteraient pas la signature de Charles V, s'ils n'avaient pas fait partie de sa bibliothèque. Or il n'est pas croyable qu'il n'y ait eu à en faire partie que les livres revêtus de cette signature. Nous croyons même pouvoir attribuer à la bibliothèque de ce délicat bibliophile royal tous les volumes richement reliés comme l'était notre Bible ; et de fait, tous les manuscrits que nous citons et qui portaient la signature de Charles V, étaient eux aussi ornés de fermoirs d'argent doré et de fleurs de lis.

Nous avons donc les plus sérieuses présomptions pour avancer que notre Bible a non seulement appartenu à l'ancienne Bibliothèque du Louvre, mais lui a appartenu du temps même de Charles V.

L'éditeur de l'Inventaire de la Bibliothèque du Louvre, fait en 1411, a malheureusement supprimé « les premiers mots du second feuillet et ceux de l'avant-dernier de chaque manuscrit rapportés dans l'inventaire » *(op. citato*, p. 150). S'il nous avait été possible de connaître cette particularité pour les nos 1.090 et 1.090 *bis* de cet inventaire, la question serait définitivement tranchée (1).

(1) Cet article était achevé d'imprimer quand le passage de M. Lelong à Nantes nous a permis, ici comme pour le no 1, de mettre à point une question plus intéressante encore.

Consultant les Catalogues de la Bibliothèque de Charles V, publiés par M. Léopold Delisle, il nous a rapporté « ces premiers mots » que nous demandions. Or, ces premiers mots sont exactement ceux par lesquels commencent les deux volumes de notre Bible.

Nos conjectures se trouvant ainsi justifiées, M. Lelong voulut bien nous mettre en rapport avec M. L. Delisle, et lui remettre une note à l'appui de notre opinion. Cette note fut reçue avec la plus grande bienveillance par M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale, qui nous fit l'honneur de nous écrire qu'il partageait notre avis sur la provenance du précieux manuscrit.

Comme il restait encore un point de détail à fixer, et que la question, au point où elle avait été amenée, pouvait être tranchée définitivement, et en valait la peine, nous avons été envoyé vers M. L. Delisle, le meilleur juge qui pût la juger en dernier ressort.

Reçu avec la plus grande amabilité à la Bibliothèque nationale, nous avons confié à M. L. Delisle l'examen du volume, qu'il examina dans le détail, avec M. le chanoine Ulysse Chevalier qui se trouvait heureusement dans son cabinet, et M. Omont, conservateur des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

La Bible de Charles V rencontrait à Paris un aréopage digne d'elle. Avec leur haute compétence, et en toute connaissance de cause, ayant les documents en main, les trois juges reconnurent que le volume avait vraiment appartenu à l'ancienne Bibliothèque du Louvre, et que la note signée *Charles* était, comme nous l'avions conjecturé, de la main de Charles VI.

M. Omont ayant, avec du sulfhydrate d'ammoniaque, fait revenir tout entière la ligne effacée dont nous étions péniblement parvenu à déchiffrer quelques mots, on a pu lire : *Ista biblia in duobus voluminibus est d.. Dni regis : quicumque eam alienaverit anathema sit...*

Cette ligne, point de départ de notre thèse, est de deux écritures. Les mots *Dni regis* ont été écrits postérieurement au reste de la phrase. A leur place, il devait y avoir précédemment *de...* avec

XI. — MISSEL ANGEVIN, p. 350 et 351.

Presque toutes les séquences dont nous donnons le début sont cataloguées dans le *Repertorium Hymnologicum* de M. le

l'indication de l'abbaye ou établissement auquel elle avait appartenu. Lors du changement de propriétaire, on gratta le nom de l'ancien pour inscrire celui du nouveau : *Dni regis*. C'est ce qui explique pourquoi le vélin si fin est percé à ce même endroit dans les deux volumes.

Ainsi s'explique aussi la formule finale *quicumque eam alienaverit, anathema sit*. Singulière pour un volume d'une bibliothèque royale, elle est toute naturelle pour la Bible d'un couvent.

Dans la seconde inscription que nous rapportons p. 292, *Ista pars biblie est Dni Reginaldi*, on a aussi constaté, dans ce dernier mot, deux écritures différentes. Les dernières lettres du mot ne sont ni de la même encre, ni de la même main que les premières. Primitivement, cette inscription était encore une preuve de propriété royale : il y avait *Dni Regis*.

Le nom latin de Renaud des Fontaines étant *Reginaldus*, on a utilisé les premières lettres du mot *regis*, précédemment inscrit, et l'on s'est contenté de lui donner une allonge, quand le volume quitta la Bibliothèque royale pour celle de son nouveau destinataire.

C'est ainsi que l'explication de certaines anomalies qui, de prime abord, semblaient s'opposer à notre thèse, a fini par mieux la confirmer.

En résumé, la discussion, dont la solution donne une si grande valeur à notre Bible, portait sur deux points : 1° la Bible a-t-elle appartenu à la Bibliothèque de Charles V ? 2° la note signée *Charles* est-elle de Charles VI ?

Nous répondons à la première question par l'insertion de la note suivante. L'ouvrage que nous avons cité plus haut, p. 640, en passait les mots les plus importants : nous devons cette note intégrale à la bienveillance de M. L. Delisle, qui a bien voulu nous la détacher de l'étude qu'il prépare sur les manuscrits de la Bibliothèque de Charles V :

« Item une Bible en latin, en deux petiz volumes, escripz de bonne lettre de forme, et sont glosez tout autour. Et contient le premier volume de Genezis jusques en la fin de Baruc, commençant ou IIe foillet en texte *vocis actus et in aures*, et ou derrenier *que supra teneant*. Et le second volume commence à Ezechiel jusques en la fin de l'Apocalipse ; et commence ou IIe foillet du texte *in terra Caldeorum*, et ou derrenier *libri prophecie hujus*. Couvers touz les deux volumes de chemise de toille à queue, chacun à IIII fermoirs d'argent dorez, hachiez à une fleur de lis, et à tissuz brodez de fleurs de lis. (Inventaire de 1411, article 889. — Inventaire de 1413, article 193). »

Les mots mentionnés dans ces deux Inventaires se trouvant dans notre Bible aux places qu'ils leur assignent, la première question

chanoine U. Chevalier (Louvain, 1892). Il n'y a que les deux suivantes que nous n'ayons pas trouvées dans cet ouvrage de bénédictin.

I. — In translatione S. Renati. f° ciii

In hac die qua translatus
Fuit iste vir beatus,
Gaudet celi curia.

Elle fait la suite de la séquence *Exsultemus congaudentes*, qui ne comprend que deux strophes : malgré la rubrique spéciale qui l'assigne à la fête de la translation du saint, elle n'est peut-être qu'une coupure de la première.

II. — De Angelis. f° cv

O quantum admirabilis
Est Dei dispositio
Per quam patet in creatis
Miranda ordinatio !

La prose de S. Maxime : *Hodierna lux in Dei...* ne figure

est tranchée définitivement : le manuscrit a appartenu à la Bibliothèque du Louvre, il l'a quittée de 1413 à 1422.

La seconde l'a été également par les autorités les plus hautes que l'on puisse consulter sur ce sujet : M. l'Administrateur général et M. le Conservateur des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, ainsi que M. le chanoine U. Chevalier, qu'un instinct secret semble avoir poussé, de Romans, dans le cabinet de M. L. Delisle, au moment précis où deux juges d'une si haute compétence allaient se prononcer en dernier ressort sur nos conjectures relatives à notre précieux manuscrit.

Si quelqu'un, contre toute vraisemblance, conservait encore quelque doute sur ce point, il pourrait recourir à l'étude de M. L. Delisle sur *Une fausse lettre de Charles VI*, parue dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (t. LI, 1890) : il y verrait que Charles VI a eu deux signatures correspondant à deux parties de son règne. Celle de notre Bible, postérieure à 1413, est exactement semblable au *fac simile* de sa seconde signature, publié dans cette étude sous le n° 2.

Ainsi se change en certitude la conjecture d'après laquelle nous avions supposé que l'écriture saccadée, tremblotante, nerveuse, des trois lignes en question dénotait un état maladif tel que celui de Charles VI après qu'il eût perdu la raison.

Tout en remerciant respectueusement nos juges de leur exquise amabilité et des divers renseignements que nous utilisons dans les pages suivantes, nous remercions aussi vivement M. Lelong de nous avoir fourni les moyens de prouver ce que nous pressentions, et de nous avoir indiqué quelques erreurs qui nous ont échappé dans l'impression de ce volume, et que nous relèverons à la fin, dans les *Corrections*.

dans ce recueil (t. II, p. 474), que d'après un document de 1619. Notre missel en fait reculer l'existence dès le xve siècle.

XII — LIVRE D'HEURES, p. 359.

La vente *La Mésangère* eut lieu non pas en 1830, mais en 1831. Notre volume figure ainsi sous le n° 30 du Catalogue.

PRECES PIÆ. *2 vol. in-18, goth. m. r. dent. doublés de tab. dent. renfermés dans des étuis en m. r. dent. très riche reliure moderne.* Ms. sur vélin avec des miniatures et des ornemens en or et en couleurs. On a ajouté en tête du 1er vol. une miniature moderne de la Vierge et de l'Enfant Jésus. (*Catalogue des Livres de la Bibliothèque de feu M. de La Mésangère, membre de la Société des Antiquaires de France, fondateur du Journal des Dames et de la Mode, dont la vente se fera le lundi 14 nov. 1831...* Paris, de Bure frères, 1831.

Le premier parti des armes dont nous donnons la description p. 360, ressemble aux armes de *la Fresnoye*, seigneur dudit lieu, qui, d'après Palliot (p. 580), portait *d'or au chevron de sable accompagné de trois merlettes de même.*

XIII. — LIVRE D'HEURES, p. 378.

Ce *Livre d'heures* nous semble présenter plusieurs rapports avec un autre de la Bibliothèque municipale de Nantes, et qui a appartenu à Anne de Bretagne (1). Plusieurs miniatures sont traitées absolument de la même façon ; dans d'autres, la mise en scène est absolument la même, mais on a changé les personnages de côté, ou tourné à gauche ce qui était à droite et réciproquement.

En indiquant ce rapprochement, nous ne prétendons pas que les miniatures des deux manuscrits soient l'œuvre du même artiste : la chose ne serait pas impossible, mais nous n'avons pas la compétence suffisante pour en juger. Toutefois le moins

(1) *Catalogue général des Bibliothèques publiques de France*, t. XXII, p. 4, *Mss. de la Bibl. de Nantes*, n° 18. — Les miniatures de ce *Livre d'heures* de la duchesse Anne ont été attribuées à Jean Poyet. Mais M. Rousse, conservateur de la Bibliothèque de Nantes, et M. Giraud-Mangin nous ont fait observer que les indications sur lesquelles on a établi cette attribution, ne semblent pas la justifier.

que nous puissions dire, c'est que ces artistes se sont inspirés non seulement des mêmes traditions mais encore des mêmes modèles. Quand on compare, par exemple, dans les deux manuscrits, la miniature de saint Christophe, il est difficile de ne pas reconnaître que l'une est, dans tous ses détails, la reproduction exacte de l'autre ; et la ressemblance entre les deux ne peut s'expliquer que dans l'hypothèse que les deux ont été faites sinon de la même main, du moins dans la même école, ou sur un modèle commun.

Une miniature de ce *Livre d'heures* d'Anne de Bretagne nous permet d'identifier le second saint figuré avec saint Roch sur la reliure en cuir frappé de notre petite Bible, et dont nous parlons plus haut, p. 270. Ce saint vêtu d'une peau de bête est saint Jean-Baptiste. Le *Livre d'heures* le représente vêtu de la même manière et haranguant la foule dont il est séparé par une barrière composée de deux montants et d'une barre transversale. Le saint de la reliure de la Bible est représenté exactement de cette façon.

XIV — LIVRE D'HEURES, p. 402.

Ce manuscrit a été fait pour une dame. Dans la prière *Intemerata*, le texte porte *esto michi peccatrici pia...* (f° 21), et *ego peccatrix* (f° 22), au lieu des mots *peccatori* et *peccator* que renfermerait un manuscrit à l'usage du sexe masculin.

XVI — PETRUS DE CRESCENTIIS, p. 422.

Avant de parvenir au Musée Dobrée, ce volume a passé par la Bibliothèque du baron J. Pichon. Il fait le n° 179 du Catalogue de vente de cette Bibliothèque et fut, par conséquent, acquis par M. Dobrée non en 1842 mais en 1869.

L'édition que le Musée Dobrée possède de cet ouvrage et dont nous parlons p. 423, fait le n° 331 du *Catalogue des Imprimés.*

XVII — LES VIES DES FEMMES CÉLÈBRES, p. 426.

Ce manuscrit avait été vendu à M. de Coislin par L. Bourdillon, qui le possédait en 1830. Ainsi, depuis cette année,

ce volume, les *Sermons de saint Bernard en langue romane* et les *Mémoires de Philippe de Commynes* ont suivi les mêmes destinées.

Traduction des épîtres de saint Jérôme, p. 429-430.

Nous aurions été heureux de comparer ce manuscrit avec le nôtre, pour juger si ces deux ouvrages d'Antoine Dufour, faits pour la même reine, étaient sortis des mains du même copiste et du même artiste. Malheureusement, il n'est plus à la Bibliothèque nationale.

M. L. Delisle, à qui nous avions manifesté notre désir, nous écrivait à ce sujet : « Quant au bel exemplaire des *Lettres de saint Jérôme*, enluminé pour Anne de Bretagne, c'était le n° 201 des manuscrits français de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il s'est malheureusement trouvé compris dans le vol commis à Saint-Germain, en 1790. Si vous allez un jour à Saint-Pétersbourg, vous pourrez l'y voir dans les collections impériales ».

Quelque intérêt que l'étude de notre manuscrit nous ait fait prendre à Antoine Dufour et à toutes ses œuvres, il ne va pas jusqu'à nous pousser à entreprendre ce lointain voyage. Mais comme d'autres pourraient être tentés de faire le rapprochement que nous signalons, et d'examiner si ces deux manuscrits, peints avec un pinceau très délicat, ne sont pas du même artiste, nous ajouterons aux renseignements précédents le suivant que nous devons à l'obligeance de M. Omont :

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE PUBLIQUE DE SAINT-PÉTERSBOURG

Théologie : Ms. 3 D. Jérôme (Saint). — *Epîtres de saint Jérôme*, traduites par ordre d'Anne de Bretagne, à laquelle l'ouvrage fut dédié par le traducteur Antoine de Four, évêque de Marseille.

Le ms. commence : 1° « Considérant que tous les anciens interprètes... 2° « s'ensuyt le trespas de Mons. Saint Jhérosme par son disciple Eusèbe » (fol. 39 et 40), en forme d'épître adressée à Damase, évêque de Porthueuse (episcopo Portuensi) et à Théodore, le gouverneur de Rome.

Ms. de 65 feuillets du XVIe siècle : exemplaire qui fut présenté à la reine, avec 12 superbes miniatures. On remarque dans les ornements la Cordelière, ordre de chevalerie féminine, instituée par la reine Anne.

G. Bertrand, *Catalogue des mss. français de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg* (Paris, 1874, in-8°), p. 11-12. (Extr. de la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VI, 1873).

Nous ferons remarquer, relativement à cet article : 1° que, d'après notre manuscrit, le nom de l'évêque de Marseille est *du* Four et non *de* Four; 2° que nous ne connaissons aucun évêché du nom de *Portueuse*, mais que l'*episcopus Portuensis* nous semble être l'évêque de *Porto*, dans les Etats de l'Eglise ; 3° que la Cordelière n'est pas un ordre de chevalerie, mais simplement une ornementation employée surtout pour entourer les armoiries, depuis la faveur accordée par la reine Anne au cordon de saint François.

La lettre D (3 D) indique que le volume provient de la bibliothèque de *Pierre Doubrowski*, attaché d'ambassade de Russie, et qui, à l'époque de la Révolution, avait acquis à Paris une partie des richesses qu'on y gaspillait. La collection P. Doubrowski fut acquise par le Gouvernement russe en 1805.

P. 444, ligne 21 :

Ce bijou, posé au milieu du front, et attaché par un cordon derrière la tête, a été appelé *ferronnière* (1) du nom de la *Belle Ferronnière* de Léonard de Vinci. Notre manuscrit, daté de 1504, précise l'époque de cette mode. Elle ne concorde guère avec celle des relations de la *Belle Ferronnière* avec François Ier. C'est dans les années pendant lesquelles on constate l'existence de cette mode bizarre, qu'il faudrait chercher la femme dont ce célèbre tableau est le portrait. Ce chef-d'œuvre de Léonard de Vinci daterait donc des premières années du XVIe siècle.

XVIII. — PHILIPPE DE COMMYNES, p. 458.

Nous devons à l'obligeance de M. Omont la note suivante sur une autre étape de ce manuscrit depuis sa sortie de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés :

« Avant de passer à la vente du prince Galitzin, il avait été acquis par celui-ci, sans doute, à la vente d'un de ses

(1) *Les Musées de France*. Paris, par L. Viardot, 2e édit., p. 27.

compatriotes, et il faut le reconnaître dans le *Catalogue des livres de la Bibliothèque du Cte Alexis de Golowkin* (Leipsic, 1798, 8°), n° 514. « *Les Mémoires de Philippe de Comines*, écrits par lui-même à la requête de l'archevêque de Vienne ». In-fol. mar. r.

« Ms. original de la plus grande beauté, décoré de miniatures à chaque livre d'une composition savante et de la plus belle conservation, exécuté sur du très beau vélin. »

P. 583. *Le Manuscrit de Commynes et l'édition B. de Mandrot.*

Nous avions eu d'abord l'intention d'arrêter notre étude sur le manuscrit de Commynes à l'époque où il est entré dans les collections Dobrée. Mais, depuis l'impression des feuilles consacrées à cette étude, a paru une si remarquable édition du vieil historien, que l'on s'étonnerait de notre silence à son sujet.

Les conclusions que nous tirions p. 547, nous semblaient justes alors. Même après l'édition de Commynes par Mlle Dupont, il restait beaucoup à faire pour lui : et l'impression intégrale du texte de notre manuscrit, après les replâtrages si malheureux des vieilles éditions, était le seul moyen de faire bien connaître une œuvre que, après quatre cents ans d'impressions nombreuses, on ne connaissait qu'imparfaitement.

Aujourd'hui, un fait nouveau est venu rendre inutile une grande partie de nos conclusions.

Commynes a enfin trouvé un éditeur digne de lui. Le texte que vient d'en publier M. B. de Mandrot (1) est incomparablement supérieur à celui de toutes les éditions précédentes. Laissant de côté le système de mosaïque qui consiste à prendre tantôt à tel manuscrit, tantôt à un autre, tantôt encore à une édition, un mot, une phrase, un passage quelconque, pour l'incorporer arbitrairement dans le texte que l'on publie, le nouvel éditeur s'est attaché à reproduire intégralement le texte du manuscrit qu'il voulait faire connaître au public.

(1) *Mémoires de Ph. de Commynes .. d'après un manuscrit ayant appartenu à Anne de Polignac, comtesse de La Rochefoucauld, nièce de l'auteur*, par B. de Mandrot. Alph. Picard. Paris, 1901-1903. C'est probablement de ce manuscrit que nous parlons plus haut dans la note de la p. 469.

Or ce manuscrit était excellent. Fait pour une nièce de Commynes, il offrait en faveur de son texte les plus grandes garanties d'intégrité et d'authenticité ; et, de fait, il suffit de comparer ce texte à celui des éditions, pour constater que ses variantes sont plus plausibles que ce qu'on lisait à leur place jusqu'ici.

Pour rendre son édition plus parfaite encore, M. de Mandrot a voulu collationner le texte de son manuscrit avec celui du manuscrit Dobrée.

Dans un voyage fait à Nantes, il a eu communication de notre précieux manuscrit, grâce à l'obligeance de M. le Conservateur du Musée, à une époque où le Musée n'était pas encore installé comme il l'est aujourd'hui (1).

Nous donnons intégralement l'article qu'il consacre à ce manuscrit dans sa préface placée en tête du second volume de son édition de Commynes. Ce volume n'ayant paru qu'au commencement de cette année, nous n'aurions pu utiliser les renseignements qu'il renferme, quand bien même nous eussions d'abord voulu prolonger notre étude au-delà du terme que nous lui avions assigné.

Nous avons eu le plaisir de constater que nos deux enquêtes, menées à l'insu l'une de l'autre, ont le plus souvent abouti aux mêmes conclusions. Etant donnée l'autorité de M. de Mandrot dans toutes les questions qui regardent Commynes, dont nous ne nous occupions qu'incidemment, nous avons tout lieu d'être satisfaits de ce résultat.

Voici ce que M. de Mandrot dit de notre manuscrit :

« L'exemplaire manuscrit des « Mémoires » qui constitue un des ornements de la précieuse collection léguée à ses concitoyens par feu M. Thomas Dobrée, de Nantes, a fait jadis partie de la bibliothèque du chancelier Séguier, et dans l'inventaire estimatif dressé en 1672 après sa mort, ce manuscrit est désigné sous la rubrique *Histoire de Louis XI*e. Il devint,

(1) « Nous sommes reconnaissants, dit-il, au Conservateur de ce Musée, M. de Lisle du Dreneuc, de la parfaite obligeance avec laquelle il nous a facilité les moyens d'examiner à loisir ce ms. à une époque où la collection n'était pas encore ouverte au public. » *Introd.*, cv, note.



avec beaucoup d'autres, la propriété d'un petit-fils du chancelier, Henri-Charles de Coislin, évêque de Metz (1697-1732) et fut légué par lui à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés où l'abbé Lenglet a pu le consulter, et où il demeura jusqu'à la Révolution. En 1847, devenu entre temps la propriété du marquis de Coislin, ce manuscrit figura dans la vente de cet amateur célèbre et fut adjugé à M. Giraud de Savigny *(sic)*. De format in-folio moyen, cet exemplaire contient 219 feuillets de vélin dorés sur tranche, et il est enrichi d'une douzaine de miniatures dont le sujet est emprunté au texte et qui sont d'une assez bonne facture. L'écriture en lettres de forme, tracée sur deux colonnes, est ferme mais peu élégante : elle paraît dater du premier tiers du XVIe siècle, et la reliure en maroquin rouge appartient au commencement du XVIIe. Il n'y a pas d'autre titre que celui fort incomplet qui accompagne la miniature initiale : *Croniques de Montlehery du temps du roy Louis unsiesme*. Au pied de l'encadrement du premier feuillet un écu d'armoiries supporté par deux « hommes sauvages » fournit le nom du premier possesseur de ce bel exemplaire. Déjà Lenglet avait reconnu que ces armes étaient celles « d'un seigneur de la maison d'Albret », mais on peut être plus précis et les attribuer à Jean d'Albret, seigneur d'Orval, comte de Nevers, d'Eu et de Réthel, baron de Donzy et de Rosay, et comme ce personnage mourut le 10 mai 1524 sans laisser de fils, il est certain que la confection du manuscrit remonte à une époque antérieure. C'est donc un des plus anciens (sinon le plus ancien) qui existent. Le texte en est généralement correct et assez complet : il faut noter pourtant que le copiste a une tendance marquée à supprimer les membres de phrase dont le sens pouvait offrir quelque difficulté. Cet exemplaire a des liens de parenté assez étroits avec le ms. fr. 3879 de la Bibliothèque nationale et, autant qu'on en peut juger, avec celui que Sauvage a cité en marge de son édition des « Mémoires » sous la rubrique *Exemplaire vieil à la main*. Nous en avons relevé les principales variantes sous la lettre D. Comme dans les précédents, le texte de cet exemplaire s'arrête à la mort de Louis XI (1). »

(1) *Mémoires de Ph. de Commynes*. Introduction, p. cv.

Mais nous devons à la vérité de dire que ce travail de collation n'a pas été aussi complet qu'il aurait pu l'être. Sans parler des nombreuses différences que l'on pourrait relever dans la graphie du même mot, notre manuscrit renferme un bon nombre de variantes de texte qui n'ont pas été signalées.

Parmi ces variantes, nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes du premier livre.

Les unes modifient complètement l'aspect du mot lui-même. Ainsi notre manuscrit met : « peu à peu *reconcilioyt* le Roy (fo 33, 1re col.) ; sur l'heure se *reconcilièrent* ». (fo 34 vo, 2e col.), au lieu de *reconseilloit*, de *reconseillèrent* que l'on lit p. 89 et 95, de l'édition de Mandrot. L'expression « *le plus grand faix* » (fo 34) que nous relevons plus haut p. 516, n'a pas été indiquée comme variante de celle : *les plus grands fraiz* adoptée par l'éditeur (p. 93). Notre manuscrit écrit encore *diviser* (fo 34 vo, 2e col.) au lieu de *deviser* (p. 95) ; *à se laisser* (fo 29 vo, 1re col.) au lieu de *à se lasser* (p. 82) ; *brouilliz* (quelz sont les brouilliz, fo 15 vo, 2e col.) au lieu de *brouilles* (qui sont les brouilles, p. 47).

Plusieurs de ces variantes donnent à la phrase une plus grande correction.

Ms. Dobrée	Edit. de Mandrot
... que nulle chose *qui se* peult dire (fo 3, col. 1).	... que nulle chose *que ce* peult dire (p. 7).
... pour *le y* contraindre (fo 4, col. 2).	... pour *lui* contraindre (p. 11).
Je les mectray aujourduy si près l'un de l'autre *qu'il* sera bien abille qui les pourra desmeller (fo 8 vo, col. 2).	Je les mectray aujourd'uy si près l'un de l'autre *qui* sera bien habille qui les en saura desmeller (p. 26).
... la nature *de celluy* à qui il parloit (fo 29, col. 1).	... la nature *d'icelluy* à qui il parloit (p. 80).
... engendrèrent (fo 16, col. 1).	... engendrirent (p. 47).

La phrase de Commynes offre d'elle-même des constructions assez incorrectes pour ne pas lui imputer les incorrections de tous ses copistes, et rétablir à son avoir toutes les variantes régulières données par tel ou tel manuscrit.

D'autres fois, ces variantes changent tout le sens de la phrase.

... Jehan Cadet... donna au travers et *les despartit. Tous* ceulx du Roy se retirèrent... (f° 12, col. 1).	... Jehan Cadet... donna au travers et *departit tout. Ceulx* du Roy se retirèrent... (p. 36).
... se retirant le pas, *fuiz* aucunes fois le trot (f° 22 v°, col. 2).	... se retirans le pas, sans fouyr, aulcunes fois le trot (p. 65).

Le texte de notre manuscrit fait entendre, dans ce passage, que les chevaucheurs en question se retiraient au pas, mais que, lorsqu'ils fuyaient, ils prenaient le trot.

Dans un endroit, l'éditeur préjuge du sens de l'auteur en repoussant une variante de notre manuscrit qu'il n'a indiquée qu'incomplètement.

Le Roi estoit si iré contre le duc de Bourgongne et le duc de Bretagne, *que merveilles.* Et avoient... (f° 38 v°, col. 1).	Le Roy estoit tiré entre le duc de Bourgongne et le duc de Bretaigne, et avoient les dits ducs... (p. 103).

En note, M. de Mandrot fait remarquer que notre manuscrit et les éditeurs *ont dénaturé le sens* en mettant : *le roy estoit si iré contre le duc de Bourgongne*... L'expression *que merveilles,* familière à Commynes, termine cette première phrase : elle en change complètement le sens, et lui en donne un qui est plus en rapport avec le reste du passage.

Nous ne continuerons pas ce travail de collation sur tout l'ouvrage de Commynes : il nous entraînerait trop loin. Nous avons d'ailleurs cité, dans notre étude, assez de passages du manuscrit Dobrée pour permettre au lecteur de juger des différences qu'il présente même avec le dernier qui vient d'être publié.

Pour mieux faire constater encore ces différences, nous relèverons, parmi ces passages déjà cités, les suivants dont les variantes n'ont pas été signalées, du moins complètement, par M. de Mandrot. Sans redonner ces passages, nous nous contentons d'indiquer les endroits où on les trouvera pour cette comparaison.

Voir plus haut		Éd. de Mandrot
P. 481.	Et se veoit sailly.	t. II, p. 7.
P. 483.	tout basté...	t. II, p. 88.
P. 497.	couchoye...	t. I, p. 138.
P. 498.	A la querelle...	t. I, p. 263.
P. 499.	Nonobstant toutes ces ordonnances...	t. II, p. 72.
P. 510.	L'argent failloit...	t. II, p. 21.
P. 512.	Et pourroient demander...	t. I, p. 222.
—	Aussi ne font les...	t. II, p. 15.
—	Il avoit envoyé...	t. I, p. 347.
P. 513.	Mais il est à croire...	t. I, p. 377.

Par cette comparaison, l'on peut voir que, si remarquable que soit la dernière édition de Commynes, il y aurait encore lieu de la rendre plus parfaite par une collation moins rapide et plus sévère de son texte avec celui de notre manuscrit.

Des sept manuscrits connus jusqu'ici de l'*Histoire de Louis XI*, nous n'hésitons pas à placer le nôtre, pour la pureté du texte, au premier rang. Dans presque tous les passages incompréhensibles, soit dans les éditions, soit dans les autres manuscrits, il offre seul un sens satisfaisant. L'absence, dans son texte, de la plupart des passages obscurs qui se rencontrent dans les autres volumes, donne l'impression qu'il est la reproduction du manuscrit de l'auteur mis au net, tandis que les autres n'ont été copiés que sur son brouillon, avant les retouches définitives.

De tous ces manuscrits, il est le seul qui nous conserve le texte du *vieil Exemplaire* de Sauvage. Or, ce *vieil Exemplaire* étant le seul que l'on sache positivement avoir été *corrigé sur l'original de l'Auteur*, il s'ensuit que le manuscrit Dobrée est celui qui a le plus de chances de nous donner le texte de cet original. Comme les quelques variantes qu'il présente avec le *vieil Exemplaire* prouvent qu'il n'a pas été copié sur lui, nous sommes fortement tenté de croire qu'il a été, non seulement corrigé comme le *vieil Exemplaire*, mais copié directement sur l'original même de Commynes.

Le fait serait difficile, mais non impossible, à établir. L'étude de l'écriture de Commynes, comparée avec celle des quelques leçons mauvaises de notre manuscrit et de ses

quelques corrections, pourrait faire faire un grand pas à la question. En portant particulièrement cette étude sur les noms propres, peut-être pourrait-on prouver que leur graphie dans notre manuscrit ne peut leur venir que des traits un peu hiéroglyphiques avec lesquels Commynes les écrivait.

Quoi qu'il en soit, la supériorité de notre manuscrit a été reconnue par M. de Mandrot lui-même. Dans plusieurs cas, il préfère son texte à celui du manuscrit qu'il publie. Page 7 du t. I, il adopte le mot *crimineux*, donné seulement par notre manuscrit et le *vieil Exemplaire*, de préférence aux mots *ennimeux*, *envieux*, *emineux*, *emmeux*, *ennuieux*, qu'il trouve dans les autres manuscrits, y compris le sien. Dans le passage que nous relevons plus haut : *Plus luy dist*, il laisse la leçon défectueuse de son manuscrit : *puys lui dist* (t. I, p. 88), pour celle que le nôtre et le *vieil Exemplaire* sont seuls à conserver. Le manuscrit Polignac mettant comme les autres « la sénéchaussée de *Vannes* » à la place de « la sénéchaussée des *Lannes* » (V. plus haut, p. 533), il corrige également avec le nôtre cette expression erronée (t. I, p. 248). Ses préférences pour notre texte percent également dans beaucoup d'autres endroits : Cf. p. 57, note *v*, p. 60, n. *d*. ; p. 82, n. *y*.

Cette supériorité ainsi établie, nous croyons que, pour l'histoire de Louis XI, il eût été préférable d'accorder les honneurs de l'impression à notre manuscrit plutôt qu'à tout autre.

... *tulit alter honores.*

Il faut bien accepter le fait accompli : mais qu'il soit bien entendu que cette préférence ne préjuge en rien la question d'excellence, et que si notre manuscrit n'a pas encore reçu ces honneurs, c'est que les ouvrages des hommes ne sont quelquefois pas mieux traités que leurs auteurs : les premiers à mériter les honneurs sont parfois les derniers à les obtenir.

La publication de M. de Mandrot recule le moment où le manuscrit Dobrée sera publié, mais ne rend cette publication ni inutile, ni impossible. Une collation scrupuleuse de son édition avec ce manuscrit fournirait encore un grand nombre de variantes précieuses à adopter, par exemple celles que nous relevons plus haut p. 524 et 525 (1), et améliorerait même un texte

(1) *Mon* compaignon... *et ne vouloit rien hazarder*...

incomparablement supérieur à tous les textes de Commynes publiés jusqu'ici. Ce sera l'œuvre, nous l'espérons, d'une prochaine édition, les ouvrages de la valeur de celui dont nous parlons étant du nombre de ceux qui se rééditent, et souvent.

Mais il est un résultat que la collection la plus riche de variantes ne peut obtenir, et qui est le propre de la publication intégrale du meilleur manuscrit d'une œuvre, après l'original même de l'auteur.

Au point de vue historique, la publication de notre texte nous semble n'avoir plus aucun intérêt. Au point de vue littéraire, bien que son intérêt ait grandement diminué par la publication du manuscrit Polignac, il lui en resterait encore. Mais au point de vue philologique, cet intérêt persiste dans son entier.

Tous les travaux philologiques basés sur les éditions antérieures de Commynes seraient exposés à pécher par la base. Aucune de ces éditions n'a été faite sur l'original de l'auteur. Dans l'histoire de ces éditions, cet original n'a été mentionné qu'une fois, par Sauvage, le seul qui ait eu entre les mains un manuscrit corrigé sur cet original introuvable : son *vieil Exemplaire*. Pour le seul mot *crimineux* donné par notre manuscrit, les autres proposent cinq leçons les plus singulières. Discuter sur ces leçons, c'est s'exposer à perdre, comme on le disait autrefois, son huile et son temps.

De même, Commynes a-t-il écrit *engendrèrent*, suivant la leçon de notre manuscrit, ou *engendrirent*, suivant la leçon de M. de Mandrot, et a-t-il mis à la première conjugaison certains autres verbes que ce dernier lui fait mettre à la seconde ? C'est une question qu'une étude faite sur une copie ne permet pas de trancher : un auteur n'étant pas responsable des fautes de transcription faites par son copiste ou son secrétaire.

Mais si l'on veut entreprendre un travail de ce genre sur Commynes, on aura plus de chance d'y réussir en recourant au plus ancien manuscrit qui conserve son œuvre et à celui qui nous donne la physionomie la plus exacte de son original.

Or, d'après M. de Mandrot, notre manuscrit « est un des plus anciens (sinon le plus ancien) qui existent » (*Introduct.*, p. CVI). Nous avons dit qu'il datait des premières années du

XVIe siècle, et, si l'on pouvait établir que Jean d'Albret, seigneur d'Orval, a changé définitivement ses armes en 1500, et qu'il n'a pas repris, après cette époque, celles qui figurent à la première page du manuscrit, on prouverait par là que ce dernier est de la fin du XVe siècle.

D'un autre côté, nous avons assez répété que notre manuscrit est, depuis la perte du vieil exemplaire de Sauvage, le seul pour lequel on puisse prouver des accointances avec l'original même de Commynes. Pour ces deux raisons, son texte nous conserve la graphie la plus ancienne d'un texte visiblement rajeuni dans d'autres manuscrits, en même temps que celle que des transcriptions successives ont eu le moins de chances d'altérer.

Aussi, si la publication de ce texte, depuis le beau travail de M. de Mandrot, ne relève plus d'une Société fondée pour la publication des textes historiques, il relève désormais des Sociétés qui s'intéressent à la philologie et spécialement à l'étude du vieux français. On n'aura fait tout ce qu'il est actuellement possible de faire pour Philippe de Commynes que lorsqu'on aura donné, pour l'histoire de Charles VIII, le texte du manuscrit Polignac, et pour l'histoire de Louis XI, le texte du manuscrit Dobrée.

XX. — ANTONIUS GUAINERII, p. 590.

Antoine Guaynier, que le *Dictionnaire de Biographie* cité place au XIVe siècle, vivait plutôt au XVe. Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Vendôme, que M. Omont a bien voulu nous signaler, renferme des indications très précises à ce sujet.

A la fin du Ms. qui fait le no 246 (p. 474) de ce catalogue, et qui a appartenu à Théodore Guaynier, fils d'Antoine, on lit : « *Mo CCCC VII, die vicesimo juni, ego magister Anthonius dedi filium meum Anderam Johanni Cochalato ad locandum pro precio ll. XXXIIIIor uno anno tantum* ». En tête du volume qui fait le no 232 (p. 468) du même catalogue, se trouvent les notes de naissances des enfants d'Antoine Guaynier, à Casal et Pavie : or, ces notes vont de 1438 à 1458.

La Bibliothèque de Vendôme conserve le manuscrit autographe d'Antoine *Guaynier* ou de *Guaynières : Antonius de Guayneriis.* Ce manuscrit figure ainsi sous le n° 107 du catalogue (1) :

Antonii de Guayneriis opuscula medica.

Fol. 1. — *Summarium de febribus editum per me Ant. de Gayneriis in villa Chianbariaci, ad insignem arcium et medicine doctorem magistrum Antonium Maglianum de Cherio illustrissimi domini ducis Sabaudie phisicum. Tui amoris gratia, mi Antonii Magliane... – ... infinite laudes. Amen. Explicit, etc., per me Ant. de Gayneriis de Papia, in villa Chianbaraci commorantem*, 1422.

Fol. 53. — *Ejusdem « tractatus de peste [et de venenis]... Persepius animadvertens hoc mortale... — in secula seculorum. Amen, etc. Explicit 2ª pars principalis hujus tractatus, que est de venenis. Et sic finitur totus tractatus... per Ant. de Gayneriis inter artium et medicine doctores minimum*, etc. »

Le volume comprend, en plus, deux épitaphes, puis la note suivante de la main de Théodore Guaynier, fils d'Antoine : *Composuit hoc opus Antonius Guaynerius de Papia, genitor meus, et major pars hujus operis est scripta manu ejus propria* ». (p. 423, 424).

Ce volume, ainsi que les nos 205, 206, 227, 228, 232, 233, 243, 244, 245, 246, provient du fond de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Dans la préface du catalogue auquel nous nous reportons, M. H. Omont nous apprend ainsi comment ces épaves de la bibliothèque du célèbre docteur de Pavie sont venues échouer au centre de la France :

« Vers la même époque, (commencement du XVIe siècle), l'abbaye de la Trinité (de Vendôme) entra en possession de la bibliothèque d'un médecin italien, Antoine Guaynier, de Pavie, dont le fils, Théodore Guaynier, fut médecin du roi Louis XII, à Blois. Plusieurs œuvres d'Antoine Guaynier ont été imprimées au XVe siècle, et quelques-uns de ses manuscrits, conservés à Vendôme, sont autographes (2). »

(1) *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, t. III : *Manuscrits de la Bibl. de Vendôme*, par M. H. Omont, p. 393-493.

(2) *Ibidem*, p. 394.

Le n° 233 du catalogue des manuscrits de Vendôme donne les armes de Théodore Guaynier, fils d'Antoine. On peut aussi consulter, sur ce dernier, la *Bio-Bibliographie* de M. le chanoine U. Chevalier.

XXVI — MADAME DOBRÉE, p. 632.

La famille de M. Dobrée est venue se fixer à Nantes à la fin du XVIIIe siècle. *Pierre Frédéric Dobrée*, fils de *Thomas*, négociant et ancien lieutenant et bailli de l'Ile de Guernesey et de dame *Catherine de Harilland*, y épousa le 29 juillet 1777 demoiselle *Marie-Rose Schweighauser*, fille de *Daniel* et de dame *Françoise Battier*, tous deux bourgeois de la ville de Bâle, en Suisse. De ce mariage naquit, le 6 avril 1781, *Thomas Dobrée*, qui épousa *Frédérique-Marguerite-Elisabeth Moller*, auteur de ce manuscrit, et mourut le 15 décembre 1828, laissant, de son mariage, *Jean-Frédéric Thomas Dobrée*, le fondateur de ce musée, décédé à l'âge de 85 ans, le 3 décembre 1895, veuf de *Jeanne-Willelmine Walsh*. (*Archives municipales de Nantes*, G G 508).

TABLE DES NOMS PROPRES (1)

A

(1) Nous n'avons pas cru devoir faire rentrer dans cette table les noms de lieux du *Cartulaire de Saint-Serge* : nous avons fait (p. 155-190) un Dictionnaire topographique de ce Cartulaire pour tous les noms mentionnés dans sa partie du XIe et du XIIe siècles : quant aux autres qui paraissent dans les documents écrits dans le Cartulaire à une époque plus récente, ils n'ont qu'un intérêt local assez restreint. Aux érudits angevins de chercher eux-mêmes ce qui peut les intéresser.

B

D

G

H

I

J

K

L

M

P

Q

R

S

W

X

Y

Z

TABLE HAGIOGRAPHIQUE ET LITURGIQUE

A

B

D

E

F

G

H

I

J

P

Q

R

S

T

U

V

TABLE DES MINIATURES

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

CORRECTIONS

Page	Ligne		
VII	note 1re l.	lire :	*643* pour *463*.
7	3	lire :	*178* pour *278*.
11	7	lire :	CXV-CXVII pour CXV, CXVII.
—	5	lire :	XXXI-XXXV pour XXXI, XXXV.
24	7	lire :	*Moysen* pour *Moysem*.
25	20	lire :	*Proiecto* (1) pour *Praeiecto*.
—	24	lire :	*id est* pour *idem*.
—	28	lire :	*beati* pour *beatissimi*.
26	19	supprimer :	*Item*.
—	21	lire :	*dirigerentur* pour *ducerentur*.
27	5	ajouter :	*a* avant *vidua*.
—	26	ajouter :	*Domini* après *circumcisione*.
29	7	supprimer :	*e* avant *greco*.
—	14	lire :	*pictavensis* pour *pictaviensis*.
—	28	lire :	*Romæ* pour *Romanæ*.
30	15	lire :	*Caesaraugustanam* pour *Caesaraugustam*.
32	25	lire :	*Dominica* pour *Domini*.
34	2	lire :	*restituta* pour *redditæ*.
—	11	supprimer :	*e* avant *tractatus*.
—	28	ajouter :	*sancto* après *sabbato*.
37	27	lire :	*clarissimis* pour *clarissimi*.
40	22	lire :	*in partes* pour *in parte*.
43	34	ajouter :	*uti* entre *sane* et *vitas*.
45	27	lire :	*domno* pour *dono*.
46	24	lire :	*Exuperii* pour *Exuperi*.
52	14	lire :	*gloriosissimam* pour *glorissimam*.
—	19	lire :	*oculis* pour *oculus*.
—	26	lire :	*quoniam* pour *quum*.
53	6	lire :	*compresbitero* pour *presbitero*.
54	4	lire :	*eram* pour *erat*.
—	7	supprimer :	les points entre *spes* et *latitudo* et terminer par : ... *ut tibi revelet secreta psalmorum*.
67	30	lire :	*1152* pour *1150*. (Cf. p. 84).
68	26	lire :	*1103-1114* pour *1102-1114*. (Cf. p. 84).
69	20	lire :	*1152* pour *1150*. (Cf. p. 84).
78	23	ajouter :	*tirées* après *plusieurs copies*.

(1) Le mot *Praeiecto* se trouve dans l'édition de Gaume que nous citons et non dans le Ms. : quelques-uns de ces *errata* proviennent d'une confusion entre quelques notes prises tantôt sur le Ms., tantôt sur les textes imprimés.

Page	Ligne		
189	25	supprimer :	*la* avant *Villaine*.
191	21	lire :	*agente* pour *agentis*.
—	23	lire :	*1123* pour *1128*.
239	31	lire :	*Roquefort* pour *Rochefort*.
279	5	lire :	*agrafé* pour *agraffé*.
286	10	lire :	f° 357 pour 354.
292			En donnant à Renaud des Fontaines le titre de recteur de l'*Académie de Paris* (p. 292-294), nous avons traduit trop littéralement les mots *Academiæ Parisiensis rector*, du *Gallia Christiana*, t. IX, p. 375. A la place de recteur de l'*Académie*, il faut mettre recteur de l'*Université*.
293	12		L'autographe de Charles VI (Cf. p. 645, note) doit être lu ainsi : « *Cestez Biblez en II volumes donnez à notrez confesseur metre Renaut dez Fontaiznes par nous. Charles.*
308	15	lire :	LXXXV pour LXXV.
315	7	lire :	*Capucines* pour *Cupucines*.
330	24	lire :	*vêtements ecclésiastiques* pour *vêtement ecclésiastiques*.
345	32	lire :	*quindenum* pour *quintenus*.
346	10	lire :	*decembri* pour *decembre*.
348	5	lire :	*nostro* pour *notro*.
352	27	lire :	*commendavit* pour *commmendavit*.
363	31	lire :	*ennemis* pour *événements*.
380	35	lire :	*t. d. r. r.* pour *t. d. v. v.*
396	20	lire :	*Leur* pour *Leurs*.
415	fin	lire :	*Jean de Rely* pour *Guillaume de Rely*.
418	11	lire :	*ecclesia sancti* pour *ecclesie santi*.
422	5	lire :	*sinople* pour *simple*.
433	2	lire :	*cause* pour *œuvre*.
491	7	ajouter :	*phrase* avant *dont le sens*.
511	5	transposer	cet alinéa à la p. 514, avant *Et encores que l'on endurast*.
556	28	lire :	*nature* pour *naturel*.
561	20	lire :	*est* pour *es*.
568	—	lire :	*cette* pour *cettre*.
573	22	lire :	*Aragon* pour *Arragon*.
576	4	lire :	*larges bords* pour *larges, bords*.
582	26	lire :	*laissent* pour *aissent*.
632 note 2	4	lire :	*devait* pour *devant*.
684	20	ajouter :	*page 690* après *Nativité de Jésus*.

TABLE DES MATIÈRES

(1) V. *Additions*, p. 650, « le Ms. et l'édition B. de Mandrot. »

NANTES - IMPRIMERIE MODERNE - JOUBIN ET BEUCHET FRÈRES

PUBLICATIONS relatives au MUSÉE Th. DOBRÉE

1. **Musée Th. Dobrée. Notice,** par P. DE LISLE DU DRENEUC, Conservateur du Musée Th. Dobrée, Correspondant du Ministère pour les travaux historiques. — Nantes, Émile Grimaud, éditeur, 1897. In-8°, 40 pages, avec gravures dans le texte.

2. **Catalogue des Autographes du Musée Th. Dobrée,** par P. DE LISLE DU DRENEUC, Conservateur du Musée Th. Dobrée. — Nantes, Émile Grimaud, éditeur, 1901. In-18, 146 pages et XXVI ff.

3. **Catalogue sommaire du Musée Th. Dobrée,** par P. DE LISLE DU DRENEUC, Conservateur du Musée Th. Dobrée. — Nantes, Imprimerie Moderne, Joubin et Beuchet frères. In-16 avec planches. *(Sous presse).*

4. **Catalogue des Gravures du Musée Th. Dobrée,** par M. LOYS DELTEIL. — Nantes, Imprimerie Moderne, Joubin et Beuchet frères, 1904. In-16, 260 pages.

5. **Catalogue de la Bibliothèque du Musée Th. Dobrée,** tome II : *Imprimés,* par M.-LOUIS POLAIN. — Paris, J. Dumoulin, 1903. In-8°, XII-610 pages, avec planches.

6. **Catalogue sommaire de la Bibliothèque du Musée Th. Dobrée,** par P. DE LISLE DU DRENEUC, Conservateur du Musée Th. Dobrée. — Nantes, Imprimerie Moderne, Joubin et Beuchet frères, 1905. In-16, 216 pages.

7. **Catalogue des Autographes du Musée Th. Dobrée,** avec *Étude critique sur les faux Autographes des Cabinets d'Hozier et Letellier,* par M. l'Abbé G. DURVILLE, Membre de la Commission administrative du Musée départemental. — Nantes, Imprimerie Moderne, Joubin et Beuchet frères. In-16. *(Sous presse).*



